
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07078984 1





ZOG
CANTU

LES

HÉRÉTIQUES

D'ITALIE

II

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1

LES HÉRÉTIQUES D'ITALIE

DISCOURS HISTORIQUES

DE CÉSAR CANTÙ

TRADUITS DE L'ITALIEN

PAR ANICET DIGARD ET EDMOND MARTIN

SEULE TRADUCTION AUTORISÉE, REVUE ET CORRIGÉE PAR L'AUTEUR

Hæc omnia pertractantes, nihil aliud teneatis nisi quod vera fides per catholicam Ecclesiam docet.
(S. Gregorii L. vi, op. 15)

**

LE CONCILE DE TRENTE

PARIS
LIBRAIRIE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS
PUTOIS-CRETTÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE L'ABBAYE-SAINT-GERMAIN, 15

1869

LA RÉFORME EN ITALIE ET LE CONCILE DE TRENTE.

DISCOURS I.

L'apologie catholique en face de la Réforme

Au début de ces nouveaux essais historiques, arrêtons-nous un moment pour dire que notre intention n'est point d'en faire un sujet ou une occasion de polémique; nous visons seulement à combattre une grande hérésie de notre temps, en nous tenant fermes sur le terrain de l'histoire, et en montrant les faits sous leur vrai jour; quand nous disons hérésie, nous entendons ce mot non pas tant dans le sens religieux, que dans le sens qu'y attachaient les jurisconsultes des temps passés.

De l'hérésie dans la philosophie de l'histoire.

Déjà Spinoza avait posé cet axiome : « Ce que ma raison ne comprend pas ne peut être arrivé. » Les philosophes de notre temps sont allés plus loin en disant : « Ce que ma raison comprend comme possible,

doit être. » Telle est la formule de l'homme qui prétend tout créer; voilà la conséquence de la critique de la raison pure, derrière laquelle s'abrite la métaphysique du panthéisme, basée sur cette théorie que tout existe dans l'homme et pour l'homme, dans la raison et pour la raison.

L'histoire ne sera donc plus le récit de ce qui fut, mais le récit de ce que la raison parvient à inventer; et nous en voyons sortir toutes ces énormités que l'orgueil des gens de lettres et la sottise des gouvernants multiplient de nos jours en Italie sous le titre de philosophie de l'histoire. La recherche consciencieuse des faits, leur vérification et leur examen comparatif, sont à leurs yeux autant de vieilleries; tout se réduit à un pur empirisme, et l'empirisme est la dernière dégradation de l'intelligence.

L'histoire consiste donc à affirmer avec intrépidité, sans s'inquiéter ni des traditions, ni des livres, ni des autorités, ni des monuments, ni du sens commun. On énonce une idée, et l'on ne prend pas la peine de la prouver; il suffit de la développer, c'est-à-dire de l'offrir sous les aspects les plus variés, comme dans un caléidoscope, et elle fait d'autant mieux son chemin, qu'elle est plus étrange; un seul mot donne l'occasion de renverser toute une série d'événements; avec une épigramme on fait sauter en l'air tout un système. Subordonner l'histoire aux lois de l'automate humain, voilà ce qu'on appelle philosophie : de même que l'astrologie a précédé l'astronomie, ainsi les religions n'ont été que les devancières de la physique, dont l'idéologie est une continuation.

Les études sérieuses sont aujourd'hui si négligées en Italie, que ces aberrations de la pensée n'ont trouvé qu'un

pauvre interprète et n'ont obtenu aucun résultat durable, même dans l'ouvrage de celui qui fut le plus applaudi parmi les grands docteurs de cette école. Mais cependant les esprits légers se laissent abuser par des phrases d'autant plus vagues au fond qu'elles sont plus absolues dans la forme, et par des livres où l'histoire allie au ton dogmatique les allures légères du roman, procédé qui peut bien servir à appuyer une théorie, mais jamais à atteindre le vrai.

Ils nous diront, par exemple : Il est indubitable que l'homme, par le seul développement naturel et spontané de ses facultés, un beau jour improvisa le langage. — L'opinion que la Genèse a eu pour auteur Moïse est au-dessous de toute critique, et nous ne devons pas la discuter. — Depuis trois siècles les penseurs soutiennent que le tout est Dieu, ou bien que le tout émane de Dieu pour retourner à lui. — Le monothéisme est une idée qui n'est propre qu'à la race sémitique. — Les nations latines manquent de sens moral et de toute initiative religieuse. — La persécution est la première des voluptés religieuses ; et la conscience chrétienne comprenait bien ceci quand elle a inventé ces admirables légendes, où tant de conversions s'opèrent par l'attrait du supplice. — Une pente insensible conduisit du paganisme au christianisme, et la foi populaire sauva du naufrage ceux de ses symboles qui lui étaient le plus familiers. — Tous les critiques de l'Allemagne admettent que les évangiles sont postérieurs d'au moins cent trente ans à Jésus-Christ, et on taxerait d'ignorant tout individu qui croirait qu'ils ont été connus au premier siècle. — Il n'est personne qui ne mette en doute que la doctrine du Christ n'ait été propagée sous le voile du secret....

La critique historique actuelle.

Autrefois on scrutait les attributs divins : les métaphysiciens s'appliquaient à l'ontologie, les théologiens à l'Écriture, les poëtes aux harmonies de la création. De nos jours l'histoire universelle, qui discute les origines et les progrès de la société, est devenue comme un cinquième Évangile, tandis que les rationalistes étendent outre mesure les droits et les limites de la raison. Aujourd'hui, la critique descend dans l'arène, en s'appuyant sur l'histoire des civilisations comparées et sur la supériorité de celles où existent des croyances ; elle en fait la base du droit qu'on subordonne ailleurs au succès, et dans les consciences, à l'utile. En conséquence on confond le surnaturel avec le supra-intelligible. Nous ne pouvons pas comprendre le surnaturel, mais ce n'est pas une raison pour qu'il soit au-dessus de notre intelligence. Dieu est souverainement intelligible parce qu'il est souverainement intelligent : il est la base de notre intelligence, et cependant il dépasse celle-ci dans son essence : mais ce que nous ne comprenons pas en lui ne peut être séparé de ce que nous comprenons. Le même phénomène se produit quand il s'agit de ses œuvres. Le supra-intelligible n'est pas nécessairement surnaturel, parce que notre intelligence n'embrasse pas toute la nature.

Aujourd'hui le côté historique de Dieu et de son Christ est devenu la principale étude de l'école théologique, et nous voyons de quel pas marchent les modernes philosophes de l'histoire : une assertion coûte si peu ! Malheur aux représentants du bon sens s'ils arrêtent ces philosophes dans leurs affirmations tranchantes, et les rappellent des vagues généralités dogmatiques à la discussion ! La qualification d'ignorant, de superstitieux ne se fait pas attendre : Eh quoi ! disent-ils, ces gens ne savent point que

la véritable histoire existe depuis cinquante ans à peine, et que l'interprétation des documents originaux est réservée à un petit nombre de génies habitués à expliquer l'éternel contre-sens qui est le fonds de l'histoire! S'ils ne peuvent refuser à l'adversaire le mérite de l'érudition, ils lui objectent que l'excès de savoir est un obstacle à la faculté de créer. Suivant eux on ne s'assimile bien que que ce l'on sait à moitié, et les doctrines ne peuvent se concilier entre elles qu'à l'aide d'une sorte d'intuition divinatoire. Enfin ils lui diront que, plongé dans le passé, il ignore le dernier état de la science, la *neue philosophie*, qui a droit de se moquer de toutes celles qui l'ont précédée, jusqu'à ce que demain vienne une *neueste philosophie*[1] pour se moquer d'elle à son tour.

Le vulgaire, qui d'abord s'effrayait de ces assertions subversives, s'habitue à les accepter, et renie sa propre raison, pour la mettre aux pieds d'une autorité qui parle avec tant d'intrépidité. On arrive ainsi à rire du miracle; on ne cherche plus à savoir si ce que ces novateurs nous présentent est l'histoire des faits, ou s'il n'est autre chose que l'histoire de la pensée de l'auteur; si ce dernier, au lieu de l'humanité, n'a devant lui que Charles ou Joseph, et surtout lui-même. Il devient trop facile de donner cours aux plus absurdes témérités de l'orgueil humain, à une époque où l'on n'enseigne plus dans les écoles sur quoi se fonde la certitude, quelle autorité ont les témoignages, et comment il faut suivre un raisonnement ou démêler un sophisme et un paradoxe; comment il faut tenir compte du sens commun et apprécier la sincérité évangélique, qui impose d'affirmer

(1) *Neue* et *neueste*, en allemand : nouvelle et très-nouvelle.

ce qui est, de nier ce qui n'est pas. Cette méthode exige moins de scrupules et fait passer les absurdités les plus audacieuses.

Le procédé évangélique est tout opposé; aussi les apologistes durent-ils toujours se servir de la même méthode, depuis Eusèbe jusqu'à Ghiringhello et Perrone; ils sont fidèles à la saine critique, ils cherchent les preuves historiques, éclaircissent les faits, acceptent les phénomènes du surnaturel qui surpassent l'intelligence humaine *quoad modum, non quoad existentiam suam et per divinam virtutem*, c'est-à-dire quant au mode de leur manifestation, et non quant à leur existence en elle-même; ils citent d'abord les témoins des faits, puis ceux qui les tiennent de la bouche des témoins, puis l'histoire; ils recourent à l'exégèse, pour démontrer rigoureusement par des rapprochements ingénieux la conformité absolue des Évangiles avec l'histoire, avec les arts, avec les monuments.

« Mais, disent ces modernes philosophes, à nos arguments vous faites toujours les mêmes réponses. » Oui assurément puisque vos objections sont toujours les mêmes; elles découlent toutes d'un orgueil qui ne consent pas à admettre ce qu'il n'entend pas. C'est ici le cas de remarquer que les premiers adversaires du christianisme ne niaient pas les actes, et encore bien moins l'existence du Christ; ils se contentaient d'attribuer ces actes à la magie, et à des illusions : les apologistes réfutent cette supposition païenne, jamais l'hypothèse mythique, qui n'avait été avancée par personne jusque-là, et que notre siècle devait recevoir en présent de quelque écrivain allemand ou français, dix-huit siècles après ces événements.

Mais l'apologie catholique au temps du luthéranisme n'avait pas cette allure majestueuse. Elle avait abandonné, ainsi que Dante s'en plaint, l'Évangile et les grands docteurs, pour s'attacher aux décrétales. Les prédicants, puisant leur orgueilleuse présomption dans les droits de la raison individuelle, disaient au peuple · « Dieu a parlé : qu'est-il besoin que d'autres viennent vous expliquer ce qu'il a dit? N'est-il pas infaillible? Ne vous a-t-il point donné son livre? et la lumière de l'intelligence pour le comprendre? Les catholiques ont fait pour la loi du Christ ce que les pharisiens avaient fait pour la loi judaïque : ils y ont substitué leurs opinions; ils ont enlevé l'autorité à la parole divine pour l'attribuer à l'homme; le vase a conservé son nom, mais le parfum s'est évaporé; le temple de Dieu a été converti en une boutique et en une caverne de voleurs. Feuilletez l'Évangile : où trouvez-vous un passage qui commande le célibat aux prêtres? ou le jeûne, ou la confession auriculaire? Une foi inculquée sans l'assentiment de la raison dégénère bientôt en superstition : la facilité du pardon et de l'absolution donne au pécheur une trop grande sécurité. » Apologie par le sens commun.

Par contre, les pieux catholiques se laissaient effrayer même par cet examen, dont le besoin élève et agrandit l'âme, mais peut l'enivrer de l'orgueil du sens individuel : ils répétaient sans cesse qu'une religion, soumise à des investigations minutieuses et à l'analyse, perd son caractère essentiel qui est la foi, et ils se lamentaient de voir mettre aux voix des questions qu'il faut accepter avec une humble admiration et que Dieu a soustraites à l'empire de l'intelligence humaine, en se bornant à lui dire : « Crois et adore. »

Aussi ils se rattachaient plus étroitement au *credo* an-

tique : ils croyaient vaincre l'ennemi en niant son existence; ou bien, si le devoir les forçait à le combattre, comme cela arrivait aux ecclésiastiques, ils employaient les arguments du sens commun. Ils disaient à leurs adversaires : « O vous, qui prétendez que nous sommes dans l'erreur, n'êtes-vous pas hommes, vous aussi? n'êtes-vous pas aussi sujets à l'erreur? La négation est toujours postérieure à la vérité qu'elle attaque. Nous suivons la tradition des personnes pieuses, et qui ont vécu à une époque plus rapprochée de celle du Rédempteur : pour vous, vous êtes nés d'hier. Nous, nous nous en tenons à une autorité d'origine divine, au sentiment constant du genre humain; vous, vous la remplacez par la plus froide des facultés de l'homme, par la raison; vous y substituez l'appui le plus variable, la conviction individuelle. Vous nous objectez que si nous avons des préceptes saints, nos ministres sont pervers; quant à nous, nous voudrions pouvoir supposer que vos prédicants sont meilleurs que les doctrines qu'ils enseignent. Ils ne cessent de vous prêcher l'amour de Dieu et du prochain; cependant c'est de vous que sont sortis le schisme et la désolation des familles et de la patrie. Eh quoi! l'auguste sacrement, dont le Christ a voulu faire un symbole de paix et de concorde, et qui, *reçu en souvenir de lui devait rappeler à ses enfants le sang versé pour le salut commun,* devient un prétexte d'amères contestations! Il semblerait que chaque parti se fût proposé de montrer par une conduite aussi peu évangélique que possible sa prétention de posséder le véritable Évangile. Si votre foi est la bonne, si elle vient de Dieu, prouvez-le en déposant cette fureur antichrétienne : la charité provient de Dieu, la discorde, de l'enfer; notre Dieu n'est point le Dieu des disputes, mais bien le Dieu de la paix et

de l'amour[1]. Mélanchthon lui-même, à qui sa mère demandait ce qu'elle devait croire au milieu des disputes des théologiens, lui répondit : « Continuez de croire et « d'adorer comme vous avez fait jusqu'à présent ; la nou- « velle religion fût-elle encore plus probable, il est plus « sûr de suivre l'ancienne. » Et vous, cher troupeau, n'abandonnez pas les autels, où vos pères se sont nourris du pain de vie : ne vous laissez pas ravir la consolation des sacrements, qui font intervenir la joie du ciel et les promesses des récompenses éternelles dans les plus solennelles circonstances de la vie, depuis le berceau jusqu'au lit de mort. Et par delà le trépas, dans le paradis, vos pères qui y sont arrivés en croyant à l'antique, les voyez-vous qui vous attendent ! Quelle ne serait pas leur douleur, s'ils vous voyaient vous précipiter à la perdition avec les novateurs ! »

Les controverses n'étaient pas traitées toujours aussi pacifiquement dans la chaire et dans les écoles. Les catholiques avaient cet avantage qu'une seule tête dirigeait tous les mouvements ; c'était le souverain d'un État florissant dont le pouvoir s'appuyait sur la tradition et l'habitude de l'obéissance ; mais les protestants avaient pour eux la force de celui qui attaque, qui censure, qui favorise les instincts de l'homme, et vante comme un progrès la destruction du passé.

Comment les catholiques traitaient l'apologie.

Nous avons vu ailleurs et nous allons voir encore quelles luttes engagèrent les dissidents. Les catholiques, se considérant comme les seuls gardiens de la vérité et les censeurs autorisés de la justice, plaçaient trop souvent le débat non entre l'erreur et la

(1) *Ep. ad Corinthios*, XIV, 3:.

on ne peut la mettre en discussion, car là où apparaît le doute, disparaît la foi.

De l'autorité de l'Église.

En effet, les maîtres de la science nous enseignaient précisément que l'Église est une société d'âmes, réunies devant Dieu par des croyances identiques, et que cette Église, représentant la nature humaine avant le péché, tranche les débats religieux, et n'admet pas qu'on puisse nier aucune de ses assertions, à la différence des hommes qui, incapables de distinguer nettement les erreurs, chancellent dans leur libre discussion. Qui donc dit Église, entend la permanence des vérités de la foi; qui ajoute catholique, entend une union de personnes interprétant ces vérités comme elles ont été interprétées toujours, et par tous, et partout. Les évêques catholiques descendent en droite ligne des apôtres; ils enseignent ce que ceux-ci ont enseigné, soit dans les livres, soit de vive voix, et cela selon que l'Église l'a interprété et de la manière qu'il a plu à l'Esprit-Saint. Une seule foi, un seul baptême, dit l'Évangile; l'unité est donc le caractère de la vraie Église, de même que l'immutabilité est seulement le propre de la vérité; et, ainsi que Bossuet l'a si bien défini, l'Église dit aux autres: « Tu changes, or ce qui change n'est pas la vérité. »

Quel sublime spectacle présente ce mouvement harmonieux d'innombrables intelligences, qui, dans tous les temps et dans tous les lieux, rapprochant ainsi les peuples que la politique, les jalousies, les intérêts et les mœurs séparent les uns des autres ou même rendent ennemis, les réunit sous un même toit pour exprimer dans le même langage les mêmes sentiments, et pour leur faire adresser au Seigneur, presque à la même heure, un même hymne de louanges et la même supplication aux saints,

afin d'obtenir cette paix que le monde ne peut ravir! Et cette Église est une, parce qu'elle est fille du même Rédempteur; comme lui elle est vraie, elle est visible; et s'il a fallu un Dieu présent pour régénérer le monde, il est de toute nécessité qu'il continue à demeurer dans l'Église pour conserver et développer l'œuvre de la rédemption.

De l'autorité de l'Écriture.

Or, cette unité serait-elle possible, si chacun était libre d'interpréter l'Écriture à sa fantaisie? Dieu a-t-il imposé une autorité que l'homme soit obligé de reconnaître pour parvenir à sa fin suprême? ou a-t-il permis que notre race oscille jusqu'à la fin entre l'abus de l'autorité et l'abus de la liberté individuelle?

Les chrétiens croient la première proposition : les protestants veulent que cette autorité soit le code écrit. Ils disent que cet axiome : « Nous croyons à l'Église parce que nous croyons à l'Écriture, et à l'Écriture parce que nous croyons à l'Église, » est un cercle vicieux. C'est pourtant ainsi que l'autorité des lois dérive du parlement, et que le parlement existe en vertu de la loi. Mais en réalité nous croyons à l'Église par l'autorité du Christ; c'est un accident que cette foi ait été déposée dans l'Écriture; elle pourrait l'être dans un autre livre ou dans la tradition. Au surplus il n'y a pas un mot dans le Nouveau Testament qui indique clairement que le Christ ait voulu répandre sa doctrine par l'intermédiaire de la Bible; il est question d'écouter, de prêcher, d'un enseignement oral; jamais de lire ou de livre; il n'a pas dit : « Envoyez-un livre : » ce livre n'était pas même écrit quand il fit aux disciples le commandement : « Allez et enseignez. » Les trente-quatre mille versets de la Bible pourraient subir des altéra-

tions; on n'y lit nulle part le *Credo*, qui cependant a été adopté par toute l'Église.

On confond à tort la lettre de la Bible, c'est-à-dire l'enveloppe, avec les vérités divines qui y sont contenues: ce sont ces dernières qu'il importe seules d'atteindre; ce sont sur elles seules que se basent les convictions religieuses. Mais si, pour arriver à ce but, nous nous servons du sens individuel, qui nous assure que notre interprétation soit conforme à la vérité? Nous introduisons dans ce livre une pensée conçue sans l'appui d'une autorité supérieure, et ainsi nous ne sommes pas certains de nous appuyer sur les vérités divines. D'où il suit que ceux-là seuls qui ont entendu le Christ auraient pu asseoir leur foi sur un fondement divin; les autres ont poussé leur égarement jusqu'à déduire du livre lui-même la négation de la divinité du Christ.

En réalité l'Écriture est infaillible, mais faillible est l'homme qui la lit, en sorte qu'il a besoin d'une autorité pour lui en dégager la vérité, et rien autre chose que la vérité. Or, l'Église se déclare gardienne du vase où fut déposée la doctrine du Christ, et caution contre l'introduction de toute erreur par le fait du malin esprit; elle place son autorité suprême dans le ministère d'enseignement institué par le Christ, dans la parole vivante de Dieu, dans la promesse qu'il a donnée à ses apôtres d'être avec eux jusqu'à la consommation des temps, et dans cette parole: « Qui vous écoute m'écoute. »

Aussi l'autorité enseignante de l'Église s'applique à conserver à perpétuité le sens et l'esprit de la parole vivante de Dieu, et à la maintenir dans sa pureté et dans son intégrité par le secours surnaturel qui lui est donné.

Sans ce secours, la croyance ne serait qu'humaine et subjective.

Or, l'homme n'ouvre son âme qu'à ce qui porte l'empreinte d'une puissance supérieure; il donne son assentiment à la pensée, et non à la forme, et cette pensée divine est la seule qui fasse autorité pour la pensée humaine : l'âme y trouve sa paix ; ainsi se réconcilient l'autorité et la liberté.

L'Église est une société gouvernée par des lois d'une prévoyance surnaturelle. Le simple croyant se soumet et adore; le penseur exerce sa raison individuelle sur les termes logiques produits par l'analyse. Mais si, dans cet exercice analytique, on dépasse les limites du surnaturel, on voit tout à coup se rompre l'harmonie qui conserve dans une inviolabilité réciproque la raison et la foi. Rejetons-nous l'autorité vivante pour nous en tenir uniquement à l'Écriture? Une multitude infinie d'opinions humaines prétendent se greffer sur elle, comme pour prouver que l'Écriture admet toute espèce de sens, c'est-à-dire qu'elle n'en a aucun. Si chaque fidèle peut l'interpréter à sa manière, force sera de conclure qu'elle n'est pas une révélation divine, puisqu'elle nous laisse dans le doute sur ce qu'elle contient, et qu'elle ne fait pas prévaloir parmi ses disciples une interprétation commune à tous, durable, inébranlable : de là naissent le désordre dans l'intelligence, l'anarchie dans la doctrine, le doute et la négation dans la pensée. Le catholique évite cet écueil, en croyant que l'Écriture contient un sens unique et précis, et le rôle de l'intelligence humaine dans l'Église consiste à s'approprier ce sens avec une précision et une clarté toujours plus grandes, en alliant l'argumentation humaine avec la foi divine. L'union est essentielle

à la force; l'unité de la doctrine est nécessaire à l'union; cette doctrine ne se conserve qu'en soumettant le jugement individuel à l'autorité, et il n'est pas un vrai catholique, celui qui n'incline pas sa faible raison devant l'autorité infaillible.

Le protestant au contraire, ayant fait disparaître tout rapport entre la conscience du fidèle et la direction du prêtre, soutient l'interprétation privée, soit par la lumière de la raison, soit par une inspiration supérieure; d'où il suit que la religion, réduite à une pure opinion, n'a pas plus de valeur qu'une école philosophique, et est abandonnée à une aveugle sentimentalité ou à une imagination exaltée, ou bien aux subtilités de l'argumentation.

Mais, ou il n'existe pas d'autorité supérieure qui dirige la liberté des hommes, ou bien, si elle existe, elle se trouve dans l'Église catholique. Cette autorité ne s'étend qu'aux vérités annoncées par Jésus-Christ, et elle ne réside pas dans chaque évêque, mais bien dans le corps des évêques unis au pape.

De la tradition

Rejetterons-nous la tradition? Elle existait déjà dans la loi hébraïque; elle était d'autant plus nécessaire dans la nouvelle, que celle-ci dans son application était moins particulière. Dès les premières années du christianisme les apôtres s'assemblèrent pour décider les questions concernant l'observance des pratiques mosaïques, c'est-à-dire des points au sujet desquels le Rédempteur ne s'était pas exprimé. Saint Paul écrivait à Timothée: « Et gardant ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins, donnez-le en dépôt à des hommes fidèles qui soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres. [1] »

(1) *Ep. II ad Tim.*, cap. II, v. 2. « Et quæ audisti a me per multos

Et saint Jean : « J'aurais beaucoup de choses à vous écrire, mais je n'ai pas voulu le faire avec le papier et l'encre, parce que j'espère venir près de vous, et vous parler face à face[1]. » On n'écrivait donc pas toutes choses. D'ailleurs, comment avoir confiance au texte sacré, si ce texte n'avait pas été transmis par une autorité conservatrice, dont l'infaillibilité nous est garantie par Dieu? Aujourd'hui cette infaillibilité du texte sacré et sa conservation à travers les âges sont admises aussi par les protestants, comme est admise par nous l'infaillibilité de l'Église. Nous attribuons aussi à cette Église le droit d'interpréter les livres saints ; et déjà saint Pierre en avertissait dans ce passage : « Faites bien attention qu'aucune sentence de l'Écriture n'est susceptible d'une interprétation privée[2]; » et il disait, en parlant des épîtres de saint Paul : « Il y a des passages difficiles à comprendre dont les ignorants renversent le sens, comme ils le font pour les autres Écritures, pour leur propre ruine[3]. » Et saint Paul ajoutait : « Persévérez dans la foi, mes frères, et gardez fidèlement les traditions que vous avez apprises de nous, soit par nos discours, soit par nos épîtres[4]. »

L'Eglise, en expliquant les paroles des apôtres, dut employer des mots différents. En outre, les évangélistes eux-mêmes n'ont pas reproduit identiquement les expressions dont s'est servi le Sauveur : c'est ainsi que l'un les rapporte d'une façon, l'autre d'une autre. Bien plus,

testes, hæc commenda fidelibus hominibus qui idonei erunt, et alios docere. » (Bible de Vence. Edit. Méquignon, 1830.)

(1) *Ep. B. Joann.*, II, v. 12 et III, v. 13.

(2) *Ep. B. Petri*, II, cap. I, v. 20.

(3) *Ep.* II, cap. III, v. 16. — (4) *Ep.* II *ad Thess.* v. 14.

cette variété dans la forme du langage devenait une nécessité, lorsque l'Église avait à combattre une erreur donnée qui avait une terminologie propre, des thèses à elle, qu'il fallait réfuter par des contre-propositions libellées en conséquence. La doctrine est invariable : la forme seule diffère selon les circonstances passagères et inhérentes à l'humanité.

Donc l'accusation de prêcher la doctrine de l'Église, plutôt que celle du Christ, comme si entre ces deux termes il pouvait exister une contradiction, est absurde : car, de même que le Verbe s'est fait homme, et que l'homme et Dieu dans le Christ sont le même Fils de Dieu, ainsi la parole divine s'est incorporée dans la parole et dans la société visible de l'Église, tandis qu'elle était transmise et conservée par l'action de l'homme : ce ne sont donc plus deux paroles, mais la parole divine promulguée par des moyens humains.

Développement du dogme.

Dans le dépôt de la foi, il y a des vérités sur lesquelles l'attention n'a pas été encore attirée, ou qui n'ont pas été encore formulées, ou expressément enseignées. Dès l'origine, l'Église crut à la divinité du Christ, à la procession du Saint-Esprit et à la divine maternité de Marie, et pourtant elle ne formula ces dogmes que lorsqu'ils furent attaqués : c'est ainsi que toujours la réfutation des nouvelles erreurs produisit une lumière plus vive, et qu'une décision plus nette fut rendue sur des questions suprêmes. Avant que saint Paul eût réfuté les défenseurs du mosaïsme, personne n'avait si bien exprimé l'excellence de la foi évangélique. En faisant passer au crible de la critique les dissentiments qui avaient surgi parmi les fidèles de Corinthe, il éclairait les oracles divins sur la constitution de l'Église. Les erreurs des gnostiques et celles des

manichéens font établir d'une manière inébranlable la nature et l'origine du mal, l'opposition entre la nature et la liberté, et les rapports de la première création avec l'édifice chrétien. Arius force à expliquer la divinité du Christ et sa nature. Dans les disputes avec les pélagiens, on est amené à rapprocher la faiblesse et la misère humaine de l'assistance de la grâce.

L'Église veut imposer le moins d'entraves possible à l'intelligence humaine : tant que l'erreur n'est point professée et n'a point rallié un certain nombre d'adhérents, elle n'en vient pas à une décision, rendue après mûr examen pour éclairer et définir la vérité. On peut donc rencontrer des expressions peu exactes même dans les auteurs les plus sûrs ; mais des opinions et des systèmes particuliers, mais des usages où les règles de discipline d'une époque ne sont point l'Église, et ne reçoivent point de droit sa consécration. Quelque profond qu'ait été son respect pour saint Augustin, elle n'a pas adopté toutes les sentences du plus grand des docteurs sur le péché originel et sur la grâce. Aussi est-ce à tort que les adversaires attaquent, comme si elles étaient la doctrine de l'Église, certaines opinions particulières, qui ont été prises parfois dans des auteurs peu connus ; ou bien des pratiques et des rites que l'Église n'a jamais sanctionnés : ils ne savent pas distinguer ce qui est accidentel de ce qui est de l'essence, les dogmes des opinions de quelques théologiens, c'est-à-dire qu'ils ne savent pas reconnaître ce qui seul est proposé par l'Église comme la parole de Dieu[1]. C'est de cette parole qu'elle est gar-

(1) « Catholici tenent unum esse principium fidei : verbum Dei ab Ecclesia propositum. (Wallenburg.) Illud omne et solum est de fide ca-

dienne: elle n'est pas juge des opinions particulières, tant que celles-ci ne sont pas en contradiction avec la parole de Dieu [1].

Des rites et du culte des saints.

Il y a des prières et des rites qui, indépendants de la foi intime, n'étant pas de nature à provoquer une émotion sainte, doivent produire onction et recueillement, et sont cependant en harmonie avec les instincts indélébiles de l'homme. Ces prières et ces cérémonies expriment son amour pour Dieu en toutes choses, et pour toutes choses en Dieu; elles rappellent l'expiation d'une faute primitive, origine de tous les maux qui sont sur la terre, la résolution d'expier les coulpes personnelles au moyen de la foi et des bonnes œuvres, celles-ci étant mortes sans celle-là, et celle-là étant vaine sans celles-ci; enfin l'espérance en un Dieu vivant à posséder dans la bienheureuse éternité.

La poésie, l'enthousiasme ont un langage qui ne vise point à atteindre la précision dogmatique. Pourquoi chercher dans une hymne, dans quelque légende, dans l'improvisation de la chaire, dans l'idiome imagé du vulgaire, des expressions qui ne supporteraient point l'épreuve du creuset de la rigoureuse théologie? La loi de Moïse défendait d'avoir des images. Qu'est-ce que cela fait? Ne défendait-elle pas de travailler le samedi

tholica quod est revelatum in verbo Dei, et propositum omnibus ab Ecclesia catholica, fide divina credendum. (Veronius, *Regula Fidei cath.*)

(1) François Véron, de Paris, dans la *Regula Fidei* et dans la *Méthode de traiter les controverses*, expose avec clarté et précision les vérités de foi canoniquement établies, en les distinguant des autres qui sont des opinions théologiques Tout le monde sait de quelle manière Bossuet a traité ce sujet, si bien que les protestants de bonne foi se demandèrent en quoi ils différaient essentiellement des catholiques. Un ouvrage capital en ce sens est l'*Exposition des antithèses dogmatiques entre catholiques et protestants*, de G. A. Moehler, 1840.

ou de manger du porc? ne commandait-elle pas la circoncision, ainsi qu'un grand nombre de prescriptions et de prohibitions accidentelles? Au contraire, l'Église a adopté un très-grand nombre de coutumes qui appartenaient déjà aux païens, ou qui tiennent à la nature même de l'homme, si on les considère dans leur essence ou dans l'abus qu'on en a fait; ou bien elle changea le sens profane d'une cérémonie en un sens chrétien, en élevant avec les vases qu'elle avait pris à l'Égypte un tabernacle au Dieu vivant. Déjà on avait des lieux consacrés à un dieu spécial, des divinités invoquées pour certaines maladies, pour certains événements, ou choisies comme protectrices de quelques métiers ou professions; on faisait des vœux et des pèlerinages; on employait l'eau lustrale, on chômait certains jours de fête, absolument comme il se pratique chez les chrétiens. Qu'importe? le fidèle, lors même qu'il ne la professe pas comme un point de doctrine, fait une différence bien tranchée entre Dieu et ses saints; il ne reconnaît en ceux-ci que des intercesseurs spéciaux, comme si l'homme, se sentant indigne de s'approcher immédiatement du trône divin, même depuis que le Christ lui en a ouvert l'accès, interposait entre lui et Dieu d'autres êtres, qui aient été sujets à ses besoins, à ses faiblesses, et même à ses péchés; nous vénérons les ossements qui attendent la glorification; nous baisons les reliques pour y puiser une vertu bienfaisante, et pour prendre à leur contact la résolution comme la force d'imiter les saints auxquels elles appartiennent. Et Marie? qu'il est pieux et consolant, ce culte qui nous représente le type des sentiments les plus doux qui existent dans la nature, la pudeur de la vierge et l'amour de la mère, la résignation de

l'âme affligée et le triomphe du martyr! Immaculée dès sa conception, elle est cependant l'avocate des pécheurs; ell se conforme aux misères de la vie en se posant en médiatrice devant le souverain juge; elle intercède pour nous, en sa qualité de mère des hommes et de femme de douleurs, enfin elle réalise dans sa personne, après Dieu, toutes les qualités affectueuses dont l'humanité ne peut se passer, soit dans le culte, soit au foyer domestique (A).

Des miracles.

Quiconque croit en Dieu, croit que rien ne lui est impossible. En conséquence il ne répugne pas à admettre des faits que Dieu accomplit indépendamment des causes secondes, et qu'on nomme miracles. Il ne s'ensuit pas pour cela, que nous devions tout croire, sans tenir compte de la critique, qui serait alors déchue de sa légitime autorité, ni accepter les délires de la superstition, les illusions de l'ignorance, les charmes de la fantaisie, qui constituent une mythologie chrétienne que tout homme croyant sait distinguer de la vérité (B). Au point de vue de la philosophie, tout miracle est un phénomène, et au point de vue de la théologie, tout phénomène est un miracle : quant au fini, tout est œuvre naturelle, tout au contraire est œuvre de Dieu quant à l'infini.

Le miracle, dans les temps de croyance, devenait une des conditions ordinaires de l'action de Dieu sur le monde, le résultat naturel de l'innocence rétablie au moyen du sacrifice; et parfois, à force de fixer l'attention dans l'ordre de la grâce et du surnaturel, on perdait l'intelligence de la simple nature et de la justice humaine.

Les siècles d'examen une fois arrivés, on rejeta une quantité de ces légendes; cependant elles ont été enregistrées d'après les pieuses traditions d'époques habituées

à vivre de la foi; on les a enregistrées, sans mettre de bornes à la toute-puissance de Dieu, qui a des richesses infinies pour les cœurs simples et fidèles, et sans déterminer le degré de certitude qu'elles peuvent avoir (C).

En résumé tout s'accorde, pourvu qu'on ait la charité. Survint-il des abus dans l'Église? Qui peut le nier? Mettons-les en lumière, corrigeons-les. Mais est-il juste de rejeter la vérité à cause de l'abus qu'on en a fait?

Dans l'Église, à côté de la vérité et des préceptes révélés, il y a l'enseignement, la juridiction, le ministère. Le dogme élève l'intelligence jusqu'au surnaturel. La morale fait voir clairement la justice, et en inspire le sentiment au moyen de la charité. Le ministère sacerdotal doit perpétuer dans l'Église, sous des signes visibles, la divine institution de la justification par les mérites du Christ, et celle de la sanctification par la communication du Saint-Esprit.

De la hiérarchie ecclésiastique.

Le dogme veut être annoncé et en partie expliqué; la morale doit être simplement portée à la connaissance des fidèles; le ministère sacerdotal doit s'accomplir de manière à pourvoir à tout ce qui peut réaliser la communion des fidèles; d'où il suit que le dogme, la loi, le sacerdoce sont des éléments essentiels de l'Église.

Aussi le clergé ne peut être séparé de l'Église catholique, si on veut qu'elle soit organisée et vivante. S'il venait à être modifié dans la triple tâche qu'il a à remplir, les relations avec l'Église en seraient troublées. C'est à lui qu'a été confié le jugement des actions humaines par rapport à la vie éternelle. « Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie; » ces paroles ont été dites aux apôtres et à leurs légitimes successeurs, et non point à d'autres; de même que c'est aux apôtres que le Sauveur a dit de con-

sacrer, en souvenir de sa mort, la sainte Eucharistie, c'est-à-dire d'accomplir les fonctions les plus élevées.

Dans la constitution historique et juridique de l'Église, on voit donc coexister : 1° les baptisés, simples croyants ; 2° les apôtres, jouissant des prérogatives communes à Pierre, telles que la vocation spéciale [1], le pouvoir de lier et de délier [2], la charge d'enseigner [3], la mission de régénérer et de sauver les croyants [4], la faculté d'ordonner leurs successeurs [5], l'indéfectibilité des dons et des promesses [6] ; 3° au-dessus de tous domine Pierre, unique fondement de l'Église [7], à qui ont été confiées les clefs du royaume des cieux [8], la charge de paître et de diriger les agneaux et les brebis, c'est-à-dire les fidèles et leurs chefs [9]; la stabilité de la foi, et le devoir d'y confirmer ses frères [10], Jésus-Christ ayant promis l'indéfectibilité, comme fondement de l'Église [11].

(1) « Vocavit discipulos et elegit duodecim ex ipsis, quos et apostolos nominavit. » S. Matth., X; S. Marc, III; S. Luc, VI.

(2) « Quæcumque ligaveritis super terram, erunt ligata et in cœlo. » S. Matth., XVIII.

(3) « Qui vos audit, me audit : qui vosspernit, me spernit. » S. Matth., X; S. Luc, X; S. Jean, XIII.

(4) « Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra. Euntes ergo, docete omnes gentes, baptizantes eos, etc. » S. Matth., XXVIII. — « Euntes in mundum universum, prædicate evangelium omni creaturæ. Qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit, etc. » S. Marc, XVI.

(5) « Accipite Spiritum sanctum. Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis, et quorum retinueritis, retenta sunt. » S. Jean, XX.

(6) « Ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi. » S. Matth., XXVIII.

(7) « Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. » S. Matth., XVI.

(8) « Tibi dabo claves regni cœlorum. » *Ibid.*

(9) « Pasce agnos meos.... pasce oves meas. » S. Jean, XXI.

(10) « Ego rogavi pro te, ne deficiat fides tua; et tu conversus confirma fratres tuos. » S. Luc, XXII.

(11) Portæ inferi non prævalebunt adversus Ecclesiam. » S.Matth., XVI.

Il se fait ainsi un établissement qui repose sur la conciliation des trois systèmes, monarchique, aristocratique et démocratique, qui sont ici trois éléments constitutifs et non pas trois pouvoirs. L'aristocratie des évêques participe à toutes les prérogatives du chef, à l'exception de la primauté ; à eux seuls Jésus-Christ a départi la hiérarchie de la juridiction : les prêtres sont leurs coopérateurs, avec une juridiction non ordinaire, mais déléguée et variée, qu'ils reçoivent d'une manière potentielle et non effective avec le sacrement de l'Ordre.

Au-dessous de la hiérarchie est la démocratie, l'universalité des fidèles, la *plebs*, c'est-à-dire tous les enfants de Dieu, frères en Jésus-Christ, sans acception de classes ou de nations, jouissant au même degré de la fraternité, de l'égalité et de la liberté.

Ont-ils un droit dans le gouvernement ecclésiastique?

L'Église étant d'origine surnaturelle, il suit que des opinions ou des volontés humaines n'ont aucune valeur relativement à son but, lequel consiste à célébrer le mystère de l'Eucharistie et à le répandre dans le monde par Jésus-Christ. Le Christ, dont le royaume ne ressemblait pas à ceux du monde, n'a pas confié la garde de son Église à des rois et à des peuples, à l'absolutisme ou au suffrage universel, mais bien à l'inspiration de l'Esprit-Saint. La consécration n'est pas donnée aux pasteurs par le peuple, et pas davantage la juridiction, dont la forme ne peut être sujette à des changements, comme dans les gouvernements humains. Cependant, nous qui composons le peuple des fidèles, nous avons le droit d'être bien gouvernés, avec charité et égards, d'être dirigés dans la voie droite et d'avoir part aux sacrements; la science nous donne le droit de remontrance, droit que nous avons vu exercé par

dois des fruits abondants de conversion, fut aussi soupçonné d'hérésie ; et on lui interdit la prédication, mais il prouva son innocence et écrivit une des meilleures défenses de la messe contre Luther. (Turin, 1554.)

Ambroise Caterino.

Ambroise Caterino (1487-1553) fit plus de bruit. Avant d'entrer en religion, il s'appelait Lancelot Politi de Sienne; il s'était adonné à l'étude des lois avec l'ardeur qu'y apportaient alors ses compatriotes, et s'était montré un des chauds défenseurs des libertés de son pays. Il avait encore étudié dix années à Paris, et, à l'âge de trente ans s'étant fait moine, il se fit remarquer par l'élégance de son style, par la clarté, par la méthode, par le loyal exposé des objections, par l'ampleur de son argumentation, enfin par sa science étendue mais querelleuse, qui lui faisait voir partout des hérésies, et qui l'entraînait à des démêlés sérieux même avec les théologiens catholiques : esprit indépendant, il ne s'inclinait pas devant l'autorité de saint Thomas, ou celle de saint Augustin, ou celles des autres docteurs. Quoique dominicain, il affirmait la conception immaculée de Marie; il soutenait, contre l'opinion de saint Thomas, que Jésus-Christ serait venu au monde lors même qu'Adam n'eût pas péché; dans ses *Commentaires* sur les premiers chapitres de la Genèse et sur les épîtres canoniques, il n'hésite pas à combattre souvent le cardinal Caïétan, en lui reprochant des interprétations humaines et des opinions singulières; dans le *Traité de la Grâce*, il affirmait qu'on pouvait être assuré de la justification, doctrine semblable à celle des luthériens, qu'on réfuta contre lui; quant à la prédestination, il croyait que *peu de personnes* étaient *élues* d'une manière absolue, et que pour un grand nombre le décret était conditionnel; que les enfants morts sans le

baptême jouissent d'une félicité relative, et avant tout qu'il n'était pas nécessaire que le ministre des sacrements ait l'intention de faire une œuvre sainte, pourvu qu'il en remplisse les cérémonies. Sadolet lui écrivait des lettres où il le louait beaucoup, et trouvait parfait son livre sur le péché originel et sur la justification, matière si difficile, sur laquelle certains doutes lui étaient restés dans l'esprit, doutes qu'il se proposait de lui communiquer dans un temps plus calme; cependant il l'assurait qu'il n'avait pas lu d'ouvrage plus savant que le sien, et où se rencontrât une doctrine si vaste unie à tant de prudence et de sincère piété[1]. Outre un *Discours contre la doctrine et les prophéties de frère Jérôme Savonarole* (Venise, 1548), où il attaque les partisans du dominicain, il composa les ouvrages suivants : *De cœlibatu adversus impium Erasmum ; quæstiones duæ de verbis quibus Christus SS. Eucharistiæ sacramentum instituit,* livre qui fut défendu, et un traité *De libris a christiano detestandis et a christianismo penitus eliminandis,* dont un chapitre est intitulé : *Quam execrandi sunt Machiavelli discursus, et institutio sui principis.* Caterino combattit les divers hérétiques dans un livre intitulé *Remède à la doctrine pestilentielle de frère B. Ochino* (Venise, 1544), et dans son *Abrégé des erreurs et des fraudes luthériennes* (Florence, 1520), dédié à Charles-Quint. Dans ses *Libri V adversus Lutherum,* il disait à l'hérésiarque : « Si l'Église n'existe qu'en esprit, comment pourra-t-on la reconnaître sur la terre? »

Luther répondait que l'Église est uniquement intérieure, mais que les caractères auxquels on peut la reconnaître sont le baptême, la cène, et par-dessus tout

(1) Sadoleti, ep. 11 et 12, lib. XIV.

l'Évangile. Mais n'est-ce pas précisément ces caractères qui font de l'Église une institution visible?

Caterino fut d'abord évêque de Minore, puis archevêque de Consa et un des membres les plus actifs du Concile de Trente, où l'on écoutait volontiers ses discours à cause d'une certaine hardiesse, qui lui donnait l'air de pencher du côté des hérétiques, tandis que c'était seulement chez lui le désir de se faire un nom à propos des novateurs. C'était un homme (dit le cardinal Pallavicini) d'une haute réputation pour sa conduite, d'une réputation moindre pour ses œuvres, peut-être parce qu'en celles-ci l'opinion universelle ne lui était pas favorable; mais en ce qui concerne les disputes qu'il eut avec les hérétiques et les fonctions qu'il remplit au concile, les applaudissements qu'il reçut ne le cédèrent en rien à ceux donnés à aucun de ses contemporains et de ses collègues. Il mourut septuagénaire en 1553.

Apologistes secondaires.

Nous pourrons chercher d'autres apologistes, et nous aurons occasion d'en nommer; mais nous ne rencontrons chez aucun d'eux une réfutation rigoureuse et absolue de l'erreur, une sage et complète exposition des vérités; on ne vit pas davantage surgir en Italie de ces apologistes capables, comme l'allemand Érasme et l'espagnol Melchior Cano, de rétablir les vrais principes de la théologie et les preuves sur lesquelles elle s'appuie. Les réfutations consistaient plutôt dans un exercice de dialectique que dans l'exposé d'un système. On discutait sur des points particuliers et devant le tribunal inférieur de la raison individuelle, au lieu de renfermer les adversaires dans un cercle inflexible, en leur démontrant que l'interprétation individuelle détruit l'essence de la société spirituelle, par le fait même qu'elle détruit la foi. Enlevez à

la vérité le caractère obligatoire, rien ne la distingue plus d'une erreur quelconque, et le protestant ne peut condamner le juif, le déiste, l'athée, qu'en opposant à leur raison individuelle l'autorité.

Puis, dans toute question, on voit accourir pêle-mêle ces tirailleurs qui veulent engager la lutte, sans avoir ni compétence, ni goût, ni modestie, et qui, par cela même, sont téméraires et dépassent le but. Dans le cours de ce récit, nous rencontrerons des écrits pleins de colère, d'exagération, et avec des titres burlesques. Les protestants nous appelaient papistes, et s'emportaient quand nous appelions luthériens ceux qui suivaient la confession d'Augsbourg; beaucoup trop d'entre eux étaient dépourvus de cette salutaire défiance qu'on a sur son propre jugement, à laquelle on donne le nom d'humilité.

Leur type fut Jérôme Nuzio, qui changea son nom en Muzio (1496-1576), en ajoutant *justinopelitano*, parce que, quoique né à Padoue, il était originaire par sa famille et citoyen de Capo d'Istria (anciennement Justinopolis); ce fut un des plus féconds écrivassiers de son temps. Il remplit la charge de secrétaire près de divers personnages, entre autres du marquis del Vasto, de don Ferrante Gonzaga, gouverneur de Milan, du comte Claudio Rangone, avec lequel il passa en France; il engagea des disputes avec beaucoup d'hommes lettrés, et se distingua dans la *scienza cavalleresca*, comme on appelait alors la théorie des duels. Voyant qu'on ne pouvait pas les abolir, il imagina d'en écrire le code, en établissant une infinité de règles minutieuses, comme il arrive chaque fois qu'on fait intervenir la casuistique dans une question.

Jérôme Muzio.

Ses ouvrages sont innombrables, et lui-même donne le titre de ceux qui sortirent « de la plume d'un homme, qui depuis l'âge de vingt-un ans jusqu'à soixante-quatorze a continuellement servi, a été employé par toutes les Cours de la chrétienté, a vécu parmi les armées en campagne, a passé la plus grande partie de son temps à cheval, et à qui il a fallu gagner son pain à la sueur de son front. » Il a célébré en dix canzones séparément le visage, les cheveux, le front, les yeux, les joues, la bouche, le col, le sein, la main et la personne de sa bien-aimée; il traduisait en même temps les textes grecs pour servir à l'histoire ecclésiastique de Baronius. Atteint d'une maladie grave en 1552, il disait: « Je prends Dieu à témoin que je veux donner à son service le peu de temps qui me reste à vivre, en le consacrant désormais tout entier aux études sacrées; » mais don Ferrante lui persuada de rester à sa disposition. Après la mort de ce dernier, arrivée en 1557, Muzio passa en qualité de gouverneur près du prince François d'Urbin, auquel il dédia un *Traité du jeune prince*. Dans ses voyages, ayant observé les mœurs des protestants, elles ne lui parurent pas mériter les éloges qu'on leur prodiguait, et leur doctrine n'était à ses yeux que confusion et abus. Il se mit à combattre la communion des laïques avec le calice, le mariage des prêtres et les autres nouveautés, et soutint qu'il n'était pas nécessaire d'assembler un concile; il dissuada Lucrèce Pia des Rangoni d'embrasser les erreurs qui s'étaient répandues parmi les Modénois; il fut chargé par l'Inquisition romaine de faire brûler toutes les copies du Talmud qui se trouvaient dans le duché d'Urbin, et de lui rendre compte de tout ce qu'il découvrirait de contraire à la religion, spécialement à

Milan. En effet, ayant entendu Celso Martinengo prêcher dans cette ville, il le dénonça au Saint-Office, et comme celui-ci n'osait pas le faire arrêter, Muzio l'appela devant lui pour l'examiner, et l'aurait incarcéré s'il n'eût pris la fuite. Dès ce moment, les Milanais lui en voulurent à mort comme à un persécuteur : aussi, lorsque Martinengo eut été nommé pasteur de l'Église évangélique à Genève, Muzio fut brûlé en effigie au milieu des applaudissements du peuple. Il avait été l'ami d'enfance de Vergerio, évêque de Capo d'Istria, mais aussitôt que ce prélat se fut égaré, loin de céder à ses sollicitations, il eut recours à tous les moyens pour le ramener à la vérité : les conseils de l'amitié ayant échoué, il écrivit contre lui au peuple de Capo d'Istria (1550), et continua ses attaques avec plus de vivacité encore lorsque Vergerio eut apostasié.

Dans les *Trois Témoins fidèles*, rapprochant les doctrines des saints Basile, Cyprien et Irénée, il convainct de fausseté Érasme et d'autres. Pour soutenir le concile de Trente, il écrivit principalement le *Bullinger réprouvé*, l'*Hérétique furieux* contre Mathieu Giudice, professeur d'Iéna ; la *Discipline catholique des princes* contre Brenzio ; l'*Antidote chrétien*, la *Forêt odoriférante*, la *Réponse à Protée*, le *Chœur pontifical*, les *Mensonges Ochiniens*, les *Malices Bettines* (1665), la *Bienheureuse Vierge couronnée*, étaient les titres bizarres de ses ouvrages, dans lesquels il prodigue les violentes apostrophes, les flèches d'une pauvre critique et de venimeuses personnalités : moyens de se faire lire du vulgaire, mais non de servir la cause de la vérité.

Il avait été en faveur près de Pie IV, il le fut davantage près de Pie V, qui l'employa à écrire contre les hérétiques, surtout contre l'*Apologie en faveur de l'Église*

anglicane de l'évêque Jewel; puis contre les *Centuries Magdebourgeoises*, qu'il prétendit réfuter en deux livres d'histoire sacrée (1571). La mort de ce pape laissa Muzio dans le dénûment, et il écrivait au duc Emmanuel-Philibert de Savoie qu'il lui arrivait, après cinquante-quatre ans de services, de n'avoir pas pu s'assurer cinquante-quatre sous de rente. Fidèle aux pratiques religieuses, il assistait à la messe, fréquentait les sacrements et récitait chaque jour les psaumes de la pénitence : néanmoins quelques-unes de ses églogues sentent l'homme charnel; au surplus il avoue qu'en fait de continence il était « encore plus à même d'être repris que de reprendre les autres. »

L'Aléandre, dans une lettre à Sanga datée de Ratisbonne le 14 mars 1532, parle d'un médecin du nom de Paul Riccio, qu'il avait connu en Italie trente ans auparavant. Savant juif converti, passé ensuite au service de la maison d'Autriche, et entré même au conseil de l'empereur, il composa des ouvrages pour la défense de la foi, mais où l'on rencontrait des passages sentant le judaïsme. Comme on était encore à une époque où l'on cherchait l'interprétation favorable aux auteurs, on n'y fit pas attention. Le temps des discussions étant arrivé, Riccio cherchait à convertir les luthériens, mais toujours en avançant quelque doctrine plus compromettante. Plus tard il fit imprimer un livre où, considérant l'Église comme divisée en deux camps presque égaux, il voulait se poser en médiateur. Riccio tomba dans beaucoup d'erreurs qui furent combattues par Fabro, et, se déclarant convaincu par es arguments de ces derniers, il se rétracta[1].

Albert Pio. Albert Pio, seigneur de Carpi, joua un grand rôle

(1) *Monumenta Vaticana*, LXXXI, LXXXII.

dans les événements de son époque comme prince et comme ambassadeur; il avait autant d'amour pour l'étude que de dévotion; au milieu de tant d'affaires, il cultivait l'amitié des savants; il écrivit lui-même divers ouvrages, notamment sur les controverses d'alors et contre Luther. Il s'impatientait d'entendre les traits décochés par Érasme contre les ecclésiastiques; il ne pouvait expliquer la courtoisie dont usaient envers lui et papes et prélats, et il s'en expliquait ouvertement dans Rome. Érasme, sensible en fait d'éloge, s'en plaignit à Celio Calcagnini: ce dernier en ayant demandé la raison à Albert Pio (1525), reçut de lui une longue lettre dans laquelle, louant le génie d'Érasme, il lui reproche d'avoir fait naître ou fomenté les nouvelles hérésies, et analyse plusieurs de ses opinions qu'il trouve ou semblables ou identiques à celles de Luther.

Ce fut à cette époque qu'eut lieu le sac de Rome, dont tant d'hommes lettrés eurent à souffrir, et entre autres Pio. Il fit imprimer à Paris sa lettre à Érasme; ce dernier répliqua par une seconde lettre, à laquelle Pio fit des apostilles. En lui écrivant, Érasme garde des ménagements, mais en écrivant à d'autres, il le malmène et va jusqu'à supposer que son épître était l'œuvre de Jean Genesio Sepulveda de Cordoue. Pio composa plus tard un ouvrage où il censure les opinions d'Érasme, et le réfute lui et les novateurs de l'époque, surtout sur la question du libre arbitre: évitant l'argumentation scolastique, il a dans ses écrits plus d'érudition et d'élégance que de force. Cet ouvrage ne parut qu'après la mort de Pio[1],

(1) Alberti Pii Carporum, « comitis illustrissimi et viri longe doctissimi, præter præfationem et operis conclusionem tres et viginti libri in

Celio Calcagnini, illustre philologue, sans être pourtant un cicéronien, avait complimenté Érasme en un latin si pur et si éloquent qu'il l'avait rendu muet et incapable de lui répondre[1]; il lui envoya en manuscrit un traité *De libero arbitrio* qu'il avait composé pour réfuter Luther. Érasme l'admira, et répondit : « Je le ferais certes imprimer pour la gloire de votre nom, s'il n'y avait un malheureux passage où vous faites croire que je prends plaisir à ce spectacle des querelles religieuses, et que je suis là bouche béante et mains croisées comme un oisif en face du sanglier qui dévaste la maison du Seigneur. »

De même qu'Érasme avait cherché à tempérer les emportements de Luther contre le pontife, de même il désapprouvait celui-ci d'avoir usé de rigueur envers le réformateur. A peine Adrien VI, qui avait été son condisciple dans la fameuse école de Deventer, fut-il monté sur le trône pontifical, qu'Érasme lui écrivit pour lui conseiller la douceur, mais il ne tarda pas à s'assurer qu'il n'y avait plus à espérer une réconciliation, et il disait : « Ce qui me frappe le plus dans Luther, c'est que, quelle que soit la thèse qu'il entreprenne de soutenir, il la pousse jusqu'aux extrêmes. Après un avertissement, loin de se modérer, il s'enfonce plus avant et semble ne vouloir autre chose que de se livrer à des excès plus grands. C'est un Achille dont la colère est indomptable. Ajoutez-y le grand succès, les faveurs non équivoques, les vifs applaudissements de toute la scène, et vous verrez qu'il y avait de quoi perdre même un esprit modeste. »

(1) Sur son épitaphe il fit écrire : « Ex diuturno studio hoc didicit, mortalia contemnere, et ignorantiam suam non ignorare. »

Vivement pressé de le réfuter, Érasme répondait : *Nunc Lutherus scribit in se ipsum, videns rem alio verti quam putarat, et exoriri populum non evangelicum, sed diabolicum, cum interitu omnium bonorum studiorum.*

Et dans ses lettres : « Quoi de plus détestable que d'exposer les populations ignorantes à entendre traiter publiquement le pape d'antechrist, les évêques et les prêtres d'hypocrites, la confession de pratique abominable ; d'entendre dire quand on parle de mérites, de bonnes œuvres, de bonnes résolutions, que ce sont là de pures hérésies, enfin d'enseigner que notre volonté n'est pas libre, que tout arrive par l'effet de la fatalité, et que peu importe la qualité qu'ont ou que peuvent avoir les actions des hommes[1] ? »

Après les honneurs de l'attaque, Erasme voulait donc encore les honneurs de la résistance. Mais un personnage aussi en vue qu'il l'était pouvait-il se maintenir neutre au milieu des partis ainsi déchaînés ? Objet de suspicion pour les uns et pour les autres, trop indépendant pour Rome, où Pasquin lui faisait l'application du vers de Virgile, *Terras inter cœlumque volabat*, Érasme était trop hésitant pour Luther : les protestants qui, vu la haine qu'il portait aux moines, s'étaient imaginés l'avoir pour coryphée, ayant une fois perdu cette espérance, se ruèrent sur lui, en le caractérisant ainsi : œil d'aigle et cœur de chevreau. C'est alors que le philosophe de Rotterdam descendit dans l'arène pour les combattre sur la question vitale par excellence, celle du libre arbitre. Il ne combattait pas cependant en adversaire ou en papiste; il s'indignait seulement de voir les citations

(1) *Ep.* 601.

fourmiller de tant d'erreurs sinon de fraudes; mais si la défense manquait de vigueur, elle puisait une autorité dans le nom de l'apologiste : aussi Luther, qui d'abord le plaisantait sur cette prétention qu'il avait de marcher sur les œufs sans les casser, et qui lui répétait que le Saint-Esprit n'est pas sceptique, se mit alors à lui décocher des injures, telles qu'avaient coutume de lui en suggérer les fumées du vin. L'illustre Jérôme Accolti, devenu plus tard cardinal, et l'adversaire d'Érasme après avoir été son ami, nous dépeint son caractère sous des couleurs sinistres. Sadolet, qui fut surnommé le Fénelon de l'Italie, en fit autant.

Primo Conti de Milan, un des premiers disciples de saint Jérôme Miani, étant allé en Allemagne pour s'opposer à la propagation de l'hérésie, s'était flatté de convertir Érasme, à qui il écrivit, en signant *Primus Comes Mediolanensis*. Le docte philosophe crut que cette signature était celle de quelque grand seigneur, et alla au-devant de lui avec tout un cérémonial; puis l'ayant vu arriver sans même un seul estafier, il rit de sa méprise, avouant pourtant qu'il avait plus de plaisir à voir un si habile écrivain qu'un noble seigneur, quelque grand qu'il fût. Mais Conti ne retira aucun résultat de sa visite au tiède Érasme.

L'Aléandre, dans une lettre de Bruxelles du 30 décembre 1531, écrit à Sanga, qu'Œcolampade lui assura à Bâle qu'Érasme avait beaucoup de partisans en Flandre, en Angleterre, en France et en Italie; qu'en Espagne, au contraire, il en avait peu, grâce à la vigilance de l'Inquisition; mais il ajoute que les Juifs s'ingéniaient à y faire pénétrer le luthéranisme, uniquement dans le but de faire du tort à la foi catholique. Et il poursuit en disant

qu'en Espagne, où l'on n'ose pas parler librement de Luther, parce qu'il a été déjà condamné, on élève jusqu'au ciel Érasme, et qu'on le fait « adorer dans ce pays, qui renferme une si grande quantité de ses ouvrages déjà traduits en castillan : j'entends parler de ceux de ses livres qui sont dangereux ; en sorte que, comme il s'agirait dans ce pays pour l'Inquisition de condamner ses ouvrages, grâce à diverses mesures de faveur, on a défendu aux inquisiteurs de les poursuivre. Et maintenant qu'Érasme a été condamné à Paris, ces mêmes amis en perdent la tête parce qu'ils voient bien que l'Église universelle se conformera pour ce pays à la sentence rendue à Paris. Il y a déjà onze ans j'avertissais Érasme dans ce même lieu où j'écris en ce moment, en le priant de faire certains changements et d'adoucir certains passages dans ses écrits, sans quoi il pouvait être assuré que, de son vivant ou après sa mort, lesdits passages seraient condamnés.... D'ailleurs on sait très-bien, que si ce n'était la crainte de lui voir faire pire, en l'irritant par des mesures rigoureuses, déjà le Saint-Siége aurait condamné plusieurs de ses ouvrages, nonobstant les faveurs dont usent envers lui-même nos sommités, et ceux qui en font un saint, pour être loués par lui dans une lettre : c'est ainsi que *abnegat Christum minimæ gloriolæ causa*[1]. »

Érasme voyait très-bien qu'il avait enseigné tout ce qu'avait enseigné Luther[2] : aussi disait-on en manière de proverbe, *aut Erasmus lutherizat, aut Lutherus erasmizat.*

(1) *Monumenta vaticana*, LXIX.

(2) « Videar mihi fere omnia docuisse quæ docet Lutherus, nisi quod non tam atrociter, quodque abstinui quibusdam ænigmatibus et paradoxis. » (*Ep. à Zwingle.*)

Ceci nous est un nouvel exemple de la latitude qui pouvait être laissée à la critique sur l'Église, sans pour cela rompre le lien de la charité; et nous explique la franchise de ceux qu'à tort les réformés ont voulu considérer comme leurs précurseurs, et l'espoir qu'on a longtemps nourri de réconcilier les dissidents avec l'Église universelle[1].

Dégoûté de ce grand mouvement, auquel il avait donné de l'éperon et auquel il était impuissant à mettre un frein; ayant en horreur la dépravation et les désordres auxquels les dissidents étaient enclins[2], incapable d'être chef, et ne pouvant supporter l'idée de servir comme un vulgaire soldat; vilipendé, comme il arrive à tous les précurseurs, par la foule qui les dépasse; ayant en vain changé plusieurs fois d'opinions, s'étant même repenti de sa malice de lettré qu'on pouvait comparer à l'éclair qui précède le tonnerre de la calomnie et de la négation, Érasme mourait à Bâle, après avoir éprouvé avec quelle facilité un peuple fait passer ses idoles de l'autel à l'oubli. Un autre rhéteur bel esprit, qui avait, lui aussi, composé un éloge de la Folie, le fantasque Hortensius Landi de Milan, plaisanta sur la mort d'Érasme

(1) Plus tard le nom d'Érasme sonna comme celui d'un hérétique. Dans la bibliothèque de Saint-Sauveur, à Bologne, l'inquisition sous Paul IV en fit emporter les ouvrages; et les traductions d'Œcolampade qui étaient annotées par Érasme, furent lavées à l'eau de chaux pour en faire disparaître les notes; on gâta aussi une édition de saint Jérôme également annotée par lui, et on confisqua un Suétone qui portait le nom d'Érasme.

(2) « Civitates aliquot Germaniæ implentur erroribus, desertoribus monasteriorum, sacerdotibus conjugatis, plerisque famelicis ac nudis; nec aliud quam saltatur, editur, bibitur ac cubatur, nec docent, nec discunt; nulla vitæ sobrietas, nulla sinceritas. Ubicumque sunt, ibi jacent omnes bonæ disciplinæ cum pietate. » (Erasmi Ep. 902, de l'année 1527.)

dans son *Dialogo lepidissimo*[1]. Le railleur était raillé à son tour.

Érasme restera comme le type de ces hommes qui s'endorment sur l'oreiller de l'indifférence, et qui, après s'être vantés de leurs propres doutes se font un mérite d'avoir épargné certaines traditions; qui posent des principes et n'osent pas en tirer les conséquences; qui n'applaudissent pas à l'erreur mais la flattent à demi-voix; qui voient la vérité mais craignent de l'embrasser, comme Pilate hésitant entre la justice et la popularité, entre le Christ et Barrabas.

Cependant Érasme touchait un point capital de la controverse, lorsqu'il faisait cette déclaration : « Vous vous référez tous à la parole de Dieu et vous vous en considérez comme les vrais interprètes; eh bien, mettez-vous d'accord entre vous avant de vouloir donner des lois au monde. »

Premières conséquences désastreuses de la réforme.

Au lieu de cet accord, le désordre passait des intelligences aux volontés et de celles-ci à la vie privée et sociale : l'effet s'en fit sentir d'abord dans l'Allemagne toute bouleversée. Les questions religieuses, quelque abstraites qu'elles paraissent, pénètrent nécessairement dans les entrailles de la société, et dans un système théocratique tel que celui qu'avait introduit le moyen âge, on ne touche pas à la foi sans jeter le trouble dans l'État. Le christianisme avait donné des solutions non négatives comme les donne la science d'aujourd'hui, mais positives, aux questions capitales de l'homme et de la société, et il menait à des conséquences effectives en religion, en morale, en politique et dans l'art; partant il y avait des institutions

(1) *In Erasmi funus dialogus lepidissimus*. Basileæ, 1540.

et des lois certaines ainsi qu'une marche historique dans la société. Maintenant le protestantisme avait renversé cette marche en remettant en doute les canons fondamentaux. Visant bien moins à engager l'homme dans une ligne de conduite plus vertueuse qu'à transformer les mobiles de son existence, il brisa dans l'économie religieuse et sociale de l'humanité les deux liens auxquels se rattache la suprême notion du droit : le lien intime qui rapproche l'homme de Dieu dans l'éternité, au moyen de la conscience, et le lien universel du droit positif qui le soumet à une loi objective, à une autorité extérieure dans le temps. Prétendant organiser la vie humaine sans avoir égard au dogme, le protestantisme mit un nouveau souverain régnant par la force du droit à la place de l'ancien, mais il abandonna la société aux puissances temporelles, souveraines de fait; à l'autorité de la persuasion il substitua la loi de la contrainte, il remplaça l'infaillibilité de l'intelligence et de la révélation par la force matérielle et les décrets du prince. L'interprétation individuelle enlevait aux principes leur caractère d'universalité et aux canons la faveur d'être acceptés comme l'expression du sentiment commun ; ce n'était plus l'Église qui jugeait les individus, c'étaient ceux-ci qui jugeaient l'Église, et l'individu n'avait plus que l'alternative ou de renoncer à croire ou de se fabriquer lui-même sa propre croyance. On vit donc les fils être en désaccord avec leurs pères, les frères en contradiction avec leurs frères, les femmes avec leurs maris ; la secousse du foyer domestique s'étendit à la société civile, où chacun prétendait agir selon son caprice puisqu'il pouvait penser selon son caprice; au droit, à la morale, jusque-là uniquement basés sur la religion, manquait tout appui, par cela seul

que cette religion venait elle-même à manquer, et la pensée une fois en révolte contre la foi, les hommes trouvèrent éteint le phare qui les guidait dans leur route, justement à l'heure où la tempête sévissait dans toute sa force. Chacun fonde une Église nouvelle, qui meurt le lendemain faute d'accord et d'autorité; chaque prédicant du moindre village se croit autorisé à devenir le fondateur d'une religion, sans que personne puisse y mettre ordre. Les gens du commun se levaient de leur place pour demander aux nouveaux apôtres : « Que devons-nous faire? » Mais il arrive justement qu'à de telles époques ceux qui dirigent les peuples ne savent que faire, et qu'une main ébranle ce qui vient d'être fondé par l'autre.

Le fidèle, s'étant trouvé prêtre et pape, voulut encore être roi, ayant à sa disposition les doubles clefs, dans ses doutes il ne recourait plus à l'autorité, mais à son propre jugement; l'examen passa du système ecclésiastique au système laïque, qui était si perverti, et il sortit de cet état de choses des révolutions et la suprématie de la force. Le pouvoir spirituel en était venu à entraver le pouvoir temporel; maintenant on voulait rendre aux rois la dictature païenne : on va toujours à l'excès.

Mélanchthon, qui avait tant fait d'efforts pour prévenir ces révolutions, gémissait alors sur les discordes et en présageait de plus funestes comme conséquence de ce débordement, de cette disposition à méconnaître toute espèce d'autorité, et, disait-il : « Toutes les eaux de l'Elbe ne me suffiraient pas pour pleurer les malheurs de la religion et du pays[1]. »

(1) Fekius proscidit Carlostadium, probum theologum : eidem cum Luthero bellum est, Luthero cum multis. En viros theologos in pactis mutuo geminis se concerpentes. (Hutten, *Ep. ad Pirk.*)

Le cardinal Sadolet, dans son discours aux princes allemands, s'écriait : « Au cours de ces dernières années nous avons vu de vous des choses que nous n'aurions jamais crues. Auparavant vous viviez en paix, la concorde régnait entre vous : aujourd'hui vous êtes dans la discorde la plus atroce. Vous vénériez Dieu et tous les habitants du ciel avec une piété exemplaire : maintenant que la piété s'éteint et disparaît, vous avez abandonné les études de la vraie religion : jadis vous vous en teniez aux lois sur la sobriété et l'abstinence qui avaient été faites par vos aïeux, saints personnages, et par les antiques pères, puis acceptées et ratifiées par le respect de tous les siècles : maintenant vous renversez les lois, et, ne laissant plus subsister de distinction entre les choses, vous relâchez les freins de la continence et vous voulez que tout soit complétement libre et sans règle. »

Il continue à déplorer ce déchaînement de fureurs, cette absence de tout respect pour les lois divines et humaines, de toute distinction de supérieurs et d'inférieurs, et cet accord qui ne se fait que pour jeter le blâme sur le sacerdoce et déchirer l'Église romaine qui en est la tête. « Néanmoins, afin de réprimer et de modérer les vices propres aux habitants des cités, et principalement l'avarice, un des péchés les plus communs, et de faire revenir Rome aux mœurs antiques, pudiques et simples, le très-sage et excellent pontife y a appelé de toutes les parties du monde d'illustres personnages qu'il a élevés aux premières dignités, pour qu'ils puissent ainsi se consacrer à cette tâche avec plus d'autorité et de dévouement (F). »

Bouleversements politiques.

Bientôt toute l'Europe fut en feu, et un siècle et demi de guerres affreuses faillit plonger le monde dans une nou-

velle barbarie. En effet, une autre barbarie se levait. Les papes avaient été les promoteurs et le centre de la résistance contre les Turcs. Aujourd'hui que nous voyons ce malade parvenu à ce dernier degré de décadence où il ne se soutient plus que par la volonté des forts, l'Europe vante son esprit de tolérance qui lui fait respecter même le Musulman, et son indifférence qu'elle pousse jusqu'à soutenir un gouvernement qui a pour règle politique le fratricide, pour règle domestique la polygamie, pour règle économique la piraterie. Mais au temps de Luther les Turcs menaçaient d'une conquête sans merci, d'une prépondérance sans frein : il s'agissait encore de décider si l'Europe appartiendrait au Christ ou à Mahomet, si le monde marcherait en avant avec l'Évangile jusqu'au triomphe complet de la démocratie, ou s'il reculerait en arrière jusqu'au sérail, aux eunuques, à la loi incarnée dans un homme. C'était à cette même époque que les Turcs, commandés par des princes héroïques, après avoir conquis les côtes de l'Adriatique et quelques îles, menaçaient l'Italie, poussaient leurs courses audacieuses jusque dans nos ports et essayaient même de surprendre dans une excursion à la campagne Léon X et la fameuse Julie Gonzague. Pie II avait appelé toute la chrétienté à cette tardive croisade, et il allait se mettre lui-même à la tête de l'entreprise lorsqu'il mourut. Ses successeurs proclamèrent toujours la guerre sainte, et Léon X montra lui-même une grande ardeur. Mais à quoi bon ? Ulrich de Hutten cria bien fort à l'Allemagne sa patrie de ne point répondre à cet appel; lui disant que sous prétexte de croisade le pape voulait vider la bourse du peuple ignorant, sucer le lait des nations et s'enivrer à la mamelle

des rois[1]. Luther à son tour raisonnait ainsi : « Nous devons vouloir non-seulement ce que Dieu veut que nous voulions, mais absolument tout ce qu'il veut. Maintenant il veut nous visiter en envoyant les Turcs ; les repousser, c'est résister à sa volonté. » Et il répétait : « Non, chrétiens, je vous en conjure, priez tous pour que nos pauvres princes allemands, non-seulement ne fournissent pas un soldat, mais encore ne donnent pas un sou au pape pour la guerre contre les Turcs ; mieux vaut les Turcs et les Tartares que la messe. La guerre, je vous le dis clairement, me déplaît aussi bien contre le Turc que contre le chrétien (G). Les Turcs remplissent le ciel de bienheureux, le Pape remplit l'enfer de chrétiens. Si le Turc venait à Rome, ce ne serait pas moi qui en pleurerais (H).

Les catholiques, il est vrai, continuèrent à tenir tête aux Turcs ; mais dès que la chrétienté fut divisée en deux camps, elle ne fut plus assez puissante pour les chasser (I) ; les forces devaient s'user dans les luttes intérieures, les esprits s'évertuaient à détruire la foi romaine. On était même à bout de ressources pour convertir les pays infidèles : on ne partait plus pour les missions que de Rome, et au milieu de l'Europe il arriva qu'on détruisit les moines qui en étaient les principaux instruments.

(1) « Verum sub hoc prætextu, per hanc fictam pietatem, sub hoc umbrato nomine expoliare imperitiorem populum, sugere lac gentium, inebriari mamilla regum vult. » (*Oratio de non dandis decimis.*)

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS I.

(*A*) A tout ce que nous avons dit ailleurs de l'esprit éminemment catholique de Dante, nous ajouterons qu'il a fait de la Vierge Marie le centre de toute sa vision. Il y a retracé tout ce que l'Église croit, enseigne ou pratique en l'honneur de Celle qui a le plus de ressemblance avec le Christ, et « qui réunit en elle *toutes* les vertus dont une créature est capable : » symboles, images, chants, tout le culte de Marie y est exposé avec la science du théologien et les légendes du peuple; le poëte la montre « dans le ciel comme un soleil de charité dans son midi, et là-bas parmi les mortels comme une source vive d'espérance. » Saint Antonin a écrit : « *Qui petit sine ipsa duce, sine pennis, sine alis tentat volare.* » Et Dante avait chanté :

> « Donna, se' tanto grande e tanto vali,
> Che, qual vuol grazia a te non ricorre,
> Sua desianza vuol volar senz'ali.
> (Par. c. XXXIII, v. 11 et suiv.)

(B) Sur la mythologie catholique, Joseph de Maistre écrit à un ami ce qui suit (*Lettres*, t. I, p. 235) :

« Sans doute toute religion *pousse* une mythologie. Mais n'oubliez pas que celle de la religion chrétienne est toujours chaste, toujours utile, et souvent sublime, sans que, par un privilége particulier, il soit jamais possible de la confondre avec la religion elle-même. Écoutez un exemple : « Un saint eut une vision pen-
« dant laquelle il vit Satan devant le trône de Dieu, et ayant
« prêté l'oreille, il entendit l'esprit malin qui disait : « Pourquoi
« m'as-tu damné, moi qui ne t'ai offensé qu'une fois, tandis que
« tu sauves des milliers d'hommes qui t'ont offensé tant de fois?
« Dieu lui répondit : « M'as-tu demandé pardon une fois? »

« Voilà la mythologie chrétienne. C'est la vérité dramatique, qui a sa valeur et son effet indépendamment même de la vérité

littérale, et qui n'y gagnerait même rien. Que le saint ait ou n'ait pas entendu le mot sublime que je viens de citer, qu'importe? Le grand point est de savoir que le pardon n'est refusé qu'à celui qui ne l'a pas demandé. »

L'observation est très-ingénieuse, mais pour qu'elle fût vraie de tout point, il faudrait une circonstance absolument contraire au caractère de la mythologie, c'est-à-dire qu'il existât une autorité chargée de choisir entre les mille inventions de la fantaisie et de l'ignorance les fables qui sont pures, morales et sublimes. Il est vrai que la plupart de celles qui ont été composées par des chrétiens font honneur au genre humain, profitent à la vertu et attestent une victoire de la faiblesse sur la violence, du bien sur le mal.

(C). — Bridgewater laissa une somme d'argent importante pour les auteurs de huit traités, qui devaient, d'après les différentes sciences, démontrer la vérité de la révélation. Parmi ces sciences ne figuraient pas les mathématiques, et après que Chalmers eut traité de la morale naturelle de l'homme, Buckland de la géologie, Whewell de l'astronomie, etc., Babbage voulut faire un *Neuvième traité*, pour démontrer qu'avec les mathématiques et la mécanique on pouvait encore mieux prouver la vérité de la tradition. Il est aisé de comprendre comment un esprit qui se révolte contre tout ce qui n'est pas algèbre, et qui fait dépendre la révélation uniquement des témoignages humains, se heurte souvent contre l'orthodoxie, et se confond avec ceux qui, rapetissant le Créateur à leur propre taille, prétendent ranger dans le surnaturel ce qui appartient seulement à l'ordre naturel. Mais il est beau de voir ce même esprit rassembler les preuves qui devraient faire rougir ceux qui se moquent de toute espèce de miracles. Dans sa fameuse machine à calculer, Babbage démontrait qu'on pouvait introduire aussi une loi arbitraire pendant une période plus ou moins longue, au bout de laquelle la même machine en adopterait une autre, que son inventeur lui avait fixée dès le principe ; qu'on pouvait également en disposer le mécanisme de façon à ce que, dans un temps donné, on vît reparaître la première loi ou même une autre, ou que pendant l'action de l'une, celle-ci pût être suspendue pour faire place à une autre qui opérerait seulement pour cette occasion, ou reparaîtrait à des intervalles déterminés.

De même, Dieu, dans la création, prévoyant les nécessités à venir, a pu pourvoir à toutes les éventualités, imposer à la nature

des lois qui opéreraient pendant un temps, puis céderaient la place à d'autres, ou qui suffiraient pour des changements temporaires. Si le soleil s'arrêta à la voix de Josué, ce fait pouvait être entré dans les desseins primitifs du Créateur, et produit par l'action transitoire de certaine loi préparée exprès. Si des morts ressuscitèrent, ce fut l'effet d'une force qui devait opérer seulement à de rares intervalles, bien que faisant partie du plan primordial de la création. Ce raisonnement est plus facile à appliquer aux époques géologiques marquées par l'apparition de nouvelles espèces animales et végétales.

Selon notre mathématicien, on peut donc admettre que Dieu a prévu toutes les circonstances accidentelles qui pourraient réclamer une modification éphémère ou durable dans l'économie de la création, et qu'il a pourvu aux moyens de les faire arriver. Ainsi l'horloger qui aurait fait une montre marchant toujours, suspendant son mouvement à un temps donné pendant une minute, et dont les aiguilles à un autre moment donné retourneraient en arrière, ferait preuve d'une habileté merveilleuse, mais les changements seraient dus à un plan primitif, à une loi importante et unique : de même l'intelligence, capable d'embrasser d'un seul coup toutes les combinaisons possibles, est supérieure à celle qui interviendrait périodiquement pour changer le mécanisme ou intervertir ses propres règles.

Tout cela peut inspirer à un esprit cultivé une sublime idée de la sagesse qui a présidé à la création et déjouer le sophisme de ceux qui trouvent indigne de l'Être suprême d'interrompre les lois qu'il a faites et de changer la marche de la nature pour obéir à un besoin particulier ou à une prière de l'homme : ou enfin, pour ceux qui prétendent que ce qui vient d'un autre âge atteste l'imperfection de l'âge précédent, et que le monde a été fait au hasard. Cependant il faut avouer qu'il y a quelque chose d'aride dans ce monde qui va par pur mécanisme ; l'esprit peut s'en contenter, mais non pas le cœur. On dirait qu'il en coûte au Tout-Puissant de maintenir le monde en de bonnes conditions, d'y présider en personne, plutôt que par des agents secondaires, de le gouverner par l'intervention directe de sa volonté, plutôt que de s'en tenir à des lois inviolables. Le Tout-Puissant peut tout aussi bien faire un miracle à une époque donnée et l'avoir préparé cent mille ans à l'avance ; pourquoi donc envierions-nous la consolation de voir son action s'exercer directement dans tout événement, plutôt que par un mécanisme préétabli ?

rerum ac divinarum cæremoniarum ratione dissidiis et concertationibus? Una est vestrum omnium consensio et conspiratio adversus nos, Ecclesiamque a qua defecistis; cætera nihil dissimilius, nihil disjunctius, nihil discrepantius. An vero id non testatum omnibus? an non omnis referta libris Germania est, contraria et propugnantia docentibus? an adeo hebetes nos ac rudes germanicarum rerum esse putatis, ista ut ignoremus? At Lutherus quidem ipse, Paulus alter ut vos vultis, qui præceps se ex Ecclesiæ navi in mare dejecit, a quo jactata a vobis Augustana formula conflata est, quando sibi, aut in quo satis constitit? an istam ipsam formulam non quotannis quamdiu vixit commutatam, diversasque in sententias contortam edidit? An qui postea ipsum secuti sunt, non æque licenter trahendo eam, quo cujusque libido rapuit totam aliam fecerunt? Sed quod jam rixæ inter vos de dictis sententiisque Lutheri? Et quotus quisque est, qui quæ placita illi sunt probet? quot Melanchthon? quot Œcolampadius? quot Zuinglius? quot denique Calvinus trahit? quot alii sexcenti, qui omnes de summis rebus a Luthero, atque inter se dissentiunt? Non modo civitas, aut municipium, sed ne domus quidem in Germania et ulla horum certaminum expers. Cum viro uxor, cum parentibus liberi, de fide sacrorum, de divinarum litterarum intelligentia altercantur. Fœminæ, pueri in circulis, in cauponis, inter pocula ludosque, quod miserandum est, de religione constituunt. A vobis denique ipsis, hoc ipso in conventu, quanto laboratum est opere ut aliquam uniusmodi mentis speciem præferre possetis? Quod assequi tamen nequivistis; scilicet ut discrepare inter se vera, ita conjungi et convenire falsa non possunt, etc. (Gratiani, *De vita Johannis Fr. Commendoni card.*)

(G). — *Ut libere animum meum aperiam, hoc aperte de me prædico, quod tam invitus Turcam gladio impeterem quam christianum fratrem.* Confut. determinat. doctorum Paris.

Ich Martinus bitte alle Christen wollen helfen Gott bitten, für solche elende, verblendte deutsche Fürsten, dass wir ja nicht folgen wider den Türcken zu ziehen, oder zu geben.

Ja viel lieber den Türcken und Tattern leyden, denn dass die Mess solt bleiben. Tisch. Reden.

(H). — *Die Türck macht den Himmel voll heyligen. Der Papst aber füllet die Höll mit eitel Christen.... Würd der Türck auf Rom ziehen, so sehe ich nicht lugern.* Tisch Reden.

Récemment Michelet, dans son livre sur la réforme, mélange de sérieux et de bouffon, avec son style toujours à surprises, et

avec son doute systématique, trouve qu'on avait tort de secourir le pape contre l'hérésie et contre le Turc. Y aurait-il eu un grand mal que le Turc eût occupé Naples? Tout au contraire, répond l'historien français. Comme en Chine les Tartares ont été civilisés par les conquérants, ainsi le Turc se serait fait européen.

Vraiment, en occupant la Grèce, les Turcs se sont civilisés! Voilà bien comme on se laisse aveugler par la haine contre le catholicisme.

(I). — Le cardinal Hippolyte de Médicis, fils naturel de Julien, et l'un des meilleurs capitaines de son siècle, pendant qu'il remplissait les fonctions de légat a latere de Charles-Quint en Allemagne, équipa à lui seul et à ses frais huit mille Hongrois et sept compagnies de chevau-légers, et ne contribua pas peu à repousser les Turcs de l'Autriche. Adrien VI, ayant trouvé le trésor pontifical épuisé, ne put qu'envoyer quarante mille ducats aux Hongrois pour se défendre contre les Musulmans; mais le cardinal Palmieri de Naples offrit de l'argent et des troupes, qu'il proposait même de conduire en personne à Rhodes, lorsqu'il apprit qu'elle venait d'être prise. Clément VII, en 1526, créa des billets sur les monts de piété pour fournir des armes et des troupes à Charles-Quint contre les Turcs. Les Vénitiens se proposaient de lever à titre d'impôt le décime des revenus sur les biens de leur clergé pendant cinq ans; mais Paul III n'y consentit pas, et préféra en place de cet impôt donner un million de ducats sur son propre patrimoine. Ce qui revient à dire que le décime à prélever devait être pour le moins égal à cette somme, c'est-à-dire à raison de deux cent mille ducats par an; et cela porterait à deux millions de ducats la rente annuelle des biens du clergé vénitien. Pie IV accorda au roi d'Espagne sept cent mille ducats sur les bénéfices du clergé espagnol, et leva sur ses propres sujets un tribut de quatre cent mille écus d'or pour la guerre contre les Turcs. Douze galères pontificales assistèrent à la bataille de Lépante, outre une quantité d'autres vaisseaux inférieurs, avec quinze cents hommes.

De 1520 à 1620 Rome donna aux empereurs d'Allemagne seize millions d'écus, et six millions à la République vénitienne pour combattre les Turcs.

DISCOURS II.

Adrien VI, pape réformateur. Clément VII. Sac de Rome. Préludes d'un concile.

Le fils d'un pauvre ouvrier d'Utrecht nommé Florent, se fit remarquer de ses maîtres par les heureuses dispositions qu'il montrait pour l'étude ; ayant obtenu une bourse dans un collége de Louvain, il y apprit la philosophie, les mathématiques, le droit canon, le latin et le grec, sans compter l'allemand. A cet amour de l'étude il joignait une si grande piété, qu'il ne revenait jamais de l'école sans entrer dans une église, et, s'il lui arrivait de rencontrer un pauvre, il partageait avec lui sa maigre pitance. Confiné dans une petite mansarde, froide, malsaine, il s'en allait la nuit lire à la lumière de quelque lanterne publique, jusqu'à l'époque où Marguerite d'Autriche, veuve de Charles le Téméraire, alors gouvernante des Pays-Bas, informée de sa situation, lui envoya du bois et trois cents florins pour acheter des livres, et lui donna plus tard une cure, puis un canonicat à Saint-Pierre de Louvain. Ainsi pourvu, il vivait fort retiré au milieu des auteurs classiques et ecclésiastiques et avec quelques compagnons d'étude : on ne le vantait point et même on ne faisait pas grand cas de sa personne à cause de ses manières qui sentaient la rusticité brabançonne ; mais pour lui il s'estimait heureux quand il pouvait

Florent d'Utrecht (Adrien VI) à Louvain.

prélever sur son nécessaire de quoi soulager un pauvre. Nommé doyen du chapitre, il s'appliqua à le réformer ; il était d'une scrupuleuse vigilance dans la collation des bénéfices, et durant son frugal repas, il se faisait lire la sainte Ecriture.

Il devient précepteur de Charles Quint.

Il publia à cette époque *Commentarium de rebus theologicis in quatuor sententiarum quæstiones* [1], et son nom parvint jusqu'à l'empereur Maximilien, qui le choisit pour enseigner le français, l'espagnol et le latin à son petit-fils. Celui-ci devint, sous le nom de Charles-Quint, empereur d'Allemagne et roi d'Espagne, et il a joué un si grand rôle dans les affaires de l'Italie et de la religion qu'il mérite que nous nous arrêtions sur lui quelques instants. Héritier des possessions autrichiennes par son père, des Pays-Bas et de l'Espagne par sa mère, et en conséquence des domaines d'Italie et des pays récemment découverts en Amérique et dans les Indes, la fortune des armes lui sourit tellement qu'il fit prisonnier à la bataille de Pavie son rival François Ier de France. Cette capture lui assura la prépondérance sur le pays situé au sud des Alpes, en même temps que, chaque jour, du Nouveau Monde on lui annonçait la découverte de nouveaux empires, conquêtes qu'il ne devait jamais voir, de nouvelles mines d'or et d'argent ouvertes et de précieuses épices qu'on envoyait de l'extrême Orient et des pays de l'Equateur dans ses ports d'Espagne. En contact avec tous les pays d'Europe par ses possessions qui s'étendaient de Cadix à Bruxelles, de Messine à la Baltique, Charles-

(1) E. H. J. Reusens a publié en 1862, à Bonn, *la Théologie d'Adrien VI*, accompagnée d'une notice sur sa vie et sur ses écrits, et des anecdotes empruntées en partie au manuscrit autographe d'Adrien, en partie à des apographes.

Quint put rêver la monarchie universelle, non point à titre de domination immédiate, mais à titre de suprématie ; aussi a-t-on pu dire, sans exagération de courtisan, que le soleil ne se couchait jamais sur ses États.

Il est vraiment à la tête des souverains modernes. Sortant des siècles de la chevalerie pour entrer dans ceux du machiavélisme, il fut mobile comme son temps, tour à tour impénétrable et plein d'élan, tolérant et fanatique, opiniâtre dans sa propre manière de voir et déférant pour celle des autres ; intrépide et circonspect, ambitieux au point de rêver pour lui-même la haute main sur les royaumes et sur l'Église, et jusqu'à renverser la constitution germanique en y substituant la monarchie héréditaire, puis poussant l'humilité jusqu'à terminer sa vie dans un couvent ; n'aimant ni le faste, ni les usages de la chevalerie, politique assurément et affectant des habitudes casanières ; affectant la loyauté, tandis qu'il n'avait pas de rival pour ourdir et organiser une intrigue, pour promettre, corrompre, éluder, concilier, et par-dessus tout pour temporiser, se conformant à la devise qu'il avait prise, NONDUM[1]. Il ne se laissait jamais entraîner à la colère ; offensé, il se renfermait dans la dignité du silence : il ne connut pas la gratitude, peu la confiance ; il supportait mal la contradiction et croyait que les longues réflexions étaient une garantie du succès. Il n'eut pas son pareil pour l'activité, non-seulement dans l'administration de ses États si divers, où il devait étouffer dans l'absolutisme des gouvernements modernes les libertés et les formes tutélaires du moyen âge, mais encore dans

(1) Il échangea plus tard cette devise contre le PLUS ULTRA, qui lui avait été suggéré par le médecin milanais L. Marliano.

ses guerres opiniâtres contre la France, dans les guerres civiles en Espagne et en Belgique, et dans ces luttes généreuses contre les grands capitaines de l'empire turc. Ses ressources furent toujours hors de proportion avec la grandeur du but à atteindre, ce qui le contraignit à recourir à de désastreux expédients financiers, puis il lui arriva d'être arrêté dans l'exécution de ses desseins par un moine, dont la parole suspendait ou détournait la marche de son immense pouvoir en l'empêchant de résoudre aucune des grandes questions qu'on agitait à cette époque dans la sphère de la politique comme dans celle de la pensée et du sentiment.

Au milieu de ses grandeurs, il se souvint de son maître Adrien, le nomma évêque de Tolède et obtint pour lui de Léon X la pourpre. Erasme, grand ennemi des moines, n'a pour celui-ci que des flatteries : il admire ses vertus, non moins que ses leçons de théologie. Luther lui-même proclame bien haut que c'était un homme d'une vie admirable et digne de tout éloge. Quel homme mieux que lui pouvait être opposé à la nouvelle invasion du paganisme dans Rome ?

Ce fut donc sur lui que se réunirent les votes du conclave (A). Se trouvant alors en Espagne, Charles-Quint lui fit dire de l'attendre, désirant l'accompagner à Rome ; mais le nouvel élu lui répondit : « Il me serait bien doux « de voir Votre Majesté, mais la saison est tellement « chaude, que si elle se hâtait de venir, sa santé pourrait « en souffrir, et si, d'autre part, je devais différer de « beaucoup mon voyage, ce ne serait pas sans un grand « préjudice pour nos affaires communes et celles de la « chrétienté. Les dépêches que je reçois de Rome, de « Gênes et de toutes les autres parties d'Italie, constatent

« que nos affaires vont on ne peut plus mal et qu'on ne « peut y remédier sans ma présence ; c'est pourquoi je » n'ai pas le cœur de retarder davantage mon dé« part[1]. »

Par suite des ordres donnés par son royal élève et pour faire honneur à l'Espagne, Adrien fit voile avec une flotte nombreuse ; sa suite se composait de deux mille personnes tant prélats que courtisans, et de quatre mille soldats. Débarqué à Gênes, « il y célébra la messe et consola quelque peu par sa présence cette malheureuse ville du sac et des dommages éprouvés[2]. » Ayant abordé ensuite à Ostie, il interdit les dépenses et les préparatifs de fêtes qu'on avait coutume de faire à l'entrée du cortége dans Rome ; il fit suspendre la construction d'un arc de triomphe, disant « que ces coutumes étaient bonnes pour des païens, mais ne convenaient point à un chrétien et à un religieux. »

Habitudes austères du nouveau pape.

Il conserva son ancienne manière de vivre aussi bien que son nom ; la domestique qu'il avait amenée avec lui devait continuer à le servir absolument comme avant son élection ; il ne voulait pas dépenser à son dîner plus d'un ducat, que chaque soir il remettait de sa propre main à son maître d'hôtel, en lui disant : « Voici pour la dépense de demain, » et celle de la cour ne devait pas s'élever à plus de dix ducats. Léon X avait récompensé les inventeurs de mets délicats ; Adrien mangeait de la morue au lieu des poissons fins célébrés par Jove, et se dressa tout debout en entendant dire le prix de certains mets com-

(1) Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*. T. I, p. 60. — Gachard. *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI*, p. 105. Du 27 juillet et du 5 août 1522.

(2) Jérôme Negro, chanoine de Padoue, à Micheli, lettre datée de Rome, 15 août 1522.

posés avec des filets de paons. Comme on l'engageait à prendre des valets à son service, il répondit qu'il voulait d'abord acquitter les dettes de l'Église; et, apprenant que Léon X entretenait cent palefreniers, il fit le signe de la croix et pensa que pour lui il lui suffisait amplement d'en avoir quatre[1]. Ayant conféré un bénéfice de soixante écus de revenu à un de ses neveux, comme celui-ci vint lui en demander un autre devenu vacant qui en valait cent, Adrien lui fit une forte remontrance et lui répondit que le premier bénéfice suffisait à ses besoins; puis, cédant à de nombreuses instances, il le lui accorda, mais il voulut qu'il résignât l'autre.

Lorsqu'il fit son entrée, Bernardin Carvajal, cardinal d'Ostie, prononça devant lui un discours, dans lequel il lui exposa les sept vœux que voici : 1° faire disparaître les maux invétérés, qui sont la simonie, l'ignorance, la tyrannie et les autres scandales; suivre les bons conseils; réprimer la licence des gouvernants; 2° réformer l'Église d'après les lois canoniques de manière à ce qu'elle, ne ressemble plus à une réunion de pécheurs; 3° aimer les cardinaux et les autres prélats d'une amitié véritable, en élevant les bons et en venant en aide à ceux qui étaient peu fortunés, afin que dans leur élévation ils ne compromissent pas leur prestige; 4° administrer la justice sans acception de personnes; 5° soutenir dans leurs nécessités les fidèles, surtout les nobles, et les monastères, comme le faisaient les papes vertueux; 6° faire la guerre aux Turcs,

(1) Sanuto; son journal à l'année 1523 contient une lettre où on lit ce qui suit : « Vir est sui tenax, in concedendo parcissimus, in recipiendo nullus aut rarissimus; in sacrificio quotidianus et matutinus est; quem amet aut si quem amet, nulli exploratum. Ira non agitur, jocis non ducitur. Neque ob pontificatum visus est exultasse; quin imo constat graviter illum, ad ejus famam nuntii, ingemuisse.

et, pour cela, se procurer de l'argent et ménager des trêves entre les princes chrétiens; 7° achever la basilique de Saint-Pierre, partie à ses frais, partie aux frais des princes et des peuples [1].

Le prédicateur Egidius Canisius et ses propositions de réforme.

Nous avons déjà mentionné comme le plus fameux prédicateur de son temps le moine Égidius Canisius de Viterbe; en effet Sadolet le vante pour la facilité de son parler toscan, pour ses profondes études de théologie et de philosophie. Il savait dans ses sermons, dit-il, faire plier les esprits, calmer les âmes troublées, allumer dans les âmes tièdes l'amour de la vertu, de la justice, de la tempérance, et leur inspirer, avec le culte d'adoration pour Dieu, le désir d'observer les préceptes de la religion; il savait remuer tout son auditoire, sans distinction de jeunes gens ou de vieillards, d'hommes ou de femmes, de grands personnages ou de plébéiens; il les frappait par la force de son raisonnement, en même temps qu'il les charmait par un fleuve d'expressions choisies, et de sentences excellentes [2]. Il n'était pas de solennité à laquelle il ne fût invité à prêcher, en sorte que Jules II se réserva le droit de disposer de lui : et, bien que le peu que nous ayons de ce prédicateur ne justifie pas tant d'éloges, tous s'accordent à exalter sa vertu et son intégrité, mérites pour lesquels Léon X, qui lui écrivait avec la familiarité d'un ami, lui décerna les honneurs de la pourpre.

Égidius Canisius adressa à Adrien VI un mémoire sur la corruption de l'Église et sur les moyens d'y porter remède. Selon lui, « la dépravation s'était glissée dans l'É-« glise à dater du jour où le pouvoir de lier et de délier « fut employé plutôt à l'avantage des hommes qu'à la

(1) Manuscrit faisant partie de la bibliothèque Vallicelli.
(2) *Lettres familières* (Epistole familiari), t. I, p. 18.

« gloire de Dieu. Il faut donc le limiter, et le considérer
« comme une des principales attributions du pontife, et
« ainsi s'appuyer en cette matière sur des conseils
« d'hommes intègres et expérimentés; supprimer les ex-
« pectatives de bénéfices, qui font désirer la mort des ti-
« tulaires, si parfois même elles ne la causent point;
« éviter que l'avarice et l'ambition n'amènent le cumul
« des bénéfices; réprimer les visées ambitieuses des
« moines, qui tiennent sous la juridiction de leurs cou-
« vents une multitude de paroisses, pour les confier à
« quelque prêtre amovible et mal pourvu. Le honteux
« trafic des choses sacrées, déguisé sous le titre de com-
« ponendes, est en contradiction manifeste avec les ca-
« nons, suscite l'envie des princes, et encourage les héré-
« tiques; en sorte qu'on devrait restreindre l'office du
« dataire, qui suce le sang des pauvres comme celui des
« riches. Les réserves de bénéfices lui paraissent aussi
« des profits malhonnêtes. Avant d'accorder les grâces,
« il faut faire examiner les demandes d'après la justice et
« l'équité par des personnes sages; et prendre la même
« précaution avant de pourvoir aux bénéfices vacants. Il
« faut choisir pour occuper tous les emplois les sujets les
« plus vertueux, les plus capables et les plus fidèles; il
« faut que les hommes soient faits pour les dignités et les
« administrations, et non point celles-ci pour les hommes;
« il faut revoir avec une scrupuleuse attention les con-
« cessions, les indults, les concordats conclus avec des
« princes, afin qu'ils n'en usent et n'en abusent pas en-
« vers les séculiers et envers les ecclésiastiques. Le mode
« de procéder dans l'administration des indulgences a
« été inconvenant et imprudent; aussi faut-il révoquer
« les commissions données aux mineurs observantins,

« lesquelles ont eu pour résultat d'avilir l'autorité épis-
« copale. Nul soin ne paraît superflu dans l'administra-
« tion de la justice ; un cardinal ferme et prudent devra
« revoir les suppliques présentées au pape ; les auditeurs
« de rote, qui sont la main droite du pontife, devront
« être choisis avec le plus grand soin, ils recevront un
« traitement fixe, au lieu de s'enrichir sur le produit des
« *épices*, lesquelles se sont accrues au point que les charges
« vendues autrefois sur le pied de cinq cents ducats de
« revenu annuel, s'achètent maintenant à raison d'un
« produit qui dépasse deux mille ; il en est de même des
« charges d'auditeurs de chambre, qui ont valu aupara-
« vant quatre mille ducats, et qui se payent aujourd'hui
« trente mille. Mais passons : il faut déterminer les attri-
« butions de la justice, et revoir les juridictions ; il faut
« modifier les statuts, qui, bons dans l'origine, sont de-
« venus insuffisants ; le gouvernement des légations doi
« subir des réformes ; les légats ne devraient pas rester
« en fonctions plus de deux ans, ainsi que les gouver-
« neurs (maires), les préfets et les autres fonctionnaires ;
« il conviendrait que chacun fournît une caution pour
« sa gestion, jusqu'à ce qu'il en eût obtenu le quitus
« officiel ; celui qui en sortirait avec éloge devrait être
« récompensé par des avantages pécuniaires et honori-
« fiques. Quant aux dettes dont Léon X avait grevé le tré-
« sor pontifical par la création de tant de nouveaux
« offices qui absorbent chaque année cent trente mille
« ducats des revenus de l'Église, on devait chercher à les
« racheter, et, pour cela, en examiner attentivement les
« titres ; on ne devait pas pourvoir aux bénéfices vacants,
« et on devait même en supprimer d'autres moyennant
« compensation de même nature aux titulaires. On pour-

« rait aussi alléger la dette en réservant une partie des « rentes appartenant à toutes les églises, et en prélevant « spécialement à la charge des monastères un subside à « titre d'aumône[1]. »

Réformes faites par Adrien VI.

Adrien ne demandait pas mieux que de faire des réformes. Ayant déjà écrit sur les indulgences avant les attaques de Luther, convaincu par des arguments scolastiques des vérités révélées, il donnait aux doctrines nouvelles les qualifications d'insipides, d'insensées, d'inconséquentes[2]; il ne pouvait pas supposer que les protestan fussent de bonne foi, quoiqu'il déplorât qu'ils eussent été entraînés au désespoir parce qu'on leur avait *fermé les portes au nez;* aussi avait-il engagé Charles-Quint à envoyer Luther près du pape, son juge naturel, qui le punirait conformément à la justice[3]. D'autre part, venu d'une contrée étrangère, il fut frappé des abus de la cour romaine. Il envoya en qualité de nonce près la diète de Nuremberg, François Chérégat, évêque de Teramo, et dans les instructions qu'il lui remit, il convenait des désordres existant : « Vous direz que nous avouons en toute sincérité que Dieu permet cette persécution des luthériens contre l'Église pour punir les péchés des hommes et surtout ceux des prêtres et des prélats. Les Écritures nous répètent sans cesse que les péchés du peuple proviennent de ceux

(1) Ce mémoire existe dans la bibliothèque de Munich, et nous l'avons inséré dans les éclaircissements au livre XV de notre *Histoire universelle.*

(2) Adrien, étant encore cardinal, avait écrit ce qui suit sur Luther : « Qui sane tam rudes et palpabiles hæreses mihi præ se ferre videtur, ut ne discipulus quidem theologiæ, ac prima ejus limina ingressus, ita labi merito potuisset... Miror valde quod homo tam manifeste tamque pertinaciter in fide errans, et alios in perniciosissimos errores trahere impune sinitur. » (Burmann, *Analecta hist. de Hadriano* VI.)

(3) Gachard, *ubi supra*, p. 61.

des prêtres, et c'est pourquoi, comme l'a écrit saint Jean Chrysostome, notre Sauveur voulant guérir les infirmités de Jérusalem, entra d'abord dans le temple pour châtier avant tout les fautes des prêtres, imitant en cela le médecin, qui guérit le mal en s'attaquant à la racine. Nous savons que dans ce Saint-Siége, déjà depuis bien des années, il s'est passé des faits abominables, qu'on a abusé des choses spirituelles, qu'on a dépassé les limites des mandats, que tout a été de mal en pis; et il ne faut pas s'étonner si la maladie descend de la tête dans les membres, des souverains pontifes à leurs inférieurs. Nous tous prélats et ecclésiastiques, nous nous sommes fourvoyés, et aucun d'entre nous, je dis pas un, n'a fait son devoir. » (B)

Il fit promettre aux cardinaux de laisser de côté les armes, de ne plus donner asile dans leurs palais à des bandits et à des coquins, et de laisser l'officier de police pénétrer chez eux pour exécuter les sentences de la justice. « Si les ecclésiastiques (écrit Jean Combi) portaient une barbe longue comme celle des soldats, ou un habit qui n'était pas permis aux prêtres, le pape leur faisait une réprimande; les règlements étaient tellement peu observés, que les prélats portaient l'épée à cheval avec cape courte et la barbe. Et moi qui écris, j'ai vu un de nos florentins qui, à l'âge d'environ vingt-quatre ans, était archevêque de Pise, et avait obtenu ce poste du pape Léon X, du vivant même du titulaire, auquel on avait donné, en compensation, des charges à la cour de Rome et d'autres bénéfices; il avait donc, pour le dire en peu de mots, acheté son siége: je l'ai vu, dis-je, en plein jour, se promener à cheval, à Florence, l'épée au côté, vêtu d'une cape noire à l'espagnole, qui lui descendait aux

genoux; son cheval ou sa mule avait un caparaçon de velours *pour l'honneur de Dieu et de la sainte Église.* Non-seulement le cardinal Jules de Médicis supportait un pareil abus, mais lui-même se rendait toujours à l'église avec le rochet sans manches, sans manteau ou sans chapeau, avec une barbe qui lui descendait à moitié de la poitrine, ayant pour cortége un bon nombre d'estafiers portant l'épée à la ceinture, et sans se faire accompagner de prêtres ni de clercs : et l'on voyait de telles énormités dans l'Église, que des cardinaux et des prélats sortaient avec le masque pour se rendre à des festins, à des noces et à des bals. »

Difficultés des réformes.

Adrien voulant corriger tout, et tout de suite, consultait tantôt les Allemands, tantôt les Italiens, et les réformes lui paraissaient faciles dès qu'on les mettait en discussion; mais quand on voulait les mettre en pratique, elles lui semblaient devenir impossibles. C'est qu'en effet il est des abus invétérés, qui en résistant à l'épreuve du temps, démontrent qu'ils sont compatibles avec le bien, tandis qu'il y a des vérités nouvelles qui, en lançant la société sur une voie différente, deviennent pour elle une cause de mort : donc toute révolution, tant par ce qu'elle fonde que par ce qu'elle renverse, engendre des perturbations et des conflits. Il y a des abus si profondément enracinés, qu'on peut craindre d'arracher avec l'ivraie le bon grain, sans compter que les intérêts personnels empêchent les salutaires et prompts effets. Aussi Adrien se plaignait-il de la malheureuse condition des papes, qui, même en voulant faire le bien, n'étaient pas toujours maîtres de le réaliser. Il appela pour l'aider dans cette tâche Jean-Pierre Caraffa et Marcel Gaëtan, ecclésiastiques aux mœurs austères. Il jeta l'alarme en annonçant qu'il voulait trancher au vif dans les

désordres de la daterie et de la pénitencerie; en supprimant les ventes simoniaques, il portait préjudice à ceux qui de bonne foi les avaient prises à ferme. Il jeta la confusion dans le système des expectatives, en abolissant la survivance des dignités ecclésiastiques : cinq mille bénéfices restaient ainsi vacants, et excitaient des espérances désordonnées qui toutes se trouvèrent déçues. Se défiant de la plupart de ceux qui l'entouraient et les considérant comme gens corrompus, il était forcé de s'en reposer sur le petit nombre de ceux en qui il avait confiance, et qui le trahissaient; pour faire disparaître les indulgences, il voulait remettre en vigueur les anciennes pénitences, mais on lui fit entendre que, pour conserver l'Allemagne, il courait risque de perdre l'Italie. Inconnu à la cour, n'ayant point d'appui de famille parce qu'il était étranger, et ne s'en étant pas créé d'autres, parce qu'il hésitait longtemps avant de conférer les bénéfices et les laissait sans titulaires de peur de les donner à des prêtres indignes, Adrien se débattait en vain au milieu de cet inextricable labyrinthe. Tandis que ses propositions étaient trouvées tantôt injustes, tantôt impossibles par ceux-là mêmes qui les avaient le plus réclamées, les protestants interprétaient en mauvaise part sa pureté d'intentions, et chantaient victoire à propos des aveux qu'il faisait sur les désordres de la curie. On lui envoya aussi *cent griefs de la nation allemande*, dans lesquels on accusait Rome d'avarice sordide, et d'indécence les offices de la basilique vaticane; on lui reprochait de négliger les hôpitaux et les autres œuvres pies, de laisser les courtisanes se prélasser sur des mules avec une pompe digne d'une matrone, et de souffrir qu'elles fussent courtisées par des familles de prélats; enfin de tolérer des

inimitiés patentes et fécondes en sanglants conflits parmi les grands[1].

On vit alors se développer cet oïdium, qui a dévasté et qui dévaste encore la vigne aux plus belles promesses, le mécontentement. La simplicité d'Adrien, son habitude de célébrer la messe et de réciter l'office tous les jours, excitèrent le rire des gens du palais qui s'étaient faits aux habitudes de Jules II et de Léon X. Depuis un certain temps, il n'y avait pas eu de papes étrangers; aussi les hommes de lettres italiens plaisantaient, ou feignaient l'étonnement à propos d'un pape qui ne parlait pas même un mot de leur langue. Les gens, accoutumés à vivre à la suite des prélats, ne tarissaient pas sur la misère des temps. « C'est un Allemand : pauvre Italie ! disaient-ils; il sent le luthérien : pauvre religion ! Bien sûr qu'il est aux prises avec les cardinaux, et que de tout ceci il sortira un nouvel exil d'Avignon. »

Adrien échoue dans les réformes.

Jules II avait fait son apparition sur la scène du monde en grand prince; se dépouillant des petitesses de ses prédécesseurs, il voulait, avec la conscience qu'il avait de sa propre force, dominer les événements, faire marcher les princes et les républiques suivant ses vues, réprimer les tyrans, non pour son avantage personnel, mais pour l'avantage du Saint-Siége, et il proclama les droits qu'ont les peuples sur leur propre territoire. Après lui, la papauté se vit sacrifiée aux princes, l'Italie aux étrangers; les pontifes cessèrent de protéger les faibles, et se jetèrent dans les bras des forts, sentant la nécessité d'avoir un appui pour tenir les voisins en respect, et garantir

(1) On a dit que ces griefs avaient été expédiés en 1522, après la dissolution de la diète de Nuremberg, mais on ne les croit pas authentiques.

l'indépendance spirituelle menacée par la réforme. De là la politique insaisissable de Léon X. Adrien VI brûlait du désir de remédier aux fautes de ses prédécesseurs, mais trop d'intérêts à la fois vinrent contrecarrer ses projets; l'austérité du pape compromettait l'œuvre du souverain; sa condescendance inopportune envers les rebelles dégoûtait les dépositaires de la tradition papale, et l'on regardait comme un barbare celui qui ne comprenait pas les besoins intellectuels et artistiques de la ville éternelle [1].

Adrien ne put jamais bien comprendre le travail de fusion qui s'opérait dans les intelligences italiennes entre l'élément païen et l'esprit indigène : il ne pouvait non plus saisir la raison pour laquelle les arts, devenus le langage de la religion, aidaient les papes à montrer tout ce que le christianisme renferme d'inspirations, à se mettre à la tête des hommes de génie, en leur donnant les ressources pour produire, même l'inspiration, et en soumettant à leur influence ce monde qui redevenait grec, et qui de la barbarie germanique retournait à l'obscénité païenne. Dépourvu du sentiment artistique, et fidèle à ses habitudes austères, Adrien *suspecta habebat poetarum ingenia, utpote qui minus sincero animo de christiana religione et damnata falsissimorum deorum numina ad veterum imitationem celebrare studiose dicerentur* [2]; lors-

(1) On sait très-bien quels soins les anciens prenaient pour faire arriver de bonnes eaux sur les collines de Rome. Les aqueducs ont été ou détruits ou négligés par les barbares, et ce fut une des principales causes de la dépopulation de la ville. On a fait cette remarque, que c'est Adrien VI qui, le premier, a songé à les réparer, en faisant revenir l'eau Marcia, dont l'aqueduc retomba plus tard en ruines. Les eaux et les fontaines sont un des plus grands bienfaits dont la Ville éternelle soit redevable aux papes.

(2) Paul Jove, in ejus *Vitâ*.

qu'on lui montra le Laocoon, il s'écria : « Idoles païennes ; » et il détourna les yeux de ces nudités classiques.

Sa mort. Par suite, celui qui au delà des Alpes était réputé le protecteur des hommes de talent, et qui avait facilité la fondation du collége des trois langues à Louvain [1], fut considéré comme un barbare par ces humanistes qu'il ne rétribuait plus, et qui, après avoir en vain espéré que son rigorisme cesserait avec les premiers moments [2], se mirent à fuir en le chargeant de moqueries et d'anathèmes. Alors éclata la détestable manie des satyres et des jeux de mots : *tutti i Sesti*, disait un épigramme, *han rovinato Roma* [3] ; Negri se plaignait que tous les gens comme il faut fussent partis de cette ville ; Berni lançait dans le public un pamphlet violent contre le pape et les *quarante poltrons* de cardinaux qui l'avaient élu ; enfin Pasquin le représenta sous la figure d'un pédagogue, qui appliquait la discipline aux cardinaux comme à des écoliers. Aussi entendit-on le pape pousser cette exclamation : « Quel malheur qu'il y ait des temps où l'homme le meilleur doive succomber ! » En effet, ce pape pieux et rigide fut regardé comme un fléau non moins funeste que la peste qui sévissait alors ; la nouvelle de sa mort fut saluée

(1) Érasme, dans son *Épître* 1176, dit : « Vix nostra phalanx sustinuisset hostium conjurationem, ni Adrianus, tum cardinalis, postea romanus pontifex, hoc edidisset oraculum : Bonas literas non damno, hæreses et schismata damno. » Negri lui aussi, dans les lettres où il dépeint si bien ce pontificat, constate en parlant d'Adrien « qu'il trouve son plaisir favori dans les lettres, surtout dans la littérature ecclésiastique, et qu'il ne peut souffrir un prêtre ignorant. »

(2) « Je crains bien que, aussitôt qu'Adrien aura bu un peu de ce fleuve du Léthé, il ne vienne à oublier toutes ces saintes pensées, et cela d'autant mieux que la nature ne comporte pas *repentinas mutationes ;* la cour étant plus corrompue que jamais, je n'y vois aucune disposition favorable à recevoir si vite ces bonnes intentions. » (Negri, 14 avril 1522.)

(3) Sextus Tarquinius, Sextus Nero, Sextus et iste :
Semper et a Sextis diruta Roma fuit.

par l'allégresse publique, et on suspendit à la porte de son médecin des couronnes civiques *ob urbem servatam*. Les deux épitaphes qu'on a consacrées à sa mémoire sont saisissantes de vérité :

> Hadrianus VI hic situs est, qui nihil sibi infelicius in vita quam quod imperaret duxit.
> Proh dolor! quantum refert in quæ tempora vel optimi cujusque vita incidat.

Charles-Quint avait cru qu'Adrien lui serait entièrement dévoué; mais ce pontife, étranger aux manœuvres de la politique, résista avec fermeté aux prétentions de l'empereur comme aux intrigues de ses ministres et de ses créatures; il ne voulut pas s'allier avec lui au détriment des autres princes : et, entre autres déboires qu'il dut subir, il eut celui d'apprendre que Rhodes avait été prise par les Turcs, et que leurs armées menaçaient le royaume de Naples et la Sicile : il fit tous ses efforts pour que les princes chrétiens s'alliassent entre eux pour leur résister, mais François Ier demandait avant tout la restitution du Milanais qu'on lui avait enlevé (C).

Élection de Clément VII.

A peine Adrien était-il mort, que Charles-Quint écrivait à son ambassadeur de travailler à faire réussir l'élection du cardinal de Médicis, d'employer même au besoin la force dans le cas où les Français s'y opposeraient[1]; et, en effet, par suite de ce mouvement de bascule qui faisait succéder à un homme ferme un homme débon-

(1) Dépêche en espagnol : « Vous veillerez toujours à ce que l'élection se fasse en toute liberté, et à ce que le parti français ne tente pas d'opérer quelque pression; auquel cas vous devriez faire une démonstration vigoureuse au nom de notre parti, vous aidant pour atteindre ce résultat des vice-rois de Naples et de Sicile, de notre armée, et de tous les subsides et autres moyens que vous pourrez. » Voilà ce qu'écrivait Charles-Quint de Valladolid, le 13 juin 1523, au duc de Sessa. (Ap. Gachard.)

naire, un ascétique à un politique, et *vice versâ*, au nouveau conclave les partisans des Médicis l'emportèrent encore, et par des manœuvres qui furent qualifiées à cette époque de honteuses, on en vint à donner la tiare à Jules, fils naturel de Julien de Médicis. Chevalier de l'ordre de Jérusalem, habile dans les armes comme dans les négociations scabreuses et dans le manége des courtisans et des diplomates, devenu archevêque de Florence et cardinal, il avait été la main droite de Léon X son cousin. A son avénement, il prit le nom de Clément VII. (18 novembre 1523.)

Ses contemporains sont d'accord pour le louer de n'avoir point toléré la simonie, de n'avoir point distribué les bénéfices par caprices et d'avoir maintenu la régularité en toutes choses. Au lieu de vivre avec les musiciens, les bouffons, ce pape se plaisait au milieu des lettrés, des philosophes, des théologiens et des ingénieurs ; généreux comme l'était toute sa famille, il ne donnait ni ne promettait ce qui ne lui appartenait pas ; et, comme ses aumônes n'allaient point enrichir les courtisans, ces dispensateurs de la renommée, il passait pour avare et mesquin[1].

Ajoutez à cela que, ayant trouvé le trésor public vide par suite des prodigalités de Léon X et des scrupules financiers d'Adrien VI, il dut lever des impôts et établir des *Monts*, et principalement le *Mont de la foi* pour secourir Charles-Quint contre les Turcs.

Mais ce pontife prétendait à l'infaillibilité, non moins en politique qu'en matière de foi, si bien que, s'il écou-

(1) J'explique en ce sens le passage de Guichardin, où il dit qu'il (le pape) « était réputé avare, de peu de parole, et d'un naturel auquel répugnait la bienfaisance. »

tait les avis de tout le monde, il n'en faisait ensuite qu'à sa tête ; somme toute, sa politique consistait dans l'irrésolution, son habileté dans les variations. Aussitôt son avénement, il envoya des lettres apostoliques où il déplorait, dans le style ordinaire des lamentations, les malheurs de la chrétienté; il les attribuait avec raison aux discordes des princes et à l'altération de la discipline ecclésiastique. La réforme, disait-il, devait commencer par la maison de Dieu ; il promettait de se corriger lui-même ; les cardinaux en feraient autant, puis il visiterait en personne tous les princes pour s'entendre avec eux sur le rétablissement de la paix, laquelle une fois conclue, il convoquerait solennellement un concile pour la rendre également à l'Église. Cependant persuadé qu'avant tout il fallait résister aux Turcs et étouffer l'incendie germanique, il se résignait à transiger avec les novateurs.

On dira peut-être que tel est le langage des pouvoirs menacés, qui se réservent ensuite le moyen d'éluder leurs promesses quand ils ont repris haleine. Il est certain que, effrayée par l'attaque dirigée contre l'autorité spirituelle, la papauté vacilla toujours même dans l'exercice du pouvoir temporel ; et au lieu de reconnaître que ce pouvoir n'avait jamais été autrement étendu et fort, elle n'eut que le sentiment de sa propre impuissance ; elle se flatta d'épuiser la France au moyen de l'Empire et l'Empire au moyen de la France ; aussi se jetant tantôt dans les bras de l'une, tantôt dans les bras de l'autre, n'ayant su ni se faire aimer ni se faire craindre de personne, elle attira d'immenses malheurs sur l'Italie et sur elle-même.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter comment s'aigrirent les inimitiés entre Charles-Quint et François Ier, qui à la Sac de Rome.

bataille de Pavie fut fait prisonnier (1525, 24 février). Après avoir acheté sa liberté, le roi de France viola ses engagements et fit une nouvelle guerre pendant laquelle la Lombardie et le royaume de Naples furent mis à feu et à sang. Le pape, effrayé de l'agrandissement des impériaux, et aussi mécontent de Charles-Quint parce qu'il avait exigé par une ordonnance l'*exequatur* royal pour l'introduction en Espagne des bulles pontificales, s'unit dans une ligue, par lui appelée sainte, avec les Français et d'autres peuples, qui mirent en avant le prétexte ordinaire de l'indépendance italienne. Cette ligue lui fut très-funeste, car aussitôt ses vassaux les plus puissants, et principalement les Colonna, se révoltèrent contre Rome (1526), sous les murs de laquelle on vit bientôt défiler l'armée impériale, conduite par le connétable de Bourbon qui avait trahi la France pour se mettre au service de l'empereur.

Ce n'était point une armée régulière, mais bien un ramassis de quarante mille aventuriers, tels que nous aussi nous en avons vu en Italie, qui obéissaient personnellement à un chef, pourvu que celui-ci fît ce qu'ils voulaient. Ils n'avaient qu'un désir, celui de mettre Rome à sac, avides qu'ils étaient tous de piller ses trésors ; beaucoup étaient luthériens, la plus grande partie Allemands, et par suite habitués à considérer les papes et les Italiens comme les sangsues de leur nation ; ils n'avaient qu'un cri : *Nicht Papa* (point de Pape). Un d'eux, nommé Verdesilva, disait : « Avec la peau du pape Clément je veux faire une étrivière, et je la porterai à Luther, pour qu'il voie comment est puni celui qui résiste à la parole de Dieu. » Freundsberg, leur capitaine, tenait suspendu à l'arçon de sa selle un lacet d'or et un autre d'argent : avec

le premier il se proposait d'étrangler le dernier des papes, et avec l'autre les cardinaux. Derrière lui venait Jacques Ziegler qui, dans une *Vie de Clément VII*, déclama en frénétique sur les fautes de ce pontife et celles de la cour romaine.

Tels furent les hommes qui assaillirent Rome (1527) : Freundsberg étant tombé malade et le connétable de Bourbon ayant été tué à l'assaut, la soldatesque furieuse et sans frein pénétra dans ses murs, chacun ne pensant qu'à assouvir les instincts brutaux de l'avarice, de la luxure et de la rage. La capitale du monde chrétien, le siége des beaux-arts, l'asile et l'école de tous les lettrés et de tous les artistes, la seconde patrie de tout chrétien, devint la proie des voleurs et des mécréants. La vie de tout homme illustre de ce temps a une page où l'on peut lire le récit des horreurs inouïes commises lors de ce sac, un de ces méfaits d'empereur qui laissent une empreinte indélébile dans l'histoire. L'Allemagne se vengeait ainsi de la supériorité intellectuelle et morale de l'Italie : c'était la barbarie, dans son orgueil aveugle, foulant aux pieds une civilisation qui la mortifiait.

De ce désastre, dans lequel on a calculé que Rome perdit une valeur de cent millions, nous ne devons mentionner ici que les actes de violence furieuse contre les choses sacrées. Les soldats profanèrent les tombeaux et surtout celui de Jules II, coupable d'avoir voulu délivrer l'Italie des étrangers. Les églises, les religieuses, les moines furent les premiers exposés à la brutalité de ceux qui avaient converti la basilique de Saint-Pierre en une écurie pour leurs chevaux, qui leur faisaient une litière avec les bulles papales, qui leur donnaient à manger l'avoine dans les baptistères, qui graissaient leurs bottes

avec le saint Chrême, qui s'enivraient en faisant des libations dans les calices, qui poursuivaient les pieuses vierges dans les chapelles et jusque sur les marches de l'autel, et qui, revêtus des ornements sacrés, se livraient à des orgies abominables. Les cardinaux de la Minerve et de Sienne, Ponceta, Jean-Marie del Monte, qui fut plus tard pape, Bartolini, archevêque de Pise, Pucci, évêque de Pistoie, Ghibertti, évêque de Vérone, et saint Gaëtan eurent à subir toute espèce d'insultes, d'outrages et d'infamies comme tous ceux qui, surpris par cette subite invasion, ne purent s'échapper. On met un cardinal revêtu de la pourpre sur un âne, la tête tournée vers la queue de l'animal, et on le traîne de porte en porte pour mendier sa rançon. On appelle un prêtre qui accourt avec le viatique, on le mène dans une écurie, et là on veut le forcer à faire communier une jument; et comme il s'y refuse, on le massacre. On fit par dérision de fausses funérailles au cardinal d'Ara Cœli; dans un conclave grotesque on déposa Clément VII et on lui substitua Martin Luther, en l'honneur duquel on fit une cavalcade bouffonne. Les archives palatines furent brûlées; dans la chapelle Sixtine on alluma des feux de bivouac dont la fumée la noircit de tous côtés; une femme fut pendue pour avoir donné des laitues à Clément VII. Tout ce qu'on vénérait par dévotion, par amour de l'art ou de l'antiquité, ou par respect pour la tradition, fut livré à la brutalité de ces ribauds et de ces sauvages compatriotes de Luther, que celui-ci avait poussés à détester et à mépriser les Italiens.

Émotions produites par ce désastre.

On aurait vraiment pu dire alors le catholicisme perdu avec sa métropole, et, « déjà jusque parmi les hommes du peuple on disait que, la crosse et l'épée n'étant pas

bien ensemble, le pape devait retourner à Saint-Jean de Latran pour y chanter la messe[1]. » Toutes les villes du Patrimoine s'insurgeaient; tous les vassaux accouraient pour dépouiller leur antique suzerain. Les Piagnoni en attribuaient la cause à la corruption des chrétiens, et à la persécution contre ceux qui la leur avaient reprochée, et ils rappelaient que, quarante années auparavant, Savonarole s'était écrié : « O Rome, je te le répète, fais pénitence. Le Seigneur dit : quand je viendrai sur l'Italie avec mon épée, pour visiter ses péchés, je visiterai Rome : on fera asseoir dans Saint-Pierre les courtisanes jusque sur les autels; on y fera des écuries pour les chevaux et pour les porcs; on y mangera et on y boira, et on y commettra toutes les abominations. J'abattrai, dit le Seigneur, les cornes de l'autel, c'est-à-dire les mitres et les chapeaux; j'abattrai la puissance des prélats; je ruinerai toutes ces belles maisons, tous ces beaux palais; tant de délices, tant de trésors seront foulés aux pieds, les hommes seront massacrés; tout sera renversé. » D'autres ermites étaient venus prêchant non-seulement la ruine de l'Italie, mais la fin du monde, disant que l'Antechrist était ou le Bourbon ou Clément VII. Brandano de Sienne, dès avant le sac, courait dans Rome criant : Malheur, malheur!... Il engageait les habitants à faire pénitence, et à fléchir la colère de Dieu. Pendant le pillage, les lansquenets ayant frappé une Sainte-Vierge, il en dégoutta du sang, de même qu'à Treviglio une autre madone versa des larmes à l'entrée des Français, qui en furent si impressionnés, qu'ils épargnèrent à cette bourgade l'incendie et le pillage. Dans une semblable occa-

(1) Varchi, *Histoire de Florence*, t. II, p. 43.

sion on vit suer la Vierge de la Ceinture à Prato, qui tourna son visage vers l'Enfant-Jésus et lui mit la main sur la tête. Partout, en même temps que les miracles, les jeûnes et les rogations se multiplièrent; à Milan il y eut une longue procession, où des milliers de dévots chantaient sans cesse en chœurs alternatifs *Misericordia, Misericordia,* si bien que le clergé ne put au milieu de ces cris entonner d'autres prières, et qu'il n'y eut pas un assistant, homme ou femme, qui pût retenir ses larmes. Un prédicateur, représentant sous les couleurs les plus sombres les calamités de ce temps, assurait que de Milan viendrait la rénovation de l'Église, qui devait tout d'abord être affligée et réduite à la dernière extrémité.

Voilà pour les catholiques : en sens contraire Egidius della Porta, moine de Côme, écrivant à Zwingle, s'écriait: « Dieu veut nous sauver : écrivez au Bourbon, pour qu'il délivre ces peuples, qu'il enlève l'argent aux têtes rasées, et le fasse distribuer au peuple affamé; puis, que chacun prêche sans crainte la parole de Dieu : la force de l'Antechrist tire à sa fin[1]. »

C'est ainsi que les partis se soucient peu des moyens, pourvu qu'ils conduisent à leur but. Les protestants furent transportés de joie en apprenant le saccagement de

(1) Hottinger, *Ecclesia sæculi* XVI, t. II, p. 61. De leur côté, les Italiens ont fait la remarque que le connétable de Bourbon mourut à l'assaut; que le prince d'Orange, qui lui succéda, périt peu après au siége de Florence ; que Lannoy mourut de la peste, et que Moncada lui survécut très-peu : il y a plus, deux ans après le siége de Rome, aucun de ceux qui avaient pris part au pillage n'était plus en vie, et les richesses qu'ils avaient accaparées étaient passées en des mains étrangères. Ils ont remarqué également que, pour soustraire le cadavre du connétable aux insultes, on l'emporta dans cette forteresse de Gaëte, où, en 1849, allait se réfugier un autre pape, qui y recevait des mains d'un général français les clefs de Rome recouvrées par la victoire.

Rome; d'autres, jugeant que ces tribulations étaient un châtiment que Dieu avait réservé aux iniquités des prêtres, se séparèrent de l'Église, et « dans les maisons particulières de diverses villes, surtout à Faenza, qui appartenait au pape, on prêchait contre l'Église romaine, et chaque jour croissait le nombre de ceux que les autres appelaient luthériens, et qui s'appelaient eux-mêmes les évangéliques. »

Cependant tous les hommes sérieux frémirent d'indignation : la France et l'Angleterre déclarèrent la guerre à Charles-Quint, donnant pour raison ou pour prétexte la conduite qu'il avait tenue vis-à-vis de Rome; tel est le caractère de cette ville et de cette souveraineté, qu'une attaque quelconque dirigée contre elle a son contrecoup dans toute la chrétienté. Vraiment ces années du siècle d'or firent plus de mal à l'Italie qu'aucune autre du siècle de fer. « Mantoue est toute déserte par suite de la peste (écrivait de Plaisance un contemporain) : il en est de même de Ferrare, de Padoue, de Crémone, de tout le Brescian : ce pays va de mal en pis; quant à Gênes, il n'en faut plus parler; on n'y voit plus que les torches et les moines des cortéges funèbres, d'où je conclus que jamais plus d'épouvante n'a frappé le voyageur traversant ce pays[1]. » Dans les *State papers* qui se publient maintenant en Angleterre, au tome VII, page 226, est une lettre datée de Bologne 12 septembre 1529, écrite par les ambassadeurs de Henri VIII, dans laquelle on lit ce qui suit : « Jamais on n'a vu dans la chrétienté de désolation pareille à celle de ces contrées. Les bonnes villes sont

(1) Galeazzo Visconti, le 21 juin 1528, ap. Molini. (*Docum. di Storia italiana.*)

renversées et dépeuplées ; dans beaucoup d'endroits, on ne peut se procurer de viande d'aucune sorte. Entre Verceil et Pavie, dans un espace de cinquante milles du pays le plus fertile du monde en vignes et en céréales, tout est désert ; nous ne vîmes aucun homme ou aucune femme travaillant aux champs ; nous ne rencontrâmes pas un être vivant, excepté trois pauvres femmes qui grapillaient les raisins oubliés, car on n'a fait ni semailles, ni moissons ; les vignes sont devenues sauvages, et les raisins tombent en pourriture, sans que personne vienne les récolter. Vigevano, ville prospère et fortifiée, n'est plus qu'un amas de ruines et un désert ; Pavie excite la pitié ; dans les rues on voit les enfants qui tout en pleurs demandent du pain, et qui meurent de faim. On nous a dit, et le pape nous l'a confirmé, que la population de ces districts et de beaucoup d'autres pays d'Italie a été épuisée par la guerre, par la famine, par la peste, et qu'il faudra bien des années avant que l'Italie ne revienne à un état satisfaisant. Voilà l'œuvre des Français non moins que celle des Impériaux. »

Tandis que Clément VII était prisonnier, le roi Ferdinand écrivait à son frère Charles-Quint de ne pas le laisser aller avant d'avoir mis ordre aux affaires de la chrétienté ; que c'était là l'unique remède à apporter aux maudites hérésies [1]. Plusieurs cardinaux s'assemblèrent à Plaisance pour prendre les mesures nécessitées par les douloureuses circonstances où l'on se trouvait, et pour pourvoir à la sécurité de l'Église. Ils songeaient à trans-

(1) Ferdinand écrivait à Charles-Quint : « La durée de la guerre a fait perdre de vue le préjudice causé à la religion et la nécessité d'y porter remède. Les conséquences furent l'emprisonnement du pape et la dévastation de Rome, qui ont causé tant de scandale chez les catholiques,

férer le Saint-Siége à Avignon, hors de cette Italie devenue le champ de bataille des étrangers. Les rois de France et d'Angleterre appuyaient fortement, auprès des cardinaux, un projet de l'exécution duquel ils eussent retiré un grand avantage. Beaucoup de personnes de droite intention y avaient adhéré; mais le cardinal François Cibo, légat de Bologne, qui avait su maintenir dans le devoir les Romagnes, accourut à Plaisance et leur fit abandonner, par de puissants motifs, une mesure qui eût porté le dernier coup à l'Italie et eût mis l'Église dans un péril imminent.

Amende honorable de Charles-Quint

Cependant, après que Rome eut souffert par surcroît la famine et la peste; après que Clément VII eut subi un long emprisonnement; que les Colonna et les Orsini eurent attisé le feu de ces discordes au milieu desquelles les Italiens s'enflamment d'autant plus de haine qu'ils sont frappés par des fléaux plus terribles; après qu'amis et ennemis se furent gorgés des richesses du pays; lorsqu'on répétait partout que c'en était fait du pouvoir pontifical, on vit briller au front de ce pape accablé sous le poids de la fortune une nouvelle auréole de gloire mondaine. En effet, Charles-Quint voulut être couronné par Clément VII; et, au moment où l'Allemagne s'était flattée de contempler à cette occasion, humilié devant son empereur, le pape que ses prédécesseurs avaient tant de fois obligé à venir lui rendre hommage, on vit alors Charles-Quint déclarer publiquement qu'il se repentait des atro-

qui ont été un exemple de licence pour les méchants, et une cause de hardiesse et de réjouissance pour les hérétiques, en sorte que la contagion des sectes luthériennes et les ambitions des princes ont dévasté l'Allemagne. (Gevay. *Urkunde*, etc., p. 66-70. *Instruction* pour Martin de Salinas, en date du 8 février 1529.)

cités commises à Rome en son nom; demander l'absolution pour ceux qui avaient commis ces excès; s'obliger à faire restituer au Saint-Siége Modène et Reggio qui lui avaient été enlevées par le duc de Ferrare, ainsi que Cervia et Ravenne qui étaient occupées par les Vénitiens. On le vit également prendre des arrangements avec ces derniers pour les pays qui avaient été soustraits au roi de Naples dans la Pouille, et avec le pape pour réintégrer les Sforza dans leur duché de Milan; enfin se mettre lui et ses armées à la disposition du pontife, le faisant juge du moment où il devrait tirer l'épée ou la remettre dans le fourreau, et recevoir de sa main les insignes de chevalier de Saint-Pierre.

Son couronnement à Bologne.

La solennité du couronnement fut une des plus splendides dont l'histoire ait conservé le souvenir. Ce lambeau de pourpre, percé à jour par les excommunications papales, et que ses prédécesseurs s'étaient jeté eux-mêmes sur les épaules, ne représentait plus le centre séculier de la chrétienté, et cependant, lorsqu'il eut été consacré par l'onction du pontife, Charles-Quint pensa à le revêtir de nouveau pour faire briller encore un rayon du droit divin au front du successeur de Charlemagne. Il n'eut pas le courage de procéder à cette cérémonie dans la métropole du christianisme naguère dévastée, mais il choisit à cet effet la cathédrale de Saint-Pétrone à Bologne, qui fut convertie en une basilique semblable à celle de Latran. On n'avait invité à la cérémonie ni les électeurs, ni aucun prince allemand, à l'exception de Philippe de Bavière; au lieu de cavaliers germaniques, c'étaient des gens de toute nation commandés par Antoine de Leyva; des pages et des hérauts espagnols ouvraient la marche; Boniface Paléologue, marquis de Montferrat,

portait le sceptre, le duc d'Urbin l'épée ; la couronne était portée par Charles de Savoie qui, à force de cautions et d'emprunts, s'était fait faire un habit d'une valeur de 300 mille écus[1]. L'empereur avait autour de lui pour le servir l'élite de la noblesse d'Italie, Médici, Pio, del Carretto, Gonzague, Pic, Trivulce, Dal Verme, Doria, Sanseverino. Après qu'on eut procédé, selon le cérémonial du rituel, à l'onction par le saint-chrême, Charles-Quint reçut la couronne de Charlemagne, en signe de souveraineté universelle sur la chrétienté, et jura de défendre les possessions, les dignités, les droits du pape et de l'Église [2].

On eût dit que l'accord venait d'être renouvelé entre la crosse et l'épée, tandis qu'au contraire c'était la première qui succombait devant la seconde; la monarchie universelle s'en allait en lambeaux pour faire place à des souverainetés nationales, jalouses et rivales ; l'Italie s'affaissait dans la servitude étrangère, et pour la dernière fois l'empereur universel jurait loyauté et fidélité en face du ministre universel de la vérité et de la justice. C'en était fait de l'unité dans le monde comme dans l'Église ; les princes allaient redevenir de simples hommes, soutenus uniquement par la force, combattus par l'examen et par la révolte, sans cesse renversés par les révolutions, ne se fiant plus que dans leurs armées, jusqu'au jour où les

(1) « Il cherche à emprunter, voyre à pouvoir vendre pour fere son voyage : et pour aller jusque à Bouloingne ou la environ, il espère trouver moyen de soy équipper. » (Poupet de la Chaux. *An den Kaiser.* Lyon, 23 septembre 1529.)

(2) *Chronique de l'arrivée et du séjour à Bologne de Clément VII pour le couronnement de Charles-Quint*, par Gaetano Giordani, Bologna 1842. Il faut voir dans cet ouvrage la quantité de lettrés et d'autres illustres Italiens rassemblés pour cette solennité.)

armées, elles aussi, se mettraient à raisonner et à discuter l'obéissance et jusqu'à la réalisation du triomphe de l'individu qui se substitue lui-même au bien commun.

Préludes d'un concile. Au nombre des conditions mises à la délivrance du pape, était la convocation d'un concile général.

Ce désordre des esprits, cette négation de toute autorité épouvantait Charles-Quint, qui disait souvent au cardinal Campeggi que le concile était nécessaire, non pas tant pour réformer les ecclésiastiques, mais plus pour réformer les laïques, qui s'étaient écartés de la bonne voie, ajoutant que, s'il n'avait pas lieu, il croyait qu'avant dix ans on ne trouverait plus un homme qui pût maintenir sous son obéissance, non pas des États, des royaumes et des empires, mais même dix familles[1].

Mais la foi catholique tire sa force de son caractère d'unité et d'inaltérabilité. Parler de réformer la foi, c'était déjà une négation, ce n'était pas moins une contradiction qu'une impiété: c'était forcer le monde à croire à l'Église, tandis qu'elle-même répudiait sa propre infaillibilité. Donc la demande que faisaient les réformés en ce sens était absurde.

Clément VII, de son côté, éprouvait une certaine répugnance à rassembler un concile, surtout parce qu'on discutait si le concile était oui ou non subordonné au pape. On a vu par l'exemple des derniers convoqués qu'à peine assemblé le concile se prétendait supérieur au pape; ce dernier refusait d'admettre cette prétention; il en naissait un schisme: on élisait alors un antipape, désordre qui, au milieu des agitations de l'époque, eût amené un

(1) Lettres de Campeggi à Salviati, de l'année 1520. *Monumenta Vaticana*, par H. Lœmmer, p. 50 à 57.

immense bouleversement[1]. Cependant Clément finit par y consentir et écrivit de sa propre main à Charles-Quint la lettre suivante :

Charissime in Christo fili noster, salutem et apostolicam benedictionem.

J'ai appris par une lettre écrite de la main même de Votre Majesté, par le rapport que m'a adressé l'ambassadeur Majo, et aussi par l'avis du Légat, que l'opinion de Votre Majesté et celle des sérénissimes électeurs et princes qui sont en bonne réputation de foi chrétienne, est qu'il est nécessaire, pour extirper les erreurs qui existent chez cette nation, de convoquer le Concile demandé, ce à quoi je consens, mais à la condition que les hérétiques se désistent de leurs erreurs, et s'engagent à vivre en bons catholiques, dans la foi et l'obéissance de notre sainte mère l'Église. M'étant consulté sur cette proposition avec ceux des cardinaux que j'ai délégués dans la cause de la foi, nous avons tous adopté avec un élan unanime cette résolution, qu'il fallait consentir promptement à la convocation du Concile et à toutes les mesures qui ont pour objet d'extirper les hérésies, parce que cette mesure importe au service de Dieu et au salut universel de la chrétienté. Il est vrai, que parmi ceux qui souhaitent ardemment ce salut, il en est beaucoup qui ne pensent pas que la convocation du Concile soit par elle seule un moyen sûr ou convenable pour l'atteindre, jugeant qu'il est d'une grande imprudence pour l'Église de Dieu de consentir à ce qu'on recommence à discuter sur des points qui, à d'autres époques, ont été expliqués par des Conciles, et qui ont été observés pendant longtemps par tous les chrétiens : c'est qu'en effet le Saint-Siége avait pour habitude d'accorder les Conciles aux hérétiques, alors que leurs opinions, bien qu'erronées ou contraires au rite universel de l'Église, n'avaient pas encore été réprouvées ou condamnées. Mais vouloir maintenant mettre en doute les points sur lesquels les Conciles ont statué, leur paraît une cause de scandale, de mauvais exemple et un péril pour la dignité du Saint-Siége ; ils n'espèrent pas davantage que l'autorité du nouveau Concile puisse apporter un remède plus efficace à ces erreurs, que ne le fait actuellement l'autorité des

(1) Voir la correspondance de Campeggi dans les *Monumenta Vaticana*, p. 64.

précédents Conciles, qu'ont honorés de leur présence tant de Pères éminents par leur sainteté et par leur science ; car, peut-on espérer de voir ceux qui n'ont tenu aucun compte des décisions rendues par ces Pères, observer une autre conduite en face des décisions qui interviendraient à l'avenir? Les cardinaux ne peuvent se persuader, qu'en demandant un Concile, les hérétiques tendent à quelque but louable, mais, bien au contraire, ils seraient tentés de croire que les hérétiques, ainsi que c'est leur habitude, aient, sous ce prétexte, caché quelque dessein pestilentiel pouvant amener une plus grande confusion et un plus grand désordre. Les susdits cardinaux inclinent d'autant plus à cette opinion, que le temps choisi pour la convocation du Concile leur paraît actuellement très-peu opportun, non pas tant à cause de la guerre qu'on pourrait redouter entre Chrétiens (guerre dont Votre Majesté parle avec tant de prudence), que pour celle dont nous sommes menacés par les Turcs, qui, comme le sait très-bien Votre Majesté, font des préparatifs immenses pour envahir l'année prochaine la chrétienté avec toutes les forces dont ils disposent. Comme il serait impossible à cette époque de faire les convocations pour le Concile, il semble qu'on doive bien réfléchir aux conséquences funestes que pourrait amener la situation : car, si au moment où l'attention serait concentrée sur le Concile, une nouvelle guerre provoquée par les ennemis de la foi venait à éclater, il faudrait de deux choses l'une: ou s'occuper exclusivement du Concile, et alors négliger de prendre les mesures si nécessaires pour la défense de la chrétienté, ce qui serait pernicieux, ou pourvoir à la guerre, et alors laisser le Concile inachevé (ce qui est plus facile à dire qu'à faire), parce qu'en effet, en fermant le Concile, sans avoir obtenu la satisfaction qu'en attendent les nations, on pourrait facilement faire naître un schisme, ou quelque grave scandale dans l'Église de Dieu. Or, cette satisfaction universelle des nations, Votre Majesté et moi nous pouvons d'autant moins nous flatter de l'obtenir, qu'à part d'autres raisons, nous en trouvons la preuve dans l'expérience des difficultés que Votre Majesté éprouve maintenant à pouvoir, pour des causes si justes, disposer du plus faible contingent de cette seule nation. Ces difficultés augmenteraient facilement à l'époque où éclaterait le danger prévu, parce que les hérétiques et les méchants tireraient parti des circonstances critiques pour obtenir quelque concession dangereuse au point de vue de la sainte foi catholique. Pour affermir cette foi, il n'y a pas de remède plus efficace, plus

conforme à la piété, et qui produise de plus grands biens, que la convocation du Concile, quand elle a lieu pour des causes, par des moyens et à des époques convenables ; au contraire il n'y a pas de remède plus dangereux, et qui puisse engendrer de plus grands maux, lorsque les circonstances au milieu desquelles il se réunit ne sont pas propices, ou s'il survient pendant sa réunion quelque événement de nature à le troubler. Ces motifs, ainsi que ceux qui ont en outre été allégués par les susdits cardinaux, auraient peut-être tenu mon esprit en suspens, si je ne me fusse rendu à l'autorité de Votrè Majesté, qui fut toujours, je le sais, si religieuse, si vraiment catholique, si dévouée aux intérêts du Siége apostolique, et non moins prudente et circonspecte, et si je n'eusse considéré que personne mieux qu'Elle, à cause de sa présence au milieu de cette province, pour la guérison de laquelle on propose ce remède, n'est à même de savoir ce qui lui est nécessaire, et cela bien plus sûrement que ceux qui en sont éloignés. Je me range donc à son avis, bien persuadé qu'Elle ne peut désirer, ni proposer une mesure qui ne soit utile au service particulier et à l'intérêt général de la chrétienté. Et cependant, tout en la priant d'abord d'examiner avec beaucoup de réflexion, et de bien peser tout ce qui a trait aux résultats susdits, je dis à Votre Majesté que je serai satisfait qu'Elle puisse, au cas où Elle le jugerait ainsi nécessaire, offrir et promettre la convocation du Concile, sous la condition pourtant, ainsi que le dit encore Votre Majesté dans sa lettre, que les hérétiques, renonçant à leurs erreurs, reviendront immédiatement aux pratiques de la religion catholique et à l'obéissance de notre sainte Mère l'Église, et qu'ils vivront suivant ses rites et sa doctrine, jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné autrement par le Concile, aux décisions duquel ils s'engageront en tout et pour tout à se soumettre : sans ces conditions, il est évident pour tous que ce serait un grand scandale et un détestable exemple que de leur accorder le Concile. Pour ce motif, il est indispensable que Votre Majesté donne des instructions formelles, en sorte que l'exécution de ces conditions suive de près les promesses ; afin que nous puissions être sûrs que les hérétiques, une fois la convocation du Concile obtenue, ne retombent pas dans leurs premières erreurs, car ce serait mettre le comble au scandale. Il deviendrait alors manifeste pour chacun, qu'en s'avançant ainsi dans cette voie, loin de pouvoir espérer la réforme des erreurs, comme Votre Majesté le désire, on n'en retirerait que des fruits pestilentiels et empoisonnés. C'est pourquoi nous sommes

persuadés que Votre Majesté nous avertira, et aussitôt l'avis donné par elle que les hérétiques acceptent et observent cette condition, alors on convoquera le Concile pour le temps qui sera jugé opportun. Votre Majesté peut être sûre que tout sera mené avec le plus de célérité possible, comme aussi Elle sait bien d'après les entretiens que nous avons eus ensemble à Bologne sur cette matière, ainsi que par les intentions qu'elle me connaît pour le bien universel, que je n'apporterai aucun retard. Je ne m'étendrai pas plus longuement sur ce sujet, parce que, pour tout ce qui touche les affaires publiques et mes propres affaires, j'ai, comme en moi-même, dans Votre Majesté une confiance absolue et inébranlable. Je me persuade donc que Votre Majesté reconnaît que j'apporte dans mes rapports avec Elle toute la liberté et toute la sincérité possibles. Comme j'ai eu sous les yeux les articles que ces hérétiques ont proposés, je jugerais nécessaire que Votre Majesté les avertît de se restreindre uniquement aux points sur lesquels ils prétendent avoir le plus de sujets de douter, pour éviter les longueurs infinies, et diminuer autant que possible l'inconvénient d'avoir à traiter de nouveaux articles établis dans les autres Conciles. On déterminera en même temps le lieu où devra se faire la convocation, et à ce sujet, je prendrai volontiers l'avis de Votre Majesté; car, soit pour ma commodité personnelle, soit pour toute autre considération particulière, je n'ai pas de préférence pour un lieu plutôt que pour un autre, me souvenant d'ailleurs que Votre Majesté aura grandement à intervenir. Mais, quant à présent, comme il est absolument nécessaire que le Concile ne se réunisse pas ailleurs qu'en Italie, je croirais que Rome dût convenir à tous, à cause des grandes facilités qu'elle offre de pourvoir à l'entretien d'une multitude aussi considérable que celle qui s'y donnera rendez-vous de tous côtés, et aussi parce que la convocation de ce Concile n'a pas lieu pour cause de schisme existant dans l'Église de Dieu, ni pour dissensions entre des princes chrétiens, ce qui pourrait faire alléguer des motifs de suspicion pour certaines localités; mais parce qu'au contraire le seul but qu'on se propose c'est de délivrer la chrétienté des hérésies, et de préparer l'expédition contre les Infidèles, aussi paraît-il très-convenable de le convoquer dans cette ville, qui est la tête de toute la chrétienté, et où dans le passé se sont assemblés tant de Conciles. Une autre raison me fait encore insister sur ce choix; si, après tant de calamités, Rome devait encore subir une longue absence de la Cour pontificale, ce serait comme un dernier coup

pour achever sa ruine. Si cependant Rome ne satisfaisait pas, bien qu'à mon avis elle devrait satisfaire, (car il serait possible de prendre les mesures nécessaires pour que personne n'alléguât contre elle son défaut de sécurité), nous avons Bologne, Plaisance, Mantoue, toutes cités convenables pour cette grande assemblée, comme le sait Votre Majesté : on pourrait choisir soit l'une d'entre elles, soit une autre que vous proposeriez.

Quant aux abus, j'attends la réponse du Légat, à qui j'ai fait écrire ces jours passés pour qu'il me donnât son avis sur les points où l'on désire une réforme : et, la réponse arrivée, on prendra de telles dispositions, que personne ne pourra ignorer mon intention de corriger les choses blâmables, et de satisfaire en tout ce qui sera possible aux observations cordiales et judicieuses qui ont été faites par Votre Majesté. Pour ne pas la fatiguer plus longtemps, je m'en réfère à tout ce que j'ai écrit sur ce sujet même au Légat, et aux entretiens que j'ai eus avec M. Majo, son ambassadeur. Sur ce, je prie constamment le Seigneur d'accorder à Votre Majesté l'accomplissement de tous ses désirs. De Rome, le dernier jour de Juillet 1530.

Le 18 novembre suivant, le pape revenait de nouveau sur cette même promesse, et ajoutait : « S'il convenait que je prisse à moi seul cette délibération, j'ai tant de confiance dans l'amour et la prudence de Votre Majesté que, sans plus tarder, je lui dirais que je veux absolument suivre en tous points ses avis et faire à son bon plaisir. Mais, comme ces intérêts se rattachent à l'Église tout entière et à la chrétienté, il faut, avant de donner une réponse décisive, que je consulte les cardinaux et que je connaisse bien les dispositions des autres princes par rapport au concile. »

Cependant Clément VII, ainsi que le dit Guichardin, à cause même de sa grande sagacité, prévoyait toutes les chances possibles, par suite hésitait et se cherchait d'autres alliés. Il commença par avoir bon espoir dans les Suisses, et Aléandre écrivait de Bruxelles, le 14 novem-

bre 1531, à Sanga ce qui suit : « On voit par l'histoire que les grandes hérésies ne s'éteignent jamais que dans le sang. Si Dieu veut encore se servir de ce moyen pour détruire celle-ci, il semble qu'il ne puisse pas trouver de meilleur instrument que les Suisses, voisins de l'Italie, qu'on pourra entretenir à peu de frais en surveillant l'emploi des deniers et en donnant des subsides au jour le jour. Il n'en pourrait pas être de même si l'entreprise se poursuivait au milieu de l'Allemagne, et qui plus est nous serons délivrés de la crainte que l'Allemagne, à l'occasion d'une expédition générale contre les luthériens, ne se ligue tout entière contre nous... Les Suisses à notre service ayant parmi eux plus d'arquebusiers et moins de piquiers, seront victorieux, parce qu'on sait bien que les autres Suisses s'effrayent et jettent leurs piques sitôt qu'ils ont aperçu les arquebuses...

« Je suis grandement étonné et je suis peiné de voir que dans une occasion si sainte, tous les rois, princes et peuples ne se remuent point pour contribuer à la guerre par quelque subside en argent. Je dis ceci surtout pour les seigneurs de Venise qui, de plusieurs côtés, vont devenir les voisins des luthériens, et si les Suisses catholiques sont défaits, leur vigile serait la fête de ceux-ci [1]. »

Clément négociait avec d'autres, et Sanga écrivait de Rome le 12 septembre 1531 à Aléandre, nonce apostolique, que le duc de Ferrare cherchait tous les moyens possibles de nuire au pape et avait averti l'empereur de faire intercepter les lettres par lesquelles le pape s'engageait à tout envers l'Angleterre et la France, à la condi-

(1) *Monumenta Vaticana*, LXIII

tion que le Concile n'aurait pas lieu. « Cette assertion est d'autant plus contraire à la vérité que personne ne sait mieux que Votre Seigneurie quelles preuves de bienveillance Sa Sainteté a données en cette circonstance. » Le pape qui s'en plaint, gémit dans la correspondance avec l'empereur, demande que les lettres originales soient produites et fait écrire à Aléandre qu'il ne doit pas se donner de repos, quoique l'empereur se montre très-assuré des bonnes intentions de Sa Sainteté. « Et parlons ici franchement, vit-on jamais une fausseté plus qualifiée que celle-ci[1] ? »

A la fin Clément s'entendit avec la France. Ce fut toujours vers les gouvernants de ce pays que se tournèrent les papes dans leurs épreuves, qu'ils s'appellent Charlemagne ou Napoléon III. Ce pape, espérant donc que la France l'appuierait dans ses ambitions domestiques et qu'elle resterait fidèle à l'antique symbole, se mit en marche pour aller joindre François Ier. La ville de Nice avait été assignée comme le lieu de l'entrevue, mais le duc de Savoie prit ombrage de l'entrée prochaine des vaisseaux pontificaux dans ce port; et le pape alla à Marseille (13 octobre 1533) sous le prétexte d'y conduire sa nièce Catherine, fille de Laurent de Médicis duc d'Urbin et de Madeleine de la Tour d'Auvergne, fiancée à Henri, second fils de François Ier. Cette entrevue, qui eut lieu en présence des grands dignitaires de Rome et de la France, fut aussi solennelle que celle qui eut lieu à Bologne avec l'empereur. Assis sur un trône élevé, le pontife reçut le roi, qui fléchit le genou devant lui, lui jura obéissance et lui baisa les pieds, la main et l'étole; le fils aîné du roi fut admis

(1) Correspondance de Campeggi. *Monum. Vatic.* LVII.

l'autre des reproches : il vaut mieux pour elles désapprouver toutes les violences exercées à cette époque et apprendre cette tolérance tant vantée, et de nos jours cependant si peu pratiquée par les partis qui montrent tant d'acharnement et si peu de loyauté. Nous sommes heureux de constater que le pape Paul, aussitôt qu'il eut connaissance de ces supplices, les désapprouva hautement, bien qu'ils eussent été infligés dans de bonnes intentions. Il rappelait que le Christ avait plutôt usé de miséricorde que de justice rigoureuse, et qu'on ne doit pas faire un désespéré d'un homme qui pouvait un jour se convertir[1].

(1) « Est à sçavoir que le bruit fut en juings 1535 que le pape Paul, adverti de l'exécrable justice et horrible que le Roy faisait en son royaume sur les luthériens, on dit qu'il manda au roy de France... qu'il pensait bien qu'il le fist en bonne part... néantmoins Dieu le créateur, luy estant en ce monde, a plus usé de miséricorde que de rigoureuse justice, et qu'il ne faut aucunes fois user de rigueur, et que c'est une cruelle mort que de faire brusler vif un homme, dont par ce il pourrait plus qu'autrement renoncer la foy et la loy. Parquoy le pape priait et requérait le roy par ses lettres, vouloir appaiser sa fureur et rigueur de justice, en leur faisant grâce et pardon. » (*Journal d'un Bourgeois*, p. 458.)

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS II.

(A) — Guichardin, qui, dans toutes ces affaires concernant l'Église et la Réforme, fait preuve de plus d'ignorance que de méchanceté, rapporte que les cardinaux donnèrent leur voix à cet Adrien pour faire du bruit, et seulement pour employer leur matinée : aussi restèrent-ils stupéfaits lorsqu'il fut élu. Pallavicini l'attaque sur ce fait. Paul Jove lui-même dit tout le contraire. Valeriano Pierio fit une satire violente contre cette élection, dont voici le passage textuel :

Nil tale patribus facere se putantibus,
Nihil minus volentibus
Quam quem eligebant; nil minus poscentibus
Quam quem vocabant. O mare!
O terra! votis Hadrianus omnibus
Fit pontifex : sed omnibus,
Quis credat? invitis. Deûm vis hoc : Deûm
Deûm abditum hoc arbitrium est....

(B) — Pallavicini blâme les instructions données par Adrien à Chéragat, disant qu'elles faisaient désirer chez le pape une plus grande prudence et une plus grande circonspection. La royauté du Vatican, qui est un composé de spirituel et de temporel, et aussi le gouvernement des petites sociétés religieuses, quoique simples et réformées, sont mieux administrés par une vertu médiocre accompagnée d'une grande prudence, que par une vertu portée jusqu'à la sainteté, mais dépourvue de prudence.... Celui qui révèle tout son cœur, se montre prodigue du don de la nature qui, en le lui faisant, avait créé le cœur impénétrable, et partage toutes ses armes avec l'adversaire.

Nous avons entendu faire les mêmes reproches à Pie IX.

(C) — Adrien fit une ligue avec Charles-Quint, conjointement avec divers princes italiens et les feudataires du Saint-Siége pour sauver l'indépendance de l'Italie des attaques des Français, et il

la proclama solennellement à Sainte-Marie-Majeure, le 5 août 1523. A cette occasion les panégyristes du pape s'efforcent de montrer en quel sens les clercs ne doivent point se servir des armes; ils disent qu'au cas où les armes spirituelles ne suffisent pas, le pape peut recourir aux armes temporelles pour se défendre lui-même, et avec lui les chrétiens. Enfin ils concluent que, comme prince temporel, le pape doit avoir une armée et des forteresses tout comme les autres souverains; et que celui qui lui nierait le droit d'être prince, bouleverserait les principes du droit naturel et de la législation, d'où les royaumes tirent leur légitimité; qu'enfin quiconque essaye de le renverser, est absolument comme celui qui prend un couteau par la pointe.— Voir ORTIZ, *Description de voyage*, etc. DE LAGUA, son annotateur, BURMANN, etc.

DISCOURS III.

Valdès.

Commencements de Valdès.

Après le sac de Rome par les bandes de Charles-Quint, alors que l'Europe était encore sous le coup de l'impression produite par les calamités et les misères qui en avaient été l'effet immédiat ou la conséquence, un jeune Espagnol composait un dialogue, où il suppose qu'un soldat, qui a assisté à ce carnage, rencontre à Valladolid un archidiacre et le courtisan Lactancius, à qui il le raconte en détail. Lactancius ne peut revenir de son étonnement, en apprenant qu'un pape puisse faire la guerre, et la guerre à l'empereur; et il trouve que l'office du vicaire du Christ est tout autre. Le soldat lui répond qu'une pareille conduite n'excite pas le moindre étonnement en Italie, et qu'au contraire on ne fait nul cas d'un pape qui ne sait point recourir aux armes. Faisant ensuite le tableau de cette horrible catastrophe, il a soin de mettre en relief dans les détails ce qui déshonore le clergé; le courtisan l'y provoque par ses questions captieuses, et conclut en admirant les jugements de Dieu, qui a châtié ainsi la conduite scélérate du pape et des siens [1].

(1) On a de lui deux dialogues : L'un entre Mercure et Charon, dans lequel, outre de beaux et gracieux épisodes entremêlés de solides enseignements, on raconte les événements de la guerre, après l'année MDXXI : l'autre entre Lactancius et un archidiacre, dans lequel on fait un récit détaillé et exact des événements qui se sont passés à Rome pendant

Aussi l'auteur attribuait-il les causes de la guerre au pape et à François Iᵉʳ, en innocentant Charles-Quint, thèse qu'il avait développée dans un précédent dialogue entre Charon et Mercure, où il fait faire par les âmes qui arrivent pour traverser l'Achéron le récit de nombreux abus, et de l'opposition qui existe entre la doctrine et la pratique du christianisme ; faisant ensuite subir un examen à un théologien, à un moine, à un évêque, à une femme et ainsi de suite, il en tire des preuves évidentes de la corruption successive de la race humaine. Le goût moderne trouverait bien étrange le procédé qui consiste à mettre en scène Charon et Mercure pour discuter sur l'Évangile; mais ce sont là de ces licences qu'on rencontre communément dans ces dialogues des morts.

L'auteur était Jean Valdès, personnage d'une haute naissance et d'un mérite reconnu à la cour d'Espagne.

Sa querelle avec Castiglione.

Le ton de ces dialogues, les accusations qu'il y avait prodiguées aux papes et à l'Église indignèrent beaucoup de personnes, et Balthasar Castiglione de Mantoue, le célèbre auteur du *Courtisan*, qui en 1524 avait été envoyé comme nonce apostolique en Espagne et qui mourut à Tolède en 1529, crut de son devoir d'adresser au pape et à l'empereur une dénonciation sévère contre Valdès. Celui-ci s'en plaignit, en disant que son dénonciateur avait manqué à la courtoisie dont il avait donné les préceptes, et en prétendant qu'il avait condamné son livre sans l'avoir lu. Castiglione lui répondit par une longue lettre, dans la-

l'année MDXXVII ; dialogues traduits et revus avec beaucoup de soin de l'espagnol en italien. *In Vinegia con gratia et privilegio per anni dieci*, sans indication de millésime : on suppose qu'ils ont été traduits par Bruccioli. Ils se composent de 148 feuillets in-8°. C'est sur cette traduction qu'a été faite la version française de 1565.

quelle il déclarait qu'il avait dénoncé ce livre en pleine connaissance de cause, et parce qu'il y avait trouvé une quantité d'erreurs et de calomnies contre les cérémonies catholiques, contre les reliques, et contre la religion elle-même. Puis examinant son livre article par article, il ne lui pardonne pas de déclarer une impiété le fait de dire la messe en état de péché. Si un prêtre est un homme perverti, s'il va célébrer les saints mystères peu après avoir passé la nuit avec une femme, cela peut-il par hasard justifier le vol des ostensoirs et des encensoirs? C'est un bon emploi des richesses que de les dépenser en l'honneur de Dieu, car c'était l'avis des païens eux-mêmes : aussi est-il de mauvais goût de tourner en dérision les magnificences du culte? Il n'a pas moins tort, quand il excuse Luther, et qu'il trouve qu'il faudrait, avant de le condamner, se corriger des fautes qu'on lui reprochait. Quant à Valdès, il n'épargne aucun affront à Clément VII, et cela pour disculper l'empereur; cet empereur qui professait pour le pape des sentiments de respectueuse affection, en même temps qu'il le laissait dépouiller et outrager à ce point, que les Espagnols eux-mêmes se sentaient pris d'une douloureuse indignation au spectacle d'une pareille tragédie. Valdès seul exhortait Charles-Quint à retenir le pape captif, et à ne pas perdre, pendant qu'il l'avait ainsi sous la main, une si belle occasion pour émanciper la chrétienté. Serait-ce donc vous, nouveau réformateur des ordres religieux et des cérémonies chrétiennes, nouveau Lycurgue, nouveau législateur, hardi correcteur des saints conciles approuvés, vous, nouveau censeur des mœurs du genre humain, qui prétendriez que l'empereur doit réformer l'Église en retenant prisonniers le pape et les cardinaux? et vous penseriez

qu'en se conduisant de la sorte le monarque, outre qu'il servirait Dieu, acquerrait encore dans le monde une gloire immortelle? Eh! quoi? voulez-vous donc entraîner l'empereur à commettre une action aussi impie?.... Ah! impudent! ah! sacrilége! ah! démon sorti des enfers!.... Ne craignez-vous pas que Dieu envoie le feu du ciel pour vous brûler? Et enfin, passant de l'argumentation aux invectives, il lui vante les douceurs du san-benito.

Comme ce n'était pas là un sujet où l'on pût aller de l'avant, Valdès jugea prudent de quitter l'Espagne et de se réfugier à Naples, où le souverain était bien encore Charles-Quint, mais où les priviléges nationaux tenaient le Saint-Office en respect. Llorente, l'historien hableur de l'Inquisition, et de plus toujours mal informé, comme nous le montrerons, dit que Valdès abandonna l'Espagne parce qu'il avait été condamné comme hérétique. Il ne le fut pas de son vivant, et ce ne fut qu'après sa mort qu'on le tint pour chef d'hérétiques, mais on ne précise pas le genre d'hérésies dont il se rendit coupable, et chaque Église dissidente voudrait le réclamer comme un de ses adeptes, sans en excepter la secte des Antitrinitaires. Ce qui est certain, c'est que Valdès peut être mis à la tête des réformés italiens. Ayant reçu à Naples un accueil des plus sympathiques, il y remplit les fonctions de secrétaire du vice-roi Pedro de Toledo, et écrivit divers ouvrages, au nombre desquels les philologues vantent le dialogue sur les langues, dans lequel il fait discourir sur la plage de Naples deux Italiens et deux Espagnols.

Ses œuvres.

Il introduisit dans cette ville, où il fit des prosélytes, les livres de Luther, de Bucer, et ceux des Anabaptistes qu'il avait connus en Allemagne. Il publia un commentaire

sur les Épîtres de saint Paul (Venise 1556), et des réflexions sur saint Matthieu et sur quelques psaumes, dédiées à Julia Gonzagua de la branche de Gazzuolo, duchesse de Trajetto à Fondi, dame d'une beauté si fameuse que le grand turc Soliman, désirant la voir, envoya le terrible Khaïr-Eddyn, dit Hariadan Barberousse, pour l'enlever, tentative qui aillit être couronnée de succès, un jour que cette princesse était à Fondi avec le pape Léon[1]. Devenue plus tard veuve du fameux Vespasiano, elle adopta pour devise une amaranthe avec le mot *Non moritura;* étant venue à Naples en 1557 à l'occasion de certain procès, elle tenait dans sa maison un cercle, où l'on disputait sur des matières religieuses. On cite aussi comme étant de Valdès un *Avis sur les interprètes de l'Écriture sainte*, écrit dans lequel il soutient que nous avons été justifiés par la passion du Christ, et que nous pouvons connaître avec certitude notre sanctification.

Dans le catalogue des livres prohibés, publié par Mgr Della Casa, on trouve indiqué un écrit ayant pour titre : *Méthode à suivre dans l'enseignement et la prédication suivant les tendances primitives de la religion chrétienne*, *petit livre*, *composé seulement de treize feuilles in-8°*[2]. Vergerio, en annotant ce catalogue, attribue cet opuscule à Valdès, et ne se lasse pas de lui donner des éloges,

(1) Les côtes d'Italie étaient alors inquiétées et pillées par des corsaires turcs, et parfois par des flottes. On peut citer particulièrement le débarquement qu'ils effectuèrent en 1480, à Otrante, et où ils s'emparèrent de huit cents citoyens, qui, plutôt que de renier la foi de leurs ancêtres, subirent la mort, et méritèrent d'être vénérés comme de bienheureux martyrs. C'est de ce fait que le chanoine Jean Scherillo a publié récemment une intéressante relation. (Naples, 1865.)

(2) Il modo di tenere nell' insegnare e nel predicare al principio della religione cristiana, libriccino, il quale è solamente di tredici carte in ottavo. »

s'étonnant qu'on réprimande un homme qui prêche la doctrine du Christ en toute sincérité et prudence, tandis qu'on tolère et qu'on loue les sermons extravagants de Barletta, qui sont un tissu de bouffonneries et d'impiétés.

L'œuvre capitale de Valdès est celle qui a été imprimée à Bâle en 1550, sous le titre de : *Les cent dix considérations divines du seigneur Jean Valdès, dans lesquelles on traite des choses les plus utiles, les plus nécessaires et les plus parfaites de la profession de foi chrétienne*[1]. Dans la préface, Celio Secundo Curione, « serviteur de Jésus-Christ, à tous ceux qui ont été sanctifiés par Dieu le Père, qui ont été sauvés et rachetés par Jésus-Christ notre Seigneur, » souhaite : « que la miséricorde, la paix et l'amour de Dieu fructifient dans vos âmes. » Et il commence ainsi : « Voyez, mes frères, nous ne vous donnons pas les *Cent nouvelles* de Boccace, mais les *Cent dix considérations* de Valdès, et voici que je viens vous expliquer combien grande est leur importance. »

Curion poursuivant, dit : « Des nombreux auteurs qui écrivirent sur le christianisme, celui qui fit le mieux, le plus solidement et le plus divinement, fut Jean Valdès, après toutefois les apôtres et les évangélistes. » Il en exalte les mérites, et il déclare que nous sommes tous redevables de ce grand et céleste trésor à Mgr Pierre Vergerio, qui a été comme l'instrument dont la divine Providence s'est servi pour le faire imprimer, afin qu'il pût être vu et possédé par tout le monde. « Que ce prélat, en venant d'Italie, où il avait abandonné son faux évêché pour se donner au véritable apostolat, auquel il se sentait

(1) « Le cento et dieci divine considerationi del signor Giovanni Valdessa, nelle quali si ragiona delle cose più utili, più necessarie et più perfette della cristiana professione. »

qu'on pourrait le prendre comme le type des vicissitudes de la réforme en Italie. Publié en 1542, imprimé peu après, répandu, dit-on, au nombre de quarante mille exemplaires, on réussit si bien à le supprimer, qu'on n'en trouvait plus un exemplaire. Schölhorn et Gerdès, qui collectionnèrent avec tant de soin ce genre d'écrits, ne purent se le procurer; Mac Crie, Mac Aulay, Ranke le déclarèrent irréparablement perdu. Mais en 1774, un certain docteur Antoine Ferrario, de Naples, en avait déposé un exemplaire au collége de St-Jean, à Cambridge, accompagné d'une traduction française de 1552. C'est là que dernièrement il fut retrouvé; puis en 1857, au même collége on en découvrit un autre qui avait appartenu successivement à Laure Ubaldina, à l'évêque Moore, enfin au roi George I, qui en fit don à cette bibliothèque. Une traduction en langue croate, éditée en 1563, avait été donnée par le célèbre philologue Kopitar à la bibliothèque de Lubiana, qui a aussi en dépôt un exemplaire du texte italien. Si le fait de la destruction de tous les exemplaires en italien peut nous donner une preuve de la puissance de l'Inquisition, on ne saurait s'expliquer pourquoi on n'a pas même réimprimé les traductions dont il y eut une si grande pénurie jusqu'en 1847, où le Révérend Ayre reproduisit la version anglaise, sur laquelle on fit une version italienne, imprimée à Pise en 1849, et une autre plus fidèle à Florence; on découvrit enfin l'original, qui fut répandu par la société biblique, et c'est ainsi qu'on est parvenu à le connaître et à en parler (A).

C'est un opuscule écrit en bon italien, dans lequel l'auteur affirme que Jésus-Christ ayant versé son sang pour notre salut, nous ne devons point en douter, mais que nous devons à cet égard vivre dans la plus grande quiétude. Il

s'appuie sur des autorités antiques pour soutenir que ceux qui tournent leur âme vers Jésus crucifié et se confient par son entremise en Celui qui ne peut tromper, sont délivrés de tout mal et jouissent du pardon de toutes leurs fautes.

Le péché originel (enseigne-t-il) fut la cause de nos maux, mais nous ne les connaissions point avant que la loi ne nous eût été donnée. Le premier rôle de celle-ci a été précisément de nous faire connaître le péché ; le second, de le rendre plus grave par cela même qu'elle nous a mis en garde contre la concupiscence ; le troisième, de faire voir le mépris de Dieu envers ceux qui n'observent pas la loi ; le quatrième, d'inspirer la crainte à l'homme ; le cinquième, de le forcer à s'adresser à Jésus-Christ, de qui dépendent uniquement la rémission des péchés, la justification et notre salut tout entier. Si le péché seul d'Adam a suffi, sans faute de notre part, à nous rendre tous pécheurs, à plus forte raison la justice du Christ devra nous rendre tous justes et fils de la grâce, sans notre coopération : cette grâce, en effet, ne saurait nous être bonne, si préalablement nous ne sommes pas devenus bons. Dieu ayant déjà puni chaque péché en la personne de son Fils bien-aimé, a accordé au genre humain un pardon général, dont profite quiconque croit à l'Evangile. Chacun doit donc reconnaître qu'il tire son propre salut du Christ seul, qu'en lui seul il doit se confier, et non dans ses œuvres propres. Cette sainte confiance pénètre dans nos cœurs par l'opération du Saint-Esprit, qui se communique à nous par le moyen de la foi ; et la foi ne vient jamais sans l'amour de Dieu. C'est pourquoi nous nous sentons excités par une ardeur joyeuse et efficace à faire de bonnes actions, puis nous nous sentons la force de les exécuter et de souffrir

tout pour l'amour et la gloire de notre Père plein de miséricordes.

« D'après ce que nous avons dit (poursuit-il) on peut clairement entendre que le chrétien pieux ne doit douter ni de la rémission de ses péchés, ni de la grâce de Dieu : néanmoins, pour la plus grande satisfaction du lecteur, je veux reproduire certains passages décisifs tirés des saints docteurs, qui confirment cette vérité. » Et il cite ici un très-grand nombre d'autorités, puis il reprend : « Que personne cependant n'aille croire avec les faux chrétiens qui abandonnent les mœurs antiques, que la vraie foi consiste à croire à la vie de Jésus-Christ comme on croit à celles de César et d'Alexandre, ou comme les Turcs croient au Coran. Une semblable foi ne renouvelle pas le cœur, ne le réchauffe pas dans l'amour de Dieu, ne produit pas les bonnes œuvres et les conversions qui proviennent seulement de la vraie foi, laquelle consiste dans une opération de Dieu en nous. La foi justifiante est semblable à une flamme qui ne peut transmettre la lumière ; ainsi elle ne peut brûler le péché sans le concours des œuvres. Et de même qu'en voyant une flamme qui n'envoie pas de lumière, nous reconnaissons que c'est une flamme fausse et peinte, de même, lorsque nous n'apercevons pas en quelqu'un la lumière des bonnes œuvres, nous disons qu'il n'a pas la vraie foi inspirée par Dieu [1]. »

« Si la défiance vient à s'emparer de nous, recourons au sang de Jésus-Christ, répandu pour nous sur la croix, et distribué dans la dernière cène sous le voile du plus auguste des sacrements. Celui qui s'approche de la communion sans foi et sans amour, ne croyant pas que le corps du Seigneur est la vie et la rémission de tous les péchés, fait de Jésus-Christ un menteur, foule aux pieds le Fils de Dieu et atteste qu'il ne reconnaît pas au sang du Testament, par lequel il a été justifié, plus de valeur qu'à une chose commune et terrestre. Cependant, lorsque le chrétien commence à douter s'il a ou n'a pas reçu le pardon, c'est

(1) Sur cette nécessité des bonnes œuvres, on peut voir le célèbre discours de Luther composé après sa sortie de l'asile de Wurtzbourg. En résumé on refusait uniquement l'efficacité aux seuls œuvres qui d'ordinaire profitent au clergé catholique. Voir la note F du discours XV, p. 602 de notre volume intitulé : *La Réforme en Italie. — Les Précurseurs.*

alors qu'il doit recourir à ce divin sacrement, qui lui assure le pardon de tous ses péchés.

« Saint Augustin a coutume d'appeler ce divin sacrement lien de charité et mystère d'unité, et il dit que tout chrétien qui reçoit le mystère de l'unité et ne conserve pas le lien de la paix, ne reçoit pas le mystère pour lui, mais comme un témoignage contre lui. Il faut donc que nous sachions comprendre que le Seigneur institua ce sacrement, non-seulement pour nous rendre certains de la rémission des péchés, mais encore pour nous communiquer la sainte ardeur de la paix, de l'union et de la charité fraternelle; car dans ce sacrement le Seigneur nous fait participants de son corps d'une manière si intime qu'il devient une même chose avec nous et nous avec lui. Et de même qu'il a un seul corps dont il nous fait participants, de même nous aussi, par l'effet de cette participation, nous ne formons plus qu'un seul corps entre nous. Cette union est représentée dans le sacrement par le pain, composé de beaucoup de grains mêlés et pétris ensemble, en telle sorte qu'on ne peut plus distinguer l'un de l'autre. Il en doit être de même de nous tous; nous devons être unis dans un tel accord d'esprit qu'aucune division ne puisse se glisser parmi nous. Or donc, en recevant la très-sainte communion, nous devons retenir dans notre pensée que nous sommes tous incorporés dans le Christ, tous membres d'un même corps, membres du Christ, dis-je, en sorte que nous ne pouvons plus ni offenser, ni déshonorer, ni mépriser aucun de nos frères, sans offenser, déshonorer, mépriser en même temps notre chef Jésus-Christ; nous ne pouvons pas non plus être en désaccord avec qui que ce soit de nos frères sans être en opposition avec lui. Ainsi nous ne pouvons l'aimer si nous n'aimons pas nos frères. Nous devons nous préparer au divin sacrement en excitant nos âmes à un amour ardent envers notre prochain. Quel plus puissant aiguillon pour nous aimer mutuellement que de voir Jésus-Christ, non-seulement en se donnant lui-même à nous, nous inviter par le charme de l'exemple à nous sacrifier nous-mêmes les uns pour les autres, mais encore, en se communiquant lui-même à nous tous, faire si bien que nous devenions une seule et même chose avec lui?

Il conclut en recommandant la communion fréquente, et par suite la prière, la confiance en la prédestination, quels que soient les efforts du démon pour nous la ravir,

et pour nous faire croire que, si notre fragilité nous fait tomber dans le péché, nous devenons des vases de colère et des créatures abandonnées par le Saint-Esprit. Saint Augustin dit : « Aucun des saints n'est sans péché, et il ne cesse pas pour cela d'être saint s'il conserve la sainteté par ses aspirations. C'est un grand aveuglement que d'accuser les chrétiens de présomption lorsqu'ils se vantent de posséder l'Esprit-Saint ; mais ne sait-on pas que sans le mérite de cette conviction ils ne seraient pas de vrais chrétiens ? La crainte servile décourage les réprouvés, mais l'amour filial réconforte les élus par la confiance que Dieu, dans sa miséricorde, les maintiendra en l'heureux état où il les a placés, et que leurs péchés leur ont été remis gratuitement. »

« Nous voici, dit Valdès, à la fin de ces entretiens, dans lesquels notre principal but a été de célébrer et de glorifier, selon nos faibles forces, le bienfait merveilleux que le chrétien a reçu de Jésus-Christ crucifié, et de démontrer que la foi seule suffit à nous justifier, c'est-à-dire que Dieu considère comme justes tous ceux qui croient vraiment que Jésus-Christ a satisfait pour leurs péchés : et il en est ainsi, nonobstant cette comparaison que, comme la lumière ne peut être séparée de la flamme qui brûle par elle-même, ainsi les bonnes œuvres ne peuvent être séparées de la foi qui se justifie par elle seule. Cette très-sainte doctrine, qui exalte Jésus-Christ et qui abaisse l'orgueil humain, a été et sera toujours combattue par les chrétiens qui ont l'esprit troublé par l'erreur. Mais bienheureux celui qui, à l'imitation de saint Paul, se dépouillant de toutes ses justifications propres, ne veut d'autre justice que celle du Christ, et qui, après s'en être revêtu comme d'un vêtement, pourra paraître avec une entière

sécurité devant Dieu, et recevra de lui la bénédiction et l'héritage du ciel et de la terre, conjointement avec son Fils unique Jésus-Christ Notre-Seigneur, auquel soit rendue gloire dans tous les siècles, *amen.* »

Cet ouvrage fut dès l'abord reçu comme émanant d'un homme au sentiment droit, et on attribue l'énorme publicité qu'il eut à des personnes pieuses, à Flaminio, aux cardinaux Morone et Pole, à monseigneur Carnesecchi. On tarda peu cependant à s'apercevoir des erreurs qu'il renfermait; mais, sur ce point de la justification, les catholiques eux-mêmes n'étaient pas bien d'accord, attendu que c'était en grande partie une controverse de mots (B). Comme le dit Bossuet : il y avait plutôt un malentendu qu'une difficulté dans cette question.... « Qui de nous, « ajoute-t-il, n'a pas toujours cru et enseigné que Jésus-« Christ avait satisfait surabondamment pour les hommes, « et que le Père éternel, content de cette satisfaction de « son Fils, nous traitait aussi favorablement que si nous « eussions nous-mêmes satisfait à sa justice? Si on ne « veut dire que cela, quand on dit que la justice de Jésus-« Christ nous est imputée, c'est une chose hors de doute, « et il ne fallait pas troubler tout l'univers, ni prendre le « titre de Réformateurs pour une doctrine si connue et « si avouée. Et le concile de Trente reconnaissait bien que « les mérites de Jésus-Christ et de sa passion étaient ren-« dus nôtres par la justification, puisqu'il répète tant de « fois *qu'ils nous y sont communiqués* et que personne ne « peut être justifié sans cela[1]. »

Donc, ce petit livre fut attribué à Valdès et plus encore à l'école qu'il forma à Naples. C'était là, en effet, qu'il

(1) Bossuet, *Histoire des variations*, liv. III, § XXXIV.

réunissait dans sa joyeuse et pittoresque maison *de la Chiaja* l'élite de la noblesse napolitaine, des personnages remarquables par leurs talents, et des dames telles que celles qu'on appelait alors la Gonzaga, doña Maria Briseño, doña Costanza d'Avalos et doña Isabella Manriquez. C'est de lui que sortirent les principaux propagateurs de la réforme comme Ochin, Vermigli et Carnesecchi. C'est à ce dernier qu'écrivait Jacques Bonfadio[1] : « Où ironsnous maintenant que Valdès est mort? Certes, c'est une grande perte pour nous et pour l'univers, car Valdès était un des hommes les plus rares de l'Europe, et les écrits qu'il a laissés sur les Épitres de saint Paul et les Psaumes de David en seront une preuve irrécusable. C'était sans aucun doute un homme accompli dans ses actions, dans ses paroles et dans tous ses conseils; il gouvernait son corps maigre et débile avec une petite parcelle de son âme; l'autre partie, la plus considérable et ce qui constitue la pure intelligence, comme si elle se fût détachée de son corps, s'élevait toujours à la contemplation des vérités et des choses divines.

« J'unis mes regrets à ceux de monseigneur Marc-Antoine Flaminio, parce que lui plus que tout autre l'aimait et l'admirait. Pour moi, il me semble que, lorsque tant de qualités, tant de trésors littéraires et tant de vertus sont rassemblés dans une âme, tout cela conspire contre le corps et cherche à remonter le plus vite possible avec l'âme elle-même à la patrie d'où elle est descendue. »

Éloges donnés à Valdès.

Le deuil causé par la mort de cet esprit remarquable fut général, ainsi que l'atteste ce vers d'un poëte :

Valdesio ispanus scriptore superbiat orbis[2].

(1) *Lettere vulgari di diversi nobilissimi nomini.* Vinegia, 1548.
(2) On voudrait distinguer deux frères Valdès, Alphonse et Jean : le

Caracciolo, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, qui a laissé une vie manuscrite de Paul IV, à laquelle nous ferons de nombreux emprunts, rapporte ce qui suit : « On vit en 1535 venir à la suite de Charles-Quint un nommé Jean Valdès, noble espagnol, mais en même temps perfide hérétique. Il était (me dit le cardinal de Montréal qui se le rappelait bien) doué de belles apparences et de manières affables, sa voix était suave et sympathique : il se donnait pour un savant linguiste et un homme versé dans la science des saintes Écritures. Il s'établit à Naples et dans la Terre de Labour. Il eut trois disciples : frère Pierre Vermigli, chanoine régulier et abbé de Saint-Pierre d'Ara, frère Bernardin Ochin de Sienne, et Marc-Antoine Flaminio, tous trois instruits surtout dans la linguistique et dans les littératures profanes. Or, ces philosophes, pendant leur séjour à Naples, afin de s'attirer une plus nombreuse réunion de disciples, avaient réparti l'enseignement de l'Écriture sainte en plusieurs chaires : Vermigli commentait à Saint-Pierre d'Ara les épîtres de saint Paul... Valdès dans sa maison faisait le même commentaire.... Nos Pères dominicains découvrirent leurs hérésies à Naples, parce que notre Ordre poursuit impitoyablement les hérésies et fait profession de défendre la foi catholique. Voici la manière dont ils furent découverts par nos religieux. Et d'abord il est bon de savoir que Régnier Gualanda et Antoine Capponi, par suite des relations qu'ils eurent avec Valdès et Ochin, coururent risque eux aussi de se laisser

premier aurait été l'auteur des dialogues et le secrétaire de l'empereur sous Gattinara, avec lequel il assista au couronnement de Charles-Quint puis au congrès d'Augsbourg. L'autre aurait été l'hérésiarque. Cette distinction ne me paraît pas claire. Les œuvres de Valdès furent réimprimées à Oxfort, en 1845, par la Société biblique.

imprudemment tacher quelque peu par cette poix (de l'hérésie). Mais comme ils se confessaient près de nos Pères de Saint-Paul, ceux-ci, au moment où leur conduite éveillait les soupçons, obtinrent d'eux qu'ils déclarassent tout ce qu'ils avaient appris de ces mystérieux hérétiques. C'est ainsi que nos Pères dominicains finirent par avoir connaissance de la mauvaise graine que semaient ces réformateurs, et des réunions secrètes d'hommes et de femmes qui avaient lieu sous leur direction. Lorsqu'on les eut découvertes et qu'on eut écrit à leur sujet à Rome au cardinal Caraffa, de l'Ordre des Théatins, ces hérétiques s'enfuirent tous à Naples.... Naples n'en resta pas moins empestée; car leur doctrine avait fait, surtout parmi les maîtres d'école, tant de prosélytes, que leur nombre atteignit le chiffre de *trois mille*, ainsi qu'on le vérifia plus tard lorsqu'ils se rétractèrent.

« La semence répandue par Ochin, fut cultivée par G. A. Mollio de Montalcino, par le franciscain frère Angèle, confesseur du vice-roi, et par Lorenzo Romano, Sicilien. Ce dernier commença par répandre ses opinions, en expliquant les psaumes et les épîtres de saint Paul, et en propageant le livre dit *Il Benefizio di Cristo;* mais ensuite il confessa ses erreurs au cardinal Caraffa, qui l'engagea à dénoncer beaucoup de personnes, et même de grands personnages, et à faire une abjuration publique dans les cathédrales de Naples et de Caserte. »

Quelle était la doctrine de Valdès? Voilà ce qui n'est pas clair : les sociniens voudraient le revendiquer pour un des leurs, mais il semble qu'il ait eu sur la Trinité ses opinions à lui. On lit dans la bibliothèque des antitrinitaires : « *De Jo. Valdesio quid dicendum? Qui scriptis publi-*

cis suæ eruditionis specimina nobis relinquens, scribit se de Deo ejusque Filio nihil aliud scire, quam quod unus sit Deus altissimus Christi Pater : et unus dominus noster Jesus Christus ejus Filius, qui conceptus est in utero virginis; unus et amborum Spiritus. Dans les lettres de Théodore de Bèze, nous trouvons qu'un ministre de l'Église française de Embden fut accusé d'avoir fait traduire les *Considérations de Valdès*, remplies de blasphèmes contre la parole de Dieu, sans les notes qui y avaient été ajoutées dans l'édition de Lyon. Ce ministre, ayant répondu qu'il n'y avait pas de blasphèmes dans cet ouvrage, et qu'on devait pouvoir louer la piété de Valdès autant à Embden qu'à Zurich, à Bâle et à Genève, on lui répliqua que cet ouvrage avait fait beaucoup de mal à l'Église de Naples; que c'était à cette source qu'Ochin avait puisé les fantaisies qui le perdirent; que beaucoup de personnes, qui avaient commencé par louer le livre des *Considérations*, changèrent d'opinion après l'avoir médité, et que le libraire qui l'avait imprimé à Lyon s'en repentit et en demanda pardon à Calvin[1].

Le fait est que beaucoup de personnes adhérèrent aux doctrines de Valdès, mais Nicolas Balbani (C), qui fut ministre de l'Église italienne à Genève, rapporte que parmi les habitants de Naples convertis à la réforme, la plupart se contentaient d'accepter le dogme de la justification, condamnaient quelques superstitions, mais cependant n'avaient pas abandonné la messe et les autres cérémonies du culte catholique : lorsqu'ils furent persécutés, ils abjurèrent; quelques-uns furent mis à mort comme

(1) Beza, *Ep.* IV, p. 200, t. III, opp.

relaps, et parmi eux Caserta, qui avait entraîné Galéas Caracciolo.

Nous nous étendrons davantage plus loin sur le compte de ce dernier et des autres hérétiques que nous avons cités dans le présent chapitre (D).

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS III.

(A) — The benefit of Christ's death, reprinted in fac-simile from the italian edition of 1543, together with a french translation printed in 1551, to which is added an english version mado in 1548 by E. Courtenay earl of Devonshire, with an introduction by Churchill Babington. Londres 1855.

Nous connaissons cinq éditions en italien faites à Leipsick postérieures à 1855 en allemand : à Hambourg et à Strasbourg en 1856 ; à Vevey et à Lausanne en 1856, et à Paris. On en fit une stéréotypée à Turin en 1860. Pour trouver l'édition originale, il suffisait de recourir à la bibliothèque de la Minerve à Rome, fondée par le cardinal Torrecremata, puis richement dotée par le cardinal Casanatta, qui fut bibliothécaire de la Vaticane (1620 à 1700). Les dominicains de ce couvent avaient la permission de lire toute espèce de livres, pour voir ceux qu'il fallait prohiber, ce qui fait qu'on rencontre dans cette bibliothèque une quantité de livres devenus très-rares et même uniques. Clément XI, en 1701, avait publié des instructions spéciales pour conserver ces livres à part, et les communiquer seulement à ceux munis d'une permission expresse.

(B) — On peut voir quelles grandes tergiversations il y eut dès le principe sur la question de la justification, par les accusations que le P. Spina dirigea contre Caterino, et par les défenses que celui-ci opposa *contra schedulam Paulo III oblatam, in qua quinquaginta errorum Catharinus insimulabatur* ; en effet la plupart de ces controverses roulent sur la justification et sur la prédestination.

Frère Jacques Nachiante, Florentin, évêque de Chioggia (1569), un des théologiens les plus fameux de cette époque, jouissait de la faveur des papes Paul III et Jules III. Fort apprécié au concile de Trente, il composa de nombreux ouvrages, dont quelques-uns ont trait à notre sujet, tels que : *Enarratio maximi pontifi-*

catus, maximive sacerdotii Jesu Christi. — *De primatu Petri.* — *De auctoritate Papæ et concilii.* — *De Actis concilii approbandis per Papam.* — *De sacrosanctis Indulgentiis.* — *De expiatorio Missæ Sacrificio.* — *De Natura et Sacramento evangelici Matrimonii.* Cependant il eut des contradicteurs qui l'accusèrent d'erreurs sur l'essence de la liberté; mais il fut vengé de ces accusations par Thomassin, tom. III, traité IV, *De Gratia*, et par Reginaldo, *De Mente Conc. Trid.*, p. II, cap. 77.

(C) — Vie de Galéas Caracciolo. — Dans le procès du cardinal Morone, intenté postérieurement à l'année 1555, et dont nous aurons à nous occuper par la suite, nous trouvons cette déposition d'un témoin, dont le nom, selon l'habitude, est tenu secret, comme ceux des autres personnes accusées en sous-ordre; la voici :

« Voulant confesser ingénûment à VV. SS. Révérendissimes (les cardinaux inquisiteurs) toutes mes erreurs depuis le commencement jusqu'à la fin, je dis que, étant à Naples, il y a environ huit ans, peu de jours avant mon départ pour Basignano, accompagné par N. qui était à Naples; voyant que j'avais commencé à quitter la mauvaise voie du monde, animé du désir de retourner au droit sentier des bonnes œuvres, il commença à me tenter sur l'article de la justification en vertu de laquelle nous sommes justes par le sang de Jésus et non par nos propres œuvres; puis il me fit voir plusieurs passages du Nouveau Testament, qui semblent en donner une démonstration évidente. Et alors je lui dis que j'étais satisfait. Ce qu'ayant dit à Valdès, avec lequel il conversait souvent comme avec N. et N. qui étaient encore à Naples, Valdès répondit à N., selon ce qu'il me rapporta, qu'il ne fallait pas avoir confiance en moi, sachant que j'étais un homme très-charnel : c'est pourquoi ledit Valdès ne voulut pas que j'accompagnasse jamais N. chez lui, ni que j'assistasse à leurs conférences ou que je fusse informé de ce qui s'y passait. Cependant N. continuait à me prêcher et à me confirmer sur l'article de la justification.

« De retour à Naples dans la maison de N., j'allai visiter N. et lui portai certains écrits de N. sur deux ou trois chapitres de l'épître de saint Paul aux Romains, où il parlait *in extenso* de la justification, conformément au petit livre *del Beneficio di Cristo*; et me demandant si N. les avait lus, je lui dis que je n'en savais rien, comme du reste c'était vrai.

« Il me questionna encore sur les opinions du cardinal Morone touchant la justification; je lui répondis que je ne savais rien

autre chose que les éloges pompeux que N. et N. avaient faits à Trente sur sa belle âme, son bel esprit, disant qu'il était passionné de l'amour de Dieu et non des choses du monde ; qu'il montrait bien qu'il était digne de la justification par le Christ : et qu'à leurs yeux il était de plus en plus enflammé de l'amour de Dieu.

(D) — Ajoutons quelques détails bibliographiques relatifs à Valdès. L'original espagnol du livre des *Cent dix considérations* est perdu ou impossible à retrouver : aussi en 1855 fut-il reproduit en cette langue d'après une traduction italienne attribuée à Celio Curione. A cette époque, on fit de même pour l'*Alphabet de la piété chrétienne*. *Le Cento considerazioni* furent réimprimées à Halle en Saxe en 1860 : cette édition est enrichie d'une savante Vie de Valdès, dans laquelle on a soigneusement distingué Jean d'Alphonse. Alphonse aurait été le secrétaire de Charles-Quint, par ordre de qui il aurait traduit la *Confession* de Mélanchthon et fait le livre *Pro religione christiana res gestæ in comitiis Augusta Vindelicorum habitis, anno MDXXX*, ainsi que la lettre dans laquelle Charles-Quint félicita les cantons catholiques de la victoire de Cappel, où fut tué Zwingle, en les appelant *propugnatores invictos adversus eos qui ritus, hactenus summa religione observatos, invertere, novaque dogmata invehere conantur.* Il fut l'ami d'Érasme et de Pierre Martyr d'Angera, autant qu'ennemi de Castiglioni ; il est l'auteur des deux *Dialogues de Mercure et de Lattanzio.*

Jean fut peut-être camérier du pape; s'étant ensuite établi à Naples, il écrivit le *Dialogue sur la langue*, où l'on trouve des obscénités peu compatibles avec la loyauté espagnole. Il s'attacha surtout à l'étude de l'Écriture sainte, et fit sur l'hébreu une traduction de plusieurs psaumes, ouvrage aujourd'hui perdu; il commenta l'épître de saint Paul aux Romains et la première aux Corinthiens. Le dernier historien de la littérature espagnole (History of spanich literature by GEORGES TICKNER, Boston 1865), relève les erreurs de Llorente et de M' Crie relativement à Valdès; il ne parle pas du livre *Del Beneficio di Cristo*, et ne distingue pas deux frères. « Il remarque que ses vues religieuses sont, sans doute, beaucoup plus *spirituelles* qu'il n'était ordinaire de son temps, et que sa morale politique était généralement plus rigide : aussi faudrait-il peut-être aujourd'hui le considérer comme un adhérent de Luther, s'il n'avait professé une admiration sans limites pour l'Empereur, une complète déférence pour l'Église et le pape, et une croyance formelle en la présence

réelle dans l'Eucharistie. » Il faut voir les considérations du même Tickner sur les hérétiques espagnols et sur l'inquisition.

Brunet dit que le texte espagnol des *Cento et dieci Conseva-zioni*, a été imprimé pour la première fois à Londres en 1855, in-8° de 544 et 55 p. p. sous le titre de *Ziento i diez Conzidera-ziones.*

Il cite aussi une traduction française par Claude de Kerquifinen, Lyon, Claude Seneton, 1553, petit in-8, et Paris, Mathurin Prévost, 1565, in-16. (Voyez *Manuel du Libraire*, édit. 1864, t. V, p. 1031, au mot Valdesso ou Valdès.)

DISCOURS IV.

Premiers réformés italiens. Piété suspecte. Michel-Ange. Flaminio. Le cardinal Pole. Vittoria Colonna.

La politique infligeait à l'Italie de cruelles épreuves qui compromettaient son indépendance; la nature y joignit ses fléaux, et la patrie, au milieu de ses angoisses[1], se sentit menacée d'un malheur plus grand encore, celui d'être divisée dans sa foi.

Caractères des premiers réformateurs d'Italie.

Nous nous sommes rendu compte de la manière dont le germe de la protestation religieuse s'était développé en Italie avant de se répandre ailleurs, en partie par les méditations des philosophes, en partie par les arguties des hommes de lettres, en partie par l'exagération de la piété.

On peut donc classer les réformateurs italiens en trois catégories. La première comprend ceux qui, dans leur passion pour les études et dans leur aveuglement pour les classiques, attribuaient à ces derniers une autorité égale ou semblable à celle de la Bible et des saints Pères; voulant l'émancipation de la raison humaine, ils ne supportaient pas même qu'elle fût gênée par les liens de la foi, ou bien ils distinguaient un ordre de vérités selon

(1) En 1530, la Lombardie eut ses récoltes dévastées par les sauterelles; et il n'y eut pas une contrée dont les chroniques n'attestent les désolations.

d'un Dante, mais quel empire pouvait-il avoir chez les contemporains de l'Arioste qui plaisante de tout, qui plaisante des dogmes et bien plus que Luther?

Combien de familles s'honoraient d'avoir donné des prélats, des papes, et même quelque saint à l'Église! Sans sortir de la Toscane, l'ordre des servites devait à des familles nobles du pays ses sept fondateurs, savoir : Buonfigliuolo Monaldini, Buonagiunta Manetti, Manetto dell'Antella, Amadio Amidei, Uguccione Uguccioni, Sostegno Sostegni, Alessio Falconieri. Les Ricci se glorifiaient de sainte Catherine; les Orsini, de saint André; les Falconieri, des bienheureuses Julienne et Carissime; les Pazzi, de sainte Madelaine; les comtes Guidi, du bienheureux Charles; les Soderini, de la bienheureuse Jeanne; les Vespignano, du bienheureux Jean; les Adimari, du bienheureux Ubald; les della Rena de Certaldo, de la bienheureuse Julie; les Gambacurta de Pise, du bienheureux Pierre, et ainsi de suite. En dehors de la Toscane, les Latiozi de Forli avaient eu le bienheureux Pellegrino; les Malatesta de Pesaro, la bienheureuse Michelina; les Borromée de Padoue, sainte Justine; puis venaient toutes les familles de papes; enfin, lorsque l'histoire était muette, on y suppléait par des traditions et même par des fables, comme si une maison ne pouvait prétendre au titre d'illustre avant d'avoir donné un saint à l'Église. Et en vérité, quel plus beau titre de noblesse que celui de pouvoir compter parmi ses ancêtres des héros du paradis? et quelle impiété que de perdre et de profaner ces avantages et cet héritage des aïeux! Les nations ne renient le culte des souvenirs, que lorsqu'elles ont été gâtées par l'intrigue et l'esprit révolutionnaire.

C'est ce qui en général ôtait aux Italiens l'envie de se jeter dans la réforme. L'Italie, ayant toujours été redevable de son plus grand lustre, de sa puissance et de ses richesses à la présence sur son territoire de ces pontifes, auxquels précisément on déclarait la guerre, l'intérêt qui poussait les étrangers vers la réforme en éloignait les Italiens. Ceux-ci devaient plutôt s'irriter contre ce Luther, qui ameutait les peuples d'Allemagne contre leur patrie, qui après avoir été la grande institutrice de ses compatriotes devenait leur victime.

Pour nous, ces raisons humaines ne voilent qu'à demi la grâce manifeste que Dieu accorda à l'Italie de ne pas ajouter encore à tant d'autres divisions organiques, celles des croyances et du culte.

Cependant elle se sentait encore ébranlée par les entreprises des petits tyrans contre les peuples, entreprises dont le résultat avait été de substituer presque partout au gouvernement républicain celui des princes absolus. La lutte n'était pas encore terminée, lorsqu'on commença à prêcher la réforme; et on aurait pu croire que, par suite de l'accord qui s'établit entre les diverses protestations contre l'autorité, les opposants, et surtout les émigrés, s'allieraient avec les dissidents, et chercheraient à en introduire les idées dans la patrie. Plus que les autres, les Toscans pouvaient y être entraînés, eux dont les oppresseurs temporels étaient les papes et les cardinaux; il eût pu en être de même des Romains qui, trop souvent, se passaient le caprice de causer des ennuis à leur souverain. La question religieuse pouvait donc se compliquer de la question politique, et on eût pu revoir ces temps malheureux, où un pays se trouve véritablement gouverné du dehors par des exilés.

Rien de tout cela n'arriva, et quelques recherches que nous ayons faites dans un autre ouvrage[1] sur les manœuvres des réfugiés, nous n'avons pas trouvé la moindre trace de cette alliance.

Mais si la passion de la nouveauté n'envahit ni les peuples, ni les princes, et si ceux qui s'efforçaient de régler leur propre foi étaient peu nombreux, en comparaison de ceux qui la pratiquaient dans leur vie sans chercher le moins du monde à s'en rendre compte, ce serait une erreur de croire que la réforme n'ait pas pris d'extension dans la péninsule, et n'y ait pas produit des conséquences civiles et politiques.

La Réforme embrassée surtout par des lettrés.

Seulement si, en Allemagne, la réforme fut le parti des princes, en France celui des nobles, en Italie, elle fut principalement embrassée par les lettrés. Quand la protestation religieuse eut été formulée en Allemagne, la réputation étendue des savants italiens fit que les novateurs étrangers sollicitèrent leur adhésion, et cherchèrent à répandre dans l'Italie leurs propres écrits, en même temps que la vivacité d'esprit des Italiens aiguillonnait en eux le désir d'entendre les prédications nouvelles. Quelques savants italiens entretenaient une correspondance avec les savants d'Allemagne; aussi vit-on les cardinaux Bembo et Sadolet échanger une suite de lettres avec l'érudit Melanchthon, le principal apôtre de Luther, celui qui aimait la paix et se posait en médiateur, mais qui n'avait aucune initiative. Les étudiants allemands qui venaient en Italie, et surtout à Padoue et à Sienne[2]

(1) *Spigolature negli archivj di Toscana.* Investigations d'un glaneur dans les Archives de Toscane.

(2) A Sienne, le pavé de l'église de Saint-Dominique est couvert d'épitaphes concernant des étudiants allemands.

pour achever leurs études, et les étudiants italiens qui allaient dans les universités d'Allemagne, contribuaient à la diffusion des nouvelles doctrines.

Dès l'année 1520, Burchard Schenk, gentilhomme allemand, écrivait à Spalatin, chapelain de l'électeur de Saxe, que Luther était estimé à Venise, et que ses livres circulaient, malgré la défense du patriarche; que le sénat eut quelque répugnance à permettre qu'on publiât du haut de la chaire l'excommunication contre l'hérésiarque, et que même la publication ne se fit qu'après la sortie du peuple de l'église [1]. Luther lui-même se félicitait dans ses lettres de ce qu'un si grand nombre d'habitants de cette ville eussent écouté la parole de Dieu [2], et il entretenait une correspondance avec le savant Jacques Ziegler, qui s'adonnait avec un grand zèle à y répandre les nouvelles doctrines. C'est de cette ville qu'étaient parties les lettres qui exhortaient Mélanchthon à ne pas hésiter dans la foi, et à ne pas trahir l'attente que les Italiens avaient de lui [3].

A Venise, on réimprima l'explication du *Pater* de Luther, sans nom d'auteur; les *Lieux communs* de Mélanchthon, sous le titre de *Principj della teologia di Ippolito da Terranegra*. On employait ainsi les pseudonymes pour tromper l'autorité et échapper à ses recherches; et le *Commentaire des Psaumes* de Bucer parut sous le nom de Arezio Felino, les œuvres de Zwingle, sous celui de Coritio Pogelio, ou d'Abideno Corallo; c'est ainsi que Postel prenait le nom d'Helia Pandoches : Jules de Milan

(1) Seckendorf, *Hist. Lutheranismi*, t. I, p. 115.
(2) Luther's *sammtliche Schriften*, t. XXI, p. 1092 (édit. Walch), Mélanchthon, *opp.* col. 598, 835, etc.
(3) Céles ini, *Acta comit. Aug.*, t. II, p. 274; t. III, p. 18.

changeait le sien en Jérôme de Savone : bien plus le Commentaire de Luther sur l'épître aux Romains et le Traité de la justification passèrent comme les œuvres du cardinal Fregoso. Ces déguisements trompaient la surveillance; d'autres ouvrages arrivaient dans des tonneaux de vin de Bourgogne ou de Tokai, ou dans des ballots de draps et de cotonnades. François Calvi, originaire de Menaggio, sur le lac de Côme, d'où lui vint son surnom de Minicius, jadis imprimeur apostolique, exerçait le commerce des livres à Pavie, et allait à Bâle, chez Froben, pour chercher les œuvres de Luther, qu'il répandit en Lombardie.

Que dès les commencements de la réforme les doctrines nouvelles aient été accueillies en Italie, nous en trouvons une autre preuve dans Martin Bucer, qui traduisit de l'allemand en latin les *Postilles* de Luther, et qui, les ayant fait imprimer à Bâle en 1526, les dédia à *ses frères d'Italie*. Mais Bucer, qui rejetait la consubstantiation admise par Luther, en altéra différents passages : Luther, profondément irrité de ce procédé, lui écrivit des injures de la pire espèce, si bien que son pacifique adversaire fit réimprimer en partie les passages véritables, et y ajouta même les lettres de Luther.

Le même Luther écrivait au vénitien Balthasar Altieri, secrétaire de l'ambassade d'Angleterre, pour lui recommander de se tenir en garde contre les doctrines sur l'eucharistie de Bucer, de Bullinger, de Pellicano, et d'autres encore, comme d'une hérésie pestilentielle : et en même temps, pour répondre aux questions que lui adressaient les Italiens sur la présence réelle, il anathématisait Zwingle et Œcolampade, « docteurs dangereux et faux prophètes. » Bucer, aimant la paix, adressa

une longue lettre « aux vénérables et très-chers frères italiens, qui, à Bologne et à Modène, invoquent le Christ avec une foi pure, » où il se félicitait des progrès qu'il leur voyait faire dans la connaissance du Christ, laquelle ils communiquaient sans cesse à de nouveaux disciples; il y déplore qu'il se soit élevé entre eux des dissentiments sur l'eucharistie, et les engage à se contenter de savoir qu'ils se nourrissent de la chair et du sang du Christ, c'est-à-dire qu'ils vivent plus pleinement dans le Christ, et qu'ils le sentent toujours plus vivant en eux. Puis, il se met à développer la controverse née sur cette question, et termine en leur recommandant de recevoir ces symboles avec dévotion, de ne pas les offenser en se livrant à leur égard à des recherches curieuses et profanes, manie dont il espère bien que les Allemands aussi finiront par se guérir [1].

On possède une lettre écrite de Bologne par quelques Italiens, en 1533, et adressée au sieur de Pianitz, ambassadeur du duc de Saxe près de l'empereur, laquelle atteste qu'ils approuvent l'Église protestante, et qu'ils insistent pour la convocation du Concile [2]. La même année, on imprimait en italien le *livre* de Luther sur l'amendement et la correction de la vie chrétienne.

Clément VII, dans sa bulle du 15 janvier 1530, déplore que l'hérésie pestilentielle de Luther se soit attaquée dans diverses parties d'Italie, non-seulement à des personnes séculières, mais encore à des ecclésiastiques et à des réguliers, mendiants ou non, au point que quel-

(1) Argentorati, 10 septembre 1541.
(2) Seckendorf, *Hist. Lutheranismi*, lib. III, p. 68.

ques-uns d'entre eux en infectent d'autres par conversations, et même par prédications faites en public. Aussi autorise-t-il les inquisiteurs dominicains à procéder contre ceux-ci, et même les carmes ou d'autres moines des ordres mendiants, avec la faculté d'instituer des vicaires et des commissaires aptes à les remplacer, pourvu qu'ils soient âgés de trente ans; il conférait en outre aux uns et aux autres le pouvoir d'absoudre ceux qui abandonnaient l'erreur. Il accorde de plus grands priviléges aux croisés, milice que les inquisiteurs avaient instituée dans différents endroits pour en avoir aide et protection.

Paul III, par sa bulle du 14 janvier 1543, confirmait ces mesures, sur les informations qu'il avait reçues qu'à Bologne, à Milan et dans d'autres endroits, il y avait des séculiers et des religieux, qui alléguaient des indults et des priviléges, en vertu desquels ils se considéraient comme exempts de la juridiction des inquisiteurs, et ne se faisaient pas faute d'émettre et de discuter publiquement des propositions scandaleuses, erronées et quelquefois entachées d'hérésie, et cela au grand scandale des âmes et au péril de la foi.

Nous avons déjà vu comment le cardinal Sadolet se plaignait de la défection des esprits; et le cardinal Caraffa déclarait à Paul III que l'hérésie luthérienne avait infecté l'Italie, et séduit non-seulement des hommes d'État, mais aussi beaucoup de membres du clergé. Les espérances téméraires de quelques apostats sont un fait encore plus significatif.

Egidius della Porta. Egidius della Porta, issu d'une illustre famille de Côme et moine augustin au couvent de cette ville, écrivait le 11 décembre 1525 à Zwingle, « l'éminent soldat

du Christ, et qu'il vénère comme un père, » ce qui suit :

« Depuis un certain temps je désirais t'écrire, mais je n'ai pas osé le faire. Maintenant je me reproche cette pusillanimité en pensant que le Christ lui-même reçut sans distinction les gens même de la plus basse extraction. Comme Paul, après la chute miraculeuse, entendit le Seigneur lui ordonner d'aller voir Ananie et de recevoir ses conseils, de même, si je ne suis pas Paul, sois pour moi un autre Ananie et dirige-moi par tes paroles dans la voie du salut. Il y a quatorze ans que le zèle, à ce que je crois, et la piété, bien que ce ne fût pas une piété éclairée par la science, m'ont déterminé à quitter mes parents et à prendre l'habit des augustins, croyant avec les pélagiens pouvoir faire mon salut par les œuvres ; et depuis sept ans j'ai employé tous mes efforts à annoncer la parole de Dieu, mais dans quelle ignorance j'étais des bonnes lettres ! car je ne savais rien du Christ, rien de la foi : attribuant toute puissance aux œuvres, j'enseignais aux autres à mettre leur confiance en elles. Et qui sait quels poisons j'ai répandus dans le champ du Seigneur ! Mais le bon Dieu n'a pas voulu que son serviteur pérît pour l'éternité, et il m'a abattu à ses pieds où je m'écriai : Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? Et mon cœur entendit une voix qui lui disait : Va trouver Ulric Zwingle et il te l'enseignera..... Désormais ce n'est pas toi, mais Dieu qui par toi me fera sortir des filets : et j'espère bien entraîner avec moi quelques frères. Nous autres nous ne connaissons ni la langue grecque, ni la langue hébraïque, et peu la latine : nous voulons les apprendre, mais plus encore apprendre le Christ. Nous ajournerons notre visite jusqu'à Pâques, et pendant le carême nous prêcherons le Verbe de Dieu..... Quand tu m'écriras, adresse ta lettre à André Mondino, d'ici.... »

Puis au 15 décembre 1526, il lui écrivait de nouveau :

« Ta lettre m'a fait grand plaisir. Tu as agi avec beaucoup de prudence, en ne nous détournant pas de notre voyage et en ne nous ordonnant pas de le faire. Tu ignores que je suis réduit à l'extrême pauvreté. Tu pourras prier Dieu avec nous pour que sa volonté s'accomplisse au plus tôt. Je crains qu'on ait long-

temps à attendre le Testament que nous sommes en train de traduire. Nous sommes distraits par mille occupations; tantôt envoyés à la quête, tantôt retenus au chœur pour les offices, tantôt ici, tantôt là, dans les villages, sur les places publiques, nous perdons beaucoup de temps à des affaires de nulle importance. Comment pourra-t-on donner une version correcte si on n'est pas aidé par la présence de quelque italien? Mais laissons de côté ce sujet. Le Seigneur a suscité en moi son esprit, qu'il veut perfectionner par ton intermédiaire. Milan et ses environs sont tellement appauvris par les suites de la guerre récente que beaucoup de gens aisés sont tombés dans la misère, sans compter le nombre considérable d'indigents qu'il y avait auparavant. La quantité des malheureuses que la misère a conduites à la prostitution est incalculable. En somme, la main de Dieu s'est tellement appesantie sur le peuple, que les hommes courroucés croient qu'on peut leur infliger toute espèce d'injures.

« Dieu se servira de toi pour porter remède à ces infortunes. Écris au duc de Milan une lettre de recommandation, et, s'il n'en tient pas compte, une lettre de menaces pour qu'il donne à ses sujets les moyens de subvenir à la nourriture de l'âme et du corps, en prenant l'argent à ces moines bien nourris pour le distribuer au peuple; qu'il laisse chacun prêcher la pure parole de Dieu, liberté qu'il pourra retirer s'il conçoit quelque scrupule pour l'usage qu'on en fera. Que si le duc conserve quelque défiance, qu'il jette les yeux sur le peuple allemand, qui en fait autant et avec avidité. Ajoute dans ta lettre qu'il affaiblira plus facilement la puissance de l'Antechrist, qui se confie dans ses richesses et s'en sert pour la perdition de plusieurs. Différents frères, qui ne sont pas dépourvus de piété et de science, me pressent de t'en conjurer au nom de Dieu. Invite le duc à écrire aux supérieurs de notre ordre, ou plutôt de notre secte, en employant les arguments que tu croiras les plus forts pour les arracher à ce fatras de règles, mais prends bien garde de ne pas les taxer d'ignorance, car ils sont extrêmement vaniteux et ils se dresseraient contre toi.

« .... Mais est-ce bien à moi à t'enseigner ce que tu as à faire? Le troisième dimanche après Pâques, les religieux se réuniront en chapitre pour faire l'examen et se déformer, je veux dire réformer. La lettre que je te demande, adresse-nous-la. Fais-leur voir par quelque exemple tiré des saintes Écritures que c'est la volonté de Dieu qu'on annonce sa parole avec simplicité et sans

fatras, et que ceux qui débitent leurs propres opinions comme des oracles du ciel sont contre lui [1]. »

Nuances entre les réformés.

Les soldats descendus des Alpes pour ravager l'Italie, furent des apôtres bien plus violents de la négation. Charles-Quint, tout en se déclarant le protecteur de l'Église, avait amené à sa suite un ramassis de soldats, qu'il avait le plus souvent recrutés dans les pays les plus infectés de l'Allemagne, et qui répandaient, sinon les doctrines nouvelles, tout au moins le mépris des anciennes, se plaisant à faire des affronts aux ecclésiastiques, et à les accabler de mauvais traitements ou d'insultes. Georges Freundsberg, qui avait créé les lansquenets, portait à son côté un lacet d'or, avec lequel il se vantait de vouloir étrangler, en la personne de Clément VII, le dernier des papes, et un autre d'argent qu'il réservait aux cardinaux. Les papes eux-mêmes, comme tous les autres princes, appelaient dans les guerres d'Italie des soldats suisses et allemands, qui devenaient des apôtres de l'hérésie, soit par la parole, soit par l'exemple.

Bossuet remarque avec raison qu'outre ceux qui demandent la réforme en révolutionnaires, il en est beaucoup d'autres qui le font sans amertume ni violence; ils déplorent les maux, mais c'est avec circonspection qu'ils proposent les remèdes, et ils ne voudraient jamais les obtenir au prix d'une scission, qu'ils regardent comme le pire de tous les maux; ils supportent les ajournements sans dépit, en réfléchissant qu'ils peuvent toujours commencer par se réformer eux-mêmes; il n'ont pas oublié que le Christ commença par honorer la chaire de Moïse, alors

(1) Hottinger, *eccl. sæc.* XVI, t. II, p. 611. — De Porta, *Ref. eccl. ræticarum*, lib. II, 5.

même que des pécheurs y étaient assis, et ils veulent que la réforme s'accomplisse selon la divine institution de l'Église, pour la rétablir dans ses fondements primitifs, et non pour les ébranler.

Certains savants se passionnaient pour l'étude de la Bible comme ils l'eussent fait pour celle d'un manuscrit récemment découvert. Ceux qui avaient fait la critique de certains abus de l'Église, éprouvaient une sorte de satisfaction à l'entendre répéter par les protestants et à pouvoir s'écrier : « Et moi aussi je l'avais bien dit et avant eux ; et si on m'eût écouté, tout ceci ne serait pas arrivé. » Tel autre se donnait volontiers la réputation d'un libre penseur en adhérant à la critique des institutions antiques, aux épigrammes, à des raisonnements ne valant guère mieux que des épigrammes et qui viennent si facilement sur les lèvres, quand on n'a pas des notions suffisantes dans la matière en discussion.

En outre, il était devenu de mode d'affirmer quelque proposition condamnable, et de favoriser quelque hérétique, par suite de la tendance irrésistible des esprits vers la désobéissance à l'autorité. D'autre part, le dégoût causé par la politique romaine inspirait le désir de se rapprocher de Dieu : il semblait que les réformateurs visassent à ce but, soit en se laissant aller au mysticisme qui rapproche les âmes immédiatement de Dieu, soit en supprimant le clergé comme médiateur entre l'homme et le créateur. Leurs discours remplis de pieuses pensées et de paroles saintes, leurs lamentations sur la corruption du siècle, grâce à la vigueur et à la liberté du langage, masquaient sous des dehors de zèle l'esprit de révolte. L'homme enclin à la contemplation plus qu'à l'examen devait surtout être ébranlé par les doutes qu'on lançait alors

dans le domaine de l'intelligence et de la foi, et dont l'invasion avait apporté le trouble dans les consciences pures.

Mais les gens scrupuleux, s'ils étaient offensés de la vieille superstition, se sentaient aussi scandalisés de l'audace présente. Ils penchaient à condamner le culte des images, l'invocation des saints, les signes matériels des croyances, comme la croix, les chapelets, les scapulaires, et s'offusquaient surtout de l'ambition des papes et de l'avidité de la cour romaine; cependant, ils sentaient le besoin d'appuyer la liberté sur l'autorité, pour ne pas tomber dans des perplexités continuelles touchant les grandes questions de la présence réelle, de la prédestination et des mérites satisfactoires du Christ. On passait de la dissipation et de la corruption à la dévotion, on allait même jusqu'à l'associer avec une vie coupable, et il n'était pas rare de voir se terminer pieusement une existence qui s'était écoulée dans les habitudes du péché. Le duc de Valentinois, qui fut un modèle de scélératesse raisonnée, se chargeait de reliques; Vitellozzo, qui était en guerre avec le pape, et qui succombait victime des trahisons de ce prince, le suppliait à la mort de le faire relever de l'excommunication qu'il avait encourue. Charles VIII, lors de son expédition d'Italie, portait avec lui un grand nombre de reliques. Alexandre VI se faisait une gloire d'avoir acquis la lance avec laquelle le divin Rédempteur fut transpercé sur la croix; il portait à son cou une ampoule contenant les saintes espèces, et recommandait à sa Lucrèce la dévotion envers Marie. Ludovic le More, ce prince plein d'astuce, le Cavour de son temps, multipliait les églises, et toute la nuit qui précéda sa fuite de Milan, il veilla et pria dans l'Église de la Madone des Grâces, sur le tombeau de sa femme. Machiavel, un impie

Dévotions mal entendues

s'il en fut, a écrit des discours religieux, et une paraphrase sur le *De profundis,* où il exhorte le lecteur à « imiter saint François et saint Jérôme, qui pour réprimer l'aiguillon de la chair, et lui enlever tous les moyens de les induire en de coupables tentations, avaient coutume, le premier de se rouler sur des fagots d'épines, le second de se déchirer la poitrine avec un caillou. . . . . . .

Mais nous, aveuglés par la sensualité, en proie à toutes les erreurs, enveloppés dans les lacs du péché, nous nous trouvons dans les mains du diable; si nous voulons en sortir, il faut recourir à la pénitence et crier avec David : *Miserere mei, Deus*, et pleurer amèrement avec saint Pierre[1]. »

Je ne citerai pas l'infâme Arétin, qui alternait avec les compositions les plus obscènes des sujets sacrés, vénal dans les unes comme dans les autres; mais l'Arioste et Cellini, et tous les grands artistes sentaient le besoin de se recueillir quelquefois en Dieu, et de se retremper dans l'exercice de ces pratiques dont ils avaient été nourris par leur mère. Georges Vasari prit plus d'une fois la résolution de se retirer dans une pieuse solitude; « Ainsi, dit-il, j'offenserai moins Dieu, le prochain et moi-même, car en me livrant à la contemplation de Dieu, à la lecture, le temps se passera sans que je commette de péché, et sans que j'offense le prochain par la médisance. » S'étant en effet retiré chez les moines de Camaldoli, son esprit parvint à un degré de mysticisme, dont on aurait bien diffi-

(1) Machiavel observe que si la religion « n'eût pas été ramenée à la pureté primitive par saint François et par saint Dominique, elle serait complétement éteinte. » Pour nous, nous savons qu'elle ne sera jamais éteinte, mais il est bon de remarquer toute l'importance que le docte Florentin attribuait à ces réformateurs.

cilement une idée en voyant ses peintures, mais dont nous avons une preuve dans la lettre suivante, qu'il écrivait de cette retraite à Jean Pollastra :

« Soyez mille fois béni de Dieu, vous à qui je dois d'être venu à l'ermitage de Camaldoli ; je ne pouvais rencontrer, pour me connaître moi-même, un lieu plus propice ; car, outre que je passe mon temps utilement en compagnie de ces saints religieux, qui ont en deux jours opéré en moi un si heureux et si salutaire changement que déjà je commence à connaître à quel aveuglement me conduisait ma folle démence, j'aperçois ici sur ce sommet le plus élevé des Apennins, au milieu de ces sapins qui s'élancent avec leurs tiges droites, la perfection qu'on goûte dans le calme. De même que chaque année ces arbres poussent autour de leur tige une série de branches en forme de croix dans leur ascension en droite ligne vers le ciel ; de même, et pour les imiter, ces saints ermites et avec eux ceux qui demeurent ici, abandonnant les vanités de la terre, s'élèvent jusqu'à Dieu par la ferveur de leur esprit dans les voies de la perfection, qui les rapprochent sans cesse davantage de lui. Ces arbres n'ont rien à redouter des tentations du démon et des vanités mondaines, et quoique cette retraite soit sans cesse ébranlée par la violence des vents et battue par la tempête, eux, ils se rient de nous, puisque, le calme rétabli dans l'air, ils se relèvent plus droits, plus radieux, plus fermes et plus parfaits qu'ils n'ont jamais été ; symbole en cela de ceux à qui le Ciel accorde la constance et la foi. Voilà le destin réservé aux âmes qui se mettent tout au service de Dieu.

J'ai vu et j'ai entretenu jusqu'à présent cinq vieillards, âgés chacun d'environ quatre-vingts ans, auxquels le Seigneur a communiqué la force de la perfection, si bien qu'il m'a semblé entendre parler cinq anges du Paradis ; je suis tout stupéfait de voir des hommes parvenus à l'âge de la décrépitude se lever la nuit, et, comme des jeunes gens, au milieu des frimas, quitter leurs cellules, disséminées dans leur sainte solitude à une distance de cent cinquante pas, pour venir à l'église assister aux matines et à tous les offices du jour, le visage gai et content comme s'ils allaient à des noces. Sur ces hauteurs, le silence règne si complétement avec son muet langage, qu'à peine si l'on ose pousser un soupir, et les feuilles des sapins n'osent point elles-mêmes discourir avec les vents ; les eaux toujours limpides coulent à tra-

vers tout l'ermitage dans certaines rigoles en bois qui les distribuent aux religieux en les portant d'une cellule à l'autre, sans en rien perdre et avec un ordre admirable. »

Michel-Ange Buonarotti. Il les sentait encore bien davantage ces besoins de l'esprit, « Buonarotti Michel, plus qu'un mortel, un ange divin : » grande intelligence et grand cœur, qui idéalise plus qu'il ne reproduit, et qui, comme artiste, représente l'harmonie des contrastes. Comme les hommes de ce siècle, il avait grandi au milieu de la recrudescence païenne : durant ses entretiens avec Laurent le Magnifique au jardin de Saint-Marc ou dans le palais de la *Via Larga*, ou dans la villa de Careggi, voisine de Florence, il fut imbu de ces idées païennes, sous l'empire desquelles on croyait avoir beaucoup fait pour le Christ lui-même, en lui faisant une place hospitalière dans l'Olympe. Mais grâce à cette vigueur qui ne lui permettait pas de s'attacher servilement aux conceptions d'autrui, il s'adonna à l'étude de la Bible, et « il lut avec beaucoup de soin et d'attention les saintes Écritures, tant l'Ancien que le Nouveau Testament, et fut un de ceux qui se fatiguèrent à ce travail ; » ainsi écrivait Condivi du vivant même de Michel-Ange. Il avait suivi les sermons de frère Jérôme Savonarole, et il y puisa l'amour de la religion associé à l'amour de la patrie ; mais, comme on a prétendu dénigrer son patriotisme, ainsi a-t-on fait pour sa foi. Grimm, dans sa récente biographie de Michel-Ange [1], dit qu'il partageait les sentiments des protestants, et que spécialement il n'acceptait ni la nécessité des sacrements, ni le purgatoire, à ce point que, déplorant la

(1) *Leben Michelangelo's*. Voyez en outre, et pour plus de détails, dans les *Rime de M. A. Buonarotti*, curate sugli autografi e publicate da C. Guasti, Florence, 1863.

mort de son frère Jean-Simon, il aurait dit que peu importait qu'il n'eût pas reçu les sacrements.

Cette phrase est bien de Michel-Ange, mais si on la rattache à celles qui précèdent, elle a un sens tout différent; car il écrit à Léonard : « J'ai appris par ta dernière la mort de Jean-Simon. J'en ai ressenti une très-grande douleur, parce que j'espérais, malgré son grand âge, le voir encore avant sa mort, et aussi avant la mienne. Dieu l'a voulu ainsi, patience! Il me serait donc particulièrement doux d'apprendre quelle fin il a faite, et s'il est mort confessé, communié et muni des autres sacrements de l'Église; s'il les a reçus, cette nouvelle pourra adoucir ma douleur. »

Que lui répondit Léonard? c'est ce que nous devinons par la réplique de Michel-Ange : « Tu me mandes que, bien que mon frère n'ait pas pu recevoir tout ce que prescrit l'Église, il a eu cependant une bonne contrition ; eh bien, s'il en est ainsi, cela suffit pour son salut. »

Vous voyez, lecteur, comme en prenant une phrase isolée, on en dénature le sens. Georges Vasari, qui avait pour Michel-Ange une véritable vénération, et qui ne faisait pas de légendes, raconte qu'il allait avec lui en pèlerinage d'église en église pour gagner le jubilé, tout en continuant leurs conversations artistiques. Et il lui dit une fois : « Si ces fatigues que j'endure ne profitent pas à mon âme, je perds mon temps et ma peine. » Et ailleurs : « Aucune pensée ne naissait en lui que l'image de la mort n'y fût en quelque façon gravée.... ce qui faisait voir qu'il se retirait vers Dieu.... Il s'adonnait volontiers pendant sa vieillesse à des œuvres pieuses, qui pouvaient tourner à la gloire de Dieu.... Il assistait beaucoup de pauvres, et dotait secrètement bon nombre de jeunes filles. »

Son frère étant tombé malade, il écrit à son père : « Ne vous tourmentez point, car Dieu ne nous a pas créés pour nous abandonner. » Et lorsqu'il était à Bologne pour couler en bronze la statue de Jules II, « Priez Dieu, disait-il, pour que je me fasse honneur dans cette opération, et que je contente le pape ; » et il ajoutait : « Priez aussi pour lui. » Et quand il eut réussi : « J'estime que j'ai dû le succès aux prières de quelques bonnes âmes, qui m'ont obtenu de pouvoir aller jusqu'au bout, contre l'opinion de toute la ville de Bologne [1]. »

Il est bien vrai que, emporté contre les temps et contre Jules II, il lui échappa quelquefois de ces algarades fières comme tout ce qui venait de lui, et qu'il exprimait en vers, dont voici la traduction :

« Ici l'on convertit les calices en casques et en épées, et l'on vend le sang du Christ à pleine mesure ; les croix et les épines deviennent des lances et des rondaches, et le Christ lui-même perd patience.

« Mais qu'il n'arrive plus dans ces contrées, car son sang monterait jusqu'au ciel, et puisqu'à Rome on vend sa dépouille, et que les sentiers de tout bien sont fermés. »

Mais sa foi ne défaillit jamais; loin de là : il regardait comme bienheureuses les populations de la campagne, qui honorent, aiment, craignent et prient Dieu au milieu de leurs travaux, de leurs troupeaux et de leurs champs, ces populations qui, n'étant agitées ni par le doute, ni par

(1) Nous trouvons un exemple de ce sentiment de piété qui se développe chez les artistes aux époques solennelles de leur vie, dans le fait tout récent que voici. Lorsque, dans le courant de janvier 1866, Papi fondit, à Florence, le David de Michel-Ange, au moment décisif de l'opération, l'artiste et ses apprentis se jetèrent à genoux, d'abord pour intercéder Dieu et les saints, et ensuite pour leur adresser des actions de grâces.

le peut-être, ni par le comment, ni par le triste pourquoi, adorent et prient le Seigneur avec la simplicité de la foi (A). Aussi plusieurs de ses poésies sont-elles l'écho de la prière et du repentir ; il recourt souvent à la miséricorde de Dieu, et il lui dit :

« Que ma vie passée, en frappant tes regards saints, n'éveille point ta justice, et que les bruits qui m'accusent, en montant jusqu'à ton oreille pure, ne provoquent point ton bras vengeur.

« Que l'effusion seule de ton sang lave mes fautes, et donne-moi, avec d'autant plus d'abondance que je suis vieux, un prompt secours et un pardon complet ».

Parmi ses papiers, nous avons découvert cette prière, non pas écrite de sa main, mais sur une feuille où se trouve une autre pièce écrite par lui.

« O Père très-haut, dont la bonté m'a fait chrétien uniquement pour me donner ton royaume, toi qui as créé mon âme en la faisant sortir du néant, et qui l'as enfermée dans ce misérable corps comme dans une prison, accorde-moi la grâce de chanter tes louanges pendant tout le temps que je resterai dans cette prison ennemie de mon âme, dans laquelle toi seul me retiens ; car, en chantant tes louanges, tu me feras la grâce de faire du bien à mon prochain, d'en faire surtout à mes ennemis, et de te les recommander toujours. Accorde-moi encore cette grâce, Dieu de toute sainteté, que si, au départ de cette vie, je suis encore en proie aux passions sensuelles, je connaisse qu'elles ne blessent point mon âme ; car je me souviens de ton Fils très-saint qui mourut pour le salut du genre humain d'une mort si ignominieuse ; elle sera ma consolation et elle me fera toujours louer ton saint nom. Amen. »

Et c'est d'un pareil homme que l'on voudrait faire un protestant !

Parmi ses vers, suivant un mélange trop en usage chez les poëtes italiens, il en est beaucoup consacrés à l'amour : un amour à la Pétrarque, dans lequel le poëte cares-

sant la beauté réelle, veut néanmoins la rehausser par des sentiments platoniques. Tel fut l'amour que Michel-Ange eut pour la célèbre Vittoria Colonna, amour qui ne fut point tout à fait exempt de passion, comme d'autres l'ont présumé, mais qui certainement fut une noble passion, que la mort ensuite a rendu sublime. Il demandait appui et conseil à cette admirable dame, et il lui disait :

« Tantôt sur le pied droit, tantôt sur le pied gauche, je cherche, en changeant, mon salut ; entre le vice et la vertu mon cœur suspendu, travaille et me fatigue; je suis comme celui qui ne voit pas le ciel et qui dans tout sentier s'égare et tombe.

« Je tends la blanche page à vos écrits sacrés, afin que l'amour me détrompe et que la pitié y retrace la vérité ; que l'âme ayant repris possession d'elle-même n'entraîne pas vers les erreurs de notre époque le peu de jours qui me restent à vivre, et que je les coule moins en aveugle. Enfin de vous, ô noble et sublime dame, je désirerais savoir si dans le ciel l'humble repentir occupe une place moins élevée que la vertu parfaite. »

Puis quand elle mourut, il écrivait avec une sublime hardiesse de langage : « La mort m'a ravi un grand ami. » Et, le poëte revenant sans cesse sur sa perte, disait :

« Quel est mon refuge ? Où est encore pour moi le salut ? Où pourrai-je en trouver un autre et plus sûr et plus fort que les larmes et la PRIÈRE ? »

Intrépide comme il l'était, et passionnément épris du nouveau, il se sentait parfois subitement frappé de découragement ; alors il ne lisait plus que la Bible et Dante, il ne traitait plus que des sujets sacrés, et allait se réfugier sous les ailes de la miséricorde éternelle.

« La peinture et la sculpture ne peuvent plus apaiser la soif de

mon âme tournée vers cet amour divin qui a ouvert ses bras sur la croix pour nous recevoir. »

Berni et autres prétendus hérétiques.

Panizzi, dans l'édition anglaise du *Rolland amoureux*, a réimprimé un opuscule de l'évêque apostat Vergerio (B), où il affirme que le Berni a semé ce poëme héroï-comique de doctrines anticatholiques qui ont été retranchées après la mort de l'auteur; il cite à l'appui dix-huit stances, qui composent le prologue du XXe chant, et qui peuvent paraître assez lestes : l'éditeur en conclut que les opinions sentant l'hérésie étaient alors aussi communes en Italie, parmi les classes instruites, que le sont aujourd'hui les opinions libérales. Assertion douteuse, mais qui ne date pas d'hier; car d'autres écrivains déjà ont prétendu compter au nombre des réformés Manzolli, à raison de son livre intitulé *Zodiacus vitæ*, où déborde la haine contre le clergé, Alamanni, Trissin et bien d'autres, en mettant à tort sur la même ligne ceux qui condamnent les abus, et ceux qui prennent hautement pour base de leur doctrine la protestation de la raison individuelle, devenue l'unique interprète des livres saints.

Les réformés admettaient les principaux dogmes du christianisme, ils prétendaient même rappeler à leur observation l'Église égarée; ils en niaient quelques-uns. En conséquence, il est très-facile, même dans les discours et les écrits d'excellents catholiques, de trouver des expressions conformes à celles des protestants, ou tout au moins l'intention commune de ramener les opinions vulgaires aux définitions vraies et aux interprétations authentiques de l'Église. Celui qui n'examine pas l'ensemble en fait des adhérents des hérétiques. Mais fussent-ils tombés dans l'erreur, c'était plutôt la faute de leur intel-

ligence que de leur volonté : l'erreur sincère ne constitue pas l'hérésie; et lors même qu'elle en aurait les apparences, il convient de la distinguer de la rébellion volontaire et préméditée; et ils étaient plus excusables, quand le Concile de Trente n'avait pas encore si bien défini et exprimé tous les canons de la foi dans un langage accessible à tous.

La doctrine catholique embrasse et met en harmonie l'élément divin et l'élément humain, l'élément terrestre et l'élément surnaturel, c'est-à-dire le principe mystique et le principe intellectuel. Cette harmonie fait l'admiration et le respect de ceux qui la contemplent. Il peut même arriver quelque rupture à cet équilibre, sans que pour cela celui qui l'a causé sorte du giron de l'Église catholique, à moins qu'il n'aille jusqu'au mépris de l'autorité ecclésiastique, et jusqu'à rompre les liens de la charité fraternelle.

Il est peu d'usage en Italie de décrire la vie de l'esprit, et de retracer les caractères, comme l'ont fait surtout en France les grands écrivains du dix-septième siècle : aussi nous est-il impossible d'assister aux luttes intérieures de ces âmes d'élite, et à ces angoisses de l'esprit, qui ne sont plus comprises par une génération en proie aux ténèbres du doute. Mais aujourd'hui même, celui qui voudrait voir comme les questions religieuses agitent profondément les plus graves penseurs et les cœurs les plus sensibles, chez un peuple sérieux, parce qu'il est libre non pas seulement dans ses institutions, mais en réalité, n'a qu'à lire dans Newmann, dans Pusey, dans Manning le récit des troubles et des émotions qu'ils éprouvèrent en 1851, alors qu'on discutait sur la nécessité du baptême, sur l'authenticité et l'inspiration divine

des saintes Écritures, sur le péché originel, sur les prophéties et sur l'incarnation de l'Esprit-Saint. Et cependant c'était le siècle de la vapeur et des télégraphes électriques.

Quelque chose de semblable se passait en Italie au seizième siècle; c'est ce qui amena à confondre avec les réformés des personnes d'une grande piété qui, en menant une vie austère, en se réunissant ensemble pour parler de Dieu, pour faire des recherches théologiques, protestaient contre l'indifférence du grand nombre. Beaucoup ne voyaient que le côté moral de la prédication luthérienne: une piété peut-être inconsidérée, mais qui ambitionnait de voir renaître la pureté disparue de l'Église; un désir de diminuer l'importance donnée aux cérémonies extérieures et aux œuvres surérogatoires, afin de relever d'autant la piété intérieure; une manière de déplorer les persécutions qu'on faisait à Ochin et à Pierre Martyr, tandis qu'on tolérait l'Arétin et le Franco; une confiance inaltérable dans les mérites de Jésus-Christ, qui n'empêchait pas ceux qui la goûtaient de s'apercevoir qu'elle perdait son mérite, en répudiant l'autorité et les sacrements institués par lui; enfin une impulsion unanime pour l'amendement du clergé, pour l'épuration du culte, mais sans la moindre intention de renverser les papes ou le culte. Outre que cela n'a rien à faire avec la question dogmatique de l'unité, que d'hommes à chaque époque adoptent un principe et n'en tirent point les conséquences (C) !

Telles étaient, croyons-nous, les intentions de Marc-Antoine Flaminio. Ce citoyen de Vérone, bon médecin et élégant latiniste, traduisit les psaumes en odes latines, qui furent mises à l'index par Paul IV; il publia aussi Flaminio (Marc Antoine)

In psalmis brevis expositio (Alde 1545), ouvrage dédié à Paul III, et il dit qu'il a été engagé à le composer par l'évêque Giberti, et à le publier par le cardinal Pole. Jérôme Muzio, fin connaisseur en fait d'hérésie, a noté ce livre, parce qu'en interprétant un verset du psaume XLV, Flaminio dit que « nous devons nous détacher de toutes œuvres, et que nous ne pouvons acquérir la vraie justice par nos efforts; » et ailleurs il avertit « qu'il faut lire avec circonspection les écrits de Flaminio; il va même jusqu'à en déconseiller la lecture à ceux qui tiennent au christianisme : « car, dit-il, ses opinions pourraient faire plus de mal que son style ne pourrait causer de plaisir [1]. »

Les protestants donnent pour preuve de son apostasie l'ardeur qu'il avait pour le Christ et pour l'eucharistie, la persistance qu'il montre à ne point invoquer dans ses odes la vierge Marie et les saints, et à ne pas mentionner le purgatoire; enfin le soin avec lequel il raconte, qu'ayant été malade, il dut sa guérison aux prières adressées par Caraffa à Dieu directement, sans l'intercession d'aucun saint (D). On peut voir quel cas il faut faire d'une semblable présomption, ainsi que de la piété qu'on trouve dans ses lettres [2]. La connaissance qu'il montre des saintes Écritures est une nouvelle preuve que leur étude n'était pas désertée, même par les catholiques. En 1535 Flaminio écrivait à Pierre Pamphili qu'il avait dit adieu à toute espèce d'étude, excepté à celle des choses divines, et qu'il se proposait de consacrer le reste de sa vie à méditer la foi chrétienne.

Les tendances de Flaminio ressortent de la lettre sui-

(1) *I tre testimonj fedeli*, cap. XXXVII.
(2) Voyez *Lettere volgari* de l'année 1567.

vante adressée à la signora Téodorina Pauli, datée de Naples le 12 février 1542.

« L'affection que je porte à Votre Seigneurie pour l'amour qu'elle porte à Jésus-Christ Notre-Seigneur, m'a fait écrire la lettre que je lui ai écrite. Mais si j'ai été présomptueux et arrogant, V. S. ne se montre que plus humble et modeste lorsqu'elle me prie de lui enseigner à bâtir sur le fondement qu'elle croit trouver dans ma lettre..... Je sais, par une certaine expérience en cette matière, qu'il y a trois choses qui sont d'un puissant secours pour l'édification de la vie spirituelle, à savoir : l'oraison mentale, l'adoration chrétienne et la méditation. Par oraison mentale, j'entends un désir fervent d'obtenir de Dieu quelque grâce ; or les choses que nous devons surtout désirer obtenir de Dieu sont la foi, l'espérance et la charité ; et parce que l'homme peut toujours désirer, par conséquent il peut toujours prier, ainsi que saint Paul nous exhorte à le faire. La foi chrétienne consiste à croire à toutes les paroles de Dieu, et en particulier à l'Évangile du Christ. L'Évangile n'est pas autre chose que la bienheureuse nouvelle que les Apôtres ont annoncée dans tout l'univers, en affirmant que le Fils unique de Dieu s'est revêtu de notre chair et a satisfait à la justice de son Père éternel pour tous nos péchés. Quiconque croit à cette bienheureuse nouvelle croit à l'Évangile : or celui qui, par un don de Dieu, a foi dans l'Évangile, se sépare du royaume du monde et entre dans le royaume de Dieu pour y jouir du pardon général : de créature charnelle il devient une créature spirituelle ; d'enfant de colère il devient enfant de la grâce, d'enfant d'Adam il devient enfant de Dieu ; guidé par l'Esprit-Saint, il goûte une paix de conscience d'une suavité admirable, il s'occupe uniquement à mortifier les mouvements et les appétits de la chair, se reconnaissant mort avec son chef Jésus-Christ ; il s'efforce de vivifier l'esprit et de mener une vie céleste, se reconnaissant comme ressuscité avec le même Jésus-Christ. Tels sont, avec tant d'autres encore, les prodigieux effets que produit la foi vivante dans l'âme du chrétien; aussi devons-nous toujours continuer à prier avec instances le Seigneur Dieu de nous la donner, et de l'accroître en nous si nous la possédons déjà.

« L'espérance chrétienne consiste à attendre avec patience, avec une ardeur et une allégresse continues, que Dieu accomplisse en nous les promesses qu'il a faites à tous les membres de son Fils

chéri, en leur promettant de les rendre conformes à l'image glorieuse de ce Fils, ce qui sera réalisé alors que, la résurrection des justes étant arrivée, nous serons glorifiés dans les âmes et dans les corps. Celui qui a cette espérance laisse toujours échapper de son cœur ce cri sublime : *Adveniat regnum tuum :* royaume dont l'avénement sera consommé, alors que Jésus-Christ, après le jugement universel, en fera la remise entre les mains de son Père éternel.

« La charité consiste à aimer Dieu pour lui-même et toute chose pour Dieu, en dirigeant toutes ses pensées, toutes ses paroles et toutes ses actions pour la gloire de sa divine Majesté. C'est ce que ne pourra jamais faire celui qui ne croit pas à l'Évangile, et qui ne goûte pas en espérance les biens de la vie éternelle. Or le chrétien doit vivre dans un désir chrétien que Dieu accroisse en lui la foi, par laquelle il puisse se savoir justifié, et que pour lui devenu enfant de Dieu par les mérites du Christ, Dieu accroisse l'espérance, grâce à laquelle il peut attendre avec ardeur la résurrection des justes; que Dieu accroisse en lui la charité, grâce à laquelle il aimera Dieu de tout son cœur en haïssant l'égoïsme, source de tout péché. La charité alimente la foi et l'espérance, parce que l'amour amène facilement l'homme à croire et à espérer. L'espérance de la vie éternelle fait que le chrétien se désintéresse des biens de la vie présente, et par suite est humble et modeste, humble dans la prospérité, courageux et patient dans l'adversité. La foi vive nous maintient incorporés au Christ, et conséquemment vivifiés par l'esprit du Christ, qui est un esprit très-fécond, et qui partant produit dans l'âme du vrai chrétien des fruits très-doux, comme le sont la charité et la joie, la paix, l'aménité, la bonté, la mansuétude, la fidélité et l'espérance. L'âme qui se sent entièrement privée de ces célestes fruits ou d'autres semblables, peut être assurée, comme dit saint Paul, qu'elle ne possède pas en elle l'esprit du Christ.

« L'adoration chrétienne doit se faire en esprit et en vérité : or donc le chrétien adore en esprit et en vérité, lorsqu'il s'humilie sous la main puissante de Dieu, bénissant son saint nom en tout temps et le remerciant de toute chose, qu'elle soit contraire ou favorable, car il doit tenir pour certain que rien ne lui arrive sans la volonté de Dieu ; que le chrétien, en y conformant la sienne, parvient ainsi à s'unir à Dieu, devient un même esprit avec lui, et jouit d'une tranquillité parfaite, à l'abri de tous les bruits confus et des erreurs de ce monde : c'est pourquoi les infirmités, la per-

sécution, la pauvreté, la perte de ses enfants et toutes les autres adversités vinssent-elles à fondre sur lui, il les reçoit avec un visage joyeux et serein, sachant qu'elles lui arrivent par la volonté de Dieu, volonté dont il a fait la sienne propre en voulant ce que veut Dieu, qui a coutume de purifier dans la fournaise des tribulations les âmes de ses élus, en les conduisant à la félicité du paradis par cette même voie qu'a suivie son Fils unique Jésus-Christ.

« La méditation consiste à penser à Dieu, à ses perfections et aux bienfaits que dans sa toute-puissance, sa sagesse et son infinie bonté, il a si libéralement répartis à toutes les créatures et particulièrement aux vrais chrétiens; elle consiste à penser à Jésus-Christ palpable et mortel, à Jésus-Christ impalpable et immortel. En Jésus-Christ palpable et mortel, le chrétien considère l'humilité, la mansuétude, la charité, l'obéissance à Dieu, l'extrême pauvreté, les ignominies et les persécutions continuelles par lui endurées, qui ont fini par le faire expirer cruellement sur le bois de la Croix. Tels sont les sujets que médite chaque jour le vrai chrétien pour imiter son maître, pour devenir humble, doux, rempli d'amour, obéissant envers Dieu, pour affronter le mépris du monde, pour être patient et constant dans les tribulations, pour porter sa croix chaque jour et suivre hardiment son seigneur et maître. — En Jésus-Christ impalpable, immortel et glorifié, le chrétien considère qu'à cause de son obéissance Dieu l'a élevé à une sublime hauteur, et lui a mérité un nom, qui est au-dessus de tout autre nom; il considère que Jésus-Christ est notre pontife, parce qu'il intercède à toute heure pour nous; qu'il est notre Seigneur, parce qu'il nous a achetés et rachetés au prix infini de son sang; qu'il est notre roi, parce qu'il nous gouverne par son Saint-Esprit, aussi bien dans l'ordre temporel que dans l'ordre spirituel; qu'il est notre chef, car de même que de la tête du corps humain se répand une vertu qui donne la vie et le sentiment à tout le corps, ainsi du Christ glorieux se répand dans ses membres mystiques une vertu divine, dont l'influence mystique leur donne une vie éternelle, les comble de dons et de sentiments spirituels et célestes. Le chrétien considère que Jésus-Christ a pour nous un amour infini, qu'il a plus soin de nous que nous n'en avons nous-mêmes, qu'il couvre de sa pureté et de sa perfection toutes nos imperfections; qu'il habite par son esprit dans nos âmes, et que finalement il nous fera habiter avec lui dans le Paradis en nous faisant participer à sa gloire. — Quel est celui qui, en considérant de l'œil de

la foi ces merveilles, ne serait pas embrasé du divin amour? qui ne brûlerait pas de tous les feux de la charité pour Dieu et pour le Christ? qui ne considérerait pas, qui ne traiterait pas comme une fange vile tous les honneurs, toutes les richesses et tous les plaisirs du monde? qui ne consacrerait pas son âme et son corps à son Dieu et au Christ?

« Ma chère dame, pensez toujours à Dieu et au Christ, et vous mènerez sur terre une vie céleste; vous verrez en toute chose Dieu et le Christ; vous ferez toute chose pour la gloire de Dieu et du Christ, et vous aimerez toute chose par amour de Dieu et du Christ. Ma chère et très-honorée dame en Christ, pour vous obéir, je me suis laissé aller à la présomption de vous parler des choses spirituelles, pour lesquelles je me reconnais fort peu de compétence; mais pour cette fois souffrez que je me fasse illusion; quant à l'avenir, je vous engage à chercher des personnes capables de soutenir une si noble charge, et à me laisser dans mon silence, priant le Seigneur Dieu de me donner des oreilles pour entendre le mystérieux langage qu'il parle à mon cœur. Je prie sa divine Majesté de vous accorder le don de toujours prier, adorer et méditer pour son amour et pour sa gloire.

« Naples, le 12[e] jour de février MDXLII. »

Dans le *Jugement sur les lettres des treize hommes illustres publiées par M. Denis Atanagi* (Venise 1554) (qui pourrait bien être l'œuvre du susdit Vergerio) on lit que Flaminio, « seul parmi eux, avait quelque goût et connaissance du Christ et de la vérité, mais non pas sur tous les points, parce que Dieu ne découvre pas et ne révèle pas tous ses trésors à la fois, mais fragment par fragment. Il est un fait certain, c'est que, si Flaminio a compris la justification par la foi seule au Christ et la certitude de notre salut, de deux choses l'une : ou il n'a pas compris le sujet de l'eucharistie, ou il n'a pas osé le montrer tel qu'il est. »

Et, après avoir relevé les contradictions, il ajoute: « Nous tirons au moins cet avantage de cette lettre flaminienne, que, ayant démontré qu'il était en désaccord avec nous sur ces points, et que, n'ayant point dit qu'il y avait

divergence entre nous à l'endroit où nous nions que la transsubstantiation s'opère, et que cette oblation devait s'appliquer aux vivants et aux morts, et là où encore nous nions que la cène doive être divisée, ce que font les papistes lorsqu'ils ne distribuent pas aux laïques l'espèce du vin; en ces trois points, au moins, Flaminio a fait voir qu'il considérait que nous avions raison. Quant à moi, je crois que, s'il eût vécu, il eût été même dans toutes les questions plus avancé que nous, et qu'il fût entré dans nos opinions; je crois même que quiconque aurait pu lire le secret de son cœur aurait vu qu'il y était déjà entré. » Cette conséquence nous semble absurde, bien qu'on la tire trop souvent.

Nous aurons occasion de reparler de lui dans le procès du cardinal Morone; qu'il nous suffise d'indiquer ici qu'il fut réputé auteur du livre *Il Benefizio di Cristo*, que nous avons analysé, ou (comme dit le P. Laderchi, historien de l'Église, écrivain plus recommandable pour sa piété que pour son esprit de critique) d'une apologie de ce même livre *Il Benefizio*. Laderchi croit que ce dernier est l'œuvre de Valdès, sans en donner des preuves; mais il est assez notoire qu'on attribuait le livre et les apologies à des personnes distinctes, pour leur donner plus de crédit. Du reste Flaminio garda la dévotion à la messe; il croyait à la présence réelle, comme on le voit par une lettre écrite de Trente à monseigneur Carnesecchi, à qui il rappelle comment « dans les mois écoulés, ils s'entretenaient quelquefois ensemble sur le très-saint sacrement de l'autel et sur l'usage de la messe; » et il se plaint de ceux qui

« Demeurent très-obstinés dans leurs imaginations, aveuglés par l'orgueil qui se cache facilement sous le faux zèle de la reli-

gion, èt qui se mettent ainsi en péril de perdre l'honneur, la fortune et la vie; ne pouvant se figurer qu'ils ont été trompés par la chair et le diable, ils s'obstinent dans leur égarement et deviennent des censeurs implacables du prochain, en taxant d'impiété l'interprétation universelle et l'usage perpétuel de l'Église et la résistance de quiconque ne se fait pas l'esclave de leurs opinions. Que Dieu notre Seigneur les délivre de cette arrogance et de ce zèle plein d'amertume; qu'il leur donne la charité et la mansuétude d'esprit, et une si grande humilité qu'ils s'abstiennent de juger témérairement les dogmes et les usages de l'Église en condamnant rigoureusement tous ceux qui, avec une vraie humilité de cœur, la respectent et lui obéissent; puissent-ils commencer à croire que beaucoup de ceux qui ont été condamnés et sont regardés par eux comme des idolâtres et des impies, parce qu'ils ne croient pas ce qu'ils croient eux-mêmes, sont vraiment religieux, pieux et agréables à Dieu, et puissent-ils reconnaître par contre comme ennemi de Dieu et comme frappé par sa malédiction l'homme qui se laisse prendre à leur orgueilleuse présomption.

« Quant à nous, Monseigneur, si nous ne voulons faire naufrage au milieu de ces écueils si dangereux, humilions-nous en présence de Dieu et ne nous laissons entraîner par aucune raison, quelque vraisemblable qu'elle nous paraisse, à nous séparer de la communion de l'Église catholique, récitant avec David : *Vias tuas, Domine, demonstra mihi, et semitas tuas edoce me, quia tu es Deus salvator meus.* Et sans aucun doute nous serons exaucés, *nam bonus et rectus Dominus, propterea diriget mansuetos in judicio, docebit mites vias suas.* Tandis que, en voulant juger les choses divines avec la raison humaine, nous serons abandonnés de Dieu, et dans ce siècle querelleur nous nous unirons tellement à un des partis et nous haïrons tellement l'autre que nous perdrons absolument le bon sens et la charité, et que nous appellerons la lumière ténèbres, et les ténèbres lumière; ou bien, si nous nous persuadons que nous sommes riches et heureux, nous serons pauvres, malheureux et misérables pour ne pas savoir distinguer *pretiosum à vili;* cette science ne peut s'apprendre sans l'esprit du Christ, à qui soit la gloire dans l'éternité, *amen.* »

Il existe un précieux petit livre, chef-d'œuvre de l'école mystique, comme la *Somme* de saint Thomas est le chef-d'œuvre de l'école scolastique; production de ce moyen

âge tant décrié, et d'un moine inconnu; livre qui est le plus lu après la Bible, à ce point qu'on a dit de lui qu'il serait le premier livre du monde si celle-là n'existait pas; qui a été imprimé pour le moins dix-huit cents fois, traduit dans toutes les langues, et qui, fait en vue des solitaires, est encore la consolation et le soutien même des personnes plongées dans le tourbillon des affaires. Je veux parler de l'*Imitation du Christ*, élan d'une âme qui, sans l'intermédiaire des prophètes ou des docteurs, et cependant employant leur langage, s'entretient avec Dieu et avec le Médiateur. Donc point de disputes, point de subtilités scolastiques, point de décisions particulières, mais les ardeurs de cet amour mystique qui absorbe la foi, des aspirations à la solitude pour se soustraire aux malheurs des temps, et écouter Dieu qui parle; passion pour la croix, considérée comme signe du salut et de la vie, comme bouclier contre l'ennemi, comme la source des consolations célestes, donnant la vigueur à l'âme et les joies à l'esprit.

« Ainsi tout est dans la croix, et il n'est point d'autre voie qui conduise à la vie et à la véritable paix du cœur que la voie de la croix; il n'y en a aucune autre ou plus élevée au-dessus d'elle, ou plus sûre au-dessous. La croix est donc toujours préparée, elle vous attend partout, et vous ne pouvez la fuir, quelque part que vous alliez. Si vous rejetez une croix, vous en trouverez certainement une autre, et peut-être plus pesante. »

L'auteur de ce livre conduit à imiter le Christ par un langage si simple, si intime, que les réformés durent chercher à le ranger au nombre de leurs précurseurs, à moins de vouloir reconnaître que dans l'Église vivait toujours le vrai esprit évangélique. Mais ce petit livre d'or invoque les saints; l'initiation progressive amène le fidèle, par le moyen de l'abstinence, de l'ascétisme et de la

communion, jusqu'à l'union, en sorte qu'il ne s'écarte pas d'un iota des rites consacrés par notre Église, qui, en le vénérant, montrait suffisamment que telle était sa pratique constante (E).

Flaminio en fait le plus grand éloge, et

« Je ne saurais, dit-il, vous proposer aucun livre (je ne parle pas de l'Écriture sainte) qui fût plus utile que ce petit livre *De Imitatione Christi*, du moment où vous ne voulez pas lire par curiosité, ni pour apprendre à raisonner et à disputer sur les choses du christianisme, mais où vous voulez édifier votre âme, et vous livrer à la pratique de la vie chrétienne, qui résume en elle toute la loi religieuse, la manière dont l'homme a reçu la grâce de l'Évangile, c'est-à-dire la justification par la foi. Il est bien vrai que je regrette une chose dans ce livre, je veux dire que je n'approuve pas la voie de la crainte dont il se sert souvent. Non point que je blâme toute sorte de crainte, mais je blâme la crainte du châtiment, qui est le symptôme de l'infidélité ou d'une foi très-faible; parce que si je crois fermement que le Christ a satisfait pour tous mes péchés, passés, présents et futurs, il est impossible que je craigne d'être condamné au jugement de Dieu ; surtout si je crois que la justice et la sainteté du Christ sont devenues miennes par la foi, comme je dois le croire si je veux être un vrai chrétien [1]. »

Le cardinal et historien Sforza Pallavicini blâme Flaminio « de couver dans son esprit des doctrines telles, que, pour ne pas être obligé de les combattre, il a refusé d'être envoyé comme secrétaire au concile de Trente ; » et il ajoute que, dans les dernières années de sa vie, les entretiens salutaires qu'il avait eus avec le cardinal Pole l'avaient fait revenir de ses erreurs, écrire et mourir en vrai catholique. En effet, le cardinal Pole invita Flaminio à venir chez lui à Viterbe, et lorsqu'il fut choisi pour être un des légats au concile de Trente, il l'emmena avec lui. Flaminio mourut ensuite à l'âge de cinquante-deux ans,

(1) Lettre à Charles Gualteruzzi, du 28 février 1542.

et Pierre Vettori, en annonçant sa mort au cardinal Pole par une lettre datée de Florence, le 13 avril 1550, se consolait en pensant « qu'il avait quitté la vie dans des sen- « timents de sainteté et de piété, et avec une fermeté « d'âme et une sérénité telles qu'on pouvait les atten- « dre d'un homme qui, comme lui, avait été toute « sa vie imbu des principes de la vraie religion. » Le cardinal prit soin de le faire inhumer dans l'église des Anglais.

Aussi les hétérodoxes n'ont-ils inscrit dans leur catalogue personne plus volontiers que le cardinal Réginald Pole (Pool). Né en Angleterre des ducs de Suffolck, il était sorti du royaume pour avoir refusé son approbation au divorce de Henri VIII, contre qui, plus tard, il écrivit son *Traité pour la défense de l'unité de l'Église.* C'est pourquoi ce roi despotique fit décapiter son frère, son neveu, et sa mère septuagénaire, tandis que ses autres parents ne durent leur salut qu'à la fuite; il promit publiquement une récompense de cinquante mille écus à celui qui assassinerait le cardinal, et de fait deux Anglais et trois Italiens essayèrent de commettre ce crime, et l'un d'eux était un Bolonais qui avoua être resté toute une saison à Trente dans la pensée d'accomplir ce forfait.

Le cardinal Pole.

Par suite du long séjour qu'il fit en Italie, par les nombreuses relations qu'il y entretint et par la langue dont il se servit, Pole mérite d'être compté parmi les Italiens, et on peut le considérer comme le type achevé de ce nouvel esprit de piété, qui devait paraître aux réformés une véritable protestation contre le relâchement de la discipline reproché par eux aux catholiques. Le cardinal Cortèse lui avait appris à se passionner pour les études bibliques; et lorsqu'il était légat apostolique à Liége, il

s'y entretenait de la manière qui est décrite par Priuli dans une lettre à Beccatelli, du 28 juin 1537[1] :

« Le matin chacun reste dans sa chambre jusqu'à une heure et demie avant le dîner, heure à laquelle nous nous réunissons dans une petite chapelle privée, où nous psalmodions ensemble les petites heures sans chant, à la manière des Théatins. Monseigneur de Vérone est notre maître de chapelle. Les petites heures dites, on entend la messe, et peu après on dîne : à côte de la table, on lit saint Bernard, puis on cause : *Postquam vero exempta fames epulis est*, l'évêque lit ordinairement un chapitre d'Eusèbe *De Demonstratione evangelica*; on continue, et l'on reprend ensuite quelque conversation honnête et agréable, qui dure jusqu'à une ou deux heures après midi; alors chacun retourne à sa chambre, où il demeure jusqu'à une heure et demie avant le souper : à cette heure nous chantons vêpres et complies; et puis le révérendissime légat s'est enfin laissé persuader de nous lire, *alternis diebus*, les épîtres de saint Paul; il a commencé par la première à Timothée, à la grande satisfaction de l'évêque et de nous tous. Oh! combien je désirerais vous voir, vous et notre très-digne évêque de Fano, assister à cette très-sainte lecture faite par ce très-saint homme avec tant de respect et d'humilité, et avec tant de bon sens, que certes je ne saurais désirer mieux, et je ne crois pas que l'affection me trompe cette fois. J'espère, grâce aux notes prises par moi sur l'ardoise, que je pourrai vous en donner un bon échantillon, quand il plaira au Seigneur que nous nous trouvions réunis. Peu après la lecture on soupe : on va ensuite, pendant une heure ou deux, en barque sur le fleuve, ou bien on se promène dans le jardin, en causant toujours sur des sujets qui conviennent à ces messieurs; et souvent, très-souvent, que dis-je, même chaque jour, nous désirons et nous appelons Votre Éminence Révérendissime, et sa suite, à notre honnête entretien, et nous employons un bon espace de temps à remercier le Seigneur Dieu de tant de bienfaits qu'il daigne nous accorder. Oh ! combien de fois monseigneur le légat me répète : *Certe deus nobis hæc otia fecit !* Oh ! combien nous lui en sommes reconnaissants *etiam hoc nomine !* et il ajoute toujours : Oh! pourquoi faut-il que monseigneur Contarini ne soit pas avec nous!

(1) *Epistolarum R. Poli collectio II*, CIV, publiée par le cardinal Quirini.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

« [illegible]

[illegible]

Sorte de [illegible]

[illegible]

que le [illegible]

[illegible]

En effet, [illegible]

[illegible]

Tes [illegible]

que l'on [illegible]

représenter [illegible]

férentes [illegible]

quelques [illegible]

« [illegible]

que je [illegible]

une plus grande [illegible]

que, pour être [illegible]

Votre Seigneurie [illegible]

Des phrases semblables se retrouvent dans une lettre du 23 décembre, et dans une autre du 1er mai 1542 :

« Quant au passage de saint Bernard, noté par Votre Seigneurie Révérendissime, où ce saint parle explicitement de la justice du Christ, nous l'avons trouvé et lu ensemble en compagnie de nos amis, et à la très-grande satisfaction de tous, méditant ensuite sur quoi est fondée la doctrine de ce saint homme, et tout ensemble sa vie, je n'ai pas été surpris s'il parle plus clairement que les autres, ayant toute sa doctrine préparée et assise sur les saintes Écritures, qui dans leur sens profond ne prêchent autre chose que cette justice, et ensuite ayant un aussi beau commentaire pour comprendre ce qu'il disait, que pouvait l'être la conformité de sa vie, qui lui offrait sans cesse l'expérience de la vérité qu'il venait d'apprendre ; et par cela même il devait être très-résolu dans ses doctrines. Si les autres adversaires de cette vérité entreprenaient d'examiner par ce moyen sur quoi elle se fonde, c'est-à-dire en se servant de ces deux règles des Écritures et de l'expérience, sans aucun doute il n'y aurait plus de controverses[1]. *Nunc enim ideo errant quia nesciunt Scripturas et potentiam Dei, quæ est abscondita in Christo*, à qui soit toujours tout honneur et toute louange pour avoir commencé à révéler cette sainte vérité, si salutaire et si nécessaire à savoir, en prenant pour instrument de cette révélation Votre Seigneurie Révérendissime pour laquelle tous nous nous tenons obligés sans cesse de prier sa divine Majesté, *ut confortet quod est operatus* à sa gloire et au bénéfice de toute l'Église, comme nous avons tous fait, *et in primis* madame la marquise (Vittoria Colonna), qui ne cesse de se recommander à vous. »

Sa lettre à Caracciolo.

La piété qui règne dans ces entretiens, ressort bien mieux de ce qu'écrivait alors Flaminio, et particulièrement de cette lettre adressée à Galéas Caracciolo, dont nous parlerons dans la suite :

« L'heureuse nouvelle que le seigneur Ferrante et le seigneur Giovanni Francesco m'ont donnée de la sainte vocation de Votre Seigneurie a causé une très-grande joie non-seulement à

(1) Pole écrit mal l'italien, et l'abandonne de temps en temps pour reprendre le latin avec lequel il est plus familier. Mais, du reste, on

moi, mais [illegible]

gneurs: et [illegible]

et pour [illegible]

de m[illegible]

ce que les [illegible]

[illegible]

dire, ni penser une chose indigne de l'imitation de Jésus-Christ; que si nous voulons lui plaire, il est indispensable de nous résigner à déplaire aux hommes et à mépriser la gloire du monde pour mériter la gloire aux yeux de Dieu ; car, ainsi que Jésus-Christ le démontre dans saint Jean, il est impossible que quelqu'un puisse croire vraiment en Dieu, tant qu'il cherche la gloire des hommes qui, comme le dit David, sont plus vains que la vanité elle-même. Aussi est-ce faire acte de la plus grande folie et de la plus insigne bassesse que de tenir compte de leur jugement, alors que les enfants de Dieu doivent avoir toujours sous les yeux le jugement de Dieu qui voit non-seulement toutes nos actions, mais toutes les pensées secrètes et intimes de notre cœur.

Or, comme il est impossible de plaire à Dieu et aux hommes du monde, quelle serait notre folie, si nous options de déplaire à Dieu pour plaire au monde ? Et si nous estimions chose honteuse pour une épouse, de vouloir plutôt plaire aux autres qu'à son époux, quel blâme n'encourra pas notre âme si elle veut plutôt plaire aux autres qu'au Christ son époux bien-aimé ? Si le Christ, fils unique de Dieu selon la nature, a voulu non-seulement pour l'amour de nous souffrir les outrages du monde, mais encore les tourments horribles de la croix, pourquoi ne voudrions-nous pas, nous, pour la gloire du Christ, supporter avec joie les railleries des ennemis de Dieu ? Ainsi donc, mon cher seigneur, armons-nous contre les calomnies et les outrages du monde d'un saint orgueil, et faisons fi de leurs railleries; bien plus, en notre qualité de vrais membres du Christ, ayons pitié de leur aveuglement, et prions notre Dieu de leur donner un rayon de cette sainte lumière qu'il nous a donnée à nous-mêmes, afin que, devenus les enfants de la lumière, ils soient affranchis de la misérable servitude du prince des ténèbres qui, par ses ministres, persécute le Christ et les membres du Christ : persécution qui, malgré le démon et ses suppôts, finit par servir à la gloire du Christ et au salut de ses membres, dont la joie est de souffrir pour le Christ, prédestinés qu'ils sont à régner avec le Christ. Quiconque a vraiment cette foi résiste facilement aux persécutions du démon, de la chair et du monde. C'est pourquoi, mon très-honoré seigneur, prions jour et nuit notre père éternel, pour qu'il accroisse en nous la foi et qu'il fasse produire à notre âme ces fruits si doux et si excellents qu'elle produit d'ordinaire dans la bonne terre de tous les prédestinés à la vie éternelle; afin que, notre foi étant féconde en bonnes œuvres, nous soyons certains qu'elle n'est pas une foi feinte mais

vraie, une foi morte mais vivante, une foi humaine mais divine, portant en elle un gage précieux de notre éternelle félicité. Montrons que nous sommes les enfants légitimes de Dieu, désirant toujours que son très-saint nom soit glorifié, et imitant sa bonté ineffable qui fait lever le soleil sur les bons comme sur les méchants ; adorons sa divine majesté en esprit et en vérité, en lui consacrant le temple de notre cœur et en lui offrant sur l'autel de ce cœur les victimes spirituelles par l'intermédiaire de Jésus-Christ Notre-Seigneur : bien plus, en notre qualité de vrais membres de ce pontife céleste, faisons un sacrifice de notre chair en la mortifiant et en la crucifiant avec ses concupiscences, afin que, étant morts à nous-mêmes, l'esprit du Christ vive en nous. Mourons volontiers, cher seigneur, à nous-mêmes et au monde, afin que nous vivions heureusement pour Dieu et pour Jésus-Christ. Que dis-je, si nous sommes les vrais membres du Christ, considérons-nous déjà comme morts avec le Christ, et ressuscités, et montés au ciel avec lui, afin que notre conversation soit toute céleste, et qu'on voie en nous un portrait très-ressemblant du Christ ; ce portrait sera d'autant plus beau et plus merveilleux en vous, que vous êtes un personnage très-noble, riche et puissant.

« O quel spectacle ravissant et dont ne peuvent se lasser les regards des vrais chrétiens, et même les regards de Dieu et ceux de tous les anges, que de voir un homme tel que vous, qui, méditant sur la fragilité de la nature humaine et la vanité de toutes les choses temporelles, dise avec le Christ : *Ego sum vermis et non homo;* et s'écrie avec David : *Respice me, et miserere mei quia unicus et pauper sum ego?* Oh ! vraiment riche et bienheureux est celui qui, par une faveur de Dieu, parvient à cette pauvreté spirituelle, et qui sait renoncer du fond du cœur à tout ce qu'il possède, c'est-à-dire à la prudence humaine, aux sciences profanes, aux richesses, aux pouvoirs, aux plaisirs de la chair, à la gloire des hommes, aux faveurs des créatures, et à tout sentiment de confiance en lui-même ! Cet homme, devenant à cause du Christ fou aux yeux du monde, et disant de tout cœur au milieu des richesses : *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie*, préférant les injures supportées pour le Christ, les tribulations, et ses joies aux faveurs du monde, et ne voulant pas d'autre sainteté ni d'autre justice que celle qui s'acquiert pour le Christ, entre dans le royaume de Dieu ; et soutenu, favorisé et gouverné par l'esprit de Dieu, et tout rempli de joie, il chante avec le prophète : Le Seigneur est mon pasteur, avec lui rien ne me manquera ; il me

fait reposer dans des pâturages délicieux et abondants, et il me conduit le long des eaux rafraîchissantes. Et à mesure qu'augmente la défiance qu'il a de lui-même et de toutes les créatures, et la confiance en Dieu, ne voulant, ni dans le ciel, ni sur la terre, d'autre sagesse, d'autres trésors, d'autre puissance, d'autre plaisir, d'autre gloire, d'autre faveur que celle de son Dieu, il s'écrie avec le même prophète : Seigneur, qu'ai-je au ciel, excepté vous? Sur la terre, je ne veux personne autre que vous : ma chair et mon cœur se consument du désir de vous posséder, ô fortune de mon cœur! ô Dieu qui êtes mon héritage pour l'éternité!

« Considérez que celui qui dit ces paroles pleines de douceur et d'humilité et jointes à des sentiments si généreux, que celui qui ne veut ni dans le ciel, ni sur la terre, rien autre chose que Dieu, considérez, dis-je, que cet homme était un roi très-puissant et très-riche. Mais il ne se laissait pas éblouir l'intelligence, ni corrompre le cœur par sa puissance et par ses richesses, sachant, par une grâce de Dieu, que toute la puissance et toutes les richesses sont de Dieu, et qu'en tant que propriété de Dieu, nous les devons posséder et dépenser pour la gloire de Dieu : c'est pourquoi on lit dans le premier livre intitulé les Paralipomènes, qu'en présence de tout le peuple, il prononça ces paroles sublimes : *Seigneur qui êtes le Dieu d'Israël, notre père, vous êtes béni dans tous les siècles : c'est à vous, Seigneur, qu'appartient la grandeur, la puissance, la gloire et la victoire; et c'est à vous que sont dues les louanges; car tout ce qui est dans le ciel et sur la terre est à vous; c'est à vous qu'il appartient de régner, et vous êtes élevé au-dessus de tous les princes. Les richesses et la gloire sont à vous; c'est vous qui avez la souveraine puissance sur toutes les créatures; la force et l'autorité sont entre vos mains; vous possédez la grandeur et l'empire de tous. Maintenant donc, ô notre Dieu! nous vous adressons nos actions de grâces, et nous louons votre saint nom. Mais qui suis-je, moi? et qui est mon peuple, pour pouvoir vous offrir toutes ces choses? Tout est à vous, et nous ne vous avons présenté que ce que nous avons reçu de votre main; car nous sommes des étrangers et des voyageurs devant vous, ainsi que l'ont été tous nos pères. Nos jours sur la terre passent comme l'ombre, et nous n'y demeurons qu'un moment.*

« O mon cher Seigneur, priez sans cesse le Dieu tout-puissant de vous faire la grâce de vous joindre à ce grand roi, et de vous humilier avec lui sérieusement sous la puissante main de sa di-

[illegible]

voulu que la volonté de votre seigneurie prévalût sur ma résolution. Le très-révérend légat a pour votre seigneurie l'affection qu'on a pour un frère chéri en Christ, et sera charmé de l'occasion que lui enverra le Seigneur Dieu de pouvoir lui donner effectivement des gages de son affection. Sa seigneurie révérendissime, et l'illustrissime marquise de Pescara envoient à votre seigneurie leurs salutations, et les autres gentilshommes se joignent à moi pour baiser sa main, priant de tout cœur Dieu notre Seigneur, de la faire devenir par sa grâce beaucoup plus pauvre d'esprit qu'elle n'est riche en châteaux et autres biens temporels, afin que la pauvreté spirituelle la rende très-riche des biens célestes et éternels.

« De Viterbe, le 13 février 1543. »

Pole est accusé d'hérésie.

Partout où il allait, Pole aimait ces assemblées. Étant venu un jour au monastère de Maguzzano, près de Brescia, il réunit autour de lui des moines doctes et pieux, tels que Théophile Folengo, Alexis Ugoni, un autre de la famille des Ottoni, un Bornato, un Massato, qu'il excita tous à étudier la Bible.

Lui-même composa plusieurs mémoires à propos du schisme d'Angleterre, et un en particulier sous le titre de : *De l'unité de l'Église.* Il fut cependant soupçonné d'hérésie, et sous le pontificat du rigide Paul IV, on voulait le mettre en prison : c'est alors, dit-on, qu'il écrivit une apologie, avec cette chaleur qu'apporte d'ordinaire un homme qui est accusé à tort. L'ayant ensuite relue à tête reposée, et y trouvant trop de traits mordants, il la jeta au feu en disant : « Il ne faut pas mettre à nu les hontes de ton père. »

Il était naturel que le cardinal Pole exerçât une grande influence sur les personnes qui l'entouraient (F); aussi Pierre-Paul Vergerio, avec les insinuations qui lui sont ordinaires, dit que Flaminio aurait embrassé les opinions luthériennes, s'il n'eût été retenu par le cardinal Pole.

Ce dernier, à l'en croire, « entendait ou plutôt faisait semblant d'entendre la justification par la seule foi du Christ, et enseignait cette doctrine aux personnes nombreuses qu'il avait dans sa maison (parmi lesquelles étaient Flaminio lui-même et messire Jean Morellio, mort ministre de l'Église des étrangers à Francfort); mais en attendant, il leur persuadait de se contenter de cette connaissance secrète, et de ne pas tenir compte des abus et des erreurs de l'Église; il leur assurait qu'on peut faire des progrès à l'aide de la simple doctrine, en gardant le silence, en dissimulant et en esquivant la controverse. » Les amis de Pole (poursuit Vergerio) ont prétendu qu'il n'attendait que le moment « de confesser cette doctrine en face du pape ou de faire quelque coup d'éclat pour la gloire de Dieu; » mais, au lieu de cela, Pole fit revenir l'Angleterre au papisme, « et y a introduit tous les scandales, tous les abus, toutes les superstitions et les débauches papales, enfin jusqu'à une statue de Thomas de Cantorbéry [1]. »

Ses efforts pour restaurer le catholicisme en Angleterre.

En effet, la réforme avait opéré si peu sur les multitudes en Angleterre, qu'il suffit de l'avénement au trône de la reine Marie pour y rétablir le catholicisme. Jules III envoya dans ce pays Pole, qui, en légat intelligent et tolérant, sentit qu'il fallait donner l'absolution à ceux qui s'étaient portés acheteurs des biens ecclésiastiques; mais Paul IV persista à la refuser (*rescissio alienationum*) et révoqua le cardinal Pole; aussitôt après cet événement, Élisabeth, la nouvelle reine, rétablit dans son état primi-

(1) Le cardinal Pole mourut en 1558 ; outre le traité ci-dessus cité : *Pro unitate ecclesiæ ad Henricum VIII*, il en composa plusieurs autres, tels que *De concilio; De summo Pontificis Officio et Potestate; De Justificatione; De Baptismo Constantini.*

tif l'Église schismatique. C'est alors que Paul IV s'écria : « Par les guerres nous perdons l'Allemagne, par la retraite du cardinal Pole, nous avons perdu l'Angleterre : nous voulons le concile nous voulons la réforme et la paix. »

Il n'est pas déplacé de remarquer en passant que l'Église anglicane a conservé un ensemble de dogmes, de sacrements, de rites, de prescriptions, d'observances, qui, plus que toute autre forme de protestantisme, la rapprochent de nous; c'est ainsi qu'elle se figure avoir un sacerdoce apostolique, qu'elle prétend à la pureté, à l'unité, à la perpétuité. Ajoutez à cela que son *Common Prayer book*, ou livre de prières, dans la plupart de ses pages pourrait tenir lieu d'un livre catholique; notre messe y est, on peut le dire, traduite : le même caractère se retrouve dans les Homélies, dans les Formulaires, dans les écrits de beaucoup de théologiens des premiers temps du schisme. Ce système pouvait cacher un piége pour insinuer les maximes hétérodoxes, en les enveloppant de tant de vérités. Aussi, dès le principe un grand nombre de catholiques s'y laissèrent prendre, si bien que l'Église dut intervenir pour les mettre en garde. C'est sur ces conformités que s'appuyent les puséystes dans leurs tentatives actuelles, pour réconcilier l'Église anglicane avec l'Église catholique (G).

Revenant maintenant à ces personnes pieuses qui voulaient substituer à la renaissance telle qu'elle se fit en Italie, fondée uniquement sur l'art et sur le sentiment du beau, une renaissance fondée sur la morale rigoureuse et sur son application positive, elles recouraient aux sources de la tradition, et quelques-unes d'entre elles, plus passionnées du sens moral, en venaient à supposer que la parole intérieure, c'est-à-dire la conscience et la raison,

l'arme d'une charité nouvelle et embrase son âme [illegible] nouveau.

« Mais puisque, par ma faute, mon esprit [illegible] peut s'élever à ces sublimes hauteurs, [illegible] expérience de sa miséricorde ! »

Le sonnet suivant respire, [illegible] la confiance de Vittoria dans le sacrifice du Christ.

« Au milieu de la gelée et des [illegible] m'élance souvent vers Dieu pour [illegible] afin de faire fondre les glaces de [illegible] charité, et de découvrir, de [illegible] bienveillance aux rayons de sa [illegible]

« Et si mon esprit est [illegible] cependant toutes ses pensées [illegible] semble, dans ce profond [illegible] résonne uniquement dans l'âme. »

Vittoria ajoute :

« Cette voix me dit : [illegible] quittant les profondeurs [illegible] sa éternité, pour alléger le poids de [illegible]

« Ses flots sont toujours [illegible] le nautonnier qui [illegible] s'abandonne à sa [illegible] »

Ses poésies spirituelles, [illegible] dialectique bien plus que l'imagination [illegible] comptent cependant parmi les meilleures [illegible] Elles révèlent quelle piété profonde [illegible] âmes vertueuses, au moment [illegible] malheurs de la patrie, et les [illegible] des chrétiens et à la négligence des [illegible] vait-elle :

« Pierre, je vois désormais [illegible] fange, que si quelque [illegible] pourra bien se briser et [illegible]

conjugale qu'elle lui avait vouée, en l'appelant son *beau soleil :* puis s'étant retirée à Rome chez les religieuses de Saint-Sylvestre *in capite*, elle eut beaucoup à souffrir à l'occasion des Colonna ses parents; elle se réfugia à Marino, pour y prier et offrir des rançons en faveur de la multitude des misérables qu'avait faits la terrible invasion; enfin, lorsque Paul III déclara la guerre aux Colonna (H), elle passa successivement au monastère de Saint-Paul d'Orviète, et en 1542 à celui de Sainte-Catherine à Viterbe.

Sept ans après son veuvage, vint à Naples l'espagnol Valdès; s'étant enflammée pour la lecture de l'évangile, grâce au discours de ce réformateur, elle ne trouvait plus de repos et de consolation que dans la parole de Dieu.

« Nous avons deux modes de sentir les excellentes et précieuses grâces du Ciel; le premier consiste à méditer souvent les saintes Écritures, où éclate cette lumière, laquelle apparaît si vive et si étincelante à l'œil mortel.

« L'autre est de lever les yeux purs de notre cœur sur le livre de la croix, où Dieu lui-même se montre à nous si vivant et de si près, que l'âme alors ne peut se laisser tromper par les yeux. »

Ailleurs, elle pousse cette exclamation :

« Ah! malheureuse! puissé-je voir des yeux de la foi, avec quel amour Dieu nous a créés, au prix de quels tourments il nous a rachetés et de quelle ingratitude nous sommes coupables envers celui qui nous a prodigués les dons célestes de sa bonté!

« Ah! puissé-je comprendre comme Jésus nous soutient, comme il nous dispense de sa main généreuse ses riches et précieux trésors! Il a soin de nous comme d'enfants qui ont retrouvé la vie en Lui; et ses soins sont plus tendres pour celui qui a plus d'amour et de confiance en Lui.

« Puissé-je voir, lorsque dans son vaste et éternel empire il couronne d'honneurs et de gloire un vaillant guerrier, comme il

l'arme d'une charité nouvelle et embrase son âme d'un feu nouveau.

« Mais puisque, par ma faute, mon esprit rampant ne peut s'élever à ces sublimes hauteurs, puissé-je du moins faire l'expérience de sa miséricorde ! »

Le sonnet suivant respire, d'un bout à l'autre, la confiance de Vittoria dans le sacrifice du Christ :

« Au milieu de la gelée et des brouillards qui m'entourent, je m'élance souvent vers Dieu pour obtenir de lui le feu et la lumière, afin de faire fondre les glaces de mon cœur au foyer ardent de sa charité, et de découvrir, de chasser les voiles épais de mon intelligence aux rayons de sa divine lumière.

« Et si mon esprit est encore froid et obscurci par les ténèbres, cependant toutes ses pensées sont tournées vers le ciel et il me semble, dans ce profond silence, entendre une voix dont l'écho résonne uniquement dans l'âme. »

Vittoria ajoute :

« Cette voix me dit : Ne crains rien, car Jésus est venu au monde, quittant les profondeurs incommensurables de l'Océan de son éternité, pour alléger le poids de toutes nos peines.

« Ses flots sont toujours plus paisibles et plus transparents pour le nautonnier qui, avec son fragile esquif, sur cette mer sans fond s'abandonne à son immense bonté (1). »

Ses poésies spirituelles, où prédominent l'art et la dialectique bien plus que l'imagination et le sentiment, comptent cependant parmi les meilleures de l'époque : elles révèlent quelle pitié profonde devait pénétrer les âmes vertueuses, au moment où elles déploraient les malheurs de la patrie, en les attribuant à la dépravation des chrétiens et à la négligence des prélats. Aussi écrivait-elle :

« Pierre, je vois désormais ton navire si chargé d'algues et de fange, que si quelque vague l'assaille par côté et l'environne, il pourra bien se briser et risquer de faire naufrage.

« Ton navire suit le courant de la mer agitée, non pas à la manière des barques légères et vides, mais surchargé qu'il est de la poupe à la proue, et d'un bord à l'autre ; il vogue à de grands périls.

« Ton vertueux successeur, dont les motifs les plus élevés ont inspiré le choix, déploie souvent pour le conduire au port toute l'énergie de son cœur et toute la dextérité de son bras.

« Mais sa volonté ne tarde pas à rencontrer l'opposition des méchants ; aussi tout le monde aperçoit que, sans ton aide, il travaille en vain. »

On cite surtout l'*Élégie de la marquise de Pescara sur la passion du Christ*, et la prière sur l'*Ave Maria* [1], comme preuves de son adhésion aux doctrines nouvelles. Nous ferons cependant observer comment elle savait soumettre sa raison à l'humilité chrétienne :

« Il en est peut-être qui trouveront insensé de ma part de vouloir parler de ces choses éternelles, qui sont aussi supérieures et inaccessibles à l'œil humain qu'elles dépassent l'intelligence et les agitations de ce monde.

« Ceux-là sont étrangers à la sphère de l'humilité, ils ne savent point quels triomphes elle peut remporter, tandis que la fumée des gloires de ce monde séduit en vain le cœur de l'homme.

« C'est l'humilité qui découvre à notre âme les éternels et grands devoirs que je sens de mille manières profondément gravés dans mon cœur. C'est Dieu qui seul peut m'inspirer la prière qui obtient la vertu, qui brise et rejette les liens dont la langue est enlacée, afin qu'elle puisse chanter ses louanges. »

Elle exprime encore mieux ces sentiments dans cet autre sonnet que voici :

« Ce grand miracle de piété dont je sens par la grâce les deux points extrêmes, le divin et l'humain, qui se joignent en-

(1) Venise, Alde 1261. On trouve peu de renseignements dans la vie de l'illustre marquise, publiée à Paris, en 1856, par Lefèvre Deumier. Consultez de préférence *Rime e lettere di Vittoria Colonna*. Florence, 1860. Édition publiée d'après celle faite à Rome, par P. E. Visconti, pour l'usage de la famille.

semble aussi bien que Dieu est vrai homme, et l'homme est vrai Dieu, ce miracle élève si haut mes terrestres pensées et réchauffe si bien mes froides espérances, que mon cœur libre et affranchi ne gémit plus sous le poids de ses tentations et de ses iniquités.

« Jésus, de sa main percée, m'a mis au cou un joug doux et suave, et il semble qu'il allége mon fardeau en faisant luire à mes yeux la lumière.

« Aux âmes humbles il ouvre d'une clef mystérieuse le trésor dont il est avare, et qu'il ferme aux âmes emportées par l'orgueil. »

Vittoria Colonna alla à Ferrare en 1537 au temps de la duchesse Rénée, que nous verrons prendre chaudement le parti de Calvin : ce fut peut-être par l'entremise de la duchesse qu'elle noua des relations d'amitié avec Marguerite, reine de Navarre, coryphée des réformés de France, à laquelle elle adressa une lettre ainsi conçue :

« Le noble et religieux langage exprimé dans la très-gracieuse lettre de Votre Majesté, aurait dû m'enseigner ce silence sacré, qu'on offre au lieu de louanges à titre d'hommage à ce qui est divin. Mais craignant que ma révérence ne puisse passer pour de l'ingratitude, je prendrai la liberté, non pas certes de répondre, mais de ne pas me taire tout à fait, et cela seulement, comme pour remonter les contre-poids de l'horloge céleste de Votre Majesté, afin que, daignant dans sa bonté la faire sonner de nouveau, elle me marque distinctement les heures de ma vie troublée, jusqu'à ce que Dieu m'accorde la faveur d'entendre de sa bouche même parler de l'autre vie, ainsi qu'elle daigne m'en donner l'espérance. Et si je puis obtenir de son infinie bonté une grâce aussi précieuse, je serai au comble de mes vœux, moi qui depuis si longtemps désirais ardemment avoir un guide, dont nous avons tous besoin, qui me montre le chemin dans ce long et difficile voyage de la vie, et pour m'exhorter en même temps par sa doctrine et par ses actions à triompher de la fatigue. Chacun devant à mon avis suivre les exemples donnés par des personnes de son sexe, comme étant mieux proportionnés à ses forces, et cette imitation réciproque étant la plus convenable, je me suis tournée

vers les femmes illustres d'Italie pour m'instruire à leur école et les imiter ; et bien que j'en visse beaucoup de vertueuses, je ne jugeais pas cependant que toutes les autres dussent pour ainsi dire prendre l'une d'elles pour modèle. On reconnaissait chez une seule d'entre elles, qui vivait hors d'Italie, l'existence des perfections réunies de la volonté et du jugement.... Assurément je n'aurai pas un voyage bien difficile à faire pour illuminer mon esprit et mettre en paix ma conscience ; et je ne pense pas qu'il soit désagréable à Votre Majesté d'avoir près d'elle une personne avec qui elle pourra exercer les deux précieuses vertus dont elle est douée, c'est-à-dire l'humilité, car elle s'abaissera beaucoup en daignant m'instruire, et la charité, car elle rencontrera en moi de bien mauvaises dispositions pour recevoir ses grâces.... Puissé-je du moins mettre à son service cette voix qui dans le désert de nos infortunes criait à toute l'Italie de préparer le chemin à l'arrivée de Votre Majesté ! Mais tandis qu'elle sera différée par suite de vos importantes et royales occupations, j'emploierai ce temps à parler d'elle avec le révérendissime de Ferrare, dont le bel esprit se révèle en toute espèce de sujets, et spécialement dans les hommages respectueux qu'il rend à Votre Majesté. Je me réjouis de voir briller dans ce seigneur les vertus à un tel point, qu'à leur excellence on les dirait les émules des vertus antiques, et pour nous redevenues nouvelles, tant nos yeux sont habitués à voir le mal. Nous en causons beaucoup avec le révérendissime Pole, dont la conversation est toujours au ciel, et qui ne regarde et ne s'occupe des affaires de ce monde que dans le seul intérêt du prochain ; ce sujet revient fréquemment aussi dans mes entretiens avec le révérendissime Bembo, tout enflammé de zèle pour défricher avec succès la vigne du Seigneur [1]. »

La reine Marguerite remercie dans sa réponse Vittoria des éloges qu'elle lui avait donnés, protestant qu'elle ne les méritait guère.

« Par l'état intérieur de mon âme, je me sens si loin de la bonne opinion que vous avez de moi, que je voudrais n'avoir pas lu vos lettres, si ce n'était l'espérance qui m'anime, que, grâce à vos bonnes prières, ces lettres me seront un aiguillon pour sortir de l'état où je suis, et commencer à courir près de vous.... Pour

(1) *Lettere volgari di nobilissime donne*, etc. Le grand défaut de ce recueil est de ne pas indiquer la date des lettres.

atteindre ce résultat, j'ai besoin de la continuation de vos oraisons, et de la réception fréquente de vos bienfaisantes missives.... Plus que jamais je désire recevoir vos lettres, et encore plus d'être assez fortunée pour pouvoir dans ce monde vous entendre parler de la félicité de l'autre. »

Les expressions de la dévote marquise sont des concetti des cours du temps, bien plus qu'une adhésion donnée aux idées de la reine. Nous trouvons dans ses poésies des invocations à Marie, aux anges et aux saints, notamment à sainte Catherine et à saint François, « sur qui Jésus, comme sur un humble morceau de cire, imprima ses plaies cruelles avec le sceau de son amour si vivant. » Parfois elle envoie un *Rédempteur* en présent, et d'autres fois elle dit :

« Je vous envoie l'image de Celui qui sur la croix offrit sa poitrine au fer, pour en faire pleuvoir sur vous l'eau sainte qui s'en échappait comme un fleuve abondant.

« Cette croix, Seigneur, est le livre le plus éloquent que je connaisse, celui qui peut le mieux vous enseigner le moyen d'entrer un jour dans la source éternelle de la vie. »

Boverio, l'auteur des *Annales des Capucins*, nous raconte comment Vittoria Colonna entreprit à Ferrare de protéger les jésuites, introduits tout récemment, et comment elle assista même de sa bourse les capucins, en faveur desquels (raconte-t-il encore) elle intervint, sur les instances de frère Bernardin Ochin, qui depuis devint apostat, pour qu'ils pussent tenir leur chapitre général de l'année 1535. L'annaliste ajoute qu'elle alla trouver à cet effet le pape, et qu'elle lui fit violence pour obtenir de lui l'ordre de convocation. Et cependant ce fut à cette femme si noble et si zélée que Luca Contile dédia *la Nice*, œuvre qui n'est rien moins que chaste, bien que son auteur fût secrétaire du cardinal de Trente.

Retirée, ainsi que nous l'avons dit, au couvent de Sainte-Catherine de Viterbe, Vittoria Colonna y avait de fréquents entretiens avec le cardinal Pole qui habitait cette ville, avec Flaminio (J), avec Carnesecchi et d'autres amis, tous passionnés pour l'étude de la Bible. Il n'est pas inutile de rapporter ici la lettre qu'elle écrivit au cardinal Cervini, qui plus tard devint pape sous le nom de Marcel II :

Sa lettre au cardinal Cervini.

Viterbe, le 4 décembre 1542.

Illustrissime et révérendissime Monseigneur,

« Plus j'ai eu l'occasion de considérer les actions de révérendissime monseigneur d'Angleterre, et plus il m'a semblé reconnaître qu'il était un vrai et dévoué serviteur de Dieu. Aussi, lorsque par charité il daigne répondre à quelqu'une de mes demandes, je crois être sûre de ne pouvoir me tromper en suivant son avis. Et comme il m'a dit, que, selon son opinion, si je venais à recevoir de frère Bernardin (Ochin) une lettre ou toute autre communication, je l'envoyasse à votre Seigneurie révérendissime, sans faire d'autre réponse, sinon que cette mesure m'était prescrite, ayant reçu aujourd'hui la lettre ci-incluse avec le petit livre qu'elle verra, je les lui envoie : et le tout était dans un pli remis à la poste ici par une estafette venue de Bologne, sans autre écrit dedans. Je n'ai pas voulu employer d'autre intermédiaire pour lui faire parvenir ce paquet que celui de mon domestique ; que votre Seigneurie me pardonne donc la fatigue que je vais lui causer, bien que, comme elle le verra, il s'agisse d'un imprimé, et que Dieu notre Seigneur daigne conserver sa révérendissime personne en cette heureuse vie de sainteté qu'elle mène, et qu'on désire pour tous ses serviteurs.

« *P. S.* Je vois avec douleur que plus il (Ochin) pense s'excuser, et plus il se compromet, que plus il croit sauver les autres du naufrage, et plus il les expose au déluge, étant lui-même en dehors de l'arche qui donne et assure le salut. »

Ce qu'elle écrivait à la mort de Contarini.

C'est ainsi que l'humilité sauvait de ces excès, auxquels parfois entraîne la concentration excessive de l'âme, lors même qu'elle s'applique aux sentiments les plus légi-

times. Vittoria professait une grande admiration pour le cardinal Contarini, et lorsqu'il mourut à Bologne le 24 août 1542, elle en gémit, car :

« Les grâces et les hautes vertus de la belle âme ennemie de toute bassesse, qui maintenant a pris son vol vers un rivage plus sûr, en domptant ces ondes courroucées et bourbeuses, pouvaient rendre au Tibre son antique gloire ; elles auraient pu faire luire, pour notre belle patrie, illustrée par tant de triomphes, l'aurore de ce jour tant désiré, où, le laborieux effort obtenant sa juste récompense, notre âge eût goûté le bonheur sous le vaste abri du manteau de Saint-Pierre. »

Elle adressait à la même occasion ses condoléances à sœur Séraphine Contarini, et lui rappelait « les pieuses et affectueuses lettres qu'elle écrivait, alors qu'elle invitait ce frère bien-aimé à faire des vœux pour se retrouver avec elle dans la vraie patrie du ciel, et la demande qu'elle lui fit de commenter certains psaumes, demande qui faisait supposer qu'elle avait toujours imprimées dans son cœur la mort, la passion et la résurrection du Christ. Puis la marquise de Pescara cite parmi les mérites du défunt :

« L'excellent et divin exemple qu'il donnait à chacun, et tout ce qu'il avait fait d'utile et de grand pour l'Église, pour la paix et pour notre repos à tous. Mais nous devons être assurés que celui qui est l'ordre infaillible des rois, le seigneur et maître de nous tous, connaît le moment le meilleur et le plus propice pour retirer à lui ses membres. Nous n'avons perdu que le charme de son affectueuse conversation, et le profit de ses saints enseignements.... Je n'ai plus maintenant d'autre attachement spirituel que celui de l'illustrissime et révérendissime Mgr d'Angleterre (Pole), son unique, son intime et très-sincère ami, celui qui fut pour lui plus qu'un frère et un fils : les regrets que lui a causés cette perte sont tels, que son âme pieuse et forte, qui a su résister à tant d'assauts divers, semble s'être laissée aller à une douleur qui dépasse toutes celles qu'il a pu éprouver dans ses autres épreuves. »

Mais son principal attachement était pour le cardinal Pole : aussi, quand il partit pour le concile de Trente, toujours en butte aux menaces des assassins, elle le recommanda très-chaudement au cardinal Morone, et dans le procès fait plus tard à ce dernier, nous trouvons diverses lettres, auxquelles on pourrait prêter un sens équivoque (K). En voici une datée de Viterbe le 30 novembre :

Ses lettres au cardinal Morone.

« Bien que Dieu m'ait fourni plusieurs fois l'occasion efficace de vous rendre de nombreux services, je ne pourrais assez témoigner à votre seigneurie le dévouement qu'elle m'inspire, ni la trop remercier de la sécurité qu'elle m'a donnée, alors que, avec une obligeance et un attachement si chrétiens, elle me dit que, établissant toute ma confiance en Christ, je devais être persuadée, que votre seigneurie révérendissime ferait pour Mgr d'Angleterre tout ce qu'il lui serait possible, en espérant que le résultat de ses démarches répondrait absolument aux désirs de tous les serviteurs du Seigneur. Ayant appris depuis que votre seigneurie révérendissime, continuant à étendre sur lui sa sollicitude, lui en donnait des preuves de plus en plus manifestes, je m'en réjouis d'autant plus, et je me confirme dans l'espérance que votre seigneurie reconnaîtra qu'il ne m'a pas été possible de lui épargner l'ennui de la présente lettre : je remercie en vous Dieu d'avoir enchaîné dans une union si intime, par le lien de la paix véritable, deux amis si chers, et de m'avoir faite leur servante, à ce point, que, même absente, j'éprouve un sentiment de consolation en songeant à la divine charité qui règne entre eux, surtout parce que mon extrême indignité me sauve du danger trop ordinaire de l'envie, fût-ce une envie sainte et bonne ; et je puis, dans mon humilité, me réjouir de ce que le Christ, notre unique seigneur et chef, notre bien, a voulu que vous missiez en commun vos abondants trésors et ses inestimables richesses, et de ce qu'il vous a choisis pour un but si élevé et si important. Dans ce couvent les chastes épouses du Christ ne cessent de le prier d'enlever tout obstacle et tout retard aux excellentes aspirations de vos seigneuries. Ces aspirations suivent et servent les desseins suprêmes de sa providence : aussi je demande à votre seigneurie de me commander par l'entremise de Monseigneur, qui, à cause de sa trop grande humilité et de ma trop grande indi-

gnité, ne veut pas que je pense même à le servir, afin qu'il me permette de le servir en vous. Certes votre seigneurie révérendissime ne pourra faire un plus grand acte de charité que de me fournir l'occasion d'alléger l'obligation que j'ai contractée envers elle. Cette obligation pour moi va presque de pair avec le prix de mon âme, lorsque je le considère en Christ ; Mgr d'Angleterre interprète, me fait voir et sentir à tout moment l'importante vérité que Dieu a gravée au fond de son cœur, vérité que votre seigneurie révérendissime a contemplée et a saisie avec des lumières bien supérieures aux miennes. Plaise au Seigneur de donner à vos seigneurs l'augmentation de sa grâce, et de les favoriser autant qu'il est utile à sa gloire. »

« *P. S.* Je ne dois pas oublier de dire ceci à votre seigneurie, et pour ma confusion, que parfois, à l'imitation de la mère du jeune Tobie, quand la partie sensible de mon être laisse entendre des murmures craintifs sur les embûches qu'on a dressées à monseigneur, tout aussitôt, la partie spirituelle lui répond : *Satis fidelis est vir ille cum quo dimisimus eum.* Ainsi votre seigneurie voit qu'elle joue le rôle de l'ange. »

Plus tard, remerciant le cardinal Morone de tout ce qu'il avait fait pour ce monseigneur d'Angleterre, elle lui disait : « Quand je vous considère tous deux, monseigneur Pole et votre seigneurie révérendissime, réunis dans une même chambre, je ne m'étonne plus si, excités par un même zèle, vous ne vous lassez point de vous enflammer l'un l'autre, tandis que moi, seule, froide et faible, en vous écrivant je me sens consolée par la certitude que vous priez ensemble le Seigneur notre Dieu pour moi, et que votre seigneurie daigne agréer mes services, au moment où assurément plus que jamais nos bonnes mères de ce couvent redoublent leurs oraisons à votre intention. »

Dans une autre lettre, la marquise de Pescara lui envie « sa grande humilité, » sachant combien est différente l'idée que s'en font ceux qui le connaissent dans le Christ ; elle regrette le temps où elle pouvait converser avec lui,

elle une disposition de l'âme, telle que l'esprit seul peut la comprendre : car elle m'attire toujours en haut vers cette région lumineuse, où je ne puis longtemps m'arrêter sur ma propre misère : loin de là, par ses enseignements élevés et substantiels, elle me montre les grandeurs du ciel et la bassesse et le néant de notre nature, pour rappeler qu'en nous voyant nous-mêmes asservies à ce néant, nous devons nous absorber en celui qui est toute chose. Et si j'ai de plus en plus besoin de parler à votre seigneurie, ce n'est pas à cause de l'anxiété, des doutes et de la peine que j'éprouve ou crains d'éprouver, et contre lesquels la bonté de Dieu m'a fortifiée, mais chaque fois que votre seigneurie me parle de ce prodigieux sacrifice, de nos destinées éternelles, de l'amour de Dieu pour nous qui a précédé le nôtre pour lui, et de ce pain mystérieux trouvé sur le sommet des montagnes et près des fontaines qu'elle dépeint...., elle donne des ailes à mon âme, assurée qu'elle est de s'envoler au nid, objet de ses désirs. Voilà pourquoi je parle avec votre seigneurie comme avec un intime ami de l'Époux qui me parlera par vous, et qui m'appelle à lui, et qui veut que je m'entretienne de ce sujet pour m'enflammer et me consoler. »

Ceux qui ont lu les écrits de sainte Thérèse et de la bienheureuse de Chantal ne seront point étonnés des élans de cette affection qui, chez une femme, marche presque toujours avec la vénération. Peut-être Priuli faisait-il à ce sujet quelques observations à Vittoria, qui lui répondait : « La chose est si parfaite, mon affection si juste, si légitime et si sainte, elle est si utile à mon âme, si chère et si agréable à Dieu, que je m'en retirerais seulement, comme on retire d'ordinaire l'âme de l'oraison trop tendue et de la douceur de l'esprit, pour exercer la charité en revenant au service du prochain, car avec monseigneur j'exerce davantage ma foi, en recevant absolument comme de Dieu tout ce qu'il fait; ainsi donc je suis toujours très-reconnaissante à mon très-doux et révérendissime Morone, qui, par tous les moyens, me donne tant de consolations. »

Quelques-uns de nos lecteurs ont pu naguère assister à Paris aux réunions de Mme de Swetchine, et voir rassemblés, autour de cette intelligente grande dame russe, Lacordaire, de Falloux, Montalembert, Dupanloup et autres chefs de l'école catholique, — tous sentant le besoin intime de se communiquer leurs pensées sur les questions suprêmes, comme de partager la joie et la tristesse, et les graves enseignements de l'adversité, en voyant le respect du droit profondément ébranlé, et le lamentable spectacle des défections et des faiblesses. — Tous reconnaissaient que, pour arriver à l'oasis, il faut traverser le désert; ils avaient la ferme croyance que, si l'on n'envisage pas la vie au point de vue de Dieu, il est impossible de défaire cet écheveau emmêlé; enfin mécontents du monde et d'eux-mêmes, satisfaits de Dieu, ils acceptaient avec une aimable simplicité la solennelle expiation; ils s'encourageaient mutuellement à souffrir, dans la persuasion venue d'en haut que Dieu sait ce qu'il fait, et ils puisaient dans l'expérience des choses de ce monde la conviction que, sans les coups de l'adversité, nous aurions encore du fer, mais non de l'acier. Ceux qui ont été à même de voir cette réunion, se représenteront sans peine par la pensée une scène à peu près semblable chez la marquise de Pescara, cette femme poëte, entourée de personnes pieuses, et avides de se soustraire au douloureux supplice du doute. Eh! comment se fait-il qu'au milieu de tant d'efforts pour donner au passé une couleur dramatique, personne n'ait songé à faire revivre ces saintes et doctes conférences, qui durent se tenir alors à Viterbe entre ces âmes pieuses, tandis qu'en Allemagne les prédicateurs des nouveautés religieuses se déchiraient et s'anathématisaient les uns les autres?

Sa mort.

Vittoria mourut à Rome au commencement de février 1547, et nous savons en quels termes Michel-Ange la pleura, lui qui regrettait amèrement de ne l'avoir pas embrassée quand il la vit morte.

Dans le cours de cet ouvrage, nous aurons à citer d'autres personnages, que la malice ou la légèreté ont fait accuser d'hérésie, sans compter qu'il était devenu de mode entre adversaires de se renvoyer cette accusation, par suite d'une déloyauté trop commune à toute époque; c'est ce qui fait dire au cardinal de Ravenne, dans une lettre au cardinal Contarini : « Cette ville est au suprême degré livrée à des partis, et on n'y trouverait plus personne qui n'ait été souillé par des factions : sitôt que l'occasion se présente, on la saisit et on se déchire comme d'implacables ennemis[1]. »

Autres prétendus hérétiques : Fregoso, Trissin.

Frédéric Fregoso, de Gênes, très-savant helléniste et hébraïsant, fut mêlé aux vicissitudes de sa patrie et de sa famille et aux guerres contre les barbaresques : employé dans des négociations scabreuses, il fut cher aux hommes d'élite de ce temps; il avait réorganisé le diocèse de Gubbio, et était l'auteur du *Pieux et très-chrétien traité de l'Oraison*. Cependant les protestants le comptent parmi les leurs[2], mais c'était une supercherie de leur part, car ils avaient apposé frauduleusement son nom à l'opuscule intitulé *De la Justification et des œuvres*, ainsi qu'à la *Préface à l'Épître de saint Paul aux Romains*.

Rucellai, dans son poëme *des Abeilles*, expose la doctrine de Pythagore, à savoir, que toutes les choses sont mues par une âme divine, qu'elles soient corporelles ou

(1) *Epistolæ card. Poli*, III, 208.
(2) Gerdes, *Specimen Italiæ reformatæ*, p. 262.

incorporelles, raisonnables ou brutes, et que de cette âme proviennent nos âmes et qu'elles retournent à elle; et il continue en ces termes :

« C'est toi, ô Trissin, qui, le premier, dans ton langage clair et vif, as remis en lumière cette conception si belle et si sublime : toi qui le premier as foulé résolûment sous tes pieds les grands supplices de l'Achéron, en dissipant l'ignorance des mortels. » (*Vers* 698 à 704).

De ces vers, que je laisse louer à d'autres, on pourrait induire que le poëte Georges Trissin a enseigné la doctrine de l'âme du monde; mais au lieu de nier ce point, comme d'autres l'ont fait[1], on pouvait y voir l'habitude, alors généralement répandue, de discuter et de soutenir les opinions même les moins orthodoxes, ainsi que nous l'avons fait ressortir en parlant de l'école de Padoue, où précisément on professait la doctrine d'Averroès sur l'universalité de l'âme. Quant à l'autre partie du passage précité, on a affirmé que le Trissin tendait à faire disparaître la crainte de l'enfer, en dissipant les nuages qui s'étaient formés dans les esprits sur cette croyance; mais ces vers ne sont qu'une imitation malheureuse de Virgile[2].

Trissin, génie paisible, qui parvint aux honneurs et aux emplois, qui fut même chargé de missions diplomatiques sous deux papes, sollicita l'honneur de porter la queue du manteau de Clément VII au couronnement de Charles-Quint; et cependant, dans son *Italia liberata*, poëme que tout le monde connaît et que personne ne lit, il se déchaîne contre les prêtres, qui « ont si souvent leur cœur

(1) Voir *Lettera di Giovanni Checozzi*, dans l'édition du poëme *Le Api* de Rucellai faite à Padoue *par Comino*, en 1718.

(2) Felix qui... ineluctabile fatum
Subjecit pedibus, strepitumque Acherontis avari.

tourné vers la fortune, que pour de l'argent ils vendraient le monde. » Dans ce même ouvrage, il fait prédire à Bélisaire par un ange la corruption où devait tomber la cour de Rome, si bien que les papes ne songeraient plus qu'à engraisser leurs bâtards en les comblant de duchés, de seigneuries et de possessions; — à conférer imprudemment le chapeau de cardinal à leurs favoris et aux parents de leurs maîtresses; — à vendre des évêchés, des bénéfices, des priviléges, des dignités ou à en investir des personnes de mauvaise réputation; — à dispenser à prix d'argent des meilleures lois, à ne pas tenir leur parole, à passer leur existence au milieu des empoisonnements et des trahisons, à semer la discorde et le scandale entre les princes chrétiens, de façon que pendant ce temps les Turcs et les ennemis de la foi gagnent du terrain : et il conclut que le monde, quand il se reconnaîtra, corrigera ce déplorable gouvernement du peuple du Christ.

N'était-ce pas la même idée qui, dans le siècle précédent, avait amené certaines personnes pieuses à rêver la venue d'un pape angélique? Du reste dire que la cour de Rome était corrompue, sa daterie vénale, sa politique scélérate; ne tenir plus compte des excommunications, se moquer des moines, désapprouver le trafic des indulgences, attaquer l'authenticité des Décrétales, nous l'avons vu, c'était une habitude répandue partout en Italie. Aussi Trissin ne faisait-il que suivre la mode, et la liberté de son langage ne prouverait rien autre chose que ce que nous avons fait voir ailleurs, c'est-à-dire qu'on tolérait avec la plus grande facilité les déclamations contre les abus, et qu'on les confessait même quand on ne pensait pas à les corriger.

De nos jours le libéralisme politique fait profession de vouloir la liberté, et les conservateurs prétendent le combattre, eux aussi (nos lecteurs le savent), au nom de la liberté : il en était de même alors du libéralisme religieux. Bien des gens étaient amenés à croire de bonne foi que, si la papauté avait eu droit à tous les respects comme nécessaire pour faire l'éducation des barbares, le temps était venu où l'on pouvait penser que la critique servirait à purifier l'Église et à consolider le dogme, car on n'avait pas encore vu, comme nous le voyons aujourd'hui, se succéder des doctrines toutes changeantes, toutes attaquables, sans autorité ni cohérence, au milieu desquelles les esprits ne s'enivraient plus que du doute. En général on savait, ou du moins on sentait, que réformer n'est pas détruire; que les réformes opportunes et durables doivent émaner de l'amour et non de la colère, de l'autorité qui dirige, et non de la violence qui engendre la confusion.

Mais celui qui est témoin des turpitudes de nos modernes acteurs du pugilat littéraire, ne s'étonnera pas qu'à cette époque chacun accusât ses ennemis d'hérésie. Pour ne pas parler de Muzio, de l'Arétin, de Franco et de ses pareils, Vasari taxe le Pérugin d'incrédule, tandis que son caractère et ses peintures nous le montrent tout autre. Ce biographe écrit même en parlant de l'illustre Léonard de Vinci que « il eut des fantaisies extraordinaires, en étudiant la philosophie des choses naturelles, qu'il s'appliqua à en comprendre les propriétés, en contemplant le mouvement du ciel, la planète de la lune, et la marche du soleil; mais qu'en se livrant à cette étude, il se forgea dans l'esprit un ensemble d'idées si hérétiques que, devenu étranger à toute espèce de reli-

gion, il mettait le bonheur d'être philosophe bien au-dessus du bonheur d'être chrétien. » Ce n'est qu'à l'article de la mort, ajoute-t-il, que le célèbre artiste fit profession de sa foi. En ceci, le courtisan des Médicis n'était pas mieux informé que lorsqu'il fait expirer Léonard entre les bras de François Iᵉʳ; aussi a-t-il modifié lui-même cette assertion dans une autre édition. Nous possédons en outre le testament que Léonard fit une année avant sa mort, et comme un témoignage de la sincère piété qui l'a inspiré, nous y lisons : « Je recommande mon âme à notre Seigneur messire Dieu, à la glorieuse Vierge Marie, à monseigneur saint Michel. » Il y fonde pour le repos de son âme trente messes basses et trois grand'messes à célébrer dans trois églises appartenant à des religieux à Amboise.

La confusion chez les dissidents.

Les procédés mêmes de la réforme diminuaient le nombre de ses sectateurs. Comment réveiller les consciences endormies avec un *Credo* vague et subordonné aux oscillations du doute? La Bible, la méditation, le libre examen! Ce sont là vraiment de beaux et bons moyens pour conduire à cette certitude qui est absolument indispensable pour agir! Et je devrai me contenter de ces moyens, moi homme du peuple qui suis obligé de travailler six jours par semaine, à raison de quatorze heures par jour! Qui me parle de Dieu? de la grâce? de la justification? Graves sujets sur lesquels peuvent bien discuter le savant, le riche, la grande dame oisive; libre à eux d'avoir là-dessus chacun leur système de croyance; mais moi pauvre, moi ignorant, moi infirme à l'hôpital, moi ouvrier attaché à une manufacture! Non : il est impossible que Dieu ait mis à un tel prix mon salut. Il n'a pas dû faire autrement, que de donner à l'humanité une

direction morale et intellectuelle, en constituant une société dirigée par lui, gouvernée par lui, dans laquelle une autorité humaine, extérieure, visible, partage son autorité divine, et où l'homme apparaisse comme instrument de Dieu, comme le messager de la parole du maître éternel, de cette parole qui tend toujours au ciel pendant qu'elle satisfait en nous le besoin intellectuel de la vérité, le besoin moral du bien, le besoin physique de la félicité.

Aussi le peuple italien s'en tint au *Credo* ancien. Outre les âmes pieuses qui reconnaissaient dans les nouvelles doctrines un tissu d'impiétés, la masse des fidèles ne voyait pas sans peine le monde bouleversé par cet orgueil qui prétendait substituer l'autorité individuelle à celle de la ville éternelle. Ceux-là même qui criaient bien haut que l'Église romaine avait besoin de correction, trouvaient que les protestants s'y prenaient par trop mal pour la réaliser.

Caractères des réformateurs italiens.

Chaque jour révélait davantage le caractère *multiforme de la réforme;* on la voyait en Allemagne, affermissant le pouvoir des princes; en France, factieuse avec les partis; en Angleterre, despotique et persécutrice; en Écosse, livrée aux excès du fanatisme; en Scandinavie, s'alliant à la forme monarchique; républicaine en Suisse, dissolvante en Pologne. Les protestants étaient aussi intolérants, et plus encore, que ceux dont ils s'étaient séparés, sans pouvoir comme eux s'appuyer sur l'autorité divine; dans ce pêle-mêle, chacun de leurs coreligionnaires présumait au même titre être en possession exclusive de la vérité; un consistoire excommuniait l'autre, un prédicant chassait l'autre; Bullinger, pasteur en chef à Zurich, se plaignait hautement des Italiens réfugiés

en grand nombre dans cette ville; Comander les traitait de chicaniers, de gens rebelles aux enseignements d'autrui, entêtés de leurs propres opinions. Les Italiens ne pouvaient prendre un parti au milieu de négations si variées. Luther, adoré des Allemands à cause de sa haine pour l'Italie, était peu goûté des Italiens (L), qui penchaient plutôt vers Zwingle, parce qu'il avait écrit en latin, sur un ton plus sérieux et avec plus de logique. Il en fut de même pour Altieri que nous avons cité plus haut, quand il eut visité les Églises helvétiques. Calvin, qui n'était plus un réformateur national, mais un vrai hérésiarque, rencontrait un plus grand nombre d'adhérents, mais les Italiens avaient peine à s'habituer à ce dogme qui annihile la liberté humaine, en la courbant sous le joug du péché, et qui renferme la nature dans un dilemme, entre le mal et la grâce, en blessant tout à la fois et le moraliste et le philosophe. Plusieurs, acceptant la justification par les seuls mérites du Christ, continuaient cependant à assister à la messe et aux autres cérémonies du culte. Mais luthériens et calvinistes s'étonnaient de l'audace que montraient les réfugiés italiens, aussitôt qu'ils avaient goûté la liberté de conscience, et Gerdès prétend que les paradoxes et les sentences étaient leur défaut capital. Ces réfugiés, disait-il, convaincus de ce que vaut la parole, croient par elle donner aux choses la réalité; ils composent des livres, au lieu de préparer des martyrs; ils ne se font pas scrupule d'avoir une croyance intérieure en désaccord avec la parole : en un mot ils ne se mettent guère en peine de convertir le peuple, comme si ce peuple devait aller à la remorque des penseurs. Olympia Morata fit une paraphrase en langue grecque des psaumes, travail tout à fait littéraire comme

celui de Flaminio, qui les mit en vers latins. Ils soulevaient des controverses, mais ils les traitaient en philosophes, de là le reproche de trop platoniser que leur inflige Mélanchthon. C'est ce qui les empêchait d'être persécuteurs, comme les autres sectaires plus convaincus, et par là de fournir un autre aiguillon aux incrédules, le bruit et la publicité de la répression. Habitués à la grande unité catholique, ces Italiens égarés étaient effrayés de voir les protestants ainsi en désaccord entre eux, et se fatiguaient à les concilier par des transactions, qui leur valaient la désapprobation des uns et des autres.

Plus d'un parmi les Italiens, outre Contarini, fut accusé de rechercher ces accords, pour avoir seulement toléré des expressions qui répugnaient à l'exactitude catholique. A ce propos, le célèbre Eckius s'écrie : « Il n'est pas un enfant sincère de l'Église celui qui voudrait faire des transactions au risque d'outrager sa mère : je préfère le scandale produit à l'abandon de la vérité, dit saint Grégoire. Et saint Basile : l'Église aurait facilement la paix avec les hérétiques, si elle voulait laisser entamer la vérité ; mais ils n'obtiendront jamais cela d'elle. Et si par malheur cela arrivait, que ferait l'Allemagne toute entière ? que ferait l'opulent royaume des Espagnes ? Que feraient l'Italie, mère de la religion, et la France avec son roi très-chrétien ? Que feraient le Portugal, la Hongrie, la Pologne, l'Écosse, l'Angleterre, la Sicile, Naples, la Croatie, la Navarre ? Que feraient les grandes puissances ? Venise avec le royaume de Crète et Chypre ; Milan, Florence, Gênes, Sienne, Lucques, et les huit belliqueux cantons de la République helvétique avec les *habitants des vallées ?* Consentiraient-ils, eux, à cette trahison, et s'avoueraient-ils vaincus ? Pourraient-ils confesser qu'eux et leurs

ancêtres ont altéré l'institution fondée par le Christ lui-même? Oh! témérité! »

Ajoutons que les Italiens n'apportaient pas à la réforme religieuse des connaissances profondes de la science de Dieu, et rarement de fermes convictions. Libres penseurs, ils aimaient à briser les chaînes que l'autorité catholique leur imposait, à laisser de côté les pratiques incommodes ou humiliantes, à pouvoir penser de leur chef et à interpréter librement le texte sacré, sans pour cela vouloir nier. Dans la réforme ils ne voyaient qu'une nouvelle superstition mise à la place de l'ancienne, en sorte que chez eux la raison ou restait servilement attachée au passé, ou bien, brisant tout frein, allait jusqu'à sortir du christianisme, et cherchait en dehors de toute foi positive le Dieu inconnu. Ils ne sont ni luthériens ni calvinistes, *Sunt ingenia ad contentionem prona et ad placandum difficilia*, écrit un auteur. Et Comander : *Non exosos habent magnates nostri propter Italos : nam contentiosi sunt et inquieti : ex quacumque re levissima rixam movent : nec doceri a quoque sustinent, nec a sua pervicacia remittunt; unde nobis sunt oneri.*

Les historiens font écho à ces récriminations, et tout récemment encore Villers soutenait que les Italiens sont ou théistes ou papistes [1].

Il faut admettre que chez les émigrés italiens on ne rencontre pas cette basse flatterie envers le peuple ou envers les princes, qui fait tache dans les écrits de Luther, mais on n'y trouve pas non plus le mérite littéraire. Dans beaucoup de pays, la réforme fut la cause ou l'occasion de la formation ou du développement des langues vul-

(1) *Influence de la réforme de Luther.*

gaires; il en fut ainsi de la langue romance dans les Grisons, du bohémien au temps des Hussites, de l'allemand par la diffusion de la Bible de Luther, et en grande partie aussi du français par celle des *Institutions* de Calvin et par les prédications de ses ministres. En Italie, la langue avait déjà atteint sa maturité, et aucun ouvrage des nombreux lettrés qui adhérèrent à la réforme n'est resté parmi les classiques; la Bible de Diodati elle-même ne méritait pas davantage qu'on lui fît cet honneur, bien que récemment elle ait été adoptée par l'Académie de la Crusca : aucun écrivain de ce pays n'a porté l'éclat de la renaissance au sein de la réforme

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS IV.

(A) Onora e ama e teme e prega Dio
Pel pascol, per l'armento e pel lavoro,
Con fede, con ispeme e con desio
Per la gravida vacca e pel bel toro.
E' l dubbio, e' l forse, e' l come e' l perchè rio
Nol puo ma' far, chè non ista fra loro
Se con semplice fede adora e prega
Iddio e' l Ciel, l' un lega e l' altro piega.

« Il honore, il craint, il aime Dieu, le prie pour son troupeau, pour le gros bétail et pour les labours; il le prie aussi avec foi, avec confiance et avec amour pour que sa vache mette bas, ou pour que son taureau grandisse. Ni le doute, ni les *peut-être*, ni les *comment*, ni les *pourquoi* ne peuvent le rendre mauvais, car ils n'existent pas pour lui. Il adore Dieu et le prie avec la simplicité de la foi, et rend le Ciel propice à ses désirs. »

(B) *Stanze del Berni con tre sonetti del Petrarca, dove si parla dell' Evangelio e della corte di Roma. Io vi dico che se costoro taceranno, i sassi grideranno.* (Je vous dis que si ceux-ci se taisaient, les pierres crieraient.) Bâle, 1554. La stance peut-être la plus piquante est celle-ci :

La parola di Dio s' è risentita,
E va con destro piè per l'Alemagna,
E tesse tuttavia la tela ordita,
Scovrendo quell' occulta empia magagna,
Che ha tenuta gran tempo sbigottita
E fuor di sè la Francia, Italia e Spagna
Già per grazia di Dio fa intender bene
Che cosa è chiesa, caritade e spene.

« La parole de Dieu a retenti, elle vole rapidement à travers

l'Allemagne et étend partout son filet serré, en mettant à nu ce fléau d'impiété cachée qui si longtemps a empoisonné et affolé la France, l'Italie et l'Espagne; cette parole qui, par la grâce de Dieu, a fait comprendre ce que c'est que l'Église, c'est-à-dire la charité et l'espérance.

(C) — En 1861, l'*Edimburg review* publia un article très-remarquable de Cartwright sur le *Progrès de la Réforme Catholique en Italie.* Considérant comme établi le principe que l'Église catholique n'admet aucun progrès, aucun dissentiment, l'auteur regarde comme adversaire de cette Église, ou du moins comme dangereux pour elle, quiconque professe des idées libérales, soit en fait de gouvernement, soit en fait de possessions temporelles de l'Église. Aussi, dans ce système, on mettrait à la tête de ces réformateurs Rosmini et toute son école, parce qu'ils ont été attaqués par les jésuites; puis les dominicains, les bénédictins et les capucins, Ordres dans lesquels il cite des personnages qui ont favorisé et même propagé des idées très-avancées.

Les conséquences de ce système pourraient bien être toutes différentes de celles qu'en déduit Cartwright; cela revient à dire que l'Église catholique, même dans les plus dévots de ses membres comme le sont les moines, ne condamne ni la discussion ni la proclamation de doctrines contraires aux doctrines établies, pourvu qu'elles ne touchent pas au dogme et au lien de la charité. C'est par une argumentation semblable à celle-ci, qu'au seizième siècle, les Réformés considéraient comme leurs adeptes beaucoup de gens qui désapprouvaient avec une certaine vivacité et même avec amertume les désordres de l'Église, mais sans pour cela la renier. Du reste, ce travail n'a pas été fait uniquement sur les catholiques italiens. On a publié à Dresde en 1860 et dans les années suivantes, *Aurora, sive Bibliotheca selecta ex scriptis eorum qui ante Lutherum Ecclesiæ studuerunt restituendæ. Ediderunt* F. Pistoh, Schoepff, Neumann.

Voir aussi C. Ullmann, *Reformators vor der Reformation, vornemlich in Deutschland und den Niederlanden.* Hambourg 1841. Ce sont des théologiens allemands, Jean de Goch, Jean de Wesel, Cornelius Grapheus, Grégoire de Heimburg, Jacques de Jüterbock, Mathieu de Cracovie.

Bonnechose, *Les Réformateurs avant la Réforme.* Paris, 1860.
Simon Goulart, *Catalogus testium veritatis.*

(D) Cum casum miseratus ille magnus

Carapha, Italiæ decus Carapha,
Ad cœlum geminas manus tetendit
Multis cum lacrymis Deum salute
Orans de mea : et ecce acerba fugit
Febris, et lateris dolor, refectæ
Vires, etc.

Dans SCHOELHORN, tome II, est un traité *De religione M. Antonii Flaminii*, et on y lit ce qui suit : « In ipsa Italia, veritati evangelicæ inimica, et in medio pravi perversique generis hominum micabat tamquam splendidum luminare, plenusque divinæ lucis radiis ita sensit, ita vixit, ut non dubitemus virum optimum purioris religionis veræque pietatis studiosis adscribere. In præcipuis fidei christianæ capitibus eum nobiscum conspirasse evidentissime probatum dabunt loca, quæ deinde ex ipsis ejus scriptis recitabimus plane egregia. »

(E) — On sait qu'Antoine Parenti découvrit une traduction du livre de l'Imitation, datant du quatorzième siècle, ce qui prouverait qu'il serait antérieur à Gerson et à Thomas A Kempis, qui en furent présumés les auteurs, et ce qui confirmerait l'opinion de ceux qui l'attribuent à Gersen, abbé de Saint-André de Verceil.

Bossuet appelle ce livre « un résumé du christianisme, un docte et mystérieux abrégé de toute la doctrine renfermée dans l'Évangile, de toutes les institutions des saints Pères, de tous les conseils de perfection ; où apparaissent à un degré éminent la prudence et la simplicité, l'humilité et le courage, la sévérité et la douceur, la liberté et la dépendance ; où la correction a toute sa fermeté, la condescendance tout son charme, le commandement toute sa vigueur, la sujétion tout son calme, le silence sa gravité, la parole son onction, la force son emploi, la faiblesse son soutien.

Comme les protestants ont voulu dans l'auteur de ce livre voir un de leurs précurseurs, il est bon de remarquer que le livre V tout entier traite de la communion dans un sens tout à fait catholique.

Chap. II. « Chose merveilleuse, que nul homme ne saurait comprendre, mais que tous doivent croire : que vous, Seigneur, mon Dieu, vrai Dieu et vrai homme, vous soyez contenu tout entier sous la moindre partie des espèces du pain et du vin, et que, sans être consumé, vous soyez mangé par celui qui vous reçoit. »

Au chap. V, l'auteur traite de la dignité du prêtre, « qui consacre et tient dans ses mains le corps de Jésus-Christ présent

dans le sacrement, et qui se nourrit du pain des anges : » et il lui recommande de ne pas se lasser d'offrir des prières, jusqu'à ce qu'il ait *obtenu* grâce et miséricorde. « Quand le prêtre célèbre, il honore Dieu, il édifie l'Église, il procure des secours aux vivants, *du repos aux morts*, et se rend lui-même participant de tous les biens. » Avant la communion (dit le Bien-Aimé) : « Examinez avec soin votre conscience, et, autant que vous le pourrez, purifiez-la par une contrition véritable et par une humble confession. » Et il exhorte le fidèle à ne pas négliger de communier, dès qu'il éprouve quelque trouble ou une certaine répugnance : « Mais, lui dit-il, va vite te confesser, et pardonne aux autres les offenses que tu en as reçues. Que sert donc de tarder à se confesser, et de différer la communion ? »

In sacramento altaris, totus præsens es, Deus meus, homo Christus Jesus.... O invisibilis conditor mundi, quam mirabiliter agis nobiscum, quibus temetipsum in sacramento sumendum proponis, etc. (Lib. IV, c. I, et tout ce livre.)

Le disciple offre au Seigneur toutes ses bonnes œuvres, quelque peu nombreuses et imparfaites qu'elles soient ; les pieux désirs des dévots, et ceux qui ont désiré qu'il dît des prières et des messes pour eux et pour les leurs, « soit qu'ils vivent encore, soit qu'ils soient défunts. »

Au livre III, chap. XII : « Si vous dites que vous ne pouvez supporter tant de souffrances, comment supporterez-vous le feu du *purgatoire ?* »

Au chap. VI : « Sachez qu'à l'antique ennemi déplaît une humble *confession*, et s'il pouvait, il vous éloignerait tout à fait de la communion. »

« O quel doux et délicieux banquet que celui que vous avez institué, où vous vous donnâtes vous-même pour nourriture ! » (Livre IV, chap. II.)

Quant au sacerdoce, voici ce qu'il dit :

« Oh ! qu'elles sont grandes, qu'elles sont glorieuses les fonctions des prêtres, à qui il a été donné de consacrer le Dieu de majesté par des paroles saintes, de le bénir de leurs lèvres, de le tenir entre leurs mains, de le recevoir dans leur bouche et de le distribuer aux autres hommes ! » (Chap. XI, livre IV.)

« Ainsi, vous devez tous les jours, dans le sacrifice de la messe, vous offrir à moi volontairement comme une hostie pure et sainte, du plus profond de votre cœur, et de toutes les puissances de votre âme. » (Chap. VIII.)

« Il m'est nécessaire, à moi qui tombe et pèche si souvent, qui me laisse aller si vite à la tiédeur, au découragement, de me renouveler, de me purifier, de me ranimer par des prières et des confessions fréquentes. » (Chap. III.)

Et quant à l'examen et à l'autorité :

« Gardez-vous du désir curieux et inutile de sonder ce profond mystère, si vous ne voulez pas vous plonger dans un abîme de doutes. *Celui qui scrute la majesté, sera accablé par la gloire.* Heureuse la simplicité qui laisse le sentier des questions difficiles, pour marcher dans la voie droite et sûre des commandements de Dieu. » (Livre IV, chap. XVIII.)

Et sur la satisfaction :

« *Nunc labor tuus est fructuosus, fletus acceptabilis, gemitus exaudibilis, dolor satisfactorius et purgativus.... Melius est modo purgare peccata et vitia resecare, quam in futuro purganda reservare.* » (Livre I, chap. XXIV.)

(F) — Caracciolo, auteur d'une *Vie de Paul IV* inédite, eut à sa disposition le sommaire des procès de l'Inquisition, et il en usa avec peu de critique, ne séparant pas ce qui est suspect de la faute avérée. Selon lui, le cardinal Pole était fortement suspect d'hérésie, et le mal avait gagné tout son entourage à Viterbe, y compris les religieuses de cette ville; « comme aussi à Florence des monastères entiers étaient infectés d'hérésie. »

Dans le procès du cardinal Morone, un témoin rapporte qu'un prêtre, étant devenu l'ami intime de Pole, fut par lui converti aux nouvelles doctrines: en sorte qu'il écrivit à Contarini, pour se plaindre qu'il lui eût enseigné tant d'erreurs, tandis que maintenant il avait ouvert les yeux à la vérité. Il prétend aussi que Morone a été perverti par ce même Pole.

(G) — Récemment quelques membres du haut clergé de l'Église d'Angleterre espérèrent mettre à profit les tendances des puséystes vers le catholicisme, afin de replacer l'Église anglicane et l'Église russe dans l'unité de l'Église romaine. Le cardinal Patrizzi, à la date du 8 novembre 1865, leur répondait dans un langage affectueux, de prendre garde à se laisser induire en erreur, en supposant que l'Église, fondée uniquement sur Pierre, puisse transiger avec les autres, puisque par cela même elle cesserait de droit et de fait d'être catholique : qu'on ne pouvait amener un accord qu'en faisant revenir les autres Églises aux principes sur lesquels la nôtre a été fondée par le Christ; elle est une, indivisible, elle ne varie en aucun temps, en aucun lieu, et a

été propagée par les apôtres et leurs successeurs. Pour arriver à l'intercommunion œcuménique, il ne suffit pas de se défaire de tout sentiment de haine et d'animosité contre l'Église romaine, mais il faut embrasser complétement sa foi et sa communion.

Ceci sert de commentaire aux nombreuses tentatives de réconciliation qui furent faites, ainsi que nous l'avons indiqué et que nous continuerons à le faire, au temps dont nous parlons et postérieurement. Parmi ces tentatives, on doit remarquer les nobles efforts faits par Leibnitz, qui malheureusement n'ont abouti qu'à la conscience de leur inutilité. C'est dans ce sens que Grotius disait « qu'il avait toujours désiré la réconciliation des chrétiens en un seul corps; mais que son impossibilité lui était démontrée, parce que les esprits de tous les dissidents y sont on ne peut plus opposés, et en outre parce qu'ils n'ont dans leur régime ecclésiastique aucun principe d'unité. Par ces mêmes raisons (poursuit-il), les anciens partis ne pourront jamais se réunir, et toujours il en surgira de nouveaux. C'est pourquoi je pense qu'on ne peut se rallier les protestants, si d'abord ils ne se rallient eux-mêmes avec le siége romain, sans lequel on ne peut espérer aucune organisation commune : aussi est-il désirable que la scission disparaisse, et avec elle les causes qui l'ont produite. Parmi ces causes il ne faut pas ranger la primauté de l'évêque de Rome, laquelle est conforme aux canons, selon la confession de Mélanchthon, qui même estime que cette primauté est nécessaire à l'unité. Ce n'est pas là assujettir l'Église à l'arbitraire du pontife, mais bien la replacer dans l'ordre que la sagesse a établi en sa faveur. » (GROTII *Opera*, tom. IV, p. 744.)

(H) — Si les puissances de la terre de leur main armée « ébranlent au dedans et au dehors ma Colonne, j'en vois par la pensée une autre, céleste, sublime et miraculeuse, qui m'apparaît tout en feu pendant la nuit et comme une claire nuée pendant le jour. Souvent emportée par elle, si je rentre en moi-même, je me sens dans une région, où l'amour naturel qui possède mon âme se perd pendant un long espace de temps dans l'amour pur et calme qui m'inonde.

« Je ne vois plus reluire dans mes vastes campagnes que des escadrons armés; j'entends les cris là où retentissaient jadis les joyeux chants; les éclats de rire se changent en sanglots, là même où j'ai pour la première fois foulé la terre, notre antique mère.

« Daignez, ô sage et saint Pasteur, montrer par votre noble et

magnanime conduite, que vous n'avez pas cessé de suivre les voies de l'humilité, et que vous portez le glorieux et sacré manteau du premier père (S. Pierre, le premier pape).

« Plaise à Dieu, si la colère en vous n'étouffe et n'obscurcit point la vérité, que nous soyons encore au nombre de vos fils les plus anciens, et de ceux qui ont mérité pendant si longtemps l'affection des hommes vertueux.

« Nos ancêtres sont nés sous le même ciel, ils ont été réchauffés dans le même sein, et ils ont grandi ensemble à l'ombre bienfaisante d'une même cité. »

(I) — Elle manifeste la même confiance dans le sonnet suivant :

« Qui craindra jamais à l'heure dernière de sa vie la cruelle épreuve de la mort, s'il élève avec une foi parfaite sa pensée vers la passion du Christ expirant sur la croix ?

« Qui verra encore à ce moment suprême l'horreur de ses passions vaines s'avançant vers lui comme une nuée obscure et sombre, s'il tourne le regard de son cœur contrit vers la vraie lumière ?

« Avec ces armes, on est sûr de vaincre dans le dernier combat, et de conquérir heureusement la paix céleste après les luttes de la terre.

« Avec ce guide sûr et fidèle, qui pour nous guider vers le ciel est descendu sur la terre, comment pourrions-nous craindre de l'antique ennemi de nouveaux piéges et de nouvelles chutes. »

(J) — Flaminio adresse à Octave Pantagato des vers phaleuces pour l'inviter à prendre les eaux de Viterbe.

Octavi pater, ad viterbiensem
Secessum venias, rogamus omnes,
Polus, Parpalias, Priulus, ipse
Tuus Flaminius. . . . .
Cur ergo, pater, huc venire cessas?
Num te illa innumerabilis librorum
Tenet copia curiosum? habebis
Et hic græca volumina ut latina,
Quæ lassare valent decem otiosos
Plinios, licet usque, et usque, et usque
Noctes atque dies legas, et hercle
Facis, etc., etc.

(K) — Ces lettres furent pour le cardinal Morone l'occasion d'une forte réprimande. Voici comment il s'exprime dans sa

réponse sur le compte de la marquise : « Je fis sa connaissance à Naples, et, lorsque je fus sacré évêque, elle m'envoya quelques rochets et des bréviaires. Au bout d'un an environ, je la vis à Rome, et peut-être avant à Viterbe, où je me trouvais de passage. Je la savais très-attachée (ainsi qu'elle le montrait dans toute sa vie spirituelle), au cardinal Pole, qui alors était dans une position modeste, et endurait de grands tourments du fait du roi d'Angleterre pour un livre qu'il avait écrit contre ledit roi en faveur de la primauté de Notre Saint-Père le Pape. D'après les rapports que je reçus de diverses personnes, on envoya ici même des hommes chargés de l'empoisonner ou de l'assassiner; aussi je crois que, pour cette raison, le pape Paul III entretint constamment pour le garder un capitaine accompagné de quelques soldats, et quand le cardinal voulut se rendre à Trente, en sa qualité de légat près du Concile, madame la marquise de Pescara me recommanda très-chaudement le salut de ce prélat. »

Quant à l'opinion de Morone, nous aurons occasion de la connaître en lisant sa défense.

(L) — Un très-grand nombre d'auteurs italiens ont écrit contre Luther. Notons ici que Bernard de Lutzembourg (1535) dans le *Catalogus hæreticorum*, rapporte qu'à Rome, le 11 juin 1521, à dix heures, selon l'horloge italien, *in campo Agonis*, en présence d'une foule immense de peuple, fut dressé un échafaud, sur lequel d'un côté était peint Luther en habit de moine, et sur l'autre était gravée cette inscription : *La doctrine de M. L. est déclarée hérétique et condamnée*; on y ajouta ses ouvrages, et le père Cyprien Beneto, lecteur de théologie à la Sapience, ayant prononcé un discours, les sbires y mirent ensuite le feu.

Ce même Bernard a composé un *Opusculum de Jubilæo, sive peregrinatorium ad urbem Romam in XXX dietas redactum, in quo miræ antiquitates et sacrorum interpretum sententiæ referuntur* : curieux voyage de Cologne à Rome, à l'occasion du jubilé de 1525.

Un F. G. de Crémone, probablement dominicain, publia en 1520 à Crémone *Revocatio Martini Lutheri ad sanctam Sedem*, petit livre aujourd'hui fort rare, dans lequel il cherchait à convertir Luther par l'exposition de ces points : 1° *Suadeat ratio;* 2° *Hortetur SS. Patrum auctoritas;* 3° *Alliciant accepta munera;* 4° *Premat divinæ justitiæ severitas;* 5° *Trahant in populis orta schismata;* 6° *Preces tuæ professionis emolliant;* 7° *Excitet germana majestas;* 8° *Invitet heroum christianorum humilitas in primis*

Francisci I; 9° Compellat S. R. E. medio caritatis fonte profluens divina pietas.

Frère Paolino Bernardini de Lucques (1585), qui fut un des plus fervents défenseurs de Savonarole, entre autres ouvrages de théologie a composé une *Concordia ecclesiastica* contre tous les hérétiques, où il expose quelle est l'autorité de l'Église, du Concile, du Saint-Siége apostolique et des saints docteurs, Florence, 1552, et on y trouve en appendice un *Discorso sopra lo stato, dottrina e costumi de' Luterani*, traduit du latin de Giorgio Vicellio.

DISCOURS V.

Paul III. L'Arétin. Réformes conseillées. Théatins et jésuites.

Alexandre Farnèse avait étudié sous Pomponius Lœtus, puis à la cour des Médicis s'était formé à l'érudition élégante et aux mœurs polies; il parlait l'italien et le latin dans la perfection, rejetant toute phrase qui n'était pas classique : amateur passionné des beaux-arts, il commença dans Rome la construction du plus beau palais du monde; il avait une splendide villa près de Bolsena. Affable et doux autant que magnifique, il était indulgent pour la fragilité humaine, et aimait par-dessus tout un fils, qui plus tard se fit une triste réputation sous le nom de Pierre-Louis, duc de Parme. Créé cardinal par Alexandre VI, ayant assisté en quarante ans à cinq conclaves, il était parvenu à l'âge de soixante-sept ans, lorsque d'abord par *inspiration*, ensuite au scrutin, les trente-sept électeurs le nommèrent pape, à bulletins ouverts.

Paul III, Alexandre Farnèse.

Depuis Martin V jusqu'à lui, aucun pape romain de naissance n'était monté sur la chaire pontificale; dès lors il est facile d'imaginer à quels transports de joie le peuple s'abandonna. Ayant pris le nom de Paul III, ce pape ne voulut pas que les Farnèse fissent moins bonne figure que les Médicis : il ordonna à Michel-Ange de continuer les cartons pour le Jugement dernier, ainsi que

les palais du Capitole; il fit faire au Vatican la salle royale et la chapelle Pauline; sur le mont Palatin, les jardins Farnèse; enfin on peut dire qu'il rebâtit Rome de fond en comble : au moyen de la forteresse Pauline, il retint sous le joug les Pérugins : il déposséda les membres de la famille Colonna toujours remuants. Persuadé qu'on ne peut manquer de réussir, pourvu qu'on ait la patience d'attendre et l'habileté de varier les moyens suivant les circonstances, il se tint, lui aussi, en équilibre entre la France, dont la domination fut toujours de courte durée en Italie, et Charles-Quint, qui, s'il avait atteint son but, eût dominé seul dans ce pays. Paul se flatta d'avoir réconcilié les deux puissances rivales et de les avoir pacifiées au congrès de Nice, où, de concert avec le roi de France et l'empereur, il essaya d'empêcher les progrès de la réforme et l'invasion des Turcs, contre lesquels il mit sur pied une armée de 12,000 hommes; il employa la somme de 200,000 écus d'or pour les combattre, et de plus, à cette occasion, il permit d'aliéner des biens ecclésiastiques pour une valeur d'un demi-million d'écus d'or.

Mais en même temps, il s'appliquait d'une façon inconsidérée à accroître la puissance de son fils Pierre-Louis, auquel il assigna divers domaines du Saint-Siége, et enfin le duché de Parme et de Plaisance, sous le prétexte d'empêcher son annexion au Milanais, et par suite l'accroissement des possessions de Charles-Quint. Il donna la pourpre et le droit de conférer presque tous les bénéfices du Novarais à Alexandre, fils de Pierre-Louis, âgé de quatorze ans; et à Octave, autre fils de quinze ans, le gouvernement de Rome, puis la main de Marguerite, fille naturelle de Charles-Quint, avec l'espérance d'avoir un

jour par elle le Milanais. Mais loin d'entrer dans ces idées, Charles-Quint favorisa les conjurés de Plaisance qui égorgèrent l'exécrable Pierre-Louis, et occupa cette ville. Comme le pape, atterré par ce coup, pleurait et se désespérait, il ne manqua pas de cardinaux pour lui révéler les honteux déportements du fils qui venait d'être assassiné; pour lui représenter qu'un pape devait au monde le bon exemple, et non pas le scandale. Toutefois il est digne de remarque que, si Paul III par les écarts de sa politique ne donnait que trop de prise aux satires des protestants, il comprit l'esprit catholique, et favorisant ceux qui le ressucitaient dans les intelligences et dans les mœurs, il nomma soixante-dix cardinaux, dont quatre obtinrent dans la suite la tiare. En consistoire, il laissait chacun exprimer librement son avis; il s'entoura d'excellents prélats, tels que Caraffa, Sadolet, Contarini, Pole, Giberti, Fregoso, et Badia de Modène, maître du sacré palais, qui tous avaient entrepris avec un soin particulier la réforme de l'Église. Il les fit entrer dans une commission qu'il institua pour atteindre ce but, et il écrivait aux membres qui la composaient : *Te speramus electum, ut nomen Christi, jam oblitum a gentibus et a nobis clericis, restituas in cordibus et in operibus nostris; ægritudines sanes; oves Christi in unum ovile reducas; amoveasque a nobis iram Dei et ultionem eam quam meremur, jam paratam, jam cervicibus nostris imminentem.*

Le Conseil des Neuf.

Ces personnages se mirent à l'œuvre. Sadolet, persuadé que par la douceur on pourrait encore ramener les hommes égarés, déplorait cependant que le pape ne se fût pas aperçu de la défection des esprits, même en Italie, et de leur mauvaise disposition vis-à-vis de l'autorité ecclé-

siastique[1] : Caraffa lui déclarait que l'hérésie luthérienne avait infecté l'Italie, et séduit non-seulement des personnages politiques, mais aussi beaucoup de membres du clergé[2]. Ces neuf consulteurs furent d'accord pour reprocher aux papes d'avoir souvent choisi non des conseillers mais des complaisants, parce qu'ils voulaient non pas apprendre d'eux leurs devoirs, mais se faire autoriser à suivre leurs desseins et leurs caprices[3] : ils mirent à nu les abus de la cour pontificale, et comme quelqu'un les taxait d'un zèle exagéré : « Eh quoi! riposta Contarini : pour ménager trois ou quatre pontifes qui ont eu des vices, devons-nous renoncer à corriger un mal profond, et à obtenir pour nous-mêmes une meilleure renommée? Ce serait une tâche difficile que de justifier toutes les actions des papes; ce serait une tyrannie, ce serait une idolâtrie que de soutenir qu'ils n'ont pas d'autre règle que leur volonté pour établir ou abolir le droit positif. »

Le même Contarini ajoutait des conseils sur le gouvernement temporel; il ne voulait pas que le despotisme s'établît dans les États du pape en s'appuyant sur son infaillibilité.

« Quel homme sensé prétendrait qu'un bon gouvernement pût se fonder là où il n'y a d'autre règle que la volonté d'un seul, volonté inclinée par nature au mal et sujette aux passions? Celui qui fait de l'homme un maître et même la loi vivante, donne le pouvoir à la fois à un homme et à une bête, car il ne faut pas oublier que l'animal humain réunit en lui les appétits de la bête et les passions de l'homme.

(1) Nicéron, *Mémoires*, t. XXI, p. 115. — (2) Spond., ad ann. 1543.

(3) Voyez *Consilium delectorum cardinalium et aliorum prælatorum de emendanda Ecclesia : S. D. N. D. Paulo III ipso jubente conscriptum et exhibitum*, 1538. Dans les réformes proposées, on lit aussi : *Solent in scholis* Colloquia Erasmi, *in quibus multa sunt quæ rudes informant ad impietatem.*

« Que saurait-on imaginer d'aussi contraire à la loi du Christ, qui est loi de liberté, que l'obligation imposée aux chrétiens d'obéir servilement au pape? Qui donc a reçu du Christ la faculté d'établir des lois à sa volonté, de les abroger, d'en dispenser, d'avoir en un mot pour unique règle sa propre volonté? Un pareil gouvernement convient-il, je ne dis pas seulement aux chrétiens, qui ont été placés sous la loi de liberté, et qui, par conséquent, ne doivent être astreints qu'à un petit nombre de lois extérieures; je ne dirai pas même à des hommes libres et à un Etat quelconque d'hommes libres; mais même à celui qui règnerait sur des esclaves, auxquels il commanderait pour son propre intérêt, et dont il userait comme d'instruments animés? Dieu veuille préserver les chrétiens de cette doctrine impie! Qu'il ne soit pas permis au pape d'établir des lois à son gré, ni de les abroger ou de dispenser de leur obéissance selon son caprice; mais qu'il suive plutôt les règles de la raison naturelle, celles des préceptes divins, de la charité, qui en Dieu dirige tout pour le bien commun. Que les jurisconsultes de leur côté ne s'avisent pas de penser que le droit positif soit un droit arbitraire, mais qu'ils soient persuadés qu'il relève du droit naturel, et qu'il n'est rien autre qu'une application déterminée de ce dernier, selon les temps, les lieux, les personnes, l'État. Ne croyez-vous pas, ô Saint-Père, que les luthériens aient puisé dans cette doctrine le prétexte de composer leurs livres de la captivité de Babylone? Eh! au nom de Dieu, quelle captivité et quelle servitude plus lourde peut-on imposer au peuple chrétien que celle-ci, professée par certains jurisconsultes? Si quelqu'un prêchait aux infidèles que, selon la religion qui nous a été donnée par le Christ, le peuple chrétien est gouverné par le souverain pontife de telle façon que non-seulement il n'existe aucune puissance supérieure sur la terre (ce qu'on pourrait facilement prouver), mais que celle-ci n'est tenue de suivre aucune autre règle que sa propre volonté, ces infidèles ne se mettraient-ils pas à rire, et ne jugeraient-ils point qu'un pareil gouvernement est le pire de tous [1]? »

Le cardinal Ange-Marie Quirini, évêque de Brescia au siècle dernier, se proposa de ramener scientifiquement les hétérodoxes à l'Église catholique, en publiant une foule

(1) G. CONTARINI Epistolæ duæ ad Paulum III. Coloniæ, 1538, p. 62.

d'ouvrages, entre autres les lettres du cardinal Pole, accompagnées de commentaires, puis divers autres écrits composés à l'occasion du jubilé de Benoît XIV [1]. Il entreprit spécialement la défense de Paul III [2], en prouvant que ce pape voulait sincèrement la réforme, ce qui eût enlevé aux dissidents tout motif pour se séparer de l'Église précisément sous le prétexte de réforme. Les compilateurs des *Actes* de Leipsick lui répondirent que la réforme de Paul III était insuffisante pour l'Église; que ce pape montrait bien qu'il la désirait seulement en apparence; que Paul IV détruisit tout ce que Paul III avait fait, et alla même jusqu'à mettre à l'index le conseil des Neuf. Quirini répondit, quant au dernier point, que Vergerio fut le premier à avancer cette assertion, tandis qu'Antoine Blado avait publié les travaux de cette assemblée en 1538 à Rome; Sturm en fit une réimpression à Strasbourg avec de malins commentaires, exemple qui fut suivi aussi par ce même Vergerio et par d'autres, et ce n'est qu'à ces éditions que s'appliquait la prohibition; mais ni Sleidan, ni Sekendorf, ni Sarpi n'ont jamais fait ce reproche à la mémoire de Paul III, quel que fût leur désir de le décrier.

Voici la réplique de Schölhorn : bien que l'index ait spécifié que l'édition prohibée était celle de Sturm, Paul III lui-même fit tout pour supprimer ce *Conseil*;

(1) *Injustæ secessionis ab Ecclesiæ romanæ sinu jam damnati.... sectarii, lutherani præsertim.... ad ovile Christi revocantur*. Roma, 1750.

(2) *Imago optimi sapientisque pontificis in gestis Pauli III expressa*. Brescia, 1743. — Gregorio Leti, ce méchant écrivain, dans l'édition qu'il donna du Conclave de Jules III, dit ceci : « On ne peut reprocher au gouvernement de Paul III qu'une chose, c'est d'avoir aimé d'un amour déréglé le duc Pierre-Louis; aussi dit-on que la mort de ce pape a été causée par la grande douleur qu'il éprouva du trépas cruel dudit Pierre-Louis. »

aussi aucun de ceux qui ont fait un recueil des conciles (à l'exception de Crobbe en 1551, qui par conséquent a précédé l'Index) ne l'a inséré, tant on le croyait prohibé. Quirini répéta à ce propos que l'argument négatif est sans valeur, comme on en pourrait citer tant d'autres exemples; que sans doute Paul III chercha à le supprimer lorsqu'il s'aperçut que les protestants en tiraient des arguments pour leurs attaques; qu'enfin le fait d'avoir été omis par beaucoup d'annalistes dans la liste des conciles ne prouve rien, pas plus que l'omission dans les œuvres de Luther de la traduction qu'il en fit avec addition de notes impudentes. Nous savons d'ailleurs que Mansi, dans les suppléments au recueil des conciles, y a très-bien placé ce *Concilium*, sans croire pour cela offenser l'Église. En réalité, il semble que l'avis de ces conseillers eût dû rester un acte de discipline purement intérieure; au lieu de cela, la presse s'en empara tout aussitôt, et la publication qui s'en fit avec des notes pleines de venin dut causer bien des déplaisirs.

Dans le tome VIII des *Amœnitates Ecclesiæ* de Schölhorn, on trouve un long exposé des réformes proposées par une commission élue par l'empereur Ferdinand Ier, avec les réponses qui y furent faites par la cour de Rome. On connaît en outre un *Concilium quorumdam episcoporum Bononiæ congregatorum, quod de ratione stabiliendæ romanæ Ecclesiæ Julio III. P. M. datum est.* Il est daté de Bologne 20 octobre 1553, et est signé *Vincentius de Durantibus, ep. Thermularum, brixiensis : Egidius Falceta, ep. Caprulanus : Gherardus Busdragus, ep. Thessaloniciensis.* A part que cette forme de suscription n'est point celle ordinaire aux évêques, ce projet de réforme parut dans un ouvrage intitulé : *Appendix ad fasciculum rerum expetendarum et fugiendarum,*

ab Orthwino Gratio editum Coloniæ, a. d. 1555 *: sive tomus secundus scriptorum veterum, quorum pars magna nunc primum e mss. codicibus in lucem prodit, qui Ecclesiæ romanæ errores et abusus detegunt et damnant, necessitatemque reformationis urgent; opera et studio Eduardi Brown*, Londini, 1690. La provenance est donc suspecte, bien que Brown affirme avoir trouvé ce *Concilium* parmi les œuvres de Vergerio, et dans les *Lectiones memorabiles* de Wolf. Les protestants en tirent un grand parti, parce que les conseils qui y sont donnés concernent un très-grand nombre de rites de l'Église et même certains dogmes : mais lors même que la fausseté du document ne serait pas évidente, il suffit de réfléchir que l'Église sur beaucoup de points n'avait pas encore rendu de décisions claires : on avait donc alors plein droit de les discuter; en second lieu, par là on exprimait des vœux et des sentiments particuliers, de telle sorte que cela ne prouverait pas autre chose, sinon que quelques personnes, même des prélats, avaient sur ces points telle ou telle opinion.

Réformes projetées.

Il est certain que Paul III, entrant dans les vues de ses consulteurs, réforma la chambre apostolique, la sacrée rote, la chancellerie et la pénitencerie; il donna plus de vigueur aux poursuites de l'inquisition, surtout en ce qui concerne la recherche des mauvais livres; et, dit Noël Conti, si l'on eût mis en un tas tous les livres qui ont été brûlés en divers endroits, il y aurait eu de quoi alimenter un incendie pareil à celui de Troie, car on n'a épargné aucune bibliothèque, ni privée, ni publique. En 1549, monseigneur Della Casa, publia le premier index des livres prohibés, qui fut suivi par d'autres toujours plus étendus. Pierre-Paul Vergerio, évêque apostat, y fit des

notes, dans lesquelles il signalait un très-grand nombre d'autres livres qui contenaient les mêmes erreurs, ou même selon lui de beaucoup plus graves.

En vérité, le moment le plus défavorable pour faire des réformes est celui où il n'est plus possible de les différer. Et pourtant, il n'y avait que le temps qui pût réparer les dommages causés par le temps; tandis qu'au contraire chaque jour voyait croître l'urgence et les violences de la destruction. Chez les peuples, l'habitude des nouveaux rites et le mépris des vieux dogmes s'acclimataient de plus en plus; les enfants s'élevaient dans le nouveau *credo*; les princes jouissaient sans aucun scrupule des biens enlevés à l'Église et les ecclésiastiques ne se privaient point des douceurs de la vie de famille. Les réformes elles-mêmes, comme il est d'usage, donnaient prise à de nouvelles attaques de la part des protestants, qui voulaient démolir et non corriger; ils disaient : Le pape avoue les désordres, donc la protestation est raisonnable.

Quoiqu'on l'ait généralement nié (A), des documents insérés par Quirini dans ses notes sur les lettres du cardinal Pole attestent le désir sincère de Paul III de réunir le Concile, pour lequel on avait destiné ou désigné la ville de Trente. Antoine Soriano, vénitien résidant à Rome, raconte, avec un singulier mélange d'ingénuité et de malice, que « sa Sainteté ne manque pas de faire diligence et de s'ingénier pour qu'au cas où l'on ne pourrait pas entièrement décliner la réunion du Concile, du moins on la facilite. Et remarquez que cette mission de faciliter la réunion du Concile appartient au révérendissime de Capoue, qui est le beau-frère de Martin Luther (?), parce que Martin a épousé une sœur dudit cardinal, laquelle était

abbesse dans un monastère : il a ses entrées près de ces chefs, comme Philippe Mélanchthon et ses autres complices; il a reçu de Sa Sainteté le pouvoir de les apaiser, et de les ramener au giron de la sainte Église, par la promesse de bénéfices et d'évêchés, et au besoin même, de chapeaux rouges »[1]. Mais avant que cette mission eut abouti, Paul III mourut, et l'on dit qu'à ses derniers moments il se rappela le verset : *Si mei non fuissent dominati, tunc immaculatus essem.* L'indécence de son tombeau prouve que les ardentes récriminations n'avaient pas encore corrigé les antiques erreurs[2].

L'Arétin. Et s'il fallait de ceci une autre preuve, nous la trouverions dans la faveur qu'obtint un des esprits les plus licencieux, un auteur qui peut être rangé parmi les plus orduriers qu'ait produits notre époque; je veux nommer Pierre Arétin. Né en 1492 dans un hôpital d'Arezzo, il aperçoit un jour une statue de la Madeleine qui tend les bras au Christ, et il y adapte un luth, en sorte qu'elle semble toucher de cet instrument. Il compose un sonnet contre les indulgences, ce qui le fait chasser de sa patrie; il s'en va à Rome, et à force de lancer ses éloges et ses satyres, il pénètre dans la société des grands, cherche noise à chacun, menace tout le monde, et devient terrible aux prélats, aux artistes, aux princes, qui pour le calmer lui donnent de l'argent, des pensions, des insignes de chevalier et même des louanges. Il dédie la plus obscène de ses tragédies au cardinal de Trente. Jules III l'em-

(1) Relations des ambassadeurs vénitiens, p. 318.

(2) Alexandre Cesari, dit le *Grechetto*, grava pour Paul III une médaille, et Michel Ange dit à propos d'elle qu'il était impossible que l'art allât plus loin. Sur le revers était gravé un Alexandre-le-Grand s'inclinant devant le prêtre de Jérusalem.

brasse, lui fait cadeau de mille sequins et le décore du titre de chevalier de Saint-Pierre : il compose des livres dont on n'oserait pas même répéter le titre, et pourtant il écrit en même temps sur les sept psaumes pénitentiels, sur la Genèse, sur l'humanité du Christ, il compose des vies de saints et de petits ouvrages d'ascétisme exagéré, qui pourraient lui mériter aussi bien la réprobation des hommes honnêtes que ses œuvres obscènes.

La marquise de Pescara essaye de déterminer l'Arétin à s'occuper de sujets religieux, et il suit son conseil ; mais retombant toujours dans son bourbier, il lui écrivait : « Je confesse que je me rends moins utile au prochain et moins agréable à Dieu en consumant mes veilles en balivernes qu'en œuvres sérieuses; mais la cause de tout le mal est dans la licence de mes contemporains et dans les exigences de ma propre existence; car si les princes étaient aussi bigots que je suis besogneux, je ne tirerais de ma plume que des *Miserere* [1].

Tarde-t-on à lui faire des largesses, il menace de passer aux Turcs : quelquefois il se donne l'air d'un persécuté, et s'en va à Venise, « là du moins il n'est pas au pouvoir d'aucun favori ni d'aucune favorite d'assassiner les pauvres diables, mais on y voit régner la paix, l'amour, l'abondance et la charité » : il y trouve le pain et la joie pour récompense de son labeur littéraire; enfin le doge Gritti lui « tient l'honneur et la vie à l'abri des persécutions ».

Pauvre martyr! Ces persécutions étaient les faveurs dont l'avaient comblé, mais non pas rassasié, Jean des Bandes-Noires et Clément V, François Ier et Charles-

(1) *Lettres*, liv. II, chap. IX.

Quint. Comme de nos jours c'est un déplorable signe de la prostration des caractères que de voir trembler devant un journaliste, de même nous nous faisons une bien triste idée de cette époque en voyant ce misérable choyé et comblé de présents par des princes, par des prélats, par des artistes et par des papes. Il osait se vanter devant eux en ces termes :

« Je suis libre dans mes allures, je connais les méchants, j'abhorre les ingrats : je ne le dis par modestie, car on sait, et je ne le nie pas, que malgré des offenses si noires et si *turques*, je ne laisse pas que d'avoir la foi d'un néophyte envers l'Église ; et je puis en donner pour preuves les livres que j'ai écrits sur le Christ et sur les saints.... En attendant, je prends la plume pour faire le légendaire complet des saints, et aussitôt que j'aurai achevé de le composer, je vous jure, à moins que par hasard je ne sois plus en vie, que je le dédie au sultan Soliman, et je ferai l'épître dédicatoire d'une couleur si nouvelle, que le monde des siècles à venir en sera dans l'étonnement, parce qu'elle sera si foncièrement chrétienne, qu'elle serait capable de l'engager à quitter la mosquée pour l'Église. »

Revenant à Rome : « Je suis toujours de plus en plus transporté hors de moi-même, écrit-il, et cela uniquement parce que je crains que l'accueil extraordinaire que m'a fait le pape en m'embrassant avec une tendresse toute fraternelle, en présence de toute la cour rassemblée pour me voir, ne m'engage à finir mes jours dans le palais, où l'on m'a logé dans un appartement vraiment royal. La voix publique estime et affirme que, au nombre de toutes les félicités justement méritées par sa béatitude, le souverain pontife doit placer celle de m'avoir vu naître à son époque, dans son pays et de m'avoir pour son serviteur dévoué. »

Si nous ajoutions foi aux témoignages de l'Arétin, on alla jusqu'à songer à le décorer de la pourpre. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il écrivait à Paul III ce qui suit :

« Tout en étant un ecclésiastique ardent, je ne manque pas des qualités essentielles de l'Église elle-même, et j'en donnerai pour garants tout à la fois, et la paraphrase qu'on lit de moi sur les

Psaumes et sur la Genèse, et la vie de Jésus-Christ, celle de la Vierge Marie, celles de saint Thomas d'Aquin et de sainte Catherine; ouvrages que je composais précisément à l'époque où l'on eût pu croire, qu'à raison des perfidies dont la cour usait envers moi, j'eusse dû plutôt laisser guider ma plume par les inspirations de la colère que par les conseils de la conscience [1]. »

Monseigneur Jean Guidiccioni à la date du 30 novembre 1539 écrivait à l'Arétin, pour s'excuser de n'avoir pu encore rien faire pour lui, et il ajoute :

« Messire Louis Alamanni est arrivé ici, et après lui le Cesano; tous deux, tant par l'affection qu'il portent à Votre Seigneurie, que pour contenter mes désirs, ont eu avec moi de longs et précieux entretiens à votre sujet, et dont la conclusion finale était que vous avez le cœur plein de bontés, la vérité sur les lèvres, ou disons plutôt au bout de la plume, et la tête meublée de très-belles conceptions.... Je ne manquerai pas, avant mon départ, d'aller à Venise uniquement pour rendre visite à Votre Seigneurie et pour jouir pendant deux jours de votre présence, car dans ma pensée je vous vois plus illustre que la renommée, et plus magnanime qu'un roi. »

Cette même année l'Arétin avait publié *les Entretiens du boiteux devenu moine.... livre qui contient la vie et la généalogie de toutes les courtisanes de Rome*, et c'est probablement ce livre que le même Guidiccioni envoyait à Guttierez, secrétaire du marquis del Vasto, en lui disant : « Je vous envoie un ouvrage, qui, dans sa condition d'obscène, ne le cède en rien à aucun des livres anciens, afin que vous PUISSIEZ LE LIRE à son excellence le seigneur marquis, lorsque celui-ci aura le loisir et le désir de rire. »

L'Arétin mourut comme il avait vécu, dans un bouge à Venise en 1557, et malheureusement nous devrions ranger à côté de lui le Bandello, un frère dominicain, un évêque

(1) *Lettres*, liv. IV, chap. LXXI.

qui est l'auteur de nouvelles licencieuses et ordurières; mais nous avons hâte de nous soustraire à cette sentine d'impuretés, pour raconter comment le règne de Paul III fut immortalisé par des institutions très-utiles pour la réforme catholique.

Saint Gaétan. Gaétan Tiene, noble vénitien de Vicence, pieux et doux croyant, versait des larmes en récitant ses prières, et souhaitait « réformer le monde, mais sans que le monde s'aperçût de sa présence. » Il fonda, dans ce but, dans l'Église de Sainte-Dorothée, à Rome, l'oratoire du Divin-Amour, où il parvint à rassembler cinquante compagnons qui devaient raviver l'esprit de dévotion; il en établit ensuite de semblables à Venise, à Vicence, à Vérone, à Brescia et ailleurs. De même que l'ange est accouplé à l'aigle dans le char apocalyptique, de même Tiene s'accorda avec l'impétueux Jean-Pierre Caraffa, évêque de Chieti : il avait vu qu'en s'abandonnant à son cœur il n'avait fait qu'accroître ses inquiétudes, et il chercha la paix au sein de Dieu, en renonçant à la mitre. Sur le mont Pincio à Rome, qui n'était alors qu'un désert stérile, et auquel aujourd'hui la plus splendide végétation avec le concours d'un peuple content et joyeux donne un aspect enchanteur, ces deux personnages fondèrent le 3 mai 1524, en compagnie d'un certain Colle d'Alexandrie et d'un romain nommé Consiglieri, l'ordre des théatins. On ne voulait plus d'ordres monastiques, et cette innovation introduisait dans le monde des prêtres qui, bien qu'ayant fait vœu de pauvreté, ne pouvaient cependant pas mendier, et attendaient l'aumône de la main qui donne aux lis des champs leur parure. Les fondateurs ne leur avaient point imposé une règle stricte, afin qu'ils pussent en toute liberté vaquer aux

soins des malades, des prisonniers, des condamnés à mort, et en même temps rétablir le culte dans la décence et le lustre antiques, ainsi que dans l'observance des rites et des rubriques. Ils devaient pousser les fidèles à la fréquentation des sacrements; prêcher en écartant toute idée superstitieuse et l'affectation du style; convertir les hérétiques; se servir d'une psalmodie simple exécutée dans le chœur, qui n'était plus ouvert au milieu de l'Église, mais reporté derrière l'autel et fermé par des rideaux.

On vit alors s'élever comme une solennelle protestation contre les négations de Luther dans le clergé rajeuni, une activité croissante dans les œuvres pies, l'obéissance au pape, la vénération au saint Sacrement, qui à cette époque commença à être exposé dans des ostensoirs découverts, enfin les suffrages pour les morts, qui firent introduire l'usage de l'*Ave Maria* du soir. Pendant l'horrible sac de Rome, les théatins allaient par les places, le crucifix à la main, pour apaiser la fureur des brigands et consoler les souffrances des victimes. Un allemand, qui avait été à Vicence au service de la famille des Tiene, supposant que Gaétan devait posséder de grandes richesses, prit avec lui ses camarades pour aller piller sa cellule : n'y ayant rien trouvé, ils le dépouillèrent, le torturèrent et l'outragèrent dans son corps, et se livrèrent envers ses disciples à de plus graves attentats. Gaétan, accompagné de ses clercs, et n'ayant pour tout bagage que son bréviaire, quitta Rome mise à sac : ils furent tous ensemble recueillis à Saint-Nicolas de Tolentino à Venise, où leur nombre s'accrut rapidement. A Milan, le cardinal Antoine Trivulce fit construire exprès pour eux l'église de Saint-Antoine. Entrés à Naples en 1533, ils s'établirent à Santa-Maria *della Stalletta*, sous le patronage et avec

l'appui d'Antoine Caracciolo, comte d'Oppido, et de Marie-Françoise Longa, fondatrice de l'hôpital des Incurables; mais se trouvant trop à l'étroit, ils étaient sur le point de s'en aller, lorsque le vice-roi Tolédo leur confia la paroisse de Saint-Paul (1538). Ce fut là que Gaétan combattit Valdès, Ochin et les autres hérétiques de la bande; là qu'il institua des hôpitaux et le mont-de-piété : peu après sa mort, il fut canonisé en qualité de premier réformateur du clergé séculier, et son culte prit de l'extension; plusieurs villes l'ajoutèrent à la liste de leurs patrons, et à Naples on lui éleva une statue de bronze sur la place de Saint-Laurent; on mit en outre son image à toutes les portes de la ville. Les théatins eurent bientôt partout des écoles et des missions; et on se servit de leur nom (*Chietini*), les uns par respect, les autres par mépris, pour désigner les chrétiens les plus fervents.

Caraffa devint plus tard Paul IV. André Avellino, ayant dans l'exercice de sa profession d'avocat soutenu un mensonge, en eut un tel repentir qu'il quitta le monde. Envoyé pour faire cesser les scandales que donnaient les religieuses de Saint-Ange à Naples, il s'attira la haine d'un jeune libertin, qui le fit poignarder. Une fois guéri de ses blessures, il prit l'habit de théatin, et s'en alla fonder des couvents de son ordre à Milan, à Plaisance et à Parme. Parvenu à l'extrême vieillesse, il tomba frappé d'apoplexie en commençant la messe. Son disciple Laurent Scupoli d'Otrante fut l'auteur du *Combat spirituel* (1608), qui passe pour le meilleur livre ascétique après l'*Imitation du Christ.*

Cette nouvelle institution des clercs réguliers en fit naître bientôt d'autres semblables; on vit paraître les romasques, les barnabites, les clercs mineurs, les

hospitaliers, les pères des écoles pies, et surtout les jésuites.

Ignace de Loyola, né d'une famille noble à Guipuscoa, en 1491, servit en qualité de page les rois catholiques Ferdinand et Isabelle, qui avaient assuré l'existence de la nationalité espagnole en détruisant la domination arabe : devenu officier, il se distingua non moins par sa belle prestance que par la valeur qu'il déploya à repousser de sa patrie l'invasion des Français. Blessé au siége de Pampelune, et contraint de garder le lit, il se mit à lire quelques vies de saints, et, au flambeau de ces vertus austères, il découvre, comme Luther, l'abîme du mal et la violence des tentations; mais à la différence du moine apostat, qui en se désespérant s'égare dans les obscures profondeurs de la prédestination, Ignace a recours à la vie active, et se passionne pour d'autres gloires que celles du monde, et pour les luttes ardentes contre l'esprit du mal. Il voue sa chasteté à la Vierge Marie, avec les rites de la chevalerie que d'autres observaient pour se consacrer à une dame. Il quitte sa famille, et part en mendiant, à pied, pour Jérusalem. Consentant à grand'peine à remplacer un sac par un manteau, et à prendre un chapeau et des chaussures, il s'embarque à Barcelone pour Gaëte, au milieu des dégoûts réservés à celui qui demande un morceau de pain, et à un étranger surtout en temps de peste; et il fuyait aussitôt qu'il voyait le respect succéder aux avanies. Après avoir baisé le pied d'Adrien VI, qui certes ne devinait pas que l'ex-officier lui serait bien plus utile que les rois, Ignace vint à Venise, malpropre, maigre et honni; puis, dans le cours de son pèlerinage en Terre-Sainte, il prit la résolution de ne plus s'occuper uniquement de sa propre

Ignace de Loyola.

sanctification, mais aussi de celle des autres, et de fonder une nouvelle chevalerie pour combattre, non pas les géants, les châtelains et les monstres, mais les hérétiques, les idolâtres, les mahométans. Ayant gagné à son projet six de ses amis, il fait vœu avec eux d'aller se mettre à la disposition du pape pour les missions. A leur retour, les nouveaux associés, agitant les larges bords de leurs chapeaux castillans, prêchent en Lombardie la pénitence dans cet italien espagnolisé, qui jusque-là aux oreilles italiennes ne sonnait que trop la menace et l'injure. A Rome, ils cherchaient à convertir les femmes de mauvaise vie, ils établissaient des asiles pour les repenties ou pour les femmes en danger de se perdre, institutions qui leur attirèrent facilement les moqueries des rieurs et les calomnies des hypocrites.

Dans les temps troublés par les partis, d'ordinaire on attribue à une personne les vices les plus opposés à ses qualités. On se prit donc à soupçonner que les membres de la nouvelle congrégation pouvaient bien être des hérétiques déguisés, et appartenir comme tels à cette secte des illuminés (*alumbrados*) qui, en Espagne, prétendaient avoir l'immédiate intuition des mystères. L'université de Paris en prit ombrage ; ainsi le livre des *Exercices Spirituels*, saisi au milieu d'une perquisition de papiers faite au domicile d'Ignace, parut rempli d'une ferveur exubérante, ce qui fit condamner son auteur aux étrivières[1]. Il y a plus, le bruit s'était répandu que ces clercs avaient été brûlés par l'inquisition. Le même bruit circula à Venise. Mais les jésuites avaient une qualité qui fait défaut

(1) BULEUS, *Hist. Universitatis Parisiensis*, t. VI. — Plus tard même le célèbre Melchior Cano cherchait à faire prohiber ce livre.

aux hérétiques, l'obéissance; le nonce apostolique et Jean-Pierre Caraffa comprirent la vertu de ces hommes qui assistaient les incurables, et prêchaient la pénitence aux environs de Vicence et de Vérone. Paul III les ayant trouvés doctes et pieux, les admit au sacerdoce, après qu'ils eurent été préparés par de rigoureux exercices, et il accueillit le plan d'un ordre nouveau présenté par Ignace. Le haut clergé s'était laissé aller à des habitudes trop contraires à l'austérité ecclésiastique; le bas clergé se conformait à ces exemples, et n'était pas préparé pour les grandes luttes contre l'erreur. Quant aux ordres monastiques, quelques-uns d'entre eux excitaient du scandale dans leurs loisirs opulents, d'autres s'attiraient les moqueries par leur pauvreté qui avait dégénéré en malpropreté, par leur simplicité qui n'était plus que de la grossièreté, et même par leur zèle naïf, qui sonnait mal en des temps de doute et de controverse.

Maintenant Ignace en proposait un, qui avait pour but de consolider la foi et de la propager par les prédications, par les exercices spirituels, par l'assistance à donner aux prisonniers et aux malades, et qui avait pour dénomination : *Clercs de la Compagnie de Jésus* (1540). Ignace fut désigné pour leur général, et sa milice, qui auparavant était restreinte à un effectif de soixante personnes, se répandit bientôt dans toute la chrétienté. Il la gouvernait sans sortir de son collége de Rome, sauf en deux circonstances, où il y fut obligé par le pape; la première, pour remettre en paix les habitants de Tivoli avec leurs voisins de Sant'Angelo; la seconde, pour réconcilier le duc Ascanio Sforza avec Jeanne d'Aragon, sa femme. Il composa lui-même les fameux *Exercices* « pour graver au fond

La Compagnie de Jésus.

du cœur de tous les membres de son ordre le zèle pour leur propre salut éternel et celui du prochain, enseignant une méthode facile à l'âge de chacun pour méditer sur soi-même, sur la rédemption et sur les adorables mystères de la conduite de Dieu envers les hommes. Saint Charles avoua qu'il avait extrait de ce livre les règles qu'il donna pour s'acheminer à la perfection apostolique : il en faisait chaque jour le sujet de ses méditations. Les *Exercices* furent approuvés par Paul III par la bulle spéciale *Pastoralis officii*.

Le pape, ayant reconnu quels grands avantages il pouvait retirer de cette milice qui avait un dévouement absolu, la combla de priviléges pour la fondation de maisons et de colléges, en sorte qu'à la mort d'Ignace on comptait plus de mille jésuites, répartis en douze provinces : Portugal, haute et basse Germanie, France, Aragon, Castille, Andalousie, Indes, Éthiopie, Brésil, et trois pour la langue italienne, à savoir : la province de Sicile, la province d'Italie proprement dite, qui comprenait la haute Italie, et celle de Rome, immédiatement placée sous l'obéissance du général, avec les deux colléges romain et germanique. Dans ce dernier, on élevait pour les dignités et les charges du ministère ecclésiastique vingt-quatre allemands, sans compter les maisons de profès et celles du noviciat; enfin de la province d'Italie dépendait aussi Naples. Claude le Jay s'en va à Brescia pour en extirper l'hérésie qui y fourmillait; c'est aussi dans cette ville que François Strada ramène à Dieu plus de cent jeunes gens. A Ghedi, où l'on tournait en dérision les prédicateurs, ce même jésuite, en laissant de côté les fleurs de la rhétorique et du langage, et en allant droit au but, obtient des fruits abondants, comme aussi dans le reste de la terre

ferme de Vénétie. A Ferrare, le duc autant que le peuple les admirait et les suivait. A Macerata, où l'on fêtait le carnaval par toute espèce de dérèglements profanes, quelques Pères exposant le saint Sacrement, firent des prières et des instructions qui furent tellement suivies que le peuple abandonna les bals et les mascarades; de là vint une dévotion qui se propagea beaucoup. Par l'entremise des jésuites, des inimitiés séculaires sont éteintes à Faënza, et de grandes conversions s'opèrent, le tout en dépit d'Ochin. Le père Bobadilla calme les inimitiés furieuses de l'île d'Ischia; le père Lefèvre évangélise Parme; le père Brouet réforme un monastère scandaleux à Sienne : le père Sylvestre Landini évangélise la Lunigiana, sa patrie, la Garfagnane, le pays de Lucques, Spolète, Modène, Reggio, où le luthéranisme avait pris beaucoup d'extension, et où « il y avait jusqu'à des prêtres qui en étaient infectés, et qui le professaient plus ou moins ouvertement selon les endroits » (BARTOLI); il apaise beaucoup de haines, principalement à Correggio et dans la Garfagnane; puis il passe la mer pour discipliner les insulaires rétifs de la Corse et de l'île sauvage de Capraja.

Parmi les Italiens qui s'affilièrent les premiers à cette société, nous mentionnerons Bernardin Realino de Carpi, cher aux cours pour ses belles manières, cher aux savants pour ses connaissances philosophiques et juridiques, au peuple pour son mépris des honneurs, sa patience, sa douceur et sa charité. Paul de Camerino et Antoine Criminale ouvrirent à la foi la Chine et les Indes, où plus tard se signalèrent tant Nobili et Ricci. Tel fut le pays où les jésuites accomplirent leurs fastes les plus remarquables, et tel fut un des principaux prétextes à leur sup-

pression dans la colonie du Paraguay, jadis tanière d'anthropophages qu'ils changèrent en un pays d'idylle, gouverné par les lois les plus attrayantes que les socialistes modernes aient su inventer.

Benoît Palmia convertit beaucoup d'étudiants à Padoue, parmi lesquels trois frères Gagliardi et Antoine Possevino, devenus des flambeaux de l'Église. Achille Gagliardi, déjà plus que sexagénaire, faisait jusqu'à trois sermons par jour; il fit preuve d'un grand zèle et d'une extrême habileté dans la direction de la jeunesse aux colléges de Milan, de Turin, de Venise et de Brescia : il a laissé des œuvres spirituelles qui pourraient être mises à côté de l'*Imitation du Christ*.

François Adorno de Gênes fut le premier recteur du collége de Milan, provincial de Lombardie et directeur spirituel de saint Charles, à qui l'on doit tant pour l'établissement de ces clercs en Lombardie : le père Acquaviva, de l'insigne famille des ducs d'Atri, général des jésuites pendant trente-quatre ans, a beaucoup écrit sur sa compagnie et sur la religion; on lui a attribué les *Monita secreta*, méchant petit livre, que Gioberti lui-même a reconnu être faux, et qu'aujourd'hui cependant on réimprime avec fracas, à l'insulte du bon sens. Louis, fils du pieux don Ferrant Gonzague de Castiglione delle Stiviere, quitta le palais de ses aïeux pour entrer dans la compagnie, et pendant les très-courtes années de sa vie devint un modèle de perfection non moins que de charité pour secourir les pauvres et les infirmes. Son directeur spirituel Jérôme Piatti, de Milan, attira beaucoup d'âmes à la vie ascétique, tant par ses exemples que par son livre intitulé : *L'Excellent état de vie du religieux*.

Institués pour le peuple, les jésuites devinrent bientôt

les favoris des classes élevées. En Sicile, le vice-roi de Vega leur vient en aide pour ouvrir la première maison de novices : le père Domenecchi les introduit à Messine, puis à Palerme, où ils ne tardèrent pas à obtenir l'université : Pierre Venosta, originaire de la Valteline, envoyé par saint Ignace pour faire des missions dans cette île, y est assassiné en 1564. A Montepulciano, François Serda entraînait des personnes d'un haut rang à mendier avec lui; il frappait aux portes, et ses compagnons recevaient les offrandes. Le père Alphonse Salmeron prêchait à Naples sur les places; il recherchait dans les bibliothèques publiques et privées les livres impies pour les brûler : à peine y eut-il amené les jésuites, qu'Hector Pignatelli, duc de Monteleone, leur assigna une maison dans l'impasse *del Gigante*, où ils élevèrent des jeunes gens dans le catholicisme; plus tard, en 1557, ils achetèrent la maison du comte de Maddaloni; ensuite ils eurent le fameux collége, pour lequel le seul prince Della Rocca dépensa vingt mille ducats. Le doge de Venise demanda à Ignace deux jésuites, parmi lesquels Laynez qui, devenu général, expliquait l'évangile de saint Jean à la noblesse, et prêchait aux nombreux hérétiques que le commerce avait appelés dans cette ville. Il logeait à l'hôpital des Saints-Jean-et-Paul, mais les dons qui y affluaient étaient tels, qu'il déclara du haut de la chaire qu'il n'en recevrait plus. Ensuite le prieur Lippomani pourvut les jésuites d'une maison à Venise, sans compter celles qu'ils eurent à Padoue, à Bellune, à Vérone.

Si saint Ignace n'eût été, comme quelques-uns le prétendent, qu'un enthousiaste ignorant, il faudrait s'étonner davantage qu'il eût fondé une compagnie aux allures d'une habileté devenue proverbiale, et qui, plus que tout

autre, a révélé quelle puissance morale peut acquérir une association forte au milieu d'une société en décomposition (B).

Les constitutions des jésuites contiennent les trois vœux ordinaires; mais quant à la pauvreté, le religieux en tant qu'individu y est seul astreint, tandis que les colléges et les noviciats peuvent posséder une honnête aisance. Chez eux, on ne prononçait pas de vœux avant l'âge de trente ans, et seulement après un long et pénible noviciat, destiné à prévenir les professions imprudentes et les regrets tardifs. Loin de s'isoler du monde, ils vivent au milieu de la société, sans cependant s'y mêler; ils n'ont pas de cloîtres, mais des colléges bien bâtis; leur habit est ecclésiastique, mais non monacal, et ils peuvent l'échanger contre celui du pays où ils demeurent; leur existence est tout entière consacrée à des œuvres sérieuses et efficaces; il y a place chez eux pour toute espèce de condition et un emploi proportionné à toute espèce de capacité. Chaque province avait un lieutenant et une hiérarchie de dignitaires dépendant du général, qui, à la différence des ordres monastiques, était nommé à vie, et avait sa résidence dans la capitale du monde chrétien. Celui-ci connaissait chaque membre par les rapports que lui transmettaient les supérieurs; il veillait à l'administration des biens, et disposait des talents et de la volonté de tous. Afin que l'obéissance fût plus entière, il leur était interdit de demander des dignités; bien plus, dans le principe ils renonçaient à occuper toute espèce d'emploi permanent. La réforme a-t-elle pris pour prétexte l'ignorance et la corruption du clergé? les jésuites ont à cœur de se faire remarquer par l'amour de la science et la sévérité des mœurs, que leurs plus grands ennemis n'ont

pu jamais taxer que d'hypocrisie. Les mœurs et la discipline sont-elles redevenues païennes? ils ont recours pour les corriger aux meilleurs moyens, à savoir : l'exemple et l'éducation. Le haut enseignement est-il négligé? ils s'en emparent. La société se complaît-elle aux représentations de la scène? ils font eux-mêmes représenter des pièces tirées des sujets de l'histoire sacrée. Le clergé est-il accusé de vénalité et d'avidité? ils enseignent gratuitement, et gratuitement aussi ils se consacrent aux soins des âmes; ils multiplient les écoles en faveur des pauvres, et font des prédications, dont ils tirent des résultats merveilleux, en portant les fidèles au paroxisme d'une dévotion enthousiaste. Le siècle tourne-t-il à la désunion? les membres de la compagnie de Jésus se serrent les uns contre les autres de façon à paraître un seul homme. Le siècle attaque-t-il l'Église dans la personne de son chef? ils s'en font le rempart, les janissaires, comme on l'a dit alors, les grenadiers, comme disait Frédéric de Prusse. Ils obéissent sans conditions au moindre signe émané de lui; ils se font les chauds défenseurs, non pas du pouvoir temporel ébranlé, mais de cette autorité qui mettait Rome à la tête de la civilisation; ils sont ardents pour rétablir, outre l'apostolat du droit, celui de l'action, c'est-à-dire l'apostolat de la science et de la piété.

Lorsque la pensée se révoltait contre toute restriction, alors que toute autorité s'écroulait, Ignace organise l'obéissance aveugle, la soumission de l'intelligence et de la volonté à un chef, qui enverra le fils du prince mendier, le grand érudit enseigner l'alphabet, et l'éloquent orateur convertir les sauvages.

C'est l'époque des grandes découvertes, et les jésuites

volent pleins d'ardeur évangéliser les barbares dans les missions; ils convertissent la Chine et l'Amérique, le Japon et les Indes. C'est l'époque des études, et ils en fécondent la fleur; ils se placent au premier rang parmi les princes de l'érudition dans toutes les branches du savoir, et les lettrés d'alors n'ont qu'une voix pour faire l'éloge de leurs écoles. C'est l'époque des controverses : les jésuites les acceptent; et, hardis penseurs marchant à la découverte de nouvelles vérités, ils fondent des systèmes philosophiques et théologiques qu'on peut discuter, mais qu'on ne peut passer sous silence dans l'histoire de la science. Ils combattent les protestants, en employant contre eux tous les moyens, à l'exception de la violence, qu'ils repoussent comme contraire à la charité; ils sollicitent et obtiennent le privilége d'absoudre les hérétiques des peines corporelles.

Partout on les recherchait comme professeurs, comme prédicateurs, et surtout comme directeurs spirituels. Ils bannissaient du confessionnal la rigidité dans la direction spirituelle, et de la chaire, la vulgarité; ils rejetaient toute discipline rigoureuse qui eût affaibli un corps destiné à servir le prochain; loin de fatiguer les jeunes gens, ils ne prolongeaient pas leur application plus de deux heures de suite : ils avaient des maisons de campagne et des gymnases pour leur délassement. Officieux, affables, serviables les uns pour les autres et étrangers à toute espèce d'intérêt personnel, on alla même jusqu'à leur reprocher d'affaiblir les affections domestiques.

Il n'est pas de penseur sérieux qui ne reconnaisse les mérites des jésuites; pas un hâbleur de café qui ne leur lance ses accusations, sûr à l'avance d'obtenir créance,

comme l'assurait, il y a deux siècles, le plus grand sceptique d'alors[1], et comme en fournit aussi une preuve notre siècle, où l'incrédulité systematique engendra la tolérance, qu'on refuse uniquement à ces religieux, et à quiconque oserait ne pas se prêter à vomir contre eux les antiques outrages.

Une société dont les membres se proposaient d'inspirer aux âmes le sentiment de l'unité et d'en donner l'exemple ; une société qui annihilait toute volonté devant celle d'un supérieur et qui soumettait toute raison au décret d'autrui, heurtait tellement les instincts orgueilleux et la confiance exubérante de l'homme en lui-même, qu'il ne faut pas s'étonner si elle est devenue le point de mire d'une haine inextinguible, et si, à chaque éclair de liberté, a succédé pour elle un coup de foudre. D'un autre côté, la puissance séculière s'armait alors pour réprimer l'esprit de révolte, et la maison d'Autriche, qui s'était constituée la gardienne et la restauratrice de l'ordre, arrêtait le torrent révolutionnaire ; aussi, les novateurs confondirent dans leur aversion pour cette maison royale, les jésuites, qui leur paraissaient être pour elle ou des instigateurs ou des instruments. Mais l'histoire vit d'indépendance et de liberté : si elle exècre les persécuteurs qui ont recours à la violence, elle exècre encore davantage ceux qui ont recours à des ruses misérables ; et, prompte à louer les vertus, parce qu'elle ne sait pas se prêter à dissimuler les vices, elle ne peut se payer de moqueries et de quolibets pour juger cette association, trempée et robuste comme l'acier, au milieu des multitudes

(1) *On n'a qu'à publier hardiment tout ce qu'on voudra contre les jésuites, on peut s'assurer qu'on en persuadera une infinité de gens.* (BAYLE, in *Loyola*.)

qui perdaient tout autre élément de cohésion en dehors des gouvernements. Cette milice, ayant pour devoir d'offrir au monde le parfait contre-poids du protestantisme, professait obéissance et vénération envers le pape et prêchait l'unité, l'ordre dans l'administration : lorsque toute stabilité est ébranlée par le calcul, par l'intérêt, par le doute, elle se laisse plutôt détruire que de se modifier, et elle mourra en s'écriant : *Aut sint ut sunt, aut non sint.*

Quant aux points alors soumis à la controverse, les jésuites étaient pour la plus grande liberté de l'homme : Dieu (disaient-ils) ne veut rien pour nous sans nous; il veut tout pour les hommes et par les hommes. De là, la tendance spéciale des jésuites à faire plutôt l'éducation des volontés que celle des intelligences.

Enclins à la démocratie comme tous les théologiens catholiques, et faisant dériver du peuple le pouvoir du prince[1], on les accusa d'insinuer la haine contre les tyrans, et d'excuser le régicide; et cependant la première conséquence de leur destruction fut un régicide légal. Mais la suppression de l'Ordre n'éteignit pas la haine contre la Compagnie; tandis que les antiques adversaires attaquaient l'institution, ceux des temps modernes eurent des paroles remplies d'éloquence pour l'exalter, pour prôner son mérite intrinsèque aussi bien que les résultats qu'elle avait produits, et cela pour ajouter que les jésuites avaient perdu le bon chemin. Cette institution donne le frisson de la peur, même du fond d'un sépulcre,

(1) La théorie de saint Thomas, qui fait dériver le pouvoir public du peuple, c'est-à-dire de la commune parfaite, a été soutenue récemment par le père Ventura dans son ouvrage *Du pouvoir politique chrétien*.

comme aux temps où, milice parée de jeunesse et d'abnégation, faisant du bonheur du genre humain et du triomphe du Saint-Siége une seule et même cause, elle allait se mettre pour le jour de la bataille à la disposition des papes, qui, s'ils avaient jusque-là reculé en présence de la réforme, firent alors volte-face et reprirent l'offensive. (C)

On était donc en voie d'une réforme, qui, bien différente de celle des protestants, allait se faire au nom de l'autorité, et s'opposer à l'individualité des opinions et de la morale, lors même que l'individu serait le pape, sujet lui aussi à la faiblesse humaine. Dans l'Église, le principe était saint, quoique les ministres fussent pervertis, aussi elle survivait au naufrage de ses membres indignes et sentait en elle la force de se régénérer. Les protestants attaquaient le principe même, comme s'il impliquait l'usurpation des droits de la parole de Dieu ; et voici que ce principe atteste lui-même sa propre vitalité. Sans accord avant le concile, sans l'influence du chef de l'Église et encore moins des évêques, voici que de simples particuliers inconnus se serrent autour du grand dogme de l'autorité qui est la vie de l'Église : ils se servent de cette autorité qui devient la réformatrice des nations policées, comme elle avait été jadis la civilisatrice des nations barbares.

Ces réformateurs ne se cachent point dans le désert comme les premiers anachorètes ; ils ne s'enfoncent pas dans l'abîme de la pauvreté comme les franciscains, mais ils se lancent dans le monde, au milieu de la société cultivée et qui vit de plaisirs, après être toutefois venu demander à Rome les inspirations de leur ministère et la sanction de leurs règles. C'est ainsi qu'ils proclament les

deux grands canons de la visibilité de l'Église et de son autorité.

Les procédés de réorganisation sont différents, mais ils tendent tous à la réforme, et s'appuient sur des idées tout à fait opposées à celles des protestants ; tous joignent à la sainteté du principe religieux et social le principe de la peccabilité de l'homme. Que les théologiens discutent sur le point de savoir si les œuvres sont oui ou non nécessaires au salut : en attendant ils opèrent, et ils emploient de préférence à la controverse irritante la charité qui pacifie. La foi était excitée par la parole, ravivée par les œuvres. On s'attachait à former des assemblées non pas seulement pour lire la Bible, mais pour imiter le Christ, et acquérir le zèle et l'abnégation dont chacun a besoin pour son salut et pour celui du prochain.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS V.

(A) — Outre les documents historiques et ceux de la polémique, le désir sincère de Paul III de rassembler le concile ressort de ce sonnet satirique, que nous avons trouvé dans les papiers du temps :

« L'aigle superbe, courageux et magnanime, vomit contre le « Gaulois l'incendie, le sang et la guerre ; dans cette mêlée sont « venus se jeter le grand roi d'Angleterre, une grande partie « de l'Italie et l'Espagne tout entière.

« La grande diète s'assemble en Allemagne pour renverser « le pape, les prêtres et les moines. La république de Saint- « Marc, dans ses domaines, enferme ses armées, parce qu'il ne « lui convient pas de tenir la campagne.

« Des ligues secrètes se forment, néanmoins on les connaît, « et tel n'y croit pas qui en apprendra les lugubres exploits : le « roi de Perse envoie le Turc au diable.

« Et maintenant le vol de l'aigle est si élevé que, le soleil ne « pouvant lui causer aucun dommage, il régnera de l'un à l'autre « pôle.

« Le pape manœuvre près de plusieurs, afin que le concile n'ait « pas lieu : Saint-Marc aurait bien envie de secourir le pauvre « lis quasi fané, mais il redoute les serres de l'aigle. »

L'aquila altera, valorosa e magna
  Minaccia al Gallo fiamma, sangue e guerra :
  Al che concorso è il gran re d'Inghilterra,
  Gran parte de l'Italia e tutta Spagna.
Fassi la gran dieta in Alemagna
  Per porre il papa, i preti e i frati in terra.
  Marco nelle sue terre genti serra.
  Perchè non fa per lui star in campagna.
Fansi leghe secrete, e pur si sanno :
  E tal nol crede che n'udirà 'l duolo.

Al Turco il re di Persia dà il malanno.
E or tant'alto è dell' aquila il volo,
Che, non potendo il Sol farle alcun danno,
Dominerà dall'uno all'altro polo.
Far cerca il papa nolo
Con molti, acciò 'l Concilio non si fia.
Marco sta in fantasia
Di dar soccorso al quasi arido giglio,
Che teme pur dell'aquila l'artiglio.

(B) — Le trigramme IHS, qu'on imprime sur les azymes destinés à être consacrés, a cette particularité qu'il est formé des lettres grecques I, H, et de la lettre latine S. Dans les monnaies de Jean Zémisce, qui d'abord le mit sans l'effigie impériale, il est marqué I. C; dans celles de Justinien Rinotmeta IHS XC; dans celles de Romano IV, IhS XRS; l'S latine se trouvait déjà mêlée. L'image de la croix fut ajoutée par le pape Honorius en 1222.

Voir, FR. VETTORI, *De vetustate et forma monogrammatis nominis Jesu*. Roma, 1747.

RATMAYER, *De oblatis quæ hostiæ vocari solent*. Amsterdam, 1757.

QUARANTA, *Di un sileno di bronzo*, etc., dans le compte rendu de l'Académie royale de Naples, 1864, p. 191.

Le trigramme n'a donc pas été une invention de saint Ignace ou des jésuites : saint Bernardin de Sienne, déjà de son temps, le fit imprimer sur des crécelles et exposer à la vénération, et le peuple aimait tant ce saint, que pour l'amour de lui il détruisait les cartes à jouer. Cette nouvelle dévotion rencontra les oppositions ordinaires; le saint fut accusé d'hérésie et de connivence avec les fraticelles, alors répandus dans cette contrée; il fut cité devant les tribunaux ecclésiastiques; c'est pourquoi le pape Martin V l'appela à Rome; mais ayant vu la sainteté de Bernardin, il loua cette dévotion. Les mêmes accusations s'étant reproduites sous Eugène IV, Bernardin reçut de nouveaux éloges.

C'est à saint Bernardin que l'on doit aussi d'avoir introduit l'usage de marquer les maisons de ce monogramme pour les préserver de la peste, et on a conservé la mémoire de la solennité dans laquelle il le fit graver sur la façade de Sainte-Croix à Florence, en 1437.

Lorsqu'en 1836 le choléra menaçait la ville de Modène, quelqu'un se souvint de cette pratique, et engagea d'autres citoyens à l'imiter. En effet, avec un empressement semblable à l'effroi qui s'était emparé des habitants de cette ville, on vit toutes les mai-

sons se décorer à leur façade du pieux monogramme ; quelques propriétaires même le firent graver sur la pierre, pour le perpétuer. Les bouleversements de 1859 étant survenus, et comme on voulait de toute façon calomnier les pieuses habitudes de cette cité, on répandit le bruit que la ville presque tout entière appartenait aux jésuites ; comment en douter? l'emblème de cette congrégation ne se voyait-il pas sur la plupart des maisons?

(C) — On a prétendu trouver beaucoup de ressemblance entre saint Ignace et Nicolas Paccanari. Ce tanneur de Trente alla comme soldat à Rome, où, après avoir entendu un sermon, il se livra tout entier à la vie pénitente. Il se retira à la Madone de Lorette, et là écrivit une règle pour des compagnons que Dieu pourrait lui envoyer ; l'acte parut prodigieux, car l'homme était tout à fait illettré. Il trouva bien des compagnons, qui prirent le titre de *Pères de la Foi de Jésus :* mais sur ces entrefaites, la république romaine s'étant constituée, et ayant commencé, comme toujours, par les persécutions (1798), ils furent renfermés au château Saint-Ange, puis bannis. Paccanari, qui se faisait appeler « supérieur général de la Société de la Foi de Jésus », se réfugia à Vienne, où se réunirent à lui plusieurs anciens jésuites, cet ordre étant considéré comme une résurrection de la Compagnie de Jésus ; Paccanari passa ensuite en Hongrie, où il fut assisté surtout par l'archiduchesse Marianne d'Autriche. A l'élection de Pie VII, il vint à Rome avec elle, et cette princesse acheta pour lui une maison, où il introduisit dans l'éducation de la jeunesse la méthode des jésuites ; pendant ce temps, d'autres établissements s'ouvraient à Padoue, à Spolète, dans le Valais, en France et en Allemagne. On les représenta comme de véritables jésuites, on les expulsa de France ; puis lorsqu'en 1814 Pie VII rétablit la Compagnie de Jésus, les *Paccanaristes* s'éclipsèrent tout à fait, et les derniers d'entre eux entrèrent chez les jésuites. On croit que Paccanari, gonflé d'orgueil par la prospérité de son Ordre, dans lequel brillait une science et une conduite exemplaire qu'il n'avait pas lui-même, finit mal, mais on ne sait ni où ni comment.

DISCOURS VI.

Jules III. — Marcel II. — Paul IV.

Après la mort de Paul III, soixante-quinze jours s'écoulèrent dans le conclave en luttes vives, en échange de promesses et en transactions entre la faction impériale et la faction française, jusqu'à ce qu'enfin Jean-Marie Ciocchi del Monte, qui avait déjà passé par les charges les plus importantes et occupé les postes les plus difficiles, obtint la tiare sous le nom de Jules III (1551). Il fit partir Jérôme Franchi pour annoncer aux Suisses qu'il avait pris ce nom en honneur de Jules II dont la mémoire leur était chère. Il demandait pour sa personne et pour la ville de Bologne une garde recrutée parmi eux, et les invitait, à envoyer leurs prélats à la seconde session du concile de Trente. Jules III.

On ne tarda pas à s'apercevoir que le nouveau pape appartenait à la catégorie nombreuse de ceux qui ne paraissent dignes d'occuper le premier rang que tant qu'ils sont au second. On avait vanté sa haute capacité et son activité infatigable, il se laissa aller à une molle oisiveté; ayant laissé la direction des affaires au cardinal Crescenzio, il gaspillait le temps, l'argent, et contre les convenances allait sans cesse dans une vigne, située hors de la porte Flaminia, dont les délices, comme celles de Capoue, sont passées en proverbe. Il n'est pas de mal

que n'ait dit de ce pape Bayle, après Sleidan, De Thou, Bullinger, Crespin et Eraste. Ce biographe raconte, par exemple, qu'à force d'argent, il avait fait renoncer à l'élection déjà faite du cardinal Pole à la chaire de Saint-Pierre, et qu'il blasphémait sans vergogne. Pallavicini[1] lui-même confesse que ses vices paraissent avoir dépassé ses vertus, mais plus en apparence qu'en réalité. Jules III se montra prodigue envers ses parents : il les mit au niveau des plus antiques seigneurs, eux dont hier encore on ignorait le nom. L'opposition des cardinaux l'ayant empêché de les investir d'un fief papal, il obtint pour eux du duc de Florence la seigneurie de Montesansovino; à d'autres il donna des titres et des chapeaux de cardinaux; à Baudouin son frère il conféra à vie l'administration de Camerino, et au fils de ce dernier, Jean-Baptiste, le titre de gonfalonier de l'Église ainsi que le gouvernement de Novare et celui de Cività di Penna. L'épouse de ce Jean-Baptiste, dona Ersilia, vivait dans une si fastueuse opulence, que la duchesse de Parme, fille de l'empereur, avait peine à en obtenir une audience. Jules eut un grand caprice pour un pauvre petit mendiant recueilli dans son palais et qui le récréait

(1) Nous croyons devoir reproduire ici la conclusion textuelle de Pallavicini : « Contuttociò l'opinione, a mio avviso, gli fù ingiusta : perocchè i suoi diffetti *erano di maggior vista che le sue virtù, ma non forse di maggior peso.* In somma eziandio l'onore comme tutti i beni « umani, salvo l'unico vero bene che è la probità, sta in arbitrio della « fortuna. » (Livre XIII, chap. X in fine, édition de Rome 1664.)

Le lecteur pourra comparer avec le texte ci-dessus l'opinion de notre auteur, de laquelle on peut aussi rapprocher ce que dit un récent historien du Concile de Trente, le P. Prat de la compagnie de Jésus. « Jules II mourut le 23 mars 1555 à l'âge de soixante ans, laissant une « mémoire accompagnée de trop de qualités pour être blâmée, et de « trop de défauts pour être louée. » T. I, p. 348.

(*Note des Traducteurs.*)

en jouant avec un gros singe : il le fit adopter par son frère, le combla de bénéfices, et, malgré ses manières rustres, malgré l'opposition des prélats, il lui donna la pourpre; mais ce rustre fut loin de justifier sa fortune, et finit ses jours en prison.

Octave Farnèse, pour s'assurer la souveraineté de Parme que réclamait le Saint-Siége, s'était mis sous la protection de la France, qui aima toujours maintenir l'agitation en Italie, en appuyant tour à tour les villes qui voulaient se rendre indépendantes, et les princes qui voulaient les soumettre; enfin, quand elle n'avait pas d'autre but à poursuivre, elle cherchait à s'y assurer des positions stratégiques. C'est ainsi qu'à cette époque elle envoya une garnison à Parme; le pape, indigné de cette mesure, menaçait d'enlever au roi l'obéissance de ses sujets; mais ce dernier répondait comme un prince qui sent la supériorité de ses forces, en donnant à entendre au pontife, que, comme autrefois les impériaux, les Français maintenant pourraient bien descendre en Italie pour saccager Rome. Le roi répandait en outre dans son royaume l'idée d'un concile national[1].

Jules mourut sans avoir su inspirer ni la vénération ni l'amour[2]: il fut remplacé par Marcel, de la Marcel II.

(1) Louis Capponi, ministre résident de Toscane en France, écrivait en 1551 à Pagni, secrétaire du duc : « Il est question de créer un patriarche du royaume, planant au-dessus de toute juridiction spirituelle; et il y a déjà plusieurs jours qu'on a donné des ordres pour arrêter les expéditions de la cour de Rome portant collation de bénéfices. » (*Négociations diplomatiques*, t. III, p. 283)

(2) L'affaire de Mortara, enfant juif converti à la foi catholique malgré ses parents, a son pendant au temps de Jules III, et Catarino, que nous avons déjà nommé, écrivit à cette occasion un livre intitulé : *De pueris Judæorum sua sponte ad baptismum venientibus, etiam invitis parentibus recipiendis.*

Voir aussi sur cette question telle qu'on la comprenait alors une cu-

famille des Cervini de Montepulciano, un des prélats les plus remarquables tout à la fois par sa piété et par son savoir (1555). Marcel II (tel est le nom qu'il prit) s'occupa avec ardeur de réformes; il bannit la vaisselle d'or de la table pontificale, et l'envoya fondre à la monnaie pour subvenir aux besoins du trésor public. Selon l'opinion de ce pape, il ne convenait pas que le vicaire du Christ eût une garde suisse, parce qu'il se défend mieux par le signe de la croix que par les armes. Il tint éloignés ses neveux, et pour ne pas ralentir la discipline ecclésiastique, il voulait confier exclusivement aux laïques l'administration politique. Mais ces réformes et d'autres encore restèrent à l'état de purs projets, parce qu'il mourut peu de jours après son avénement.

Jérôme Seripando.

Parmi les saints personnages qui illustraient alors l'Église, brille Jérôme Seriprando, gentilhomme napolitain, qui devint par la suite général des augustins. Philosophe profond, théologien consommé, possédant une instruction des plus variées, versé dans la connaissance des langues, il avait des mœurs très-douces, et menait une vie exemplaire. Nommé par Jules III archevêque de Salerne, il devint ensuite cardinal sous Pie IV et légat au concile de Trente, où il mourut en 1563. Il écrivit à Baccio Martelli, évêque de Fiesole, qu'il n'aurait jamais cru que Cervini pût devenir pape, « parce que toutes ses manières et tout le chemin qu'il avait suivi si obstinément lui paraissaient contraires à ceux par lesquels d'ordinaire on arrive à la tiare.... parce qu'enfin il était constant dans les bonnes résolutions et inflexible

rieuse dissertation dans les Œuvres Complètes du jurisconsulte Zasius. Francfort, 3 vol. in-fol., 1596.

dans sa résistance à s'écarter des sentiers étroits et rigoureux de la justice et de la bonté. » Aussi, lorsqu'il le vit élu pape,

« Je commençai, dit-il, à songer à la grandeur de Dieu, qui bien souvent fait faire aux hommes ce qu'ils ne voudraient pas, et ce que, selon le langage du monde, ils ne devraient pas faire. Et si de sages réflexions en pareille occurrence nous faisaient recourir à l'Esprit-Saint, il en arriverait toujours ainsi... Quant aux avantages publics que l'Église et la réforme pouvaient retirer de la nomination de ce pape, certes j'avais fondé sur lui les plus belles espérances, mais mes craintes et mes doutes étaient encore très-grands, parce que je comprenais toute la différence qu'il y a entre concevoir une idée, la discuter en paroles ou dans des traités écrits avec art, ou mettre la main à l'œuvre pour la réaliser... Lorsque, après vingt-deux jours, survint la mort de ce pape, qu'ai-je dit, en voyant ravies à l'Église d'une façon si brusque et si inopinée tant d'espérances de rénovation et de réforme? Quelles furent mes pensées, en entendant résonner à mes oreilles la voix unanime des gens de bien qui faisaient entendre ce cri : *Nos autem sperabamus quod ipse esset redempturus Israel?...* Mes pensées et mes paroles furent les mêmes que celles de la femme sunamite, qui en voyant son fils mort, se jeta aux pieds d'Élisée, et dit : *Numquid petivi filium a Domino meo? Numquid non dixi tibi, Ne illudas me ?* Je me rappelai avoir demandé, dans les prières que j'adressai au Seigneur, non pas nommément que ce prélat fût élu pape, mais seulement qu'on choisît un pontife qui fît cesser un état d'opprobres et de dérision, comme celui dans lequel sont tombés, depuis plusieurs années, ces mots sacrés d'Église, de concile, de réforme, etc. Il me semblait que les espérances fondées sur nos désirs étaient parvenues à ce degré où elles sont plus que des espérances, presque des réalités. Il me semblait que nous en prenions possession comme de biens présents, lorsque la mort a tout brisé, et nous a fait tomber dans un état pire que celui où nous étions auparavant, c'est-à-dire dans un demi-désespoir. On pouvait croire s'être attiré la haine de Dieu : s'il avait paru endormi lors de l'élection, réveillé désormais et irrité, il détruisait d'un seul coup cette grande œuvre, comme si elle eût été faite contre sa volonté et au mépris de sa toute-puissance. Mais l'affaire ne s'est pas passée de la sorte. L'élection du pape Marcel a été le fait de Dieu, parce que Dieu opère en nous et par

nous dans toutes nos œuvres. La mort du pape Marcel est arrivée avec la permission de Dieu, parce que la mort et la vie sont entre les mains du Seigneur ; mais qui peut pénétrer la profondeur des secrets conseils de Dieu? Qui peut se figurer, bien loin de pouvoir le dire, pourquoi il a voulu nous donner de si bonnes espérances, pour nous les ravir si vite? Ici il faut se taire, et prier Dieu, afin que ce qui nous paraît mal tourne au bien de son Église ; et que cet événement, qui semble digne de provoquer notre dépit et notre colère, devienne absolument pour nous une occasion d'apaisement et de mutuel rapprochement. Je ne laisserai pas cependant de dire ma pensée, encore qu'elle soit peu élevée, et loin de la profondeur infinie de la providence de Dieu. Il a sans doute voulu nous montrer, en nous faisant arriver si près de la réforme, et bientôt après en nous ravissant une si grande espérance, que la réforme ne doit pas être l'œuvre de l'homme. Elle ne doit pas s'effectuer par les voies que nous attendions, elle doit au contraire se réaliser d'une manière que nous n'aurions jamais devinée ; elle sera l'œuvre d'une main ferme qui paraîtra vraiment suscitée par Dieu pour la vengeance des impies et la gloire de ceux qui seront vraiment vertueux, je dis des gens vertueux aux yeux de Dieu, et non aux yeux des hommes. Dieu, en résumé, a voulu nous montrer que le temps de la réforme n'était pas encore venu, parce que nos iniquités n'avaient point encore cessé. Prions-le de vouloir tempérer toujours sa juste colère par la douceur de sa miséricorde [1].

Paul IV. Il eut pour successeur Jean-Pierre Caraffa de Naples (1555-59). Pendant sa nonciature à la cour d'Espagne, Ferdinand le Catholique vint à mourir : ce prince, éprouvant un remords d'avoir enlevé le royaume de Naples aux Aragonais, consulta des personnages pieux et savants, parmi lesquels était ce Caraffa, qui lui signifia nettement qu'il ne pouvait sauver son âme sans faire la restitution de ce royaume. Le conseil aurait été mis en pratique peut-être, si d'autres personnes n'eussent pas fait prévaloir dans l'esprit troublé du moribond la raison d'État

(1) *Lettere di principi a principi* : datée de Salerne, le 9 Mai 1555.

sur les droits de Dieu et de la justice[1]. En conséquence, Charles-Quint considéra Caraffa comme l'adversaire de l'Espagne, lui contesta pendant longtemps l'archevêché de Naples, et l'inquiéta toujours dans l'exercice de sa juridiction; lui, de son côté, ne dissimulait pas sa haine contre les Autrichiens et contre Charles-Quint, fauteur d'hérétiques.

Caraffa avait été un des plus zélés pour la restauration de l'Église : après avoir remis entre les mains de Clément VII les deux archevêchés de Chieti et de Brindisi, après avoir distribué tous ses biens aux pauvres, il se retira du monde pour mener une vie sainte, et en compagnie de saint Gaétan il fonda les clercs réguliers, qu'il appela théatins, du nom de son archevêché[2]. Paul III triompha de son amour opiniâtre de la retraite en l'appelant de nouveau aux affaires, et lui donna le chapeau. Ayant constamment soutenu au concile de Trente les thèses les plus rigoureuses, et n'ayant jamais usé de condescendance vis-à-vis d'aucun cardinal, il fut d'autant plus étonné de se voir élu pape, qu'il était déjà octogénaire et qu'il avait d'ailleurs contre lui l'opposition formelle de l'Espagne. Il prit le nom de Paul IV, et il s'écarta vite de sa piété et de son austérité. On lui demandait comment il voulait être traité. « En grand prince, » répondit-il. Il exigea une table de vingt plats, bien qu'il mangeât extrêmement peu et comme un moine; il se montra somptueux et mondain plus qu'il ne convenait à sa dignité.

Comme s'il n'eût pas compris que désormais le pape

(1) Nores, *Guerra contra Paolo IV*, lib. I, p. 6.
(2) Chieti, en latin *Theate*.

était le chef moral, et non plus le chef politique de la chrétienté, il voulut quitter la défensive pour reprendre l'offensive, mais le temps était passé. L'Italie était divisée en onze États : les républiques de Venise, de Gênes et de Lucques; Parme, Plaisance et Urbin, fiefs du Saint-Siége; Modène, fief impérial; la Toscane, fief espagnol; le duché de Savoie, l'État du pape, les possessions espagnoles de Milan, Naples et la Sicile. Mais les puissances sérieuses étaient l'Église, l'Espagne, Venise et la Savoie : au-dessous d'elles, il y avait une multitude innombrable de baronies, de comtés, de marquisats, de principautés, ayant tous leurs constitutions historiques, leurs sénats, leurs consistoires, leurs parlements, leurs magistratures; et pour législation le droit romain modifié par des statuts locaux. Cependant partout l'autorité dirigeante prévalait sur les libertés locales : les monarchies avaient ébranlé aussi bien l'empire que la papauté, pendant qu'une foule de bannis, hommes illustres et d'une grande influence, comme dit Norès (A), pleins de courage et d'espérances, d'une grande vivacité d'esprit et d'une prudence singulière, semblaient avoir pris à tâche de rappeler la servitude présente et les dangers qui menaçaient l'Italie tout entière, en invitant les princes par leurs exhortations à les aider à reconquérir la liberté.

Ce fut avec de pareils éléments que Paul IV prétendit restaurer la grandeur de l'Italie; il brouilla ainsi à son gré, ou suivant son caprice, la politique de ce pays, en même temps qu'il maudissait ceux qui l'avaient ruiné en y appelant soit les Espagnols, soit les Français. Il forma une sainte ligue pour délivrer l'Italie des étrangers, qui, pour ne pas parler du reste, y introduisaient continuellement des hérétiques, au risque d'ajouter encore aux autres

divisions celle des croyances. Les princes s'irritèrent de ce qu'un pouvoir qu'ils espéraient être mort, et bien mort, donnât encore signe de vie et devînt menaçant. Perrenot, qui fut plus tard le cardinal de Granvelle, poussait Charles-Quint son maître à enlever au pape ses États, attendu, lui disait-il, que sous le régime des possessions temporelles, il ne pourrait jamais posséder l'Italie sans y rencontrer de résistance[1]. Quel sujet de joie pour les protestants! Le pape entrait encore en guerre avec le roi catholique, et Rome, assaillie de nouveau par les Colonna et par le duc d'Albe, ne put échapper à ces attaques qu'en acceptant les accords que le roi d'Espagne conclut très-libéralement avec lui. (B)

Mais son patriotisme n'était pas désintéressé; il voulait favoriser ses neveux en leur assurant Sienne, qu'il espérait enlever à Côme de Toscane. Dès lors il eut pour ennemi le duc, qui suggérait à Charles-Quint, entre autres conseils, celui de ruiner le pape, « non par les armes, « mais par l'intermédiaire du concile, en avisant à opé- « rer une réforme, et à faire renoncer les prêtres à la « tyrannie qu'ils ont exercée et qu'ils exercent encore. « Par ce moyen, poursuit-il, non-seulement le roi de « France et les Vénitiens se tiendraient tranquilles en « attendant les événements, mais ils concourraient à l'en- « treprise et lui prêteraient leur appui : de cette manière « on ferait grand plaisir au roi d'Angleterre, car ce ré- « sultat est l'objet de ses vœux les plus ardents; par cette « voie on éteindrait le foyer de l'hérésie en Allemagne, « et la chrétienté se trouverait purgée des hérétiques et « délivrée des étranges façons d'agir des prêtres.... En Sa politique.

(1) NORES, *Guerra di Paolo IV*.

« procédant par la voie du concile, il n'y aura personne « qui ne porte aux nues l'empereur; et si le pape vou- « lait faire des folies, que Sa Majesté le châtie, elle aura « pour cela toute facilité.... Et si l'on venait me dire : « *Sa Majesté laissera le pape comme il est, et cherchera* « *à faire disparaître les hérésies,* » à part que je con- « sidère cela comme très-difficile, d'un autre côté ce « serait laisser subsister la tyrannie des prêtres, la « grandeur des papes, cette puissance qui contrecar- « rera toujours Sa Majesté pendant sa vie, et qui, à sa « mort, sera la pierre d'achoppement pour ses descen- « dants[1]. »

Côme, petit tyran, appelait les papes des oppresseurs: Côme, prince italien, voulait écarter tout ce qui faisait obstacle à la domination autrichienne : Côme, laïque, suggérait comme un remède à l'hérésie d'abattre le pape : moyens moraux dont on se sert encore aujourd'hui. Et comme aujourd'hui, il prit des plumes à gage pour calomnier. Paul Jove, qui avait demandé l'évêché de Côme, pour se venger du refus qu'il avait essuyé a dit de Paul IV plus de mal qu'il n'en savait, et en tête de son histoire il mit une lettre d'André Alciat, dans laquelle ce pontife est grossièrement maltraité. La conduite du vénal historien de Côme a pu être provoquée par le duc, ou par la certitude où il était de lui être ainsi agréable; mais ce fut assurément au vu et au sçu du duc, que Varchi inséra dans ses histoires les scélératesses aussi fameuses qu'invraisemblables attribuées à Pierre-Louis.

Le peuple, qui d'abord craignait Paul, puis qui se mit à

(1) *Négociations diplomatiques*, vol. III, p. 173.

le haïr par suite des impôts qui furent doublés à l'occasion de la guerre, et par suite des rigueurs de l'inquisition, s'éprit à la fin d'amour pour sa personne avec les excès ordinaires aux multitudes, soit par respect pour ses vertus, soit à cause de ses largesses, soit à cause de sa sollicitude à remédier à la disette. On alla même jusqu'à ériger à ce pape une statue au Capitole, et à former pour veiller à la sûreté de sa personne un corps de volontaires, qui ensuite se perpétuèrent sous le titre de *lancie spezzate*. Paul IV, en s'aliénant l'esprit de l'empereur par son zèle pour l'indépendance italienne, perdit son secours pour l'extirpation de l'hérésie. Tandis que ce pontife gaspillait son action gouvernementale dans cette politique séculière, il se glorifiait de ne pas avoir passé un seul jour sans promulguer quelque ordre pour l'amendement de l'Église, ce qui donna occasion de lui dédier une médaille représentant le Christ qui chasse les profanateurs du temple. Mais un jour que le cardinal Pacheco voulait en sa présence disculper un autre cardinal, le pape coupa court à ses paroles d'excuses, en s'écriant : « Il nous faut des réformes, des réformes, » et Pacheco lui répondit : « Parfaitement, Saint-Père, mais les réformes devraient commencer par nous »; et il se mit à lui dénoncer les débordements de ses neveux, qui lui furent ensuite dévoilés par l'ambassadeur de Florence, si bien qu'il en versa des larmes, les déplora en plein consistoire, dégrada ses neveux et les relégua en divers endroits.

Les rigueurs qu'il déploya à l'intérieur lui avaient suscité un grand nombre d'adversaires, surtout parmi les moines, qui vivaient par milliers en dehors des couvents, et qu'il obligea à y rentrer, faisant défense à toute personne de leur donner, en dehors de leur clôture, ni

aliments, ni refuge : il eut également beaucoup d'ennemis parmi les juifs, qu'il confina dans le Ghetto. Aussi, à peine eut-il fermé les yeux, que ces derniers excitèrent des troubles, au milieu desquels la statue du pape fut décapitée et traînée par les rues de la ville.

Outrages faits à sa mémoire. Bromazio, dans la *Vie de Paul IV*[1], dit que ces insultes furent provoquées dans l'origine par la prétention qu'avaient les Romains de recouvrer, à la mort du souverain pontife, leur propre liberté qui leur avait été ravie dès l'époque de Jules César; en sorte que, pour exercer leur droit de juridiction, ils ouvraient aux prisonniers les portes des cachots. Le conseil s'étant réuni cette fois encore au Capitole, on rendit un décret qui ouvrait à deux battants les portes des prisons, d'où s'échappèrent plus de quatre cents détenus, tous acharnés contre le pontife. Ils se mirent à courir par la ville, et s'étant portés même à Ripetta, où étaient les cachots du Saint-Office « et où se trouvaient soixante-douze hérétiques, dont quarante-deux étaient hérésiarques », ils les ouvrirent à coups de haches et à l'aide du feu, mais ils firent prêter serment à ces détenus « qu'ils voulaient toujours être catholiques; comme si tous eussent été convertis en un instant. » Ils les mirent en liberté; puis cette foule effrénée se livra à la violence, au sac, à l'incendie du mobilier et des papiers du palais. S'étant ensuite portée

(1) L. XII. Le décret suivant, qui existe au Capitole, est d'une grande sagesse : « Si quis sive privatus, sive magistratum gerens de collocanda vivo pontifici statua mentionem facere ausit, legitimo s. p. q. r. decreto in perpetuum infamis et publicorum munerum expers esto. »

L'index des livres prohibés condamne comme fausse l'*Epistola consotoria et hortatoria Pauli IV ad suos dilectos filios.*

VELLI FRANCESCO fit deux *Difese del gloriosissimo pontefice Paolo IV dalle calunnie di un moderno scrittore*, livre prohibé par décret du 10 juin 1658.

au couvent de la Minerve, elle menaçait d'y mettre le feu si tout aussitôt les dominicains « ne sortaient pas de Rome, pour qu'ils ne pussent désormais se mêler des opérations du saint-office. » L'historien continue à décrire les insultes faites à la statue du pape, et raconte comment la tête « fut roulée en bas de la rampe du Capitole, devint ainsi le jouet de toute la populace, et fut en butte aux outrages non-seulement des enfants et des hérétiques, mais encore des juifs, ordinairement si timides; l'un de ces derniers la couvrit du bonnet jaune que Paul leur avait ordonné de porter comme signe distinctif. » Puis au lendemain de cette ignoble scène, la populace rendit au Capitole un décret aux termes duquel on devait livrer au pillage et aux flammes le palais que le pape avait habité étant cardinal, et abattre toutes les armes et les insignes de la famille Caraffa[1].

Son successeur voulut qu'on fît réparation de cette insulte, et prescrivit que chaque année, au 17 janvier, le sénat romain assistât à la grand'messe dans l'église de Saint-Eustache, obligation qui plus tard se changea en une offrande annuelle d'un calice d'argent et de quatre cierges à l'église Sainte-Marie de la Minerve. Pie V fit transporter dans cette église le corps de ce pape, et lui éleva un magnifique monument aux frais du peuple; il ordonna de plus qu'à chaque anniversaire la congrégation du saint-office y tînt une chapelle cardinalice. La statue de ce pape fut aussi rétablie par Clément VIII avec l'inscription suivante : *Paulo IV pontifici*

(1) Ce fut à cette occasion que le pieux et savant dominicain Séraphino Cavalli de Brescia, nommé inquisiteur par Paul IV, courut le danger de perdre la vie. Gravement blessé par les émeutiers, il parvint avec peine à s'échapper. Il assista au concile de Trente, fut supérieur général de son Ordre, en visita les diverses provinces, et mourut en Espagne en 1571.

maximo, scelerum vindici integerrimo, catholicæ fidei propugnatori.

Jugement à porter sur Paul IV.

Il est fort difficile de le juger au milieu d'actes si contradictoires; pour nous, nous vénérons dans le pape la dignité de Dieu qu'il représente, et non les caprices de la volonté humaine, et nous n'avons pas la prétention de transformer les faits en droits. Certes ce pontife a eu un très-grand zèle pour la religion : aussi dans le conclave qui suivit, Jules Pogiano lut la harangue habituelle sur le pape qu'on devait élire : il s'y félicite que les honteuses dépravations aient cessé, et plaise à Dieu, ajoute-t-il, qu'on en perde le souvenir. « Louanges à vous, ô cardinaux, si un si grand changement s'est effectué dans Rome et dans les provinces; grâce à vous, les excès de pouvoir et les impudicités ont trouvé un frein, ainsi que cette licence démesurée dans la conduite et dans les discours; maintenant les hommes assistent à la messe, se confessent et fréquentent la communion; on respecte les jours de fête; la pompe des cérémonies solennelles remplit les temples augustes; enfin les étrangers savent et proclament que cette cité, capitale de l'empire chrétien, est aussi la maîtresse et le modèle des devoirs du chrétien. Et d'où vient ce retour, si ce n'est de la probité, de la continence, des autres vertus de l'âme et du génie qui ont resplendi sur la chaire suprême? »

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS VI.

(A) — NORÈS, livre I, pag. 32. Aussi Gelido, ministre résident de Toscane à Venise, écrit à Côme en 1556 : « Je ne me tairai pas dans ma correspondance sur le grand projet que le pape a proposé au roi de France, malgré ce qu'il peut contenir de fabuleux, parce qu'il fait le sujet de conversation des personnes notables. On dit que Sa Béatitude songe à créer un roi des Romains, qui ait sa résidence à Rome, et qu'après l'avoir couronné dans cette ville, elle lui donnera tout l'État de l'Église ; on prétend que ce roi sera le cardinal Caraffa ; que le pape pense à faire un roi de Naples italien, et un duc de Milan aussi italien ; qu'à cette fin le roi (de France) a promis son concours, en offrant de renoncer volontairement à toutes ses possessions en Italie ou aux droits qu'il y peut faire valoir, pourvu que l'empereur fasse de même par condescendance ou par contrainte. Qu'enfin, on assigne aux papes un revenu de 50 à 60 mille écus, avec lequel ils puissent se maintenir : ajoutant qu'il n'y a pas de meilleur moyen à employer pour que l'Italie et toute la république chrétienne soient en paix et en repos. » (Ce document se trouve dans l'*Archivio Mediceo*.)

C'était un des *faux bruits* qui se débitaient sous les loges de Florence et dans les boutiques de Venise ; mais, d'une part, ceci prouve que les papes conservèrent toujours l'idée de cette indépendance des différents princes italiens ; et de l'autre, ceci révèle encore plus d'ignorance que de malignité chez ceux qui se prévalent de semblables plaisanteries comme d'un projet sérieux du pape.

(B) — Au temps de Paul IV, le pape recevait de la daterie pour sa cour 6,000 scudi par mois. Aujourd'hui le pape en reçoit autant, mais pour l'année entière ; outre 4,000 écus annuels du palais apostolique pour la secrétairerie particulière, il reçoit de plus 1,000 écus pour son entretien et 300 autres pour l'ameublement et le vêtement. On doit y ajouter 6,000 écus pris sur les régies du sel et du tabac, et 10 à 15 mille provenant des taxes consisto-

riales. Voilà ce qui constitue la liste civile du pape. Lorsque les Français en 1798 voulurent engager Pie VI à renoncer à la souveraineté temporelle, ils lui offraient 300,000 livres par an. Napoléon fit une allocation de 100,000 livres par mois à Pie VII, qui ne les accepta pas davantage, pas plus qu'il n'accepta l'offre de deux millions de francs de rente et de la souveraineté d'Avignon.

DISCOURS VII.

Frà Bernardin Ochin.

Lorsqu'il y a bien des années, je gravissais pour la première fois la pente qui conduit à la cité de Sienne, pittoresquement assise sur les deux éperons de ses collines, je me reportais par la pensée au temps où, reconnue comme république indépendante en 1186 par Henri VI, avec droit de battre monnaie, de choisir librement ses consuls et son podestat et avec droit de juridiction sur tout le voisinage, elle croissait au milieu des agitations fécondes qui développaient l'activité individuelle, la foi, le sens pratique, et jusqu'au sens de l'art. Elle a perdu ces libertés que notre siècle courtisan blâme ou dédaigne comme les vieillards redoutent les ébats de la jeunesse. Sienne, devenue une ville secondaire d'une province secondaire, rappelle cependant à chaque pas d'autres temps, ou glorieux, ou au moins mémorables; grâce à sa position, elle est moins en contact avec la foule des passants et avec la multitude des ambitieux ou des hommes à projets : elle conserve un cachet d'antiquité bien en harmonie avec la courtoisie de ses habitants, qui, soit dans leur caractère, soit dans leur prononciation, tiennent le milieu entre les Toscans et les Romains, entre la race gracieuse et la race vaillante.

Sienne, cité des saints et des hérétiques.

Après nos bouleversements, je retournai un jour à Sienne par le chemin de fer, et la contemplant du haut de ses bastions : « C'est la cité des hérétiques, » disais-je à un de ces patriotes à l'antique, qui ne s'effrayent point d'être raillés comme des dévôts de leur clocher par les apôtres aveugles d'une centralisation égalitaire. Et ce patriote, retournant ma phrase, ajoutait : « C'est la cité des saints : *Sena vetus civitas Virginis*, ainsi qu'elle a été appelée, du jour où le bienheureux Thomas Balzetti la fit consacrer à Marie, avant la bataille de l'Arbia; et notre vieux sceau offrait cette devise : SALVET VIRGO SENAM QUAM SIGNAT AMOENAM. La gloire de Marie éclate de toutes parts dans notre admirable cathédrale, à l'intérieur de laquelle on ne se lasserait jamais d'admirer les vastes proportions du plan (et cependant elle n'est que le transeps du temple projeté), la variété des dessins et la finesse exquise de l'exécution[1], par où elle l'emporte sur tous les monuments que peuvent offrir tant d'orgueilleuses capitales. Même en dehors de ce monument, tout à Sienne est plein de souvenirs de sainteté. Par quelque porte que vous entriez, des images de saints s'offriront à vos regards; sur l'une d'elles, on voit le couronnement de la Bienheureuse Vierge, ouvrage d'Ansano di Pietro; sur l'autre, l'admirable crèche de Sodoma. A chaque détour vous rencontrez,

(1) Sur la frise qui règne dans tout l'édifice, on voit la série des portraits des papes, et parmi eux se trouvait celui de la papesse Jeanne. Le cardinal Baronius en fit des remontrances au pape Clément VIII, qui, par l'entremise de l'archevêque Tarugi, obtint du grand-duc un ordre daté du 9 août 1600, aux termes duquel on a modifié les traits féminins de ce portrait, pour le transformer en celui de saint Zacharie. Cette série de portraits contient diverses erreurs de chronologie, qui ont été reconnues et corrigées dans celle en mosaïque qu'on est en train d'achever à Rome, à la frise de la basilique de Saint-Paul.

peints à fresques, les quatre anciens patrons de la ville, Ansano, Crescenzio, Victor, Savino; ajoutez-y le bienheureux André Gallerani, fondateur des frères de la Miséricorde, le bienheureux Ambroise Sansedoni, qui tenait un langage si ferme à Frédéric II; Joachim Pelacani et Antoine Patrizi, prodiges de charité pour les pauvres et d'amour pour Marie; le bienheureux Antoine, qui réforma les servites; le bienheureux Tomasuccio, qui institua les hiéronymites, et le bienheureux Jean Colombini. Ce dernier, dont la vie nous a été racontée dans l'un des écrits du treizième siècle les plus empreints de naïveté et d'onction, grâce à la patience de sa femme et à la lecture des légendes, était revenu d'une vie dissipée, et, de gonfalonier s'étant fait mendiant volontaire, fonda avec François Vincenti le nouvel ordre des jésuates (A); en même temps qu'il déterminait sa cousine Catherine à fonder une maison de religieuses jésuates dans la rue de Valpiatta. Le bienheureux Bernard Tolomei, docteur en droit civil et en droit canon, chevalier de l'empire, s'était retiré au désert avec Ambroise Piccolomini et Patrice Patrizi, pour fonder ensemble les olivétains de Sainte-Marie de Montoliveto, dans une lande où brille aujourd'hui une riante culture, comme dans son église d'admirables peintures. Stéphane et Jacques, moines augustins de Lecceto, fondent les chanoines réguliers dits *scopettini*. Pierre Petroni, chartreux, à son lit de mort, envoya dire à Boccace de réparer les scandales de ses écrits. Et que pourrais-je dire de notre saint Bernardin? Lors de la peste, il prodigua ses soins aux pauvres, et se fit admirer pour ses prédications et pour les fruits qu'il en recueillit dans toute l'Italie. Une piété en quelque sorte de famille nous invite dans le quartier de l'Oca à

vénérer les souvenirs palpitants de sainte Catherine, la pieuse fille du teinturier Benincasa, qui, affligée de douloureuses infirmités et assaillie de tentations, retrempait son âme dans l'exercice de la prière et de la charité. Elle allait assister les malades et sucer leurs ulcères avec la même simplicité avec laquelle elle dictait aux Florentins la paix confiée à son arbitrage, ou bien écrivait au pape pour le presser de revenir d'Avignon à Rome, ou encore à Jean Aukwood pour l'exhorter à contenir ses bandes de mercenaires anglais. Douée de la grâce spéciale de convertir les pécheurs, elle éveilla le repentir dans l'âme de deux assassins déjà montés sur l'échafaud, et convertit toute la famille Tolomei; le pape dut envoyer dans cette ville trois dominicains spécialement chargés d'entendre les confessions de ceux qu'elle avait convertis. Promenez-vous dans ce quartier, et il vous semblera que la sainte soit morte d'hier, tant elle fait le sujet de la conversation générale; chacun en indique les traces; c'est à elle que les épouses, à elle que les mères adressent leurs vœux et apportent leurs offrandes. Il y a peu d'années, lorsque la grande duchesse de Toscane visitait le pays, les jeunes filles, qui sont très-habiles dans l'art de faire des fleurs, lui offrirent un gracieux bouquet; cette princesse voulait en échange leur faire un riche cadeau, mais elles la prièrent de faire de préférence une offrande à leur sainte Catherine. Dans la chapelle qui lui est dédiée vint en 1857 Pie IX, au milieu des acclamations populaires, et il admit au baisement de pieds la conférence de Saint-Vincent de Paul. Cette ville a vu naître les papes Pie II, Pie III et Alexandre VII; et la contrée environnante, Jean Ier, Boniface VI, Grégoire VII, Alexandre III et un très-grand nombre de car-

dinaux. C'est ici que les beaux-arts donnèrent peut-être les premiers signes de la renaissance avec Mino de Turrita, Guido, Duccio di Buoninsegna et Simon Memmi, comme aussi la poésie avec Folcalchieri. Nous vénérons encore aujourd'hui la madone qu'on porta à la bataille de Monteaperti, où les Florentins « *teignirent en rouge les eaux de l'Arbia;* » enfin le sentiment catholique subsista encore dans notre peinture, même après que Rome et Florence l'eurent sacrifié à l'imitation classique. »

Tel fut le langage que me tint ce bon Siennois : et pourtant cette ville a produit de fameux hérésiarques, tels que les Socins et d'autres encore, dont nous parlerons ailleurs.

Lorsqu'au système des gouvernements qui cherchent le bien-être eut succédé celui des gouvernements qui cherchent la force, la Toscane, qui appartenait à la faction guelfe, étant tombée au pouvoir des Médicis, Sienne mit sa liberté sous le patronage de Charles-Quint; ce prince l'ayant visitée en 1536, y laissa pour gouverneur le Siennois Piccolomini. Mais les agitations et les troubles, signes avant-coureurs de la ruine d'un peuple, y étaient attisés par les émigrés florentins et par les Français, jaloux de causer des ennuis au duc de Toscane et de l'empêcher d'organiser le pays. On sait qu'il s'ensuivit une terrible guerre (1554) dans laquelle Sienne, défendue vainement par les Strozzi et par les Français, succomba sous les efforts réunis du duc et des Espagnols; ayant perdu cinquante mille hommes, elle tomba dans un état de décadence irrémédiable, et vit son commerce et son agriculture entièrement ruinés.

Ces malheurs publics avaient encore produit un surcroît

d'irritation dans les esprits par suite de la diffusion des opinions nouvelles. Dès l'an 1537, le célèbre capucin Jean de Fano, qui prêchait le carême à Sienne avec tant de zèle et tant de succès qu'on le disait l'égal de saint Bernardin, entendit un prédicateur d'un autre ordre émettre des opinions contraires à la doctrine catholique ; il commença par l'avertir, et, comme ce dernier s'obstinait dans ses opinions, il l'accusa et le réfuta publiquement, si bien que ce moine jugea prudent de quitter cette pieuse cité[1].

B. Ochin. Ses commencements. Dominique Tommasino était un obscur citoyen qui habitait la rue de l'Oca, d'où vint à son fils Bernardin le surnom d'Ochin. Ayant pris l'habit des frères de l'Observance, il sortit du couvent pour entreprendre l'étude de la médecine à Pérouse, où il se lia d'amitié avec Jules de Médicis, qui fut depuis Clément VII. Rentré dans son ordre, il y obtint des dignités, mais il en ambitionnait de plus élevées ; il espéra peut-être s'en faciliter l'accès en entrant chez les capucins, dont l'institution remontait à dix années seulement, et qui venaient d'être introduits à Sienne. Il avait à soutenir des luttes contre la chair : « Je cherchais en vain, avoue-t-il, à mortifier mon « corps par des jeûnes et par des prières. A la fin je « lus l'Écriture, et mes yeux s'ouvrirent à la lumière, « et le Christ me révéla trois grandes vérités : 1° que « le Seigneur en mourant sur la croix satisfit pleine- « ment à la justice du Père et mérita le ciel à ses élus ; « 2° que les vœux monastiques sont une invention hu- « maine ; 3° que l'Église de Rome est abominable aux « yeux de Dieu. »

(1) BOVERIO, *Ann. dei cappuccini*, à l'année 1539.

Voilà ce qu'il écrivit, et peut-être aussi ce qu'il ne pensa que plus tard; à ce moment, quoi qu'on le soupçonnât d'inconstance dans ses résolutions, il acquit si bien la réputation d'un excellent prédicateur, que Sadolet le mettait sur la même ligne que les plus fameux orateurs de l'antiquité. L'évêque de Fossombrone écrivait à Annibal Caro: «Il y a peu de jours que j'entendis à Lucques frère Bernardin de Sienne; c'est vraiment un homme d'un mérite extraordinaire; il m'a tellement plu, que je lui ai adressé deux sonnets, dont je vous envoie l'un. » Charles-Quint disait : « Il prêche avec tant d'esprit et d'onction qu'il ferait pleurer les rochers. »

Il devient un célèbre prédicateur.

Pierre Bembo, qui ne tarda pas à devenir cardinal, aimait peu les prédicateurs de ce temps; aussi disait-il en parlant d'eux : « A quoi bon irai-je écouter leurs sermons? On n'entend jamais que le docteur Subtil disputant avec le docteur Angélique, et puis c'est toujours Aristote qui vient en tiers pour résoudre la question proposée. » Or, le 6 avril 1536, il écrivait de Venise à la marquise de Pescara :

« Quelques gentilshommes de cette ville m'ont prié d'intercéder près de Votre Seigneurie, afin qu'elle daignât déterminer notre révérend père frère Bernardin de Sienne, à accepter de venir prêcher le Carême prochain ici dans l'église des Saints-Apôtres, pour l'honneur et la gloire de Notre-Seigneur Dieu. Tous les citoyens de Venise se promettent un plaisir infini de l'entendre prêcher. Ce sera pour moi une bonne fortune de pouvoir faire sa connaissance et d'écouter ses prédications. »

Et le 25 mars suivant :

« Je m'entretiens avec Votre Seigneurie, comme je me suis entretenu ce matin avec le révérend père frère Bernardin; je lui ai ouvert tout mon cœur et toutes mes pensées, comme je les aurais ouverts à Jésus-Christ, à qui j'estime que le frère doit

être très-agréable et très-cher; car, pour moi, je ne crois pas avoir jamais parlé avec un plus saint homme que lui. Aussi je ne veux pas manquer d'entendre ses sublimes, très-saintes et très-utiles prédications : c'est ce qui m'a décidé à rester ici pendant tout son séjour. »

Puis le 4 avril :

« Notre frère Bernardin (telle est désormais la manière dont je veux l'appeler entre nous deux) est dès à présent adoré dans cette ville. Il n'y a pas un homme, pas une femme qui ne le porte aux nues. Oh! quels mérites, oh! quels charmes, oh! quelle puissance de persuasion! Je me propose de supplier Sa Sainteté de régler la vie de ce moine, de façon à ce qu'elle puisse contribuer plus longtemps à la gloire de Dieu et au service des âmes; car à mener l'existence aussi dure qu'il le fait, il n'y résistera pas. »

Enfin le 23 avril :

« J'envoie ci-incluses à Votre Seigneurie Illustrissime les lettres de notre révérend frère Bernardin, que j'ai entendu avec un plaisir inexprimable pendant ce temps trop court du présent Carême. J'avoue que je n'ai jamais entendu prêcher ni plus utilement, ni plus saintement que lui. Aussi je ne m'étonne pas que Votre Seigneurie l'aime autant qu'Elle le fait. Il parle bien différemment et bien plus chrétiennement que tous les prédicateurs montés en chaire de mon temps! Il parle avec une charité plus vive, avec une onction plus pénétrante, et il dit de meilleures et de plus utiles choses. Il plaît à tout le monde au delà de ce qu'on peut imaginer. J'estime qu'il va, à son départ, emporter avec lui tous les cœurs de cette cité. Pour tous ces résultats nous avons d'immortelles actions de grâces à rendre à Votre Seigneurie, qui nous l'a prêté. »

Et il avait écrit au curé :

« N'oubliez pas, s'il le faut, de forcer frère Bernardin à faire usage de viande, car s'il ne suspend pas l'abstinence quadragésimale, il ne pourra résister à la fatigue de la prédication. »

Ses austérités.

En effet Ochin s'était livré à ces pratiques excessives d'austérité, qui parfois conduisent une âme à un état de trop grande confiance en elle-même. Il cheminait nu-

pieds dans les montagnes à travers les rochers, dans les neiges, au milieu des ronces, la tête découverte, exposé à toutes les intempéries; il demandait l'aumône de porte en porte; la nuit, il s'appuyait contre un arbre et s'y endormait, bien que les seigneurs du lieu lui eussent préparé l'hospitalité. En le voyant passer vêtu d'une robe de bure, avec une barbe longue, blanchie avant le temps, l'œil éteint et les joues creusées par les macérations, ayant l'aspect d'un martyr, la foule s'agenouillait devant lui, cédant instinctivement à l'admiration et au respect. « Partout où il allait, dit un contemporain, la foule accourait à sa rencontre, les églises ne suffisaient pas à contenir les auditeurs : il arrivait toujours à pied, et personne ne le vit jamais prendre une monture; s'il lui fallait entrer dans les palais des princes, il ne changeait rien à la rigueur de sa vie; jamais de vin, jamais plus d'un plat, et il laissait les lits de plume pour dormir sur le pavé nu[1]. L'infâme Arétin lui-même, voulant à tout prix faire parler de lui, feignait l'homme converti, et écrivait au pape une lettre datée de Venise le 21 avril 1537, dans laquelle il lui disait que Bembo « avait donné mille âmes au paradis, en transférant d'ici dans cette cité catholique de Sienne frère Bernardin, ce religieux aussi humble que vertueux. » Il ajoutait : « Touché par les éclats de cette trompette que fait entendre le frère missionnaire, j'ai cru devoir céder aux admonitions de sa révérence, qui a voulu que cette lettre me remplaçât aux pieds de Votre bienheureuse Sainteté, pour lui demander pardon des injures que j'ai faites à la cour pontificale par la folie de mes écrits, bien que cependant tout ce que

(1) Graziani, *De Vita Commendonis.*

j'en ai dit par la parole ou par la plume ait été décidé là haut, afin que, s'il manquait encore quelque chose à la gloire de votre béatitude, la conversion de l'Arétin y mît le comble. »

Tandis qu'il prêchait à Venise, « ville très-célèbre, théâtre du monde, marché de tout l'univers, reine de l'Adriatique, victorieuse de ses ennemis, la merveille de l'Italie, » Ochin y obtint la concession d'une chapelle, qu'il transforma en un couvent pour ses capucins. L'assemblée municipale de Sienne, en date du 21 juin 1539, ordonna ce qui suit : « Attendu que la présence du susdit frère Bernardin, qui a fait ce matin dans la grande salle du conseil une prédication salutaire à tout le peuple, est avantageuse et très-utile au salut des âmes, et qu'il serait bon qu'il restât quelques jours encore pour prêcher à la cathédrale ou au palais; une députation composée de quatre notables se rendra chez ledit frère pour faire en sorte qu'il ne parte pas de Sienne, et ceux-ci en écriront au pape, s'il le faut. » Il prêcha de nouveau, en 1540, dans cette ville, où il introduisit la pieuse pratique des quarante heures, et Sienne fut ainsi la troisième ville qui l'adopta ; seulement au lieu du très-saint Sacrement, on y exposait le Crucifix des Confréries.

Ses lettres aux confréries de Sienne.

Dans nos investigations faites sur place, nous avons trouvé de cette époque certaines pièces toutes empreintes de sentiments de piété, dont nous allons donner quelque échantillon, sans nous laisser arrêter par la peur d'être accusé d'une admiration de bigot pour les moines[1].

(1) *Miscellanea di notizie di cose sanesi*, Recueil existant dans la

« Ce 17 septembre 1540. Notre prieur nous présente une lettre, adressée à notre Confrérie de Saint-Dominique, à propos des prédications que devait faire pendant l'Avent frère Bernardin Ochin, capucin[1]; elle ne portait pas de signature, mais d'après ce qui a suivi, on pense qu'elle est bien émanée de lui, quoiqu'il n'y ait pas mis son nom : elle contient l'invitation de faire les prières des quarante heures dans toutes les Confréries de Sienne, et quarante heures par Confrérie; ladite missive fut, par l'ordre de notre prieur, lue par Laurent, fils de Bernardin, notre confrère, et voici sa teneur :

« (Sur l'enveloppe). A la Confrérie de Saint-Dominique, à Campo Regi. Très-chers frères en Jésus-Christ.

« (*Ommissis.*) On prie votre charité de vouloir bien vous associer avec beaucoup d'autres pour accomplir deux œuvres très-pieuses et très-saintes, dont la première consiste à ce que vous vous invitiez et avertissiez l'un l'autre, avec un saint amour, à faire la très-sainte pénitence avec une vraie contrition, une très-sincère confession et une satisfaction entière, en y joignant des aumônes spirituelles et corporelles, des jeûnes réellement observés et la sainte oraison, pour méditer cette transformation de l'âme en son Christ bien-aimé; et, humblement prosternés devant ses pieds sacrés, lui exposer nos besoins spirituels particuliers et ceux de tous nos frères, en encourageant et en aidant par la bonne volonté notre âme à se revêtir de ces vertus divines, la foi, l'espérance et la charité; en sorte que, familiarisés avec leur flambeau, nous puissions fermement voir et tenir pour certain, qu'au grand jour du jugement, ces âmes étant réunies à ces corps, ceux-ci à leur tour se trouveront réunis avec les autres bienheureux dans le royaume de Dieu. Dévotion des quarante heures.

« Et, comme pour faire oraison, il faut que l'âme recueillie

bibliothèque publique communale de Sienne, écrit de la main du père Angèle-Marie Carapelli, dominicain, au commencement du dix-huitième siècle, et contresigné *A. V.* 14 ac. 58. — *Compagnia di San Domenico, al libro delle deliberazioni del 1540*, a. f°. 5, faccia seconda.

(1) *Vita di Paolo IV*, manuscrite.

dans ses puissances s'élève jusqu'au ciel aux pieds de la Très-Sainte Trinité, ce qui ne peut s'opérer si le corps ne s'éloigne pas de la sphère agitée du monde, il est vrai aussi que pour atteindre ce but (ainsi que chacun peut le dire par son expérience de chrétien), on n'a pas encore découvert ni reconnu jusqu'ici le moyen le plus facile, non pas tant de communiquer à chacun en particulier la méthode d'oraison, que de la démontrer à ceux (et ils sont nombreux) qui ne la connaissent point. Tel est l'objet de l'institution récemment inaugurée dans notre ville, c'est-à-dire les prières des quarante heures. C'est pourquoi, au nom de Dieu, on prie instamment votre charité, et même on lui demande en grâce de vouloir bien, après toutefois avoir pris les susdites dispositions préparatoires dans vos âmes, dans l'ordre ci-dessous indiqué, et quand arrivera le tour de votre oratoire, l'orner comme il est d'habitude, commander les personnes qui doivent faire la garde pendant le temps voulu, et placer dans ledit oratoire les confrères et d'autres personnes d'heure en heure, quel qu'en soit le nombre, sans bruit ni confusion, pour qu'on y soit en prières sans interruption pendant quarante heures. Lorsqu'on sera arrivé à la dernière heure, vous irez avec ceux des frères que vous pourrez réunir, en costume de flagellants, trouver la Confrérie qui vient après vous, laquelle enverra vers vous une députation de quelques membres, en calculant le temps qu'il faut pour parcourir la distance qui la sépare de votre oratoire, et pour que, quand vous arriverez à l'autre, les quarante heures soient achevées : après la récitation de quelques prières, commencera l'autre oraison, et les adorateurs de la première heure restant, vous retournerez à votre oratoire, où, attendant ceux de la dernière heure, vous réciterez tous ensemble quelques prières pour terminer l'oraison.

« Dans l'ordre ci-dessous indiqué, le temps d'oraison pour chaque Confrérie venant à son tour, durera quarante jours, à l'imitation des plus longues oraisons, dont on trouve la trace en lisant l'Ancien et le Nouveau Testament : elle commencera le mardi, 19 octobre, le lendemain matin de la fête de saint Luc, à quatorze heures [1], et elle se continuera jusqu'au premier dimanche de l'Avent, à la même heure; soit pendant quarante

(1) On sait qu'en Italie l'usage ancien, qui subsiste encore en partie dans le peuple, était de partager la journée en 24 heures dont le point de départ est le coucher du soleil, ou l'*Ave Maria* du soir, lequel, on le

jours, et l'oraison se fera vingt-quatre fois, ce qui en tout donne une durée de neuf cent soixante heures.

« Dans la dernière matinée, le premier dimanche de l'Avent, vous êtes invités à faire une procession qui aura lieu de la manière suivante : nous irons tous, en habit de flagellants, entendre le sermon; quand il sera terminé, la Confrérie qui aura fait la dernière l'oraison, accompagnant l'image de ce divin Crucifié que nous devons chercher à imprimer et à graver dans nos cœurs, devra aller, à travers les rues de la ville, suivie par les autres Confréries marchant avec ordre et sans autre insigne; on fera une halte, là où on le trouvera convenable; puis elles retourneront toutes ensemble à l'église cathédrale, où la susdite Confrérie fera célébrer au maître-autel, et par un prêtre dont elle se sera pourvu à l'avance, le saint sacrifice de la messe; celui-ci, une fois achevé, et la bénédiction reçue, chacun retournera chez soi, avec la ferme résolution de se dépouiller totalement du vieil homme, et de se revêtir de l'homme nouveau, c'est à-dire du Christ béni.

« Ceci est la première grâce, comme vous le voyez, puisqu'elle est tout entière à votre avantage. Cherchez-la donc, et répondez à Jésus-Christ crucifié pour le prier de vous enflammer d'ardeur pour la seconde.

« Voici l'ordre des Confréries, qui a été pris uniquement pour la commodité de chacune; il ne reste plus qu'à faire savoir à la Confrérie qui vient avant vous et à celle qui vient après, comment vous êtes disposés à faire cette oraison; qu'il y ait entre vous émulation réciproque, et en vertu du très-précieux sang du Christ, triomphez de toute espèce de tentations que l'ennemi du genre humain pourrait dresser devant vous.

« On vous donne dès maintenant ce règlement, afin que vous ayez le temps de trouver les confrères, de les encourager à cette œuvre, et de les préparer à faire chacun respectivement son heure d'oraison.

« 1° Au nom de Dieu, la Confrérie du *Corpus Domini* commencera le 19 octobre, mardi matin à 14 heures, et terminera le mercredi soir à 6 heures.

« 2° Mercredi soir à 6 heures succédera celle de saint Nicolas,

comprend du reste, varie suivant les saisons. Ainsi le 19 octobre en Italie, 14 h. correspondent à 7 h. 45 m. du matin, suivant notre manière de compter en France. (*N. des Traducteurs.*)

qui passera la journée du jeudi en oraison, et finira sa garde le vendredi à 22 heures. »

Suit le tableau de la répartition des heures entre chaque confrérie.

« Le premier dimanche de l'Avent sera la clôture des quarante heures et des quarante jours, à la louange et à la gloire de la très-sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit.

« La seconde grâce, non moins utile que la première, laquelle est apte à vous confirmer dans la carrière du bien où vous venez d'entrer, est celle-ci : il s'agirait que *vos charités*, sans que cela puisse soulever parmi elles la moindre opposition, voulussent bien envoyer d'après l'ordre ci-dessous transcrit, quand viendra leur tour, quatre ou six confrères pour garder, pendant une nuit, les pauvres malades du grand hôpital. Ce ne serait pas seulement la nuit, mais bien aussi le jour qu'ils auraient besoin de la présence et des consolations de *vos charités;* car ces pauvres infirmes ne sont soignés que par des mercenaires, par des gens qui les regardent d'un œil sans pitié, et qui ne réfléchissent pas même que ceux qui sont confiés à leurs soins sont affectés de maladies de l'âme et du corps.

« Oh! de quel bien vous serez l'occasion : d'abord pour vous-mêmes, en apprenant de ces infirmes ce que vous êtes, et combien en vain nous nous fatiguons en travaillant en dehors de la voie de Dieu; ensuite pour ces pauvres infirmes, lorsque vous les consolerez, et que vous leur viendrez en aide avec compassion dans leurs peines et dans leurs souffrances.

« Il faudrait entrer dans de longs raisonnements, si nous voulions exposer les nombreux et excellents résultats qu'on peut attendre de cette œuvre; aussi nous les passerons sous silence, persuadés que nous sommes que vous connaîtrez bien mieux l'œuvre en la pratiquant, que par tout ce que nous pourrions en dire.

« C'est pourquoi, au nom de Jésus-Christ crucifié, et à nouveau, on prie votre charité, bien plus on lui commande par la vertu de son sang, d'accomplir et de réaliser la première et la seconde de ces grâces; et le Christ qui vous convie à ces grâces, agira aussi en vous et dans vos âmes, et vous donnera cette grâce en vertu de laquelle vous pourrez opérer ce qu'il vous commande.

« Demeurez dans l'amour de Jésus-Christ, à qui avec le Père

et avec le Saint-Esprit soient honneur, gloire et empire, toujours dans les siècles dés siècles.

« Telle est la teneur de la présente lettre, ainsi que je l'ai dit, concernant le nouveau mode d'oraison, récemment inventé par les révérends pères frères capucins, et par eux prêché.

« Après la lecture de la présente lettre, on ne prit pas d'autre résolution ce matin-là parce qu'il était tard, mais on la réserva pour une autre séance. »

« Ce 3 octobre 1540.

« Le prieur ayant donné la faculté à chacun de parler pour le bien et l'avantage de la Confrérie, etc. Laurent de Bernardino le surveillant, ayant fait la révérence habituelle, proposa de prendre quatre personnes qui feraient tous les préparatifs et les dispositions nécessaires dans l'oratoire, pour que notre Confrérie pût faire la nouvelle oraison des quarante heures, et, comme cela entraîne certains frais, de donner l'autorisation aux quatre susdits confrères de faire toutes les dépenses que réclamerait ladite cérémonie, et ainsi on résolut de aire ladite oraison.... »

« 1540, ce 1er novembre, à 22 heures.

« Après avoir décoré l'Oratoire d'un baldaquin et tendu l'église de tapisseries; après avoir disposé les ornements sacerdotaux, les confrères s'étant réunis vers la 21e heure s'avancèrent, vêtus en flagellants, portant chacun un cierge, et se dirigèrent à la chapelle de Sainte-Catherine, à Fontebranda, pour chercher le Crucifix, et revinrent ainsi processionnellement avec un grand nombre de torches à notre Oratoire, suivis de beaucoup de frères de ladite Confrérie de Sainte-Catherine. Arrivés à notre Oratoire, après avoir récité les prières prescrites et fait les invocations au Saint-Esprit, il y eut un court sermon de maître Bernardin de Saint-Dominique, dont le sujet fut une exhortation à la pratique de ladite oraison et des remercîments adressés à la Confrérie de Sainte-Catherine, et à la multitude de personnes qui vinrent pour accompagner le Crucifix; puis on congédia tout le monde, sauf ceux qui voulaient rester à l'oraison; on ferma alors l'Oratoire, on éteignit toutes les lumières, à l'exception d'une petite lanterne sur laquelle était gravée l'image de Jésus-Christ, on apporta la croix, et ainsi à la louange du Dieu tout-puissant, on commença ladite oraison. A chaque tour l'adorateur doit rester une heure en prière; l'heure finie, d'autres personnes le remplacent, dans

l'ordre que les susdits frères ont établi, c'est-à-dire (*ici suivent les noms*).

« Ainsi se termina, à la louange du Dieu tout-puissant, ladite oraison avec le concours d'une grande affluence de frères, et de beaucoup d'autres personnes en dehors de notre Confrérie, et de religieux venus à chaque heure; et, avant que la 13e heure ne fût sonnée, nous allâmes tous, vêtus en flagellants, avec des torches allumées accompagner le Crucifix à l'oratoire de Saint-André-Gallerani; étant allés d'abord dans notre sacristie et audit oratoire de Saint-André pourvoir à son ornementation, nous chantâmes les litanies, entendîmes un court sermon fait par notre recteur, puis nous revînmes à notre chapelle; on chanta le *Te Deum*, et ainsi prit fin ladite oraison, etc. »

« Ce 7 octobre 1540.

« Au nom de Jésus-Christ crucifié, le chapitre étant assemblé, notre prieur présenta un billet émané du vicaire de l'archevêque, et dont suit la teneur :

« Au nom de Jésus-Christ,

« Le seigneur-vicaire de l'archevêque et les trois chanoines élus d'autre part pour faire partie de la commission des quarante heures, ainsi que le révérend père frère Bernardin Ochin, enjoignent à votre charité de vouloir bien, dans le but d'éviter la confusion, observer pour le premier dimanche de l'Avent les mesures ci-dessous transcrites :

« Et d'abord, à raison de la communion générale qui doit avoir lieu à la cathédrale, on prie ceux d'entre vous qui seraient là auparavant, d'aller se réconcilier où il leur plaira, parce que le matin de la cérémonie cela serait impossible à beaucoup d'égards, etc., etc. »

« Ce 14 octobre 1540, f° 8.

Règlement pour les quarante heures.

« Au nom de Jésus-Christ crucifié, par notre père prieur fut présentée la présente lettre adressée à notre Confrérie, et par l'ordre du même prieur elle fut lue par Lorenzo di Bernardino, frère surveillant. En voici la teneur : — A la Confrérie de Saint-Dominique. — Très-chers frères en Jésus-Christ crucifié.

« Ce n'est point à ceux qui commencent, mais à ceux qui persévèrent qu'est réservée la couronne, et ce résultat nous est démontré par l'expérience : si l'arbre qui a fructifié une fois en

restait là et ne produisait plus de fruits, ou bien si, après en avoir produit une fois de bons, il en produisait une autre fois de mauvais, on devrait le couper et le jeter au feu.

« Il en serait de même de vous, frères en Jésus-Christ, si, voyant combien le service de Jésus-Christ Notre-Seigneur, Dieu de toute sainteté, est chose avantageuse, excellente et nécessaire, après nous avoir accordé la première et la plus grande grâce, vous alliez nous refuser la seconde, plus facile et qui n'est pas moins agréable au Christ Jésus notre Rédempteur, à savoir, la visite à ces pauvres malades, que dis-je la visite à Jésus-Christ en personne dans sa très-sainte maison de l'hôpital de *Santa-Maria della Scala*[1], véritable échelle du paradis. Il conviendrait de traiter ce sujet d'une façon définitive et d'établir des règlements perpétuels, ce qui serait d'autant plus facile, avec la grâce de Jésus-Christ, qu'il n'y aura dans cette œuvre ni fatigues ni peines, et cela parce qu'il ne peut y avoir ni fatigues ni peines quand on sert les intérêts de Jésus-Christ, que dis-je? ses propres intérêts.

« Établissons donc cet ordre : nous sommes vingt-deux confrères; prenons l'engagement de visiter, une fois au moins tous les vingt-deux jours (par deux, quatre ou six ensemble, comme il plaira à chaque Confrérie) cette pieuse maison, et de veiller une nuit avec Jésus-Christ. En adoptant ce règlement, la garde pour chaque Confrérie reviendra seize ou dix-sept fois par an : qu'on fasse donc dans chaque Confrérie le recensement de ceux qui sont le plus aptes à ce service, et qu'on les divise en autant de groupes, en sorte que chacun d'eux ait une garde au plus à faire chaque année ou plus s'il lui plaît.

« Et quel serait celui qui, une fois par an, pour l'amour de Jésus-Christ, ne voudrait se procurer cette consolation de veiller une nuit avec Jésus-Christ? Faisons-le donc, frères, faisons-le, ah! faisons-le, et ne doutons de rien, car pour Jésus-Christ nous pouvons tout.

« Quant à vous, très-chers frères de la Confrérie de Saint-Dominique, au nom de Dieu, vous commencerez votre garde le mardi 12 novembre, et vous continuerez cette œuvre pieuse; ainsi vous aurez à faire une garde chaque troisième mardi du mois, et puis avec la grâce de Dieu les autres Confréries continueront.

« Voyez ci-dessous l'ordre pour toute l'année, etc. »

1. *Scala*, en italien, signifie échelle.

« Ce 17 janvier 1541 *a nativitate*.

« Le chapitre étant assemblé, etc., le Père Prieur (Ochin) présenta la lettre suivante adressée à notre Confrérie :

« Grâces, louanges et honneur à Jésus-Christ, à jamais béni.

« D'après les importants et merveilleux résultats qu'a produit l'oraison des quarante jours qui vient d'avoir lieu, on a pu clairement connaître et juger que l'ordre admirable qui a régné dans cette circonstance n'a pas été le fait des hommes, mais qu'il vient du Dispensateur de toute grâce, de la bonté et de la miséricorde de notre Sauveur.

« Tenez pour certain et croyez fermement que toute grâce, que tout don parfait vient d'en haut, de l'infinie bonté et charité de Dieu. C'est de sa part qu'aujourd'hui on vous présente un don spirituel des plus précieux, qui sera d'un si puissant secours, non-seulement à vous, tant que vous vivrez, mais encore à ceux qui viendront après vous, que toujours eux et vous en remercierez Dieu.

« Ce don, le voici : que votre charité n'admette aucune contradiction, qu'elle suive l'élan d'un cœur sincère et reconnaissant, qu'elle soit ferme dans son espérance en Dieu; il faut que tous vous alliez à la délibération, non pour y voter au scrutin secret, mais à haute voix, non pour un temps déterminé, mais pour vous, pour vos successeurs, et après eux à perpétuité. Il faut que dans votre Oratoire (comme dans l'autre) se fasse quatre fois par an l'oraison des quarante heures, selon le mode ci-dessous indiqué.

« La chose en elle-même est si honnête, si juste, si sainte et si divine, qu'il n'est pas nécessaire d'insister. Je tiens pour certain qu'il suffit de vous présenter une telle chose, pour que tous trouvent qu'elle est mille ans à revenir cette heure que vous consacrez à Dieu qui vous en a donné l'ordre.

« Avant qu'on vous dise autre chose, on prie votre charité d'observer avec soin l'avis ci-dessous rapporté, afin que l'ennemi ne sème point dans notre œuvre quelque trouble, ce à quoi il est toujours prêt, et surtout contre la prière, car (disent les saints) il emploiera tous ses artifices pour vous en détourner.

« Et comme ce doit être la dernière fois qu'on vous entretient de ce sujet, ne vous fatiguez pas si l'on vous en écrit longuement.

« Qu'on instruise donc d'abord ceux qui l'ignorent, qu'ayant à consacrer à cet exercice un temps déterminé, on a choisi celui de

quarante heures et de quarante jours, parce que le nombre quadragénaire a toujours été entouré d'un très-grand mystère; et de plus, nous devons prier non-seulement pendant ce temps déterminé, mais toujours, parce que cette dévotion a lieu pour exciter et réveiller notre ferveur.

« On devra faire quatre fois par an l'oraison de quarante jours, en sorte que à quarante heures par fois, chaque Confrérie ait six jours et seize heures d'adoration par an.

« Afin que cette oraison produise son effet, qui est de faire monter notre âme jusqu'à Dieu par des sentiments de piété et d'humilité, il faut lui donner pour guide la sainte pénitence, c'est-à-dire lui inspirer un ferme propos de se purifier des péchés envers Dieu et envers le prochain, de faire une préparation magnifique de contrition vraie, une pleine confession et une entière satisfaction, puis enfin de communier spirituellement et sacramentellement. Il faut encore, outre le guide, ajouter à cette oraison deux ailes, c'est-à-dire le véritable jeûne et l'aumône spirituelle et corporelle : en suivant cette ligne de conduite, en nous repentant et en demandant pardon à Dieu de nos fautes, et en rendant grâces à sa bonté de tant de faveurs qu'elle nous a accordées, et qu'elle ne cesse pas d'une main prodigue et généreuse de répandre sur nous, nous pouvons toujours être assurés que sa majesté aura pour agréable et recevra nos prières, et nous fera la grâce de connaître le bien et de le posséder, de fuir le mal et d'agir toujours pour son honneur et pour sa gloire. (Suivent plusieurs règles particulières.)

« Les sermons, pour ne pas fatiguer les auditeurs, seront très-courts et empreints d'onction, ayant toujours pour objet la prière; ils seront faits par des personnes ecclésiastiques et pour l'amour de Dieu; on recommande aux prédicateurs d'être courts, de s'abstenir de cérémonies, de remerciments, de verbiage, parce qu'il est très-important de ne point chercher, au lieu du zèle envers Dieu, les pompes mondaines et la vaine gloire.

« La fin des quarante jours étant venue, que la dernière Confrérie invite les autres; et, soit qu'elles viennent, soit qu'elles ne viennent pas, qu'on fasse une courte et dévote procession, qu'on entende la messe et qu'on communie; que si on rencontre d'autres Confréries disposées à prendre part à la cérémonie, on les conduise dans quelque église, où, après un sermon solennel ou une prédication, on fera une bonne communion générale, et que chacun retourne à son oratoire en chantant le *Te Deum* : alors la

confrérie qui marchait en tête de la procession prendra sa croix, et la portera à son oratoire. Qu'on ne fasse point de décorations avec des étoffes de soie, des draps d'or, des tapisseries ou des guirlandes de feuillage, mais qu'au contraire on s'en tienne aux ornements simples qui inspirent la dévotion et l'amour de Dieu : qu'en un mot toute la préparation à la fête se fasse dans notre âme.

« On vous recommande de la part du Christ crucifié d'éviter toute contestation de préséance, d'ambition ou d'honneur, afin qu'il ne puisse pas naître le moindre scandale, et qu'en faisant la procession, on aille sans bannière et pêle-mêle. Et s'il arrivait qu'en invitant les autres Confréries, quelqu'une d'elles ou même toutes ne se rendissent pas à votre appel, ne vous en scandalisez pas, n'en restez pas moins calmes, et pensez que c'est la volonté de Dieu. Jusqu'à ce que les autres vous invitent, soyez les premiers, et humiliez-vous, parce que, par la sainte humilité, on acquiert le paradis.

« En somme, lorsque vous vous apercevez de quelque chose qui puisse produire une altération, coupez de suite la racine du mal et qu'on n'en parle plus, qu'on n'y pense plus ; prenez donc dès maintenant cette délibération à toujours de faire chacun de vos actions pour la gloire de Dieu, et ensuite faites-les en toute liberté et toute simplicité, et vous verrez que vos affaires iront de mieux en mieux, et ne vous lassez point de la très-sainte oraison qui doit produire des fruits très-agréables à Dieu et salutaires à nos âmes.

« Une des choses nécessaires à un chrétien, que dis-je? la plus importante pour lui, est la prière, car ils sont rares ceux qui savent autre chose que remuer les lèvres ; on ne sait point faire oraison, et à *fortiori* l'oraison mentale : aussi prie-t-on votre charité d'avertir quelquefois, et souvent même, nos frères de se faire enseigner à cet égard par quelqu'un qui s'y entende, et en outre de se pourvoir de livres spirituels qui en traitent, et combien verront alors quel énorme préjudice leur a causé leur négligence ou leur ignorance, en les privant d'un moyen de salut si utile.

« Au défaut de telle Confrérie, que les autres viennent la remplacer successivement, jusqu'à la fin des quarante jours. »

Suivent d'autres avertissements. Ensuite sont mentionnées sur le registre et à leur rang les fonctions faites : nous extraierons seulement la mention suivante :

« Ce 20 juin 1542.

« On lut un billet envoyé par la Confrérie de la Madone dite de l'Hôpital, dans lequel elle racontait comment la *Balia* (la municipalité) et les conservateurs de la liberté de la ville de Sienne avaient décidé qu'on devait faire une oraison de quarante jours dans le but de supplier Dieu, au nom de son amour et de sa miséricorde infinie, par les mérites de la passion que son Fils unique a endurée et du sang qu'il a répandu pour le salut du genre humain, de vouloir bien modérer les ardeurs de sa juste colère prête à éclater contre nous, et arrêter ces guerres aux proportions gigantesques qu'on voit se préparer dans toute la chrétienté, et ce mouvement irrésistible qui pousse les Turcs contre les Chrétiens, pour opérer la division des princes chrétiens entre eux, et ces autres grands prodiges des tremblements de terre qui détruisent les chapelles et les villas.

A cet effet ils choisirent deux de leurs membres pour s'unir aux Confréries, et celles-ci ayant envoyé chacune deux représentants à l'hôpital, on décida, pour la gloire de Dieu, de faire ladite oraison dans l'oratoire de la Confrérie de la Madone de l'Hôpital, et cela pendant quarante jours consécutifs de jour et de nuit.

Assez de détails sur les prières des quarante heures : arrivons à un sujet d'un intérêt plus piquant, aux erreurs.

Boverio, l'annaliste des capucins, ne trouve pas d'expressions trop fortes pour louer Ochin. Il est nommé général de son ordre.

« Doué de prudence, de sagacité, de bonnes mœurs, d'une habileté acquise par une longue expérience de toutes choses, d'une finesse d'esprit et d'une grandeur d'âme capables d'embrasser les plus grandes entreprises, d'un extérieur si modeste et si honnête, qu'on reconnaissait en lui un rare caractère de vertu et de sainteté; admirable prédicateur dont l'éloquence gagnait les âmes, si bien, qu'à l'approbation unanime dans le troisième chapitre de l'Ordre entier il fut élu général, en 1538. Il administra l'Ordre avec tant de sens, de prudence et de zèle pour l'observance des règles, et en donnant lui-même l'exemple de toutes les vertus, que ses frères s'applaudissaient de l'élection d'un tel homme. Il fit la visite des divers

dissuada par des motifs sur lesquels les historiens appartenant à cet ordre ont bâti un échafaudage de récits pompeux. Claude Tolomei, noble Siennois (C.), aussitôt après avoir appris l'apostasie d'Ochin, lui adressa de Rome, le 20 octobre 1542, une lettre qui a été imprimée et dans laquelle on voit manifestement quelle sensation avait produite cette désertion chez ce peuple qui l'admirait et l'estimait. Tolomei, après lui avoir développé toutes les raisons de demeurer dans le giron de l'Église, où réside uniquement la vérité, le suppliait du moins de rester tranquille et de ne pas lancer d'invectives contre l'Église catholique. Le cardinal Caraffa, qui depuis fut pape, déplorait cette apostasie dans les mêmes termes dont l'Écriture se sert pour déplorer la chute de l'ange Lucifer[1].

Caraffa déplore l'apostasie d'Ochin.

« Nos oreilles retentissent encore de l'écho de tes magnifiques sermons sur les avantages de la continence, sur la dévotion aux choses sacrées, sur l'observance des jeûnes, sur les panégyriques des saints, sur les louanges des moines, sur la gloire de la pauvreté : tu es encore là présent à nos yeux, les pieds nus, mal vêtu, mal accoutré ; tu as encore froid, tu as soif, tu as faim, tu es presque nu ; tandis que maintenant, honteux apostat, ne souffres-tu pas qu'on te voie assis à une table couverte de mets et de breuvages, au milieu des délicatesses de la vie, couché sur des lits moelleux et enveloppé de molles couvertures, dans des tavernes de bas étage au milieu des ivrognes, des incestueux, des blasphémateurs? Que sont devenues ces harangues éloquentes sur le mépris du monde, sur la béatitude que procurent les persécutions, sur la constance dans l'adversité? Qu'as-tu fait de ces invectives aux traits si acérés que tu décochais contre la soif désordonnée des jouissances, contre la vanité des ambitions, contre les folies du mensonge ? Tout est confus, tout est en désarroi. Où es-tu toi-même, toi qui prêchais l'abstention du vol et qui voles aujour-

(1) Le langage tenu par ce pape est rapporté dans l'*Histoire des Théatins*, de Jean-Baptiste, évêque d'Acerra.

d'hui, toi qui prêchais contre l'adultère, et qui commets l'adultère? Maître, tu détruis à cette heure tout l'édifice des doctrines que tu enseignais auparavant. Qui donnera à mes yeux une source de larmes pour pleurer jour et nuit un soutien de l'Église ainsi brisé, un docteur des peuples ainsi aveuglé, un pasteur ainsi changé en loup? Qu'as-tu à voir avec les nations barbares? Quels rapports dois-tu avoir avec la nourrice étrangère, quels avec la marâtre, quels avec la courtisane qui tue son propre enfant, et cherche à séparer le fils vivant de sa véritable mère? Reconnais donc le sein qui t'allaitait, reconnais la voix de celle qui pleure, et qui crie : Reviens, ô mon enfant chéri, comme la chèvre et le faon, sur la montagne des herbes adorantes. La verge du pasteur suprême sera douce pour toi; tu trouveras un père indulgent, pourvu que tu te montres un fils repentant. Laisse-toi toucher par le chœur des saints, par les prières de tes frères, par les larmes de tes enfants; ne démens pas les espérances et ne méprises pas les instances de ceux pour qui le Christ est mort.... Tu n'es pas en butte aux persécutions de celle qui hait le péché, non pas le pécheur, de celle qui tend à chacun ses mamelles, qui ne ferme son sein à personne. L'Église ne peut pas persécuter le Christ en ta personne, toi qui t'es éloigné du Christ : ne te laisse pas dominer par les poursuites de l'ambition, accabler par le poids de ton iniquité, et tu n'auras aucun adversaire, aucun persécuteur; qu'il n'y ait qu'une seule et unique foi, et il n'y aura qu'une paix ; qu'il n'y ait qu'une seule confession dans l'Église, et un seul lien de charité. Chassons les veaux d'or, chassons le culte des hauts lieux; qu'il n'y ait pas Roboam et Jéroboam, Jérusalem et Samarie; qu'il n'y ait qu'un seul troupeau et un seul pasteur. »

D'autres écrivirent encore à Ochin, et parmi eux l'inévitable Muzio, à qui l'hérésiarque répondit par la lettre suivante, que nous reproduisons presque intégralement :

« Bernardin Ochin de Sienne, à Muzio Justinopolitan S et P, dans laquelle il rend compte de son départ d'Italie. Lettre justificative d'Ochin à Muzio.

« Tout jeune, j'étais sous l'empire de cette illusion qui règne encore chez ceux qui sont sous la domination impie de l'Antechrist, c'est-à-dire que je pensais que nous devions faire notre salut par nos propres œuvres, et que nous pouvions satisfaire par les jeûnes, les oraisons, les abstinences, les vigiles, et

autres œuvres semblables, à l'expiation de nos péchés, et nous acquérir le paradis, toutefois avec le concours de la grâce de Dieu.

« Ayant donc le désir de faire mon salut, je réfléchis quel genre de vie je devais mener, et je cherchai à entrer dans des ordres religieux qui fussent saints, surtout dans ceux qui avaient été approuvés par l'Église romaine, laquelle, pensais-je, ne peut se tromper. La vie des frères de Saint-François, dits de l'Observance, me paraissant la plus rude, la plus austère et la plus rigide, partant la plus parfaite et la plus conforme à celle du Christ, j'entrai dans leur ordre, et, bien que je n'y trouvasse pas ce que je m'étais imaginé, néanmoins ne voyant pas pour le moment de règle de vie meilleure, suivant en cela mon aveugle jugement, j'y demeurai ainsi jusqu'à l'apparition des frères capucins. Ayant reconnu la rigueur de leur vie, malgré la grande répugnance de ma sensualité et de ma prudence charnelle, je pris leur habit, et, croyant avoir trouvé ce que je cherchais, je me rappelle que je dis au Christ : « Seigneur, si maintenant je n'o« père pas mon salut, je ne sais plus que faire. » Vois si j'étais un impie pharisien. Je puis dire avec saint Paul : (Gal. I) « *Je faisais « des progrès dans le judaïsme, me signalant au-dessus de beaucoup « d'autres de ma nation et de mon âge par une plus grande con« naissance de la loi, et par une ardeur démesurée pour la doctrine « et les traditions de mes pères.* » Mais je demeurai peu de temps avec eux, car le Seigneur commença à m'ouvrir les yeux, et me fit voir entre autres choses trois points, à savoir : 1° que c'est le Christ qui a satisfait pour les péchés de ses élus et leur a mérité le paradis, et que lui seul est notre justification ; 2° que les vœux prononcés dans les ordres religieux sont non-seulement sans valeur, mais impies ; 3° que l'Église romaine, bien qu'à l'extérieur elle resplendisse pour des yeux charnels, n'en est pas moins une abomination en face de Dieu. Or, le Seigneur m'ayant ainsi montré l'évidence de ces propositions, et ayant à leur appui le témoignage des saintes Écritures, que dis-je, le témoignage du Saint-Esprit, dont l'opération est devenue ma loi, je tombai, des hauteurs de la présomption où j'étais plongé, dans l'abîme du désespoir pour ce qui est de mes œuvres et de mes forces, et je reconnus que sous le fantôme du bien j'avais toujours, comme Paul, persécuté le Christ, repoussé sa grâce et son Évangile, et que, plus j'avais déployé d'efforts dans la pratique des bonnes œuvres pour m'élancer vers Dieu, plus je m'en étais éloigné.

C'est pourquoi je me trouvai dans une grande confusion; mais je ne demeurai pas dans cet état, car le Christ s'étant révélé à moi avec sa grâce, à l'exemple de saint Paul, je tombai à terre renversé par ma propre confiance, je soupirai après Dieu, et, plaçant en lui mes espérances, je m'abandonnai en tout à sa direction, parce que de moi-même j'avais toujours fait fausse route.

« Bien qu'une foule de choses me vinssent à l'esprit, néanmoins il me semblait qu'aucun genre de vie n'était alors plus convenable pour honorer Dieu que cet état où, avec un habit de mascarade et sous les dehors d'une sainteté tout extérieure, j'irais par le monde prêchant la grâce, l'Évangile, le Christ et son grand bienfait. Je dis cela, attendu et considérant cette grande superstition qui régnait et qui règne encore en Italie, et la situation où je me trouvais moi-même. Ainsi je commençai l'exposition de la doctrine, en vertu de laquelle nous sommes sauvés par Christ. Il est vrai que je vis les yeux des Italiens si faibles, que si je leur eusse découvert sans transition la grande lumière du Christ, comme ils étaient incapables de la supporter, je les eusse tellement exaspérés, que les scribes et les pharisiens, qui dominent en maîtres chez eux, m'auraient tué. Aussi je jugeai prudent de ne point leur découvrir la grande lumière de l'Évangile ainsi tout d'un coup, mais peu à peu, pour me mettre à la portée de leur faible vue. Mesurant de même mon langage à leur courte intelligence en cette matière, je leur prêchais que nous sommes sauvés par la grâce et par le Christ, qu'il a satisfait la justice divine pour nous, et qu'il nous a acquis le paradis. Il est vrai que je ne manifestais pas ouvertement mon opinion sur l'impiété du règne de l'Antechrist, je ne disais point : « Il n'y a pas d'autres mérites, d'autres satisfactions, d'autres indulgences que celles de Christ, ni d'autre purgatoire après cette vie; » je laissais tirer de semblables conséquences à ceux à qui Dieu avait fait la grâce de sentir dans toute sa réalité le grand bienfait du Christ : je n'aurais pas osé dire : « Vous êtes sous la domination impie de « l'Antechrist, qui réside à Rome; les mœurs de son Église, qui « est aussi la vôtre, sont très-corrompues, sans compter que votre « doctrine et vos ordres religieux ne le sont pas moins. Dans « tout cela, il n'y a qu'impiété, et la seule vraie religion est « celle de Christ; vous êtes certainement de vrais idolâtres, et, « en prenant les saints pour vos avocats, vous offensez Dieu, « Christ, sa mère, et tout le paradis. » Je ne pouvais développer ostensiblement de semblables vérités, mais je les tenais cachées

en attendant que Christ me manifestât ce qu'il voulait faire de moi. Il est bien vrai qu'en secret je dévoilai la vérité à plusieurs; et parmi eux, les uns m'avaient interrogé pour me tenter, d'autres dans leurs propres intérêts, et tous cependant dévoilèrent au pape et aux cardinaux quelle était ma foi, se montrant ainsi les adversaires des doctrines que préalablement ils avaient acceptées comme étant la vérité dans les entretiens particuliers qu'ils avaient eus avec moi. Il ne manqua pas non plus de gens qui, excités par l'envie et se servant aussi bien de la religion que de la prédication, cherchèrent indirectement à faire pencher le plateau de la balance, en disant que je prêchais des hérésies, et leurs calomnies avaient des traits d'autant mieux empoisonnés, que j'étais dans une situation telle, que personne ne pouvait me jeter la pierre, ni me surprendre en défaut dans mes paroles, et que, par la grande confiance dont je jouissais, j'eusse pu un jour provoquer quelque grande commotion en Italie à la plus légère occasion : surtout parce que chez les capucins il y en avait beaucoup, et particulièrement les plus grands prédicateurs, qui adhéraient à mes opinions, et qui multipliaient sans cesse le nombre de ceux que mes ennemis appellent hérétiques, parce qu'ils croient vraiment en Christ.

« Or, tu sais bien que l'Antechrist et ses premiers adhérents, craignant avec Hérode de ne pouvoir empêcher l'avénement du royaume de Christ, qui devait, ils le savaient bien, ruiner le leur, comme lui étant tout à fait opposé, ont, d'accord avec Caïphe, tramé contre moi un complot de mort; et, à cet effet, six cardinaux furent choisis et envoyés pour étouffer toute lumière, qui aurait pu mettre au jour leurs misérables petites fourberies. Maintenant j'ai été cité par l'Antechrist dans un accès de fureur extraordinaire, et j'ai reçu l'ordre de comparaître de suite en sa présence; mes ennemis ont fait en outre savoir partout, que j'avais été cité comme hérétique, ainsi qu'ils me qualifiaient.

« Me trouvant en cette passe, et après m'être conseillé avec le Christ et de pieux amis, je me dis en moi-même : « Tu sais « que celui-ci, qui t'appelle, est l'Antechrist, à qui tu n'es pas « tenu d'obéir. Celui-ci te persécute à mort, parce que tu prêches « le Christ, la grâce, l'Évangile et ces mystères qui, en exaltant « le Fils de Dieu, détruisent son royaume; aussi est-ce pour eux « une entreprise d'État. Tu peux donc être sûr qu'il te fera mourir, ainsi que tu en as reçu l'avis et la certitude. »

« Un jour que je m'étais avancé davantage, je fus pris par

douze hommes à cheval, qui, la veille de la fête de saint Barthélemi, entourèrent le monastère des capucins, situé en dehors de Sienne, pour me prendre, ainsi qu'il est de notoriété publique; et ne me trouvant pas, ils coururent du côté de Florence pour mettre leur projet à exécution. Je me disais en moi-même : « Tu t'en vas au-devant de la mort sciemment et volontairement « sans espoir de la rendre utile, bien plus au grand scandale des « gens pieux; tu vas tenter Dieu, en t'exposant à la mort sans « une révélation spéciale, ou du moins sans que l'esprit t'y pousse : « tu es homicide de toi-même; tu peux et tu dois fuir, à l'imitation de saint Paul et des autres saints, que dis-je? à l'imitation « du Christ, ainsi du reste qu'il t'a enseigné de faire en pareil « cas par son exemple et par ses paroles, lorsqu'il dit : *Si l'on vous « persécute dans une ville, fuyez dans une autre*. Si tu lui obéis en « marchant à une mort certaine, tu fais au suprême degré acte « de déférence et d'approbation envers Dieu, et tu montres à « tout l'univers que tu le considères comme le vrai et légitime « vicaire du Christ sur la terre, alors que tu sais bien qu'il est « l'Antechrist; donc tu causes un grand scandale au monde, en « même temps que tu offenses Dieu. Le Christ s'est servi de toi « jusqu'à présent dans cette condition de vie et avec ce déguisement de l'habit monacal, afin que, inspirant ainsi moins de « soupçon à la superstitieuse Italie, tu puisses lui prêcher la « grâce, l'Évangile et le grand bienfait du Christ. Maintenant « Dieu veut se servir de toi en une autre façon; il veut que tu « écrives la vérité ouvertement, sans aucun respect humain, et, « comme tu ne pourrais pas accomplir cette mission en restant « en Italie, voilà pourquoi Dieu t'a amené à cette nécessité de la « fuite. »

« En outre, je ne pouvais plus me taire en voyant ainsi, chaque jour et de nouveau, crucifier le Christ avec tant d'impiété sous les apparences de la piété; il fallait que je parlasse comme le savent ceux qui avaient avec moi des relations plus familières; il fallait que je condamnasse non-seulement les mœurs, mais bien plus encore la doctrine impie du royaume de l'Antechrist, et je ne pouvais plus vivre au milieu de ces superstitions impies et diaboliques, de ces hypocrisies, de ces idolâtries, de ces ruses ou de ces trahisons qui perdaient les âmes. Tu sais très-bien que mon départ rencontrait une certaine répulsion dans le sentiment et la prudence de la chair, qui, si je l'eusse consultée, m'eût permis difficilement d'abandonner l'Italie, où j'avais des parents, des

amis, un grand crédit, une réputation et un nom, et cela pour m'exposer sciemment aux calomnies et aux infamies du monde aveugle, que dis-je? de tant de pharisiens, qui étaient si remplis du venin de la jalousie, qu'ils en crevaient. Je voyais la magnifique occasion qu'ils avaient d'exhaler leurs ressentiments. La prudence humaine me conseillait de mourir bien vite, plutôt que de vivre ainsi sous le coup de l'infamie; mais l'esprit répondait, qu'il est d'un suprême honneur pour le chrétien de vivre, pour le Christ et avec le Christ, infâme aux yeux du monde. J'étais encore touché du scandale qui pouvait en résulter, mais je compris que ce scandale ne pouvait naître que parmi les pharisiens, de qui le Christ a dit que nous ne devions pas nous inquiéter. Le Christ en effet a été et est encore un scandale pour le monde, et sa mort, qui fut pour les impies un sujet de grand scandale, fut précisément pour les personnes pieuses un sujet de grande édification. Si pourtant, en allant à Rome, ils m'eussent mis à mort, les pharisiens eussent été scandalisés à cause de moi. Pourtant leur scandale n'eût pu être évité. Or, je ne sais quelle serait la personne ayant de la sagacité d'esprit, même du simple bon sens, qui ne voie pas que j'ai parfaitement fait de m'en aller, ne pouvant plus, en restant en Italie, me servir de l'habit religieux, prêcher, porter secours à mes frères en Christ, que dis-je? ne pouvant plus même vivre en sûreté; tandis que, en quittant le pays, je pouvais écrire et manifester la vérité avec espoir de produire un résultat utile. Et quel est l'homme sensé qui, dans une circonstance pareille, ne pouvant plus servir le Christ, ne se serait éloigné du royaume de l'Antechrist? Obéirais-tu à l'Antechrist, s'il t'appelait pour t'enlever violemment la vie, et cela lorsque tu aurais la faculté de te préserver pour l'honneur de Dieu, et pour travailler à l'exaltation de son royaume et à la confusion, à la honte, à la mort et à l'anéantissement de cette fétide et ignoble courtisane d'Antechrist? Elle qui, pleine d'immondices en dedans, que dis-je? *une abomination aux yeux de Dieu* (Ép. II aux Thess., v. 2), est cependant appelée l'Église romaine par le vulgaire aveugle, uniquement parce que, parée des couleurs mondaines, elle resplendit aux yeux des hommes charnels.

« Je sais bien que tu diras : S'il en était ainsi, tu aurais rai-
« son, mais il n'est pas vrai que nous soyons justifiés par la grâce
« et par la foi du Christ, et non pas par nos œuvres, et que les
« vœux de religion soient nuls et impies, ni même que celle qu'on

« appelle ici Église romaine soit la Babylone d'Antechrist; car, « si cela était, tu aurais très-bien fait en ce cas de t'en aller.» J'ai donc tout éclairci : dans les vingt premiers sermons qui ont déjà paru, j'ai manifestement démontré la doctrine de la justification par Christ; dans les vingt autres qui ont aussi paru, j'ai fait voir clairement comment les vœux prononcés par les religieux et par les premiers membres de l'Antechrist sont nuls et impies, et qu'il n'y a pas au monde d'autre vraie religion que celle de Christ. On verra par les autres, qui sont maintenant sous presse, comment celle que vous regardez comme l'Église du Christ est la vraie Babylone, dans laquelle celui qui occupe le premier rang est lui-même l'Antechrist, tandis que vous, vous en faites le vicaire du Christ. Ainsi donc ne m'attaque plus, ne critique plus mon départ effectué pour de bonnes raisons, et, si tu le peux, attaque la doctrine que je vais soutenir avec la grâce de Christ. La vérité est si puissante que, lors même que tous les démons de l'enfer s'uniraient ensemble pour écrire contre moi, ils seraient inévitablement confondus. Vous êtes bien aveugles, bien stupides, bien insensés et bien fous, car, si les saints ont eu le pressentiment de l'Antechrist avant sa venue, et l'ont reconnu pour tel, vous qui l'avez devant les yeux et à une époque où il se pose manifestement en adversaire de Christ avec une insigne impiété, vous ne le reconnaissez ni lui ni ses membres. Et bien que le Christ ait commencé à découvrir cet Antechrist, et qu'il l'ait révélé à tant de personnes et particulièrement aux plus nobles esprits, les malheureux et impies pharisiens non-seulement ne l'ont pas en horreur alors qu'il est l'abomination en personne, mais bien plus alors ils l'adorent comme Dieu sur la terre, après qu'ils l'ont exalté au-dessus de Dieu, ainsi que l'a prédit saint Paul. Innombrables sont les erreurs que vous avez apprises à l'école impie de l'Antechrist, car sa doctrine est corrompue, fausse et diabolique, et vous n'avez pas d'autre bouclier pour vous défendre que de dire : « Tels sont les enseignements « que nous avons reçus de nos parents, des prélats et des membres « de l'Antechrist. » Cette allégation peut-elle vous servir d'excuse aux yeux de Dieu ? c'est ce dont je vous laisse juges.

«Abandonne, abandonne donc les ténèbres d'Égypte, arrache-toi à l'intolérable servitude et à la tyrannie de Pharaon; ne te laisse pas séduire par l'éclat extérieur du royaume mondain d'Antechrist; lève les yeux vers l'humble Christ étendu sur la croix, et prie-le de t'ouvrir les yeux et de te donner la lumière du vrai, car s'il te faisait

cette grâce, tu ne condamnerais pas, que dis-je? tu approuverais le motif qui, dans cette circonstance, a déterminé mon départ.

« Or tu ne peux, en connaissance de cause, condamner mon changement d'opinions religieuses, si tout d'abord tu ne renverses par terre l'invincible et inattaquable vérité, qui est contenue dans les courts sermons qu'il nous a laissé méditer un peu, et avec l'âme pure, sincère et droite que je te connais, tu seras entraîné par la vérité. Pourquoi craindre de les lire, si, en bon chrétien que tu es, tu portes gravé dans ton cœur le témoignage de l'Esprit-Saint, et si tu es dans la vérité? cette vérité, qui resplendit plus on la discute et qui, plus on la met en parallèle de l'erreur son contraire, apparaît d'autant plus claire. Serais-tu par hasard assez peu avisé pour que, étant, comme tu le crois, en possession de la lumière et des splendeurs de la foi, tu sois sûr d'être à l'abri de toute erreur? La flamme de la vérité n'est pas si petite qu'on ne puisse facilement la distinguer; mais si tu es dans les ténèbres, ainsi que tu en fais preuve, tu devrais d'autant plus chercher et ne pas fuir la lumière de la vérité, que tu en as plus besoin, afin que, uni aux autres frères élus du Christ et aux enfants de Dieu, nous rendions à notre excellent et divin Père toute louange, tout honneur et toute gloire, par Jésus-Christ Notre Seigneur.

« De Genève, le 7 avril MDXLIII. »

Sa lettre aux magistrats de Sienne sur la Justification.

Ochin adressa aux *signori* composant la *balia* de sa ville natale une autre lettre imprimée, dans laquelle il ne se propose pas de faire l'exposé complet de sa doctrine et l'apologie de sa profession de foi, mais où il se borne à traiter le principe de la justification.

« De la foi vive, de la justification dépend tout le salut de la vraie Église du Christ et la ruine du règne de l'Antechrist. Et cependant, c'est à cause de ce principe que je suis persécuté; c'est parce que je crois, et confesse avec saint Paul (Rom., ch. VIII) que les hommes, par l'effet du péché de notre premier père, sont devenus fils de la colère et de la damnation, véritablement morts et impuissants à se relever et à se réconcilier avec Dieu, mais que le Christ, auteur de notre justification, envoyé par son Père éternel, en assumant les péchés de ses élus et en s'offrant pour eux sur la croix, a satisfait pleinement pour eux

et a apaisé la colère de Dieu : bien plus, les hommes adoptés comme fils de son Père éternel et devenus héritiers, se sont enrichis de tous les trésors divins et de toutes les grâces, et tout cela nous arrive par le Christ, par une pure grâce et miséricorde de Dieu, sans que nous l'ayons mérité ou que nous ayions fait aucune bonne œuvre qui soit digne en tout ou en partie d'une telle grâce. Ainsi, ce n'est point parce que les élus ouvrent les yeux et connaissent Dieu, parce qu'ils viennent à lui et opèrent pour sa gloire des œuvres saintes, ou parce qu'ils font effort pour en produire, que Dieu les reçoit à bras ouverts et en fait ses élus; mais parce qu'il les a élus dans le Christ par un pur effet de sa grâce. Il leur parle au dedans et les attire à lui, leur ouvre les yeux, leur donne la lumière, l'esprit et la grâce, et leur fait faire de bonnes œuvres pour sa gloire; de cette façon, bien que l'impie soit libre de faire ou de ne pas faire beaucoup d'œuvres humaines et basses, néanmoins, tant qu'il n'est pas régénéré par le Christ, il est comme prisonnier et serf du péché, et par suite il ne peut produire rien de divin et d'élevé, parce qu'il n'a pas la liberté d'opérer, soit en totalité soit en partie, rien pour la gloire de Dieu. Et cela parce qu'il n'est nullement en sa puissance d'avoir l'esprit, la lumière surnaturelle, la foi, l'espérance et la charité, et les autres vertus nécessaires pour opérer quelque chose à la gloire de Dieu. Bien plus, l'impie tant qu'il est impie, lors même qu'il ferait tout ce qu'il pourrait, non-seulement n'arriverait pas à aimer de tout son cœur Dieu, et comme lui-même le prochain, fût-il son ennemi, mais encore n'observerait pas même la moindre partie de la loi divine de la façon où il y est obligé. Il est bien vrai qu'il ferait des œuvres extrinsèques, mais non à l'honneur de Dieu, comme il y est tenu : donc il ne pourrait satisfaire à l'expiation du moindre de ses péchés et à aucune de ses obligations, il ne mériterait de la part de Dieu aucun bienfait, il ne se disposerait en aucune manière à la grâce divine ; bien plus dans toutes ses œuvres il pécherait, non pas pour les faire, mais pour ne les pas faire à la gloire de Dieu, comme il y est obligé. Il ne faut pas pour cela que l'impie s'abstienne d'aller entendre la parole de Dieu, de faire des aumônes, des oraisons et d'autres œuvres semblables. Certes, s'il ne les faisait pas, il pécherait bien davantage. Dieu veut qu'on passe par cette voie, et qu'on lui obéisse de façon à pouvoir reconnaître que toute grâce nous vient entièrement par le Christ, et en aucune façon par nous-mêmes.

« Mais, depuis que nous avons été délivrés par le Christ du

péché, et que nous avons été régénérés par la foi, bien que nous ayons encore en nous les mauvaises concupiscences pour éprouver notre vertu, néanmoins nous avons un cœur nouveau et tel que nous pouvons ne pas lui céder, ne pas lui obéir, et même lui résister. Dès lors, devenus véritablement libres, nous pouvons librement avec le Saint-Esprit faire des œuvres agréables à Dieu et qu'il puisse accepter, pour nous rendre un jour suivant leur mesure, non pas qu'en elles-mêmes elles soient dignes d'être récompensées, car les œuvres des justes eux-mêmes sont toujours imparfaites, elles ne sont point telles qu'elles devraient être pour être dignes de l'infinie bonté de Dieu; mais parce que ces défauts ne peuvent nous être imputés aujourd'hui que nous sommes déjà membres du Christ. Mais les justes seront récompensés selon leurs œuvres : ils auront d'autant mieux la lumière de la bonté de Dieu, qu'ils auront fait de meilleures œuvres, et qu'ils auront, avec une foi plus forte, embrassé comme leur appartenant les trésors du Christ; quand ils en seront devenus maîtres, ils en jouiront avec un plus grand sentiment spirituel, et ils seront plus heureux, mais non pas certes par le mérite de leurs œuvres, mais par le mérite que le Christ a acquis à ces mêmes œuvres, et par un pur effet de la bonté et de la miséricorde de Dieu. Donc, bien que nous puissions satisfaire quelquefois aux devoirs et aux obligations que nous avons envers les hommes, et mériter à leurs yeux quelque faveur, néanmoins ces hommes ne peuvent en aucune façon satisfaire à la moindre des obligations et des devoirs qu'ils ont envers Dieu, et mériter à ses yeux la grâce la plus minime; bien plus nos obligations croissent sans cesse, et, en dehors du Christ, toutes nos œuvres, mesurées à la balance de la divine justice, sont dignes de punition.

« Il est cependant vrai que, s'il nous était permis de nous glorifier de nos œuvres, je pourrais me glorifier bien plus que beaucoup d'autres, parce que, comme saint Paul, je faisais bien plus de progrès dans mon judaïsme que beaucoup d'autres de nos contemporains; mais à présent, à l'exemple du même saint Paul, je regarde comme étant une vile poussière toutes mes œuvres et tous mes mérites, et je ne cherche rien autre chose que de posséder le Christ avec foi comme mien, et à être trouvé riche en lui, non pas de mes œuvres et de mes mérites, mais des siens.

« A l'égard de Dieu, je ne vois pas d'autres satisfactions que celles du Christ, ni d'autres indulgences que celles que nous avons par lui; et, je vois que les péchés des élus ne sont effacés

pleinement que dans le Christ. Que si Dieu parfois les châtie, ce n'est ni pour la satisfaction, ni pour l'expiation de leurs péchés, ou de la peine encourue à cause de ces péchés, puisqu'en Christ a été donnée suffisamment et surabondamment toute satisfaction ; mais c'est pour les faire sortir de leur sommeil, les humilier, les habituer à la pratique de toutes les vertus, et à persévérer dans leur exercice, en les rendant chaque jour plus parfaits. Je ne vois même d'autres trésors spirituels et d'autres mérites que ceux du Christ, ni d'autres grâces, d'autres bénédictions et d'autres justifications que les siennes ; aussi est-ce le comble de l'impiété que de souffrir ou d'opérer avec l'intention de satisfaire aux yeux de Dieu, aux péchés ou aux devoirs dont nous sommes redevables envers lui, ou encore avec l'idée d'acquérir des mérites aux yeux de Dieu. En effet, c'est dire que le Christ n'a pas satisfait en tout, et ne nous a pas mérité tous trésors et toute grâce, et qu'en conséquence nous sommes en partie sauvés par notre fait ; c'est diminuer la gloire du Christ, qu'on doit par son entremise rapporter tout entière à Dieu, sans en attribuer une partie à l'homme, qui n'est digne que d'opprobre, de confusion, de vergogne et de blâme.

« Je crois aussi et je confesse qu'il n'y a jamais eu au monde et qu'il n'y aura jamais d'autre vraie, bonne et sainte religion que celle du Christ, laquelle consiste à croire fermement que nous sommes en tout point purifiés de nos péchés par le Christ, et par lui réconciliés avec le Père, justifiés, sanctifiés, adoptés comme enfants de Dieu, et faits ses très-riches et très-fortunés héritiers : et que celui qui croit ceci, est un chrétien d'autant meilleur et pieux, qu'il le croit d'une foi plus vive ; que toutes les autres religions dans lesquelles les hommes cherchent, croient et pensent se justifier, expier leurs péchés et s'enrichir par eux-mêmes en tout ou en partie, sont impies, et qu'elles le sont d'autant plus, qu'ils souffrent et travaillent dans ce but en ensevelissant pour ainsi dire le grand bienfait du Christ. Ce n'est pas à dire pour cela qu'ils doivent s'abstenir des bonnes œuvres : au contraire, rien n'est un meilleur stimulant et un secours plus efficace pour en produire que cette foi vive, par laquelle nous croyons que nous sommes en tout sauvés par ce Christ, par un pur effet de la grâce et de la bonté de Dieu, et en aucune façon par la noblesse, par la dignité, la bonté ou la valeur de nos œuvres.

« Et de plus j'ajoute, qu'il nous est impossible par nous-mêmes

de faire une œuvre vraiment bonne, agréable à Dieu, et digne d'être agréée par lui, si nous n'avons pas cette foi vive ; car, tandis que l'homme pense, au moins en partie, pouvoir satisfaire et mériter par lui-même, il n'opère jamais tout à fait à la gloire de Dieu, et il en est ainsi, parce que, ne comprenant pas le bienfait du Christ, en vertu duquel notre sanctification s'opère uniquement et en totalité par lui, il s'en tient toujours à l'amour-propre et à la confiance en lui-même ; donc il opère dans son propre intérêt.

« Mais lorsqu'il reconnaît en Christ l'immense bonté de Dieu, lorsqu'il est persuadé que son salut s'opère uniquement par ce Christ et par sa grâce, alors, n'ayant plus de motifs pour opérer par lui-même, et découvrant les sublimes horizons de la grande charité de Dieu en Christ, il est bien forcé d'opérer, non comme un esclave par crainte du châtiment ou par espoir d'une récompense, mais en enfant par l'élan de l'esprit et par le ressort de l'amour pour la gloire de Dieu : telles sont les œuvres qui lui sont agréables. Je crois encore et je confesse qu'il n'y a qu'une Église du Christ, universelle, sainte et catholique, c'est-à-dire la congrégation des élus et de ceux qui croient en tout être justifiés par Christ. Voilà celui qui ne peut tromper, dans les choses qui importent au salut, l'Esprit-Saint résidant au milieu des élus. Et s'il leur arrive parfois de tomber, ils ne périssent point pour cela, parce que le Christ est toujours avec eux, et y sera jusqu'à la consommation des siècles.

« Je crois en outre et je confesse, que tous les élus sont sauvés par le Christ et par pure grâce, et non par aucune de leurs œuvres, ni en tout ni en partie ; et croire ainsi est l'unique foi, par laquelle les vrais et bons chrétiens se distinguent de toutes les autres fausses croyances, religions et sectes. Bien plus, dans cette foi consiste tout l'abrégé du christianisme. Et de plus, je crois et je confesse, que tel est l'unique et vrai évangile de Dieu, promis par les prophètes dans l'Ancien Testament, prêché par le Christ, par saint Paul, par les apôtres et par les saints. Cette vérité se retrouve à chaque page dans les saintes Écritures, et en particulier dans les Épîtres de saint Paul aux Romains et aux Galates. Telle est cette vérité évangélique pour laquelle le Christ fut crucifié, Étienne lapidé, et les prophètes de Dieu, les apôtres et les saints, persécutés, emprisonnés, flagellés et mis à mort. C'est pour cette vérité que je suis hors de l'Italie, persécuté à mort, que je suis regardé par les antichrétiens comme un excom-

munié, mais la cause est si juste, qu'elle m'excuse elle-même. Si je me trompe sur cet article, ils se sont trompés avant moi, depuis le commencement du monde jusqu'à aujourd'hui, tous ceux qui ont été saints dans la vérité, et surtout les apôtres et en particulier saint Paul; bien plus, le *Christ lui-même;* et ils méritent tous d'être excommuniés, réprouvés et maudits. Que dis-je? si je me trompe en ceci, on devrait brûler les Évangiles, les Épîtres de saint Paul, et toutes les saintes Écritures, car l'évangile serait un leurre, la foi du Christ fausse, la religion impie, ce qui est impossible. Les saintes Écritures rendent témoignage de cette vérité. Méditez cette doctrine en vous humiliant de cœur en présence de Dieu, et il vous donnera la lumière du vrai. J'ai commencé, et avec la grâce de Dieu je continuerai à publier dans des ouvrages sommaires et à la portée du vulgaire ces doctrines qui sont nécessaires au chrétien, afin que vous soyez inexcusables aux yeux de Dieu. Vous m'objecterez peut-être que mes œuvres sont prohibées et que vous ne pouvez les lire. — Je réponds, que c'est un signe manifeste qu'elles donnent la lumière du vrai, et que c'est pour cela qu'ils ne voudraient pas les voir divulguées. Dans mes petits sermons, il n'y a pas autre chose en substance que les propos soutenus et les paroles textuelles contenues dans les saintes Écritures. Donc en les prohibant, ils prohibent pour les peuples la parole de Dieu. Voyez s'ils sont impies, et si on leur doit obéissance; et d'autre part, dans les écoles publiques et du haut des chaires, ils laissent lire et prêcher des doctrines profanes, hérétiques et impies, pourvu qu'elles ne tarissent point l'eau de leurs moulins.

« La lumière de l'évangile n'est pas si faible, que si vous êtes dans son orbite, vous ayez à redouter d'être trompés par moi, que dis-je? elle est si puissante que, suivant saint Paul, elle est uniquement voilée pour ceux qui périssent, et si vous êtes dans les ténèbres, vous devez vous moquer de ceux qui vous interdisent la lumière. L'amour que j'ai pour la patrie n'est pas si faible, que je veuille la tromper, que dis-je? tromper les miens, moi-même et aussi le Christ. Si cependant j'étais seul à croire et à confesser le vrai évangile, et que vous n'eussiez pas foi en moi, vous auriez une excuse apparente; mais ne voyez-vous pas que la plus grande partie des chrétiens ont ouvert les yeux à la vérité? et principalement les nobles, pieux et vraiment doctes esprits. Et si en Italie, en France et en Espagne on pouvait librement prêcher l'Évangile aussi bien qu'en

Allemagne, presque tous se rendraient à la vérité, tant elle est puissante.

« Mais bien qu'on interdise la diffusion des livres chrétiens et la prédication de la pure parole de Dieu, et qu'en outre on punisse avec la dernière rigueur les confesseurs de l'évangile, ou ceux qui s'en montrent les partisans ; néanmoins, plus ils sont persécutés, abreuvés d'injures, jetés en prison, condamnés au bûcher et à mort, plus ils se multiplient. Si vous voyiez le nombre des chrétiens secrets qui sont en Italie, en France et dans les autres parties du monde, vous seriez stupéfaits. Si cette œuvre n'était pas l'œuvre de Dieu, elle tomberait en dissolution, comme l'a dit jadis Gamaliel, mais elle va toujours croissant.

« Peut-être direz-vous que cette doctrine est nouvelle? Mais c'est la doctrine des prophètes, de Moïse, du Christ, des apôtres et de tous les saints; celle qui commença dès l'origine du monde, qui a duré jusqu'à aujourd'hui, et qui durera toujours. Il est vrai que pendant un temps elle a été ensevelie, et à ce point que, de nos jours, quand le Christ commença à nous verser un peu de sa lumière, on vit se vérifier ce qu'il a prédit dans son Évangile, par cette parole : *Croyez-vous que lorsque viendra le Fils de l'homme, c'est-à-dire lorsqu'il viendra se manifester en esprit, il trouvera encore de la foi sur la terre?* De même que la foudre et l'éclair qui viennent de l'Orient, apparaissent tout à coup à l'Occident, bien plus l'inondent de leur lumière, ainsi en est-il maintenant de l'évangile. La doctrine nouvelle consiste dans les inventions de l'homme et les traditions diaboliques qu'on prêche dans le royaume de l'Antechrist en s'efforçant non pas de soumettre à la parole de Dieu la prudence charnelle et la sensualité des fidèles, mais de torturer les saintes Écritures comme on tire une corde avec le cabestan, en les dénaturant et en les corrompant, et de crucifier de nouveau le Christ, en abusant de son nom, de son Église et de la religion.

« Serait-ce par hasard une doctrine suspecte, de croire que notre salut s'opère uniquement par le Christ, et par l'effet d'une pure grâce et de la bonté de Dieu? Tout au contraire, cette doctrine est tellement sûre que, lors même qu'elle n'aurait pas en sa faveur le témoignage des saintes Écritures et celui de l'Esprit-Saint, sa clarté brille d'une manière absolue, parce qu'elle apparaît d'elle-même comme vraie, sainte et divine, et parce qu'elle réserve à Dieu toute gloire, et à l'homme l'ignominie, la confusion, et que sous ce double rapport, on ne peut ni dépasser les bornes,

ni se tromper. Lorsque le Christ voulut prouver aux Hébreux, qui calomniaient sa doctrine, qu'elle était vraie, sainte et divine, il n'employa pas d'autre démonstration que celle-ci, à savoir : qu'elle attribuait toute la gloire à Dieu. La doctrine de l'Antechrist doit vous être suspecte, précisément parce qu'elle exalte l'homme en abaissant le Christ. L'homme n'est pas autre chose qu'un ver de terre impie et venimeux, et qui pour son salut a voulu avoir le Christ pour compagnon. Est-ce que par hasard on ne nous a pas prédit que l'Antechrist doit venir, et que son royaume doit succéder à l'empire romain, ainsi que Paul l'a écrit ; que ce sera l'homme de péché, l'enfant de la perdition, qui s'assiéra dans le temple de Dieu, et se montrera au monde comme s'il était Dieu ? Bien plus, c'est pour ce motif qu'on l'appelle l'Antechrist, parce qu'il se placera en avant du Christ, et se fera adorer à sa place, en s'élevant au-dessus de Dieu, et il sera son ennemi implacable, alors que l'iniquité débordera de tous côtés, et que l'abomination elle-même s'installera jusque dans le lieu saint.

« Dites-moi, n'avons-nous pas vu toutes ces prédictions se réaliser sous la tyrannie papiste ? Il a encore été prédit non-seulement que leurs œuvres seront des œuvres de Satan, mais que leur doctrine sera une doctrine diabolique, et ils disent cependant qu'ils ne peuvent pas se tromper. Paul dit que l'homme animal n'entend rien aux choses de l'esprit, et quoiqu'ils soient des hommes charnels et impies au suprême degré, il ne leur suffit pas d'avoir la présomption de juger, de contrôler et de condamner les choses divines et spirituelles ; mais ils prétendent encore, en marchant à tâtons, qu'on les croie sur parole, lorsqu'ils vous assurent qu'ils ne peuvent se tromper.

« Il a été aussi prédit qu'il y aura alors de telles tribulations, qu'on n'en a jamais vu de semblables, et qui iraient jusqu'à séduire et tromper le monde par des signes, des miracles et des prodiges menteurs et faux ; en sorte que, si ces jours n'étaient pas abrégés, chacun se damnerait, même les élus s'il était possible ; mais Dieu abrégera ces calamités par rapport à eux. Il a été aussi prédit que l'Église doit se réformer : mais ne vous semble-t-il pas qu'elle ait autant besoin de réformes dans sa doctrine que dans ses moines ?

« Nous avons aussi commencé à voir se vérifier ce que jadis Paul avait prédit, à savoir que le Christ tuerait l'Antechrist, non pas avec les forces humaines, mais avec le souffle de sa bouche, c'est-à-dire avec sa parole, et qu'il détruirait et anéantirait son

royaume en se montrant dans tout l'idéal de la splendeur de son esprit, et en illuminant de sa propre lumière ses élus. Dites-moi, ne s'aperçoit-on pas déjà que son royaume a commencé à décliner? Voit-on la vérité là où était naguère le crédit, la réputation, la majesté, le respect, l'obéissance, l'autorité, la puissance, et jusqu'à la tyrannie sur les consciences, tous ces moyens qui servaient aux papes à tromper le monde et qu'ils possédaient il y a vingt-cinq ans? Qu'est devenue cette affluence de peuples qui accouraient à Rome, où il y a de si beaux revenus et de si fortes recettes? Déjà le monde se moque de leurs indulgences, de leurs jubilés, de leurs absolutions, de leurs bénédictions, de leurs censures et malédictions, et si une seule étincelle a produit depuis si peu de temps une si grande lumière de vérité, quel résultat, croyez-vous, produiront tant de torches allumées? Le monde ne vit peut-être jamais, depuis le temps des apôtres jusqu'au nôtre, de si brillants génies, il ne vit pas non plus les saintes Écritures aussi bien commentées qu'elles le sont aujourd'hui; c'est bien l'œuvre de Dieu, qui veut toujours que ses entreprises tournent à sa gloire.

« Il triomphera donc, mais avec le sang des martyrs, qui coule sans cesse dans les différentes parties du monde, et l'on verra se réaliser la prédiction du Christ, que son évangile serait prêché dans tout l'univers : alors viendra la fin. Ne voyez-vous pas que l'Antechrist n'a plus pour adorateurs que certains hommes charnels et intéressés, et des gens voués à la réprobation? Et si le peuple hébreu, s'étant refusé de croire au Christ lors de son incarnation, n'a pas trouvé excuse devant Dieu pour avoir dit, comme nos prélats le disent également, qu'il n'est pas le Messie, mais un séducteur, et qu'eux ne peuvent se tromper, devons-nous leur donner créance? ne devons-nous pas avoir à cœur d'être plus sages que tous les autres? si notre synagogue, si notre Église, l'ont répudié, sommes-nous tenus de les imiter nous aussi? Ils ne seront pas davantage excusables ceux qui maintenant n'acceptent pas le Christ, qui se montre en esprit, et il ne leur servira de rien de dire, ainsi que plusieurs disent : Nous voulons croire comme nos pères nous ont enseigné, et régler nos croyances sur celles que nous avons trouvées en vigueur chez le prochain ; notre Église et nos prélats ne peuvent se tromper; ainsi nous ne voulons pas en savoir plus qu'eux. Que dis-je? ils seront d'autant moins excusables, que maintenant le Christ apparaît sous un jour plus éclatant, et qu'il y a maintenant dans diverses parties du monde tant

d'églises, tant de peuples et de nobles intelligences qui ont reçu l'évangile; et l'Église de l'Antechrist étant devenue dans sa doctrine et dans ses mœurs plus corrompue que ne le fut jamais la synagogue des Hébreux, est-il possible que vous ne vous aperceviez pas que leur fausse religion est pleine d'inventions humaines, d'hypocrisies, de superstitions, d'idolâtries et d'abominations? Oh! que tu serais heureuse, Sienne ma ville chérie, quelle somme de félicités il y aurait pour toi, si tu te purgeais de ces ridicules pharisaïques, de ces dégoûtantes superstitions, de ces égarements funestes, insensés et impies, si tu pouvais te débarrasser du culte de ceux qui semblent être tes saints patrons, et qui sont aux yeux de Dieu l'abomination personnifiée, et si tu embrassais la parole de Dieu et son évangile comme l'ont prêchée le Christ, les apôtres et ceux qui l'ont imité en vérité! Ne veux-tu pas faire quelque démonstration en faveur du Christ, toi qui es dotée d'un si grand nombre de nobles intelligences? veux-tu par hasard être la dernière à connaître le Christ? Ouvre, ouvre donc désormais les yeux à la vérité, afin que reconnaissant dans le Fils de Dieu toute ta justification, ta sagesse, ton salut et ta paix, et vivant pour Dieu toujours heureux, tu lui rendes toute louange, tout honneur et toute gloire par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Amen [1]. »

Plus d'une fois déjà nous avons nommé Caterino Politi, de Sienne, un des plus ardents controversistes de son temps, qui avait la manie de trouver des hérésies, au point de signaler à la faculté de Paris comme suspectes plusieurs propositions dans l'ouvrage du cardinal De Vio. *Jentacula, hoc est præclarissima plurimarum notabilium sententiarum novi Testamenti liberalis expositio*. Par contre, lorsqu'il fut question de nommer Caterino évêque, Barthélemy Spina, maître du sacré palais, produisit cin- Caterino Politi.

(1) Cette lettre d'Ochin fut traduite en français et imprimée sans indication de lieu, sous ce titre : *Epistre aux magnifiques signeurs de Siene par B. Ochin du dit lieu, auxquels il rend raison de sa foy et doctrine. Avec une épistre à Mutio Justinopolitan, par laquel il rend aussi raison de son département d'Italie, et du changement de son état, translatée de la langue italienne.* Super omnia vincit veritas, 1544, in-8°.

quante propositions, extraites de ses ouvrages, en les donnant comme entachées d'hérésie : mais Caterino s'en défendit. Ceci soit dit pour prouver combien était commune alors l'accusation d'hérésie[1].

Vous pouvez penser si un tel homme épargna Ochin. Caterino, en nous racontant sa propre vie, dit qu'après le premier livre *adversus impia ac valdè pestifera M. Lutheri dogmata, tacui multis annis, cum jam scriberent plurimi in hæreticos Germaniæ, donec venerunt qui, suppresso nomine, libellos lutheranam doctrinam continentes, in vulgus sparserunt. Quo tempore fratrem B. Ochinum, impium illum apostatam, dudum Italiæ concionatorem, suis coloribus parvo libello depinxi, ut nosceretur crudelis hypocrita, et simplicium animarum mactator, et libellum composui quem nuncupavi Speculum hæreticorum contra Bernardinum Ochinum; primo editum Romæ* 1542. Ensuite en 1544, il publia en italien la *Riprovazione della dottrina di Bernardino Ochino e d'alcune conclusioni luterane*[2]. Lui-même, le 5 janvier 1543, écrivait de Rome aux magistrats composant le gouvernement de Sienne :

Sa lettre contre Ochin.

« Magnifiques et très-honorables magistrats ; ayant eu par hasard entre les mains une lettre que Bernardin Ochin a envoyée à vos seigneuries et à toute la ville, lettre qu'il a fait imprimer à Genève, et découvrant en elle un véritable poison que l'auteur vous présente pour tuer vos âmes, moi, excité par des personnes religieuses et par le zèle pour la foi, non moins que par les devoirs

(1) Pazzi écrit que Caterino, déjà vieux, fut aperçu plusieurs fois, au couvent de la Minerve de Rome, versant des larmes : et comme on lui en demandait la cause, il répondait qu'il était chagrin d'avoir écrit avec tant d'acrimonie contre certains Pères ; et comme on lui suggérait que de la même main qui avait frappé il pouvait guérir, il donnait pour toute réponse son silence et des larmes.

(2) Réfutation de la doctrine d'Ochin, et de quelques conclusions luthériennes.

que j'ai à remplir envers ma patrie en matière spirituelle, devoirs qui découlent de ma profession, j'ai composé un petit traité assez court pour réfuter cette épître, et la doctrine pestilentielle qu'elle renferme ; puis je l'ai adressé à vos seigneuries et à toute la cité, après l'avoir au préalable dédié à l'archevêque, afin que, si Sienne a un fils selon la chair qui lui offre le poison sous les trompeuses apparences de la flatterie, il ne lui en manque pas un autre qui le lui découvre en lui opposant les vérités du salut, et qui la fasse tenir sur ses gardes, parce qu'il s'agit ici du véritable fondement de la vie éternelle. Je me permettrai de vous rappeler les promesses qui ont été faites dans la dernière réforme au chapitre premier, c'est-à-dire celle ayant trait à la vigilance à apporter pour préserver la ville des hérésies. Si vous suivez cet avis, je puis espérer que la miséricorde de Dieu descendra sur votre ville, et si vous ne le suivez pas, je vous annonce d'horribles épreuves en ce monde, et ensuite la damnation éternelle. Puisse cette manifestation m'être tout à la fois un témoignage et une excuse devant Dieu, qu'en ce qui me touche, je n'ai pas failli au devoir de vous annoncer cette vérité ! Puisse le Seigneur vous délivrer de ces maux ! Veuillez prendre votre temps pour vous faire lire le petit traité, et vous connaîtrez la vérité, car rien n'est plus facile pour celui qui ne voudra pas s'aveugler lui-même.

« Il ne me reste plus qu'à vous rappeler la justice, en vous exhortant à calmer vos passions, à viser tout d'abord à honorer Dieu et à l'apaiser par une vraie pénitence dans des temps aussi calamiteux et qui ont attiré les foudres de la colère du Tout-Puissant. »

Puis le 7 mars 1544, il écrit de nouveau :

« J'envoie à vos seigneuries le petit livre, composé en langue vulgaire et déjà imprimé, contre la doctrine pestilentielle de Bernardin Ochin, avec le vif désir que vous montriez votre vigilance, ainsi que c'est votre devoir, à l'endroit de cette maudite peste spirituelle ; vos précautions doivent être plus minutieuses encore que contre la peste corporelle, car cette peste spirituelle a pour conséquence la mort éternelle. Je prie le Seigneur dans ces temps d'affreuses calamités de vous faire échapper, ainsi que toute la ville, aux périls et aux épreuves qui sont suspendus sur vos têtes ; et je ne doute point que sa miséricorde ne vous en fasse la grâce, si on se préparait à la recevoir, d'abord en craignant Dieu et en lui rendant le culte qui lui est dû, et ensuite en observant la justice sans considération d'intérêt privé et sans acception de partis,

car telles sont les causes de la ruine des royaumes et des cités. Je n'ai rien autre à vous mander. »

Autres réfutations d'Ochin.

Au catalogue *delle Carte Cerviniane*, faisant partie des Archives de Florence, liasse XXVIII, je trouve mentionnée une lettre d'Aonio Paleario, et une autre de la marquise de Pescara, qui toutes deux concernent Ochin. Mais aujourd'hui on ne les trouve plus; elles eurent, comme tant d'autres, le sort d'avoir été volées ces années dernières. Des personnes de science et de renom ont pris part à ces larcins honteux, et on a poussé si loin l'impudence qu'un négociant de Paris offrait publiquement aux amateurs de leur vendre un autographe quelconque parmi ceux qui se conservent dans ces archives.

J'ai trouvé à la Bibliothèque Magliabecchiana, (*Manuscrits, classe* XXXIV, n° 2), la réponse en latin de don Basilio de Lapis, moine cistercien, à une lettre d'Ochin. Après avoir épuisé tous les moyens pour toucher son cœur et l'amener à ne pas nuire à tant de chères brebis qui l'avaient suivi dans la vérité, le moine en arrive à réfuter directement la doctrine de l'hérétique sur le mariage des prêtres, sur la suprématie du pape, sur le sang du Christ considéré comme le moyen unique d'expiation; sur le libre arbitre, sur le culte des images, les jeûnes, les jours fériés; sur la distinction entre les prêtres et les laïcs et sur la confession.

Puis il l'avertit que c'est folie de prétendre que toutes les constitutions de l'Église sont mauvaises, puisque toute société fait des lois pour sa propre amélioration, et qu'aucune n'en fait exprès de mauvaises : arrivé à ce point, il lui rappelle que les auteurs de ces lois ont souffert le martyre. Il finit par une pathétique exhortation, que voici : *Ad pacis terminum et Domini hereditatem pervenire non potes*,

quando pacem Domini cum tuo furore corrumpis; quando et nos filii tui non a te, sed tu a nobis continuo recessisti, non unitatem conservasti, non verbum Domini tenuisti; sed quid ultra? finem dabimus et Dominum rogabimus ut te ac nos..... dirigat in semitis suis et porrigat gressus nostros in viam pacis, et te ipsum nobiscum in unitate Ecclesiæ et vinculo pacis convertat, et in sinu suo te recipiat atque conservet.

Ochin fonda à Genève la première Église italienne[1] et y publia divers opuscules, entre autres *Cento apologhi*[2], livre où il se montre si acharné, que Sleidan lui-même, l'historien et le panégyriste de la réforme, en avait honte. Cependant sa longue lettre, remplie d'injures contre Paul III, écrite dans le style d'amplification alors en usage et auquel nous réhabituent malheureusement de nos jours les vils champions de la presse, cette lettre, qu'on conserve à la Bibliothèque Laurentienne de Florence, est encore plus ignoble. Ce pape ayant prohibé ses ouvrages, Ochin l'attaque, non pas, dit-il, qu'il espère corriger un vieillard octogénaire : son seul but est de montrer au monde que Paul n'est pas un vrai pontife, mais bien une créature du diable. Il relève toutes les parties de sa vie, depuis l'époque où, étant tout jeune encore, il aurait empoisonné sa mère, et serait parvenu à se soustraire au procès. Suit le récit d'attentats à la pu-

(1) Dans les manuscrits de la Compagnie des pasteurs à Genève, sous le titre : « Spectacles, professeurs, recteurs et ministres des églises étrangères qui sont dans la ville, » on lit à la page 182 : « Église italienne. Cette église fut établie en 1542, octobre.... Bernardin de Servas, qui avait été religieux, prêche à la chapelle du cardinal (d'Ostie) tous les dimanches. » Assurément on doit lire : « Bernardin de Senis. »

(2) Apologues dans lesquels on met à découvert les abus, superstitions, erreurs, idolâtries et impiétés de la synagogue du pape, et spécialement celles de ses prêtres, moines et frères, 1554. C'est l'œuvre la plus rare d'Ochin ; elle se compose uniquement du livre premier, tandis que la traduction allemande en a cinq.

deur et d'actes d'impudicité commis sur des personnes expressément nommées. Il lui attribue plusieurs assassinats, disant qu'il savait toujours se soustraire aux châtiments mérités, et même plus tard faire exécuter, ou incarcérer, ou bannir ses propres complices. Son élection, ajoute-t-il, fut le résultat d'un honteux trafic. Tout se traita ensuite par la simonie, par la corruption des cardinaux, par la vente des emplois, la vente de l'impunité pour les attentats contre les mœurs, et par le trafic de la justice. Le gouvernement de ce pape ne pouvait être pire. Il lui reproche les fautes et la fin de Pierre-Louis, et d'avoir laissé peindre dans une chapelle papale le jugement de Michel-Ange, qui conviendrait tout au plus dans une taverne. Il accuse surtout ce pape d'astrologie et de nécromancie, et il s'étend longuement sur ce point pour montrer comme la raison divine et la raison humaine défendent de faire intervenir les démons dans nos opérations, ainsi qu'avait coutume de le faire Paul III. Et il prétend que ce dernier a réussi à se faire nommer pape au moyen d'un pacte avec le démon; qu'ainsi son élection n'a pas été légitime; par conséquent les princes sont invités à le déposer. (D)

Ses doctrines. Cependant Ochin fut un philosophe et un dialecticien des plus distingués. Il enseignait qu'on ne peut arriver au vrai par la raison, mais qu'on a absolument besoin de l'autorité divine. Comme l'Écriture sainte ne suffit pas si une lumière infaillible n'aide à l'interpréter, e comme il avait répudié l'autorité de l'Église, il fut contraint de recourir au mysticisme et à l'inspiration immédiate. La raison naturelle qui n'a pas été purifiée par la foi, dit-il, est frénétique et insensée; demandez-vous donc comment elle pourrait être pour nous une règle et un

guide dans le domaine du surnaturel, et comment sa philosophie erronée pourrait servir de fondement à la théologie, et d'échelle pour monter jusqu'à elle. Si la raison humaine n'était pas frénétique, quoiqu'elle n'ait qu'une faible lueur des choses créées, cependant elle s'en servirait, non-seulement pour s'élever à la connaissance de Dieu, mais encore plus pour reconnaître avec Socrate, non-seulement qu'elle ne sait rien, mais de plus qu'elle ne peut rien faire sans la grâce divine. Au contraire elle est si orgueilleuse, qu'en même temps qu'elle rabaissait, qu'elle étouffait, et qu'elle persécutait le Christ, l'évangile, la grâce et la foi, elle a toujours exalté l'homme charnel, son intelligence et ses forces. Et de plus elle est frénétique et tenace à ce point que la foi ne la guérit pas; elle n'accepte comme vrai que ce que bon lui semble, et on ne peut lui faire comprendre une vérité, si elle ne l'a au préalable passée au creuset de sa vaine science et si elle ne l'a trouvée conforme à son aveugle jugement. La philosophie se tient donc dans les basses régions; elle rampe dans la vallée obscure des sentiments; elle ne peut lever la tête vers le domaine du sublime et du surnaturel, pour lequel elle est tout à fait aveugle[1].

« On pourrait rencontrer une personne possédant par cœur les saintes Ecritures et leur interprétation, et les comprenant humainement par la seule force du génie donné à l'homme, et qui cependant serait dépourvu de toute foi, de tout esprit et de toute vraie lumière de Dieu. Aussi avons-nous besoin d'un esprit et d'une lumière surnatu-

(1) *La seconda parte delle Prediche di messer Bernardino Ochino senese.* Predica III.

rels, et il faut que Dieu daigne ouvrir notre entendement, et nous fasse pénétrer divinement le sens des saintes Écritures. Nous ne devons donc pas les regarder comme notre dernière fin, notre guide et notre maîtresse suprêmes, mais comme des moyens et des auxiliaires qui servent à la foi, à l'esprit et à la vraie connaissance de Dieu, et cela bien plus que les créatures. En outre, dans l'Église de Dieu, nous avons besoin en dernière analyse pour asseoir notre certitude, pour nous instruire et nous affermir dans les vérités divines, révélées et surnaturelles, de recourir au témoignage intime de l'Esprit-Saint, sans lequel il est impossible de discerner les écritures qui sont saintes et proviennent de Dieu de celles qui ne le sont pas[1]. »

Ses querelles avec les protestants.

Mais Ochin, qui n'avait pas refusé son adhésion à l'Église universelle, pouvait-il se plier aux opinions individuelles de Calvin? Il ne tarda pas en effet à se trouver en désaccord avec celui-ci, en sorte qu'à Genève il fut excommunié et persécuté. Il se remit donc en route, à pied, comme toujours, accompagné de sa femme, allant à la recherche de la vérité, et de gens qui permettraient de la dire. Ce fut à Bâle, là où s'était rassemblé un des derniers conciles, là où s'étaient réfugiés Erasme et Hutten dégoûtés des excès, là où Froben imprimait des pamphlets si violents, qu'Ochin se rendit pour y publier ses sermons. Ayant été demandé à Augsbourg en qualité de prédicateur aux appointements de deux cents florins par an, il attira une grande foule d'auditeurs, jusqu'à l'époque de l'invasion de Charles-Quint, qui lui laissa à peine le temps de prendre la fuite avec Stancari de Mantoue.

(1) *La seconda parte delle Prediche di messer Bernardino Ochino senese.* Predica IV.

A Strasbourg, il retrouva son vieil ami et compatriote Pierre Martyre Vermigli, dont nous parlerons bientôt, et étant de là passé avec lui en Angleterre, il prêcha aux réfugiés italiens[1], mais la tolérance ayant cessé à la mort d'Edouard VI, il retourna en Suisse, où il fut investi de la charge de pasteur par les émigrés de Locarno, qui avaient obtenu du sénat de Zurich une église et l'usage de leur langue maternelle.

Bientôt il est accusé d'avoir des opinions antitrinitaires et d'admettre la polygamie; on le force à faire une profession de foi, et il jure qu'il veut vivre et mourir dans la confession de Zwingle. Mais à peine a-t-il prononcé ce serment qu'il en a regret, monte en chaire et se met à attaquer certains dogmes admis par cet hérésiarque, et dans ses *Labyrinthes* il nie presque toutes les vérités chrétiennes. Aussi fut-il banni de la Suisse, et il ne put même obtenir de retarder son départ jusqu'au printemps, en sorte qu'à l'âge de 76 ans, au cœur de l'hiver, il lui fallut avec ses quatre enfants reprendre le chemin de l'exil, du côté de la Pologne.

La première fois qu'il prêcha aux frères italiens à Cracovie : « Gardez-vous bien, mes frères, de vous tromper, disait-il; vous êtes venu voir aujourd'hui un véritable apôtre de Jésus-Christ. J'ai souffert plus de peines et plus de fatigues pour le nom et pour la gloire du Christ, et pour manifester la vérité des mystères de la religion qu'un homme n'en peut souffrir naturellement, et qu'aucun des

(1) Il succédait au polonais Jean Lasco. L'Église était dédiée à sainte Cécile, et il y avait comme prédicateur le florentin Michel-Ange Florio, qui était peu goûté. Ochin pourrait bien être l'auteur du petit livre rarissime, intitulé : *la Forma delle pubbliche orationi lequali si fanno nelle chiese dé pellegrini in Inghilterra.*

apôtres n'en a jamais souffert. Et si Dieu ne m'a point donné comme à eux la grâce de faire des miracles, vous n'en devez pas pour cela moins croire à ma doctrine qu'à la leur, parce que nous l'avons tous également reçue du même Dieu; et croyez-moi, c'est un assez grand miracle que j'aie pu souffrir ce que j'ai souffert. » (E) Voilà jusqu'où pouvait le mener l'orgueil!

Ses Trente dialogues. Il soutient la polygamie.

Ce fut un des plus beaux triomphes de l'Église au moyen âge que d'avoir défendu le principe de l'indissolubilité du mariage contre la lubricité des princes. Mais déjà Luther, pour s'attirer les bonnes grâces du landgrave de Hesse, avait approuvé la bigamie; maintenant Ochin, dans le XXIe de ses *Trente dialogues*, soutient qu'un mari, qui a une femme stérile, maladive, insupportable, doit d'abord implorer de Dieu la continence; et que si, après avoir demandé cette grâce avec foi, il n'a pu l'obtenir, il peut sans pécher suivre son instinct; sachant alors sans aucun doute que cet instinct vient de Dieu, il pourra prendre une seconde femme sans divorcer avec la première. (F)

En cette occasion il montra une basse condescendance envers Sigismond, roi de Pologne, qui avait grande envie de convoler à un nouvel hymen Ochin s'attira ainsi l'indignation d'un grand nombre de catholiques, et surtout celle du cardinal Osio, grand défenseur du royaume de Hongrie. Il en écrivit à ce roi pour le dissuader d'un tel projet, en lui montrant quel préjudice en sortirait pour tout le pays. « Je ne crois pas qu'il y ait eu dans notre siècle une plus grande peste d'hérétique que cet impie Bernardin Ochin, qui alla jusqu'à remettre en doute l'existence de Dieu et sa providence. On dit que dans notre patrie on prête l'oreille aux conseils de ce scélérat; mais

si jamais nos compatriotes avaient pu les suivre, les éléments eux-mêmes se révolteraient contre nous; certes ils ne pourraient supporter un crime si horrible[1]. » Le protestant Bullinger, lui aussi, déclamait contre Ochin, s'étonnant qu'un vieillard, et qui plus est un ministre de l'Église, écrivît de telles énormités. Ochin dans ses *Dialogues* avait, disait-il, fait son propre portrait, afin que ceux qui jusqu'alors ne l'avaient pas connu pussent le connaître : « Il est bien avancé dans la science de la perdition, ingrat envers le sénat et les ministres, impie, plein de malice, pour ne pas dire un affreux imposteur. »

Ochin de son côté se plaignait de lui : « Je ne m'imaginais pas, dit-il, que Bullinger fût pape à Zurich, et qu'on dût obéir non-seulement à ses ordres, mais encore à ses exhortations, en un mot qu'il fût plus maître que le sénat. » Théodore de Bèze aussi le poursuivait de ses invectives : « Ochin est un scélérat, un libertin, un fauteur des ariens, un blasphémateur du Christ et de son Église. » Aussi fut-il repoussé à Bâle et à Mulhouse; il alla se cacher en Moravie, où, après avoir perdu de la peste deux filles et un garçon, il mourut en 1564. Sa fin.

Tout autre est le récit détaillé que nous fait Boverio; Ochin, selon lui, serait mort à Genève, après s'être confessé à un prêtre catholique, et après s'être rétracté en présence de tous ceux qui le visitaient. Irrités de cette conduite, les magistrats de Genève auraient ordonné que s'il y persistait, on le mît à mort, ainsi du reste qu'il arriva, puisqu'il fut poignardé. A l'appui de ces faits

(1) Rescius, *Vita Hosii*, lib. III, cap. 6. Osio écrivit un livre intitulé : *De Hæresibus nostri temporis*.

très-invraisemblables, l'annaliste produit plusieurs témoignages, mais peu concluants. Il fait grand cas de ce que Théodore de Bèze, dans le livre intitulé *Veræ imagines virorum illustrium impietate et doctrina, quorum labore Deus usus est, his extremis temporibus, ad veram religionem instaurandam ex diversis christianitatis regionibus* (Genève, 1531), dit : *Petrus Martir* (Vermigli) *in egressu suo ex Italia habuit socium Bernardinum Ochinum, monachum magni nominis apud Italos, et auctorem ordinis Capucinorum* (?) *qui in fine se ostendit esse iniquum hypocritam, atque habuit alios qui omnino aliter se gesserunt.*

Boverio prétend que de Bèze, le qualifiant d'hypocrite, a voulu dire qu'Ochin a fini en catholique. (G) Mais chacun comprend qu'il est ici fait allusion aux opinions antitrinitaires du moine, au sujet desquelles les dissidents échangent entre eux des injures, non moins violentes que celles qu'ils lançaient contre les catholiques. (H)

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS VII.

(A) — L'ordre des jésuates, confondu à tort par quelques-uns avec celui des jésuites, fut cause qu'on déversa l'injure contre certains noms ; Guillaume Libri la prodigua à l'illustre mathématicien Cavalieri, qu'il aurait sans doute porté aux nues s'il se fût aperçu que ce dernier était jésuate et non jésuite. C'est ainsi qu'on écrit l'histoire. Le milanais Paul Morigia, qui fut général des jésuates, donne l'histoire des hommes illustres de cet ordre, et compte jusqu'à soixante de ses membres morts en odeur de sainteté. A Milan, nous avons vu de nos jours, sous le nom de *Società del biscottino*, être l'objet de tous les outrages du beau monde comme des bénédictions de ceux qui souffraient, une réunion de personnes pieuses qui visitaient les hôpitaux, et portaient aux malades quelques douceurs. On appelait pour le même motif *Pères de l'eau-de-vie* les jésuates, qui fabriquaient cette liqueur et en donnaient aux malades pour les réconforter.

(B) — En 1542, Alexandre Piccolomini de Sienne publiait à Venise l'*Instituzione dell' uomo nobile*, ouvrage dans lequel au livre I, ch. VII, il avance ce qui suit : « Bien qu'il s'en trouvera quelques-uns qui, pour mieux servir Dieu, s'abstiendront des liens du mariage, ils ne seront pas pour cela dispensés d'observer la loi qui nous prescrit d'aider le prochain ; bien loin de là, ils seront beaucoup plus tenus que les autres à l'observer, car c'est leur affaire de chercher constamment d'aider au salut d'un tel ou d'une telle en enseignant à faire les bonnes œuvres et tout à la fois en donnant l'exemple : c'est ce que fait entr'autres aujourd'hui le saint homme frère Bernardin Ochin de Sienne, en cela beaucoup plus prudent et sage que ne se montrent ceux qui, en tant qu'ennemis de tous les autres et amourachés seulement de leur propre personne, s'en vont vivre comme des reclus dans les cloîtres, ou qui, dispersés à travers les forêts touffues, croient par là imiter Jean-Baptiste ; oubliant ainsi que ce grand saint ne se

lassait pas de prêcher constamment et de montrer au prochain le chemin du ciel.

(C) — Tolomei écrivait à frère Caterino Politi, qu'à l'occasion d'une maladie, il avait étudié les principes de la religion chrétienne, et qu'il avait reconnu que « la tradition de l'esprit apostolique, passant dans l'Église du Christ de main en main sans interruption de temps et sans l'écriture, est une des garanties les plus solides et les mieux fondées que cette Église doit nous enseigner en droite ligne la vraie religion. » Les hérétiques sachant combien cet esprit apostolique mine leur édifice, s'attaquent à lui ; aussi avait-il l'intention d'écrire sur ce sujet. Mais ayant appris que dans le saint Concile, on avait rendu un décret qui fixait ce point de la tradition, il le priait de le lui faire connaître, « afin (dit-il) que je puisse me nourrir l'esprit d'un nouvel aliment spirituel et divin. » Tolomei lui demande, en outre, quelque ouvrage de sa plume, qui (ajoute-t-il) « produira en moi quelque fruit d'une foi plus vive et d'une charité plus ardente. » (*Lettere di XIII nomini illustri*, pag. 385.)

(D) — On y joint une note qui défend d'en laisser prendre copie. Même sans cela, je ne l'eusse pas reproduite, tant c'est une œuvre abjecte. Je crois voir une allusion à cette lettre dans le passage suivant des *Lègations di Averardo Serristori* (Firenze 1853, page 88). « Certains prédicateurs à Zurich ont fait imprimer un libelle fameux contre Sa Sainteté, dans lequel l'auteur blâme sa conduite et ses mœurs, ainsi que celles des papistes : aussi les cinq cantons catholiques gémissent de cette publication. »

Crispino, libraire, écrivain et disciple de Calvin, édita un ouvrage intitulé : l'*Estat de l'Eglise avec les discours des temps depuis les apôtres jusques au présent*, 1581, petit in-8°, livre où l'on trouve toutes ces diatribes contre le pape Paul III ; l'auteur va jusqu'à affirmer que ce pape entretenait 45,000 mignons ; qu'il était astrologue, sorcier, devin, etc.

(E) — Voir la page 134 *Della Vita del cardinale Commendone*, par Monseigneur Graziani, ouvrage si estimé, qu'il a été traduit en français par le célèbre Fléchier.

Commendon joua un grand rôle en Pologne, et en fit chasser les hérétiques italiens. On a de lui, composé du temps qu'il était évêque de Zante, c'est-à-dire vers 1539, un *discorso sulla Corte di Roma* (Discours sur la cour de Rome) que nous ne croyons pas avoir été imprimé, où il énumère un grand nombre d'abus et

suggère des remèdes d'une efficacité douteuse. Et d'abord, il n'admet pas qu'on puisse corriger la puissance papale en lui imposant des limites, ce qui humainement ne se peut faire. « Une certaine sensualité (poursuit-il) a engendré dans l'Eglise de nombreux défauts, qui, en se continuant toujours de la même manière, l'ont mise dans le triste état où elle se trouve, en sorte qu'elle ne peut accomplir son office sous un double point de vue : au point de vue de son rôle politique, en ce qui touche la prudence du gouvernement, et au point de vue chrétien, en ce qui touche aux devoirs qui incombent à tout l'ordre ecclésiastique. La première infraction a lieu lorsqu'elle change la prudence en astuce, et lorsqu'elle torture la raison dans l'intérêt des passions. Aussi les pontifes, étant des hommes, et ayant devant leurs yeux des exemples si enracinés de népotisme, il peut arriver facilement qu'ayant, eux aussi, cédé aux liens du sang, ils s'égarent sans s'en apercevoir, en suivant l'exemple de leurs devanciers. En outre, elle pèche encore en ce qui concerne le gouvernement, et cela non par malice, mais par une négligence dont elle n'a pas conscience. Elle est comme une personne qui, sans autre but qu'une vie joyeuse, au lendemain du jour où elle a recueilli un héritage considérable et inespéré, consent à en abandonner une partie pour ne pas entrer en contestations, et à dépenser l'autre en prodigalités, parce qu'il ne lui semble pas qu'elle donne du sien ; parfois elle s'imagine faire un gain, lorsque par là elle croit obtenir la faveur des princes.

« Mais pour nous en tenir à ce qui regarde essentiellement et proprement l'Église, nous parlerons du second défaut, qui a trait aux obligations inhérentes au ministère sacerdotal. Ce défaut provient tant des moyens que bien souvent on emploie pour obtenir ces offices et ces dignités, que des habitudes de vie qui règnent aujourd'hui à la cour. Et d'abord, reconnaissant d'une manière évidente la séparation qui existe entre l'utilité des revenus et la charge ecclésiastique en elle-même, entre l'honneur dont elle investit le titulaire et les charges qu'elle lui impose, on a vu naître et prendre racine en beaucoup d'esprits cette funeste opinion, que le pouvoir politique ne convient pas à l'Église. Et pourtant ne voit-on pas que Dieu, notre Seigneur, n'a pas donné d'autres juges ni d'autres maîtres à son peuple que les prêtres, et qu'il a manifesté son grand déplaisir lorsque ce dernier a demandé des rois ; et cela, bien que les fils de Samuel, qui tenaient alors les rênes du pouvoir, fussent devenus injustes. Il

en est d'autres enfin qui se scandalisent de ce que l'Église ait des revenus et des richesses, disant que c'est un nouvel usage, introduit par l'avarice des prêtres, en contradiction avec les usages de la primitive et sainte Église. Quant à cette opinion, laissant de côté le jugement que portent ainsi témérairement et sans aucune autorité ces personnes, pour moi, j'ai toujours été fortement étonné, comme dans les autres propositions, de l'inconcevable hardiesse et du peu de vergogne que d'autres ont, en affirmant ce qu'ils ne savent pas. On trouve la preuve du contraire, en lisant sur cette matière le décret du pape et martyr Urbain I, qui, il y a déjà plus de 1300 ans, exposait l'usage de la primitive Église, consistant à vendre tout ce qui lui était donné, et à le distribuer aux pauvres ; puis, comment peu après, pour améliorer sa position, cet usage fut transformé pour faire place à l'autorisation de conserver les biens en nature et d'en distribuer seulement les revenus; tel est l'usage qu'Urbain I ordonne qu'on suive. En outre, bien avant le pontificat d'Urbain, on peut lire dans les décrets de Pie I des règlements en ce qui concerne l'usage lui-même de la possession des biens immeubles; on y traite cette matière comme une chose fort ancienne, en sorte qu'il est évident que cet usage remonte jusqu'au temps des apôtres. Toutefois, par suite de l'ignorance ou de la perversité de certains hommes, on ne fait plus de distinction entre la chose en elle-même et l'abus qu'on a pu en faire. Bien plus, la distribution gratuite établie par Urbain ayant cessé, il y a déjà bon nombre d'années qu'on ne laisse plus par testament à l'Église, ni villes, ni châteaux, ni fermes ni maisons ; mais ces libéralités sont prohibées dans certains pays par la loi ; comme par exemple en Angleterre, où cette prohibition existait déjà bien des années avant sa rupture avec le siége apostolique. Désormais, dans chaque province l'Église a perdu une grande partie des biens qu'elle possédait, et de plus l'obéissance ; on a vu s'allumer chez des personnes peu conformes à ce genre de vie, un coupable désir de posséder des bénéfices, et en même temps chez les princes temporels une volonté bien arrêtée de pouvoir en disposer, et cela malgré le décret de Simplicius I, qui vivait il y a déjà 1084 ans, malgré celui de Grégoire VII au concile de Latran et celui d'Urbain II. En effet, les biens ecclésiastiques ayant fini par être traités comme les biens temporels, d'une part les princes les considèrent comme leur appartenant ; quant aux bons princes, on ne saurait leur trouver une meilleure excuse que celle d'avoir été trompés

par certaines personnes à qui ils ont donné leur confiance; quant aux mauvais princes, ils sont entraînés par la soif de posséder, et par une sorte de rage commune à tous leurs pareils d'usurper toute espèce de juridiction. — Je ne dis pas qu'on ne fait pas sur ces biens tous les contrats qu'on fait sur les biens temporels, car ceux qui possèdent les bénéfices ne veulent pas les considérer autrement que comme des biens propres; je ne prétends pas dire qu'ils remplissent leurs devoirs, et qu'ils opèrent une bonne et loyale répartition des revenus; bien au contraire, je prétends que cette Cour sert de refuge à ceux qui, gonflés d'orgueil et d'espérance, et ne pouvant se renfermer dans les lits de leur patrie, pareils à des fleuves qui rompent leurs digues, font irruption dans cette république, afin de pouvoir se frayer un chemin, d'occuper des postes et de parvenir à des positions de fortune magnifiques. Et si cette ville était vraiment une ville, et non pas une immense colonie d'étrangers, semblable à un marché ou à une diète, avec un flux continuel, sans lien de parenté, on y verrait naître et se propager nécessairement les séditions et les tumultes qui y sont nés et se sont propagés dans toutes les républiques, qui, avec la facilité de communiquer entre elles, ont, comme un vent perpétuel, maintenu allumé le flambeau de l'ambition. Mais en ce qui concerne l'Église, par la forme extérieure qui lui est propre, il n'est pas douteux qu'une commune participation de toute la chrétienté ne soit juste, utile et nécessaire. Par un sage emploi, elle la conserve et la développe, mais lorsque l'usage dégénère en abus, elle l'affaiblit et la ruine, et cela parce que, outre les autres résultats, elle nous amène quantité d'hommes indignes pour chercher des distinctions, des honneurs et des richesses, dont l'usage, une fois qu'on les a obtenus, comme nous l'avons rapporté ci-dessus, est nécessairement en rapport avec les moyens et la disposition d'esprit qu'on a mis en œuvre pour les acquérir. »

Dans le même discours il aborde la question de la recrudescence du paganisme à cette époque. « De même que dans la période qui précède la peste, on sent l'air s'altérer et que les liquides se corrompent, de même à cette heure on découvre une sorte de paganisme et dans les opinions et dans les mœurs, et ce qui en donne un symptôme vraisemblable, c'est lorsqu'on considère quels honneurs on rend à la mémoire de ceux qui furent, disons plutôt des monstres que des scélérats à face humaine, et comment cette réputation semble se refaire. On va si loin dans

DISCOURS VIII.

Pierre Martyr Vermigli.

Un certain Vermigli, de Florence, ayant vu mourir tous ses enfants, fit vœu, s'il en conservait un, de le consacrer à saint Pierre martyr. Il donna en effet ce nom à un enfant mâle qui lui naquit à la Notre-Dame de septembre de l'an 1500, et qui survécut. Heureux débuts de Vermigli.

Maria Fumantina, la tendre mère de cet enfant, cultiva de bonne heure ses talents, et lui enseigna le latin qu'elle connaissait au point de traduire Térence. Aucune dépense ne fut épargnée pour l'éducation de l'enfant: confié à la direction de Marcello Vergilio, secrétaire de la république florentine, il eut d'excellents condisciples tels que François Médici, Alexandre Capponi, Ange et Pandolphe Stufa, François-Raphaël Ricci, et le très-illustre humaniste Pierre Vettori. A seize ans, il chercha dans le cloître des chanoines réguliers de Saint-Augustin de Fiesole un refuge contre la corruption du siècle, tandis que sa sœur Félicité entrait chez les religieuses de Saint-Pierre martyr. La douleur qu'en éprouva leur père ne fut pas toutefois sans consolation, car c'était un dévot de frère Savonarole, et en mourant il avait légué une partie de ses biens à l'hôpital des Étrangers pour le soulagement des pauvres. Pierre Martyr trouva dans le séjour de Fiesole de grandes facilités pour ses études:

il consacrait surtout son ardente attention à l'étude des saintes Écritures, et en apprenait par cœur de longs passages, desquels par la suite il s'aida puissamment. Trois ans après, il passa au couvent de Saint-Jean de Verdara, près Padoue, afin de pouvoir fréquenter l'université de cette ville, où il étudia pendant huit années les divers systèmes de philosophie et de théologie. Or, comme la philosophie d'Aristote y était en vogue, et que la traduction latine de cet auteur ne le satisfaisait pas, il s'appliqua assidûment à l'étude du grec : il avait en même temps pour lui enseigner la théologie deux professeurs dominicains et un érémitain. A vingt-six ans il se mit à prêcher : les augustins d'ordinaire étaient choisis pour prêcher les stations de l'avent et de carême, tandis que les sermons ordinaires de l'année étaient réservés aux dominicains. Il fit son premier essai à Brescia, puis il prêcha successivement à Rome, à Bologne, à Venise, à Mantoue, à Bergame, à Pise, à Casal Monferrato, sans compter qu'il expliquait l'Ecriture sainte dans différents couvents de son Ordre à Padoue, à Ravenne, à Bologne et à Verceil, où il se lia d'amitié avec Benoît Cusano de cette même ville, savant helléniste et traducteur d'Homère, qui nous a donné des détails circonstanciés sur ses travaux assidus.

Dès son enfance la dévotion de son père pour Savonarole l'avait vivement attaché à ce moine, dont il admirait l'intrépidité dans les prédications et dans les souffrances. Lui-même dans ses prédications employait la méthode scolastique; il lisait les Pères, et ne les trouvant pas d'accord entre eux, il s'attacha à l'Ancien et au Nouveau Testament, et pour les mieux comprendre, il apprit l'hébreu d'Isaac, médecin israélite. Chargé de la direction de

l'abbaye de Spolète, il montra une grande aptitude pour les affaires et une grande prudence, chercha à corriger beaucoup d'irrégularités qu'il avait découvertes dans les couvents et les monastères, ainsi qu'à réconcilier les partis qui divisaient la ville.

Il devient suspect d'hérésie.

Ayant ensuite été choisi comme prévôt au couvent de Saint-Pierre *ad aram* de Naples, là vinrent à tomber entre ses mains les commentaires de Bucer sur l'Évangile et sur les Psaumes, imprimés en 1527, et traduits en italien sous le pseudonyme d'Arezzo Felino; puis le traité de Zwingle sur *La vraie et la fausse religion*, et d'autres ouvrages des réformés. Il se passionna pour leur étude ; il en faisait l'objet de ses méditations en compagnie de Cusano et du poëte Flaminio; il s'en éprit encore plus lorsqu'il se fut lié avec des amis de Valdès. Déjà plongé dans l'étude de ces fausses doctrines, il commença en 1541, dans l'église de Saint-Pierre, à commenter les Épîtres aux Corinthiens, avec un tel concours d'auditeurs, que quiconque n'assistait pas à ces sermons était réputé mauvais chrétien. Il prit un jour pour texte les versets tirés de la première, desquels les théologiens avaient coutume de se servir pour appuyer la croyance au purgatoire : « Le jour du Seigneur fera connaître les œuvres de chacun; le feu prouvera quelle a été l'œuvre de chacun : celui dont l'œuvre brûlera subira le châtiment, et il ne sera sauvé que comme un homme qui se sauve d'une maison qui brûle, en passant par le feu[1]. » Les auditeurs attendaient la parénèse habituelle sur les âmes qui doivent passer par le purgatoire, mais il la remplaça par une exposition nouvelle qui avait pour but de prouver que ces paroles doivent s'entendre

(1) Saint Paul, I[re] Épître aux Corinthiens, ch. III, v. 13, 14 et 15.

dans un sens emblématique, et signifier l'entière destruction de l'erreur, et il soutint cette thèse avec une grande autorité. Les prêtres, et surtout les théatins, le dénoncèrent, et en conséquence le vice-roi Toledo lui interdit à l'avenir la prédication : mais Pierre Martyr, soutenu par ses frères et par des personnes notables, refusa d'obéir, fit appel au pape, obtint de la continuer comme auparavant, et c'est ainsi que se répandit cette semence d'hérésie qui devait germer plus tard.

Toutefois, avant d'avoir accompli son triennat, des fièvres pernicieuses étant venues à éclater dans sa résidence, fièvres auxquelles succomba Cusano, Pierre Martyr fut obligé de changer d'air. Choisi alors pour être visiteur général de son Ordre en Italie, il eut la facilité de remédier à de nombreux abus, prenant au besoin conseil du cardinal Gonzaga, protecteur de cet Ordre, et il chassa les contumaces ; un des plus obstinés fut envoyé en exil perpétuel dans l'île de Diomède [1].

Établi comme prieur à San Frediano de Lucques (1541), il fit moins mystère de ses opinions, et se mit presque à en tenir école. Afin que la jeunesse fût bien instruite, il fit venir pour enseigner le latin Paul Lazise, fameux aristotélicien de Vérone ; pour le grec, Celso Martinengo ; et pour l'hébreu, Emmanuel Tranellio de Ferrare. Il encourageait les jeunes gens à bien faire attention s'il expliquait correctement les Épîtres de saint Paul et certains psaumes. C'est ainsi qu'il gagna aux nouvelles croyances dix-huit moines, qui les répandirent peu à peu dans les environs, tandis qu'il les prêchait à la cathédrale de Lucques.

(1) Les Iles de Diomède, aujourd'hui Iles Tremiti, dans l'Adriatique, vis-à-vis l'embouchure du Tiferne. (*N. des traducteurs.*)

Le cardinal Contarini, au retour du colloque de Ratisbonne, vint, accompagné du maître du sacré palais, pour offrir ses hommages au pape Paul III, qui s'était rendu à Lucques à une entrevue avec Charles-Quint ; et là, il s'entretint avec Pierre Martyr sur les discussions religieuses, telles qu'il venait de les connaître en Allemagne, ce qui confirma le moine florentin dans ses opinions (A). Néanmoins, pendant le séjour du pape à Lucques, Martyr ne fut troublé en rien. Mais bientôt à Rome il commença à courir des bruits sur son compte, et l'évêque Barthélemy Guidiccioni écrivit aux membres de *la Signoria* de Lucques, pour se plaindre de la tolérance accordée dans cette ville aux nouvelles erreurs ; c'est qu'en effet elles étaient prêchées même ouvertement par don Costantino, prieur de Frégonara.

Quant à Pierre Martyr, il n'en est pas fait mention dans cette lettre, peut-être par égard pour ses nombreux amis. Mais la crainte dont il fut saisi, surtout lorsqu'il eut été cité à comparaître devant un chapitre général de son Ordre, tenu à Gênes, le détermina à prendre ses précautions, et secrètement aidé par Christophe Brenta, praticien lucquois, il partit suivi de Lazise, de Trebellio, et de Jules Terenziano de Plaisance, qui resta toujours son fidèle compagnon. De Pise, il écrivit au cardinal Pole et à ses amis de Lucques une lettre dans laquelle il leur exposait ses opinions sur les égarements de l'Église romaine. A Florence, il persuada Ochin de l'imiter, et le précéda de deux jours dans son départ ; prenant la route de Bologne, Ferrare et Vérone, villes où il fut accueilli avec faveur par les adhérents à la nouvelle doctrine, il traversa les Alpes Rhétiques et arriva à Zurich en 1542.

Sa fuite en Suisse.

Bullinger, Pellican, Rodolphe Gualter et Bibliander l'accueillirent comme un frère; il passa ensuite à Bâle, puis à Strasbourg[1], d'où le 6 janvier 1543 il adressait une lettre à sa chère Église de Lucques.

Dans l'espace de cinq ans qu'il demeura dans cette ville, il fit paraître d'abord le *Catéchisme, ou exposition du symbole apostolique* (Bâle, 1546), puis divers ouvrages sur le Nouveau et l'Ancien Testament, sans compter qu'il faisait sur ce sujet des conférences publiques. Sa méthode consistait à donner en premier lieu le sens littéral de chaque verset, puis il en tirait les preuves et les enseignements pratiques, confrontant chaque passage avec les précédents, éclairant les uns par les autres, et cela toujours avec une méthode sévère et simple. Il abordait ensuite les opinions des Pères sur les points en discussion, et excitait l'admiration de ses auditeurs par la clarté et la précision de son exposé, qualités qu'il devait sans doute à l'étude d'Aristote, et à raison desquelles on le réputait supérieur à Bucer. On regardait son latin comme pur et élégant, bien que trop concis; il ne manquait pas de mouvements pathétiques chaque fois qu'il avait à exhorter son auditoire au repentir, ou à décrire la joie qu'on goûte dans le service de Dieu. Il recherchait avec un soin extrême la précision dans ses paroles lorsqu'il traitait de la justification, de la prédestination et de la sainte cène.

Pierre Martyr ne perdait pas de vue ce qui se passait en Italie et surtout à Lucques; il souffrait de voir que beaucoup de ses compatriotes renonçaient par suite de

(1) Florimond de Remond composa, à l'adresse de Vermigli, certains chapitres grotesques (*Histoire de la naissance de l'hérésie*, Paris, 1610, livre III, chap. V), où, entre autres, il dit qu'à Bâle et à Zurich il était tenu pour un agent secret du pape.

la terreur aux nouveaux enseignements, et il écrivait à Bullinger : « Je te supplie de prier pour cette malheureuse Italie, car tant qu'elle ne se sera pas convertie au Christ, elle ne trouvera pas la fin de ses maux [1]. »

Il adressa encore aux Lucquois une circulaire pour les exhorter à persévérer dans la foi, leur rappelant que, faible encore, il avait recueilli près d'eux, comme sur des plantes vivaces, les premiers germes de la science évangélique. « Mais comment retenir mes larmes quand je vois « le délicieux jardin de mes frères lucquois dévasté ainsi « par l'orage, en sorte qu'on dirait qu'il n'ait jamais reçu « la bonne semence, et que la céleste rosée du Saint-« Esprit ne l'ait jamais arrosé? O mes chers frères en « Christ, qui donc jamais a troublé ainsi votre esprit, « qui a changé ainsi votre cœur? Que ne suis-je encore « parmi vous, et que ne puis-je pleurer avec vous et me « lamenter du grand malheur qui vous frappe! Que si « le danger vous effraye, il vous reste, comme disent « quelques-uns, l'expédient des faibles, que je qualifie « moi de moyen prudent, la fuite. Voyez les Lucquois « qui ont émigré; ils sont encore de fidèles champions « du Christ, et leur désir est d'aplanir avec leur sang la « voie à l'évangile en Italie. Mais combien de temps cette « espérance restera-t-elle étouffée! » Puis il les exhorte à la pénitence et à la prière, et les encourage en leur montrant l'exemple de tant de leurs frères devenus martyrs de la vérité; eux aussi, leur dit-il, eussent sans doute préféré rester en Italie avec leurs amis, avec leurs compatriotes, et jouir en paix des héritages de leurs pères; mais le Christ leur a fait la grâce d'être supérieurs

(1) Manuscrit du 3 juillet 1555.

vançaient même avec un air menaçant vers la ville d'Oxford, et un de ceux qu'on désignait à la vengeance publique était Pierre Martyr, contre lequel retentissaient des cris de mort.

L'autorité eut grand peine à le protéger : ses leçons furent suspendues, et se sentant lui-même peu en sûreté dans sa propre demeure, il fut conduit à Londres sous bonne escorte. Le roi l'accueillit favorablement à Richmond, lui promit le premier canonicat vacant dans l'église du Christ, et le lui donna en effet : et dans cette situation devenue plus calme, Martyr se remit à ses travaux.

L'histoire de la réforme en Angleterre est remplie du nom de Pierre Martyr, dont l'archevêque Cranmer lui aussi mit fort souvent à contribution les services [1] ; mais il reconnaissait qu'on y avait laissé se perpétuer d'immenses abus, et que le bien y était plutôt à l'état d'expectative que d'actualité ; il se plaint de ce que le peuple répugne à l'instruction, parce qu'à défaut de lumières il est secrètement affermi dans ses erreurs par les papistes. Cependant les insultes ne cessaient pas de pleuvoir contre lui, non moins que les diatribes [2], mais d'un autre côté il se voyait révéré par d'éminents personnages, et il fut reçu docteur par l'Université d'Oxford, en sorte qu'il put vaquer à ses études dans une position d'aisance très-satisfaisante. Il écrivit sur la liturgie anglaise, laquelle fut

(1) Un discours de ce prélat adressé aux révoltés de Devonshire se trouve dans la Bibliothèque dite du Corpus-Christi, à Cambridge, avec la note : *Hic sermo prius descriptus latine a Petro Martyre.*

(2) Entre autres : *Diatribe de hominis justificatione, edita Oxoniæ in Anglia, anno* 1550, *adversus P. M. Vermelium, olim cartusianum in Italia, nunc apostatam in Anglia, acerrimum improborum dogmatum assertorem, sed imperitum et impudentem cum primis, per* RICARDUM SMITHŒUM *anglum.* Lovanii, 1550.

établie en quarante-deux articles, et qui se rapproche de la liturgie génevoise ; il censura le Livre de prières, parce qu'on y voyait encore des supplications adressées à Marie et aux saints[1].

Ses disputes sur l'Eucharistie continuaient aussi, et il n'était pas toujours ferme dans la même croyance.

Sur ces entrefaites, le roi Édouard étant venu à mourir et Marie la Catholique ayant restauré en Angleterre le culte de ses ancêtres et les croyances du peuple, les réfugiés comprirent que ce n'était plus pour eux un pays à habiter. Pierre Martyr était à peine rétabli d'une grave maladie, lorsqu'il fut affligé par la mort de sa femme. Elle fut ensevelie dans la cathédrale d'Oxford, près du tombeau de sainte Fridesvida : les catholiques ayant repris la prépondérance, le corps fut exhumé, puis réintégré au temps d'Elisabeth, et placé dans un même tombeau avec les reliques de cette sainte. On récita à l'occasion un discours qui concluait par ces paroles : « Ici repose la religion avec la superstition. » — Pierre Martyr fut gardé à vue dans sa maison, mais ayant allégué qu'il avait été appelé en Angleterre par le roi défunt, et qu'il avait en vain demandé à s'en aller, il n'eut pas à supporter d'autres vexations. Il assista Cranmer cherchant à prouver que le Livre de prières ne contenait rien de contraire à l'Église catholique.

(1) Dans la maison du chapitre de l'église du Christ, on trouve dans différents écrits mentionné le nom de Vermigli, et dans l'un on lit : « Petrus Martyr Vermilius florentinus, magnus ille et re et nomine theologus, secundus post mortem Haynesii in hac 1 præbenda præbendarius, 1551, et regis Eduardi VI, 4; januarii 20. Cum aliquandiu publicæ theologiæ lectioni, ut cum summo Protestantium applausu, ita non sine summa pontificiorum indignatione incubuisset, dedit Eduardus VI hanc præbendam, ut susceptum munus majori cum alacritate obiret.

en lui succédant, eut réintégré le protestantisme en Angleterre, Vermigli recevait sans cesse des lettres, écrites même par des évêques et des membres des universités, qui au nom de la reine lui demandaient des avis en matière de foi, de rites, de vêtements, de cérémonies. Comme dans un pays si attaché aux usages précédents, qu'on n'avait pu le séparer de Rome qu'au moyen de décrets émanés du souverain, la reine n'osait pas tout détruire, on conserva la croix, les cierges, les ornements : quant à Pierre Martyr, sans doute à cause de son esprit de conciliation, il ne faisait pas mine de s'y opposer. On le rappela dans l'île, mais il ne put se résoudre à y retourner, de peur d'avoir à y soutenir de nouvelles luttes, alors qu'il n'aspirait plus qu'au repos. Néanmoins il consentit à assister Théodore de Bèze au colloque de Poissy, où il s'agissait d'établir une seule confession de foi pour tout le royaume de France.

Son rôle au colloque de Poissy.

A ce colloque de Poissy, Pierre Martyr[1] parla italien, et réussit, non pas à faire changer les catholiques de religion, mais à amener les protestants à croire que dans la sainte cène, nous recevons réellement, par la vertu et la puissance de Dieu, le corps et le sang du Christ. Comme il s'ingéniait toujours à opérer des rapprochements, il changeait le mot transsubstantiation en celui de consubstantiation, et cherchait à dissiper dans l'esprit de la reine l'effet produit par les rumeurs alarmantes qu'on avait répandues sur ses croyances ; il avait vécu (disait-il) dans différents pays, mais en cherchant toujours à faire régner la paix et la

(1) *At noster Martyr, tum primum loqui exorsus italico sermone ut a regina intelligi posset, rem totam ab ovo usque ad mala explicavit et vel invitos ad rem ipsam descendere coegit.* (Ep. ad Calvinum, 159.)

concorde, en obéissant aux lois, mais sans pour cela renier de ses propres croyances.

Cette reine était Catherine de Médicis, sa concitoyenne. Appelé par son ordre, il s'agenouilla en sa présence comme c'était la coutume : celle-ci fit taire pour lui son orgueil habituel, et lui parla longuement en italien. Martyr l'exhorta à prendre courage et à professer la religion véritable, ce qui profiterait non-seulement à la France, mais à toute la chrétienté : ajoutant que Dieu pouvait accomplir son œuvre même sans le concours des princes, mais que cependant il voulait leur offrir ce moyen d'accomplir leur devoir. Catherine répondit qu'elle aussi avait le désir qu'on connût la vérité, que c'est dans ce but qu'elle les avait rassemblés, et pour recevoir les conseils qu'on pourrait lui donner sur la manière d'avoir la paix sans blesser les adversaires. Difficile entreprise que celle de suggérer un expédient qui pût plaire aux protestants et ne pas blesser les catholiques ! Vermigli, pas plus que d'autres, ne le connaissait, aussi répondait-il : « J'ignore « si pareil expédient existe, mais existât-il, je compte- « rais peu sur la bonne volonté de nos adversaires. « D'ailleurs, le Christ n'a-t-il point dit qu'il n'était pas « venu apporter la paix, mais bien la guerre. Que « Votre Majesté embrasse la vraie religion, et elle « n'aura pas de plus fidèles sujets que les protes- « tants. »

Catherine : « Je ne saurais le croire, car les hugue- « nots viennent de reprendre les armes. »

Martyr : « Il suffirait que Votre Majesté se décidât à « ouvrir la voie à la vérité, pour que Dieu envoyât de « suite la paix. »

Catherine : « Si tu ne crois pas que l'Église puisse être

« réformée par les prélats, donne-moi ton avis sur la so-
« lution de cette difficulté. »

Martyr : « Accordez aux protestants la liberté de reli-
« gion, et la vérité se manifestera d'elle-même ; il ne
« sera plus besoin de colloques ou de disputes. »

Ainsi la conversation continuait sur les généralités : pourtant Catherine croyait qu'on pourrait faire adopter par les catholiques la confession d'Augsbourg, mais Pierre Martyr était convaincu qu'on ne pourrait jamais faire accepter par Rome, pour base de l'unité, cette confession qui avait été condamnée comme un monument d'hérésie.

La conférence se continua avec le grand chancelier de l'Hôpital, puis avec le roi de Navarre, qui voulut entendre de la bouche de Vermigli les détails de sa fuite d'Italie et de ses succès postérieurs. Mais Pierre Martyr ne s'illusionnait pas, et dans la relation qu'il fit à Bullinger de ces faits [1], il qualifiait d'aveugle la reine, si elle espérait opérer des réformes avec le consentement des prélats ; il accusait le roi de Navarre d'indifférence, parce qu'il allait encore à la messe.

Catholiques et protestants eurent bien à dire sur cette conférence, les uns affirmant que l'astucieuse Italienne avait gagné Pierre Martyr, les autres que c'était lui qui avait converti la reine ; craintes et espérances également mal fondées, parce qu'il était trop prudent pour se mettre à la disposition de Catherine, et parce que celle-ci

(1) 12 septembre. *Loci communes*, page 1139. Le cardinal Commendon écrivait à Borromée : « Frère Martyr a continuellement ses entrées franches chez la reine, et bien que je ne doute point de la prudence de Sa Majesté, je redoute néanmoins que ces entretiens ne portent grand préjudice à la cause, en ayant pour résultat d'effray r les catholiques, et d'enhardir les hérétiques. »

était trop impérieuse pour se laisser dominer par des motifs religieux.

De retour à Zurich, Pierre Martyr se mit au lit pour ne se plus relever. Dans cette maladie, assisté de Bullinger, il s'occupait toujours de matières spirituelles, et s'efforçait jusque dans le délire de réfuter l'ubiquité de Brenz[1]. Sa fin.

Pierre Martyr rendit le dernier soupir le 12 novembre 1562; on lui fit des funérailles solennelles, où éclata l'affection qu'il avait inspiré (C). Wolfang Haller écrivait à Zanchi : « Martyr n'était pas seulement une lumière et « une colonne pour notre Eglise, mais pour toute la « communion des fidèles; la prudence, les connaissances, « la dignité, l'affabilité étaient chez lui si grandes, que « tout le monde l'admirait et l'aimait. Qui pourrait être « assez privé de sens pour ne pas déplorer du fond du « cœur la perte d'un tel homme? » Sa mort fut le sujet d'élégies composées en vers latins et grecs par Josias Simler, Conrad Gesner, le médecin qui lui donna les derniers soins, Rodolphe Gualter, Wolfang Musculo, Jean et Wolfang Haller, de Bèze, l'évêque anglais Parkhurst et d'autres encore; nous passons sous silence les expressions de condoléances dont sont remplies les lettres d'alors, principalement celles de Bèze, et même les lettres

(1) Les réformés objectaient aux luthériens que le corps du Christ ne peut se trouver dans l'Eucharistie, parce qu'il est assis à la droite de Dieu le Père. Luther et ses adhérents, pour éluder l'objection, répondirent que le Rédempteur est présent partout, même comme homme, opinion qui plus tard fut soutenue par Jean Brenz, et admise dans le symbole luthérien, au livre de la Concorde. L'opinion de ces ubiquitaires se rapprochait de celle des anciens eutychiens, qui prétendaient que l'immensité aussi bien que la divinité du Christ était partout, même dans l'enfer. La plus grande partie des luthériens sont ubiquitaires (Voir *Johann Brenz, nach gedruckten und ungedruckten Quellen, von* J. Hartmann *und* K. Jager, 1841.)

de catholiques, qui ne cachaient pas leur chagrin de ce qu'un tel homme eût déserté leur cause (D). Martyr avait épousé en secondes noces Catherine Merenda, appartenant à une famille de marchands de Brescia, émigrés pour cause de religion : il eut d'elle deux fils qui ne vécurent point, et une fille posthume nommée Marie, qui épousa pour son malheur Paul Zanin, réfugié italien. Enfin sa veuve convola avec Louis Ronco, négociant de Locarno.

Vermigli avait revu à Zurich toutes ses œuvres précédentes, et tout particulièrement le commentaire de l'Epître aux Romains. Le plus divergent de ses ouvrages, au point de vue de la doctrine catholique, est son livre sur la Cène, écrit en Angleterre pour réfuter Etienne Gardiner, et qu'il avait fait imprimer sous le pseudonyme d'Antoine Costanzo. Beaucoup d'œuvres inédites furent remises par Terenziano à Simler, qui les publia : parmi elles on remarque surtout les commentaires sur le premier, le second et une partie du troisième livre de l'*Ethique* d'Aristote. Ces ouvrages et d'autres ont été traduits en différentes langues; ils sont réputés par plusieurs critiques comme égaux, et même par certains autres comme supérieurs aux *Institutions* de Calvin. Une médaille en argent sur laquelle est gravé son portrait fut frappée à Zurich par des amis d'Angleterre. Josias Simler dédia à l'évêque Jowel une vie de ce réformateur qu'il avait composée, et qui est le fondement de tout ce qu'on sait de lui (E). Il n'eut pas (dit son biographe) le feu de Farel, il ne contribua pas autant que Luther, Calvin et Bullinger à former l'Eglise, mais sa modération ne l'empêcha pas de sacrifier toute sa personne à l'évangile, et par son éminente supériorité il développa l'enseignement

et l'interprétation des Ecritures. On est aussi d'accord que dans la dogmatique et dans l'exégèse il a rendu, pendant longtemps, de grands services aux Églises réformées de toutes les contrées de l'Europe.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS VIII.

(A) — On trouve à la bibliothèque Vaticane, sans nom d'auteur, une note des personnes qu'on serait convenu d'envoyer pour accompagner le cardinal Contarini dans sa légation d'Allemagne, en 1540. Ce sont le général des conventuels, le maître du sacré palais, Cortese, Pierre Ortiz, Flaminio et Pierre Martyr. Quant à Cortese, outre sa science théologique, on loue son style élégant en latin, qualité qu'on apprécie aussi chez Flaminio, « bon poëte et bon orateur, savant en grec, qui pendant de nombreuses années s'était adonné à l'Écriture sainte et à l'étude des docteurs anciens, et qu'on estimait si fort pour son commentaire sur certains psaumes. » On y vante Ortiz comme un homme très-versé dans la controverse, mais qui poussait l'exagération si loin que partout il voyait des hérésies. L'anonyme ajoute : « je ne connais pas Pierre Martyr, mais Contarini, au rapport de Flaminio, dit des merveilles de la doctrine théologique de celui-ci, de sa connaissance du grec et du latin, et de ce qu'il savait d'hébreu, qualités fort à considérer, car les luthériens font plus de cas des langues que d'autre chose. » (*Monumenta Vaticana* CLXXXIV.)

(B) — Nous avons effleuré en passant, à la page 196 du présent volume, note G, la question des affinités, non pas seulement dogmatiques, mais encore rituelles de l'Église auglicane avec la nôtre. Qu'il nous suffise ici de signaler comment dans son *Eirenikon*, qui maintenant fait tant de bruit, le D[r] Pusey enseigne que, « prenant pour base les paroles de Jésus-Christ, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance; quiconque mange ma chair et boit mon sang, a la vie éternelle*, l'Église anglicane croit que le corps et le sang de Jésus-Christ, créateur et rédempteur du monde, Dieu et homme,. indivisiblement unis en une seule personne, sont donnés, pris, mangés et reçus par les fidèles

sous la forme visible du pain et du vin, dans la cène, que pour ce motif on appelle la *communion au corps et au sang du Christ*; qu'elle croit donc que l'eucharistie n'est pas le signe d'un corps absent, et que ceux qui y participent reçoivent non pas une simple figure, une ombre, un signe du corps du Christ, mais proprement la réalité. »

Le révérend Bowier, dans un discours prononcé en 1868 à Birmingham à la réunion des congrégations, a démontré comment la très-docte Angleterre, qui taxe Rome d'ignorance, lui avait emprunté le calendrier réformé et les lois sur le mariage, et comment elle avait reproduit les règles établies par le concile de Trente pour la certification des mariages.

(C) — *Locorum communium Theologicorum*, Tomi tres, Basilea, 1580, 81, 83.

Voici, outre les commentaires sur beaucoup de livres sacrés, les principaux ouvrages de Pierre Martyr.

Una semplice dichiaratione sopra gli XII articoli della fede cristiana. Nella inclita città di Basilca, l'an 1544. Traduit en latin sous le titre *Symboli expositio*.

Defensio doctrinæ veteris et apostolicæ de S. Eucharistia, Zurich, 1551.

Dialogus de utraque in Christo natura, 156

Tractatio de sacramento Eucharistiæ, habita in celeberrima universitate Oxoniensi, Londres 1540, plusieurs fois réimprimé.

De votis monasticis et cœlibatu sacerdotum.

Defensio sui contra R. Smithei duos libellos de cœlibatu sacerdotum, 1559.

Aristotelis ethicæ cum in illis sacra Scriptura collatæ, 1555.

In librum Samuelis comment. Zurich, 1564.

In librum Judicum comment. Zurich, 1565.

Preces ex psalmis Davidis desumptæ.

An Deus sit causa et auctor peccati?

An missa sit sacrificium?

Oratio de utilitate et dignitate sacri ministerii.

Oratio de morte et resurrectione Christi.

Adhortatio ad cœnam Domini mysticam.

Epistolæ duæ ad Ecclesias polonicas, J.-C. evangelium amplexas, de negotio stancariano, et mediatore Dei et hominum J.-C., an hic secundum humanam naturam dumtaxat, an secundum utramque mediator sit. Zurich, 1561.

Loci communes sacrarum litterarum, Zurich, 1563; édités en-

suite à Genève en 1626, précédé de l'Oraison funèbre de l'auteur par Simler.

Precum ex psalmis libellus, ouvrage posthume comme les suivants.

De libero arbitrio. — *De prædestinatione*. Zurich, 1587.

Epitome defensionis adversus stephanum Gardinerum.

Confessio de cœna Domini exibita senatui argentoratensi.

Sententia de præsentia corporis Christi in Eucharistia, proposita in colloquio Passiaco.

Epistolæ de causa Eucharistiæ, ad virum quemdam magni nominis.

Epistolæ partim theologicæ, partim familiares.

La bibliothèque de Genève conserve divers traités de Pierre Martyr, entre autres un qui a pour titre : « *On demande si nous qui faisons profession de la religion réformée, nous avons bien fait de nous séparer de l'Église romaine.* » Beaucoup de ses œuvres furent traduites en anglais et en d'autres langues.

(D) — Vergerio écrivait au duc Albert le 12 décembre 1562 : *Diem obiit suum D. Petrus Martyr italus, propter evangelium exul, vir doctissimus : vix fuit similis.* Théodore de Bèze lui fit cette épitaphe :

Tuscia me pepulit, Germania et Anglia fovit,
Martyr, quem extinctum nunc tegit Helvetia.
Dicere quæ si vera volent, re et nomine, dicent :
Hic fidus Christi, credite, Martyr erat.
Utque istæ taceant, satis hoc tua scripta loquentur :
Plns satis hoc Italis exprobrat exilium.

(E) — Le docteur C. Schmidt, professeur de théologie à Strasbourg, dans le recueil des *Vies et œuvres choisies des pères et fondateurs de l'Église réformée*, publia celle de Pierre Martyr (Eberfeld, 1850), et dans la préface il dit que c'est une des personnalités les plus remarquables du temps de la Réforme, car il avait étendu son activité à l'Italie, à Strasbourg, à l'Angleterre, à Zurich, à la France et jusqu'à la Pologne ; qu'il en était peu qui eussent autant fait que lui pour la fondation et la consolidation de l'église réformée. Il s'est servi de plusieurs de ses lettres, en partie publiées, en partie manuscrites existant à Gotha, à Zofingen, à Genève, et surtout dans le recueil de Simler à Zurich.

DISCOURS IX.

Hérétiques à Ferrare. — La duchesse Renée. — Olympia Morata.

Prétendue hérésie de Louise de Savoie.

Louise de Savoie, étant restée veuve de Charles d'Orléans duc d'Angoulême à l'âge de vingt-deux ans, se retira de la cour avec ses enfants Marguerite et François, jusqu'à ce que ce dernier devînt roi. Elle fut accusée d'avarice, et d'avoir laissé perdre le Milanais en s'appropriant l'argent destiné à payer les troupes. Elle eut un penchant marqué pour le connétable de Bourbon, célèbre par sa trahison, mais elle fit preuve de sens et d'impartialité pendant la captivité du roi après la bataille de Pavie. Elle écrivit un journal de 1501 à 1522, dans lequel les protestants ont prétendu trouver des sentiments conformes aux leurs[1]. Mais en quoi consistent-ils? Dans la résignation à la volonté de Dieu, dans la croyance qu'il est l'auteur de tous les biens qui nous arrivent et en d'autres pensées qui sont communes à tous les chrétiens. Elle écrivait dans ce même journal à l'année 1522 ce qui suit: « Mon fils et moi, par la grâce de Dieu, nous commençons à connaître les hypocrites, les blancs, les noirs, hommes de toute espèce de couleurs; Dieu veuille, dans sa clémence et sa bonté infinie, nous en préserver et nous tenir en garde contre eux; car si Jésus-Christ n'est pas un imposteur,

1. Voir Youngh, *Aonio Paleario*, vol. I, 48.

on ne peut imaginer de génération plus dangereuse que ces hommes. »

Marguerite, fille d'une mère aux mœurs relâchées, mariée à un ignorant sans consistance, le duc d'Alençon, puis au roi de Navarre, composa des nouvelles qui feraient le digne pendant de celles de Boccace. Après l'année 1521, elle prêta volontiers l'oreille à Jacques Lefèvre qui, l'un des premiers en France, soutint qu'il fallait recourir directement à la Bible, et l'interpréter chacun suivant son propre jugement. Marguerite se mit à la lire, et comme elle avait beaucoup d'influence sur toute la politique de François Ier, elle crut un instant l'entraîner dans le parti de la réforme; elle le détermina à venir entendre les sermons de Lefèvre, et il en parut touché non moins que Louise de Savoie.

Mais François et Louise, bien loin de céder à ces impressions, commencèrent les persécutions avec la cruauté que nous savons. Marguerite au contraire embrassa la foi nouvelle, et excita un grand scandale chez les catholiques par son *Miroir de l'âme pécheresse*, livre où elle attribue tout à la grâce, et où elle ne dit pas un mot de la confession, des indulgences, du purgatoire[1].

La duchesse Renée.

C'est à l'école de cette princesse et à celle des premiers réformés qu'elle connut à Nérac et à Paris, que s'initia aux erreurs de Calvin la fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, la duchesse Renée (1510 à 1576), à qui la couronne de France eût fait retour si la loi salique n'en ex-

1. On trouve à la bibliothèque Magliabecchiana de Florence (classe VII, liasse 346) des vers latins manuscrits sur le retour en France de la reine Marguerite, dont voici un échantillon :

O patria, o arces, o dulcia tecta parentum,
Unde avus, unde pater, tres unde ex ordine fratres
Scepta tulere mei, mene o agnoscitis, arces?

cluait pas les femmes. La noblesse de sa naissance et la culture achevée de son esprit, à défaut des avantages de la beauté, lui réservaient une très-haute alliance : elle fut promise à Charles-Quint, à Henri VIII d'Angleterre, à Joachim marquis de Brandebourg, mais des raisons politiques vinrent toujours contrecarrer ces projets d'union : le connétable de Bourbon la demanda aussi en mariage ; enfin elle fut fiancée à Hercule II d'Este, duc de Ferrare (10 juillet 1527), dans l'espoir qu'une telle alliance assurerait à la France la possession du Milanais. Le duc lui fit présent de joyaux pour une somme de cent mille sequins ; les noces furent célébrées avec une grande pompe à Paris le 28 juin 1528 : et, à peine l'Italie avait-elle vu cesser les abominations sanglantes, conséquences du sac de Rome et de la disette, que les jeunes époux vinrent à Ferrare, où ils s'établirent dans la magnifique et délicieuse villa du Belvéder sur les bords du Pô, résidence embellie par les peintures du Dosso, et sur laquelle, ceux qui l'ont vue avant sa destruction, ne tarissent pas d'éloges.

Ces ducs rivalisaient avec les princes des autres dynasties, afin d'élever leur petit État au premier rang ; ils ne se contentaient pas d'embellir leur capitale par des monuments, des tableaux, des bibliothèques, mais ils voulaient encore l'illustrer par la présence d'hommes de mérite, qu'ils choyaient dans leurs palais, et que le peuple voyait de bon œil. Ils faisaient acheter des manuscrits anciens, représenter des comédies de l'antiquité ; ils assignaient aux lettrés de tous pays des habitations, des pensions, des chaires à l'Université florissante de Ferrare ; entre autres, on peut citer le comique Pandolphe Colenuccio, l'érudit Guarini, Calcagnini, Mainardi, Brasavola, l'antiquaire

La cour de Ferrare.

Constant Landi, Lilio Gregorio Giraldi qui dédia son *Histoire des poëtes* à la duchesse Rénée, Alexandre Sessi, auteur des *Numinum et heroum origines*. A l'académie *degli Elevati*, fondée par Albert Lollio, et dans d'autres encore, on improvisait soit des vers, soit des dissertations. Et de même que les érudits faisaient l'ornement de Venise, les artistes celui de Florence, de même les poëtes illustraient Ferrare, ce qui avait fait dire au satirique qu'elle en abritait autant dans son enceinte qu'il y avait de grenouilles dans son territoire[1]. Le Ferrarais Bojardo, comte de Scandiano, traduisait du grec Hérodote et composait des églogues latines et des comédies pleines de verve comique. Il prépara par son *Rolland l'amoureux* toutes les inventions que le lecteur voit se dérouler avec une incomparable mais bien dangereuse grâce dans le poëme du Ferrarais Arioste, qui en parlant de sa patrie disait hardiment :

Chi vuol andar attorno, attorno vada,
Vegga Inghilterra, Ungheria, Francia, Spagna;
A me piace abitar la mia contrada[2].

Ses vers harmonieux retentissaient encore aux oreilles de ses contemporains, ainsi que ceux de Bernardo Tasso qui préludaient à l'harmonie bien supérieure des poésies de son fils Torquato. Barthelemy Riccio versifiait sur la gloire : Manzolli faisait des satires; Flaminio composait des phaleuces à la mode de Catulle; les deux

(1) Nam tot Ferraria vates
Quot ranas tellus ferrariensis habet.
BARTH. PAG. PRIGNANI.

(2) Que celui qui veut faire son tour, le fasse; qu'il aille visiter l'Angleterre, la Hongrie, la France, l'Espagne; quant à moi, j'aime à habiter mon pays.

Strozzi faisaient des vers latins; Marcellus Palingenius Stellatus (c'est-à-dire Pierre Ange Manzolli della Stellata) composait le *Zodiacus vitæ*, poëme où il n'épargne ni les moines, ni les prêtres, ni les pontifes, et où cependant dans la préface il se soumet au jugement de l'Église. Lorsque Paul III passa par Ferrare, on y représenta les *Adelphes* de Térence, qui eurent pour acteurs les enfants de la duchesse Renée, Anne jouant le rôle d'amoureux, Léonore celui de la jeune fille, Alphonse celui du jeune homme, Louis celui de l'esclave, et Lucrèce récitant le prologue.

Certes les éloges accordés aux derniers rejetons de la famille d'Este de Ferrare furent en partie des éloges posthumes ; ils ne leur furent prodigués que pour jouer pièce au gouvernement papal qui les avait remplacés. Pour rester dans le vrai, ces joies n'étaient pas autres que les joies de la cour, car pendant cette période, le pays, ravagé par des inondations considérables, se dépeuplait de jour en jour ; pourtant on le soumettait à de nouveaux impôts, et on lui interdisait la chasse sous des peines si sévères, qu'il y avait même des édits portant peine de mort contre les braconniers.

Cette cour se plaisait d'ordinaire dans des disputes théologiques. Une entre autres qui s'y débattait, c'était celle de la Conception immaculée de la Vierge Marie, défendue par les franciscains et attaquée par certains dominicains. Ce fait ne doit point entraîner de blâme ni pour l'Ordre tout entier ni pour ses membres, attendu que l'Église n'avait pas encore défini ce dogme, ce qui faisait dire à saint Antonin : *Non sit determinatum per Ecclesiam Virginem esse conceptam in peccato originali, vel non propter quod, absque præjudicio salutis, licet unicuique tenere alteram opi-*

nionem quæ sibi placeat[1]. Hercule, duc de Ferrare, désira entendre cette discussion: Vincent Bandelli, qui fut plus tard général des dominicains, soutint la thèse contraire, tandis que saint Bernardin de Feltre était le champion de l'immaculée conception. On n'arriva à aucune conclusion, mais Bandelli publia sur le débat un rapport, qui fut mis à l'index par Sixte IV comme étant injurieux pour les défenseurs du privilége.

Ceci se passait en 1476; l'année suivante Sixte IV permit qu'une nouvelle discussion sur ce sujet eût lieu en sa présence, et François de Brescia général des franciscains eut encore pour contradicteur Bandelli, qui plus tard en 1494 fit imprimer un office destiné à remplacer celui de l'immaculée conception approuvé par Sixte IV, dans lequel il soutenait que Marie avait été conçue avec la tache du péché originel, et qu'elle ne fut sanctifiée qu'après qu'elle eut reçu la vie. Il se tint aussi dans cette même année 1494, en présence du duc Hercule, un chapitre composé de tous les frères de la province sous le général Joachim Torriano, assisté de plusieurs savants, à la tête desquels était Jean Pic de la Mirandole; des thèses y furent soutenues principalement par celui qui plus tard devint le cardinal Caïétan et qui dans d'autres occasions eut pour contradicteur Barthélemi Spina.

La duchesse Renée accueille les novateurs.

Cette passion pour les disputes religieuses s'accrut encore à l'arrivée de la duchesse Rénée, jalouse de rivaliser avec la reine Marguerite, et de faire de Ferrare ce que cette dernière avait fait de la Navarre, un nid pour les penseurs des nouvelles sectes. Savante en histoire, en linguistique, en mathématiques, en théologie, et d'une

(1) *Summæ pars*, I, tit. VIII, cap. II.

très-attrayante conversation, elle avait appris l'astrologie du napolitain Luca Guarino : elle parlait l'italien aussi bien que le français ; mal partagée au physique, ayant pourtant un port majestueux, elle avait un esprit subtil et délicat[1]. Elle prit pour secrétaire Bernardo Tasso. Animée de ressentiments contre les papes Jules II et Léon X, à raison des torts qu'ils avaient causés à son père de tant de manières, elle leur contesta leur suzeraineté et finit par leur refuser l'obéissance, parce qu'en sa qualité de femme elle ne pouvait faire davantage. Lorsque pour la troisième fois elle redevint enceinte, le poëte français Marot la félicitait dans une élégie d'avoir conçu dans *des temps si fortunés*, et lui promettait la ruine future du pape et du Saint-Siége, l'ennemi de sa maison. Nous la voyons louée comme une *très-sainte âme* par Brucioli dans la dédicace qu'il lui fit de la Bible ; pour un modèle de piété par Belussi dans ses annotations aux *Femmes illustres* de Boccace, par Jean-François Virginio Brescian dans la dédicace qu'il lui fit de ses *Lettres*, qui parurent au critique sévère Fontanini semées de phrases hétérodoxes, et dans sa *Paraphrase* sur les Épîtres de saint Paul.

Nous aimons à rappeler ici comme l'âme de cette princesse débordait de charité, spécialement envers les Français qui revenaient de la guerre blessés, malades et sans ressources ; s'il arrivait à cette occasion que quelqu'un lui reprochât ses dépenses excessives : « Que voulez-vous ? Ce sont des Français, répondait-elle, des compatriotes, qui eussent été mes sujets si j'avais eu de la barbe au menton. »

Soit fantaisie, soit conviction, elle fit de la cour de

(1) Nous empruntons ces éloges au Gascon Brantôme, puis à Varillas, qui exagère les hyperboles de celui-ci, comme le ferait un journaliste moderne.

Ferrare un foyer de pratiques anticatholiques; elle y faisait servir des aliments gras les jours maigres ; elle tenait des assemblées religieuses dans le palais de Saint-François, et probablement elle y faisait chanter la messe des sept points, telle qu'elle avait été inventée à la cour de Navarre, c'est-à-dire : 1° sans communion publique; 2° sans élévation de l'hostie; 3° sans adoration des espèces; 4° sans oblation du pain et du vin; 5° sans la commémoration de la Vierge et des saints; 6° sans la fraction du pain à l'autel; 7° par un prêtre marié.

Outre Aonio Paleario, Pierre Vergnanini, François Porto de l'île de Crète, Lisias Fileno, elle recueillit à sa cour Jérôme Bolsec, carme français, qui, ayant reçu un blâme pour ses prédications trop libres, jeta le froc, prit femme, et exerça la médecine; ensuite, ayant trompé la duchesse et s'étant fait son calomniateur, il fut chassé de Ferrare. Étant allé à Genève, il y professa des opinions qui l'en firent bannir, et il écrivit des libelles violents contre les chefs de la réforme. Louis Doménichi, ayant été arrêté à Florence pour avoir fait imprimer la *Nicomediana* de Calvin, la duchesse Renée écrivit à ce sujet au grand duc une lettre datée de Consandolo le 20 mai 1552, comme elle avait fait une autre fois en faveur de Sébastien Dedi de Castrocaro.

On remarque plus particulièrement l'asile qu'elle donna à Calvin. Celui-ci, poursuivi en France par la Sorbonne, vint se réfugier en 1536 près de la duchesse Renée sous le pseudonyme de Charles d'Esperville. Jeune et pourtant ayant toujours un air grave et sérieux, doué d'une science profonde, d'une grande onction dans ses discours, il retirait de grands fruits de son apostolat; un moment même il espéra réussir en Italie mieux que ne l'avaient pu faire Luther et Zwingle. Il avait avec lui en qualité de

secrétaire Marot déjà cité, poëte qui traduisit en vers les psaumes qu'on chantait au milieu des mouvements révolutionnaires d'alors, comme on chante la *Marseillaise* dans les nôtres. (A) D'autres aussi arrivaient à Ferrare, expatriés pour cause de religion. Madame de Soubise, gouvernante de la duchesse Renée, avait avec elle sa fille Anne de Parthenay, et son fils Jean, qui plus tard, sous le nom de sire de Soubise, fut un des chefs des huguenots de France, Les frères Jean et Chilian Sinapi originaires d'Allemagne, réformés et amis de Luther, dont le premier avait converti et épousé Françoise Buscironi de Ferrare (1538), étaient venus à cette université pour y enseigner la langue grecque, et inculquaient peu à peu des maximes hétérodoxes aux trois enfants de Renée. Cette princesse donna à sa fille pour compagne Olympe, fille de Fulvio Pellégrino Morato, qui avait déjà, elle aussi, une teinture d'hérésie.

Hercule II, fils d'Alphonse Ier et de la fameuse Lucrèce Borgia, était frère du cardinal Hippolyte, évêque de Ferrare, de Milan, et de je ne sais combien d'autres lieux, qui faillit être pape après Jules III. Ce fut ce duc qui fit bâtir la célèbre villa d'Este à Tivoli, et qui protégea les hommes de lettres : sa fastueuse générosité n'est ignorée d'aucun de ceux qui connaissent les péripéties de l'Arioste et le mot qui est devenu proverbial. Hercule eut une cour splendide : il introduisit à Ferrare l'art de tisser les tapisseries à la mode de Flandre; il construisit le palais de Coparo et la délicieuse villa de Montagnola; il abolit la liberté des duels qui existait encore dans ses Etats; il rassembla un cabinet de médailles, mais il était bien loin de l'habileté politique et de la science militaire de son père; et par-dessus tout il avait de la

Hercule II, son mari, les expulse.

répugnance pour le caractère impétueux de sa femme et pour ses égarements en religion : aussi dans les premiers temps il osa lui tenir tête, et exigea qu'elle renvoyât Marot, Soubise et les autres individus composant la colonie française protestante. Marot se retira à Venise dans une maison située près du Lido, pour y faire des vers, jusqu'à ce qu'il obtînt de retourner en France, sous la condition qu'il se montrerait bon catholique. Il ne remplit point cette condition, se réfugia à Genève, et y encourut, pour le dérèglement de ses mœurs, une sentence de mort, qui fut commuée en une bastonnade sur l'intercession de Calvin. Il passa alors en Piémont, où il mourut en 1554.

Calvin quitta Ferrare à la faveur d'un déguisement, et, s'étant acheminé vers les Alpes, parvint à Aoste [1], ensuite à Genève, qui devait être pour lui une autre Rome. Ses panégyristes déplorent qu'il ait dû abandonner l'Italie, où il eût pu acquérir le goût des arts et le sentiment du beau, auxquels il resta toujours étranger. Il est constant d'une part, que Calvin ne fait jamais la moindre allusion aux impressions esthétiques qu'il avait pu recevoir dans ce voyage, et que de l'autre son séjour en Italie fut trop court, pour qu'il ait pu laisser des traces ou des disciples.

En 1545, Paul III donna l'ordre aux magistrats de Ferrare de rechercher avec soin diverses personnes suspectes d'hérésie qui y demeuraient : ce fut alors qu'Olympe Morata épousa André Gunther, médecin allemand, et s'enfuit avec lui en Allemagne. Saint Ignace députa près

(1) On voit encore à Aoste une colonne avec cette inscription : *Hanc Calvini fuga erexit anno* 1541; *religionis constantia reparavit* 1741.

de la duchesse Renée à Ferrare le jésuite génevois Claude le Jay (1547). Il espérait que ce père, étant à moitié français, aurait un accès plus facile près d'elle; mais dans l'espace de deux ans à peine pût-il en obtenir une audience. François Borgia, le fameux saint, l'ami et le compagnon de Charles-Quint, parent éloigné de la maison d'Este par Lucrèce Borgia, s'y rendit aussi, et persuada au duc de fonder dans cette ville un collége de jésuites. Marie Frassoni aida beaucoup à cette œuvre, car elle fit édifier de ses propres deniers la maison où entrèrent les frères Pascal Brouet et Jean Pelletario, et où ils ouvrirent bientôt des écoles qui devinrent populaires.

Les papes continuèrent à surveiller de très-près ce foyer d'hérésie, et Jules III s'imposa la tâche d'extirper ce fléau avec l'aide d'Henri II de France, neveu de la duchesse Renée. Le roi envoya à Ferrare le docteur Oriz son pénitencier, inquisiteur en France; et Le Laboureur, dans ses annotations sur Castelnau, nous a conservé les instructions qui lui avaient été données. Il devait témoigner à la duchesse l'immense dégoût que le roi avait ressenti en la voyant perdue dans le labyrinthe de ces maudites opinions, il devait lui dire que la nouvelle de sa conversion lui causerait autant de joie que si, morte, il la voyait tout à coup ressusciter. Au cas où les remontrances ne suffiraient pas, il devait l'obliger à assister avec toute sa maison à des sermons de controverse; et au cas où elle ne tirerait pas profit de ceux-ci, il avait ordre de lui signifier la volonté du roi. Le duc était invité à la confiner dans un appartement séparé du reste du palais, où elle ne pût pas corrompre d'autres personnes, et où elle se trouverait même sans communication avec sa famille, tandis qu'on ferait le procès et qu'on

infligerait uue juste condamnation aux personnes soupçonnées de professer les fausses doctrines.

Cet ordre fut exécuté : le mari tint pendant quelque temps la duchesse sa femme et vingt-quatre personnes de son entourage renfermées dans le château de Consandolo, distant de Ferrare de 30 kilomètres ; mais là, aussi bien qu'à Argenta, elles répandirent leurs doctrines. Le duc sévissait et pardonnait tour à tour sans aucun résultat, enfermant la duchesse tantôt dans le palais de Saint-François, tantôt dans les appartements du palais royal qui donnent sur la façade de la cathédrale, en compagnie seulement de deux demoiselles. Calvin envoyait à Renée du réconfort et des messages par l'entremise de Lyon Jamet, secrétaire de la duchesse, et, lui disait-il, « Puijs « doncq, madame, qu'il a pleu à ce bon Seigneur Dieu par « sa miséricorde infinie de vous visiter par la congnois- « sance de son nom, de vous illuminer en la vérité de « son sainct Évangile, recongnoissez votre vocation à la- « quelle il vous appelle. Car il nous a retirés des abysmes « de ténèbres où nous étions devenus captifs, affin que « nous suivions droictement sa lumière sans décli- « ner [1]. » Une fois entre autres qu'il la croyait tombée, il écrivit à Farel : *De Ducissa Ferrariensi tristis nuncius et certior quam vellem ; minis et probris victam cecidisse. Quid dicam nisi rarum in proceribus esse constantiæ exemplum?* Mais il se trompait; car le duc rapportait ainsi au roi de France la ténacité de sa femme [2].

Lettre du duc à Henri II.

« Sire, je baise les mains de Votre Majesté, et je me recommande aussi humblement que je le puis à ses bonnes grâces.

(1) *Lettres de Calvin*, t. I, p. 54.

(2) Voir à la bibliothèque impériale de Paris, cod. 8645, liasse 56, cette lettre en mauvais italien.

« Sire, bien que le caractère des temps soit tel, que je devrais jusqu'à un certain point rougir à la pensée que j'importune les oreilles de Votre Majesté en attirant son attention sur de tristes détails de mon intérieur; néanmoins, le sincère et affectueux dévouement que j'ai pour Votre Majesté, joint à l'expérience que j'ai de sa bonté et de sa prudence, me donnent tout à la fois l'espérance et la confiance qu'elle devra plutôt m'excuser que de me savoir mauvais gré, si je la fatigue en ce moment, en lui communiquant une partie de mes ennuis qui sont tels que jusqu'ici je les ai tenus secrets, à cause du respect que je porte et que je porterai toujours aux rejetons de la famille royale de France. Toutefois, je reconnais que mon silence, outre les autres graves inconvénients qu'il pourrait avoir, imprimerait, dans cette circonstance où il s'agit de la religion, une tache particulière à ma conscience et à l'honneur de ma maison : c'est pourquoi, afin de ne pas employer, dans cette déplaisante matière, de belles paroles, je raconterai le plus brièvement possible à Votre Majesté tout ce qui m'arrive.

« Sire, madame la duchesse, mon épouse, vint avec moi en Italie il y a déjà xxv ans : elle était alors fidèle observatrice de la religion et de la foi catholiques : aussi sa manière de vivre, de parler, de procéder, et en résumé toutes ses actions donnaient au monde un tel parfum et indice de vraie vertu, que chacun en éprouvait une extrême consolation; on pouvait bien reconnaître en elle une princesse vraiment née de sang royal, élevée au milieu d'une cour et d'une société éminemment chrétiennes. Cet état fut de courte durée : en effet, elle prêta l'oreille à quelques ribauds luthériens dont on verrait le monde aujourd'hui rempli, ainsi du reste que Votre Majesté le sait mieux que moi, si les princes très-chrétiens n'eussent pris à cet égard des mesures très-sévères. Elle commença à changer d'opinion, et peu à peu elle s'engagea si fort dans cette nouvelle et perverse religion, que depuis un certain temps déjà elle ne s'inquiète plus ni des sacrements ni de la messe, ni de la confession ni de la communion, pratiques tant recommandées par Dieu et la sainte Église et si nécessaires à la vie chrétienne. Voici un témoignage de ce que j'avance : ces jours passés, Hippolyte des Putti, un de ses plus chers serviteurs, à la suite d'une longue maladie, ayant été en danger de mourir (il est mort depuis), je rappelai bien par trois ou quatre fois à susdite madame mon épouse que de toute manière je voulais qu'elle le fît confesser et communier, pour ne point

donner à cette ville le scandale de le voir mourir en hérétique comme elle l'entendait, ajoutant que la mauvaise renommée qu'elle s'était acquise partout, spécialement au point de vue catholique, ferait retomber sur elle toute la responsabilité de cette mort impie. Cependant je ne pus jamais la faire obéir: au contraire, on peut dire qu'elle alla jusqu'à se moquer de mon affectueuse recommandation, disant que le susdit Hippolyte était en paix avec Dieu et n'avait pas besoin d'autre confession. C'est pourquoi, jugeant combien son obstination était déplorable au point de vue de la gloire de Dieu, et quel stigmate d'éternelle infamie elle imprimerait à ma maison, j'eus recours aux prières, aux exhortations, aux supplications mille et mille fois réitérées, afin que, par amour de Dieu notre Seigneur, au nom de l'honneur de sa postérité et de la mienne, elle se dépouillât de semblables fantaisies hérétiques, et ne se laissât tourner la tête par ses prédicateurs, charlatans et ribauds, qui ne sont bons qu'à renvoyer. J'ajoutai qu'elle ne devait pas croire à leurs paroles, puisque bon nombre d'entre eux étaient déjà passés par les mains de l'inquisition, et avaient fait leur abjuration publique à la cathédrale de cette ville, mais qu'elle devait suivre la religion dont elle avait fait l'apprentissage à l'école des sérénissimes rois ses père et mère, cette religion, heureux souvenir de sa jeunesse, que la sérénissime reine, mère de Votre Majesté et sa propre sœur à elle, a toujours observée tant qu'elle a vécu, sans parler des autres grands princes chrétiens. Je joignis à ces motifs tous ceux du reste qui me semblèrent à propos pour l'exhorter et la décider à éloigner de son esprit les détestables opinions qu'elle avait; opinions que depuis bien des années j'ai dissimulées et souffertes du mieux que j'ai pu, et cela au souverain déplaisir de ma famille, pour l'opprobre singulière des miens, et au grand mécontentement de tous mes sujets et serviteurs. J'avais espéré qu'elle reviendrait d'elle-même à résipiscence, sans me forcer à publier ce que j'eusse désiré tenir caché à tout le monde, tant pour l'honneur du sang royal de France, que pour l'honneur propre de ma maison. Je reconnus que cet état empirait de jour en jour, et que, même le jour de Noël, on n'entendait pas la messe dans la maison de ma susdite épouse. Dès lors il ne me parut pas convenable de laisser élever mes deux filles déjà grandes, l'une âgée de dix-huit ans, l'autre de seize, dans cette fausse religion, qui, si elle eût pénétré au fond de leurs âmes, et eût été acceptée par elles comme étant la vraie, les aurait plongées pour toute leur vie dans l'hérésie

luthérienne, à l'exemple et suivant les conseils de leur mère. Considérant, qu'outre l'offense causée à Dieu, il pourrait surgir aussi de graves obstacles à leur mariage avec des princes chrétiens, et cela d'autant plus que la nouvelle de l'hérésie de la mère s'était déjà répandue dans toute l'Italie, au grand péril de ma renommée, je me suis decidé à dire moi-même à la susdite madame, dans un langage aussi modéré que possible, que je voulais absolument que mes filles entendissent habituellement la messe, qu'elles se confessassent et communiassent pour la prochaine solennité de Pâques, qu'en somme elles vécussent à l'avenir de la même manière que moi, et comme elle-même avait coutume de faire lorsqu'elle vint de France, la priant avec instances de ne pas s'opposer à ma juste et pieuse volonté. Elle n'acquiessa à rien de ce que je lui demandais; bien plus, elle me dit nettement que la messe est une idolâtrie, puis elle ajouta d'autres paroles si inconvenantes, que je n'oserais et ne pourrais les répéter sans rougir; elle eut encore le courage, en ma présence, d'exhorter mes filles non-seulement à me désobéir en ce point, mais encore à persévérer dans la voie où elles étaient engagées, cherchant à leur persuader que ma religion et celle de beaucoup d'autres princes n'était pas la vraie; et elle mit à ces recommandations tant d'ardeur et tant d'arrogance, que quiconque l'eût entendue parler de la sorte, m'aurait regardé comme un homme plus patient que Job, moi qui supportais, uniquement par respect pour Votre Majesté, tant d'injurieuses paroles que le mari le plus indulgent ne saurait endurer.

Elle alla plus loin encore : en effet, j'envoya le lendemain un de mes chapelains pour dire la messe à mes susdites filles, et elle le renvoya sans lui laisser célébrer la messe, malgré que je lui eusse dit la veille au soir et à elle-même, que je voulais à tout prix être obéi en ce point, et que si elle s'opposait à l'exécution de ma volonté, je la ferais partir. Aussi, me voyant contraint de remédier par un moyen ou par un autre à un si grand scandale, et désirant en cette occasion employer de préférence les moyens doux aux procédés rigoureux, je priai monseigneur l'évêque de Lodève, que j'ai ici près de moi et que je vénère comme l'ambassadeur de Votre Majesté, de vouloir bien essayer de toucher son âme, afin qu'elle abandonnât ses opinions chimériques, qui de toutes manières lui serviraient bien peu, puisque je suis déterminé à ce que mes filles vivent comme je le fais moi-même. En résumé, d'après les rapports que Sa Seigneurie m'a faits à mon grand

déplaisir, j'ai su que, malgré les deux démarches qu'elle a tentées près d'elle avec une chaleureuse insistance, il lui a été impossible de l'arracher à ses convictions opiniâtres, ce qui m'a causé cet extrême chagrin que Votre Majesté si compatissante peut bien s'imaginer. Aussi, je ne savais plus que faire dans une négociation qui devenait gênante et de moins en moins honorable, car elle n'avait pas voulu écouter le moins du monde trois de ses plus anciens seigneurs français que j'avais envoyés près d'elle, outre le susdit monseigneur de Lodève, et Brassavola mon médecin employé par moi au même office. Je les avais tous chargés d'user de tous les moyens possibles pour la détourner pacifiquement de ses diaboliques intentions. Pressé par la Semaine sainte qui approchait, le vendredi des Rameaux, je pris donc le parti de lui faire savoir, par l'entremise de dona Giulia, ma belle-sœur, jeune femme profondément catholique et honorable, et sœur du duc d'Urbin, que, faute par elle de laisser à mes dites filles la faculté d'entendre habituellement la messe, de se confesser et de communier, je les lui retirerais pour les confier quant à présent à la garde de ma très-honorée sœur, près de qui elles pourraient, en compagnie de susdite dona Giulia, vivre en catholiques pendant ces saints jours, ajoutant qu'elles y resteraient jusqu'à ce que j'aie pourvu différemment à leur situation. C'est ainsi que, la susdite madame mon épouse se voyant à la veille de perdre ses enfants, si elle continuait à s'opposer à une œuvre si honnête et si sainte, leur permit, en signe d'apaisement, d'entendre la messe, de se confesser et de communier; mais elle ne fit pas cette concession sans l'accompagner de tant de larmes, de difficultés et de paroles, qu'il serait impossible de retracer cette scène; car, entre autres difficultés, elle en souleva une sur la personne du confesseur que j'avais envoyé à mes filles; et pourtant c'était un prêtre d'une vie exemplaire, d'une science éprouvée, que j'avais choisi précisément à cause de sa qualité de Français, espérant que pour ce motif il devrait lui être moins odieux, que même il pourrait, mieux que tout autre, faire aussi quelque bien à la mère, et la remettre dans le bon chemin. Somme toute, rien ne m'a réussi : le prêtre n'ayant pas voulu confesser mes dites filles de la manière qu'elle le voulait, non-seulement elle refusa de l'écouter, mais il paraît qu'elle le traite comme un diable, et d'après ce que j'apprends elle ne cesse de tourmenter et souvent même de frapper nos pauvres filles, en leur faisant ses exhortations habituelles; elle se montre indignée et mécontente de ce qu'elles n'aient pas

voulu la croire et de ce qu'elles eussent abandonné la mauvaise religion qu'elle leur a toujours fait enseigner par le passé.

« C'est pourquoi, sachant que ce qui était arrivé de bon jusqu'ici doit être attribué plutôt à la crainte de perdre ses filles qu'à un changement de volonté et d'opinion, je reconnais également qu'il est impossible que mes filles soient et se conservent catholiques près de leur mère, laquelle fait profession d'être hérétique, et qu'à la fin je serai contraint de les enlever d'auprès d'elle pour les mettre sous la garde de personnes chrétiennes, au cas où elle-même ne reconnaîtrait pas ses erreurs et ne reviendrait pas à la pratique de la vraie et légitime religion. J'ai voulu, Sire, pour remplir un devoir, rendre compte de tout ce qui s'est passé à Votre Majesté, comme à mon seigneur et maître; en cette qualité, je veux qu'elle soit informée de tous mes malheurs, afin qu'elle daigne avoir pitié du trouble et du changement que subit à son foyer un de ses plus fidèles et de ses plus obéissants serviteurs, en butte aux tourments que lui cause celle dont il devrait plutôt attendre des consolations.

« Comme je suppose que monseigneur de Lodève, ou ne lui écrira pas, ou, s'il lui écrit, ne lui donnera point vraisemblablement tous les détails de la présente affaire, et cela pour ne pas dire une chose qui pourrait déplaire à la susdite madame mon épouse, je prie Votre Majesté de vouloir bien envoyer un bon théologien, un catholique bien instruit en semblables matières, qui examinera s'il n'y a pas un remède à opposer à un si grand mal, et qui fera toutes les instances possibles afin de retirer la dite duchesse d'une hérésie si monstrueuse. Que si, pour ne pas donner un prétexte à la foule de parler plus qu'elle ne l'a fait déjà sur ce sujet, Votre Majesté trouve préférable et plus expédient de manifester sa volonté en cette affaire par une lettre de sa main, au lieu d'envoyer le susdit théologien, je la prie de vouloir bien l'écrire en termes si chaleureux que la susdite duchesse sache bien qu'en revenant à la vraie religion, elle me trouverait très-heureux de lui laisser ses filles, comme elle les a toujours eues par le passé, et qu'elle ferait à tous égards une action digne de Votre Majesté, qui l'aurait pour très-agréable. Il faut qu'elle sache bien aussi de vous, qu'en persévérant dans ses coupables opinions, elle sera en tout et partout abandonnée de Votre Majesté comme une personne indigne d'appartenir à la très-chrétienne famille royale de France, et de porter son nom.

« Que Votre Majesté ne s'étonne point si je lui recommande

bien respectueusement d'employer des paroles si rudes dans la lettre qu'elle doit écrire, parce qu'ayant, non moins que toutes les personnes qui lui ont parlé, trouvé dans la susdite madame la duchesse une dureté et une obstination incroyables, je ne suis pas même sûr, à moins que Dieu n'y mette sa sainte main, qu'avec tout cela elle se laisse convaincre et qu'elle arrive de bon gré à abandonner les dites hérésies. Aussi, lorsque Votre Majesté sera décidée à lui écrire, pour l'objet ci-dessus spécifié, je la supplie de charger en même temps le susdit monseigneur de Lodève de lui parler, en conformité de ce qu'elle-même lui aura écrit, et cela aussi vigoureusement qu'il convient à l'importance d'une négociation où il s'agit de l'honneur de Dieu, de celui de la sérénissime famille royale de France, et en même temps de celui de ma maison. Enfin, comme cette affaire me tient autant à cœur qu'elle le peut penser, Votre Majesté peut être assurée que tout ce qu'il plaira à sa bienveillance de faire pour une œuvre aussi bonne, pour une aussi sainte action, je le recevrai comme une grâce singulière, et lui en aurai une perpétuelle et immortelle obligation. Sur quoi, je prie Dieu, Sire, après m'être de nouveau recommandé bien humblement à vos bonnes grâces, de vous accorder l'accomplissement de tous vos désirs.

« De Ferrare, le XXVII mars 1554.

« Son très-dévoué et très-obéissant serviteur et vassal,

« LE DUC DE FERRARE. »

Fin de la duchesse Renée.

C'est vraiment alors que Marot put dire dans ses vers de la duchesse Renée : « Elle ne voit personne dont elle n'ait à se plaindre : les montagnes se dressent entre elles et ses amis ; elle mêle ses larmes à son vin. » (B) Lasse enfin de rester séparée de ses enfants, elle fit une espèce de rétractation (1556) entre les mains du jésuite Pelletario, se confessa et communia en déclarant qu'*elle croyait à l'Eglise catholique*, mais sans vouloir ajouter l'épithète de *romaine*. Son mari se calma et n'eut plus de défiance ; il lui rendit ses filles et le palais de Saint-François, et à sa mort, arrivée en 1560, il la laissa usufruitière de ce palais et de la moitié de la terre de Belri-

guardo, *tant qu'elle vivra en bonne catholique*, dit le testament. Son fils Alphonse, qui se trouvait éloigné, accourut, et après avoir fait son entrée solennelle à Ferrare le 19 mai 1560, alla prêter hommage au pape, son suzerain. Le pape lui fit entendre ses doléances au sujet de la duchesse, qui s'obstinait dans ses hérésies ; son fils lui intima donc l'ordre de les abjurer ou de partir.

De fait elle partit avec une suite de trois cents personnes et établit sa cour au château de Montargis, où elle fit profession solennelle de calvinisme, donnant asile aux persécutés, et entretenant une correspondance avec Calvin. Cet hérésiarque eut parfois avec elle des disputes, parce qu'il ne la voyait pas bien résolue à abandonner le culte des saints et certaines autres pratiques ; néanmoins il lui écrivait ce qui suit :

« Je sçay que vous avez esté comme une mère nourri-« cière des povres fidèles, des chassés qui ne sçavoient où « se retirer. Je sçay bien que princesse ne regardant que « le monde auroit honte qu'on appelast son chasteau ung « hostel-Dieu, mais je ne vous sçaurois faire plus grand « honneur que de parler ainsy, pour louer et recongnoistre « l'humanité de laquelle vous avez usé envers les enfants « de Dieu qui ont eu leur refuge à vous [1]. »

Ce même Alphonse et ses sœurs Léonore et Lucrèce sont restés célèbres pour le rôle qu'ils jouèrent dans les

(1) Lettre du 10 mai 1563. On conserve dans la bibliothèque de Modène un joli petit manuscrit de prières appartenant à la duchesse Rénée, où elle est représentée toute revêtue d'or, ayant aussi un voile d'or sur la tête. (Voir *Mem. della Deputazione di Storia Patria di Modena*, vol. II, 1864.) Au château, on montre une chapelle qu'elle fit construire, où règnent tout autour un entablement et des revêtements de marbre, ce qui empêchait d'y mettre des statues ou des images.

aventures de Torquato Tasso. La duchesse Renée, pour exciter l'émulation de son autre fille Anna, qui avait reçu les leçons de Sinapio dont nous avons parlé plus haut, lui avait donné pour compagne Olympe Morata. Anna puisa dans les entretiens et ensuite dans les lettres de celle-ci des idées d'indépendance religieuse, qu'elle n'abandonna même pas lorsqu'elle fut devenue la femme du duc de Guise, chef du parti catholique en France; l'historien de Thou assure qu'elle ne cessait d'exhorter la reine Catherine à adoucir les rigueurs qu'on déployait contre les huguenots. C'est à cette princesse que Brucioli dédiait sa traduction de la Bible, précédée d'une préface de vingt-deux pages.

Le duc de Guise, dit-on, fit porter au château de Montargis cette menace qu'il le prendrait d'assaut, parce que sa belle-mère y recevait des huguenots, et la duchesse Renée aurait répondu au hérault: « Avise ton maître que je monterai moi-même sur le donjon, et je verrai s'il ose attaquer une fille de roi; le ciel et la terre vengeraient un pareil attentat sur sa personne et sur toute sa race, et même jusque sur les enfants au berceau. »

Mais lorsque le duc eut été assassiné par le fanatique Poltrot en face d'Orléans, alors que les prédicants en exprimaient du haut de la chaire toute leur joie, la duchesse, se rappelant qu'il était son gendre, se plaignit amèrement à Calvin qui, dans sa réponse, ne blâme pas l'assassinat commis au nom de la religion. *Si le mal fâchait à tous les gens de bien, monseigneur de Guise, qui avait allumé le flambeau, ne pouvait pas être épargné. Et de moi combien j'ai toujours prié Dieu de lui faire merci, si est ce que j'ai souvent désiré que Dieu mît la main sur lui pour en délivrer son Eglise s'il ne le voulait convertir.... Cependant de le*

damner c'est aller trop avant, si non qu'on eût certaine marque et infaillible de sa réprobation[1].

On prétend que la duchesse Renée trempa dans la conjuration des Fiesques à Gênes, pour donner la prépondérance à la France sur l'Autriche en Italie. Elle mourut le 2 juillet 1575, après avoir vu la ruine de la maison d'Este, l'assassinat de son gendre par les protestants, et le massacre des protestants par les catholiques. Tels sont les fruits qu'on recueille pour avoir semé la discorde dans la chrétienté.

Autres hérétiques de Ferrare.

Ferrare avait aussi vu naître Emmanuel Tremelli, qui, grâce aux soins du poëte Flaminio et du cardinal Pole, s'était converti du judaïsme au catholicisme, mais qui ne tarda pas à se laisser gagner par les opinions protestantes dans sa patrie et à Lucques. Pour ne point les répudier, il passa avec Pierre Martyr Vermigli à Strasbourg, et de là en Angleterre : ensuite il alla enseigner l'hébreu à Heidelberg, à Metz et à Sedan, où il mourut, laissant divers ouvrages et la traduction en latin de la Bible syriaque, ainsi que celle de l'Ancien Testament d'après le texte hébreu.

Une certaine Catherine Copa de Ferrare, étant allée à Genève pour rejoindre son fils exilé, blâma hautement le supplice que Calvin y avait fait subir à Servet ; cette conduite lui valut d'être condamnée à faire amende honorable à Dieu, et elle reçut l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures, sous peine de mort.

On serait tenté de croire que Ferrare fut dès lors purgée de l'hérésie, parce que dans les archives de la maison

(1) *Lettres de Calvin*, recueillies par G. Bonnet. Paris, 1855, t. II, p. 553.

d'Este on trouve une quantité de lettres écrites au duc par saint Charles, par saint Ignace, et par saint François de Borgia, qui sont pleines d'éloges pour sa piété, et où il est parlé de l'introduction des jésuites dans cette ville. Frère Ghislieri, devenu plus tard le pape Pie V, demanda au même duc l'arrestation de certains mauvais prêtres, de juifs séducteurs et de vauriens, mais jamais celle d'aucun luthérien.

Néanmoins le 23 mai 1551, l'année même de l'établissement du saint-office à Ferrare et de l'installation des jésuites, un érudit, don Giorgio Sìculo, y fut, dit-on, sans autre forme de procès pendu à une fenêtre. Dans la correspondance du ministre résidant de Toscane à Venise, en 1565, je trouve qu'on découvrit dans cette ville que l'ambassadeur de Ferrare qui venait de mourir était un huguenot. Frizzi raconte qu'en 1568 l'inquisition arrêta seize personnes, parmi lesquelles il y avait plus d'un médecin et plus d'un ecclésiastique, imbus des erreurs des georgiens, des monothélites et autres, et que les uns furent condamnés aux galères, les autres à avoir la tête tranchée; un document récemment publié par Cittadella nous fait connaître les noms de ces derniers.

Dans la correspondance de Bullinger, je trouve à son adresse une lettre de Tobie Eglino, datée de Coire le 12 janvier 1571, où est décrit un horrible tremblement de terre; le ministre protestant de Sils dans l'Engadine supérieure, de nation italienne, lui assura, ajoute-t-il, que le chevalier Salis avait reçu une lettre, d'après laquelle l'inquisiteur de Ferrare avait renfermé dans un lieu étroit quinze moines soupçonnés de luthéranisme, puis les y avait fait étouffer par la fumée. Le tremblement de terre ayant continué de faire des ravages, l'inquisiteur avait dit

au duc que de tels désastres provenaient de ce qu'on ne châtiait pas assez les hérétiques ; et le duc avait répondu que, tout au contraire, c'était lui inquisiteur qui était réellement la cause de ces châtiments et qu'ils étaient la conséquence, non pas d'un excès de modération, mais de l'effusion du sang qu'il avait ordonnée.

De là naquirent de graves soupçons contre le duc, si bien que le pape le mit en demeure de déclarer pour quelle religion il tenait.

Pellegrino Morato, natif de Mantoue et professeur de belles-lettres à Ferrare, publia un *Rimario di tutte cadentie di Dante e Petrarca* (1528)[1], et une paraphrase du *Pater noster* (1526). Soupçonné d'avoir écrit un livre d'opinions hétérodoxes, il fut contraint de s'éloigner de Ferrare (1533) : il fut ensuite professeur à Vicence et à Césène sous le nom de Fulvio, jusqu'à ce que, grâce aux instances de Calcagnini, on le reçût de nouveau à Ferrare (1539). Olympe Morata.

Nous avons déjà nommé sa fille Olympe, à qui il avait donné une éducation complète. A douze ans elle savait le grec et le latin, et à seize ans elle écrivait dans ces deux langues des dialogues à l'imitation de ceux de Cicéron et de Platon ; elle apprit la rhétorique et la philosophie ; elle versifiait avec goût et élégance, ainsi que le prouvent sa *Laus L. Mutii Scævolæ*, l'apologie de Cicéron contre Calcagnini, la traduction des deux premières nouvelles de Boccace et divers dialogues, poésies et lettres. Sardi, dans la dédicace qu'il lui fit de son traité *De triplici philosophia*, admirait son habileté dans la langue grecque et ses connaissances philosophiques.

Placée par la duchesse Renée à la cour en qualité de

(1) Dictionnaire de toutes les rimes de Dante et de Pétrarque.

demoiselle de compagnie de sa fille Anne, elle lisait avec celle-ci l'Écriture dans le texte grec; mais, habituée au goût classique, elle éprouvait du dégoût pour la simplicité biblique. Elle fut peut-être renvoyée de la cour à cause des opinions hétérodoxes qu'elle avait puisées aux leçons de son père et à celles de Sinapi; elle assista son père gravement malade, qui mourut en 1548. Elle aima André Grunther, jeune protestant allemand, ami des Sinapi et docteur en médecine de cette université, et elle l'épousa : celui-ci fut forcé pour affaires de se rendre au plus vite en Allemagne; Olympe resta seule et désolée, et lorsqu'elle put le rejoindre en 1550, elle s'établit avec d'autres compatriotes à Heidelberg, où elle enseigna le grec.

De cette résidence, elle déplorait les tourments endurés par ses coreligionnaires restés à Ferrare, et elle écrivait à Vergerio : « Nous avons des nouvelles de Ferrare par « l'intermédiaire de personnes pieuses. La fermeté des « uns nous console, la défection des autres nous afflige. « Ma mère est restée ferme contre la tempête. Elle fera « en sorte de sortir avec ma sœur de cette Babylone, et « de me rejoindre dans ce pays. »

Elle entretenait une correspondance avec la princesse Lavinie Della Rovère de la maison d'Urbin, et elle lui écrivait : « Je vous adresse par une voie sûre certains ouvra-« ges de Martin Luther; leur lecture m'a fait du bien, et « j'espère que vous aussi vous pourrez y puiser des con-« solations. Appliquez-vous toujours davantage à ces « saintes études. Croyez-vous que Dieu puisse mentir? « Croyez-vous qu'il ait fait tant de promesses à ses dis-« ciples pour ne plus se les rappeler à l'heure du besoin? » Elle lui envoie aussi une dissertation sur la vraie félicité.

Elle déclare à Célio Curione, dont nous parlerons plus tard, et qu'elle avait connu à Augsbourg, qu'elle n'a pas l'intention de retourner en Italie. « Vous n'ignorez pas « (dit-elle) quel danger l'on court à professer le christia- « nisme dans un pays où le pouvoir de l'Antechrist est si « grand. La rage de ses séides s'est étendue à toute l'Ita- « lie ; vous connaissez la triste fin de Fannio, homme « pieux et d'un grand courage, qui, après être resté deux « ans en prison, sans que les menaces de mort ou l'a- « mour de sa femme et de ses enfants aient pu lui faire « renoncer à la foi, a été étranglé, et dont le corps a été « brûlé; et comme si ces atrocités ne suffisaient pas, ses « ossements ont été jetés dans le Pô. »

Sous le règne de Paul IV, Olympe Morata écrivait d'Heidelberg au mois de février 1555 à Chilian Sinapi : « Les « lettres qui m'arrivent de l'Italie me prouvent que la « persécution sévit à Ferrare contre le christianisme, et « qu'elle n'épargne ni grands, ni petits; les uns ont été « emprisonnés, les autres bannis, d'autres n'ont dû « leur salut qu'à la fuite. »

Elle écrivait à Anna son élève pour intercéder en faveur des croyants; elle l'exhortait en même temps à étudier les Ecritures et à imiter le Christ.

Elle eut beaucoup à souffrir des douleurs ordinaires de l'exil, et bien plus encore des misères du siége de Schweinfurt en 1553, qui dura quatorze mois, et pendant lequel elle fut forcée de rester longtemps cachée dans une cave, puis fut dépouillée de tout, hors la chemise, sur la place publique. S'étant enfuie à Hamelburg, avec une robe que lui avait prêtée une vieille femme, elle erra à travers la Franconie jusqu'à ce que le comte d'Erbach l'accueillît elle et son mari, qui fut ensuite nommé professeur de

médecine à l'université d'Heidelberg. C'est de cette ville que le 8 août 1555 elle écrivait une lettre à une dame Chérubina, où elle lui dépeignait avec une triste résignation ses souffrances, et où elle l'exhortait à avoir foi en Dieu et à l'évangile.

« Mon mari a été deux fois pris par les ennemis, et je vous assure que si jamais j'ai éprouvé une grande douleur, ce fut alors ; et si jamais j'ai prié ardemment, c'est alors que je priai ainsi. Au milieu des angoisses qui serraient mon cœur, je m'écriais, en poussant des gémissements inénarrables : « Viens à mon secours, « viens à mon secours, Seigneur, au nom du Christ ! » Et je continuai ainsi jusqu'à ce qu'il fût venu à mon secours et l'eût délivré. Je voudrais que vous eussiez vu comme j'étais échevelée, couverte de haillons, car on nous avait enlevé les vêtements que nous portions, et dans la fuite je perdis mes chaussures, si bien qu'il me fallut courir à travers les pierres et les rochers ; et je ne sais vraiment comment je pus arriver. Souvent je disais : « Maintenant je tomberai ici morte, car je n'en puis plus. » Puis je disais à Dieu : « Seigneur, si tu me veux conserver la vie, ordonne « à tes anges de me tirer en avant, car certes je n'en puis « plus.... Priez encore pour nous (ajoutait-elle) comme je fais « pour tous les chrétiens qui sont en Italie, afin que le Seigneur « nous rende satisfaits, et qu'ainsi nous puissions le confesser au « milieu de la génération séparée de lui.... » Ici notre hôte illustre est toujours le premier à aller à la prédication ; chaque matin il appelle toute la famille et lit en sa présence un Évangile et une Épître de saint Paul, puis il se met à genoux avec toute la cour, et on prie le Seigneur. Il faut de plus que chacun de ses sujets, famille par famille, lui rende compte de sa foi, et même les femmes de charge, afin qu'il puisse s'assurer des progrès qu'elles font dans la religion ; et il donne pour raison de son procédé, que, s'il ne faisait pas ainsi, il aurait à répondre de toutes les âmes de ses sujets. Oh ! plût au Ciel que tous les seigneurs et princes lui ressemblassent ! Que le Seigneur vous donne la foi, et vous fasse avancer dans sa connaissance, car nous ne devons pas cesser de prier pour faire des progrès dans la foi. »

Elle n'avait pas plus de vingt-neuf ans lorsqu'elle mourut : on grava sur son tombeau à Heidelberg l'inscription

suivante : « Au Dieu immortel, à la vertu et à la mémoire d'Olympe fille du très-savant Fulvio Morato, épouse chérie du médecin André Gunther, à celle chez qui l'esprit, le talent et la connaissance exceptionnelle des deux langues, l'honnêteté des mœurs, et le souverain amour de la piété dépassèrent de beaucoup la mesure ordinaire. Ce jugement porté par les hommes sur sa vie a trouvé sa confirmation tout à la fois dans une bienheureuse mort qu'elle a endurée saintement et paisiblement, et dans le témoignage divin. Elle mourut sur le sol étranger l'année 1555 de la rédemption, de son âge la XXIXe. Elle est ici ensevelie avec son mari et son frère Émile. »

Célio Calcagnini, qui vantait beaucoup les traductions et les prières d'Olympe Morata, en déplora la mort dans des élégies[1]. Sur la maison qui lui avait appartenu, l'Académie d'Heidelberg fit graver le distique suivant :

> Vilis et exilis domus hæc quamvis, habitatrix
> Clara tamen claram reddidit ac celebrem.

Une partie de ses œuvres périt dans l'incendie de Schweinfurt, entre autres les observations sur Homère, et les dialogues grecs et latins. De l'autre, qui se compose, outre quarante-deux lettres, de trois discours sur les paradoxes de Cicéron, de dialogues, de prières latines et de poésies grecques, Célio Curione a fait un recueil, imprimé

(1) Calcagnini fut en butte aux soupçons ordinaires en pareil cas, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut ; mais Erasme lui faisait ses félicitations pour son travail sur le libre arbitre : *Libellus tuus de libero arbitrio, mi Celi, usque adeo mihi placuit*, etc. Ce livre cependant est attribué par Barotti, son biographe, au dominicain Vincent Giaccari de Lugo, qui l'aurait composé sur les instances de Calcagnini. Ce dernier se montra d'abord favorable au divorce d'Henri VIII qui l'avait fait interroger à ce sujet ; mais après s'être concerté avec de bons catholiques, il changea d'opinion.

à Bâle (C), qu'il a dédié à la reine Élisabeth d'Angleterre en 1558. Cet ouvrage, bien vite épuisé, fut réimprimé en 1562; puis en 1570 et en 1580 il en parut deux éditions nouvelles, accompagnées de notes.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS IX.

(A) — Ailleurs Marot disait :

De luthérianiste ils m'ont donné le nom :
Que droit ce soit, je réponds que non.

Les psaumes de Marot ont été imprimés avec l'approbation de la Sorbonne et de la faculté de théologie de Paris, et avec la déclaration ordinaire que le livre ne renfermait rien de contraire à l'Église catholique.

Parmi ses poésies, il y en a une qui porte ce titre : « A mes amis, lorsque, après avoir quitté la reine de Navarre, je fus reçu dans le palais et dans les États de madame Renée, duchesse de Ferrare. »

Mes amis, j'ay changé ma dame :
Une autre a dessus moy puissance,
Née deux fois, de nom et d'ame,
Enfant du roy par sa naissance ;
Enfant du ciel par connoissance
De celuy qui la sauvera ;
De sorte, quand l'autre saura
Comment je l'ay telle choisie,
Je suis bien sûr qu'elle en aura
Plus d'aise que de jalousie.

Dans l'*Épître* XIX, il dit ce qu'il a appris en Italie :

Depuis un peu je parle sobrement,
Car ces Lombards avec qui je chemine
M'ont fort appris à faire bonne mine,
A un mot seul de Dieu ne deviser,
A parler peu, et à poltroniser.

(B) — De cent couleurs en une heure elle change,
En ses repas poires d'angoisse mange,
Et en son vin de larmes fait meslange,
Tout par ennuy.

Ennuy receu du costé de celuy
Qui estre deuts sa joye et son appuy,
Ennuy plus grief que s'il venait d'aultruy,
Et plus à craindre.

Elle ne voit ceux à qui se veult plaindre,
Son œil rayant si loing ne peult atteindre,
Et puis les monts pour se bien lui estraindre
Sont entre deux.
etc.

(Marot. *Cantique* XXI, à la reine de Navarre, p. 316, t. II, de l'édition de La Haye, 1731.)

(C) — Olimpiæ Moratæ fœminæ doctissimæ ac plane divinæ opera omnia quæ hactenus inveniri potuerunt cum eruditorum testimoniis et laudibus. Quibus Cœlii Secundi selectæ epistolæ et orationes accesserunt.

Dans l'épitaphe de Morata, Curione mêla les dieux de la mythologie avec le Christ.

Qui sparsum violis humum, viator,
Panchæoque stupes odore passim
Fragrare omnia, jam benignus audi.
Treis nosti Charites, novemque Musas
Scriptis precelebres vetustiorum :
Quei quantum est alibi venustioris
Artis vel lepidæ eruditionis,
Harum pectora nutriente Phœbo, flatu
Illo, quem perhibet chorus sacrorum
Vatum de ætheriis plagis venire,
Consensu tribuunt pari poetæ.
Hoc quam forte putas tegi sepulcro,
Musarum decima est, Charisque quarta.
Hanc quod progenitam ferunt Olympo
Vatem, Pallas Olimpiam vocavit.
At cur Fulvia nomen inditum illi est?

Fulvi scilicet hæc quod instar auri
Explorata malis laboriosis,
Et fatis agitata sæpe duris,
Auro purior attamen reperta est:
Seu fulvæ quod avis modo, beatos
Inter vivere cælites sueta,
Terras liquerit ocyus jacentes.
Quod vero ingenio valens sagaci
Rari dotibus ingeni puellas
Inter fulserit eruditione,
Castis prædita moribus bonisque,
MORATA est ideo vocata vulgo.
Hanc Christus Dominus dedit videndam
Terris: at simul ac flagrare vidit
Hanc desiderio sui, repente
In cælum rapuit, sibique junxit.
Firmo fædere connubi ligatam
Qui cum nunc placidam capit quietem
Consors perpetua beatitatis.
At tu vive, vale diu, viator
Virtutemque animo colas probato,
Quæ te sola potest beare cælo.

DISCOURS X.

Pierre-Paul Vergerio, évêque de Capo d'Istria.

L'électeur palatin Frédéric le Sage, qui avait une passion toute particulière pour les reliques, en faisait chercher dans toutes les parties du monde, et les enfermait dans des coffrets et des reliquaires en bois, en verre, en ébène, ornés de pierres précieuses, d'argent et d'or. Il avait chargé plusieurs personnes d'en recueillir pour lui, entre autres le moine Burckhard baron de Schenk, que plus tard les prédications de Luther firent changer de religion. Séjournant à Venise pour y poursuivre ces recherches, à la date du 19 septembre 1520, il annonçait qu'on avait introduit dans cette ville plusieurs ouvrages de Luther, et que le pape et le patriarche en avaient prohibé la vente ; puis, le 5 avril suivant, il ajoute que, par ordre du pape, le patriarche fit lire dans toutes les églises une sentence d'excommunication contre Luther et contre tous les détenteurs de ses ouvrages. Jeunesse de Vergerio.

Schenk connut dans cette ville Pierre-Paul Vergerio ou plutôt Verzerio, parce que sa famille avait dans son écusson un chou vert (en italien *verza*). Cette noble famille, originaire de Capo d'Istria, avait produit un siècle auparavant un érudit fameux, qui vécut à la cour des Carrare de Padoue, dont il célébra les gloires. Pierre-Paul eut trois frères : Jacques, Aurélien et Jean-Baptiste, qui tous se

firent un nom. Il étudiait à Padoue, lorsque Schenk l'engagea à se rendre dans le Wurtemberg pour y achever ses études et porter des reliques à l'électeur : il le recommanda à Spalatin, chapelain de ce dernier, « persuadé que son protégé ferait grand honneur à l'université de Padoue et lui rendrait des services, parce qu'il avait une haute capacité, une grande mémoire, et qu'il passait pour le plus distingué des jeunes gens qui étudiaient le droit et les lettres à Padoue. » Il se disposait à partir avec son frère Jacques, mais l'électeur, depuis les prédications de Luther, ayant vu diminuer les revenus qu'il tirait des indulgences, avait été obligé de restreindre ses dépenses, et surtout celles affectées à l'achat des reliques; aussi ne put-il avancer à Vergerio ses frais de voyage. Celui-ci resta donc à Padoue, mais cette circonstance l'avait fait connaître en Allemagne, et devait influer sur son avenir. Reçu docteur, il alla travailler dans les cabinets des hommes de loi à Vérone, à Padoue, à Venise, puis s'en fut à Rome, où son frère Aurélien, qui mourut chevalier de Malte en 1532, remplissait alors les fonctions de secrétaire du pape Clément VII.

Son voyage en Allemagne.

Pierre-Paul se mit au service du cardinal Contarini, et acquit les bonnes grâces du pape, qui le désigna comme successeur de Rangoni, évêque de Reggio, dans sa nonciature d'Allemagne près du roi Ferdinand. Le but de cette légation était d'obtenir que les doctrines luthériennes, condamnées déjà par Léon X, fussent extirpées par tous les moyens possibles, et aussi de donner des encouragements à Faber, à Eck, à Cochléus, à Nauséa, ainsi qu'aux autres champions de la religion catholique.

Vergerio reçut en Allemagne un bon accueil de l'empereur, qui l'investit d'un bénéfice. Les archives du Vati-

can nous ont conservé plusieurs lettres qu'il écrivit pendant son séjour dans ce pays [1]. Dans celle du 22 septembre 1533, adressée à Jacob Salviati, il montre combien il serait important, pour mieux pourvoir aux besoins de l'Église, que le Saint-Siége fît au moins une trêve avec les Turcs. Et, si on jugeait peu digne de la proposer directement au nom du pape, il offre d'entrer lui-même en Turquie, sous le prétexte de retourner dans sa patrie pour affaires; et là, grâce à sa connaissance de la langue et grâce à l'absence de tout caractère officiel, il pourrait facilement passer à Constantinople, et traiter sous main de la paix. Il trouvait des facilités de plus dans la bienveillance du baïlo [2] Alvise Gritti, ayant fait le panégyrique de son père qui avait été doge.

Dans d'autres lettres adressées à monseigneur Carnesecchi, il montre combien l'empereur d'Allemagne appréhendait les suites de l'entrevue du pape et du roi de France à Marseille, et celles du mariage qui allait se conclure entre Henri fils de François 1er et Catherine de Médicis, nièce de Clément VII. Il proteste à plusieurs reprises de son « ardeur à servir l'Église avec une foi très-« sincère, car, dit-il, j'ai abandonné ma vie antérieure et « toute autre occupation pour me dévouer à elle jusqu'à « la mort, quoique je n'aie jamais eu aucune récompense « ni aucune faveur, mais je les recevrai, je l'espère, de « Jésus-Christ. » (18 mars 1534.)

Il poursuit les hérétiques en Vénétie.

La lettre qu'il adressa le 27 août 1534 au sénat de Venise est plus remarquable; il y décrit le dommage causé

(1) *Nuntiatura Germaniæ*, vol. IV.

(2) Baïlo, en dialecte lombard, signifie juge-consul. C'était le résident de Venise à Constantinople, dont l'emploi était fort important et fort lucratif. (*Note des Traducteurs.*)

par la secte luthérienne, non-seulement à la religion, mais à la tranquillité de l'Allemagne qu'elle avait remplie de troubles et de séditions, et qu'elle avait excitée à prendre les armes contre les seigneurs. Ces effets se produisirent d'abord par la circulation de livres écrits en latin, mais ensuite Martin Luther s'aperçut des fruits qu'il pourrait recueillir « dans les voies maudites où il s'était engagé, en écrivant avec moins de perte de temps dans la langue commune à l'Allemagne. » Les luthériens ne se contentèrent pas de ce résultat; « ils ont pensé, dit Vergerio, répandre aussi en Italie ce poison d'hérésie et de sédition. » C'est pourquoi ils ont chargé un vieux religieux vénitien qui habite Augsbourg, de composer en italien un petit livre d'environ cent pages in-octavo, portant pour titre *Correzion del stato cristiano* (amendement de la vie chrétienne), avec le millésime de 1533, sans nom d'auteur ni désignation de lieu ; ce livre renferme « toutes les scélé-
« ratesses, toutes les hérésies, toutes les attaques sub-
« versives de notre foi, qu'aient su jusqu'à ce jour inven-
« ter les luthériens et toute cette lie d'hommes barbares
« qui sont les ennemis de l'Italie et du Christ. » Il est facile de deviner que ce livre est destiné à l'Italie, et qu'il y causera de grands ravages parmi les catholiques, car il est tel « qu'aucun livre ne pourrait être ni plus détestable, ni plus dangereux. » Puisque cet heureux pays a toujours eu la gloire devant les hommes et le mérite devant Dieu de défendre au prix de son propre sang l'honneur et l'existence de la sainte foi, il supplie ses habitants de se tenir en garde contre les funestes principes que ce livre pourrait y propager, et d'empêcher son introduction au milieu des ballots de marchandises.

Le 30 du même mois il écrit à Carnesecchi pour

l'avertir qu'à Trieste « le luthéranisme pullulait parfai-
« tement bien, sous le couvert du commerce de l'Alle-
« magne; » il y avisera comme il pourra : l'empereur d'Allemagne lui-même, s'il est forcé de dissimuler dans les terres qui composent l'empire de Bohême, se montre pourtant d'une rigueur extrême dans son patrimoine archiducal d'Autriche, « et fait volontiers une démonstration sévère contre ces maudits hérétiques, et il la fera très-sévère contre les habitants de Trieste. » Il ajoute qu'il sait
« que cette peste sortie de Trieste est venue fondre sur
« un bourg nommé Piran, où quelques ribauds ne se ca-
« chaient point pour pervertir les âmes des simples. Je
« connais, Monseigneur, le caractère du pays, puisque
« c'est là qu'est ma patrie. Si la secte luthérienne pénè-
« tre au milieu de ces intelligences d'une trempe origi-
« nale, si ce coin de l'Italie devient malade, Votre Sei-
« gneurie ne tardera pas à voir (*sed Deus omen avertat!*)
« toutes les provinces et régions circonvoisines infectées
« et corrompues. » En conséquence il l'engage à en informer le pape, afin que celui-ci y porte remède dès le début, et qu'il daigne faire de chaudes instances auprès des seigneurs vénitiens, pour qu'ils prennent des mesures très-sévères ; il écrivit lui-même à ce sujet à sa seigneurie : « Je sais bien que quelques scélérats du bourg
« Piran ont été appelés à Venise pour ce motif, mais je
« sais aussi qu'on devrait user envers eux de plus de
« sévérité qu'on ne le fait. Monseigneur, je vous assure
« qu'aucune affaire n'est plus importante de nos jours
« que celle-ci; et si ces gens-là retournent dans leurs
« foyers avec l'impunité, *actum est de tota Istria, actum*
« *cum summo totius Italiæ periculo.* »

Vergerio était retourné à Vienne sur l'ordre du nou-

veau pape pour insister loyalement et sans conditions sur la réunion du concile [1]; il allait en même temps offrir à qui la voudrait la couronne d'Angleterre, dont Henri VIII s'était rendu indigne en embrassant l'hérésie. Il eut en ce pays une conférence avec Luther, que frère Paul Sarpi décrit avec d'évidents artifices de rhéteur, car il met dans la bouche du légat mille offres et mille promesses au nom du pape, et dans celle de Luther des refus libellés en style de vieux Romain. Mais Seckendorf, qui ne se lasse jamais de poursuivre la découverte de tout ce qui peut glorifier le luthéranisme, rapporte cette entrevue sans aucune des circonstances imaginées par Fra Paolo, et sans l'accompagner de la pompeuse harangue que ce dernier met dans la bouche de Luther; il raconte seulement que celui-ci, le matin même de l'entrevue, fit cette recommandation à son barbier : « Rase-moi bien, parce que je dois parler avec le nonce du pape, et que je veux lui paraître plus jeune, et accroître ainsi en lui la peur de me voir vivre encore longtemps. » Pourtant Luther parut à Vergerio laid de visage, d'habillements, de manières; il lui sembla parler si mal le latin, qu'il ne le pouvait croire auteur des ouvrages publiés sous son nom; son arrogance, sa malignité, son impudence, sont par lui jugées, et il conclut en ces termes : « J'éprouvais un grand ennui à l'entendre, et je ne voulus pas lui répondre autrement que par deux petits mots pour ne pas passer pour un soliveau. »

(1) Diverses lettres de Vergerio pour provoquer la réunion du concile se trouvent dans le précieux recueil de documents qu'avait préparé le P. Albert Mazzoleni pour écrire une nouvelle histoire du concile de Trente. Ce recueil se compose de cinquante volumes, qui sont tous dans la bibliothèque de Trente, à l'exception de trois qui sont encore restés à celle de Bergame.

Allez donc après cette citation ajouter foi au récit du moine vénitien! Pallavicini aussi nie tout à fait cette indigne mise en scène; il affirme que ce colloque n'est pas plus vrai que les faits de l'*Iliade* : il lui oppose le rapport que Vergerio adressa sur ce sujet au secrétaire du pape, où il traite cette entrevue comme une rencontre accidentelle, dans laquelle aucune parole sérieuse ne fut échangée. Nous sommes heureux de pouvoir produire le rapport textuel que Vergerio adressa à ce sujet, le 12 novembre 1535, de Dresde à Recalcati, et qui ne nous a pas paru, malgré son étendue, devoir être abrégé [1].

Sa lettre à Recalcati sur sa conférence avec Luther

« Dans ma dernière, datée de Hall le 4 de ce mois, j'ai écrit que j'étais sur le point d'aller chez l'électeur de Brandebourg; j'y suis allé, et c'est maintenant le cas d'informer Votre Seigneurie du résultat de cette partie de mon voyage, dans laquelle j'aurai à appeler votre attention sur mon entrevue avec frère Martin Luther, et sur ce que j'ai pu faire avec ce chef de la réforme.

« De Hall à Berlin, qui est la résidence de cet électeur, il y a quinze lieues, et on parcourt cette distance pour la plus grande partie sur les domaines du duc électeur de Saxe, pays qui foisonne de populations hérétiques et de peste (et il ne me manquait plus que ce genre de dangers, pour les avoir tous éprouvés dans ce voyage); mais, comme l'entreprise exigeait absolument que j'y passasse, je résolus de prendre précisément la route de Wittemberg, qui est la sentine de l'hérésie ; je reconnaissais que si je traversais les villages, je devais être exposé à de plus grands dangers que la peste et autres. J'écrivis donc au lieutenant du susdit duc électeur (car S. E., ainsi que je l'ai déjà écrit, n'était pas dans ces contrées) que s'il lui plaisait, je désirerais traverser son territoire. Écoutez, Monseigneur, de quelle réputation jouit le nom du pape Paul chez ces principaux hérétiques. Le lieutenant, au reçu de ma lettre, envoya quelques-uns des siens pour me servir d'escorte, enjoignant aux hôtes chez qui je devais loger de ne pas accepter mon argent, parce qu'il voulait payer au nom de son maître. Puis, lorsque je fus pour faire mon entrée à

(1) Manuscrit de la bibliothèque vaticane, 3914, fol. 263 et suiv.

tant que je vivrai, d'avoir entendu Votre Majesté parler si bien sur cette doctrine, que moi, qui ai tant voyagé, je n'ai pas encore entendu aucune autre personne en parler mieux qu'elle. »

Il manifestait les mêmes sentiments dans deux lettres adressées à Vittoria Colonna.

« Personne ne me fait éprouver une plus grande satisfaction et de plus grandes consolations que cette reine, qui paraît avoir reçu en naissant le don d'un langage plein de suavité, d'une aptitude merveilleuse pour réchauffer les cœurs les plus froids du monde dans le service de Dieu. Parfois il m'arrive de rester huit ou dix jours sans paraître à la cour, et je vis dans quelque belle retraite, tout occupé à cultiver mon âme, et à y semer intérieurement la parole divine; puis, je vais au foyer de la charité de Sa Majesté, et je sens qu'il me réchauffe le cœur, qu'il le fortifie, le dilate, et lui fait produire des fruits qui sont la connaissance de Dieu et de ce que je suis, et un désir ardent de me mettre exclusivement à son service. »

Une autre lettre adressée au cardinal Contarini traite d'un bout à l'autre des ressemblances qui existent entre le corps humain et le corps de l'Église, et sa conclusion est que tous les membres devraient s'aimer entre eux, tandis qu'il y a bien peu de charité et beaucoup d'hypocrisie.

« Je crois que Votre Seigneurie révérendissime, qui est tout mon bien, et qui connaît toutes mes pensées, comprendra bien ce dont je lui parle, quoique, pour cette fois, mon langage soit presque énigmatique. Dieu veuille que j'aie assez de patience pour me taire, et qu'il ne me mette pas dans la nécessité de gémir, en me servant d'expressions plus claires et plus profondes que ne le sont celles-ci. »

Écrivant à Camille Valenti de Mantoue, il la félicite de s'être mise à étudier le latin pour lire les saintes Ecritures. A la même époque, il loue Othon Vida de s'être attaqué à un habitant de Lubiana qui prêchait le luthéranisme, et il ajoute : « Je vous dis avec un profond chagrin que, par-

« tout où je vais, qu'il y a beaucoup de cette marchan-« dise saxonne, quelles que soient les rigueurs qu'on ait « employées dans beaucoup de pays en élevant des bû-« chers pour la détruire ; en résumé, partout l'état des cho-« ses va s'empirant. » Nous pouvons juger par ce passage de la longue lutte qui allait éclater entre les inclinations d'une part et les convenances de l'autre ; cependant Vergerio parvint aussi à entraîner dans ses opinions son frère Jean-Baptiste, évêque de Pola.

Poursuites de Mgr Della Casa contre Vergerio.

Au mois d'août 1544, le célèbre Mgr Jean Della Casa fut envoyé comme nonce apostolique près de la *Signoria* de Venise; élu cette même année à l'archevêché de Bénévent, il n'avait pourtant pas encore reçu les ordres mineurs en 1547. Ce détail caractérise bien l'époque non moins que le fait d'avoir écrit cet obscène chapitre sur le Four, lui prélat, lui l'auteur de Galathée [1]. On lui dénonça Vergerio : il le cita à comparaître devant lui à Venise, mais celui-ci s'y refusa, protestant qu'un évêque ne devait pas être jugé par un évêque, et en appela au concile : pendant ce temps, il continua si bien à prêcher l'erreur, que le docte Egnazio, dont il était l'hôte à Venise, le chassa de sa maison.

Le 17 décembre 1545, Casa écrit à son protecteur le cardinal Farnèse :

« Ayant appris que l'évêque de Capo d'Istria ne se con-« tentait pas d'ambitionner avec ardeur de rester sur le « territoire de cette république, mais encore qu'il suivait « le cours de ses folies, je n'ai pas cru devoir le tolérer, « et j'ai envoyé un notaire à Brescia avec ordre de lui

(1) Nec enim puduit eum, scelus omnium turpissimum, sed per Italiam nimis notum atque Græciam, celebrare laudibus. (SLEIDAN, *De statu religionis et reipublicæ*, à l'année 1548.)

« présenter le monitoire que Votre Seigneurie révérendissime m'avait déjà fait passer. Ce notaire n'est pas encore de retour. Je ne manquerai pas à mon devoir dans la poursuite de ces procès, et je veillerai à combattre les hérésies comme je l'ai fait jusqu'ici, si Votre Seigneurie révérendissime ne me donne pas contre-ordre. »

Le 13 novembre 1546, il écrit au cardinal camerlingue Sforza :

« Quant à la requête que Votre Seigneurie révérendissime m'a envoyée, de messire Ambroise Luscho de Capo d'Istria, dirigée contre l'évêque Vergerio, j'ai désiré prendre avec un soin particulier des informations près de mon auditeur, et en somme, je trouve que toutes les imputations qui y sont contenues sont des matières anciennes et déjà spécifiées dans l'enquête et le procès dressés contre lui, et qu'elles sont en grande partie encore fondées sur les attestations par trois fois réitérées de ce vertueux docteur ; et, comme ce dernier n'a pas cessé dans cette cause de jouer alternativement le rôle d'enquêteur et de témoin, pour ce motif et pour d'autres, ainsi qu'on pourra le voir dans le procès, on sera éclairé sur le degré de confiance qu'il faut lui accorder. M'en tenant, sous ce rapport, à l'avertissement que me donne de sa part Votre Seigneurie illustrissime, je me suis abstenu de demander son emprisonnement, surtout parce que sous tous les rapports il serait par trop difficile de l'obtenir, et que pour cela sans doute, il ne faudrait rien moins, près des seigneurs de Venise, que l'autorité de Sa Sainteté. Vergerio n'ayant fait rien de nouveau depuis que son procès a été commencé, de ce chef je n'agirai plus sans un autre mandat exprès. Comme vous pouvez voir encore en quel état se trouve le procès et en informer Sa Sainteté, je vous envoie avec la présente un abrégé de l'enquête, tout en ne vous laissant pas ignorer que, si l'on doit procéder selon la teneur du Bref et de la commission apostolique, aux termes de laquelle on nous a imposé ici des règles à suivre pour l'instruction du procès *usque ad sententiam inclusive*, il s'écoulerait peut-être un temps assez long avant que je fusse à même de pouvoir vous l'envoyer là-bas, parce que chaque fois qu'il plaira à l'évêque de demander la publication des enquêtes faites à charge et à

décharge, avec les délais et les autres formalités *quæ sunt de processu et præcedere debent sententiam*, on ne pourra pas la lui refuser; c'est ainsi que la marche du procès traînerait en longueur, et peut-être l'évêque verrait-il ce retard avec moins de déplaisir que le pape. Aussi Votre Seigneurie révérendissime pourra-t-elle juger convenable d'en parler avec Sa Sainteté, qui, suivant l'occasion, prendra une délibération à ce sujet, et nous fournira le moyen d'abréger l'expédition de cette affaire, *non obstante tenore commissionis prædictæ* : elle pourrait, par un nouveau Bref ou par lettres apostoliques, m'enjoindre d'avoir à lui envoyer là-bas, dans le délai de quinze ou vingt jours, les pièces du procès *in quo statu reperitur*, et en outre lancer un monitoire contre l'évêque, contenant assignation, dans un délai péremptoire, de comparaître en personne aux pieds de Sa Sainteté, à l'effet de pouvoir expédier, *mediante justitia sub pœnis confessi criminis hæreticæ pravitatis et privationis*, etc., tout en avertissant Votre Seigneurie révérendissime que je tiens pour certain que de toute façon il ne viendra pas à Rome. »

Et dans celle qu'il écrivit plus tard, le 21 mai, au cardinal Farnèse :

« Je ferai tout mon possible pour envoyer par le prochain courrier le procès de l'évêque de Capo d'Istria; j'ai dit en effet à Vergerio que, pour mettre fin à ses angoisses, il n'y avait pas de plus court moyen que de venir à Rome. Je l'ai donc rassuré, en lui garantissant *etiam nomine proprio* qu'on ne tiendra aucun compte des mauvais propos, et qu'on n'en fera pas mention; je lui ai offert en même temps de prendre à ma charge ses frais de voyage, en m'appuyant sur certaines recommandations qui m'ont été faites à l'occasion de cette cause. Pour lui, il cherche des titres qui le recommandent, il invoque sa grande soumission, et il insiste pour qu'on lui laisse donner un coup d'œil au procès, avant de le forcer à venir, car il espère que son innocence apparaîtra si bien *etiam primo aspectu*, qu'il pourra surseoir au dérangement d'un voyage à Rome; cependant je ne puis le décharger de ce devoir, etc. »

Le pape, lui aussi, insistait pour avoir sous les yeux le procès de Vergerio, mais Mgr Della Casa engageait vivement le cardinal Farnèse à empêcher le souverain pontife de le voir, « parce qu'il y a dans ce procès une partie qui ren-

« ferme des médisances, et spécialement des détails sur « la calomnie imputée au duc de Castro par rapport à « l'évêque de Fano ; c'est pour ce motif particulier que, « lors de l'envoi que je fis dudit procès à Votre Seigneurie « révérendissime, j'en retranchai la partie qui contient les « médisances, afin que Sa Sainteté n'apprît pas cette calom- « nie, si toutefois elle n'en a pas été instruite jusqu'ici. »

A quel point les grands peuvent-ils se tromper les uns les autres!

Dans d'autres lettres, Mgr Della Casa annonce qu'il a envoyé le procès à Rome dans une caisse de draps, adressée au maître de la garde-robe.

Il écrit à l'évêque élu de Pola, le 6 octobre 1548 :

« Quant à l'évêque de Capo d'Istria, j'eusse désiré voir se terminer cette cause, mais il est bien résolu de ne pas venir à Rome, et il se raccroche tantôt à l'un, tantôt à l'autre, ainsi que je le sais par une foule de lettres qui me le recommandent. »

Et au cardinal Farnèse, le 17 novembre :

« J'étais à parler en plein collége (il est question ici du sénat de Venise) de l'état de la province d'Istrie au point de vue des hérésies, lorsqu'on fit peser sur l'évêque bien des charges et bien des accusations; le prince disait que, d'après les bruits qui couraient, on accusait Vergerio d'être le père et l'instigateur de ces hérésies...., et qu'il était de mon devoir d'aviser. Je racontai à Son Excellence les diligences qui avaient eu lieu, le procès intenté et dont le dossier avait été envoyé à Rome, et Sa Seigneurie ne le voulait pas faire. A quoi Sa Sérénité me répliqua que je procédasse par interdits...., que je ne manquerais pas de moyens de le convertir et de le corriger. C'est maintenant à Votre Seigneurie illustrissime de voir si elle veut me donner l'autorisation de lui faire une injonction en forme *sub pœnis et censuris*, afin qu'il vienne à Rome dans le délai prescrit, et faute de ce faire, m'autoriser à procéder, etc., etc. »

Celui qui avait conduit le procès était Annibal Grisoni, istriote, prêtre et commissaire apostolique, qualifié par

Papadopoli de grand savant, par Vergerio « du plus inepte suppôt des papes. »

Et le 5 janvier 1549, Mgr Della Casa écrivait :

« Ce matin, on a expédié à Grisoni les lettres ducales pour qu'il envoie ici les procès intentés à sa requête : je lui ai fait écrire à part de déterminer ce recteur, avec lequel il me semble que Sa Seigneurie est en parfait accord, à écrire à la *Signoria*, et à faire un bon et fidèle rapport comme il peut et doit le faire, en vérité ; et alors on obtiendra facilement l'intervention du bras séculier pour Pola et les autres villes.... Il m'est impossible de mettre la main sur ce *bienheureux* évêque Vergerio, qui est ici, mais incognito. J'ai néanmoins, en causant avec l'ambassadeur de France qui d'ordinaire me le recommande très-souvent, manœuvré avec dextérité, pour qu'il me l'amenât un jour chez moi ; il me l'a bien promis, mais il m'a dit qu'il avait appris que l'évêque était malade de la goutte. Lorsque je l'aurai prié et supplié de s'en venir à Rome, je serais d'avis, au cas où il ne voudrait pas y venir, de m'entendre avec la *Signoria* pour l'arrêter; car je doute fort que, si je lui présente le monitoire, il y fasse droit. Il est vrai qu'au cas même où la *Signoria* me le consignerait, je n'espère pas obtenir la permission de l'envoyer hors de sa juridiction épiscopale. »

Grisoni dans les deux diocèses de Capo d'Istria et de Pola avait usé de moyens très-rigoureux, faisant fouiller les maisons pour y découvrir des livres défendus [1], faisant chasser les personnes suspectes, et menaçant d'envoyer au bûcher quiconque ne s'accuserait pas ou ne consignerait pas les bibles en langue vulgaire. Prêchant un jour à Capo d'Istria, il disait : « Vous voyez les calamités « qui vous affligent depuis quelques années : vos mois-

(1) « Il me semble qu'on m'a fait une grave injure, lorsque le légat Della Casa envoya à Capo d'Istria, au grand scandale de tout le peuple, les sbires pour faire des perquisitions dans toute ma maison. Je possédais de ces livres (défendus), et ce légat envoya faire tout ce bruit précisément à l'époque où j'étais au concile de Trente. » (*Les huit défenses de Vergerio.*)

« sons, vos oliviers, vos vignes ont péri successivement, « vos troupeaux ont été frappés ; il n'est aucun de vos « biens en général qui n'ait souffert quelque dommage. « Quelle est la source de tant de malheurs ? C'est votre « évêque, ce sont les hérétiques qui habitent au milieu « de vous. Que ne courez-vous les lapider ? »

Ces paroles odieuses excitèrent la fureur populaire, non-seulement contre Vergerio, mais encore contre beaucoup d'autres, et quelques adeptes furent envoyés en exil : Serenio et Teofanio furent forcés d'abjurer : « Tu sais très-bien que la tyrannie des prêtres, qui est pire que celle des Turcs, a imposé la terreur aux autres[1]. » Vergerio se défendit suffisamment des imputations qui pesaient sur lui dans une lettre pastorale ; l'avocat fiscal Jean-Marie Buoello soutint que, des recherches auxquelles on s'était livré, il n'était résulté aucune faute à sa charge ; il allait même jusqu'à certifier que cet évêque « est l'homme le plus juste, le plus vertueux, le pasteur « le plus catholique que j'aie connu de mon temps ; il a « (dit-il) gouverné son diocèse pendant nombre d'années « si bien et si catholiquement, qu'on ne pourrait mieux « souhaiter ; quant à moi, je crois qu'il n'y a pas en Italie « de diocèse administré avec plus de soin et d'heureux ré- « sultats, qui soit plus attaché et plus respectueux envers « son pasteur.... Tout ce qu'on a dit contre cet évêque ne « consiste qu'en vains propos et en calomnies répandus « par de méchantes gens. » (5 janvier 1547.)

L'inquisiteur frère Marino, lui aussi, attestait l'innocence de Vergerio à Hercule Gonzague, cardinal de Mantoue, et disait en parlant de lui : « Non-seulement il

(1) Vergerio, *Ritrattazione*.

« n'a prêché, ni enseigné aucune hérésie, mais il a administré son diocèse avec autant de charité et aussi fructueusement qu'il est possible à un pasteur de le faire ; « c'est ce qu'ont attesté plus de quatre-vingts témoins entendus. Pour ce qui est de sa vie, ses adversaires eux-« mêmes (dont le nombre est d'ailleurs très-restreint) « confessent qu'elle est *simpliciter et omnino irreprehensibilis juxta illud Pauli, oportet episcopum irreprehensibilem* « *esse* : » et il concluait, qu'on avait fait grand tort au pauvre évêque, tandis que lui, inquisiteur et théologien, l'aurait volontiers déclaré absous du haut de la chaire et lui aurait décerné le titre de bon, d'excellent pasteur : il répétait enfin que *non omnis sermo facit hominem hæreticum* (18 novembre 1546).

C'est en s'appuyant sur ces témoignages et sur d'autres conjectures que Renaud Carli, il y a de cela un siècle, entreprit de défendre la réputation de son compatriote, partant de cette hypothèse que Vergerio ne se serait jamais écarté des dogmes enseignés par l'Église, jusqu'à l'époque où il aurait été contraint à fuir par suite des rigueurs de Rome. Les nouveaux documents que nous produisons ici, et en outre l'examen des œuvres de Vergerio, repoussent cette excuse.

Son frère Jean-Baptiste, évêque de Pola, mourut à cette époque, et un anonyme envoya au cardinal Farnèse une lettre avec une apostille que nous reproduisons ci-dessous en caractères italiques.

— *Cette lettre a été écrite par Mgr Pierre-Paul Vergerio évêque de Capo d'Istria, bien qu'un autre en paraisse l'auteur : C'est d'elle qu'est tirée la doctrine, ut in margine.*

« Au comte Bisaro de Vicence.

« Monsieur le comte. Si je pouvais être utile à Votre Seigneurie — Sa défense.

en quelque autre chose, vous savez bien que je suis tout disposé à la servir. Mais n'étant, dans ma grande impuissance, bon qu'à écrire ce qui se passe de nouveau chez nous, je consens très-volontiers à vous rendre ce service, ainsi que j'ai commencé à le faire. Après votre départ, monseigneur l'évêque de Pola, frère, comme le sait Votre Seigneurie, de notre évêque, est mort hier soir, et a été enterré aujourd'hui à Capo d'Istria. Le pauvre homme avait été atteint d'une très-grave maladie que lui causa l'air de sa ville de Pola, et il s'était fait transporter ici depuis trois jours : on a fait tout ce qu'il a été possible pour lui conserver la vie, mais enfin il a plu au Seigneur de l'appeler à la vie éternelle. Toute la ville l'a pleuré[1]; en effet, parmi ses habitants, ceux qui ont à la fois des mœurs et des goûts du monde, croyant que l'évêque de Pola était encore un homme moral et mondain, l'aimaient et le chérissaient comme un noble seigneur qu'il était. Quant à ceux de nos concitoyens qui sont pieux[2] et spirituels, ils l'aimaient aussi, parce qu'ils avaient appris que Sa Seigneurie était devenue pieuse[3] et spirituelle, qu'elle comprenait parfaitement la vérité et qu'elle l'avait fait enseigner avec beaucoup de zèle dans son diocèse[4]. Sa Seigneurie a en outre parfaitement confirmé cette opinion[5] pour l'immense consolation des élus, au temps de ce passage qu'elle vient d'effectuer, car elle est morte dans des sentiments d'une foi vive[6] et d'une vive espérance en Jésus-Christ seul. J'affirme même que, de mémoire d'homme, on n'a pas assisté sur notre rocher à une mort plus chrétienne[7] et plus dégagée de toute superstition et de toute hypocrisie[8] que la sienne. Plaise donc au Seigneur de réveiller ceux qui dorment, et de les enflammer d'une sainte ardeur à l'imiter. Il a eu constamment autour de son lit des frères chrétiens[9] qui l'assistaient convenablement et avec mesure, et lui rappelaient seulement ce qui était im-

(1) C'est tout le contraire; tout le monde le maudissait parce qu'il n'avait pas voulu recevoir les sacrements, excepté les luthériens.

(2) Pieux, doit s'entendre ici des nouveaux chrétiens.

(3) *Id est*, luthérienne.

(4) Il s'agit de la doctrine luthérienne; plût au Ciel que je me fusse trompé! *Hic labor*, monseigneur révérendissime.

(5) *Id est*, l'opinion luthérienne.

(6) Oh! la belle foi vive aux sacrements de l'Église!

(7) Traduisez *plus animale*.

(8) Par superstition et hypocrisie, il faut entendre les pratiques de l'Église.

(9) C'est-à-dire des séculiers luthériens.

portant, retranchant les superfluités[1], et les pratiques absurdes et impies. Il a fait à différentes fois de magnifiques confessions, et entre autres celle-ci : peu avant de mourir, il appela l'évêque son frère, monseigneur François Grisoni son gendre, et madame Cécile de Vittori sa sœur, et il leur dit : « Il y a peu de temps que, « entre nous qui sommes ici présents, nous célébrions les noces « de ma filleule, et, grâces soient rendues à Dieu, j'en suis fort « satisfait. Maintenant, entre ces mêmes personnes qui sont ici « rassemblées par la volonté de Dieu, nous avons à conclure des « noces spirituelles, je veux dire celles de mon âme avec Jésus-« Christ crucifié, et je prie cet époux chéri de la prendre de « suite. » Et il ajouta : « Voilà ce qui va s'accomplir : il faut mou-« rir et donner cette âme. Jusqu'alors, je n'avais pas fait autre « chose que des discours pour mon Seigneur. » Telles furent ses paroles. Quant à moi, je crois fermement que nous pouvons baser la certitude de notre salut sur cette confession où l'on prend le Fils de Dieu, mort sur la croix, pour époux, pour défenseur et pour sauveur de notre âme ; et que cette certitude ne peut en rien reposer sur certaines pratiques extérieures[2] et symboliques en usage chez les hypocrites. Assez sur ce sujet. — Il était fidèle et déjà très-enflammé de l'amour de Jésus-Christ. Ses obsèques ont été telles qu'elles ont dû plaire à ceux qui sont pieux. Dans les cérémonies indifférentes, on a procédé presque entièrement en se conformant à l'usage. Quant aux autres, lorsqu'on ne les a pas tout à fait rejetées, elles ont été transformées, et l'on y a retranché en très-grande partie tout ce qui était inutile. Voulez-vous d'autres détails ? J'ajouterai celui-ci : au lieu d'avoir, selon la coutume, et comme tout citoyen de la plus moyenne condition, à son convoi tous les prêtres, tous les religieux et presque toutes les confréries, ce prélat, un des gentilshommes les plus recommandables de la ville, n'a eu, pour assister à ses funérailles, que les seuls prêtres de l'église cathédrale où il a été inhumé. Je répéterai donc ce que j'ai déjà dit plus haut : « Plaise au Seigneur, « par son puissant esprit, de lui susciter des imitateurs[3]. »

(1) Il faut entendre par ce mot la recommandation de l'âme que fait le prêtre.

(2) Par *pratiques extérieures*, il faut entendre les sacrements et les cérémonies du culte catholique.

(3) J'omets ici une autre partie de la lettre, où l'auteur raconte comment l'évêque Vergerio s'est comporté lors de la mort de son frère. Ce sont des détails ridicules et qui seraient ici hors de propos.

Nous savons, en effet, que Vergerio chercha à faire croire que ses frères Jean-Baptiste et Aurelio[1] avaient été empoisonnés à cause de leur apostasie, et que lui-même aurait été exposé à des embûches pour la même cause; aussi écrivait-il à Muzio: « Par la grâce de Dieu, je suis « au nombre des persécutés : je n'en rougis point, au « contraire je m'en glorifie, non pas en moi-même, mais « en Christ qui me fait digne de souffrir pour lui ; ceci est « un don, absolument comme la foi est un don. »

Vergerio se défendait, sans pourtant faire sa profession de foi ni renier ses opinions. Outre les lettres précédemment citées, il en existe d'autres de lui dans les archives de la maison d'Este, qui a hérité de celles appartenant aux Farnèse, et parmi ces dernières, nous extrairons d'abord celle que Vergerio adressa de Mantoue le 30 août 1546 au cardinal Farnèse à Rome:

Ses réclamations. « Illustrissime et révérendissime Seigneur. Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime a daigné, dans sa bonté, lorsqu'elle était à Mantoue, me promettre verbalement (et même elle s'est servie de cette expression significative) qu'elle ferait en sorte que le jugement de ma cause fût remis au révérendissime légat de Bologne. Or, comme rien n'a encore été fait par suite des occupations très-sérieuses qui l'en ont empêché, je conjure Votre Seigneurie, au nom de son extrême obligeance, et fort de l'intercession des révérendissimes seigneurs les cardinaux de Mantoue et de Ferrare, de vouloir bien faire juger ma cause, soit par le susdit révérendissime légat de Bologne, soit par le révérendissime cardinal Grimano, qui, en sa qualité de patriarche d'Aquilée, la métropole de l'Istrie, se trouve être mon juge ordinaire, et qu'on doit regarder maintenant comme un évêque *in partibus*. J'attends

(1) Zilieli, dans les vies des hommes de lettres du temps, qui se trouvent en manuscrits à la bibliothèque Marciana, raconte que la mère du poëte J. B. Sanga, voulant donner la mort à une jeune fille aimée de ce dernier, prépara une salade empoisonnée, et que Sanga et Aurelio Vergerio, en ayant mangé, moururent.

de Votre Seigneurie révérendissime cette faveur, pour moi aussi grande que celle que me fit Notre-Seigneur en me confiant la direction de cette Église ; maintenu par elle dans mes fonctions et dans ma dignité, je m'efforcerai chaque jour de me montrer par mon zèle et par mes travaux son dévoué et reconnaissant serviteur. Je sais bien que je suis un homme peu digne d'estime : cependant, tel que je suis, je supplie Votre Seigneurie révérendissime, de vouloir bien me protéger et de ne pas me laisser abattre par des impies. Je lui baise humblement les mains, et je me recommande à ses bonnes grâces. »

De cette même source, nous extrayons aussi ce billet :

« Illustrissime et révérendissime Monseigneur,

« Le porteur du présent est mon neveu, que j'envoie à Rome tout exprès pour veiller à mes intérêts, ne pouvant y aller en personne, retenu que je suis par la maladie et la pauvreté. Je supplie Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime de nous considérer lui et moi comme ses protégés, et de vouloir bien faire expédier notre affaire. Dieu veuille lui accorder l'accomplissement de tous ses désirs ! Je lui baise la main.

« De Venise, le VI janvier MDXLVII.

« Son très-humble serviteur,

« VERGERIO, évêque. »

Il avait toujours affecté d'en appeler à d'autres juges, et le 15 mars 1546, il écrivait de Venise aux légats du concile [1] :

« Désireux d'obéir et de pouvoir faire ma promenade, je suis venu ici pour attendre que Vos Seigneuries révérendissimes, qui sont mes maîtres, daignent par un effet de leur bonté me faire envoyer le Bref ainsi que la commission au révérendissime légat et au patriarche soit de Venise, soit d'Aquilée, d'instruire mon procès.... Je recommande l'affaire, ainsi que ma personne, à la bonté et à la charité du légat. En attendant que vienne le bref, je me retirerai même hors de Venise, dans quelque retraite, pour étudier et pour prier Dieu, afin qu'il m'ait en sa protection, et qu'il me délivre de ces persécutions. »

(1) Cette lettre fait partie de la susdite collection des manuscrits Cervini, liasse IV, folio 120.

Mais lorsqu'on lui eut signifié définitivement l'ordre de se présenter devant le patriarche de Venise, Vergerio, au lieu d'y obtempérer, se retira à Riva au pays de Trente, d'où il écrivait à Madruzzo le 25 février 1547 :

« Illustrissime et révérendissime Seigneur.

« Je consens bien à reconnaître que, de moi-même et avec mes propres forces, je perdrais l'espérance de me posséder assez pour rester confiné à Riva, où commencent à souffler de mauvais vents du midi; mais c'est la volonté de mon Dieu qui me soutient dans cette affliction, et je suis persuadé qu'elle ne me manquera pas non plus dans l'avenir, qu'elle me dirigera et me défendra. Il y a déjà vingt-huit jours que je suis ici, et je commence à vous supplier les mains jointes de m'en faire sortir, et de m'envoyer là où il vous plaira.

« Telle est ma première demande. Voici la seconde. Seigneur, de grâce, écrivez encore une fois à Rome, et dites ceci dans votre lettre : « Vergerio, en ce qui le concerne, ira se soumettre au juge « de Venise, et là où vous voudrez; mais croyez-m'en, Sei- « gneur, pour la renommée du concile, il n'est pas opportun de « procéder en ce temps-ci à un semblable jugement. Laissez-le « venir à Trente; faites-moi ce plaisir, et vous verrez que tout « ira bien mieux que de l'envoyer dans cette Venise qui est comme « le théâtre du monde. » C'est en ces termes, mon cher Monseigneur révérendissime de Trente, que je désire que vous écriviez au seigneur cardinal Farnèse, et il faudra voir ensuite ce qu'il en adviendra. Seigneur, je vous assure que déjà il se fait grand bruit autour de moi, parce que je ne suis pas avec les autres évêques, et sitôt qu'on me verra à Venise, il y en aura bien davantage : je regrette cordialement de ne pouvoir être au concile à côté de Votre Seigneurie illustrissime, pour servir Dieu. Puisse ce Dieu me faire la grâce de me remettre entre ses mains ! J'ai le plus grand désir de m'entretenir avec vous, et si cependant on exige que j'aille dans cette ville de Venise, je demande la permission à Votre Seigneurie illustrissime de pouvoir passer par Trente. Votre podestat de Riva me donne tant de marques de sa bonté, que je ne puis assez l'en remercier ; il est allé jusqu'à me prendre pour loger avec lui comme un frère ; mais bien que j'aie cette douce et agréable compagnie, cependant je voudrais me dégager

d'ici ; aussi je supplie Votre Seigneurie illustrissime de m'en faire sortir d'une manière ou de l'autre. Je lui baise les mains, en me recommandant à ses bonnes grâces. Que Christ soit avec elle ! »

Vergerio essaya de se présenter au concile en sa qualité d'évêque ; mais, d'après ce qui précède, le lecteur ne ne sera point étonné d'apprendre qu'il en fut repoussé. (B) Dans ses diatribes postérieures, il attribuait ce refus à la crainte qu'avaient eue les Pères, que, étant bien informé des affaires de Rome et de l'Allemagne, il ne fît en pleine assemblée une opposition acharnée. On n'osa pas procéder contre sa personne, de peur de paraître entraver la liberté du concile : aussi Vergerio alla-t-il se réfugier près de son protecteur le cardinal Hercule Gonzague de Mantoue. Celui-ci, malgré les instances de Mgr Della Casa, ne consentit jamais à le remettre entre ses mains ; bien au contraire, soit conviction, soit peur d'être réduit à cette extrémité, il avait eu le soin de le recommander au cardinal Farnèse et à Madruzzo, cardinal de Trente, pour qu'ils lui obtinssent un accueil favorable au concile de Trente : « Si l'on tient une autre conduite vis-« à-vis de lui, je redoute quelque inconvénient, car, en « voyant le bon évêque exposer tous ses moyens de dé-« fense, ou il succombera comme il est arrivé en d'autres « occasions à plusieurs des nôtres ; ou, s'il reste debout, « il ira çà et là jetant les hauts cris comme un désespéré ; « et ainsi, pour avoir voulu lui défendre de parler, nous « le rendrons furieux en actions et en paroles. »

Il se présente au concile de Trente.

Beaucoup partageaient la même opinion : le célèbre évêque Vida avait déjà préparé une lettre au pape pour lui obtenir un sauf-conduit ; mais d'autres combattirent avec force cette faveur, surtout le cardinal légat Cervino, qui reprochait à Vergerio d'avoir semé des calomnies contre

Pierre-Louis Farnèse, d'avoir déclaré fausses les légendes de saint Georges et celles de saint Christophe[1]; d'avoir tourné en dérision les *Petites Fleurs* de saint François et les miracles de la Vierge relatés au *Liber rosarum*.

Mgr Della Casa continuait à le surveiller de près, et le 15 janvier 1549, il écrivait au cardinal Farnèse :

« L'évêque de Capo d'Istria s'est déclaré contumax : il « dit que les actes de procédure faits par Grisoni, les « écrits de sa main trouvés dans la succession de « l'évêque de Pola son frère, et les rapports faits « sur son compte par le suffragant de Padoue, l'ont « mis dans une telle défiance, qu'il ne veut pas se ris- « quer. »

Le même jour, Jean-Pierre Celso de Justinopolis, mineur conventuel, dans une lettre écrite de Bologne au cardinal Farnèse, disait entre autres choses : « Monseigneur Vergerio va dans les rues de Venise incognito, gagnant tantôt un gentilhomme, tantôt un autre : il espère par eux forcer monseigneur le Légat et nos illustres seigneurs à enterrer un nouveau procès intenté contre lui et contre les autres luthériens de l'Istrie par le révérendissime commissaire apostolique monseigneur le père Annibal Grisoni de Justinopolis; enfin il s'efforce par l'entremise de nos illustres seigneurs de faire retirer cet ordre au dit commissaire. » Vergerio séjourna quelque temps à Padoue, où il eut de fréquentes relations avec François Spiera, personnage très-célèbre dans les chroniques du temps.

(1) « Il me semble qu'il importe à l'honneur et à la réputation de l'Église, ainsi qu'à notre très-sainte foi qui est pleine de grâce et de majesté, de répudier ces fables et de dire hardiment qu'elles n'ont rien de vrai. »

Spiera était un jurisconsulte de Cittadella près Padoue : il avait vécu dans le vice et l'indifférence jusqu'à l'âge de quarante ans, lorsque (disent ses panégyristes) il entendit pour la première fois l'évangile et se mit à étudier la Bible le jour et la nuit, laissant de côté toute autre occupation. Il chercha à en inculquer les maximes à sa femme, à ses onze enfants et à tous ceux qu'il fréquentait. Il exerçait gratuitement la médecine en faveur des pauvres, parlait de la miséricorde du Christ, de la certitude de la foi, et de l'espérance de l'immortalité que Dieu accorde à tous au nom de l'amour de son Fils. Des personnes restées jusqu'alors insensibles à la vraie piété accouraient vers lui, et se convertissaient. A Padoue, il se trouvait dans sa chambre entouré d'hommes distingués et d'étudiants qui s'y livraient à des controverses comme dans une académie. Monseigneur Della Casa et les autres catholiques zélés de Venise se mirent à le menacer, s'il ne changeait pas ses manières de croire et de parler, ce qui le plaça sur un terrain où il se trouvait combattu entre deux opinions. « La chair et la suggestion du diable l'emportèrent, » et il renia les dogmes qu'il avait professés, faisant une rétractation publique sur la place de Cittadella. Mais quoi? Tout à coup il tomba dans les bras de la colère de Dieu, et il n'eut plus ni paix, ni amour, ni foi, ni espérance: il chercha à entrer dans le couvent de saint Antoine et à prier sur sa tombe; il consulta trois des plus célèbres médecins d'alors, mais ceux-ci ne trouvèrent en lui aucune autre maladie que celle occasionnée par la préoccupation qui avait troublé tous ses sens et mis en mouvement désordonné ses humeurs mauvaises. A cette réponse, Spiera branlant la tête répliqua que sa maladie n'était pas de celles qu'on pût guérir, aucun médi-

François Spiera.

cament n'étant capable de guérir une âme qui, par la conscience qu'elle a de ses péchés, sent qu'elle a mérité la colère du Seigneur. Sa conduite était des plus étranges; tantôt il se livrait à des excès de fureur, tantôt il faisait retentir l'air de ses cris ; une soif ardente le dévorait à ce point, qu'il aurait bu en vain pour l'étancher le Nil et le Danube; il ne trouvait jamais de repos, jamais de consolation.

Il raconte lui-même ses misères, et à chaque nouvelle personne qui arrivait, il disait : « Sois le bienvenu, quant à moi, malheur à qui me rencontre. »

Quelqu'un cherchait-il à le consoler en lui disant que la miséricorde de Dieu est plus grande que tous les péchés du monde? il répondait : « Oh ! qu'il est terrible de tomber dans les mains de Dieu ! »

Ces scènes se renouvelaient chaque jour; Vergerio les décrit, et ajoute que selon lui elles doivent être un exemple effrayant pour ceux qui étudient. Il rapporte le long entretien qu'il a eu avec Spiera, pendant lequel il essaya de le rassurer en lui citant les dogmes et les exemples tirés des livres saints, le tout en vain : aussi frissonnait-il d'effroi en contemplant le désespoir de cet homme qui n'avait devant lui que la certitude de l'enfer.

Cependant au milieu de tout cela, Spiera parlait avec force, avec gravité, avec onction : ses arguments étaient solides, ses répliques pleines de hardiesse, en sorte que beaucoup de gens allaient assister à ses conférences pour s'instruire; il raisonnait non en insensé, mais en homme sérieux et grave, et il concluait ainsi : « Plût au Ciel que ce fût une frénésie ! mais je suis vraiment un ennemi de Dieu, et un vase de sa colère. »

Les médecins qui ont étudié spécialement les maladies

mentales connaissent et ont classé ces sortes de folie, plus étranges lorsqu'elles s'attaquent à des personnes de talent, comme dans l'espèce qui nous occupe, où le jugement de Spiera fonctionnait parfaitement bien, sauf en un point que les phrénologistes qualifieraient *desperatio æternæ salutis*. Pour le soustraire aux importunités de tant de curieux, on le transporta à Cittadella, et ce fut là qu'il mourut, on ne sait comment. Cet exemple de folie fut de notoriété publique, et on assure qu'il suffit pour retenir beaucoup de personnes dans la foi nouvelle. Celio Curione atteste que la race des prêtres fit tout au monde pour démentir ce fait; quant à moi, je crois plutôt que ces derniers l'auront offert aux fidèles en exemple des remords qui s'emparent d'une âme lorsqu'elle a abandonné la croyance de ses pères. Calvin, qui a publié une histoire de Spiera en y ajoutant une préface, y voyait le fait d'un immense orgueil; « Il aurait voulu, dit-il, philosopher d'une manière profane à l'école du Christ, alors qu'il avait été élevé dans un pays tout entier livré à l'impiété, si bien que la majorité de ses habitants, ou ne pensent point à Dieu créateur, ou ne connaissent point Dieu juge. Le pape, avec sa cohorte de voleurs, a pu avoir sous les yeux cet exemple sur lequel nos Français prennent modèle, eux qui, soulevés par leur légèreté au-dessus des nuages, s'habituent plus qu'il ne faut aux cérémonies trop profanes de leur religion; quant aux Allemands dont l'esprit lent et obtus reconnaît difficilement les jugements de Dieu, il semble que maintenant, dans la crise où nous sommes, ils aient perdu le sens commun; quant aux Anglais et aux autres peuples, il semble qu'ils voient avec quel respect et quel empressement il faut recevoir le Christ qui resplendit[1]. »

(1) *Francisci Spieræ qui, quod susceptam semel evangelicæ veritatis*

Vergerio allait plusieurs fois par jour visiter Spiera; comme beaucoup de personnes se scandalisaient de cette fréquentation, il crut devoir publier en 1548 une apologie adressée à Rota, évêque suffragant de Padoue. Il y raconte les faits, et y produit assez de preuves pour que personne ne puisse croire à une illusion de sa part : il assure que les conversations qu'il avait eues avec Spiera respiraient toutes la piété, et étaient conformes à la doctrine que la sainte Église catholique et apostolique a observée et observe sans aucune interruption depuis qu'elle l'a reçue du Christ. Il ajoute que le spectacle offert par Spiera est tel qu'il mérite d'être contemplé par les gens venus des contrées les plus éloignées; qu'il ne faut pas avoir peur des légats et des inquisiteurs dans la recherche de la vérité; et « si pour cela (disait-il) je suis menacé d'un péril, d'après ce que j'entends murmurer autour de moi, je l'affronterai volontiers comme étant la volonté de Dieu, car je souhaite que mon sang et mes cendres arrosent et engraissent les semences que Dieu ne cesse pas de répandre à notre glorieuse époque par l'intermédiaire de tant d'ouvriers de la parole. » Il avoue ensuite qu'il brûle de s'entendre citer à comparaître devant l'évêque ou devant le légat près la République de Venise, et il s'écrie : « Me voici ! où sont vos cachots, où vos buchers ? Rassasiez la cupidité qui ronge vos âmes; brûlez-moi au nom du Christ parce que je suis allé porter des consolations à l'infortuné Spiera, et que j'ai divulgué ce que Dieu lui-

professionem abnegasset damnassetque, in horrendam incidit damnationem, historia : a quatuor summis viris summa cum fide conscripta : cum cl. vir. præfationibus Cœli secundi C. et Jo. Calvini et P. P. Vergerii apologia : in quibus multa hoc tempore scitu digna gravissime tractantur (sans date ni année). — Franc. Spiera's Lebensende von C. L. Roth., Nuremberg, 1829.

même veut qu'on divulgue, c'est-à-dire que la vérité connue ne soit ni dissimulée, ni reniée, ni obscurcie. »

Apostasie de Vergerio.

Par là, Vergerio secouait la poussière de ses pieds, se séparant entièrement de l'Église. Tout aussitôt le bruit s'en répandit non-seulement en Italie, mais aussi en Europe, tant il était alors extraordinaire de déserter son drapeau; on criait tout haut qu'une pareille chute ne s'était jamais vue, et on la comparait à celle de Lucifer. Bien des gens reprochaient à la cour de Rome d'avoir poussé aux extrémités un homme qui possédait tant de secrets, tant d'habileté pour la controverse, tant d'éloquence. Le pape, dans le consistoire du 3 juillet 1549, le déclara contumax, partant déchu de la dignité épiscopale, et frappé des censures ecclésiastiques; plus tard il fut excommunié et banni.

On lui avait déjà, avant cette époque, enlevé son évêché, et on lui avait donné pour successeur le dominicain Thomas Stella de Venise; à la date du 12 octobre 1549, Monseigneur Della Casa écrivait au cardinal Farnèse :

« Plus tôt l'évêque de Capo d'Istria se rendra dans son diocèse et mieux vaudra, car Sa Seigneurie y est sollicitée, ici par des paroles, là par des lettres, sans compter que l'affaire en elle-même commande de l'empressement. »

Et dans sa lettre du 9 novembre.

« L'évêque de Capo d'Istria est parti ; la licence de se rendre à son évêché lui a été accordée en termes très-élogieux pour sa personne et très-favorables. Quant à Vergerio, je ne sais rien de plus sur son compte, si ce n'est qu'il a composé et publié un autre volume où, d'après ce qu'on m'écrit de Bergame, il dit beaucoup de mal de notre Seigneur (le pape) et de moi. Que Dieu le lui pardonne; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on a agi envers lui, comme Votre Seigneurie sait, plutôt avec lenteur et avec une charité pleine d'égards qu'avec une certaine vigueur. »

Thomas Stella, qui avait succédé comme inquisiteur à Grisoni, continua à suivre le procès de Vergerio[1]. Celui-ci adressa de Vicosoprano, le 10 avril 1551, « au sénérissime Doge Donato » un discours apologétique, dans lequel il l'engageait vivement à défendre les actes de l'inquisition et ceux des légats de la sérénissime République.

Vergerio se posait en martyr, et il disait à Dieu: « Notre cœur n'a pas d'autre inquiétude, d'autre préoccupation qui l'oppressent que celle de savoir si tu nous pardonnes les nombreuses offenses que nous avons commises envers toi, principalement par la résistance si grande que nous avons opposée à ton esprit et à ta volonté, lorsque tu as commencé à nous manifester Jésus-Christ. » Et il remerciait les inquisiteurs, les procureurs du fisc et le pape de l'avoir amené à rompre avec le mensonge.

Mais à Bâle, il dit à Martin Barrhans, professeur d'hébreu :

« Je ne serais pas ici, si je n'eusse pas vu Spiera. Le pape, employant tantôt les menaces, tantôt les promesses trompeuses, m'invitait à venir à Rome, et là, mettant la lumière de l'Évangile sous le boisseau, à vivre conformément à ses décrets.... Mais dès que j'eus vu et entendu Spiera qui luttait si douloureusement contre les jugements de Dieu, c'est-à-dire contre le péché, contre la mort, contre l'enfer, je fus tellement frappé de le voir dans cet état, que j'en demeurai pétrifié, et dès lors je chassai toute pensée d'aller vers le pape pour le vénérer, et pour dissimuler la vérité.... Peu après avoir vu Spiera, j'abandonnai mon évêché, ma patrie, mes amis, mes biens, et je sortis d'Italie, afin de pouvoir plus librement confesser Christ, le roi de l'enfer, de la terre et du ciel, que jadis j'avais défiguré en enseignant une fausse doctrine

(1) Xist n'eut pas connaissance du procès de Vergerio. (Voir p. 123 de la *Vie de Vergerio*, par Christian-Henrich Xist.) Le docteur Kandler de Trieste m'assure qu'on le trouve aux archives générales de Venise, où il serait venu des archives de l'Inquisition de la foi. Je n'ai pu le découvrir.

et en menant une vie qui ne valait pas mieux qu'elle, enfin en assistant son adversaire qui, s'étant élevé au-dessus de Dieu, s'est arrogé, depuis bien des siècles déjà, une puissance égale à celle du Christ. »

En suivant les sentiers à travers les montagnes du Bergamasque, Vergerio s'était enfui dans la Valteline, soumise alors aux Grisons, partant pays de foi libre; il s'arrêta à Poschiavo, où Jules de Milan avait formé une Église italienne. Il écrivait de cet endroit à Delfino, évêque de Lésina: Il quitte l'Italie.

« Nous sommes environ deux cents, tous bannis de l'Italie à cause du Christ : les uns habitent dans le pays des Grisons, les autres en Suisse, d'autres à Genève, les uns en Angleterre, les autres en Allemagne, d'autres en Pologne. Or, de ces deux cents ou de ce nombre approximatif que nous sommes, à l'exception d'un quart ou d'un cinquième, ce sont tous des hommes de lettres, et il y en a parmi eux d'excellents. Chacun dira ce qu'il voudra, la papauté s'en aperçoit bien par les coups qu'elle reçoit, et chaque jour elle en recevra de plus grands. »

Pensez maintenant comme les protestants chantèrent victoire pour l'acquisition d'un tel homme, qui se faisait admirer par l'éloquence de ses instructions, de ses réfutations et de ses démonstrations; d'un homme qui, sans parler de sa belle prestance, jouissait surtout d'une grande autorité comme évêque, et qui en cette qualité continuait la tradition apostolique dans les églises réformées. Blasius écrivait à Bullinger en 1550 : *Est, quantum judicare ego possum, testantibus ejus moribus, vir magnæ eruditionis et pietatis veræ, ac dignus ut in suo proposito ab omnibus piis promoveatur. Rhætia nostra merito eum observat atque colit, non tam propter ejus pietatem, verum propter linguæ ejusdem miram facundiam, qua solet non tantum docere, verum et contradicentes convincere ac confutare.* L'A Porta consacre un chapitre tout entier de son *Histoire de la*

Rhétie à Vergerio; et il dit que *supra cæterorum exulum ejus æstimabatur oratio, quod externo quopiam corporis habitu niteret, parrhesia et eloquio emineret.*

Il passe en Valteline, puis dans l'Engadine.

La plus grande preuve que sa présence dans la Valteline déplaisait fort aux catholiques, c'est qu'ils eurent recours même à des moyens extraordinaires pour le faire partir. Vingt-quatre députés des communes de ce pays se présentèrent aux comices rhétiques, demandant qu'on renvoyât du territoire de Sondrio et de toute la vallée Vergerio qui avait sa résidence à Rogoledo, et qui prêchait des doctrines en contradiction avec la foi de la majorité des habitants, et ils protestaient à l'avance contre tout le scandale qui en pouvait résulter. Ils n'obtinrent rien : Vergerio passa de la Valteline dans l'Engadine, vallée rhétique, et arriva à Ponteresina juste au moment où venait de mourir le pasteur. Étant descendu à une auberge, tenue par le magistrat du pays, il se mit à discourir avec les chalands, et s'offrit à prêcher, à la place du défunt. On hésita à accepter son offre, enfin on y souscrivit, et il prononça un discours sur la justification par les seuls mérites du Christ. Les vieillards n'approuvèrent ni ne désapprouvèrent, mais ils dirent : « Entendons-le encore une fois ». Vergerio prêcha sur l'eucharistie, et il ne tarda pas à obtenir un grand succès dans ce pays; il affermit cette Église, et comme les paysans vendaient aux habitants de la Valteline les reliques auxquelles ils ne croyaient plus, il leur dit : « Ce que nous considérons comme mal pour nous, nous ne pouvons aider les autres à le faire; » aussi leur persuada-t-il de les apporter toutes sur le pont Ota, pour de là les jeter dans l'Inn.

Après avoir laissé à Pontérésina comme pasteur le ber-

gamasque Pierre Parisotto, il alla s'établir à Vicosoprano, dans le val de Pregalia, pour de là étendre son enseignement aux pays voisins. A Casaccia, qui est éloigné d'environ un mille, un matin on trouva toutes les images renversées par terre et les ossements de saint Gaudence tout dispersés; Vergerio aimait à voir dans ces faits l'indice de progrès manifestes.

Dans le val de Régalia.

N'ayant point oublié qu'il avait été évêque, il s'arrogeait une sorte de supériorité sur ses religionnaires, et s'en prévalait pour mettre fin aux dissentiments qui pullulaient parmi eux, comme nous devrons ailleurs amplement le raconter. C'est ainsi qu'il écrivait de Vicosoprano le 21 janvier 1551 à Robert Gualter à Zurich :

« J'ai réconcilié Camille avec le ministre de l'Église de Chiavenna, et je l'ai forcé à accepter une confession selon ma manière de voir. J'ai dû aller en Valteline et endurer bien des tracasseries de la part des anabaptistes; enfin, j'en ai réconcilié quelques-uns, et fait partir quelques autres du pays. J'ai eu une autre grave discussion avec les papistes, qui usaient envers nous de procédés étranges, et nous faisaient beaucoup d'insultes; j'en ai triomphé aussi avec l'aide du Seigneur. »

Et à Bullinger le 11 octobre 1551 : « Si je ne fusse accouru en toute hâte, il y avait péril imminent que la « Valteline ne devînt une tanière d'hommes corrompus, » c'est-à-dire de dissidents.

Oppositions qu'il rencontre.

Mais Vergerio lui-même semait la discorde, précisément parce que, le frein d'une autorité étant rompu, on n'en voulait plus aucune. Il eut de la peine à être d'accord avec Luther. Celui-ci considérait le sacerdoce comme une supercherie, bonne seulement à faire des histrions, des charlatans, des prêtres de Satan, et voulait qu'on renvoyât ceux qui avaient reçu l'Ordre de la grande bête, tandis que selon lui tout fidèle est prêtre pour annoncer l'évan-

gile, pour absoudre des péchés, pour administrer les sacrements. Au contraire, Vergerio en sa qualité d'évêque s'occupait beaucoup de l'organisation qu'on devait donner en Italie aux congrégations de fidèles : il simplifiait le culte le plus possible, conservait l'épiscopat, épargnait les dépenses, convertissait les monastères et les habitations des chanoines en maisons d'écoles, ou bien il les mettait en vente. Il s'était aussi fait nommer visiteur général des Églises dans tous le pays des Grisons, avec charge de les réorganiser : il disputa sur la confession et sur la présence réelle avec Mainardi et Negri, que nous ferons connaître plus tard au lecteur; et, tandis que les autres réformateurs prêchaient pour la doctrine de Zwingle, croyant qu'on doit considérer les sacrements institués par Dieu uniquement comme des signes extérieurs, et non pour ce qu'ils renferment en eux-mêmes, il composa un catéchisme pour la Valteline dans le sens de Calvin.

Gallicio, à qui l'on reprochait d'avoir fait un accueil moins favorable à Vergerio, s'en excuse à Bullinger, en lui expliquant comment ce réformateur avait bouleversé les Églises de la Rhétie et de la Valteline par ses prétentions et en enseignant des dogmes non conformes à ceux qui avaient été sanctionnés. Il ajoute que Vergerio ne pouvait supporter la supériorité du consistoire de Coire, qu'il voulait des consistoires particuliers pour ses Italiens; qu'il accusait le tiers et le quart tantôt d'anabaptisme, tantôt de papisme, qu'il cherchait *les nœuds du jonc*, et qu'il s'imaginait que le ciel tomberait s'il n'était pas là, comme Atlas, pour le soutenir sur ses épaules. La constitution de l'Église rhétique est démocratique, et ainsi il n'est pas besoin de visiteur, comme Vergerio prétendait

l'être. « Si nous lui en avions donné le pouvoir, nous « eussions été des hommes parfaits. Nous avons toujours « reçu Vergerio avec respect, quoique son faste ne pût « nous aller. Quant à moi, je ne sais pourquoi il se plaint, « si ce n'est parce que nous lui avons dit en face qu'il « était tout autre que ce qu'il paraissait; à l'extérieur, « il semblait qu'il eût tenu bon pour la pure doctrine du « Christ et qu'il fût un partisan de la paix, mais en allant « au fond, on ne lui trouvait plus ces qualités. » Alors il lui raconte que Vergerio avait pour ami Camille Réné, anabaptiste, et qu'il traitait de papiste un réformé qui prêcha qu'on devait non-seulement annoncer en chaire les paroles de l'institution divine, mais qu'on devait les prononcer même à la table du pain et du vin. « Moi aussi « je le loue (dit Gallicio), mais trop souvent je l'ai vu avec « ses faiblesses humaines, et je ne pense pas qu'il nous « soit jamais favorable, à moins que nous le prenions « pour notre maître. »

Celio Secondo Curione, qui jadis avait été son ami, l'attaqua plus résolûment; il l'accusait de travestir ses croyances, et de se montrer aux Suisses sous tel jour, aux Grisons sous tel autre.

« Tout ce que tu m'écris (disait-il dans une lettre datée de Bâle le 1er août 1550) du progrès de l'évangile en Italie, ne me surprend nullement; mais il n'est pas vrai que les opuscules de Vergerio aient beaucoup contribué à ce résultat. L'Italie possède de bien meilleurs ouvrages, où elle a puisé l'esprit du salut. Quant à ceux de Vergerio, je ne les qualifierai pas de mauvais, mais de légers; et si on venait à faire silence sur quelques-uns d'entre eux, on n'en servirait que mieux la religion chrétienne. Tu me dis qu'il a demandé la faculté d'habiter Lausanne, s'il venait à courir du danger en Rhétie. J'ignore quels dangers il se forge; Augustin Mainardo, homme d'un haut savoir, célèbre dans toute l'Italie, qui en Italie même a tant de fois lutté dans ses pré-

dications, et combattu avec tant d'opiniâtreté ses ennemis, a été souvent, il est vrai, de la part du pontife, en butte à des embûches, à des ruses et à des violences ; mais quoiqu'il enseigne depuis dix ans déjà à Chiavenna, où il a fondé une Église, il n'a cependant jamais eu à souffrir ni violences, ni mal, si ce n'est des faux frères, jamais des papistes. Vergerio n'a pas encore déposé entièrement la mitre, c'est-à-dire qu'il a recours aux ruses de courtisan et sait vanter ses prouesses.... Pourquoi va-t-il çà et là sans savoir ce qu'il fait? Pourquoi ne dessert-il pas son Église? Prions le Seigneur de lui donner l'esprit et l'âme d'un pasteur évangélique. »

Le même Mainardo écrivait de Chiavenna, le 3 septembre 1553, à Bullinger :

« Nous avons appris que Vergerio fait imprimer un catéchisme à Zurich et qu'il le dédie à l'Église de la Valteline, sans que les ministres de celle-ci en aient eu connaissance. Il a emprunté ce catéchisme à Brenz. Au nom des entrailles du Christ, et quelqu'ami que tu puisses être de la paix de nos Églises, ne permets pas, je t'en prie, qu'en se couvrant de leur nom, on imprime aucun livre dont la doctrine ne concorde avec la leur. S'il ne veut pas être des nôtres, pourquoi publie-t-il un catéchisme avec le nom de nos Églises? » (Ici il fait voir certaines erreurs touchant l'eucharistie), puis il ajoute : « Réprimandé par nous, de ce qu'il avait, en publiant ce catéchisme et d'autres ouvrages du même genre, troublé les Églises qui sont en paix et qui ont une croyance ferme et précise relativement à la cène, et de ce qu'il répandait des doctrines contraires à celles enseignées par les prédicants de notre pays, il répondit : « Je n'ai point affirmé, j'ai inter« prété. » Nous lui répliquâmes que dans son catéchisme il avait affirmé, et qu'il voulait le faire admettre par les Églises.... Libre à lui de faire imprimer tout ce qu'il veut, pourvu qu'il ne fasse pas mention de nos Églises, et qu'il ne laisse pas entendre que nous sommes d'accord avec lui. Nous avons nos catéchismes qui sont conformes au vôtre; nous ne voulons pas de ceux inscrits sous un autre nom.... »

Nous devons voir dans ce récit un échantillon des dissentiments auxquels étaient en butte ceux qui s'étaient détachés de l'unité catholique ; aussi Mainardi tressaillit

de joie lorsque Vergerio partit de la Valteline, et il s'écria : « Au nom de Dieu, qu'il s'en aille et qu'il cesse de nous être plus longtemps à charge. »

Il va en Allemagne et en Pologne.

Vergerio alla exercer les fonctions de prédicateur et de conseiller près du prince Christophe de Würtemberg (1553), qui fut son protecteur et son soutien pendant toute sa vie. En 1554, nous le rencontrons à Strasbourg, ville qu'il abandonna par peur de la peste; il était toujours inquiet; il croyait sans cesse, ou du moins il s'en vantait, être menacé par les sicaires du pape.

En Pologne, il chercha à encourager la réforme avec l'appui des Radziwil, et à propager les livres protestants. Il racontait au roi Sigismond Auguste, qui parlait parfaitement l'italien, qu'étant nonce en Allemagne, il avait tenu sur les fonts baptismaux celle qui était maintenant sa femme, en sorte qu'il se croyait en droit de la diriger dans la foi [1].

Le pape Paul IV écrivit aussitôt pour qu'on empêchât les ravages du protestantisme en Pologne, et Vergerio commentait ses brefs et s'en moquait, souhaitant, disait-il, que le pape lançât aussi contre la Pologne *sanctam et summis votis expetendam excommunicationem*, afin qu'elle produisît le même fruit que celle contre Luther.

Ayant quitté cette contrée à la fin de 1557, il y revint, et il ne cessa jamais par ses écrits d'exhorter le roi à la réforme, et d'attaquer Lippomani et Stanislas Osio (C), évêque, puis cardinal et adversaire très-ardent de l'hérésie : il appelle ses ouvrages le monument le plus insigne

(1) Le 6 février 1563, il écrit au duc Albert : « Mitto libellum Savonarolæ itali, qui ante LX annos obiit, in psalmos tres : accepi a meo principe. Delectabit et juvabit libellus, utinam istic spargeretur. Esset enim operæ pretium ut in Poloniam quoque et Lithuaniam istinc penetraret.

d'ignorance et de méchanceté qu'il ait jamais rencontré, et il entasse sur son compte toutes les horreurs et tous les blâmes, qu'en vérité on a justement retournés contre lui.

L'hérésie s'étendit en effet en Pologne, et cela à ce point, qu'à la mort de Sigismond, en 1572, elle y comptait un grand nombre d'adhérents : Vergerio s'efforça de la propager aussi en Autriche, tant par ses lettres que par sa présence.

En 1562, il voulut revoir les Grisons, et les engager vivement à renouveler la ligue avec la France, ligue très-utile, « car ni le pape, ni l'empereur, ni Philippe II, ni quelque armée que ce soit, ne peuvent avoir ce passage des Alpes.... En m'y rendant, je courus de grands dangers, le pape ayant disposé en trois endroits des embûches à mon adresse, ce dont je fus avertis par les frères; mais jugeant qu'il n'était pas convenable pour moi de revenir en arrière, je m'exposai au danger, vêtu d'un costume de marchand, et j'échappai ainsi par la grâce de Dieu » (5 avril 1562). Ayant été invité à prendre part à une dispute théologique à Coire, il refusa; il obtint du roi de Bohême un subside en argent, pour construire dans ce pays un hôpital à l'usage des réfugiés italiens, mais on ne sait pas s'il mit ce projet à exécution; il voulait aussi y établir une imprimerie, mais il était toujours contrecarré dans ses desseins par Fabricius, qui vomit contre lui feu et flammes; enfin il était mal vu *non tam propter religionem, quam propter arrogantiam fastumque ejus*.

On lui reproche les évolutions qu'il faisait dans ses professions de foi, étant tantôt avec les piccards (calvinistes), tantôt avec les luthériens, tantôt avec les zwingliens; aussi Da Porta le place décidément au milieu de ceux qui changent de croyance suivant le tempérament

du pays qu'ils habitent et celui de l'hôte qui les pensionne. Xist, son biographe ou son panégyriste, fait remarquer quelle influence exerce sur chacun de nous l'atmosphère dans laquelle il vit.

Vergerio ne formula vraiment aucun dogme; pourtant cela eût paru convenable à sa dignité d'évêque, dont il se prévalait si bien pour établir certains rites. Le caractère de ses écrits peut se résumer dans cette citation. « Pendant vingt années, ô papauté, j'ai vécu vis-à-vis de toi « dans les liens très-étroits du dévouement le plus absolu, parce que j'étais aveugle. Maintenant, ô Père « céleste, tu m'as montré Jésus-Christ; tu as voulu que « je fusse ton légat; emploie-moi, je t'en prie, de la manière que tu voudras. Dirige-moi, et anéantis les restes « de ma chair et de la prudence humaine.... Pour moi, « quelle que soit ma situation, je serai toujours en guerre « avec le pape..., j'ai toujours fait tous les efforts possibles pour persuader à qui ne le saurait pas que la papauté est une pure imposture; aussi l'homme doit-il « s'en débarrasser, s'il désire être sauvé, et arriver à la « pure et véritable doctrine que le Fils de Dieu a puisée « dans le sein même du Père. »

A tout moment il exprime hautemant ses regrets d'avoir vécu en pharisien, en incrédule, en idolâtre; il appelle son entrée dans l'épiscopat une impiété judaïque, un acte d'idolâtrie, et il déplore ses propres péchés. Mais quant à la tache d'hérétique que certains protestants lui avaient infligée, il ne pouvait se résoudre à la supporter.

Il n'y a d'hérétique, à ses yeux, que celui qui pour des avantages temporels, et surtout par vaine gloire et dans le but de primer, invente ou suit des opinions ou fausses ou nouvelles; mais celui qui avec une prudente

« sollicitude cherche la vérité, prêt à se corriger dès « qu'il la trouve, ne doit pas être compté au nombre des « hérétiques. »

Ses écrits. Vergerio composa un livre d'exégèse, la paraphrase des sept psaumes pénitentiels, des sermons et des catéchismesà l'usage de Vicosoprano et de la Valteline, et un livre intitulé *Lait spirituel*; il traduisit divers ouvrages de Mélanchthon, de Flacius Illyricus, et les *Precedentiæ* de Brenz. Olympe Morata, le félicitant de son talent de traducteur, l'engageait à mettre à la portée des Italiens le catéchisme de Luther, et (lui disait-elle), « si vous ouvrez ce livre, vous vous apercevrez quels avantages en retireraient nos Italiens et surtout les jeunes gens; » et elle insiste sur ce point, bien qu'elle n'ignore point la controverse qui s'était produite relativement au sacrement de l'eucharistie. De concert avec Jacob Andréa et Primus Truber, il entreprit la traduction et l'impression de la Bible en langue slave, non moins que celles d'autres livres, qu'on répandit à des milliers d'exemplaires, et entre autres le livre *Du Bienfait du Christ*; il se félicitait de ce que dans l'espace d'un petit nombre d'années l'Évangile eût été traduit en cinq langues, à savoir : le syriaque, le hongrois, le slave pour la Carinthie et la Carniole, le croate et la romance. Il écrivait à son prince le 10 septembre 1562, qu'ayant publié tant de choses en latin et en italien, en ayant traduit tant d'autres de l'allemand, il désire les réunir, afin que la postérité comprenne ce qu'est le pape; aussi lui demande-t-il pour cet objet une somme de deux cents florins. En effet, on commença la publication de la collection, mais il ne parut que le premier volume, composé de huit cents pages. Aujourd'hui les opuscules de Vergerio sont très-rares, parce qu'à cette époque un très-grand

nombre de catholiques se faisaient un devoir de les brûler. (D).

Du reste, Vergerio, outre son zèle infatigable pour la correspondance, fut un de ceux qui comprirent le mieux quel mal on pouvait faire par l'imprimerie, en créant ainsi une opinion fausse et en l'imposant aux multitudes. Aussi il consacra toute l'activité de son esprit à composer des opuscules, (car à cette époque on ne connaissait pas encore les gazettes), et de petites brochures populaires et satiriques, « qu'il ne cessait de répandre là bas, en Italie, comme des teignes et des termites rongeant la chair de l'Antechrist, » et qu'on recherchait avec avidité. On doit le regarder comme l'auteur d'une foule d'inventions mensongères, acceptées depuis par la plèbe des écrivains, soit qu'il en ait été l'inventeur, soit qu'il en ait été le propagateur. En voici quelques-unes : la papesse Jeanne, l'ignoble attentat de Pierre-Louis Farnèse, les fautes de Paul III; le stigmate d'hérésie infligé à des personnes ou simplement coupables d'imprudence, ou un peu exaltées dans leur piété; le mépris de plusieurs miracles; les insultes bouffonnes contre le concile de Trente et les prélats qui y étaient rassemblés, contre le clergé, et les cérémonies de l'Église, qu'il connaissait mieux cependant que tout autre en sa qualité d'évêque. Il se moque de la messe, qu'il appelle « la reine des idolâtries; » il dénigre les pèlerinages, le culte de la Madone, surtout celui qu'on lui rend sous l'invocation de Lorette; les stigmates de Saint-François, et toute l'*idolâtrie romaine*; il exagère les désordres des monastères, si bien que son biographe dit : « Luther seul a parlé de Rome d'une manière plus hardie que lui; plus ironique, personne. » Avec les papes, il ne

fit jamais trêve; il publia un *Ordo eligendi pontificis et ratio* (Tubingen 1556) pour parodier les cérémonies de la consécration des évêques, et cependant il y reproduit l'oraison suivante qu'on récitait à cette occasion : « Puissent la fermeté de la foi, la pureté des sentiments, le désir sincère de la paix abonder dans le cœur de l'évêque; que, par la grâce de Dieu, la trace de ses pas soit magnifique sur les sentiers qu'il parcourt pour annoncer l'évangile de la paix et les dons célestes. Faites, ô Seigneur, qu'il enseigne et qu'il réalise la réconciliation; que sa conversation comme ses prédications ne consistent pas seulement dans les paroles persuasives de l'humaine sagesse, mais dans les exemples d'une vie spirituelle et consacrée à la vertu. Donne-lui, ô Seigneur, les clefs du royaume des cieux, afin qu'il en use pour édifier, non pas pour détruire, et non pour qu'il se glorifie de la puissance que tu lui attribues.... Qu'il soit, ô Seigneur, le serviteur fidèle et prudent, que tu as établi sur ta famille afin de la nourrir en temps opportun; qu'il ait un zèle agissant, qu'il ait la ferveur de l'esprit; qu'il haïsse l'orgueil, qu'il aime l'humilité et la vérité, et qu'il ne l'abandonne jamais par flatterie ou par crainte; qu'il ne présente point la lumière pour les ténèbres, et les ténèbres pour la lumière, qu'il n'appelle pas bien le mal, et mal le bien; qu'il se considère comme l'obligé des sages et des ignorants. »

Ces paroles avaient été prononcées sur lui, lors de la cérémonie où lui fut imprimé un caractère qu'il cherchait en vain à effacer. C'étaient ces mêmes paroles qui avaient été appliquées à la hiérarchie, et, pour la condamner, il lui suffit de dire qu'elle se compose de papes, et que, qui en connaît un, les connaît tous; pour Adrien VI seul, il garde un peu de ménagement, parce que

ce pape avouait la nécessité de la réforme; il se divertit aux dépens de Grégoire Ier, de la papesse Jeanne, de Benoît XII, qui, raconte-t-il, s'éprit d'amour pour une sœur de Pétrarque ! Ses traits sont plus empoisonnés quand il arrive aux pontifes Paul III, Jules III, et Paul IV qu'il qualifie d'assassin, d'homme enivré du sang des justes et des martyrs de Jésus : Pie IV, le pire des cardinaux. « Tant qu'il y aura des papes (et j'espère qu'il n'y « en aura plus beaucoup), il n'y a rien de bien à espérer « de l'Église. O ciel ! ô terre ! ô enfer ! pourquoi ces retards « et ces ménagements vis-à-vis de la papauté? phénomène « d'impostures, il faut la traiter suivant ses mérites, en « vous armant contre elle de colère et de poix bouillante. « Ecoutez ce qu'est la papauté, écoutez : la papauté, c'est « la congrégation et la conspiration de quelques-uns « sous un chef donné par le diable. Il n'est pas douteux « que ce soit le diable qui a inventé la papauté. »

Ses attaques contre Della Casa, et réponse de celui-ci.

Il fait une part égale aux évêques et aux cardinaux, lorsqu'il leur donne l'injurieuse épithète de « monceau de chair avec une mitre sur la tête; » là où il ne peut attaquer les actes, il calomnie les intentions; il déchaîne ses invectives contre le célèbre Réginald Pole, disant de lui qu'il a écrit presque uniquement pour échapper à l'accusation de luthéranisme, ou par ambition de devenir pape, et il conclut en ces termes : « Malheur à toi, cardinal Pole ; malheur à toi ! tu le payeras. » Il s'acharne davantage après monseigneur Della Casa, qui, s'étant repenti en vain de certaine partie de ses œuvres fort peu morale et qu'on lui reprochait à tout moment, adressa à l'Allemagne une pièce de vers pour se justifier. Nous avons trouvé à la bibliothèque Magliabecchiana (classe XXXIV des mancusrits) la réponse autographe de mon-

seigneur Della Casa à Vergerio, la même sans doute qui a été imprimée en 1688.

« Tu te plains, dit-il, qu'à Rome on soit contristé de ta loquacité et de ta malveillance. Il n'en est rien : car, ou on ne t'y connaît pas ; ou bien tu y es l'objet d'un tel mépris, que personne ne s'inquiète de toi. » Il lui montre alors la folie des accusations si multipliées qu'il a portées contre Paul III, disant que lui seul les a mises en avant, et qu'à cause de son éloignement il ne pouvait pas être à même d'en apprécier la valeur ; que de plus il était sujet à caution en sa qualité d'ennemi déclaré ; qu'en vain il nie être l'auteur de la Vie de ce pontife, puisqu'il la propage, puisqu'il la vend. Ensuite il se met à énumérer les fautes de Vergerio contre ses amis, son frère, sa femme, la patrie et la religion ; il lui reproche d'être un imposteur, d'avoir supposé des lettres et des commissions apostoliques : *Negant tibi quicquam credi oportere à quoquam ; vanitatis, levitatis, mendacii te convictum defendunt. Profer igitur eas litteras : manum, signum proba.* » Casa raconte que le cardinal de Tournon, se rendant en France par la Suisse, descendit un soir à une auberge de bas étage ; l'hôte, déguenillé et d'un aspect misérable, l'ayant salué comme une personne de connaissance, il lui demanda qui il était, et il sut que c'était Vergerio. Le cardinal alors lui adressa des reproches, et Vergerio ému le supplia de l'emmener avec lui en France, lui assurant qu'il était prêt à parler comme son éminence le voudrait sur la religion de l'Allemagne et de la Suisse ; mais le cardinal ne s'y fia pas.

Casa prend contre lui la défense du cardinal Pole. Il nie absolument le fait de Pierre-Louis Farnèse, et cherche à s'excuser de ses vers : *Si qui sunt paulo minus casti libelli,*

per jocum aliquibus in adolescentia scripti, eos tu cui tibi commodum fuerit adscribito: quæ dubia erunt in pessimam partem rapito, multa de tuo addito; quod te versiculis illis, qui de furni laudibus inscripti jam olim sunt, fecisse te video : quamquam illos, annis ab hinc quinque et viginti editos, alterius ejusdem nomine inscriptos legisse me memini, tu Jo. Casæ attribuis, quem tunc et affirmare soles ornate politeque scribere et versibus posse et soluta oratione.... Il parcourt la vie de Vergerio en adversaire juré, lui reprochant d'avoir volé de l'argent, d'avoir commis toute sorte de délits. « Je consens à ce qu'on n'y croie pas; mais qu'on ne croie pas davantage les reproches qu'il nous adresse à nous; qu'on examine bien; surtout qu'on ne lui prête aucune créance quand il dit que les Italiens méprisent et insultent les Allemands, dont il fait le plus pompeux éloge; mais il nie ce que ceux-ci disent des Italiens, en les confondant avec ceux qui vont au dehors propager des erreurs, des préjugés, des impiétés. Et précisément Vergerio, que les Italiens avaient repoussé de leur sein comme la mer vomit un cadavre, fit grand tapage, prétendant ne pouvoir tolérer, lui si saint, les vices et les scélératesses des Italiens; il déclara que pour ce motif il avait abandonné un avenir prospère, et qu'il était venu en Allemagne pour avoir la liberté de conscience. Il en est de même de beaucoup de Romains, qui, s'estimant eux-mêmes et leur propre génie bien au-dessus de la réalité, se plaignent de ne pas être appelés à Rome et aux honneurs suprêmes. Lorsqu'ils ne se voient pas honorés autant qu'ils le voudraient, ils se mettent à déclamer contre le pape et les primats, et viennent ensuite en Allemagne, où ils ne sont pas connus, se vanter avec fracas des aises et des honneurs auxquels ils ont renoncé pour la religion,

Ils devraient bien faire quelque exception pour les gens vertueux, qu'on rencontre pourtant encore en Italie. »

Casa, vieux et ayant perdu l'espérance « d'échanger son chapeau vert contre un chapeau rouge, » se retira à Narvesa et y composa des sonnets tout empreints de ses désenchantements, où il disait en parlant de lui : « J'ai péché lorsque j'étais jeune, maintenant que je suis vieux on m'accuse. »

Ses invectives. Vergerio lance souvent les traits de sa colère contre les modérés, les indifférents, les tièdes, qui, tout en désapprouvant les idolâtries du papisme, n'osent pas cependant embrasser l'évangile ; qui veulent des réformes, mais seulement là où il leur plaît. « L'Italie, disait-il, est plus « avancée qu'on ne le pense. Elle renferme encore chez « elle et hors d'elle des personnes courageuses, qui, par « leurs discours et par leurs écrits, ne songent qu'à ma- « nifester Jésus-Christ mort sur la croix pour ses élus, « et voici la lumière qui peut bien mieux montrer quels « sont les abus, quelles sont les superstitions, et quelle « est la porte qu'il faut ouvrir pour en sortir, que ne « peuvent le faire ces XII livres où sont retracées les « plaintes des Allemands[1]. » Pourtant il jugeait que le moment de la réforme n'était pas encore venu pour l'Italie : il gémissait de voir que les nombreux savants italiens ne savaient pas se détacher des auteurs mondains et païens, pour étudier uniquement l'esprit de Dieu ; il menace ses compatriotes de la colère du Seigneur et de grandes disgrâces qui s'appesantiront sur eux, tant qu'ils resteront dans la servitude de la papauté ; il croit que l'Église pourrait s'améliorer et se corriger si toutefois les

(1) Catalogue.

mœurs changeaient. « Il ne se passerait pas une année,
« ô mes compatriotes, avant que vous ne fussiez devenus
« excellents, meilleurs de corps et d'esprit; avant que
« vous ne fussiez assis dans le bien, et que vous n'ayiez
« abandonné les inimitiés, les rancunes, les méchancetés,
« la luxure, le jeu, les blasphèmes, l'usure et tous les
« vices. Quelle est la cause pour laquelle l'Italie est
« pleine de déchirements, de partis, de lieux de débau-
« che, de tripots, de jeunes gens scandaleux, de voleurs
« et d'assassins ? C'est parce qu'elle est le siége de la fausse
« religion et de l'idolâtrie qui entraîne avec elle tous les
« vices, tandis que la vraie doctrine chrétienne réprime
« ces vices et les déracine, ou tout au moins les atténue
« et en réduit le nombre. Qu'on n'allègue pas les sup-
« plices et les galères que l'Antechrist y oppose, pas plus
« que le bouleversement qui en serait la suite; la grâce
« de Dieu suffit à tout. Combien sommes-nous de citoyens
« chassés de la patrie pour avoir servi la cause de la vé-
« rité ! eh bien, que nous manque-t-il ? Grâce à Dieu,
« nous vivons comme si nous étions dans la patrie. »
Langage qui a été répété bien des fois, et même encore de nos jours, malgré l'expérience contraire.

Ses attaques contre le concile de Trente.

Il combattit surtout le concile de Trente. L'opuscule *Cur et quomodo christianorum concilium debeat esse liberum et de conjuratione papistarum*, qu'on croit l'œuvre de Luther, imprimé en 1537, fut reproduit en 1557 avec une préface de Vergerio. Celui-ci y avoue que c'est lui qui, en qualité de légat pontifical, avait prêché ce concile, et que, non content d'avoir brûlé tous les exemplaires qu'il avait pu trouver de cette brochure, il aurait brûlé aussi l'auteur s'il avait pu. Dans le traité intitulé : *Concilium non modo Tridentinum sed omne papisticum perpetuo*

fugiendum esse omnibus piis (1553), il avait déjà rassemblé toutes les objections bien connues : il proteste que le concile n'était pas libre, puisqu'il en avait été chassé, et qu'on avait renvoyé aussi Jacques Nachiante, évêque de Chioggia, ainsi que Jérôme Villeno dominicain, et cela pour s'être montrés les adversaires de ce passage du décret qui disait qu'on doit accepter les traditions avec la même vénération que l'évangile; il craint qu'on ne manque à la promesse faite de ne rechercher personne pour les opinions exprimées, et il en prend occasion pour montrer tous les abus qui s'étaient introduits dans l'Église. Il rassembla en beaucoup d'opuscules tous les propos qui se débitaient dans les carrefours contre le concile, et plus tard le frère Paul Sarpi a largement puisé à cette source Il excite contre cette assemblée et contre les papes l'empereur et les princes, en provoquant leurs jalousies et leurs passions; il leur conseille de se poser comme supérieurs aux papes, de prescrire les mesures qui peuvent aider à corriger les mœurs et les erreurs, et de se faire obéir.

Dans quelques écrits, il s'est servi d'une ironie si finement soutenue, qu'il a fait bien des dupes. Telles sont les « *Deux lettres d'un courtisan*, dans lesquelles il prouve que la foi et l'opinion de Rome sont plus belles et plus commodes que la foi des luthériens. — *Troisième lettre d'un courtisan*, qui affirme qu'à son avis la messe du pape est plus belle que la communion qui se fait dans certain lieu de l'Allemagne. — Enfin une quatrième..... celle où il annonce qu'on commence à s'apercevoir que la doctrine qu'on appelle luthérienne est la bonne et la vraie, et que celle du pape est la doctrine fausse et corrompue. » Les *Tre azioni del secretario pontificio*, qu'il suppose publiées à propos du concile, sont écrites sur le même ton, et

remplies d'esprit, mais elles sont dépourvues d'atticisme de langage et de pensée : il se moque des évêques et du concile, et tourne en ridicule la peur de la guerre, soit avec les Turcs soit avec les protestants, comme si tout n'était qu'une invention du papisme.

Il écrit de Tubingen le 18 janvier 1565 au duc Albert de Prusse, qui l'appelait *amice singulariter dilecte* :

« Puisque le pape a dénoncé la convocation du concile, nos princes ne s'y rendront pas et ne s'y feront pas représenter, et cela est bien fait. Quant à moi, j'ai résolu d'y aller, et j'ai demandé un sauf-conduit. Que si l'esprit de Dieu en ordonne autrement et m'ôte cette occasion de manifester personnellement la gloire de Dieu, j'ai résolu de me consacrer tout entier au Christ et au repos, et, après avoir dit adieu aux affaires, de me préparer à la mort, qui, je l'espère, m'ouvrira les portes de la vie éternelle. Votre Altesse sera bien étonnée d'apprendre en quels lieux je désire me disposer à donner mon âme à Dieu. Les églises des Vaudois vont à mon esprit ; aussi irai-je chez eux, et je m'attacherai à celles qui sont voisines de la Posnanie, ou dans votre duché. Je vois ces églises en paix, à la différence des autres, qui sont ébranlées par les dissensions ; c'est pourquoi je vous les recommande. »

D'autres fois il lui envoyait une lettre dans laquelle il défendait les Vénitiens d'adhérer au concile ; la meilleure lettre, dit-il, qu'il eût écrite. Nous renvoyons à la note (E) une lettre plus étendue du mois de mars suivant.

Cependant les Italiens n'avaient point désespéré de son retour au milieu d'eux ; le nonce Delfino essaya de le déterminer à venir au concile, et se lia d'amitié avec lui en Wurtemberg ; mais Vergerio se laissa aller aux emportements de sa colère contre Casa et ses autres persécuteurs. Il exprima même une fois au cardinal Gonzaga le désir de rentrer chez lui, de coopérer à la pacification de l'Église, mais sans donner le moindre signe de rétractation :

aussi le cardinal ne songea même pas à lui répondre. En effet, il écrit que le pape *quærit cum Germania aliquam concordiam, quam ob causam præcipue agitur ut Tridentum accedam. Sed ridicula est papæ cogitatio, nam concordia in hac causa sanciri nulla potest, quod est certissimum; sed nihilominus audiendi sunt adversarii*[1].

Hippolyte Chizzuola de Brescia, auteur d'une *Réponse aux blasphèmes contenus dans trois ouvrages de Paul Vergerio contre la convocation du concile* (Venise 1562), ayant prêché à Venise dans un sens hérétique, les inquisiteurs le contraignirent à faire une rétractation; c'est ce qu'affirme Vergerio, qui adressa « aux frères d'Italie » une sanglante réplique contre lui. Il en envoya de semblables au justinopolitain Muzio, son compatriote et son condisciple, et à bien d'autres personnages, car son apostasie et ses polémiques lui créèrent une foule d'adversaires.

Jugement porté sur Vergerio.

Quels que soient les éloges que lui décerne son biographe, nous savons que, même au milieu de cette effervescence de passions, on voyait en lui un déclamateur outré, et qui avait recours à des moyens peu convenables à sa dignité. Ses partisans essayèrent de lui imposer un frein; mais qui fait attention aux conseils de la modération dans la chaleur des disputes? Fier, implacable pour quiconque le provoquait, il ne se fait pas scrupule de mentir; il excite les instincts les plus abjects; il affirme que le cardinal Alexandre Farnèse disait: « Je verserai à flots le sang allemand; il suffit que mon cheval puisse y passer à gué; » que le pape avait chargé Lippomani de persuader à l'empereur de faire assassiner l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse devenus ses prisonniers; enfin il va

(1) Lettre du 11 juillet 1561.

même jusqu'à reproduire la lettre originale. Il raconte que, une femme à Glarona ayant souillé l'autel d'excréments, les cantons papistes ont déclaré la guerre aux évangéliques, et qu'assurément l'Antechrist y accourra avec ses armées. Toute l'Allemagne s'élance-t-elle aux armes? Ce sont les papistes qui la poussent, ce sont les évangéliques qui sont réduits à se défendre, et le pape ressemble à ceux qui mettent le feu pour donner le signal du pillage ; pour nager dans le luxe, il suscite partout la guerre, appelle les barbares à envahir l'Allemagne, et sa fureur satanique ira jusqu'à faire venir les Moscovites pour dévaster le Septentrion et l'Angleterre[1]. Cependant Vergerio ne veut pas qu'on qualifie ses libelles de diffamatoires, parce que l'infamie de Rome était déjà notoire dans tout l'univers!

Esprit rigoureusement pratique et manquant de généralisation, il traitait la religion comme une matière de de droit, citant la Bible comme il aurait cité un code, et subtilisant sans aucune élévation.

Homme de négation et rien de plus; violent chaque fois qu'il s'agissait de détruire, il était impropre à édifier et professait la haine contre l'erreur, plutôt que l'amour pour la vérité; plusieurs le méprisaient comme un brouillon qui usait de fraude jusque dans sa correspondance. Erasme dit du mal de lui ; Celio Curione le traitait de plagiaire, lui reprochant de présenter comme siens au prince de Wurtemberg les ouvrages d'autrui, et cela pour se faire bien venir à sa cour; les apostats italiens le regardèrent toujours avec défiance, croyant qu'il aspirait à revenir au papisme; c'est qu'en effet il vacillait tellement

(1) Lettre datée de Tubingen le 20 novembre 1560.

dans ses croyances, que son apologiste, Jean Renaud Carli, a pu soutenir qu'il ne s'écarta jamais de la doctrine fondamentale enseignée par notre Église ; un de ses portraits circulait même avec cette inscription : *Nonce du pape, légat du Christ.*

C'était de plus un intrigant en politique : nous l'avons vu exciter les Grisons à faire une ligue avec les Français contre l'Espagne ; et pourtant, lorsqu'il était en Valteline, il agit de concert avec don Ferrante Gonzaga, gouverneur de Milan, pour faire recouvrer à l'Espagne la possession de cette vallée ; aussi écrivait-il à ce même personnage à la date du 21 avril 1550 : « Sans parler de cette entreprise, je pourrai être utile dans les négociations des affaires concernant la religion, par suite de l'amitié qui me lie à tous les érudits de l'Allemagne ; et si, ou par le moyen d'un concile, ou par tout autre, il s'agissait d'établir quelque accord et quelque organisation, Votre Excellence verrait ce que je saurais faire. » Beaucoup de princes de l'Allemagne le protégèrent ; Édouard VI d'Angleterre lui envoyait « quelque subside pour pouvoir continuer à faire la guerre au diable » : et son neveu Louis, conseiller du duc Albert, ne cessa pas de lui prêter secours.

Sa mort. A cinquante-neuf ans, Vergerio songea à se marier : tout était arrangé pour cela, la comtesse Maurica, exilée d'Italie, devait lui servir de mère en cette circonstance ; le duc augmentait d'une certaine somme le montant de sa pension, mais il n'est pas constant que le mariage se soit réalisé. Dès l'année 1558, il se plaignait du mauvais état de sa santé, qui empira dans la suite par les fatigues de son dernier voyage en Pologne. Il eut recours aux eaux et à d'autres traitements ; d'un côté, il désirait assister au fameux colloque de Poissy en 1561 ; de l'autre, il caressait

le projet de se retirer chez les Vaudois ou Piccards de la Bohême ; mais ces souhaits de repos s'anéantissaient bien vite, et il s'élançait de nouveau dans la mêlée. Enfin, il mourut le 4 octobre 1565 à Tubingen : ses amis racontèrent qu'il conserva jusqu'au dernier moment une constance admirable ; mais le célèbre Glaber qui l'assistait, et qui plus tard se convertit au catholicisme, a écrit au contraire que son agonie se passa au milieu d'horribles spasmes, de gémissements et de remords. Le duc Christophe lui fit élever dans l'église de Saint-Georges un monument avec une épitaphe, qui prouve que les subtilités du dix-septième siècle étaient déjà en usage à cette époque ou du moins hors d'Italie : ce monument, renversé en 1635 durant les guerres de religion, fut ensuite rétabli dans son état primitif en 1672.

Certain critique moderne présente Vergerio comme « l'exemple unique d'un homme qui aurait échangé le magnifique poste de prélat romain, la dignité de nonce apostolique, la mitre d'évêque et l'expectative de la pourpre cardinalice, contre les vicissitudes de l'exilé. » Nous avons donné à nos lecteurs les arguments qui les mettront à même d'apprécier ce que vaut cet éloge ; ils sauront, en outre, si ses œuvres valent mieux que celles de certains martyrs de nos jours, qui ne cessent d'offenser le bon sens et les bonnes mœurs.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS X.

(A) — Ottonello Vida, que Caracciolo, dans la *Vie* manuscrite *de Paul IV*, a appelé « lieutenant de Vergerio dans l'école hérétique » et que l'on trouve dans l'index de Trente au nombre des auteurs prohibés de la première classe, écrivait à Vergerio pour l'exhorter à retourner dans son diocèse. Il se montrait disposé par sa lettre à aller le trouver en Allemagne, « non pas avec l'intention de venir une autre fois en pèlerinage pour chercher, au prix d'une infinité d'incommodités et de dangers, de ces avantages et de ces douceurs qui finissent par nous mettre en une continuelle sujétion et servitude : mais je m'étais décidé, jaloux que j'étais de l'honneur, du salut de Votre Seigneurie et aussi du nôtre, à venir vous trouver pour vous détourner de cette funeste pensée que vous aviez à votre départ de l'Italie, et qui en a entraîné tant d'autres à la perdition; pensée qui consistait à vouloir vieillir dans les espérances des cours. Mais, maintenant que vous m'écrivez que vous avez bien considéré votre situation, et que, après avoir pesé le pour et le contre, vous avez pris le parti de fermer absolument l'oreille au chant des sirènes des cours et du monde, et de vous retirer tranquille au port, j'éprouve à votre sujet autant de satisfaction, que je me suis trouvé de tristesse et de découragement à votre départ, alors que vous me laissâtes à Ferrare. Comme il arrive bien souvent que l'homme s'apprête à faire quelque bonne action, et puis que, troublé par quelque événement qui survient, il s'arrête renonçant à son bon dessein, ainsi, quoique je n'aie pas sous ce rapport à redouter de voir fléchir la constance de Votre Seigneurie, cependant je ne me priverai pas de vous avertir encore et de vous prier de nouveau, de vouloir bien, pour l'amour de Jésus-Christ, mettre promptement à exécution la résolution que vous avez sagement prise par une inspiration divine. Veuillez surtout considérer, que le Seigneur Dieu, de qui procèdent toute puissance et toute auto-

rité, vous ayant préposé à la garde de cette partie de son troupeau, vous ne pouvez prétexter ni imaginer aucune excuse qui vous autorise ou qui vous permette de vous exempter de cette charge, et de contrevenir ainsi à sa volonté. Il nous a tous imposé à notre arrivée en ce monde une sorte de négoce ; il a assigné à chacun selon son état sa charge, il a placé devant nous la voie sur laquelle nous devons nous acheminer vers notre salut. Chacun de nous doit donc s'exercer à remplir sa charge ; il faut que nous fassions tous nos efforts pour bien remplir notre rôle, et persister, comme dit l'Apôtre, dans la vocation à laquelle Dieu nous a appelés ; car celui qui veut se conduire autrement, laisser sa charge pour accomplir celle d'autrui, et sortir du sentier qui lui a été tracé, trouble l'ordre de sa divine majesté, et, pareil au vagabond et à l'homme égaré, il erre en dehors de la voie et ne parviendra jamais à cette fin pour laquelle il a été créé par Dieu.

« Et, pour parler de Votre Seigneurie (bien que vous sachiez mieux que moi toutes ces choses) vous n'ignorez pas que c'est Dieu tout d'abord et bien avant n'importe quel pape qui vous a choisi pour être évêque de Capo d'Istria. L'office d'un évêque est de veiller sur les âmes de ses diocésains, de les garder, et de bien les préserver des périls du monde et des embûches du malin esprit. Vous avez, en outre, commencé par garder votre âme, comme chacun de nous doit garder la sienne : c'est pourquoi les évêques ont été appelés par notre Sauveur des pasteurs. Le bon pasteur ne laisse jamais ses brebis sans garde et sans guide, pour s'en aller dans de lointains pays en garder d'autres. Il reste avec elles jour et nuit, plein de sollicitude et de vigilance ; il expose sa vie pour elles dans les dangers ; il ne cesse de veiller à ce qu'elles ne soient pas atteintes par les maladies, enlevées par les voleurs, dévorées par les loups, à les préserver du chaud et du froid, à ce qu'elles aient constamment de bons pâturages, à ce qu'elles ne manquent pas de bons herbages et de bonnes eaux, et de rien de ce dont elles peuvent avoir besoin. Comment pourrait-il pourvoir à toutes ces nécessités, le pasteur qui ne les aime point, qui ne les voit ni le matin ni le soir et qui ne les connaît point? Comment remplira-t-il la charge à laquelle Dieu l'a appelé. L'évêque doit donc, comme toute autre personne, que dis-je? bien plus que toute autre (car il a à gouverner des âmes rachetées par le sang du Fils de Dieu), il doit s'occuper exclusivement de sa charge, et faire tous ses efforts pour la bien remplir, et pour accomplir la volonté du

souverain créateur. Il ne doit pas se mettre à suivre les mauvaises habitudes de notre époque et l'exemple de ces évêques qui, cédant aux suggestions de l'avarice et de l'ambition, se préoccupent de toute autre chose que de l'obligation de la résidence, et de du soin de procurer le salut des âmes qui leur ont été confiées; de ces évêques qui, ne pouvant trouver d'autres moyens de défense, allèguent pour s'excuser la mauvaise habitude. Ainsi faisait ce bon prélat, ami de Votre Seigneurie, qui, en vérité bien avisé, se défendait de ce reproche en disant qu'il n'avait pas entendu être obligé à la résidence de sa ville épiscopale, parce que, lorsqu'il a été nommé évêque, ce n'était pas l'usage que les évêques résidassent dans leur diocèse. Il disait qu'au contraire tous avaient coutume de rester à Rome (comme cela arrive à plusieurs encore aujourd'hui), où ils étaient retenus par d'autres dignités et d'autres bénéfices. Dès lors, ayant été nommé à cette époque et sous l'empire de cette coutume, il ne lui paraissait pas juste que cette nouvelle loi (ainsi l'appelait-il) dût préjudicier à sa liberté. Il ajoutait qu'il avait entendu dire, qu'en invoquant cette raison, quelques bonnes religieuses avaient pareillement obtenu de pouvoir vivre à leur guise, sans courir risque d'être réformées; parce qu'elles aussi prétendaient être entrées dans les couvents au temps où la règle était plus libre; qu'enfin il ne fallait pas tant s'étonner, si quelques-unes d'entre elles avaient parfois eu des relations avec un homme. Ces excuses sont vaines et trop manifestement insensées pour ne pas dire impies; attendu qu'on ne peut pas appeler coutume, l'habitude vicieuse qui nous fait contrevenir aux ordres du souverain créateur. Elles sont également sans valeur ces autres raisons mises en avant par nos cardinaux, comme vous le dites dans vos écrits, et qui à première vue sont un peu spécieuses et ont l'apparence de nécessité, à savoir; que Votre Seigneurie doit plutôt donner ses soins à la réformation de l'Église tout entière, qui maintenant en a besoin, que se consacrer exclusivement à l'administration de son diocèse. Chacun sait que toutes les contrées et tous les diocèses de la chrétienté ont leur évêque, qui doit spécialement s'occuper de ses ouailles : puis les évêques ont leur métropolitain, dont le devoir, entre autres choses, est de veiller à ce que les évêques qui dépendent de sa juridiction observent la résidence, et gardent avec sollicitude leur troupeau. Les métropolitains, eux aussi, ont au-dessus d'eux le souverain pontife, dont la charge et les soins s'appliquent universellement à toute l'Église de Dieu, qu'en sa qualité de chef su-

prême et éternel il régit et gouverne par son esprit qu'illumine la sainteté. Ces fonctions sont toutes distinctes et séparées l'une de l'autre; chacun doit connaître la sienne, et y appliquer les facultés de son esprit comme y faire converger toutes ses actions : ainsi le veut l'ordre établi par Dieu, et personne ne doit contrevenir à cet ordre, ni abandonner sa charge pour s'ingérer dans celle d'autrui, ce qui serait, comme je l'ai dit plus haut, troubler l'ordre, vouloir redresser l'œuvre de Dieu, et montrer qu'on prétend savoir ordonner les choses mieux que lui. Cette conduite n'est pas seulement inconvenante, mais abominable; car, comme dit l'Apôtre, si le pied disait à la tête : Je veux être tête, et si la main disait à l'œil : Je veux être œil, et si pareil désaccord existait entre les autres membres, l'homme ne pourrait se soutenir, ni rester en vie.

« Le gouvernement de l'Église universelle appartient au souverain pontife; comme la tâche qui lui incombe est très-lourde, c'est une très-sage institution (quelles qu'aient pu être à ce sujet les assertions contraires des Allemands) que celle qui a fait placer à ses côtés tant de cardinaux, dont les conseils et l'appui peuvent lui servir à pourvoir à tous les besoins de cette Église, et à remplir son ministère. Mais il serait bien nécessaire que ces cardinaux et assistants du pasteur souverain, que ces conseillers dans le gouvernement universel de la sainte Église, fussent aussi assidus et diligents dans cette fonction : il serait à souhaiter que, dans leurs consultations de chaque jour, ils s'efforçassent de mettre en première ligne les choses utiles à la conservation et au progrès du Saint-Siége, puis de rechercher avec soin les moyens de défense contre les attaques des infidèles, les remèdes contre les hérésies et contre les discordes qui règnent entre les princes chrétiens : pour cela, il faudrait que tous fussent des hommes d'une vie sainte et d'une science exceptionnelle, et qu'ils n'eussent ni évêché, ni charge particulière de quelque diocèse, car s'ils en étaient pourvus, ils devraient, eux aussi, être astreints à la résidence et s'occuper de leur charge. Mais, dans l'hypothèse où le pasteur souverain ne pourrait ou ne saurait faire tout ce qui serait convenable, ni par lui-même, ni avec l'assistance et les lumières d'autrui, et où, par suite de cette incapacité, les choses de la foi et celles de l'Église du Christ auraient à souffrir des schismes et des autres préjudices; dans ce cas, il serait tout à fait juste que, si on appelait comme à un concile les archevêques, les évêques et les autres prélats, pour prendre des mesures générales

de précaution, ils dussent alors laisser leurs diocèses, après avoir pourvu le mieux possible à leur garde, pour se réunir tous promptement au lieu indiqué, et, dans le sens des inspirations qu'ils recevraient de l'Esprit-Saint, ils auraient à pourvoir à cet urgent besoin. Mais, en dehors de ce cas, ils ne devraient jamais d'eux-mêmes, et sans être appelés et y être contraints par un ordre exprès, abandonner le soin de leurs ouailles.

« Notre Sauveur, qui a le gouvernement éternel de la sainte Église, nous a promis en paroles expresses de ne jamais l'abandonner, bien plus d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles : donc, s'il maintient sa parole et son engagement, s'il ne cesse pas de remplir son devoir, *à fortiori* les pontifes de la terre ne doivent pas manquer au leur, pour suppléer aux défauts des autres. Que si, le souverain pontife manquant aux devoirs de sa charge, les métropolitains voulaient assumer eux-mêmes le poids du gouvernement universel, et abandonner leurs devoirs d'évêques et l'administration des diocèses qui leur sont soumis; que si pareillement les évêques abandonnaient le gouvernement de leurs ouailles; si, d'autre part, les fidèles cessaient de faire de bonnes œuvres, et qu'ainsi chacun cessât de remplir son devoir, qui ne voit que ce serait déformer et non pas réformer l'état de l'Église universelle? De même dans l'hypothèse contraire, si tous, et chacun pris à part, remplissaient leur devoir, l'état général serait parfait, et n'aurait pas besoin d'autre réforme.

« Faisons donc tout ce que nous pouvons pour accomplir les devoirs de ce ministère auquel Dieu nous a appelés, et demandons dans nos prières à sa divine majesté (ainsi qu'elle nous l'a enseigné) que sa volonté soit toujours faite par les autres; car personne n'aura à rendre compte au dernier jour que de sa charge et de ses affaires; je n'aurai moi, pas plus que tout autre, à rendre compte de l'évêché de Votre Seigneurie, pas plus que vous n'aurez à rendre compte des actions du pape, ni de celles des rois, ni de celles des cardinaux, mais bien des vôtres et de celles de vos diocésains, dans le cas où, par votre faute ou par votre négligence, ils auront été exposés à un danger ou auront été attaqués de quelque maladie, ou seront sortis du droit chemin. Pour mettre fin à la présente, mettez donc en pratique, cher Monseigneur, la sainte résolution que vous avez prise, et gardez-vous bien, pour remplir le devoir d'un autre, d'abandonner le vôtre; pour être utile à des personnes qui vous sont étrangères, de laisser les droits de ceux qui sont vos compatriotes; pour suivre

les seigneurs et les rois du monde, d'abandonner le seigneur du ciel et le roi de nos âmes.

« Bien souvent, dans les temps passés, notre commune patrie a eu à souffrir d'avoir été abandonnée, et d'avoir été privée pendant de longues périodes de la présence de ses évêques, qui, à raison de leur qualité d'étrangers et comme appartenant à des pays lointains, pouvaient prétendre à un semblant d'excuse, mais qui au fond n'en était pas une. Mais vous, à qui Dieu notre Seigneur a confié le gouvernement de cette cité qui est justement votre patrie, dans laquelle vous êtes si aimé et si estimé par tous les gens de bien, vous n'avez pas le moindre prétexte ni la moindre excuse à faire valoir pour vous en tenir éloigné; bien au contraire, vous devez, doublement enflammé de charité, vous fixer assidument à votre résidence, et, par votre présence, par votre bonne doctrine et par votre bon exemple, consoler, enseigner et confirmer dans les voies de Dieu et dans les bonnes œuvres nos compatriotes, ceux qui nous sont unis par tant de liens et du sang, et de l'amitié, ainsi que vous aviez commencé à le faire dans ces années dernières, où bien des fois, par vos prédications et vos bonnes exhortations, vous nous avez remplis tous d'une grande consolation et d'une grande espérance. Et maintenant, monseigneur, pourquoi vous départir d'un si saint commencement? J'espère donc, au nom de Dieu, que vous ne prolongerez plus longtemps votre absence; que vous accomplirez sans délai votre résolution; et moi, au nom de notre cité tout entière, je supplie très-humblement votre seigneurie de se rendre à nos vœux, et de vouloir même prendre en bonne part tout ce que ma trop grande présomption m'a fait vous écrire ici...........

(B) — Dans la correspondance des Médicis, aux archives de Florence, il y a des lettres écrites de Trente par Serristori en 1549 et de Venise par Buonanni et par Pandolfini en 1545 et 1546, qui parlent de l'évêque de Capo d'Istria, de son arrivée à Trente, et de la proposition qui y fut faite de lui ôter son évêché.

« L'évêque de Capo d'Istria est venu au concile, se remettant en tout et pour tout au jugement dudit concile. Les légats n'ont pas voulu l'admettre, et lui ont dit de se tenir éloigné de Trente, jusqu'à ce qu'ils eussent pris les ordres du pape. Ils ont écrit en effet, mais il n'est pas encore venu de réponse. Nous ne savons si l'évêque est parti, ou s'il se tient caché dans quelque maison. Ceci a déplu à plusieurs, et surtout au cardinal de Trente, qui, je puis vous l'affirmer, est dévoré de zèle.

(C)—Louis Lippomani vénitien, après avoir été chargé de plusieurs nonciatures, avait été envoyé à celle de Pologne, où les sectaires disent qu'il se montra implacable envers eux, et que, pour commencer, il fit persécuter les juifs, sous le prétexte qu'ils avaient extrait d'une hostie consacrée une fiole de sang pour s'en servir à guérir la plaie de la circoncision; par ce procédé il raviva chez les croyants le dogme de la transsubstantiation.

Le cardinal Truchses parle souvent de Vergerio dans ses lettres à Stanislas Osio, lettres qu'on trouve parmi celles de Jules Pogiano. Par exemple, le 9 Janvier 1563, il écrit :

« Me quoque Vergerii illius desertoris ac perditissimi hominis, nefariæ in te declamationes valde delectant. Nam, etsi nullum tibi ab optimis et summis viris virtutis, prudentiæ, religionis præconium deest, tamen non est leve egregiæ laudis testimonium vituperatio illius immanis belluæ : quæ aliquando delapsa in foveam obruetur. Ac tibi quidem jucundum esse debet eumdem illum in te perbacchatum esse, qui magnum illum sanctissimumque pontificem Gregorium concidere ausus sit toto volumine. »

(D) — A Brunswick, en 1855 on a réimprimé P. P. *Vergerius päpstlicher Nuntius, katholischer Bischof, und Vorkämpfer des Evangeliums, eine reformations, geschichtliche Monographie von* CHRISTIAN HEINRICH XIST, *evangelischem Pfarrer der Stadt Nürnberg*. L'auteur proteste qu'il n'a pas l'intention d'offrir au lecteur une matière de polémique, mais un essai sur la réforme, et l'histoire d'un homme connu de peu de personnes, mal apprécié de beaucoup. Néanmoins il se montre passionné. Il a ajouté à son livre XLIV lettres puisées aux archives de Kœnigsberg. Mais M. Young dans la *Vie d'Aonio Paleario* (Londres, 1860) en a indiqué d'autres existant à la Bibliothèque de Zurich. On peut consulter aussi *Apologia pro P.P. Vergerio adversus J. Casam*, Ulm, 1754. Nous prenons seulement dans le catalogue des œuvres de Vergerio les titres des ouvrages qui rentrent dans notre sujet.

Discorsi sopra i Fioretti di frà Francesco, sans indication de lieu, ni de millésime.

Don Giovanni da Cremona, paraphrase sur les sept psaumes.

Instruzione come si ha da consolar e anima estrar uno, che sta in pericolo di morte.

Il Catalogo di libri, li quali, novamente nel mese di maggio dell' anno 1549, *sono stati condannati e scommunicati per heretici da monsignor Giovanni della Casa, legato di Venetia, e da alcuni frati.*

E aggiunto sopra il medesimo Catalogo un judicio e discorso del Vergerio, 1549.

Dodici trattatelli, fatti poco avanti il suo partire d'Italia. Bâle, 1549-50.

Le otto difensioni del Vergerio, ovvero trattato delle superstizioni d'Italia e della ignoranza de sacerdoti, etc., publié par Celio Secundo Curione, Bâle 1550.

Al serenissimo re d'Inghilterra Eduardo VI.

Della creazione del nuovo papa Giulio III, e ciò che di lui sperare si possa, 1550. De creatione Julii III, etc., 1550.

La sontuosissma festa fatta in Roma per la coronazione di papa Giulio III, con la solennità et ceremonia usata nello aprire la porta santa del Jubileo, con commento, 1550. Qua pompa et magnificentia Julius III, P. R. coronatus est, etc.

La forma delle pubbliche orazioni e della confessione e della assoluzione, la quale si usa nella chiesa de forestieri, che è nuovamente stata istituita in Londra.

A principi d'Italia, 1550.

A quelli venerabili Padri Domenicani che difendono il Rosario per cosa buona, 1550.

Bolla della Inditione e Convocatione del concilio che si ha da incomminciare in Trento al primo di maggio dell' anno 1551. *Bulla Julii III. Rom. Episc.*, etc. *Cum Commentariolo de* Vidæ (pseudonyme), *verso ex ital. lingua*. Basilea, 1551. — Tubinga, 1553.

Al serenissimo duce Donato, et alla Eccellentissima Repubblica di Venezia, Orazione e Defensione del Vergerio. De Vico Suprano, le 10 avril 1551.

Missæ ac Missalis anatomia, h. e. Missalis enucleatio. Nunc primum (ut ea res purioris fidei cultoribus scitu necessaria ad alias quoque nationes deveniret) e gallica lingua latine versata. 1551.

Concilium Tridentinum fugiendum esse omnibus piis, 1551, et autres éditions.

Il Vergerio a papa Guilio III, che ha approvato un libro del Mutio, intitolato le Vergeriane, 1551.

Operetta nuova del Vergerio, nella quale si dimostrano le vere ragioni che hanno mosso i Romani pontefici ad istituir le belle cerimonie della settimana santa. Zurich, 1552.

Risposta del vescovo Vergerio ad un libro del Nausea, vescovo di Vienna, scritto in lode del Concilio Tridentino, *Poschiavo*, 1552.

Fondamento della Religione Christiana, per uso della Valtellina, 1553.

Consilium quorumdam episcoporum Bononiæ congregatorum, quod de ratione stabiliendæ Romanæ Ecclesiæ Julio III, pontifici maximo, datum est, 1553, plusieurs fois réédité, et traduit dans d'autres langues.

Ludovico Rasoro alla abbadessa dello monastero di Santa Giustina di Venetia, sopra un libro intitolato : Luce di Fede, *stampato nuovamente in Milano per Giovanni Antonio da Borgo in laude della Messa*, 1553.

Stanze del Berna con tre sonetti del Petrarca, dove si parla dell' Evangelio e della Corte Romana, 1554.

Delle commissioni e facultà che papa Giulio III ha dato a monsignor Paolo Odescalco, comasco, suo nuncio et inquisitore in tutto il paese de magnifici signori Grisoni, 1554.

Catalogo dell' Arcimboldo, arcivescovo di Milano, ove egli condanna e diffama per heretici la maggior parte de figliuoli di Dio, e membri di Christo, i quali ne loro scritti cercano la riformatione della Chiesa christiana. Con una risposta fattagli in nome d'una parte di quei valenti uomini, 1554.

Frà Alessandro Bolognese, in un suo libro stampato in Bologna nell' annno 1550, *ha tolto a celebrare per cose verissime, catholice e sante, il concorso de popoli alla statua et ai muri di Loreto, il sangue uscito fuor dell' hostia di Bolsena, gli altari fatti e consacrati per mano di san Michaele Arcangelo sul monte Gargano, et altre simili facende. Et papa Julio III ha tutto ciò approvato e confermato onde ogni huom potrà far giudicio lui e la sua Chiesa Romana asser risoluta di volersi mantenere in tutte le consuete sue superstizioni, bugie, idolatrie et errori, in disprezzo degli huomini e di Dio*, 1554.

Heus! Germani, cognoscite ex hac Epistola, quid de vobis sentiat et prædicet beatissimus papa; tunc etiam videte quale concilium cum suis creaturis celebraturus sit.

Illustrissimo atque optimæ spei Puero D. Eberhardo, illustrissimi Princ. Christophori, D. W. filio primogenito, Munusculum Vergerii exulis Jesu Christi. A. 1554.

Lac spirituale, pro alendis ac educandis Christianorum pueris ad gloriam Dei. Regiomontani, s. a. En 1550 ce livre fut imprimé en Italie, à Pavie par Moscheno.

Della Camera et statua della Madonna, chiamata di Loreto, la quale è stata nuovamente difesa da frà Leandro Alberti, bolognese, e da papa Giulio III con un solenne privilegio approbata. En l'an 1554.

De Idolo Lauretano. Quod Julium III, Rom. episcopum, non puduit, in tanta luce Evangelii undique erumpente, veluti in contemptum Dei atque hominum approbare. Vergerius italice scripsit, Ludovicus ejus nepos vertit. Anno 1556, plusieurs fois réimprimé depuis.

Giudicio sopra le lettere di XIII huomini illustri pubblicato da M. Dionigi Atanagi et stampato in Venetia, 1554-1555.

Consilium quod olim Paulus IV, P. R. adhuc cardinalis S. Petr. Carapha dictus, Pont. Paulo III de emendanda Ecclesia dedit. Argyropolo, 1555.

Precedentie alla Apologia della confessione dello illustrissimo signor duca di Wirtemberga, del Brentio, ove si tratta dell' officio de principi nella chiesa del Figlinol di Dio, dell' autorità della sacra scriptura, delle traditioni della chiesa cattolica. Tubingen, 1556.

Historia di papa Giovanni VIII, che fu femmina, 1556. — De papa fœmina, 1560.

Vide quid papatus sentiat de illustrissimis Germaniæ principibus, ac de liberis civitatibus, quæ Evangelio nomen dederunt; in primis quid de tota nostra doctrina, et de ministris ecclesiarum, 1556.

Ordo eligendi pontificis et ratio. — De ordinatione et consecratione ejusdem. De processione ad ecclesiam Lateranensem. De solemni convivio, quo cardinales, episcopos atque alios excipit. Tum de pallio de corpore beati Petri sumpto, in quo est plenitudo pontificalis officii. Omnia excerpta verbum verbo ex libro, cui titulus : S. R. Ecclesiæ ceremoniarum libri VI, qui in Vaticana secretiore bibliotheca magna religione et reverentia conservantur. Reliqua etiam, quæ illic in hoc genere latebant, brevi evulgabuntur. Tubingen, 1556, 4.

De Gregorio P. ejus nominis I. quem cognomento Magnum appellant, et inter præcipuos Ecclesiæ Romanæ doctores numerant. Invenies hic, candide lector, primum miracula circiter L. verbum verbo ex dialogis, quos ille in ipso adeo pontificatu scripsit excerpta : deinde nonnullos veluti flosculos ex ejus a Jac. a Voragine descriptam. Regiomontani, 1556.

Alcuni importanti luoghi tratti fuor dell' epistole di Francisco Petrarca, con tre suoi sonetti, 1557.

Articuli contra cardinalem Moronum, de Lutheranismo accusatum et in carcerem conjectum, a procuratore Fisci et Cameræ apostolicæ, et nomine officii sanctæ inquisitionis instituti. Cum scholiis, 1558.

Agl' inquisitori che sono per l'Italia. Del catologo di libri eretici, imprimé à Rome en la présente année, 1559.

Copia d'une lettera d'Atanasio, dello stato in che è la religione nel principio dell' anno 1559.

Postremus catalogus hæreticorum Romæ conflatus 1559. *Continens alios quatuor catalogos, qui post decennium in Italia, nec non eos omnes, qui in Gallia et Flandria post renatum Evangelium fuerunt editi*. Cum annotationibus. Pforzheim, 1560, et publié aussi ailleurs.

In che modo si portino nel tempo di morire quei che ritengono l'obedientia della sedia romana. E in che modo quei che Luterani, ovvero Eretici si chiamano. Con la confession della fede d'un servo di Gesù Cristo, 1560.

All' Illustrissimo ed Eccellentissimo Principe e signor, il signor Ercole Gonzaga, chiamato il cardinal di Mantoa, Legato al Concilio di Trento. Che papa Pio IV non fa da dovero, 1561.

Comparation tra' l Concilio Basiliense e il Tridentino, 1561.

Lettera al signor Francesco Betti, delle insidie che il papa m' ha posto attorno, 1562.

Della declinazione che ha fatto il papato solamente da undici anni in qua. Ai fratelli d'Italia. Réimprimé pour la troisième fois l'an 1562, avec quelques additions, spécialement en ce qui concerne les affaires de France.

Ai miei carissimi in Cristo e onorati fratelli della Valtellina, Chiavenna e Piur. — Che concilio desiderino gli amatori della renascente dottrina del Vangelo; e che concilio si celebri tuttavia in Trento.

Ai fratelli d'Italia. — Di un libro di frà Ippolito Chizzuola da Brescia, 1563.

Risposta ad' un invettiva di frà Ippolito Chizzuola da Brescia, 1565.

Responsio ad librum Antichristi Rom. Regiomentani, 1563.

Quod Pius Papa IV, licet concilium indixerit, nihil tamen minus in animo habet, quam profligatam ex Ecclesiis, quæ illum adhuc agnoscunt Jesu Christi doctrinam restituere, sed pristinos abusus atque idolomanias retinere et confirmare auctoritate concilii. (*De concilio papæ Pii IV.*) Tubinga, 1563.

Vergerii opera adversus papatum. Telle était la collection qu'il avait commencée, mais des trois volumes que cet ouvrage devait contenir, un seul, composé de 800 pages, a paru à Tubingen, 1573.

(E) — Lettre de Vergerio au duc Albert de Prusse.

Tubingen, 12 mars 1561.

« J'ai envoyé à Votre Altesse la bulle de notification du concile, avec les annotations que j'y ai faites pour mettre en lumière certains passages qui ne se comprennent pas facilement, et cela comme ayant été quelque temps versé dans ces matières papistiques, alors que j'étais tout à fait dans les ténèbres. Il est utile de répéter ici certains détails. Pie IV, avec un certain apparat, arrive à la notification du concile, qu'il avait fait précéder de deux bulles; la première, du mois de mars dernier, sous ce titre : « Pour conserver la paix, extirper les hérésies et continuer le concile »; l'autre, du mois de novembre, sous le titre : « Pour l'indulgence du bienheureux concile général, qui doit être convoqué et se continuer à Trente »; et dans celle-ci, il appelle notre doctrine une doctrine pestilentielle, une secte pernicieuse, une ivraie funeste, la doctrine fausse et perverse des hérétiques, une opinion corrompue en matière de foi; il répète et il rabâche que nous sommes d'impies hérétiques, des contempteurs de la religion; il nous compare même aux Turcs; il dit que nous avons causé à l'Église catholique de graves blessures, et il nous menace d'abattre nos réformes. C'est avec de pareils compliments que le Saint-Père accueille nos Églises, qui, grâces à Dieu, ont échappé à son gosier.

Après l'expédition de ces deux bulles, il publia les lettres de convocation, dans lesquelles, grâces lui soient rendues, il nous accable à peu près des mêmes insultes, et débite des propos tout à fait inconvenants et insupportables. Entre autres, il dit qu'il veut célébrer le concile général, comme si tous les royaumes et provinces qui se sont séparés du pape devaient y accourir; mais il n'a pas pris garde qu'il voulait continuer l'ancien, comme il l'a dit dans deux bulles. Certainement il a voulu tromper, mais il donne des éloges à ses prédécesseurs Paul III et Jules III, qui tous deux avaient rassemblé un concile inique; bien plus, Paul III avait essayé par les armes de mener à fin le concile à peine commencé; il loue donc ces deux papes, et veut continuer les conciles qu'ils avaient réunis. La chose importante en ceci, c'est que Pie IV convoque ses partisans, qui ne font rien autre chose à Trente, ne prennent d'eux-mêmes aucune décision, que celles que le pape leur envoie jour par jour par la poste (*per dispositos equos*); pour lui, il s'applique avec soin à exclure tous les nôtres, à qui il a

été jusqu'à retirer le sauf-conduit qui leur avait été accordé par le concile de Trente. En résumé, il attire à lui la connaissance tout entière de la cause religieuse. Et non-seulement il renferme ces énormités dans sa lettre de convocation, mais beaucoup d'autres encore que ce n'est ici ni le lieu ni le temps de rapporter.

Cependant toutes ces choses, quoique étant le comble de l'absurde, ne sont rien en comparaison de ce qui suit.

Il existe une profonde séparation et presque un divorce irréconciliable entre nos Églises et le pape. Il y aura bientôt vingt ans qu'aucun légat pontifical n'est venu en mission près de nos illustres princes, et je ne crois pas qu'un autre soit venu chez nous, depuis l'époque où je fus envoyé par Clément VII et par Paul III. Il faut bien remarquer que, quand j'avais été envoyé, aucun ordre de convocation n'avait encore été publié, mais qu'il s'agissait seulement du lieu, de la forme et du mode de célébrer le concile; aussi ma légation avait-elle une sorte de modération, ce n'était pas une œuvre ingrate, et cependant on n'obtint rien. Les illustres princes répondaient à peu de chose près ce qu'ils répondent maintenant : qu'ils n'avaient point affaire au pape; qu'ils ne se rendraient pas à son intimation, laquelle était en dehors de sa compétence; César (disaient-ils) avait donné l'espérance de célébrer le concile en Allemagne; ils céderaient à son autorité et non à celle du pape. Voilà ce que n'aurait point dû perdre de vue Pie IV, s'il voulait faire preuve de sens. Mais quoi? Il n'avait pas voulu, imitant en cela les gens sensés, se rappeler ce qui s'était passé, quoique tout récent: et l'on dirait qu'il ne se trouvait personne parmi ses conseillers, ses chanceliers et ses secrétaires, et parmi les trente cardinaux qui signèrent la bulle, pour l'avertir de ce qui s'était passé. En effet, non content de n'avoir pas tenu compte ou d'avoir mis en oubli ces précédents, mais après avoir répandu par tout le monde les insultes les plus révoltantes contre nos personnes et contre notre doctrine, le pape délégua deux de ses prélats chargés d'inviter les illustres princes au concile. Ah! quelle arrogance, quelle impudence et quelle imprudence, puisque sa convocation, la plus inique qu'il y ait eu jamais, celle qui renferme le plus de blasphèmes envers Dieu, et d'insultes envers les hommes, avait divulgué, avait mis en avant la blessure. Paul III ne pouvait obtenir de ceux qu'il n'avait pas blâmés d'aller à Trente pour traiter de la forme du concile et du mode de sa célébration, et le pape actuel, après avoir pris lui-même toutes les mesures, et surtout, ce qui est le plus important, après avoir résolu de le

célébrer seul au milieu des siens, et pris grand soin d'en éloigner et d'en chasser les nôtres, osa pourtant envoyer une ambassade à ces illustres princes, si remarquables par leur sagesse, leur piété et leur gravité, pour les inviter et les presser à se rendre à une convocation si extraordinaire, et à faire leur soumission au pape dans le concile de Trente, reniant ainsi la vraie et pure doctrine du Christ, qu'ils avaient prise pour modèle dans la réforme de leurs églises. Pourquoi ne pas les avoir directement appelés au baisement des pieds à Rome? Jésus, quelle impudence! Cependant il devait bien se rappeler qu'il avait récemment offensé au suprême degré Leurs Altesses sérénissimes, en faisant peser d'indignes calomnies sur la doctrine de ceux qui professent en être les disciples et les propagateurs, et qu'il les avait qualifiés d'hérétiques; que pouvait-on dire de pire?

Je suis fort étonné de la résolution on ne peut plus imprudente du pape; je m'étonne qu'il n'y ait point eu une seule personne parmi les trente cardinaux et les ministres de son entourage qui ne l'ait pas détourné d'envoyer cette légation inconsidérée. Que pourrait en dire notre âge de civilisation, si elle apprenait ce qui s'est passé? Qu'en dirait la postérité? C'est comme si les légats eussent dit : « Clément VII et Paul III ont demandé que Vos Altesses vinssent au concile avant d'en publier la convocation, et on vous a répondu que le pape n'avait pas le pouvoir de convoquer le concile; de là des griefs inappréciables et des guerres très-pénibles, puisque vous avez été traités par le fer et par le feu; maintenant a succédé un nouveau pape, qui a déjà publié les lettres de convocation, écrites à sa manière, et qui vous avertit d'aller à Trente non pas comme juges et définiteurs de la cause, mais comme assistants et spectateurs; tandis que le pape, par le gosier et la langue de ses porteurs de mitres, comme s'il était juge légitime de vous et de vos doctrines, rendra une sentence de condamnation et consacrera tous ses pouvoirs; voilà ce que vous serez tenus de faire : vous devrez vous soumettre aveuglément à l'obéissance du Saint-Siége, pour ne point embrasser et défendre une religion (qu'on dit) pleine de variations et d'incertitudes.

Quiconque réfléchit bien n'aura pas le moindre doute que tel est le sens des propos que les légats du pape tinrent dans la diète des grands princes. Ils n'ont pas eu honte d'avouer que, sous nos illustres princes, il y a autant d'évangiles que de têtes : calomnie et mensonge, qu'ils ont appris des Stafili et des Osio. Mais, par bonheur, Vos Altesses ont répondu dans un langage viril et chré-

tien, et cependant avec une suprême modération, quoique bien imprudemment provoquées.

Je dirai ce que je pense. Cette réponse, en même temps qu'elle consternera nos adversaires, et surtout le pape, excitera et enflammera les âmes de tous les dévots, et fera naître dans les esprits une grande espérance de mener à bien nos affaires. Nous devons remercier le Père céleste par Jésus-Christ, qui, par l'entremise de son Saint-Esprit, dirige bien nos Églises.

J'ajouterai que maintenant je suis de plus en plus confirmé dans mes doutes, à savoir, que le pape a tout autre chose en tête que le concile. Paul III, lors de l'ouverture solennelle de son conciliabule, ne voyant venir aucun de nos princes du saint-empire, écrivit aux Suisses, le 3 juillet 1546, qu'en Allemagne un grand nombre de princes faisaient fi du concile, et disaient qu'ils n'obéiraient point à ses décrets; qu'il regrettait en conséquence une semblable obstination qui le contraignait à recourir aux armes. Puis, lorsque le concile eut lieu, grâce aux instances et à la coopération de César, le pape crut que quiconque le refusait ou le *dédaignait*, dédaignait aussi l'autorité de l'empereur, et fit partir d'Italie ces bataillons qui, joints à l'armée de Charles-Quint, firent *cette* épouvantable guerre que tous connaissent. Or, je crains que Pie IV ne veuille imiter Paul III, en voyant son autorité méprisée. Cependant, il ne faut pas se laisser décourager; vive Dieu, qui n'abandonnera pas l'épouse de son Fils chéri, Jésus-Christ Notre-Seigneur, qu'il a délivrée des ténèbres.

DISCOURS XI.

Novateurs à Modène. Ludovic Castelvetro.
Le cardinal Morone [1].

Cette exubérance de vie dont jouissait l'Italie, quand ses cent villes conservaient leur indépendance sous des princes à elles, et qui fit le caractère et la splendeur, sinon la force de notre nation, nous apparaît surtout à Modène, « cette ville agréable par sa température, ses eaux, « ses belles personnes, sa brillante jeunesse, et tout en« tière livrée aux muses [2]. » Alors comme aujourd'hui florissaient d'élégants esprits, parmi lesquels nous nommerons ceux-là seulement qui touchent à notre sujet. Thomas Badia (1483-1547), dominicain, fut fait maître du sacré palais par Clément VII, et comme tel choisi pour combattre l'erreur. Paul III l'envoya au colloque de Worms, dont Badia adressa une relation au cardinal Contarini. Enfin, en 1542, Badia fut honoré de la pourpre. Le traité *Adversus Lutheranorum errores* que Rovetta lui attribue, n'est autre peut-être que les *Acta in colloquio Vormatensi*. Les Modénais célèbres. Badia.

Nous avons déjà nommé avec éloge Grégoire Cortese. Né en 1483, et élevé avec soin, il entra au service de Jean de Médicis encore cardinal. Il fut ensuite chanoine et vi- Cortese.

(1) Nous devons la traduction de ce discours au P. Largent, de l'Oratoire, à qui nous en exprimons ici toute notre gratitude.
(2) C'est ce qu'écrit Minturno à Gesualdo, en 1534.

caire général à Modène, sa patrie, quoiqu'il n'eût que vingt et un ans. Devenu bénédictin de la congrégation du mont Cassin, dans le fameux monastère de Saint-Benoît de Polirone, et s'y trouvant en très-docte compagnie, il y cultiva la science, et aussi la piété, au point de refuser obstinément les offres du cardinal de Médicis. Élu abbé, il mit la dernière main à l'achèvement du monastère et de la bibliothèque; il traça le plan de ces travaux, les dirigea et invita Raphaël à venir y peindre. Envoyé dans le monastère restauré de l'île de Lérins, en Provence, Cortese y ouvrit une école qui attira des étudiants et des auditeurs en grand nombre. On le demandait d'autre part pour rétablir la discipline et donner de bons exemples. Paul III le plaça dans la congrégation des *neuf* (dont trois étaient de Modène), qui préparèrent le concile; et il le fit évêque d'Urbain.

Contarini disait à ce pape : « Saint-Père, j'ai Cortese en « telle estime que je me dépouillerais volontiers de mon « chapeau rouge pour le lui placer sur la tête, car il servi- « rait mieux que moi le Saint-Siége dans ce rang... » Sadolet affirmait au même pape que dans nul autre il n'avait trouvé réunies à un tel degré les qualités d'un bon prêtre : intelligence, bon conseil, éloquence, doctrine, et ce qui vaut mieux pour un chrétien, piété, chasteté, religion. Paul III le créa cardinal en 1542, aux applaudissements de tout le monde; mais la faible santé de Cortese l'empêcha de rendre dans une si haute dignité tous les services qu'on eût pu attendre de lui. Il mourut en 1548.

Indépendamment de leur mérite littéraire, les lettres de Cortese respirent la candeur, la piété, le zèle pour autrui. Dans la controverse avec les protestants, il s'attachait à les traiter avec douceur. Il désapprouvait ceux

qui écrivaient contre eux, je ne dis pas d'une manière injurieuse et bouffonne, mais même d'un ton railleur. Cortese pensait que celui qui se livre à l'étude de la vérité doit se montrer doux et modeste à l'exemple de Jésus-Christ, qui ne voulut pas même que Pierre menaçât celui qui parlait mal de lui (A). Et de fait, dans son livre contre Ulric Valenio, où il démontre que saint Pierre est vraiment allé à Rome, Cortese donne un modèle de polémique calme et sensée (B).

Jacques Sadolet acquit une célébrité plus grande encore. Il naquit à Modène en 1477, le 12 juillet, d'une bonne famille où la science et la vertu étaient connues; son père était un illustre professeur de droit. Sadolet, en littérature, s'éprit de Virgile et composa, encore enfant, un poëme *de Cajo Curtio*. En jurisprudence, il suivit à Ferrare les leçons de Léoniceno. En philosophie, il s'attacha à Aristote quoique Platon vînt alors à la mode. Appelé à Rome, il adopta comme devise, *Sedulus animus, spectati mores*, et s'attacha à la famille du cardinal Olivier Caraffa qui l'ordonna prêtre. Sadolet obtint l'estime de Bembo, de Frégoso, de Béroaldo, de Valeriano, de Novagero. A la mort de Caraffa, il devint le familier du cardinal Frégoso, qui possédait beaucoup de livres et de manuscrits et accueillait les grands artistes d'alors. C'est à Frégoso que Sante Pagnini dédia sa grammaire hébraïque. Sadolet.

Léon X, élevé au Saint-Siége, voulut avoir pour secrétaires Sadolet et Bembo, afin que ses lettres fussent écrites par les maîtres de l'élégance dans les deux langues latine et italienne. Dans un tel poste, Sadolet pouvait aisément se mettre en rapport avec des hommes éminents. Il fréquentait les académies; il cultivait la poésie ; quoique son revenu ne dépassât pas trois cents écus, il se

Quand Sadolet fit paraître à Lyon, en 1535, un commentaire sur l'Épître de saint Paul aux Romains, objet de tant de controverses, Érasme loua l'admirable clarté et l'abondance cicéronienne du style, où respiraient de plus les sentiments d'un évêque, mais il exprima la crainte que tous n'approuvassent pas ce commentaire, et qu'il ne passât point sans provoquer la censure. Cette conjecture était facile à faire dans ce temps de discordes.

On avait dit que Sadolet ne croyait pas au purgatoire; nous avons de lui une lettre au cardinal Cortese, où il dit: « *Opus jam elucubratum in manibus habeo, nondum expolitum sed tamen ejusmodi, ut ex eo intelligi possit quid ego habeam de purgatorio persuasi atque certi. Quæ res omnium maxime, hoc perturbatissimo tempore, ab Ecclesiæ (ut scis) hostibus oppugnatur. In quo ego catholicæ suffragor Ecclesiæ; quod sane in omnibus meis et curis et affectionibus est propositum* [1]. »

On accusa aussi Sadolet de sentir le semipélagianisme touchant les matières de la grâce, et de se séparer de saint Augustin. Son livre fut même prohibé, sur la demande de Badia, lequel, quoique compatriote de Sadolet, ne lui en écrivit pas moins : « il y a là de quoi vous affliger jusqu'à la mort, et même à ne plus oser lever les yeux. » (C) Sadolet en appela à la Sorbonne; elle nota quelques endroits du livre et demanda des explications. Mais le cardinal Contarini intervint et prit la défense de Sadolet; la cour de Rome approuva son livre sous cette clause que, dans une nouvelle édition, il modifierait les passages incriminés. En effet, on trouve ces passages changés dans les éditions publiées plus tard. (D)

(1) *Ep.* IX, du vol. XV.

Si ceci nous montre combien l'on était soupçonneux, nous apprenons aussi à connaître le caractère de Sadolet, que des Français ont nommé le *Fénelon de la renaissance*. Plus d'une fois, il dut se disculper ; il ne cessa point cependant d'apporter dans ses rapports avec les protestants une mansuétude d'autant plus louable qu'elle ne venait pas de l'indifférence, car Sadolet était très-zélé pour la défense et pour la propagation de la vérité. Outre ses relations avec Érasme, il correspondait avec les chefs du parti opposé. Il écrivait à Cocleus : « J'aime votre manière d'agir « si douce et si modérée : n'exaspérons pas les héréti- « ques. » Et il ajoutait : « Je ne sais comment je suis fait, « mais je ne puis haïr quelqu'un pour la seule raison « qu'il pense autrement que moi. » Parlant de sa douceur à l'égard de Sturm : « *Decet nos*, écrivait-il, *istorum* (hæreticorum) *insolentiam non exasperare conviliis, quo in genere maxime exsultant ipsi, sed mansuetudine retundere, quod proprium officium christiani hominis est.* A Georges, duc de Saxe, il écrivait : *Nunc tibi mitto oratiunculam quamdam meam.... ea continet sane modestam (mihi ut videtur) et cuilibet recte judicanti probabilem sanctæ Romanæ Ecclesiæ et totius sacerdotii defensionem adversus probrosas et pene quotidianas Lutheranorum vituperationes. Ego irritare neminem prorsus volo, nec serere contentiones : hortator enim sum pacis et auctor. Id scribere opto, quod nec Lutherani iniquo omnino ferant, et Catholici accipiant æquissimo*[1]. Mélanchthon lui envoyait tous ses écrits, et Sadolet disait : « Si j'a- « vais à traiter seulement avec Mélanchthon, demain la « paix serait rétablie dans l'Église ; mais avec Luther, c'est « une autre affaire. » Il écrivit à ce même Mélanchthon

(1) *Ep.* IV, l. XI.

une lettre si bienveillante, que celui-ci la montra à ses amis ; et Luther alors, ainsi que les autres hérétiques, firent l'éloge de Sadolet. Jean Lefebvre évêque de Vienne lui accordait aussi des éloges, mais il lui écrivait : « Je vous « confesse ingénûment que le langage si mielleux dont « vous usez envers Mélanchthon a plu à maint luthérien, « je ne dis pas tous ; mais il a affligé et inquiété beaucoup « de catholiques. Vous pensiez peut-être que votre lettre « demeurerait secrète. On s'est moqué de votre bon cœur, « on a divulgué votre lettre, en l'accompagnant de com- « mentaires injurieux à votre dignité. Vous êtes-vous cru « plus sage que saint Paul qui, de retour du troisième « ciel, recommandait à Tite d'éviter l'hérétique ? » (E)

Sadolet répondit : « Si j'ai écrit à Mélanchthon, ce n'a « pas été pour m'en faire un ami ; mais parce que j'espé- « rais l'attirer par un langage affectueux, et qu'il nous se- « rait ainsi plus facile de ramener les âmes égarées. Oui, « j'ai oublié ma dignité, mais il y allait de la gloire de « Dieu, du salut de mes frères, de la paix de l'Église. « J'ai eu tort, j'ai péché comme vous le dites, parce que je « ne connaissais pas assez l'homme à qui j'écrivais ; je « voulais, par la douceur chrétienne, ramener au bercail « un de nos frères égarés. Si j'ai loué Mélanchthon lettré, « élégant écrivain, habile professeur, je n'ai pas voulu « défendre l'erreur qu'il soutient. Pourquoi ne pourrais- « je pas lui écrire ? Les Israélites n'avaient-ils pas com- « merce avec les publicains ? »

Sadolet écrivit plus d'une lettre à Frédéric Fregoso, archevêque de Salerne, il l'engagea à ne pas trop étudier l'hébreu, du moins à lui préférer le grec et le latin [1]. Les

(1) *Ep.* lib. III.

raisons qu'il apporte ne satisferaient pas sans doute les exégètes, mais elles prouvent qu'il n'était pas étranger à leur science.

Sadolet fut de nouveau appelé à Rome, en 1536, par Paul III, qui le revêtit de la pourpre et le plaça dans le *Consilium delectorum cardinalium*. (F)

Plus d'une fois Sadolet dut accompagner les papes, ou voyager pour affaires. Tous le vénéraient; son activité était grande malgré sa chétive santé. Il écrivait à Charles Gualteruzzi, le 20 mars 1554, combien il désirait se démettre de son évêché. « Jamais tous mes desseins et tous « mes désirs n'ont été plus qu'aujourd'hui éloignés des « soucis du monde et des flots de cette mer, jamais ils « n'ont été plus tournés vers l'étude et la contemplation « de choses divines. J'espère pouvoir, par la grâce de « Dieu, maintenant ou plus tard, retirer de ces exercices « plus de fruit pour moi et pour les autres qu'il ne m'a « été donné d'en produire par mes autres actions. »

Sadolet mourut à Rome le 18 octobre 1547.

D'autres beaux génies ornaient alors Modène. Nommons entre autres Hercule Rangone, d'abord évêque de Rovigo, promu ensuite au siége de Modène, et au cardinalat (1530); Pierre Bertani, des frères prêcheurs, employé dans des affaires fort délicates; il devint évêque de Fano, et cardinal; — Antoine Fiordibello, très-versé dans la littérature; il prit part à plusieurs ambassades et au concile de Trente. Attaché comme secrétaire au cardinal Pole, il prononça un discours de *auctoritate Ecclesiæ* devant Philippe II et la reine Marie, lorsque la religion catholique fut rétablie en Angleterre. Pamphile Sassi, autre Modénais, fut un prodige de mémoire. Un jour, un poëte à guitare avait récité devant lui des vers en l'honneur

d'un podestat. Sassi se leva, l'accusa d'être un plagiaire et de lui avoir volé ses vers, et, pour preuve, il lui récita ceux qu'il venait d'entendre. Grand fut le désappointement du pauvre improvisateur; enfin, tout s'expliqua, la mystification fut découverte. Chargé de missions auprès des princes et des grands, Sassi préférait au tumulte des cours la retraite et l'étude. Souvent, il lisait Dante et Pétrarque en les commentant à un nombreux auditoire. Nommons encore le fameux légiste César Castaldo, Camille Coccapani, Fulvio Rangone, le poëte Molza, et quelqu'un qui en vaut cent à lui seul, l'historien Sigonio.

Les Grillenzoni

Jean Grillenzoni les fréquentait assidûment. Elève dévoué de Pomponace, il recueillit ses leçons, en omettant les bouffonneries dont elles étaient souvent assaisonnées. « Je ne sais si jamais ville fut autant redevable à un simple citoyen, pour de nobles exemples et de patriotiques « actions, que Modène le fut à Jean Grillenzoni. Sa famille se composait de sept frères; Jean n'était ni l'aîné « ni le plus jeune, cinq avaient femme et enfants, et plusieurs passaient pour être et étaient en effet d'une humeur « fière, bizarre, et peu sociable. Néanmoins l'autorité de « Jean Grillenzoni sur eux fut telle que, après la mort « de leur père survenue en 1518, tous continuèrent d'habiter la même maison. Les frères de Grillenzoni et « leur famille respective y vécurent dans une concorde « qu'aucune parole acerbe ne vint altérer, jusqu'en 1551; « en cette année mourut Jean Grillenzoni: il était le lien « de cette famille; quand ce lien se brisa, les frères se « séparèrent et s'en allèrent de part et d'autre. Les belles-sœurs Grillenzoni avaient chacune leur servante; toutes « ces servantes s'occupaient du service de la maison, apprêtaient le manger, faisaient la lessive et le reste.

« Chacune des belles-sœurs prenait à tour de rôle et pen-
« dant une semaine, le gouvernement de la maison, don-
« nait des ordres aux domestiques, veillait à la cuisson
« du pain et à la lessive. Toute la famille mangeait dans
« une vaste salle : une table était occupée par les sept
« frères, les cinq femmes et les fils aînés; les plus jeunes,
« au nombre de quarante-cinq ou de cinquante, man-
« geaient en même temps à une table moins haute, en
« présence de leurs pères, de leurs mères et de leurs
« oncles; ils étaient servis par leurs sœurs plus âgées. A
« la table des anciens s'asseyaient aussi les hôtes, et il y
« en avait toujours beaucoup, car la maison des Grillenzoni
« était comme une hôtellerie ouverte aux lettrés et aux
« personnes distinguées qui passaient par Modène. Beau-
« coup s'invitaient d'eux-mêmes, pour voir cet ordre et
« cette concorde; c'était pour eux une chose inouïe et
« merveilleuse. Pas un de ces sept frères qui fût oisif et
« désœuvré. L'un était médecin, l'autre juge, un troi-
« sième pharmacien; celui-ci faisait le commerce d'étof-
« fes de laine, celui-là avait le soin de la maison; tel
« s'occupait de la campagne, et tel autre était prêtre. Et
« quoique la famille ne fût pas riche, grâce à l'ordre et
« au bon gouvernement de la maison, l'on faisait face
« à toute la dépense. »

A propos de Grillenzoni, et de ses travaux, je ne dois pas omettre que François Da Porto fut appelé par lui à Modène, pour enseigner la langue grecque. On ajoute que quand celui-ci dut passer à Ferrare, « Grillenzoni ordonna
« que l'on fît chaque jour, dans sa maison, deux leçons,
« l'une de latin, l'autre de grec, pour les plus avancés
« des anciens disciples de Porto, et aussi pour quiconque
« voudrait en profiter. Ainsi furent expliqués les ou-

« vrages les plus difficiles de la langue latine, entre au-
« tres Pline tout entier, et les plus difficiles des auteurs
« grecs. On lisait sans pompe de paroles, sans prologue ;
« on n'expliquait que les passages obscurs ; chaque audi-
« teur pouvait dire là-dessus librement sa pensée; on
« jugeait ce qu'on avait lu, surtout quand c'était un poëte,
« pour approuver ou pour blâmer. Cette appréciation
« était fort utile aux jeunes gens, dont plusieurs sont de-
« venus des hommes de mérite. On organisa aussi, pour
« certaines époques de l'année, des soupers auxquels n'as-
« sistaient qu'un certain nombre de personnes, capables
« de se plier aux lois de ces réunions. Chaque membre de
« cette société devait, à son tour, offrir un souper; tout
« y était réglé et approuvé par tous : la quantité, la qua-
« lité des mets, la nature des divertissements, etc. A
« chaque souper, on proposait un exercice de bel esprit;
« par exemple chacun devait composer une épigramme
« grecque ou latine, un sonnet, un madrigal, sur un des
« mets servis à table. Ou bien, on décidait que nul ne pour-
« rait demander à boire que dans la langue dont le maî-
« tre du festin s'était servi d'abord, et revenir aux façons
« de parler que ce maître ou d'autres eussent déjà em-
« ployées. Ceux-là seuls seraient servis qui auraient
« fait une demande. Chaque convive était tenu d'expli-
« quer les énigmes concernant les quadrupèdes, les pois-
« sons, les oiseaux, ou ayant pour objet un mois, un
« saint, une famille de la ville. Ou bien encore, chacun
« devait dire quelque historiette de la vie de Thomas du
« Four, évêque de Gérapoli, et autres choses semblables. »

Castelvetro.

Nous avons emprunté ce récit à Louis Castelvetro, élégant écrivain et critique ingénieux. Castelvetro était né à Modène où il avait eu pour maître d'hébreu David,

juif modénais, « philosophe et théologien non à dédai-« gner; » le provençal lui fut enseigné par Jean-Marie Barbieri qui avait étudié en France les troubadours, et qui voulait faire dériver l'italien de leur idiome. Gravina appelle Castelvetro « le Varron de la langue vulgaire ; » et peut-être Castelvetro a-t-il au point de vue de cette langue un mérite plus grand que Bembo. On voit qu'il connaissait les idiomes étrangers, et il montra que l'italien était, non point fils, mais frère du provençal.

Plus tard, il édita la *Poétique* d'Aristote; dans cette publication, on trouve une érudition suffisante, des réflexions ingénieuses, une critique sensée, et une liberté qui sait reprendre là où les commentateurs ne savent qu'applaudir. Il ose critiquer Virgile; il reproche à l'Alighieri la pédanterie de ses expressions scientifiques, inintelligibles au peuple; à l'Arioste, l'inexactitude historique et les plagiats ; il osa dire que l'Espagne et la France comptaient autant de grands poëtes que l'Italie. Cette liberté de jugement scandalisa les humanistes.

Les académiciens de Modène.

La présence ou le souvenir de tels personnages devait vivifier les études à Modène. A défaut d'une académie proprement dite, une société de lettres s'y était constituée. A cette société appartenaient avec Castelvetro, Jean-Baptiste, François et Barthélemi Grillenzoni, déjà nommés; don Jean Béretta, le médecin Nicolas Macella, le docteur Philippe Valentini, Camille Molza, Gabriel Faloppio, alors empirique et depuis fameux anatomiste; Pellegrin Degli Erri, François Camurana, Louis Del Monte et autres. J'ai déjà mentionné François Da Porto; pauvre et enfant, il avait quitté la Crète pour venir étudier d'abord à Padoue et ensuite à Venise; il resta en Italie et y enseigna le grec dans beaucoup de villes et à la

cour de la duchesse de Ferrare (1546). Ils se réunissaient dans l'épicerie des Grillenzoni, sur la place du marché aux œufs, près du palais de l'intendant ducal, et ils étaient si nombreux qu'ils encombraient quelquefois la voie publique. Quand venait l'heure de se séparer, ils s'acheminaient vers la Madone des Fossés, hors de la ville, pour y faire une petite prière avec le dessein de reprendre leurs entretiens. Dans ces réunions, on expliquait Dante, Pétrarque, les philosophes grecs. C'était alors la mode d'opposer la beauté et la limpidité du style classique à la barbarie scolastique; l'occasion s'offrait d'elle-même de critiquer les écrivains ecclésiastiques, et de vanter les doctrines des païens. On partait de là pour se divertir aux dépens des prédicateurs nouveaux venus, lesquels, à dire vrai, ne prêtaient que trop à la raillerie. En 1532, dans la cathédrale de Modène, frère François Filauro de Castrocaro, mineur observantin, lut un bref de Jésus-Christ, rédigé dans la forme des actes de la cour de Rome. Il commençait par la formule : *Jesus-episcopus*, etc., et il se terminait par : *datum in paradiso terrestri, creationis mundi die sexto, pontificatûs nostri anno æterno*: il avait été ratifié et scellé le jour du vendredi saint, sur le mont Calvaire. Dans ce bref était approuvée et confirmée d'autorité divine la règle des mineurs observantins.

On s'en moquait au dehors, et parfois, dans l'église même, quelque académicien, quelque homme lettré se levait pour dire: « Trêve de bouffonneries ! » ou bien: « Allons donc ! cela n'est pas vrai; » et l'on forçait l'orateur à descendre de chaire. Les choses en vinrent à ce point, que les prédicateurs ne voulaient plus venir à Modène.

Dans tout cela on vit une adhésion aux hérésies. En 1536, Paul III enjoignit à l'évêque de rechercher et de

punir les coupables; en 1539, il envoya à Modène un inquisiteur avec mission de visiter les monastères suspects d'erreurs [1].

Séraphin de Ferrare, augustin, prêchait en 1537 l'avent dans la cathédrale; il se plaignit que les erreurs luthériennes commençaient à se répandre, et il en donna pour preuve un petit livre qui venait d'être introduit dans la ville. Lui-même l'avait remarqué dans l'appartement de Lucrèce Pico, veuve du comte Rangone; l'ayant examiné de concert avec l'inquisiteur, il l'avait déféré au vicaire de l'évêque pour que l'on recherchât qui l'avait écrit, et qui l'avait introduit dans la ville. Le titre de ce livre était ainsi conçu : *L'abrégé de la sainte Écriture et l'ordinaire des chrétiens. Démonstration de la vraie foi par laquelle nous sommes justifiés et de la vertu du baptême selon la doctrine de l'Évangile et des Apôtres; avec une instruction sur la manière de vivre dans chaque état selon l'évangile.* Ce livre contenait trente chapitres, et portait à son frontispice l'image des apôtres S. Pierre et S. Paul. On n'y lisait aucun nom d'imprimeur ni d'auteur, mais il paraît que l'auteur était l'un des académiciens dont nous avons parlé; du moins, ils prirent la défense de l'œuvre [2].

En février 1538, on faisait un repas de noces dans la maison du médecin Machella. Soudain se présentent trois hérauts sonnant de la trompette, comme s'il se fût agi d'une publication à faire. Deux hommes masqués montent sur une table et lisent, en le commentant, un écrit plein

(1) Sponde, *Ann. Eccl. ad annum.*

(2) Il apparaît par le procès de Morone que les membres de l'Académie avaient publié un livre ayant pour titre : *De quelle manière les fils des chrétiens, au sortir de l'enfance, devraient être instruits dans les choses de la religion.*

d'outrages contre le P. Séraphin; on lui reprochait d'avoir déclaré hérétique un livre que douze lettrés de Modène étaient prêts à défendre. En même temps, ils injuriaient les dames dévouées aux religieux, et surtout Lucrèce Pico, qui pensait à introduire dans Modène l'*association de la comtesse de Guastalla pour la perfection.* C'était une association de dames à l'instar de celle qu'avait établie à Milan la comtesse de Guastalla.

On découvrit que les hommes masqués étaient Antoine Bendinelli de Lucques [1], espèce de bretteur qui avait été soldat sous Strozzi et sous Valori; venu ensuite à Lucques, en mendiant, il y avait enseigné la lecture et la grammaire. Lui et un autre furent arrêtés, et bientôt relâchés, parce que cette diffamation publique n'avait atteint nommément personne. Quand le frère Séraphin revint l'année suivante pour occuper sa chaire, il la trouva ignoblement souillée [2].

Lisias Fileno. Au contraire, on applaudissait dans les sermons ce qui semblait favoriser les doctrines nouvelles. Ainsi, en 1539, frère Antoine de la Catellina, mineur conventuel, fut prôné pour je ne sais quelles propositions ; épouvanté de ses hardiesses, il en fit une rétractation solennelle. Paul Ricci, Sicilien, mineur conventuel et professeur de théologie à Naples, déposa le froc, embrassa bon nombre de

(1) C'était un triste sire que ce Bendinelli. Charles Sigonio, qui depuis devint si fameux comme historien, avait été choisi comme successeur de Da Porto à Modène, et composa une vie de Scipion l'Africain pour la dédier à Côme de Médicis, espérant ainsi obtenir une chaire à Pise. Bendinelli, qui avait déjà publié des critiques contre certaines traductions de Sigonio, fit imprimer secrètement cette vie, et écornifla ainsi Sigonio.

(2) Morone, dans son procès, raconte qu'un jour qu'il administrait la confirmation, « on afficha au dehors une outrageante caricature, où il ...résenté en âne avec la mitre en tête et le pluvial. »

croyances nouvelles, et les répandit sous le nom de Lisias Fileno. Venu à Modène en 1540, il se mit à expliquer les Épitres de saint Paul dans le sens des novateurs. On accourait en foule pour l'entendre. La fureur des disputes religieuses avait gagné non-seulement les savants, mais le le peuple ; dans les maisons, dans les boutiques, dans les églises, on citait à tout propos saint Paul, saint Matthieu, saint Jean, et autres docteurs, sans les avoir jamais consultés. Le duc de Modène fit arrêter Fileno, et, bien que l'académie le prît sous son patronage, on le conduisit à Ferrare, on lui fit son procès, et il fut contraint à se rétracter. Dans la chronique manuscrite d'Alexandre Tassoni l'Ancien, laquelle va de 1488 à 1562, nous lisons à la date de 1540 :

« Eodem anno venit quidem Philenus in civitate Mu-
« tinæ, et multi Mutinenses receperunt eum libenter,
« tanquam hominem litteratum et doctum in sanctis
« Scripturis. Et cœpit legere Epistolas Pauli, et docere
« sanctam Scripturam occulte, id est solum eis quos scie-
« bat esse suos fautores, quia erat hæreticus ; et in civi-
« tate Mutinæ erant multi sequentes suas opiniones etiam
« antequam venisset. Sed postquam venit, auctus est nu-
« merus, et primi confirmati ab ipso sunt. Et non solum
« ubicumque homines cujuscumque conditionis docti et
« indocti et ignari litterarum, sed et mulieres, ubicumque
« occasio dabatur, in plateis, in apothecis, in ecclesiis, de
« fide et lege Christi disputabant ; et omnes promiscue
« sacras Scripturas lacerabant allegantes Paulum, Mat-
« thæum, Joannem, Apocalypsim, et omnes doctores quos
« numquam viderunt. Et cum dictus zizaniæ seminator
« esset in villa Stagiæ cum aliquibus civibus Mutinæ suæ
« sectæ, captus fuit a stipendiariis ducis Herculis Estensis,

« et missus in carcere in Castro Mutinæ ad instantiam Pa- « trum Inquisitionis, patrum Sancti Dominici. Et sic exa- « minatus pluries, tandem quadam nocte duxerunt eum « Ferrariam, et illic diligenter inquisitus et examinatus, « tandem retractavit omnes opiniones hæreticas, sub- « dens se Ecclesiæ catholicæ ; etcondemnatus fuit ad per- « petuos carceres pro pœnitentia. Nec per hoc Mutinenses « sequaces harum hæresum sunt conversi. Sed in sua obs- « tinatione permanserunt, sed non omnes. Verum est quod, « propter metum, aliquantulum abstinuerunt se collo- « quiis et disputationibus publicis. Hæc sunt retractatio- « nes dicti Phileni, publice in civitate Ferrariæ factæ. »

« Moi, Lisias Fileno, ailleurs Paul Ricci, Sicilien, per- « sonnellement traduit en jugement devant vous Mgr Oc- « tavien de Castello, évêque de Saint-Léon, suffragant « et vicaire du révérend cardinal Salviato, évêque de Fer- « rare ; et devant vous, révérend frère Foscherara de Bo- « logne, inquisiteur contre la perversité hérétique, spé- « cialement délégué par le Saint-Siége apostolique, les « mains sur les saints Évangiles, je jure que je me suis « trompé ; je confesse de cœur et de bouche la foi que l'É- « glise Romaine croit, confesse, prêche et observe ; en « conséquence, j'abjure et renie toutes les hérésies, de « quelque nature qu'elles soient, que j'ai autrefois soute- « nues. Je confesse sous la foi du serment l'Église Ro- « maine, à laquelle tous les chrétiens doivent obéissance, « surtout dans l'ordre spirituel, et que tous les chrétiens « sont tenus de respecter. De même je jure que l'homme « est doué du libre arbitre pour le bien comme pour le « mal, quoiqu'il ne puisse faire aucune action qui puisse « lui mériter la vie éternelle sans une grâce spéciale du « Saint-Esprit. Je jure que le purgatoire existe, de la ma-

« nière que l'Église Romaine l'enseigne. Je reconnais que « les âmes des saints et autres justes défunts qui sont sortis « de cette vie dans la paix du Seigneur, ont été reçues « dans le ciel pour y jouir des délices du paradis. Je con- « fesse que nous pouvons appeler à notre aide, comme « nos avocats et nos intercesseurs auprès de Dieu et du « Christ Sauveur, les saints et les saintes canonisés par « l'Église, dont les âmes sont dans le ciel. Je déclare que « la confession sacramentelle est de droit divin, et que « les chrétiens sont obligés, de nécessité de salut, de con- « fesser leurs péchés au prêtre ; qu'ils sont tenus à l'ob- « servance du carême et des autres jeûnes de précepte, « de la manière que la sainte Église l'ordonne. Je recon- « nais que la messe est toute sainte, que les hommes et « les femmes doivent l'entendre aux jours de précepte, et qu'il y faut assister jusqu'à la fin, et non pas seule- « ment jusqu'après la lecture de l'évangile. C'est chose « licite, et quelquefois louable et bonne, que de faire des « vœux à Dieu et aux saints : ces vœux une fois consentis, « il faut les accomplir, à moins qu'ils ne soient commués « par le supérieur. C'est aussi chose louable que de réciter « l'office de la Madone, le *Salve Regina Mater misericordiæ*, « et les autres oraisons approuvées par les saints Pontifes. « En conséquence, j'abjure et renie les hérésies condam- « nées par la sainte Église, lesquelles contrediraient ce « que je viens de confesser, et aussi tout autre hérésie. »

Par malheur pour la bonne cause, certains religieux d'ordres différents, emportés par des ambitions rivales, se disputaient entre eux du haut de la chaire, et se blâmaient l'un l'autre. Ordre avait été donné de ne laisser monter personne en chaire sans la permission du vicaire général, mais on ne s'y tint pas. Parmi ces orateurs, nom-

mons Ochin. Le 28 février 1541, passant par Modène pour se rendre à Milan, il fut invité à prêcher dans la cathédrale; une foule considérable y accourut, et l'académie le pria de rester pendant le carême, mais Ochin ne put accéder à ce désir.

L'événement capital à Modène était donc le prédicateur. Tenait-il un langage orthodoxe? On le sifflait. S'il s'écartait de l'enseignement catholique, on l'applaudissait, mais d'autres le dénonçaient, et il était forcé de se rétracter. Par exemple, Jean Berettari Poliziano, Modénais, poëte distingué, précepteur dans la famille Molza, s'était donné aux études scripturaires; il expliquait les Épîtres de saint Paul devant un auditoire nombreux, et disait que les prières latines ne pouvaient plaire à Dieu. Cité devant le saint-office, il ne comparut pas, et il fut condamné par contumace le 2 avril 1541. Il en appela à Rome; appuyé par le poëte modénais Molza qui demeurait chez le cardinal Farnèse, il obtint une déclaration d'innocence. Toutefois sa cause ayant été examinée à nouveau, Poliziano dut rétracter quelques-unes de ses propositions.

Citons une lettre écrite à ce propos.

Disputes entre les moines.

A l'illustrissime et excellentissime monseigneur le duc de Ferrare.

Moden, le 18 avril 1540.

Votre Excellence n'ignore pas sans doute que, cette année, se tient à Modène le chapitre des Frères de l'ordre de Saint-Augustin. A cette heure, ses séances ont commencé.

Tout le temps que dure dans notre ville le chapitre d'un ordre religieux, l'usage semble vouloir que la chaire de la cathédrale appartienne aux membres dont se tient le chapitre, afin que les religieux puissent y prêcher à leur gré. Les PP. de Saint-Augustin ayant demandé cela, le révérend vicaire de monseigneur l'évêque, sollicité dans le même sens par les magnifiques conservateurs de Modène, avait consenti à ce que l'on suivît l'usage en

cette circonstance. La chaire était alors occupée par un moine déchaussé, muni de l'approbation du vicaire épiscopal. Certaines conclusions lui furent remises de la part des religieux augustins; des paroles furent échangées entre le déchaussé et l'augustin porteur des commissions de son ordre. Ces altercations provenaient, semble-t-il, de certains traits de la prédication de vendredi dernier, qui avaient blessé les augustins. Rendus attentifs, les augustins envoyèrent au sermon d'hier matin deux frères; ceux-ci relevèrent deux passages que nous citerons plus loin, comme incriminant leur ordre. Primo, en recommandant au peuple lesdits frères de Saint-Augustin, pour qu'il leur prêtât le secours de ses charités dans ce chapitre, il avait ajouté, qu'outre cette charité temporelle, il priait le peuple de leur en faire une autre toute spirituelle, c'est-à-dire de prier Dieu d'inspirer au cœur de ces frères le choix de prédicateurs et de confesseurs qui prêchassent d'une façon plus catholique qu'ils ne l'avaient fait jusque-là. Secundo, qu'annonçant au peuple le jubilé et l'indulgence plénière que Sa Sainteté avait accordés à ces pères à l'occasion de leur chapitre, elle avait dit : « Je crains bien qu'ils ne se rient de moi, qui leur fais annoncer une chose à laquelle ils ne croient pas. » Ces passages furent signalés aux autres frères par les deux augustins qui les avaient entendus, et quelques-uns d'entre eux, envoyés au nom de tout le chapitre, vinrent vers moi pour me dire ce que j'ai écrit plus haut à Votre Excellence, sur la coutume de donner la chaire du Dôme aux frères qui tiennent le chapitre, et sur la promesse déjà faite, au mépris de laquelle prêchait encore un frère déchaussé. « C'est, ajoutaient-ils, nous montrer peu d'égards, de le laisser ainsi prêcher dans notre église. » Mais le chapitre sait très-bien que, dans son sermon d'hier matin, ledit avait, dans son sermon susdit, accusé et diffamé grandement tout leur ordre, qui en avait ressenti un incroyable déplaisir. Tous les frères se regardaient comme offensés, et ils étaient venus, eux, au nom de tous, me dire : « Nous désirons faire justice des fausses calomnies qui ont été débitées contre nous, et pour cela nous voulons que ce matin même un de nos frères prêche dans ladite chaire du Dôme sur l'injure qui a été prononcée contre nous dans cette même chaire. Si l'un de ces frères déchaussés s'obstinait à prêcher, nous voulons à notre tour leur envoyer nos frères pour lui répéter en face que tout ce qu'il avait dit de notre ordre était faux. » Ils se montraient en cette circonstance vivement offensés de cette injure atroce qu'ils ne pouvaient laisser passer de sang-

froid sans se déshonorer. Je savais que si je n'intervenais pas au milieu de ces esprits enflammés, il pouvait facilement naître de cette querelle une sédition et de grands désordres qui ne se seraient pas bornés aux seuls frères; si tout avait dû se passer entre moines, je ne m'en serais pas préoccupé; mais par égard pour les habitants du pays qui auraient pu prendre parti, ceux-ci pour une opinion, ceux-là pour une autre, et connaissant surtout combien il s'y trouve de têtes vives et chaudes, il me parut donc de mon devoir de mettre tous mes soins à étouffer la querelle. Je leur répondis : « Quant à tout ce que vous me rapportez de ce qui a été prêché par ce frère à la charge de votre ordre, je n'en sais absolument rien, n'ayant point assisté au sermon et n'en ayant entendu parler par personne. Mais, fidèle au devoir de ma charge, je ne dois pas laisser s'étendre les contestations et les discordes, je dois les étouffer et conserver la paix et l'union dans la ville. » J'ajoutai qu'il convenait beaucoup mieux à de bons religieux de traiter une semblable affaire à l'amiable et en petit comité, que de récriminer et de disputer publiquement; qu'enfin, puisqu'ils n'étaient pas d'accord entre eux, je défendais à l'un et à l'autre de prêcher au Dôme.

Ils me répondirent qu'ils étaient prêts à s'expliquer en ma présence avec ledit moine, et que, s'il rétractait ce qu'il avait dit à la charge de leur ordre, ils s'estimeraient satisfaits et mettraient la chose en oubli. Ils insistèrent près de moi pour que je le fisse appeler, ce que je ne crus pas devoir faire à l'improviste; je fis d'abord appeler le révérend gardien des moines observantins; il vint accompagné d'un autre frère qui dit avoir assisté à cette prédication, et quand je lui eus communiqué la plainte des frères de Saint-Augustin, et que je l'eus exhorté à faire en sorte que l'affaire s'arrangeât, il répondit que tout était nouveau pour lui dans cette affaire, parce qu'il n'avait point assisté à ce sermon, et que si le prédicateur avait dit quelque chose de blessant pour les augustins, il y avait été provoqué par un démenti du frère qui lui avait porté les conclusions.

Le frère qui était avec le gardien et qui disait avoir assisté au sermon affirmait que le prédicateur n'avait point dit ces choses comme les frères de Saint-Augustin les présentaient. Les augustins répondaient qu'ils avaient déjà interrogé plusieurs personnes qui assistaient au sermon, et dont la déposition était conforme à leur récit; et que, si le frère observantin avait été injurié par quelqu'un d'entre eux, il devait s'en plaindre en secret aux supé-

rieurs, qui n'auraient pas omis d'agir en conséquence; et non pas blâmer publiquement tout un Ordre, et en donner une mauvaise opinion aux auditeurs : d'autant plus que, comme disait le procureur général des augustins qui était présent à cet entretien, quelques mois auparavant, des prélats députés par le pape avaient rendu un décret qui défendait à tous les religieux de prêcher en chaire contre les autres Ordres, mais que, si quelque religieux était tombé dans des erreurs ou des doutes sur la foi, on dût le dénoncer aux susdits députés. Enfin, de l'avis du gardien, on envoya quérir le frère observantin, que l'on dit être un nommé fr. François Farino de Montferrat; et dès qu'il fut arrivé, les augustins commencèrent à répéter ce qu'il avait dit à leur charge, se plaignant des calomnies, demandant qu'il les niât ou qu'il les rétractât; qu'autrement ils s'en plaindraient devant un juge plus compétent et ne se tairaient pas sur ce qu'ils avaient à dire. Le prédicateur, avec beaucoup de patience et toute la déférence possible, commença à répondre : que ses adversaires mentaient, en lui imputant ce qu'il n'avait pas dit. Il ajoutait, quant au premier grief, qu'il avait dit seulement que le peuple priât Dieu d'inspirer à ces frères d'élire des prédicateurs et des confesseurs qui prêchassent et confessassent catholiquement, et qu'il n'avait point dit qu'ils ne l'avaient point fait jusque-là. Quant au second grief, il consistait à avoir dit que si tous les augustins étaient comme quelques-uns d'entre eux, on l'aurait pris pour un moqueur, en prêchant pour eux ce qu'ils ne croyaient pas. Sur le premier point, les augustins se déclaraient satisfaits, quoique, disaient-ils, nous eussions pu prouver le contraire; car enfin il s'était rétracté; sur le second point, ils s'en plaignaient en quelque manière qu'il l'eût dit, ajoutant que parmi eux ils n'en connaissaient pas un seul qui ne pensât pas catholiquement, mais qu'ils se jugeaient tous de très-fidèles chrétiens. Sur quoi l'observantin se prit à nommer certain frère Jules de Saint-Augustin, qui avait été, disait-il, poursuivi à cause d'incrédulité; à quoi les augustins répondaient que frère Jules n'était pas des leurs, mais des conventuels. Le prédicateur, voyant que les augustins prenaient sa réponse pour une rétractation, commença à se fâcher et à dire : qu'il ne se rétractait pas, que ce qu'il avait dit était bien dit; que ses adversaires se gardassent bien de se vanter de l'avoir fait rétracter, car il n'entendait pas le faire, et que, quoiqu'il ne fût là que de passage et qu'il fût pressé de partir, il voulait cependant prêcher encore ce matin, afin que les augustins ne dissent pas

qu'il s'était enfui, et il se prit même à accuser un des augustins qui a prêché ici ce carême, d'avoir mis en doute le purgatoire, comme on le lui avait dit.

L'augustin répondit qu'il n'avait pas même nommé le purgatoire dans ses sermons, que tout ce qu'il avait prêché était la vraie doctrine chrétienne, qu'il était très-disposé à le soutenir, et que, quand on lui aurait prouvé qu'il avait mal parlé, il se serait rétracté de sa propre bouche, mais qu'il ne le croyait pas. Cette discussion ayant ainsi duré presque jusqu'au soir, sans qu'on ait pu venir à un accord, quoique les augustins parlassent très-poliment et avec beaucoup de douceur, l'observantin les traitant durement et en se fâchant, je leur déclarai vertement que je ne voulais pas qu'ils missent la ville en émoi par leurs discordes et leurs divergences. C'est pourquoi, s'ils ne s'accordaient pas, qu'ils ne pensassent ni les uns ni les autres à prêcher ce matin à la cathédrale, car il ne me paraissait pas convenable qu'ils l'eussent fait en se séparant ainsi de chez moi. Sachant qu'ils se seraient rendus chez le vicaire, j'agis de telle manière auprès de celui-ci, qu'il décida l'observantin à ne pas prêcher ce matin, comme en effet il ne l'a pas fait, ni les augustins non plus.

Je n'omettrai pas de rapporter que l'observantin dit aussi ce mot : « Il y a eu de vos frères qui se sont vantés que monseigneur Augustin, qui a prêché l'avent à Ferrare, a fait fuir Dom Callixte. » A quoi les augustins répondirent que c'étaient là des paroles impertinentes, et que les augustins n'avaient pas pu dire ces choses, qui ne les regardaient pas, car monseigneur Augustin n'était pas des leurs, mais un bien conventuel.

J'ai voulu faire connaître tout cela à Votre Excellence, parce que cela me paraissait de quelque importance; mais je n'ai fait que rapporter la substance de tant de choses que l'on a dites de part et d'autre, et j'espère que par cette lettre vous serez au courant de tout.

La lettre ci-jointe est la réponse à celle que Votre Excellence écrivit ces jours derniers au très-illustre duc de Mantoue contre Guido del Fante, et elle a eu son effet. J'espère que Son Excellence, par des lettres patentes données aux adversaires de Guido, ordonne qu'en quelque lieu de son État qu'on le trouvera, ses officiers devront le faire arrêter et emprisonner, et afin que cela

arrive, ses adversaires ne manqueront pas d'épier toutes ses démarches pour le faire tomber dans le filet.

Je baise les mains de Votre Excellence.

De Votre Seigneurie illustrissime et excellentissime
le très-humble serviteur,

BATTISTINO STROZZI.

Les académiciens accusés. Leurs rétractations.

Le petit livre hérétique que nous avons mentionné fut brûlé à Rome, et le pape Paul III eût lancé l'excommunication contre toute l'académie de Modène si le cardinal Sadolet ne fût intervenu. Toujours enclin à la douceur, il écrivait à Castelvetro, le 12 juin 1542, que la veille, dans le consistoire, on avait élevé des doutes sur l'orthodoxie des académiciens; il était parvenu à apaiser le pontife; mais il les exhortait avec une tendresse toute paternelle à témoigner de leur attachement à l'Église catholique, et à écarter d'eux toute cause de soupçon. Sadolet reçut une réponse telle qu'il la désirait; il en félicita les académiciens, et les engagea à adresser tous et de concert au souverain pontife une lettre dans laquelle ils se déclareraient vrais et fidèles enfants de l'Église romaine[1].

Ceux sur qui planaient des soupçons, essayaient de se justifier ou de s'excuser en écrivant à Sadolet. A la date du 2 juillet, Castelvetro assurait celui-ci que l'opinion qu'avait de lui l'illustre cardinal était très-vraie: « Jamais, » disait-il, « je n'eus de doctrine indigne d'un vrai « chrétien, je n'ai point mérité, je ne mérite point et « je ne mériterai jamais d'être soupçonné d'opinions « nouvelles inconnues à nos pères, ces hommes d'une « grande sainteté. » Et il s'étonnait que des calomnia-

(1) SADOLETI *Ep. famil.*, vol. III, p 317 et 319

teurs poursuivissent ainsi un homme plongé dans la retraite.

Alexandre Milani[1], dans une lettre du 3 juillet, remarque que ses études ont pour objet les lettres profanes aussi bien que les saintes Écritures. Il est ami de la paix, dit-il, et « rien n'est plus ennemi de la paix que les troubles qu'apportent des opinions nouvelles. » Il rappelle que sa vie, « prise dans son extérieur, ne s'écarte en rien des usages de la sainte Église romaine. »

Le 7 juillet 1542, Da Porto écrivait à Sadolet la lettre suivante : « Dieu, qui voit le fond des cœurs, sait si mes opinions sont nouvelles ou dangereuses. Quand bien même elles seraient telles, j'ai gardé un profond silence, et, par tempérament, je répugne à troubler la paix et à offenser aucune personne vivante : je n'aurais pu nuire à quelqu'un qu'en tenant une conduite tout opposée. Dans mes opinions, dans mes actes, dans mes paroles, je ne me suis jamais éloigné ni ne m'éloignerai jamais de la doctrine qu'a enseignée et qu'enseigne l'Église catholique. Ainsi l'exige la profession du christianisme, et à me comporter autrement je ne trouverais ni honneur ni profit; je ne puis croire que ces gentilshommes qui ont confié et qui confient à mes soins leur propre sang, leurs fils, eussent agi de la sorte, s'ils m'avaient le moins du monde soupçonné d'impiété. » La réponse de Grillenzoni, datée du 3 juillet,

(1) Auteur de plusieurs opuscules et traductions fort loués par Castelvetro. On ne trouve pas son nom au bas du formulaire dont nous parlerons; mais sur la fin de sa vie il fut soupçonné de nouvelles hérésies, dont il fit une abjuration non publique devant le cardinal Morone. Mais il paraît que cette abjuration secrète ne fut pas jugée suffisante, et il en prit un tel chagrin qu'il mourut, âgé de cinquante-six ans environ, en 1568.

était plus étendue. Il racontait comment, douze ans plus tôt, un habitant de Crotone qui savait le grec, étant arrivé à Modène, lui, Castelvetro, Faloppio et d'autres l'avaient pris pour maître. Leur réunion fut nommée académie par le peuple, et les malveillants ajoutaient que l'on y interprétait les saintes Écritures. François Da Porto étant venu se joindre à eux, leurs progrès dans l'étude du grec augmentèrent; la médisance grandit, de telle sorte qu'on croyait qu'il n'était pas un chrétien, mais un turc. Les dominicains, continuait Grillenzoni, « voudraient « qu'à Modène il n'y eût pas d'autre littérature que la « leur; ils traitèrent notre académie de luthérienne. Ce « fut bien pis lorsque la ville elle-même eut assigné un « traitement à Porto, auquel peuvent rendre témoignage « tous ceux qui le connaissent, et les gentilshommes de « Bologne et ceux de Reggio dont il a été l'hôte, et l'évê« que Morone et les moines de Saint-Pierre, avec lesquels « il a toujours eu des relations. Mais, ajoutait Grillenzoni, « que dirai-je de moi, qui n'ai jamais vu ni l'ancien ni « le nouveau Testament, ni aucun des auteurs sacrés? « Je n'ai jamais étudié aucun auteur ecclésiastique; à « peine osé-je dérober une petite partie de mon temps au « soulagement des malades pour lire quelque chose de « Platon; le connaître m'est plus désirable que de jouir « de l'estime des gens qui m'ont accusé dans leurs let« tres. On n'a nullement prouvé que j'eusse des opinions « indignes d'un vrai chrétien; je crois pourtant qu'il vaut « mieux continuer cette lettre; mon caractère ne me per« met pas de dissimuler les choses laides que je vois dans « notre ville, de me taire sur leurs auteurs, au nombre « desquels je compte surtout les oisifs, les ignorants et les « hypocrites. Si je ne craignais de souiller les oreilles de

« Votre Seigneurie Révérendissime, je rapporterais des « faits généraux et particuliers qui lui montreraient que « les accusations dont nous sommes l'objet pourraient « se retourner bien mieux contre ceux qui les lancent. » Grillenzoni raconte qu'il empêcha qu'on ne brûlât comme sorcière une pauvre vieille ignorante, qui s'était contredite dans le procès, qui n'était point relapse, et qui demandait merci à Dieu les mains jointes. On l'avait cependant condamnée à mort. Enfin le vicaire, sans soumettre la cause à un nouvel examen, la délivra. « Les « dominicains ne veulent souffrir que les prédicateurs « qui traitent de matières élevées et philosophiques et « qui apportent dans la chaire d'interminables discus- « sions; s'il s'en présente un qui veuille expliquer l'É- « vangile, — et certes, il n'en vient pas beaucoup, — les « dominicains se mettent aussitôt à ses trousses. Il y a « deux ans, lorsque le frère Bernardin[1] prêcha à Modène, « ils n'eurent point honte de dire qu'il ne prêchait plus « aussi bien que de coutume; plusieurs disaient même « qu'il parlait trop du Christ, et qu'il n'avait pas nommé « une seule fois saint Géminien[2], ou fait aucune dispute. » Que si le vicaire soupçonnait d'erreur Grillenzoni, il devait l'appeler, l'entendre, le corriger, avant de le dénoncer à Morone et à Rome. C'était la faute du vicaire si on lisait tel livre dans Modène; depuis la saisie de ce livre, il n'avait plus été question dans la ville de matières semblables. Que onze ou douze hommes du bas peuple disent quelque bouffonnerie; faudra-t-il pour cela incriminer les honnêtes gens? Les coupables sont-ils donc tellement

(1) Ochin n'était encore ni apostat, ni condamné.
(2) Le saint patron de Modène.

sous notre dépendance, qu'il faille à cause d'eux accuser des innocents? Grillenzoni terminait en remerciant le cardinal du paternel empressement qu'il avait mis à les avertir et à les protéger[1].

Le pape exhorta le duc de Ferrare, alors maître de Modène, à réprimer la licence de ces académiciens; et il en appela plusieurs successivement à Rome, pour qu'ils eussent à se justifier.

Jean Morone Sa jeunesse.

L'évêque de Modène était alors Jean Morone, né à Milan le 25 janvier 1509, d'Amabille Fisiraga, et de ce fameux chancelier Jérôme Morone qui fut l'appui des derniers Sforza, seigneurs de Milan, et la personnification de la politique de Machiavel.

Élevé d'abord dans sa famille et reçu docteur à Padoue, Jean fut remis en otage au pape Clément VII par son père, qui obtint ainsi l'argent nécessaire pour se racheter de la prison où il était retenu comme traître. Il devint ensuite aux mains du duc de Ferrare la caution d'une somme destinée à l'entretien de l'armée française. Très-jeune encore, il était sénateur de Milan : « cette dignité est la première de l'État, et un gros « traitement y est attaché. » Paul III l'appela plus tard à l'évêché de Modène, qu'il lui avait déjà promis[2]. Jean eût mieux aimé poursuivre la carrière commencée : « car, di- « sait-il, ce qu'il laissait était quelque chose de préfé- « rable, à cause du rang qu'il occupait dans sa patrie,

(1) Lettres tirées d'un journal appartenant au cardinal Morone et déposé dans les archives secrètes du Vatican.

(2) « En compensation de l'évêché de Tortone, que N. S. avait injustement enlevé au comte Jean, mon fils, S. S. lui a conféré celui de Modène, bien qu'en ce qui me concerne je ne recherchasse pas autre chose qu'une juste compensation. » (Lettre du chancelier Morone, mars 1529, au t. III de l'ouvrage ayant pour titre *Miscellanea di cose italiane.*)

« et des avantages qu'elle pouvait espérer de sa pré- « sence; sans compter l'amour qu'il avait pour elle, « pour sa mère et pour tous ses autres parents[1]. » En 1530, il fut envoyé en qualité de nonce apostolique auprès de Ferdinand, roi des Romains; il devait le décider au concile, à la réforme, à la guerre contre le Turc; c'étaient là les objets constants des missions d'alors (G). Le souverain pontife parut peu satisfait; la douceur dont Morone avait usé (H) était peut-être la cause de ce mécontentement. On le rappela, et il eut à expliquer sa conduite. Le pape l'écouta, et tandis que Morone « songeait à re- « tourner dans son diocèse pour voir s'il ne peurrait pas, « à force de charité, laver Modène de la mauvaise répu- « tation que l'amour des nouveautés théologiques lui avait « faite en Italie et au dehors, » il fut chargé d'une mission pour la diète de Spire (1541) et pour celle de Ratisbonne. A Ratisbonne, l'*intérim* fut décrété, et l'on perdit toute espérance de réunir les deux Églises (I).

Lorsqu'en 1542 Morone revint d'Allemagne dans sa ville épiscopale, l'étendue du mal l'épouvanta. Il écrivait au cardinal Contarini à Bologne : « J'ai trouvé ici des choses « qui me peinent infiniment et ne me laissent aucun repos; « je vois les périls; dans mon incertitude je ne sais com- « ment je m'en tirerai, pour le bien de ce troupeau que je « voudrais au prix de mon sang rattacher à Jésus-Christ, et réhabiliter devant le monde. J'en rougis de honte;

(1) Ce sont des paroles mêmes de son procès, dont nous avons fait déjà un ample usage, et sur lequel nous nous appuierons encore davantage dans ce discours. La copie, qui a été mise à profit par nous, composée de plus de six cents pages, a servi assurément à l'un des juges, ainsi que le prouvent les signes et les annotations qu'il y a faits. Mais, ainsi qu'il arrive trop souvent, les noms qui nous auraient donné des indices beaucoup plus sûrs, ont été passés sous silence.

« partout où j'ai passé j'ai entendu dire, de toutes par s
« on m'écrit que cette ville est luthérienne. On ne peut
« nier que parmi les moines il ne règne une grande igno-
« rance jointe à beaucoup d'audace et à peu de charité;
« néanmoins, de nombreux indices qui vont se réalisant,
« m'encouragent à accomplir la résolution que Dieu
« m'inspirera. »

Dans ce but, Morone se proposait d'interroger les Modénais touchant le purgatoire, le sacrifice de la messe, la réalité du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, l'adoration du Saint-Sacrement, la confession auriculaire, l'autorité législative de l'Église, l'intercession et l'invocation des saints, et aussi la gloire des bienheureux qui, à en croire aucuns, n'étaient pas encore avec le Christ. Leurs réponses concorderaient-elles avec l'enseignement de l'Église catholique? Morone enlèverait de leur renommée la tache d'infamie, et de son propre cœur l'angoisse qui le torturait. Dans le cas contraire, il s'efforcerait, avec toute la charité possible, de procurer leur conversion. En attendant, Contarini s'engagea à rédiger une confession de foi ou catéchisme à l'usage de tous les chrétiens. Ce livre paraîtrait à Modène ; Morone déploierait son habileté pour le faire agréer par tout son diocèse et pour y faire souscrire les habitants de Modène; il imiterait ainsi saint Jérôme qui, soupçonné d'arianisme par l'évêque de Jérusalem, offrit de produire sa confession de foi. Le formulaire.

Morone envoya le formulaire au cardinal Cortese, alors à Saint-Benoît de Mantoue. Cortese approuva les propositions qui y étaient contenues « comme catholiques, vraies
« et pieuses, rédigées avec beaucoup de gravité et de
« science, et ne laissant passer, sans examen, aucun des

« points controversés à cette heure. » Il suggérait quelques expressions plus claires sur la nécessité des œuvres, la transsubstantiation du pain et du vin, la grâce et le libre arbitre. Il désirait que Morone signât le premier pour enlever tout prétexte à ceux dont il aurait à requérir la signature; qu'il fît signer aussi des personnes non suspectes, afin que les autres parussent plutôt rendre témoignage à la vérité que donner une attestation de leur propre foi[1]. Mais les académiciens s'en effrayèrent. François Da Porto allégua que son père était malade à Candie, et s'en alla; le médecin Machella passa à Venise; Philippe Valentini se prétendit malade; le chanoine Boniface Valentini déclara qu'il voulait vendre tous ses livres et ne plus s'occuper des saintes Écritures, « puisque les gens de bien ne peuvent plus étudier. » Tous se montrèrent récalcitrants à signer ce formulaire; ils voulaient, disaient-ils, attendre la décision du concile. Morone, qui avait suggéré cet expédient, demanda au pape que l'on suspendît la signature du formulaire, afin de ne pas donner au monde un motif de croire que tous les académiciens étaient hérétiques, et pour ne pas faire jaillir de l'étincelle cachée sous la cendre un grand incendie, pareil à celui qu'avaient allumé en Allemagne *les sévérités du cardinal Cajétan.*

Morone devient suspect.

Tant de douceur appela les soupçons sur Morone lui-même, et le pape chargea six cardinaux d'examiner cette affaire; l'un d'eux avait mission de faire à Modène la recherche des hérétiques. Morone avait été honoré de la pourpre; avec Parisio et Pole, il avait ouvert le concile de Trente; il avait été l'envoyé du Saint-Siége auprès de

(1) Lettre du 22 juin 1542. Le formulaire avec les signatures se trouve au vol. I des œuvres du cardinal Cortese.

l'empereur Charles-Quint, et à son retour il avait succédé à Contarini dans la légation de Bologne (J), en échangeant l'évêché de Modène contre celui de Novare. Il montra le déplaisir que lui causait cette manière d'agir, et ne songea plus, comme Sadolet et Cortese, qu'à solliciter la signature des suspects dont le nombre s'était beaucoup accru. Repoussé d'abord, il obtint enfin les signatures du comte Jean Castelvetro, de Louis Castelvetro, du chevalier Louis du Four, de Jean-Baptiste Tassone, de Jérôme Marzuoli, d'Angelino Zocchi, de Barthélemi Fontana, d'Antoine Grillenzone, de Pierre Baranzone, de Bernard Marescotti, tous académiciens; de Jean Nicolas Fiordibello, de Gaspard Rangone, des trois Bellincini, d'Alphonse Sadolet, de Jean Poliziano, d'Elie Carandino, de Philippe Valentino, de Barthélemi Grillenzoni, de Pellegrino Degli Erri, de Faloppio. Le formulaire fut encore souscrit par les cardinaux Sadolet, Morone, Cortese; le nouvel évêque de Modène, Gilles Foscarari, son vicaire, l'archiprêtre, le prévôt, trois chanoines, les conservateurs de la ville, y apposèrent aussi leur signature (K).

L'opposition continue

Ce n'était là qu'un palliatif; l'opposition aux prédicateurs persista. A l'arrivée de Barthélemi Della Pergola, mineur conventuel, « qui prêchait seulement l'évangile, « sans nommer jamais ni saints, ni saintes, ni docteur de « l'Église, ne disait mot de carême ni de jeûne, et abon- « dait par cent autres choses dans le sens des académi- « ciens, » ceux-ci accouraient l'entendre, et se persuadaient que l'on pourrait « aller au paradis en carrosse, « puisque le Christ a payé pour nous. » Le cardinal Morone n'en fut informé qu'après que ce moine fut parti de Modène, et obtint de lui la rétractation de quarante-six propositions. Celui-ci la fit de manière à ne montrer au-

cun repentir, et l'on publia en sa faveur une attestation qui fut couverte de signatures nombreuses.

Philippe Valentini était fils d'un éminent jurisconsulte; à en croire Castelvetro, sa jeunesse faisait présager bien plus de succès qu'il n'en obtint. Esprit ouvert aux espérances riantes, et par suite prompt à se désenchanter et à perdre courage, il résolut d'abord de se faire moine; à ce projet succéda celui de devenir vicaire de l'évêque Morone ou archiprêtre de Modène. Toujours trompé dans son attente, il renonça aux Ordres et se maria. A Padoue, il se lia d'amitié avec Bembo et avec Gheri, évêque de Fano; en 1536, le cardinal Contarini le choisit comme son auditeur à Bologne, et l'occupa surtout à l'étude de l'histoire ecclésiastique.

Au nombre des académiciens était aussi Pellegrino Degli Erri, versé dans les langues grecque et hébraïque, et traducteur des psaumes de David. (Ziletti, 1573.) On raconte qu'un jour, dans l'officine où se tenaient les séances académiques, on lui offrit une figue de belle apparence; il la porta à sa bouche et la trouva pleine d'aloès.

Cette plaisanterie l'indisposa contre ses collègues; il se rendit à Rome, entra au service du cardinal Cortese, et dénonça à Paul III Valentini comme un des plus actifs propagateurs de l'hérésie. Le pape écrivit à Hercule, duc de Ferrare, dans un bref daté du 28 mai 1545: *Relatum est nobis quod in civitate Mutinæ hæresis lutherana increbuit, et quotidie magis increbrescit et diffunditur : quodque hujus mali author et caput est iniquitatis filius Philippus Valentini.* Il lui recommandait de le faire saisir, et d'examiner ses livres et ses papiers; Valentini une fois arrêté, on réprimerait aisément ses complices, et l'on pourrait porter remède au mal.

Le duc crut devoir obtempérer à la demande du pape; sur son ordre Pellegrino, venu à Modène en qualité de commissaire apostolique, se rendit avec le capitaine de justice au logis de Valentini, mais celui-ci s'était enfui; Valentini se rendit à Ferrare pour s'y plaindre de la calomnie dont il était l'objet; il offrit une caution de mille écus, et demanda à se justifier. La ville de Modène voulut lui donner un témoignage d'estime, en le choisissant pour l'un de ses conservateurs; mais Erri, à qui avaient été remis les livres de l'inculpé, les envoya à Rome, où le pape avait donné l'ordre d'amener Valentini. Il se tint caché, et fit si bien que Madruzzi, prince évêque de Trente, le nommat podestat de cette ville; il revint ensuite dans sa patrie et fut élu, en 1551, syndic général de Modène. Quand éclatèrent les nouvelles poursuites contre Castelvetro, nous l'y verrons enveloppé.

Le duc publia un édit par lequel il interdisait les livres hérétiques ou suspects, et les controverses publiques ou privées concernant les questions religieuses. La première infraction à cette loi devait être punie par une amende de cent écus ou par quatre coups d'estrapade; la seconde, par une amende de deux mille écus ou par le bannissement; à la troisième fois, on était passible de la confiscation des biens et même de la peine de mort. Le duc paraissait vouloir faire observer la loi : aussi l'académie se dispersa.

Castelvetro et Caro.

Louis Castelvetro demeura en paix dans sa patrie et devint même un des conservateurs de Modène; mais en 1543 commença entre lui et Annibal Caro une honteuse querelle que n'ont pu faire oublier même les infamies qui déshonorent la littérature actuelle. Caro, attaché aux Farnèse, avait composé une ode en l'honneur de la fa-

mille royale de France ; il y engageait les Muses à se réfugier *à l'ombre des grands lis d'or ;* pour échapper à la monotonie de Pétrarque, il se lança dans l'extravagance et le précieux ; il confondit l'enflure avec le sublime, et le genre alambiqué avec l'ingénieux. Ce qui sort de l'ordinaire flatte aisément les palais peu délicats ; en outre, les partisans de la maison Farnèse et les nombreux amis de Caro ne cessaient d'exalter ses vers. Castelvetro ne fut pas de leur avis, et composa à ce sujet une satire qu'il laissa circuler.

Caro ressentit d'autant plus l'injure, qu'on l'y avait moins accoutumé; tour à tour lui-même, ses amis, et lui-même sous le nom de ses amis, composèrent des réponses, et toute la république des lettres fut en feu. Le duc de Ferrare, des cardinaux, de hauts personnages, de nobles dames, intervinrent pour amener la réconciliation des deux ennemis, mais ce fut inutilement. De part et d'autre, on se jetait à la face les pires accusations, voir même l'assassinat, et on en vin plus aisément encore à l'accusation alors en usage : celle d'hérésie. Qu'Annibal Caro dénonçât Castelvetro au saint-office, cela n'était pas fort nécessaire, après ce que nous avons raconté. Les sorties de Caro étaient violentes : « Je crois, » disait-il, « que je serai forcé d'en finir par un tout autre moyen ; « advienne alors que pourra. » Dans ses écrits, il traite son adversaire de « philosophâtre, d'impie, d'ennemi de Dieu, ne croyant à rien après la mort; » et il terminait ainsi : « Je te recommande aux inquisiteurs, à la police, et au grand diable d'enfer ! (L)

Poursuite contre ...

On était vers 1555 ; le zèle du cardinal Ghislieri se déployait avec une grande sévérité. On commença à faire p...es enquêtes sur Castelvetro et sur Valentini, mais par ren...

ordre de Rome; Foscarari, alors évêque de Modène, et l'inquisiteur local ne se doutaient de rien. Le 1er octobre, Paul IV écrivait au duc de Modène : « Testimoniis mul- « torum, qui dignissimi sunt ut omnis eis fides adhibea- « tur, nobis certius in dies affirmatur esse aliquot Mutinæ, « qui hæreticis opinionibus ac pravitate adeo jam in- « fecti sunt, ut, nisi præsentia remedia adhibeantur, « maxime timendum sit ne brevi totam corrumpant civi- « tatem. » En conséquence il l'exhorte dans le Seigneur, en vertu de la sainte obéissance et au nom de Dieu, à faire aussitôt et sans bruit arrêter Boniface Valentini, prévôt de la cathédrale (M), Philippe Valentini, Louis Castelvetro, le libraire Gadaldino, et les envoyer à Bologne. On eut vent de cet ordre, et la ville s'émut: les conservateurs protestèrent contre ce mode inaccoutumé d'appeler en justice, surtout des hommes regardés comme gens de bien et qui avaient souscrit le formulaire (17 juillet 1556). Le duc hésita, puis donna ordre de saisir l'imprimeur, non sans protester qu'au point de vue religieux tout à Modène se passait en règle, et que le procès devait se juger dans cette ville. Mais Rome insista, et le duc alla plus avant. Valentini, envoyé à Rome, rétracta en prison les erreurs qui lui étaient imputées; le vieux Gadaldino, qu'on accusait d'avoir vendu des livres infectés d'hérésie, fut relâché, et mourut nonagénaire à Modène en 1568 (N).

Le nouveau duc de Modène, Alphonse, protégeait Castelvetro et Valentini; il empêcha, paraît-il, de publier l'excommunication qui avait été lancée contre eux par le vice-légat de Bologne. Tous deux s'enfuirent, et à partir de ce moment nous ne savons plus rien de Valentini. Castelvetro vécut à Ferrare jusqu'en 1560. Il espérait que, grâce à l'intervention du duc, on lui ferait son procès à

Ferrare même; il alla ensuite à Rome, muni de la permission et d'une chaude recommandation du même prince qui écrivait à son ministre : « Messire Louis Castelvetro « se rend à Rome pour se justifier de quelques imputa- « tions d'hérésie. C'est un serviteur et un sujet qui m'est « cher; d'après ce qui m'a été rapporté, il est injustement « persécuté par ses ennemis. Prêtez-lui votre aide pour « qu'il ne soit pas traité mal, ni contraint de s'entretenir « à ses propres dépens, et qu'on ne lui fasse pas une « condition pire qu'aux autres accusés qui se sont pré- « sentés au saint-office. »

A Rome, Castelvetro fut placé, non en prison, mais dans le couvent de *Santa Maria in Portico*, libre d'avoir avec lui son frère Jean-Marie et de fréquenter qui bon lui semblerait. Thomas de Vigevano, chancelier de l'inquisition, commença à l'examiner. Il eut probablement recours aux moyens que mettent en usage les subalternes chargés d'instruire un procès, à savoir, effrayer l'accusé pour obtenir ses aveux; le fait est que Castelvetro, pris d'une crainte panique, s'enfuit. Le cardinal Farnèse écrivait au duc Alphonse, son neveu, le 11 décembre 1559 : « Castelvetro avait été mandé à Rome dans ces derniers « temps pour se purger des reproches dont il était l'objet, « et, par une faveur insigne, il pouvait travailler à sa « défense hors de prison. Castelvetro s'est enfui soudain « de Rome, avant même que l'on eût commencé l'examen « de sa cause. Agir de la sorte, c'était s'avouer tacitement « coupable; aussi les révérendissimes consulteurs de l'in- « quisition l'ont-ils traité comme ils ont accoutumé de « faire ceux qui sont convaincus d'hérésie. »

Je vous laisse à penser si Caro et les autres ennemis de Castelvetro profitèrent de cet événement pour solliciter

sa condamnation. Elle fut publiée par le saint-office le 26 novembre 1560; elle déclarait que Castelvetro, hérétique, fugitif et impénitent, avait encouru toutes les peines spirituelles et temporelles portées contre l'hérésie; que quiconque le pouvait, devait l'arrêter et l'envoyer prisonnier à Rome.

Castelvetro se retira à Chiavenne dans le pays des Grisons. Il ne paraît pas qu'il ait abjuré la foi maternelle. Il sollicita son pardon du concile de Trente, mais le pape exigea qu'il se présentât au saint-office de Rome.

Jean-Marie Castelvetro n'était coupable que d'avoir accompagné son frère dans sa fuite de Rome, et ensuite en exil. Il méritait l'indulgence et non le châtiment. Aussi on acquiesça à ses instances, on eut pitié de ses prières, et il lui fut permis de rentrer dans sa patrie. François Da Porto s'en étant allé de Modène, demeura quelque temps dans le Frioul; il se rendit ensuite à Chiavenne; enfin, il se résolut à aller trouver son ancienne protectrice, Renée de France. Lors de son passage par Genève, on l'engagea à s'y fixer et à accepter une chaire pourvue d'un bon traitement. François Da Porto retourna donc à Chiavenne pour prendre sa famille, et persuada à Castelvetro de venir avec lui; ce que Castelvetro fit en effet. A peine Renée de France sut-elle que Louis Castelvetro était à Genève, qu'elle lui écrivit de venir la rejoindre, ajoutant à cette invitation de magnifiques promesses. Castelvetro vieux et affligé à l'urètre d'une douloureuse infirmité, ne se crut point capable de se mettre en route, bien que la princesse lui offrit une litière; il refusa l'argent qu'elle lui envoyait en renouvelant son invitation. Il quitta cependant Genève, et quoique Muratori prétende le contraire, il passa deux ans à Bâle, occupé à lire Dante, la *Poétique* d'Aristote et

d'autres auteurs. Il espéra trouver à Lyon un air et une nourriture meilleurs, et il y vécut deux ans, mais les guerres civiles, produites par les discordes religieuses, éclatèrent ; Castelvetro, fuyant une invasion, fut atteint par des soldats, et dépouillé de tout ce qu'il avait, même de ses livres et de ses manuscrits. Il trouva ensuite à Vienne protection auprès de Maximilien II d'Autriche, auquel il dédia sa *Poétique ;* c'était le recueil de ses leçons fait par ses élèves. La peste le chassa de là, et il retourna à Chiavenne où l'attendait le patronage de Rodolphe Salis, colonel de l'empereur, grand fauteur de la réforme parmi

Mort de Castelvetro. Son épitaphe.

les Grisons. Il y mourut, et on grava sur sa tombe cette épitaphe :

D. O. M.
Memoriæ
Lvdovici Castelvetrei mvtinen
sis viri scientiæ judicii mo
rum ac vitæ incomparabilis
qvi dvm patriam ob improbo
rvm hominvm sævitiam fvgit
post decennalem peregrin
ationem tandem hic in libero
solo liber moriens libere quie
scit anno ætatis svæ LXVI salvtis
vero nostræ MDLXXI feb. XX.

Ce monument fut restauré en 1791 par les soins de Frédéric Salis. Il y ajouta un buste de Castelvetro qu'il plaça dans son jardin. Le jardin a changé de maître, mais le monument s'y voit encore (P).

Dans le procès dont nous venons de parler, Pierre Lauro, de Modène, ne figure point. Il avait traduit les *Colloques* d'Erasme, et les avait publiés à Venise, en 1549, avec une dédicace « à la très-illustre » et très-vertueuse princesse M. Renée de France, duchesse de Ferrare. »

On serait tenté de croire que la sévérité extirpa de Modène l'hérésie qui y était si répandue (Q.). Mais en 1825, à Verdeda, dans la campagne de Modène, en démurant la porte d'une villa, propriété du comte Prina, laquelle avait autrefois appartenu aux Castelvetro, on y trouva une grande quantité de livres et de papiers. Comme on ne supposait à ces papiers aucune valeur, on les dispersa ; le propriétaire n'en put ensuite réunir que quelques-uns qu'il remit à l'archiprêtre de Finale ; ils furent reconnus hérétiques et brûlés. Les livres furent vendus à la bibliothèque de Modène, qui posséda alors pour la première fois la Bible traduite par Luther [1]. Plusieurs portaient la signature de Castelvetro. Dans l'un de ces livres était inséré le manuscrit : *Trois pour un*, de Jean-Marie Barbieri ; ce manuscrit fut plus tard publié par Valdrighi qui, dans la préface, en raconte la découverte. Les fragments manuscrits, que les curieux ont pu recueillir, font supposer l'existence d'un ouvrage inédit de Castelvetro sur les matières religieuses, et d'une correspondance entre lui et Luther, Calvin et les autres hérésiarques. Cela nous prouverait que Muratori et Tiraboschi se sont trompés lorsque, par amour pour leur compatriote, ils se sont attachés à le laver de tout reproche d'hérésie.

L'*Explication du Pater et la manière d'entendre la Messe*, petit livre précieux et souvent réimprimé, passe pour être de Castelvetro ; cet ouvrage le rangerait parmi ces hommes timorés dont nous parlions dans le premier dis-

(1) De même, Fontanini (*Bibl. dell' eloq. italiana*,, t. I, p. 119) raconte « qu'en 1723, en pratiquant des fouilles dans uue maison d'Urbin, on trouva réunis ensemble certains livres de Brucciôli, de B. Ochin, de Jean Valdès, et d'autres « ejusdem farinæ, » qui avaient été cachés dans un mur, pour les soustraire au bûcher, du temps de Paul IV. »

cours. Mais il paraît que Castelvetro a aussi traduit les *Lieux communs* de Mélanchthon[1].

Un petit livre *sur l'autorité de l'Église et des écrits des anciens, traduit par Reprigone Rheo, avec quelques additions*, a été trouvé dans les archives du château Saint-Ange; une note du temps indique que cette œuvre est de la main de Castelvetro, et la ressemblance du style confirme cette induction.

Dans les œuvres subséquentes de Castelvetro, on rencontre des propositions hérétiques ou du moins suspectes; mais sommes-nous certains qu'elles n'ont pas été interpolées par les éditeurs après sa mort?

Tout ce que nous venons de raconter s'éclaircit surtout par le procès qui fut intenté au cardinal Morone. Il n'est pas inouï que l'on attribue telle faute à ceux qui s'en montrent le plus éloignés, que l'on accuse de faux calculs un astronome, de solécismes un lettré, de désertion un grand patriote. En outre, les académiciens de Modène s'étaient évertués, comme de coutume, à faire croire que le cardinal Morone pensait comme eux: son éloignement naturel pour les mesures rigoureuses pouvait paraître de la connivence; ainsi courut le bruit qu'il n'avait pas sur la foi des pensées très-saines. Le soupçon une fois né, mille rumeurs insensées le corroborèrent, et créèrent cette tyrannie qui s'appelle l'opinion publique. Cependant Jules III qui l'avait envoyé à la diète d'Augsbourg, en 1555,

(1) Dans les *Novæ amœnitates literariæ* de Henri-Guillaume Klemmio, imprimées à Stuttgard en 1773, on trouve aussi *Anecdota de Ludovico Castelvetro ejusque scriptis, in primis Locorum Melanchthonis in linguam italicam ab ipso translatorum editione*. Cette traduction est minutieusement décrite par Brucker (*Miscell. hist. philosoph.*, page 302); mais il n'en indique pas l'auteur. Fontanini affirme qu'elle est de Castelvetro; mais probablement il a mis autant d'exagération à l'accuser que Muratori en a mis à le défendre.

se plaignait que l'inquisition, « par méchanceté et par jalousie contre la papauté » inquiétât Pole et Morone ; il se faisait tenir au courant du procès, taxant les accusateurs de lâches, et en instruisait Morone. Mais son successeur, le rigide Paul IV, au mois de juin 1557, le fit enfermer au château Saint-Ange avec Sanfelice évêque de la Cava, et l'évêque Foscarari de Modène, pour qu'il y subît un examen.

Pierre-Paul Vergerio publia les chefs d'accusation portés contre Morone, si toutefois on peut lui attribuer l'opuscule anonyme rapporté aux *Wolfii Lectiones memorabiles*. Ils portaient en substance, que le cardinal, oublieux de son salut et ingrat envers le pape qui l'avait comblé de bien faits, aspirait uniquement à connaître la véritable doctrine de Jésus-Christ, et avait dit à un certain prélat que l'article de la justification par la foi avait été refait avant et après le concile de Trente[1].

Pendant la tenue du concile, Morone écrivit à son vicaire de Modène de déclarer au peuple qu'il n'avait de confiance que dans le sang du Christ. Une autre fois, il exprima le désir que l'on convoquât en son nom tous les prêtres qui entendaient des confessions, et qu'on leur expliquât que ce n'est pas le prêtre, mais le Christ qui absout[2]. Une telle lettre réjouit grandement les luthériens de

(1) Morone n'avait rien dit de semblable, mais il avait prétendu qu'on aurait pu définir ce point plus clairement et qu'on pourrait encore le faire après le Concile, pourvu que l'Esprit-Saint l'inspirât.

(2) La lettre adressée à Jean-Dominique Sinibaldo existe au procès, et on y lit ce qui suit :

« Veillez avec soin sur les prêtres qui ont charge d'âmes ; renouvelez-leur souvent *privatim et publice* la même recommandation, et instruisez-les surtout en ce qui concerne la rémission des péchés dans les confessions des pauvres ignorants, conformément à la doctrine émise au concile de Cologne. »

Modène, et ils dirent : « Grâces à Dieu ! le cardinal Mo-
« rone est maintenant des nôtres ! »

Morone professait que le pape a droit à l'obéissance, non pas comme vicaire de Jésus-Christ, mais comme prince temporel (R); que les bonnes œuvres, même accomplies en état de grâce, ne sont pas méritoires; que lui-même, en en pratiquant quelqu'une, par exemple en célébrant la messe, méritait l'enfer. Un prédicateur qui enseignait à Modène la justification dans un sens opposé à Luther, et le mérite des bonnes œuvres faites en état de grâce, fut par lui désavoué et renvoyé de la ville. A un autre qui passait pour luthérien, il permit de prêcher sur la justification, l'invocation des saints, la prédestination et d'autres points, d'après les opinions de Luther, pourvu qu'il ne touchât pas la question de l'Eucharistie. Tel autre, qui prêchait l'invocation des saints, reçut de lui l'ordre de prêcher seulement le Christ et l'Évangile, et non pas tant de mérites et tant de saints. Ayant appris que certains moines s'étaient scandalisés qu'il n'eût point fait devant des reliques une profonde révérence, il les blâma et s'étonna de la vénération que leur inspiraient ces reliques. Il désapprouva aussi d'autres frères qui avaient chanté à haute voix : *Reine notre avocate, priez pour nous*.

Dans une conversation avec un savant moine, il exprima sur l'adoration de la sainte Croix une opinion hérétique.

Il interprétait ces paroles : « Il ne faut pas exciter à la « guerre les nations les unes contre les autres, » dans ce sens qu'il n'était pas licite de faire la guerre.

Il retenait et lisait les livres des hérétiques, et les donnait à lire. Il prit beaucoup de peine pour distribuer le

livre : *du Bienfait du Christ*, et il donna l'ordre à un libraire hérétique ou suspect de vendre des livres de cette sorte, et de les donner même à ceux qui ne les payeraient pas; lui-même se chargerait de l'indemniser. Il recevait chez lui des hérétiques ou des hommes suspects d'hérésie; il en avait de tels pour domestiques et d'autres pour amis, en particulier certains prélats. Il donnait de l'argent à des pauvres, hérétiques ou suspects; il en favorisait d'autres. A Bologne, il avait promis que l'on ne porterait aucun décret contre aucun d'entre eux, ni qu'on ne ferait aucune arrestation, puisque Dieu lui-même les tolérait.

Tels sont les griefs allégués contre Morone, que nous lisons dans son procès. Ajoutons qu'il passait pour avoir eu des sentiments catholiques jusqu'à l'époque où il se rendit au concile de Trente. Dans le trajet N....[1] l'assaillit avec de vigoureux arguments auxquels applaudissait Pole. On sut avec certitude que Morone avait fait fausse route quand, de retour à Modène, il s'excusa auprès de ses concitoyens de les avoir persécutés comme des luthériens. Il disait à Salmeron qui prêchait avec une irréprochable orthodoxie : « Annoncez le Christ, et n'insistez « pas ainsi sur les mérites des saints et sur les nôtres. » Il lui fit même quitter Modène, et le remplaça par Barthélemi Pergola, frère mineur, connu comme luthérien, qui disait force choses scandaleuses, et affirmait que « monseigneur Morone l'avait envoyé à Modène pour prê« cher le Christ sans alliage, et non pas toutes ces nou« veautés et tous ces mérites. » Morone s'employa non sans peine à le sauver des persécutions (S).

(1) Contarini. Les noms sont supprimés : mais nous pourrions en suppléer beaucoup avec d'autres indications.

Quand Morone fut envoyé comme légat à Bologne, Soranso, évêque de Bergame, et Carnesecchi[1], condamnés tous deux plus tard comme hérétiques, écrivirent à leurs coreligionnaires de Bologne une lettre pour les féliciter d'un choix si heureux, et les engager à ne rien gâter par des imprudences. Morone promit aux luthériens bolonais de ne pas exécuter les ordres qui lui viendraient de Rome contre eux, sans les prévenir à l'avance. Il avait aussi pour principe qu'il ne faut pas persécuter les dissidents, mais imiter Dieu qui pourrait les frapper d'une mort soudaine, et qui cependant les supporte; peut-être tels que nous appelons luthériens sont-ils meilleurs que nous.

Il parlait de la justification, non point d'après les définitions de Trente, mais conformément à l'accord fait entre Contarini et les luthériens d'Allemagne[2]. Son langage sur les mérites des saints paraissait exclure l'efficacité des œuvres et le libre arbitre, et il semblait se plaindre que les moines voulussent élever la Madone au-dessus de Jésus-Christ[3].

Procès de Morone.

On élevait contre Morone des accusations directes, comme on dit de nos jours. Pergola surtout chargeait d'abord Morone; il se rétracta ensuite: enfin il soutint de nouveau que le cardinal avait des opinions erronées, qu'il avait été perverti par Pole. C'est de Morone que Pergola avait reçu l'ordre de prêcher le Christ sans alliage. D'après d'autres, Morone avait désapprouvé certaines pratiques;

(1) Sa lettre existe: on en a une autre postérieure, où il se plaint que Morone se montrât si rigide envers les dissidents de Bologne.

(2) Voir ci-dessous la note du Discours III, page 117.

(3) C'est la même accusation que faisait naguères aux catholiques le Dr Pusey dans son *Eirenicon* : nous y reviendrons.

il avait jugé superstitieux de prendre la mesure de la chaire de Saint-Pierre que l'on exposait en public lors des grandes solennités de la basilique vaticane[1]. Ces mesures étaient ensuite vendues, et on les employait à ceindre les femmes en travail d'enfant. Morone avait dit que « nous avons fourni aux Allemands maints prétextes de « devenir hérétiques; si Rome s'était réformée, ils eussent pu aisément revenir à la foi. » D'après lui encore, le cardinal Pole « voudrait que l'on fît disparaître en « grande partie la chancellerie et la pénitencerie; qu'on « nommât des évêques qui sussent prêcher; que les cures « ne fussent pas données à des courtisans; qu'on laissât « aux évêques leur juridiction entière et qu'on n'appelât « à l'épiscopat que des hommes qui en fussent dignes, « selon l'usage de l'Église primitive. »

Un supérieur de dominicains que Morone avait appelé à Modène pour l'aider, déposa qu'une fois celui-ci « dit « certaines choses *de oratione crucis* qui n'étaient pas « conformes à la vérité de la sainte foi. Comme le père « maître ne disait rien : — Monseigneur, fis-je, les cho« ses que vous dites sont contraires à la foi. Lui de ré« pondre : Je retire ce que j'ai dit, car je suis peu au « courant de ces matières. J'ajoutai : Puisque votre sei« gneurie révérendissime ignore ces choses, elle n'en de« vrait point parler, afin de n'errer pas et de n'être pas « notée d'erreur. Par amour pour votre seigneurie révé« rendissime, je lui dirai d'être plus réservée à l'avenir « de peur qu'elle n'acquière le renom de luthérien. Le « père régent de Saint-Dominique a surtout appelé mon « attention sur ce point, que votre seigneurie révéren-

(1) Aujourd'hui son exposition est permanente.

« dissime paraît ne pas avoir sur les saints des senti-
« ments orthodoxes ; elle n'a pas fait devant le corps de
« saint Dominique la révérence que font tous les autres,
« elle n'a pas fléchi le genou jusqu'à terre. — Je vous re-
« mercie, répondit Morone, et je m'efforcerai de ne pas
« donner lieu à ce qu'on m'accuse de luthéranisme ou
« de toute autre espèce d'hérésie. Mais quant à la révé-
« rence devant le corps de saint Dominique, je vous dirai
« que j'ai fait ce que je devais faire. Je sais que j'ai scan-
« dalisé bon nombre de vos frères, hommes d'ailleurs
« doctes et sages, qui font plus de révérences à la tête de
« saint Dominique qu'au corps de Jésus-Christ, qui allu-
« ment devant cette relique plus de lampes et de cierges
« que devant le Très-Saint-Sacrement. En voyant tous vos
« frères agenouillés tandis qu'ils me montraient la tête du
« saint, je disais en moi-même : Comment pourrait-on mon-
« trer au Très-Saint-Sacrement plus de respect qu'à cette
« relique ? Et je me tins debout la barrette à la main[1]. »

Ce volumineux procès nous apprend bien des choses à notre propos. Pour ne pas sortir de Modène, mentionnons les lettres que Dominique Morando, curé de la paroisse de Saint-Jacques à Crémone, écrivait au vicaire de Modène.

(1) L'objection attribuée à Morone est plus spécieuse que solide. Fénelon, traitant, dans une lettre au P. de La Chaise, de l'affaire des cérémonies chinoises, écrivait : « ..... Nous savons, par notre propre expérience, que les signes qui expriment le culte religieux peuvent varier selon les temps et les usages de chaque nation.... On rend le vendredi saint à un crucifix d'argent ou de cuivre des honneurs extérieurs qui sont plus grands que ceux qu'on rend à Jésus-Christ, même quand on l'expose sur l'autel.... Les protestants mêmes, qui sont si ombrageux sur le culte divin, et qui auraient horreur de saluer en passant une image du Sauveur crucifié, ont réglé cependant que chaque proposant se mettra à genoux devant le ministre qui lui impose les mains.... J'ajouterai qu'il est certains honneurs exclusivement réservés à l'Eucharistie et qui montrent la distance immense qui, dans l'esprit de l'Eglise, sépare le culte des saints de celui du Saint-Sacrement. (Note du traducteur.)

Dans l'une d'elles, il lui disait que, pendant la semaine sainte, les confessions étaient peu nombreuses et les offices négligés. Tandis qu'il bénissait l'eau baptismale, ajoutait-il, on avait tiré par la fenêtre un coup d'arquebuse, et la balle avait atteint l'autel, non sans causer un grand trouble dans toute l'assistance. Le second jour de Pâques, d'autres mécréants blessèrent un pauvre désarmé qui se tenait devant l'église; le pauvre s'étant réfugié dans le lieu saint, on voulut l'y poursuivre. « Ce sont gens qui « ne craignent ni Dieu ni les hommes, qui ne peuvent « souffrir qu'on leur dise la vérité, et qui tourmentent « ceux qui voudraient l'entendre. Mais ces derniers ne « sont que trois ou quatre. Le Seigneur m'a fait connaître qu'il ne veut pas que je dépende des hommes, car « ceux-là que je pensais devoir être favorables à la bonne « cause, sont ceux qui m'ont le plus contrarié. Le motif « de cette opposition, c'est que je n'ai pas permis que l'on « profanât l'église par des jeux, des banquets, et autres « choses semblables. » Cette lettre est d'avril 1541. Dans une lettre du 7 janvier, nous lisons :

« Il paraît qu'à Crémone[1] et hors de Crémone, règne « cette maladie (le luthéranisme).

« Dans un entretien avec don Geronimo, je lui demandai quelle doctrine il avait enseignée à ces gens. — Le « pur évangile, répondit-il. Voulant en savoir davantage, » je lui demandai s'il avait prêché quelque doctrine des « temps présents. Il me répondit : Je les ai détournés

(1) Hortensius Laudi, dans son *Commentario delle cose notabili e mostruose d'Italia*, dit : J'ai failli esquiver Vérone, parce qu'on m'avait dit que je n'y entendrais que blasphémer Dieu, maudire la cour céleste, jurer et parjurer, et que j'y serais témoin chaque jour de mille intrigues.

« des pèlerinages et de la visite des statues et images des « saints. Je m'enquis s'il avait parlé du sacrement de « l'autel. J'ai prêché, dit-il, que c'est un souvenir des « bienfaits que nous avons reçus de Jésus-Christ. J'ai « conféré là-dessus avec monseigneur (Morone), qui est « du même sentiment que moi. A la question que je lui « fis, s'il avait dit que le corps de Jésus-Christ est réelle- « ment dans l'Eucharistie, et qu'il y était en raison de la « transsubstantiation, il me répondit qu'il n'en avait rien « dit, parce qu'il ne croyait pas ces hommes capables de « l'entendre. Il est bien certain que Geronimo n'entrete- « nait pas la lampe allumée devant le Saint-Sacrement. »

Le vicaire de Modène, à qui ces lettres étaient adressées, écrivait à Morone, à Bologne, le 1er mars 1541 :

« D'après tout ce que j'apprends, la secte va son train « et gagne toujours, sans qu'il se rencontre quelqu'un « pour la dénoncer. J'en ai averti Rome par monseigneur « Jean-Baptiste Guidobono ; avec toute la discrétion né- « cessaire pour n'être pas découvert, j'ai donné mon avis « sur les mesures de prudence à prendre. » Il ajoute que, ne pouvant avoir des prédicants hérétiques, on fait des lectures, ce qui met le trouble dans la ville et dans l'Église. Il s'occupe beaucoup, dans sa lettre, des prédicateurs, et en particulier d'un augustin. « Si je l'eusse laissé pour- « suivre, la secte se fût multipliée à ce point que la cathé- « drale aurait été bientôt vide ; la secte mettait en usage « les invitations, les conseils, les prières, les procédés de « toute sorte, pour recruter des auditeurs au moine au- « gustin. »

A la date du 26 octobre 1540, il écrivait :

« Toute cette famille (la famille de Lucrèce Pica, veuve « Rangoni) est intimement liée avec messire Boniface,

« lequel a la réputation d'être un parfait luthérien. Elle « s'est mise à étudier le Nouveau Testament, et se fait « faire des lectures par certains étrangers qui passent « pour luthériens, et qui, durant le carême, couraient « de boutique en boutique pour y répandre leur luthé- « ranisme empesté; aussi la ville en est-elle infectée. Ce « n'est pas qu'aucun soit venu faire la moindre déposi- « tion : mais en général on jase sur celui-ci ou sur celui- « là.... Deux fois j'ai fait parler à messire Boniface des « hérésies que vont semant dans la ville lui et un saint « homme de clerc, le précepteur domestique de ses enfants. « Ce pieux clerc disait publiquement dans la sacristie que « l'on ne doit pas réciter l'office.... Parmi les ministres de « l'Antechrist, il y en a deux : l'un est un sicilien nommé « Philenus ou Paul (on change de nom à sa guise); c'est « un prédicateur franciscain défroqué. Il s'est enfui de « divers pays. Il a sur les épaules un procès pour crime « d'homicide et d'hérésie ; il a quitté Bologne en fugitif, « et il a été arrêté ici, proche de Modène, dans un village « dont il voulait pervertir les habitants ; le duc de Mo- « dène y a envoyé un dominicain chargé de l'examiner, « de concert avec l'inquisiteur de Bologne. Je voulais « comme de raison prendre part à ce procès ; mais l'in- « quisiteur de Bologne me dit que l'inculpé ressortissait « de son tribunal, où l'on avait déjà commencé à ins- « truire contre lui ; il me promit que s'il s'élevait quel- « que accusation contre un des diocésains de Modène, « j'en recevrais notification, afin que je puisse faire mon « devoir en conséquence.... Les intercesseurs ne man- « quent pas à ce coquin ; ils prétendent qu'on le calomnie « à cause de sa science des Ecritures et de sa connais- « sance du platonisme. »

magne pour la première fois, il était question de tenir le concile; je rassemblai tous les livres des luthériens et des autres hérétiques que je pus me procurer, pour les faire examiner par des catholiques; ceux-ci devaient en extraire les propositions fausses et faciliter ainsi au concile la réfutation de ces erreurs. J'ai donné à différents théologiens des livres ou de l'argent pour en acheter et faire des extraits. Il advint que, par mes soins, grand nombre de livres furent composés contre les luthériens par des catholiques allemands; il est aisé de les trouver; par exemple, ceux de Jean Fabre, évêque de Vienne, d'Albert Pighius, de Cocleus, de Casio et d'autres encore.

En retournant en Italie la première fois, je passai par Trente; le révérendissime feu évêque, sachant quelle était alors ma préoccupation, me donna d'autres livres hérétiques qu'il avait recueillis dans le même but; il désirait que le Saint-Père fit faire en Italie, par quelques bons théologiens, un travail analogue à celui qui s'était fait en Allemagne. Ces livres furent portés à Modène. Je me rendais à Rome en toute diligence, et je ne pouvais pas commodément les prendre avec moi; je les fis déposer dans un monastère de religieuses; ils furent placés dans une caisse que l'on ferma ensuite avec des clous, pour qu'ils ne pussent tomber aux mains d'autrui. A mon arrivée à Rome, entre autres relations que je fis à Sa Sainteté, je lui parlai de l'ordre mentionné plus haut, et lui demandai à qui elle voulait que l'on donnât les livres du cardinal-évêque de Trente. Elle me dit de les garder jusqu'à ce qu'elle se fût décidée. Après peu de jours passés à Rome, je reçus la permission d'aller en Lombardie mettre ordre à mes affaires domestiques. Mais comme je devai presque à l'importunité de mes instances d'être revenu en Italie, Sa Sainteté m'ordonna de retourner en Allemagne le plus vite possible. J'obéis et repris la route de l'Allemagne. Rappelé par Sa Sainteté en Italie, passant à Modène, je fis porter les livres du couvent à l'évêché, car je craignais que dans le monastère on ne les ouvrît. Je les laissai au palais de l'évêque; rencontrant, si j'ai bonne mémoire, frère Reginald de Mantoue, excellent et docte catholique, je lui remis les œuvres de Pélican. Je les fis relier à Modène avec d'autres livres, afin qu'il lui fût plus aisé ensuite d'en étudier et d'en mettre en relief les hérésies. Le bon père peina à cette lecture pendant plusieurs jours, et me dit ensuite qu'il n'avait pas le courage de l'achever, les volumes étant trop gros et regorgeant d'hérésies. Et pour en finir avec leur histoire, ils furent, avec d'autres

livres, portés ici à Rome, où j'en ai fait relier quelques-uns que j'ai lus en partie, et en dernier lieu je les envoyai à la bibliothèque apostolique par le ministère de dom Guglielmo, protonotaire apostolique. Je ne sache pas qu'il en reste un seul chez moi, quoique je n'aie pas songé à m'en assurer. Il est vrai que j'ai conservé quelques bibles hébraïques, avec la traduction d'Amastero; j'ai conservé aussi toutes les autres bibles que j'avais; elles sont, je crois, au nombre de six ou sept, de diverses espèces. Afin d'entendre mieux le sens littéral de l'Écriture, j'ai toujours aimé à avoir plusieurs traductions, pour les comparer l'une avec l'autre.

Ces voyages des livres ont pu inspirer quelque soupçon à beaucoup de personnes, surtout aux libraires, aux relieurs, et à tous ceux qui savaient ou se doutaient que j'avais ces livres, sans savoir que j'avais la permission de les avoir, et sans savoir non plus le motif de cette permission.

La lecture de ces livres m'avait appris avec quel art les hérétiques mêlaient le poison dans leurs écrits; aussi ai-je maintes fois prié le pape Paul III de révoquer tant de permissions, grâce auxquelles on pouvait garder de tels livres, et d'interdire à la Pénitencerie d'octroyer de pareilles licences. Je l'ai souvent rappelé au révérendissime cardinal de Sainte-Croix, mon voisin de chapelle et de consistoire; Sa Seigneurie révérendissime me disait que telle était aussi l'opinion des assesseurs du saint-office. Je crois même en avoir parlé plusieurs fois au révérendissime cardinal de Saint-Jacques.

Je dirai en outre qu'étant légat à Bologne, j'appris par un émissaire qu'on expédiait à Lucques, par Bologne, un ballot de livres luthériens. Aussitôt je le fis saisir et l'envoyai à l'inquisiteur, frère Léandre, en lui indiquant les nom et prénom du destinataire, révélés par la lettre que devait remettre le muletier chargé de ces livres.

De la justification.

La dernière fois que je fus envoyé par Paul III en Allemagne, à la diète de Ratisbonne, où le révérendissime Contarini fut aussi légat, le dessein de l'empereur était de rétablir la concorde dans le pays, en proie aux troubles, aux soupçons mutuels, et impuissant à se secourir lui-même dans ses besoins. Sa Majesté proposa de faire composer un livre, pour la rédaction duquel on désigna douze catholiques. Quatre furent nommés par nous, quatre

par l'empereur et quatre par les princes catholiques, si ma mémoire ne me trompe. Les nôtres étaient, outre le révérendissime légat, le maître du sacré palais qui fut plus tard le cardinal Badia, Albert Pighius, et le docteur Scotto, aveugle, qui dans la suite devint archevêque. L'empereur désigna certains espagnols : un docteur Ortizo, del Maluendo, et deux autres dont le nom m'échappe. Les princes catholiques choisirent Groppero, monseigneur Jules Fulgo, alors évêque de Nuremberg, le docteur Ecchius, et aussi, je pense, Cocleus. Dans cette réunion, on traita l'article de la justification, et l'on s'accorda sur ce point; on peut voir, pour s'en convaincre, un livre imprimé dans les actes de la diète de Ratisbonne, livre que j'ai dans mon cabinet.

J'ai toujours assisté aux conférences comme nonce et non comme théologien, et je ne parlais pas. Quoique j'entendisse énoncer divers sentiments sur ce point, je me tins à ce qui avait été décidé, car je ne voyais pas qu'il fût possible de donner une solution meilleure. Au bout d'un peu de temps, les luthériens commencèrent à écrire que le colloque avait résolu la question en leur faveur, le sens de cette décision étant susceptible d'interprétations différentes ; les catholiques soutenaient le contraire, et de part et d'autre on publia divers ouvrages. Pour moi, qui avais assisté à la décision de l'assemblée, qui savais que nos théologiens étaient doctes et notoirement catholiques, je défendais à l'occasion ce qu'ils avaient décidé, et je croyais qu'on le pouvait défendre. La foi dont il y est question, *per quam justificamur*, *est fides viva et efficax*, *quæ per dilectionem operatur*. D'ailleurs, à la fin du chapitre, il était dit qu'il fallait joindre à la matière de la foi, la doctrine des sacrements et des bonnes œuvres. J'ai entendu dire par beaucoup de savants que tout avait été bien décidé, et je m'y tins jusqu'à ce que le concile de Trente eût défini cet article. Quand il l'eut défini, je m'arrêtai à sa définition. Il est vrai que le concile n'a pas encore reçu l'approbation authentique du pape, sans laquelle les conciles ne sont pas obligatoires. Néanmoins, comme je l'ai dit, j'ai acquiescé à cette définition; par la grâce de Dieu, je m'y suis tenu, m'y tiens et m'y tiendrai tant que je vivrai, si, comme je le crois, l'Église n'y change rien.

Les révérendissimes personnages qui sont venus me voir, m'ont dit de bien chercher dans ma mémoire si, depuis le concile, je n'ai rien dit ou écrit sur les matières décidées par lui. J'y ai longtemps pensé et repensé, et je ne puis me rappeler avoir rien écrit ou dit là-dessus. Toutes les fois que j'ai parlé de ces ma-

tières, j'ai toujours dit : « Le concile l'a ainsi défini ; » car j'étais résolu à m'en tenir à ses décrets, et je n'ai écrit ou publié aucune œuvre hors ce que j'ai écrit pour m'exercer et m'instruire. J'ai expliqué quatre ou cinq psaumes, il y a quelques années, à savoir, les psaumes : *Benedicam Dominum in omni tempore ; Misericordias Domini in æternum cantabo; Dominus regit me, nihil mihi deerit ; Laudate Dominum omnes gentes ; In convertendo Dominus captivitatem Sion.* J'ai écrit aussi sur les deux Épîtres de saint Pierre, mais je n'ai pas revu mon travail. Peut-être aura-t-on mis la main sur ces divers écrits; j'ignore où ils peuvent se trouver; mais je désire et demande que s'il s'y rencontre quelque chose qui déplaise, on l'interprète d'une manière bienveillante [1]; je soumets le tout à la censure de qui de droit. D'ailleurs, aucun de ces travaux n'était achevé. Et en cherchant bien à me rappeler, comme je l'ai dit, si je n'ai pas écrit autre chose, en y pensant et y repensant bien, il me vint à l'esprit que, — il y a longues années de cela, était-ce avant ou après le décret du concile ? je ne m'en souviens pas ; — on me remit un écrit de la part de monseigneur Louis Priuli ou de Flaminio; cet écrit était, me dit-on, du cardinal Pole. Dans une visite qu'il me fit, l'archevêque d'Otrante me l'enleva des mains; je ne lus pas cette pièce, et je ne sais si elle me fut rendue. Comme je l'ai dit, n'ayant pas lu cet écrit, je ne puis avec vérité me rappeler le sujet dont il traite. Il se pourrait qu'il contînt quelque autre chose; je l'ignore; et si je m'en souviens, je le dirai en toute sincérité.

Puisque nous sommes en train de parler du cardinal Pole, et que plus d'une fois j'ai entendu qu'il était soupçonné, je veux dire ingénument, *et coram Deo,* ce que je pense de ses sentiments sur la matière de la justification. Lui-même a donné son avis par écrit au concile; on pourra le retrouver parmi les actes de l'assemblée, car je ne me rappelle pas qu'il soit dans mes papiers. Après le concile, dans un seul entretien qu'il eut avec moi, il ne me parla

(1) Le pape Benoît XIV, dans sa constitution *Sollicita ac provida,* recommande aux théologiens chargés de l'examen des livres, de prendre dans un bon sens, et de rectifier s'il se peut par une interprétation bienveillante, les expressions ambiguës qui auraient pu échapper à un écrivain d'ailleurs notoirement catholique. « *Quod si ambigua quædam exciderint auctori qui alioquin catholicus sit, et integra religionis doctrinæque fama, æquitas ipsa postulare videtur, ut ejus dicta benigne, quantum licuerit, explicata, in bonam partem accipiantur.* » (Note du traducteur.)

pas de la substance du décret, mais il me dit qu'il eût désiré un autre ordre dans la rédaction; il lui semblait qu'on avait mis ensemble des choses qu'il aurait mieux valu diviser en plusieurs articles. Pour le reste de sa doctrine, autant que j'ai pu la connaître et qu'il m'en souvient, le révérendissime cardinal tendait par ses discours à rabaisser l'homme, à représenter les grands maux qui sont dans l'homme, par suite du péché de notre premier père; il aimait à s'étendre là-dessus, au point de dire quelquefois qu'il aurait été bon, pour mortifier le vieil homme, que nous fussions comme morts et ensevelis avec le Christ, et ressuscités avec lui, afin de *ambulare in novitate vitæ*. Il avait coutume d'exalter ensuite la charité et la grâce immenses de Dieu, qui s'est manifestée et donnée à nous dans son Fils. Il ne se rassasiait pas d'en parler avec une incroyable allégresse. Si parfois il lui arrivait de parler des événements de ce monde, il montrait une grande confiance en la Providence divine, et il s'en rapportait tellement à elle pour ses propres affaires, que je m'en étonnais, ne trouvant pas en moi un sentiment d'aussi complet abandon. Quant au détail des dogmes, Dieu sait que je n'en ai jamais conféré avec le cardinal en particulier.

Un jour cependant on me parla d'un Ferrarais, parent de Savonarole, à ce qu'il disait, — il passait par Bologne, et je l'ai vu alors seulement. Ce Ferrarais était venu exprès, pour l'amour de Dieu, afin de m'apprendre que le cardinal Pole ne croyait pas au Purgatoire. Je me souvins de cette accusation, et quand je me trouvai avec Sa Seigneurie révérendissime, pour le sonder je lui dis qu'en Italie grand nombre de personnes niaient le Purgatoire. Elle aussitôt de me répondre : « Bien présomptueux et bien téméraires sont ceux qui le nient, puisque l'Église y croit. »

Une autre fois, dans une conversation sur des vers de Flaminio, je lui dis que les murmures du public lui reprochaient d'avoir pour hôte un tel homme, élève, disait-on, de Valdès et de frère Bernardin de Sienne. Le cardinal me répondit: « J'ai vu le bel esprit et la belle littérature de Flaminio; j'ai craint qu'il ne fît grand mal s'il devenait hérétique, et je m'occupai tout doucement de le ramener dans la bonne voie; j'espère qu'il est gagné à l'Église de Dieu. Ceux qui me blâment doivent plutôt me louer pour une telle action. » Je ne me rappelle pas avoir dit outre cela rien de particulier au cardinal Pole.

Je reçus un jour de Flaminio un ouvrage espagnol sur les Psaumes, composé par Valdès. Je n'ai jamais vu ce Valdès. Ce

livre était, me disait-on, un beau livre, et je devais le lire. J'en lus un peu, mais comme je n'entends guère l'espagnol, et que l'homme se lasse de lire tout ce qui s'écrit, je rendis l'ouvrage. On me remit aussi certaines questions, réunies en un volume, que l'on disait émaner de Valdès. Je n'y jetai même pas les yeux, et j'ignore ce qui s'en est suivi. Plus tard, j'ai entendu dire beaucoup de mal de ce Valdès, comme auteur d'hérésies à Naples. Je dirai, pour en finir avec le révérendissime Pole, que monseigneur Louis Priuli et l'archevêque de Salerne sont, je pense, mieux instruits de sa doctrine que n'importe qui; je sais que l'archevêque a vu beaucoup de ses écrits pour les corriger. C'est un homme docte qui peut en juger au vrai, tandis que moi je ne suis pas savant et n'ai guère vu de ses ouvrages.

Du livre du Bienfait du Christ.

Il y a bien des années, les choses de la religion allaient en Italie presque sans règle; l'inquisition n'était pas encore bien établie ni bien vigoureuse; dans chaque endroit on parlait dogmes; chacun faisait le théologien; on composait des livres *passim;* les livres se vendaient partout sans discernement: dans beaucoup de lieux, il n'y avait pas d'inquisiteurs, et dans beaucoup d'autres lieux, les inquisiteurs avaient peu d'autorité; en un mot, il était presque permis ou du moins toléré que chacun agît et parlât selon son caprice. Dans ce temps-là, on introduisit à Modène un petit livre dont le titre était : *Le Bienfait du Christ*; si j'ai bonne mémoire, il me fut donné par un libraire Picciolino, qui avait l'habit du tiers ordre; il avait nom, je crois, maître Antoine. Je lus et pour ainsi dire je dévorai avidement ce petit livre. J'y trouvai beaucoup de spiritualité; j'ai gardé en particulier un souvenir très-doux du chapitre sur *la Communion*; comme j'avais la persuasion que les livres hérétiques sont opposés à tous les sacrements, il ne me vint pas à l'esprit qu'un livre qui parlait si bien de l'Eucharistie pût recéler quelque erreur, et je me réjouis grandement qu'il me fût tombé entre les mains. J'ordonnai au libraire de m'en envoyer plusieurs exemplaires. Je montrai ce livre à mon vicaire, qui est depuis trente ans à Modène, et qui fut toujours bon catholique; il le trouva fort pieux, et telle fut aussi l'impression de tous ceux qui le lurent.

Au bout de quelque temps, j'eus vent que l'on chuchotait contre ce livre. J'étais déjà de retour à Rome; je demandai au cardinal

Cortese, un des révérendissimes inquisiteurs, quel était l'avis de Sa Seigneurie sur ce livre. Il me répondit en propres termes : « Quand je me lève le matin, je prends pour premier cordial ce *Bienfait du Christ.* » Toutefois, les mauvais bruits qui couraient sur ce livre ne s'apaisaient pas ; les avis sur ce livre étaient partagés ; je le laissai là et ne l'ai pas vu depuis ; à vrai dire, de tout ce que contient cet ouvrage, je ne me rappelle que l'exhortation à recevoir le corps et le sang de notre Rédempteur. Si le livre avait été prohibé, ou que j'y eusse découvert quelque doctrine perverse, je ne l'aurais pas laissé vendre. On ne peut donc me reprocher qu'un défaut d'attention et qu'une négligence. Quelque chose de semblable m'est arrivé à l'occasion d'un autre livre que j'avais toujours cru bon et pieux ; il se nomme *Le Concile de Cologne.* Monseigneur Jean Matthieu (Giberti), évêque de Vérone, l'avait fait imprimer et distribuer à ses curés ; j'appris ensuite qu'il s'y trouve des expressions malheureuses et des doctrines suspectes d'hérésie, pour ne pas dire des hérésies. Et de même, je reçus avis, au bout de quelques jours, que les sermons de Savonarole renfermaient des hérésies ; jusqu'alors, je ne les avais pas aperçues. Je puis donc dire que lorsqu'un livre paraît bon et n'est pas interdit, quoiqu'il contienne quelque chose de répréhensible, il est facile même à plus savant que moi de s'y tromper et de n'en pas découvrir les erreurs. Mais je ne prends pas la défense du livre, et j'en laisse la censure au Siége apostolique, auquel je veux toujours obéir ; je condamne le livre en question dans tous les points contraires à la vérité catholique, et puisqu'il peut s'y rencontrer des passages fâcheux dont je n'ai pas un souvenir précis, je m'en rapporte en tout à la vérité. Je pense avoir dit en somme tout ce dont je me souviens ; je veux ajouter encore un détail, pour mettre plus à nu la sincérité de mon âme. Étant au conclave, j'entendis murmurer contre moi à l'occasion de ce livre ; je le dis au cardinal de Trente. « Je l'ai *in deliciis* relié en or dans mon logis, » répondit le cardinal. Je l'engageai à l'abandonner, puisque ce livre prêtait à controverse. J'ajouterai que je n'ai pu savoir que *depuis quelques années* de qui était cet ouvrage. On l'attribuait à Flaminio, mais Flaminio niait qu'il en fût l'auteur. Depuis, j'ai appris qu'il était l'œuvre d'un moine bénédictin, sicilien, je crois, ou du royaume de Naples, dont je n'ai pas su le nom.

Sur le frère Bernard.

...t mon épiscopat à Modène, il y avait des têtes montées
...urnées; et les magistrats civils m'étaient peu favorables.
...la persuasion, confirmée par l'expérience, que l'on ne
... avant l'exécution pourvoir à tous les inconvénients.
... demandai si, en leur montrant de la douceur et de la con-
..., je ne parviendrais pas à découvrir tout le mal dont il
... impossible d'avoir connaissance à l'aide de dépositions,
...que personne ne voulait s'y prêter. Pour atteindre ce but et
... toute rumeur, je tâchai d'avoir des prédicateurs de bonne
...ne doctrine, d'un esprit conciliant qui pût faire porter des
... à leurs âmes. J'avais grand'peine à en trouver. Sur ces en-
...tes, et peu de temps après ma promotion au cardinalat, on
...mit entre les mains un frère Bernard, de Viterbe, je pensai
...moine, au dire du révérendissime Pole, de Priuli et d'autres,
...ès-apte à remplir mon dessein. Je connaissais peu dans ce
...ps-là le cardinal Pole; étant encore *in minoribus*, je ne l'avais
...qu'une fois en passant par Viterbe, où il était légat. Mais après
...ir demandé des informations *etiam* auprès de ses confrères,
...l'envoyai prêcher à Modène au moment même où je venais
...tre nommé subitement légat au concile.

... Modène, ce moine se comportait bien, comme me l'appre-
...ient mon vicaire et d'autres personnes encore, et il était l'au-
...ur de mainte œuvre excellente; on lui devait, entre autres, l'é-
...blissement des prières des quarante heures. Peu de temps
...paravant, je m'étais trouvé à Modène, et j'avais convoqué au-
...ur de moi bon nombre de prêtres, curés de la montagne, pour
... examiner et voir s'ils étaient capables de remplir leur office.
... premier rang de ces prêtres, se trouvait un curé de Monte-
...etto, si je ne me trompe, homme âgé; interrogé par moi sur le
...crement de pénitence, il ne trouvait pas moyen de résoudre
...tte difficulté : comment Dieu, juste et miséricordieux tout en-
...mble, pouvait remettre les péchés à lui pauvre pécheur, et aux
...tres hommes. Je lui dis que nos péchés méritaient la justice sé-
...re de Dieu, mais que, pour les vrais pénitents bien confessés, etc.,
...tte justice se tournait en miséricorde, en vertu des mérites de Jé-
...us-Christ, qui a souffert la mort de la Croix pour fléchir son Père
...t procurer notre salut. Ce prêtre se mit à pleurer, et, tombant à
...enoux, il rendit d'abondantes actions de grâces à Dieu et à moi-

même, parce que je lui avais montré comment il pourrait obtenir la rémission de ses fautes. Jusqu'alors il avait douté que Dieu, qui est juste, voulût user de miséricorde envers les pécheurs.

Étant légat au concile de Trente, pendant le carême, je me rappelai cet incident, et j'écrivis à mon vicaire de donner certains avertissements aux prédicateurs. Ils devaient exhorter les fidèles à se confesser, mais leur dire d'espérer la rémission de leurs fautes par le Christ; le même avertissement devait être donné à tous les religieux des divers ordres chargés d'entendre les confessions, et à tous les curés. Le vicaire lut ma lettre au prédicateur; celui-ci, pensant peut-être bien faire, voulut la lire en public; de là, de grands chuchotements; les méchants la disaient autre qu'elle n'était en effet. Je fus averti de tout cela par le vicaire; bien qu'il y eût déjà porté remède, je lui écrivis aussitôt de faire observer dans les confessions les formes prescrites par *Le Concile de Cologne* imprimé à Vérone; et mon ordre fut exécuté. Un an après environ, frère Bernard me dénonça à l'inquisition à propos de tout ceci. Je l'appris du pape Jules III, qui m'envoya le maître du sacré palais; c'était alors l'archevêque Conza. Je fis venir les lettres qui étaient encore à Modène; Sa Sainteté les vit, je pense, et le moine rétracta ce *qu'il avait dit* à tort contre moi. En m'envoyant comme légat en Allemagne, Sa Sainteté m'apprit qu'on avait voulu m'intenter un procès; elle discourut avec moi sur ces matières, et surtout sur la matière de la justification, traitée par le cardinal Contarini (on sait que ce qu'il a fait là-bas à ce sujet s'appelle l'accord de Ratisbonne); elle me parla des autres dénonciations faites contre moi, puis m'embrassa tendrement, en me disant que, s'il en était besoin, elle me donnait la bénédiction et l'absolution de tout *in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti*. Elle me dit en versant des larmes qu'elle espérait que, par mes efforts, on parviendrait à ramener l'Allemagne à l'ancienne et vraie religion. Elle m'adressa encore sur ce sujet d'autres paroles qu'il n'est pas nécessaire de rapporter ici.

De Salmeron.

Étant à Trente, j'ai envoyé le jésuite Salmeron prêcher à Modène, car j'ai toujours aimé la compagnie de Jésus. En Allemagne, j'eus pour confesseur, tant qu'il vécut, le P. Pierre Lefebvre, jésuite, excellent religieux; après sa mort, quand cela m'était possible, j'avais recours à Claude le Jay, de la même compagnie. Salmeron me

paraissait bien instruit et bien armé contre les luthériens ; je pensai qu'il conviendrait à Modène. Il y alla, et commença à remplir son office ; les académiciens, qui, à son endroit, étaient suspects, élevèrent contre lui des rumeurs, et le gouverneur de Modène reprocha au prédicateur d'user d'injures, parce que Salmeron appelait ces gens par le nom qu'ils méritaient. Le concile ayant interrompu ses sessions, je retournai à Modène ; j'assistai au sermon de Salmeron, et je l'entendis exalter tellement les mérites des œuvres, qu'il me sembla donner par là aux hommes l'occasion d'être plus arrogants et superbes envers Dieu. Je l'appelai en particulier, nous commençâmes une conférence à nous deux, et nous en vînmes au point en question. Lui, jeune, hardi, savant, me parlait vivement et, je le crois maintenant, avec un zèle pieux. J'eus peu de patience ; moins poli que mon interlocuteur, et irrité par ses discours, je me levai le premier, et lui dis, je pense, mainte sottise. Je me rappelle celle-ci seulement : que je ne connaissais pas tous ces mérites ; que même en disant la messe, la plus sainte des œuvres que l'homme puisse accomplir, je faisais un péché. Salmeron me répliqua que c'était là une opinion mauvaise ; elle l'est, en effet, si on entend que dire la messe est un péché ; mais ma pensée était que, encore qu'aucune action ne soit plus agréable à Dieu que la célébration du sacrifice, il m'arrivait souvent, à cause de mon peu de dévotion et de respect, et des distractions de mon esprit, d'être forcé de me repentir des manquements commis dans un si grand mystère.

Toutefois, je sais que j'ai mal agi dans cette rencontre, et plus tard j'ai réparé mes torts envers Salmeron, non-seulement par des paroles, mais par des actes. Pour procurer la gloire de Dieu et le bien des âmes, et pour montrer à Modène que j'approuve la doctrine de la compagnie de Jésus, j'ai contribué, il y a longues années et je contribue encore, par un don annuel de cinquante écus d'or, à entretenir dans cette ville un collége de la compagnie. (T) Je suis ici, non pour me glorifier, chose mauvaise, car toute gloire appartient à Dieu, mais pour prouver avec évidence mon dévouement à la religion ; je dirai donc que, voilà bien des années de cela ! voyant que la religion en Allemagne marchait à sa ruine, faute de ministres qui eussent une doctrine sainte et de bonnes mœurs, je fus le premier à proposer l'érection du collége germanique à Rome. Dans ce collége, des jeunes gens devaient être formés à la sainte doctrine et aux bonnes mœurs sous la direction des Pères de la compagnie de Jésus, pour être ensuite en-

plaisait de traiter des matières de religion, surtout avec des laïques. Autant que je m'en souviens, je crois lui avoir dit en substance que, s'il était bon chrétien, il lui devait suffire qu'on ne lui enlevât pas Jésus-Christ; que pour le reste, il pouvait et devait prendre le tout en bien.

Ce même individu m'apporta, je pense, un livre luthérien, *contra Judæos*. Je le pris; et comme cet ouvrage était écrit contre les juifs qui étaient nombreux à Bologne et en faveur auprès des chrétiens, je le remis à l'inquisiteur pour qu'il l'examinât. L'inquisiteur me le rendit en me disant que, si l'auteur n'eût été mauvais, le livre serait fort bon; il renouvelait les vieux arguments en usage contre les ennemis de notre foi, et ne manquait ni de force ni d'autorité pour les convertir. L'inquisiteur me laissa le livre, et nous conférâmes sur les moyens d'en tirer parti et de le répandre. J'avais beaucoup d'occupations, l'inquisiteur n'était guère en état de répandre cet ouvrage, et cependant il ne convenait pas de donner une telle commission à un autre. Il ne fut donc plus question de notre projet, et le livre fut, je crois, placé avec les autres dans la bibliothèque apostolique. Je ne pense pas avoir eu le temps de le lire; à lire et à écrire je n'ai ni aptitude, ni goût. Je ne veux cependant pas affirmer absolument que ce livre m'a été donné par la personne dont j'ai déjà parlé; il y a de cela bien des années, et je n'ai point de ce fait un souvenir précis; toutefois, je ne puis me rappeler que ce livre m'ait été remis par un autre. On m'a remis ce livre, comme je l'ai dit, et je m'en rapporte à la vérité. Je ne me souviens pas d'avoir vu cet homme depuis lors, et je regrette de ne pas me rappeler son nom, mais il était, comme j'ai dit, agent des Ghisleri ou Desideri.

Sur les reliques des Saints.

Ici j'oserai prier le Saint-Père de vouloir bien faire une enquête auprès de mes vice-légats : ils diront si, dans mon gouvernement, j'étais soucieux de l'intégrité de notre foi et du bien de tous; mes ordonnances, mes proclamations, *etiam* dans les choses de religion, peuvent en rendre témoignage. Cela a duré quatre ans, pendant lesquels je n'omis jamais d'assister à aucun office public ou privé, afin de donner bon exemple et de maintenir le peuple dans l'ancienne religion.

Je me rappelle (puisque le cardinal Alexandrin a dit que j'é-

tais accusé de penser mal des reliques des Saints), que jamais je n'ai négligé d'aller visiter solennellement les reliques de saint Étienne, et d'accompagner la Madone de saint Luc, selon l'usage de la ville. J'allais toujours à pied, ce que ne faisaient pas mes prédécesseurs; j'accomplissais cet acte avec simplicité et dévotion, et bien des gens me blâmaient, sous prétexte que j'avilissais ma dignité. Pour continuer de répondre à cette objection qui m'est faite touchant les reliques des Saints, je dirai quelle grande affection j'ai toujours portée et je porte encore aux glorieux Saints, vrais amis de Dieu. Ils ont été, pendant leur vie, le temple de Dieu; la sainteté divine a résidé en eux; et après leur mort, ils sont devenus *consortes divinæ naturæ*, comme dit saint Pierre. J'admirais qu'on doutât de ma croyance sur ce point, comme s'il ne m'eût pas été manifeste par l'Écriture que non-seulement la frange du manteau du Sauveur guérissait l'hémorroïsse, *sed umbra Petri et semicinctia Pauli sanabant infirmos*. J'ai cherché la source de ces soupçons dont j'étais l'objet; je me suis rappelé que, m'entretenant je ne sais avec qui, j'ai dit quelquefois que l'on montrait à Rome des reliques dont l'authenticité m'inspirait des doutes, par exemple, le foin dans la crèche que l'on voit à Sainte-Marie-Majeure; les cheveux et la chemise de la Madeleine. J'ai raconté les impostures que commettent certains fripons dans les campagnes; pour ramasser de l'argent, ils exposent quelque ossement d'âne ou de cheval, en disant que ce sont des reliques. J'ai blâmé cette fraude, comme je blâme aussi les fables que forgent maints quêteurs, qui introduisent ainsi maintes superstitions. J'ai dit que l'on devait mettre ordre à cet abus. Mais quant aux vraies reliques, j'ai toujours eu pour elles un grand respect, et j'en ai donné la preuve en tout lieu, public ou privé; *etiam nunc*, on peut voir qu'ici même, au château Saint-Ange, j'ai une croix d'argent pleine de reliques, laquelle depuis au moins douze années me suit partout. Sur ce point encore, j'ai pu pécher par la négligence que je porte dans toutes mes actions; je suis coutumier de ce défaut comme le sont la plupart des hommes; et ce défaut m'est commun avec quantité de gens qui n'en peuvent garantir leurs meilleurs actes. J'ai regret d'avoir dit ces choses, qui surtout dans le temps présent ne peuvent servir *ad ædificationem*; j'ai regretté encore d'avoir, après dîner ou à table même, parlé contre les moines, c'est-à-dire contre la multiplicité des ordres. Entre autres choses, il me souvient d'avoir dit : *Omnis plantatio, quam non plantavit Pater meus cœlestis, eradica-*

bitur. Je ne prétendais point blâmer les ordres religieux vraiment bons, qui tendent à la perfection ; je les ai toujours grandement protégés, et ils le savent. Mais j'ai parlé contre cette variété qui existe, non-seulement entre les ordres, mais entre les branches diverses du même ordre ; je n'aimais pas les nouveautés, et la vie peu édifiante de beaucoup de leurs membres. Le cardinal Alexandrin m'a recommandé de bien chercher dans ma mémoire si je n'avais pas eu des pensées erronées sur l'intercession des Saints. J'ai répondu que j'ai toujours cru que les Saints sont nos intercesseurs auprès de Dieu. Oui, je le crois, *caritas manet*, et elle est d'autant plus grande chez les Saints qu'ils n'ont plus besoin de prière pour eux-mêmes ; leurs prières n'ont que nous pour objet. Il est bien vrai que ce point de l'intercession des Saints m'a parfois donné un peu de peine. Mieux valût, à mon sens, adresser à Dieu les prières dans lesquelles on implore le secours des Saints (telles sont les prières du missel et du bréviaire), que de les adresser directement aux Saints comme on fait dans les litanies. Dans les prières de la première espèce, on demande à Dieu l'intercession des Saints, *per Dominum nostrum Jesum Christum,* selon la coutume de l'Église. Une autre chose aussi me faisait peine ; je ne savais comment des créatures pouvaient de si loin entendre nos prières, car c'est le propre de Dieu de voir et d'entendre tout, *etiam corda et cogitationes hominum.* Mais ce doute ne dura pas longtemps ; je vis que saint Léon adressait ses prières à saint Pierre, saint Bernard et saint Augustin à la glorieuse Vierge, et mon cher Ludolphe le chartreux, que je lis souvent, à divers saints, dans les prières qui suivent ses sermons. Dans le temps que dura ce doute, je gardai cependant l'usage de l'Église, soumettant mon esprit, et disant ordinairement, pendant le carême, les litanies avec les sept psaumes ; je disais aussi d'ordinaire l'antienne, *Sancti Dei omnes, intercedere dignemini pro nostra omniumque salute.* J'ai bien interrogé quelquefois pour éclaircir ce doute, qui s'évanouit lorsque je lus dans saint Thomas que les Saints voient en Dieu les choses d'ici-bas, et je demeurai dès lors tranquille et sans aucun scrupule. Je demeurai aussi tranquille sur le *Salve Regina.* que je n'omis jamais de réciter après l'office, sauf le temps où cette antienne se remplace par le *Regina cœli lætare.* Il est vrai que j'ai dit quelquefois sans réflexion au premier venu, que j'eusse voulu voir remplacer ces trois mots : *Vita, dulcedo et spes nostra*, par *vitæ dulcedinis et spei nostræ* en les rattachant à *mater*

misericordiæ. De la sorte, ces expressions se fussent clairement rapportées au Christ qui est proprement *vita*, *dulcedo et spes nostra*, comme le dit l'Écriture en cent endroits; au Christ, dis-je, dont Marie est la mère. Mais ici non plus ce doute ne me chagrinait pas; je savais que, en vertu d'une participation à l'action divine, ces paroles peuvent se dire non-seulement de la Madone, Mère de Dieu, pleine de grâces et toujours Vierge glorieuse, mais encore des autres saints. Le Sauveur qui disait de lui-même : *Ego sum lux mundi*, disait à ses apôtres : *Vos estis lux mundi;* mais les apôtres n'étaient tels que dans un sens mystérieux, par participation et non par nature [1].

En conséquence, j'ai récité le *Salve Regina* tel qu'il est, je l'ai fait chanter dans toutes mes églises selon l'usage, et quand j'ai assisté au chant de cette antienne, je me suis toujours agenouillé. Je n'ai pas agi différemment en Allemagne, quoique les paroles que je viens de rapporter aient pu faire naître des doutes sur mon compte dans certains esprits. Un jour, par exemple, en causant, j'avais dit en toute simplicité à don Laurent Davitico : « J'aime qu'on ait recours aux saints, mais je goûte je ne sais quel contentement plus grand lorsque je recours au Christ, et que je répands mon cœur à ses pieds. » Don Laurent ne put souffrir mes paroles; plus tard, il vint me demander pardon à genoux de ce qu'il m'avait calomnié; il ne pouvait, disait-il, célébrer la messe si je ne lui pardonnais, et je lui pardonnai en

(1) L'objection qui trouble Morone et qu'ont formulée au dernier siècle des esprits plus ignorants peut-être et certainement moins humbles que lui, a été réfutée par Mgr l'évêque de Blois, dans son Instruction pastorale sur le rétablissement de la liturgie romaine. Après avoir cité les antiennes où la sainte Vierge « est représentée comme ayant dans l'Église cette action puissante que célébrait saint Cyrille dans le concile d'Ephèse, » l'éminent prélat continue : « L'on a vu des catholiques assez étrangers aux principes d'une forte théologie pour être embarrassés de cette doctrine devant l'hérésie. Ne nous plaignons pas qu'ils n'aient pas su comment les théologiens les plus exacts tels que Suarez, les philosophes les moins suspects d'exagérer l'action de la créature, Malebranche, par exemple, ont fait admirer l'exactitude, les raisons profondes de ce langage; mais ne nous serait-il pas permis, du moins, de leur demander : N'avez-vous pas entendu Jésus-Christ dire aux apôtres : « Vous êtes la lumière du monde, » quoique saint Jean nous dise : « Lui seul est la vraie lumière? » N'avez-vous pas entendu l'apôtre de la grâce nous dire qu'il travaille à sauver les âmes, et saint Jacques ne parle-t-il pas de chrétiens qui convertissent leurs frères? » (*Note du traducteur.*)

effet. Ses calomnies lui avaient été inspirées par le ressentiment du blâme ignominieux que mes attachés et moi nous lui avions infligé à cause de ses désordres, desquels il conste dans le procès.

Ayant une dévotion particulière pour la Madone, j'ai fait une fois le pèlerinage de Notre-Dame-de-Lorette, et j'y offris un *ex-voto* d'argent pour obtenir la guérison de mon frère. Après bien des années, j'ai fait vœu d'y retourner, comme aussi d'aller à Notre-Dame-de-la-Quercia, et de célébrer la messe dans les deux sanctuaires. Jamais je n'ai voulu faire commuer ce vœu; je l'accomplirai avec l'aide de Dieu. Du fond du cœur, je prie la Madone d'obtenir de son Fils que je sorte des présentes angoisses, pourvu toutefois que ma délivrance serve les intérêts de sa gloire et de mon salut.

J'ai discouru aussi sur la Conception de la sainte Vierge, et j'ai partagé là-dessus l'opinion des dominicains[1]. J'ai dit maintes fois qu'une affection trop humaine décerne à la Madone des hommages qu'elle repousserait pour l'honneur de son Fils qui est aussi son créateur. Ainsi de sa Conception. Il se peut que mes paroles aient scandalisé quelques âmes; attachées à l'opinion contraire, elles m'ont cru moins pieux envers la Madone que je ne le suis.

J'ai aussi souvenir d'avoir dit que l'épître et l'évangile qui se lisent le jour de l'Assomption ne se rapportaient pas à l'objet de la fête; dans l'épître, en effet, il est question de la Sagesse divine, et dans l'évangile, de la Madeleine. Monseigneur sacriste[2] me dit un jour que l'une et l'autre pouvaient s'appliquer *etiam* à la fête, *et tunc* je fus satisfait[3].

(1) Quoique, dans les siècles passés, le grand nombre des théologiens dominicains ait professé une doctrine contraire à l'Immaculée Conception qui n'était pas encore définie, cette école avait cependant compté des docteurs favorables au privilége de la sainte Vierge; il nous suffira de nommer saint Vincent Ferrier et le grand mystique Thaulère. (*Note du traducteur.*)

(2) On nomme ainsi le sacristain du pape. Une bulle de 1497 a ordonné que l'office de sacriste fût toujours conféré à un religieux augustin; le titre épiscopal de Porphyre *in partibus infidelium* est attaché à cette dignité. Le sacriste a la garde des ornements de la sacristie pontificale; il consacre tous les sept jours une grande hostie pour la donner en viatique au pape à l'article de la mort; c'est lui aussi qui donne l'extrême-onction au souverain pontife. A la mort du pape, le sacriste entre dans le conclave, dit tous les jours la messe aux cardinaux et leur administre les sacrements. (*Note du traducteur.*)

(3) Bossuet nous apprend pour quelle cause l'Eglise lit, le jour de

Je puis avoir dit encore quelques autres choses, comme il s'en dit *inter pocula et ratione disputandi et colloquendi*. Je ne m'en rappelle aucune, mais quand bien même je l'aurais avancée, je veux la tenir comme non dite, car elle ne provenait pas d'une mauvaise racine. Elle a été dite ou par ignorance, ou pour exciter les réparties d'autrui, pour entretenir la discussion, après dîner, par manière de passe-temps enfin ; ainsi fait-on d'ordinaire, et cependant *in multiloquio non deest peccatum*.

J'ai pu encore éveiller les soupçons sur mon compte par mes entretiens avec des personnes qui ont plus tard mis à nu leurs mauvais sentiments concernant la religion. J'ai manqué de prudence; et néanmoins tous ceux que j'ai pratiqués n'ont jamais, dans leurs entretiens avec moi, abordé rien qui eût trait aux articles de foi, ni aux sacrements, ni à aucune matière essentielle à mon souvenir, hormis l'article de la justification, comme je l'ai dit plus haut. En cela même, je crois que ni eux ni moi n'étions d'accord; si plusieurs d'entre eux ont cru que pour le salut il n'est besoin ni d'œuvres ni de sacrements, ils ont cru tout le contraire de ce que j'ai cru et que je crois. Souvent j'entendais dire, par exemple, d'un certain Apollinio, chapelain du cardinal Pole, qui fut prisonnier de l'Inquisition, que lui et ses amis niaient les sacrements ; j'en étais stupéfait, et j'ai dit souvent : Leur manière d'entendre la justification n'est pas la même que la mienne, car elles ont des conséquences bien différentes. Eux nient les sacrements et les œuvres; tout pécheur que je suis, je

l'Assomption, un évangile en apparence si étrange à la Mère de Dieu : « Marie conservait toutes ces choses dans son cœur.... Mais quand elle eut perdu son Fils, changea-t-elle d'occupation? Marie méditait Jésus.... Que fit l'Evangile au jour de son Assomption glorieuse? L'Evangile de Marie, sœur de Lazare, assise aux pieds du Sauveur et écoutant sa parole. Depuis l'absence du Sauveur, l'Eglise ne trouve plus rien pour Marie, mère de Dieu, dans le trésor de ses Écritures, et elle emprunte pour ainsi dire d'une autre Marie l'Evangile de la divine contemplation..... Le silence de l'Ecriture sur cette divine mère est plus grand et plus éloquent que tous les discours. » (*Elévations sur les Mystères, XXe semaine, IXe élévation.*) Dans l'épître du jour de l'Assomption, l'Eglise Romaine applique à la sainte Vierge un passage du livre de l'Ecclésiastique. Ce fragment a pour objet principal le Verbe, sagesse du Père, mais il se rapporte aussi à Marie dont la prédestination à la maternité divine est, si l'on peut ainsi parler, contemporaine du décret de l'Incarnation et a, comme ce décret, sa date dans l'éternité. (*Note du traducteur.*)

ne pourrais vivre sans les uns et les autres. Quand je vis que la chose allait à cette extrémité, je commençai à rompre ces relations; depuis longues années, je faisais en sorte de ne plus recevoir chez moi de telles gens, à moins que je n'y fusse forcé comme personne publique.

Je ne retins chez moi qu'un nommé Marc-Antoine Villamarina, gentilhomme napolitain, parce que j'étais persuadé qu'il avait fait abjuration entre les mains du révérendissime Carpi, et que j'avais honte de renvoyer ainsi un homme venu de l'erreur à la vérité. Nonobstant, je désirais beaucoup le voir déguerpir.

Quant à mon majordome Dominique Morando, je le necroyais coupable en rien. Il fut quelque temps mon agent à Novare; je lui écrivais souvent qu'il appelât sur les hérésies l'attention de qui de droit. Morando me répondait toujours que les règles étaient observées sur ce point, puisqu'il y avait à Novare un inquisiteur dominicain que j'entretenais à mes frais, le fait est notoire. Dominique Morando est présentement aux mains de l'inquisition; il pourra, s'il le veut, rendre témoignage à la vérité et dire comment en ce qui me concerne j'ai gouverné l'évêché de Novare depuis que j'en suis le titulaire. Cependant on pourra aussi arriver au vrai par d'autres voies.

On va voir mieux encore combien j'ai désiré extirper les hérésies de Modène. Ce travail m'avait été rendu difficile par mon peu de science, par l'impossibilité où j'étais de résider, par les conflits nombreux et considérables qui avaient surgi entre le duc de Ferrare et moi, pendant ma légation de Bologne, à propos des délimitations de territoires et d'autres choses. On le sait : des notaires publics, des soldats et d'autres personnes encore, avaient été massacrés, et je ne pouvais plus espérer d'être jamais secouru par le bras séculier. Je résignai donc mon évêché entre les mains du pape Jules III, en faveur du maître du sacré palais: j'espérais que celui-ci, dominicain et savant théologien, pourrait, par des soins assidus et habiles, et avec l'aide de Dieu, ramener ces esprits égarés; et en effet, je sais qu'il s'est épuisé à cette besogne. J'ai renoncé d'autant plus volontiers à mon évêché que je n'ignorais pas que, malgré mes bonnes résolutions, j'avais apporté de la négligence dans l'accomplissement de mes devoirs. L'évêque mon successeur sait bien avec quelles recommandations je l'ai chargé de cet office. Je lui rappelai qu'il fallait chercher à ramener ces cerveaux troublés, par une doctrine saine, de l'application, de la patience, une bonté et une charité absolues.

Parmi eux, il en était tant d'obstinés, qui se croyaient fort savants, et qui avaient à la cour du duc de Ferrare des parents, des amis, pour les défendre. Je nommai plusieurs de ceux que je soupçonnais, et qui appartenaient à l'académie. En outre, je nommai encore le prévôt Boniface Valentino, dont je ne dirai rien, puisqu'en tout temps il a fait profession de me vouloir du mal et de me causer des déplaisirs.

J'appelai une fois à Modène un prédicateur nommé Pergola, de l'ordre de Saint-François, qui, l'année précédente, avait prêché à son honneur ici même, dans l'église de Saint-Laurent *in Damaso*, et je l'obtins par l'intermédiaire du cardinal Carpi, protecteur des Franciscains. Vers le temps de Pâques, mon vicaire m'écrivit que ce père était fort suspect, et avait dit maintes choses qui n'étaient pas bien. Je le fis venir à Bologne, et je le mis entre les mains de frère Louis Beccatello, alors inquisiteur à Bologne. On examina tous les sermons qu'il avait prêchés; l'examen achevé et la sentence rendue, de concert avec l'inquisiteur, je le renvoyai à Modène; j'exigeai que, dans deux ou trois sermons, le moine s'expliquât et se rétractât, point par point, comme l'avait ordonné l'inquisiteur; par mes soins, un notaire fut présent à la rétractation et en prit acte. Le moine fut ensuite puni par ses supérieurs, et je n'en ai plus entendu parler. Les actes de ce procès doivent être dans mes papiers; du moins ils y étaient autrefois.

Je reviens à mes relations avec les suspects. J'eus amitié avec l'évêque de Bergame, Soranzo; cette amitié commença à Padoue en 1514 [1], quand j'y allai étudier; le cardinal Carpi le sait bien, car en ce temps il faisait encore ses études. Je renouvelai cette amitié avec Soranzo à Rome même, lorsqu'il était camérier du pape; ensuite il fut créé évêque. Je m'étonnais beaucoup en le voyant faire le réformé; il parlait sans cesse de Jésus-Christ; à la fin, on commença à découvrir qu'il était luthérien; on l'appela à Rome, et on le mit au château Saint-Ange. Il vint une fois me voir; il prétendait qu'on devait permettre aux prêtres de prendre femme, et que le cardinal Sfondrate avait souffert un prêtre marié. Je le contredis. Plus tard, à ce que j'entends, il rétracta cette assertion et d'autres encore; il recouvra la liberté; et depuis lors je n'ai plus eu commerce avec lui.

J'étais lié aussi avec la marquise de Pescara, qui à Naples, quand je fus nommé évêque de Modène, me donna deux rochets

(1) Il y a certainement erreur de date.

et un bréviaire. C'était en 1529. Son mari, le marquis, avait causé la ruine de mon père à Milan [1]; néanmoins, j'allais la voir quelquefois à l'église de Sainte-Anne. Je sus par ses entretiens qu'elle avait été l'amie du frère Bernardin de Sienne, et je doute encore qu'elle ait partagé quelques-unes de ses opinions. Elle ne s'ouvrait pas avec moi; le plus souvent, ses conversations roulaient sur les affaires d'État, dont elle s'occupait beaucoup, ou bien sur le cardinal Pole; elle me dit un jour qu'elle lui devait son salut, car c'est lui qui l'avait arrêtée à temps et retirée de beaucoup de folles idées. Elle eut des rapports avec le cardinal Sadolet et avec Bembo, mais son esprit était tout entier au cardinal Pole, et elle le montra bien en lui laissant, par testament, une partie de sa fortune.

J'ai été l'ami de l'archevêque d'Otrante qui, lui aussi, fut suspect. Comme son histoire est connue, je ne me fatiguerai pas à l'écrire. Toutefois, je le dirai en toute vérité; j'ai souvent cherché à dissuader don Jean de Manriquez de l'insistance avec laquelle, une fois justifié, il sollicitait le cardinalat. Le pape Jules m'ayant un jour demandé quel eût été, en conscience, mon avis, s'il avait voulu le faire cardinal, je lui répondis : « Saint Père, maintes fois j'ai exhorté l'archevêque, dans le cas où il aurait eu quelque opinion erronée, à s'en repentir, et à l'avouer à Votre Sainteté; l'archevêque a toujours nié que ses sentiments aient jamais été hétérodoxes. Néanmoins, plusieurs des révérendissimes seigneurs de l'inquisition m'ont fait sur son compte de très-fâcheux rapports. Votre Sainteté a le droit de tout savoir; si les rapports sont fondés, qu'elle s'assure du fait, qu'elle dise ouvertement à don Jean qu'elle ne veut pas le faire cardinal, et qu'elle se tienne à cette résolution. Si les reproches ne sont pas fondés, sans doute je désire que Votre Sainteté fasse plaisir à don Jean, qui regarde sa promotion au cardinalat comme une question de point d'honneur, et qui, à ce sujet, s'est brouillé avec le cardinal Carpi; cependant, l'unique suffrage que j'exprimerai en sa faveur, ce sera de m'en rapporter à la conscience de Votre Sainteté, à la conscience du pape. »

Du même archevêque, je ne sais que ce qui était publiquement articulé contre lui. Il s'entretenait avec moi, comme je l'ai dit plus haut, et je l'exhortai souvent à s'ouvrir ingénûment à Sa Sainteté, dans le cas où il aurait eu quelque opinion erronée;

(1) Il fut son espion dans la conspiration bien connue.

l'archevêque me faisait la réponse que j'ai déjà rapportée. Puisse la vérité être mise à sa place ! Je sais encore que don Jean avait lu des livres luthériens, mais il m'a dit en avoir la permission; il avait lu aussi, autant que j'ai pu comprendre, les livres de Valdès, qui avait été fort de ses amis. Telles sont les choses que, jusqu'à présent, en y pensant et y repensant autant que me le permet cette affliction qui m'a enlevé le sommeil, j'ai pu me rappeler avoir faites ou dites; ce sont elles qui m'ont plongé dans cette calamité. Dès le commencement, j'ai dit que je suis fils de l'Église romaine et serviteur du souverain pontife; je répète que je veux, avec l'aide de Dieu, persévérer dans ces sentiments; aussi je me soumets, moi, tous mes actes et toutes mes opinions, au droit et saint jugement de Sa Sainteté, et je suis prêt à lui rendre telle obéissance qu'il lui plaira. Si le souvenir d'autres faits me revient à l'esprit, je les rapporterai sincèrement; il s'agit de choses déjà bien vieilles et sur lesquelles, en ce qu'elles ont de suspect, je n'ai pas hésité à me soumettre spontanément. Je supplie humblement Sa Sainteté de se montrer à mon égard aussi paternelle et aussi miséricordieuse que ma situation lui semblera le demander. Qu'à l'exemple de Celui dont Sa Sainteté est le vicaire, et qui tout ensemble est le juge et l'avocat des pécheurs, le pape veuille bien être auprès de lui-même plutôt mon avocat que mon juge, qu'il me donne sa protection paternelle et qu'il me retire de tant d'afflictions et de misères où je me trouve.

Au château Saint-Ange, le 18 juin 1557.

Moi Jean, cardinal Morone, j'ai écrit et souscrit de ma propre main.

Morone, cependant, resta quelque temps encore en prison. Paul IV offrait de le délivrer, mais « par miséricorde et quoiqu'il trouvât chez Morone quelques-unes « de ces *erreurs, que l'on peut dire communes aujourd'hui*; » le cardinal exigeait que son innocence fût bien constatée, et il demeura au château Saint-Ange, tant que le Pape vécut. A la mort de Paul IV, en 1559, il obtint d'entrer au conclave; il y fut déclaré innocent, son procès fut mis à néant, et Sanfelice aussi fut acquitté. Pie IV confirma Absolution de Morone.

la sentence d'acquittement par l'acte suivant, dont Gallio, son secrétaire, donna lecture.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis Patris et Filii et Spiritus Sancti. Pius Papa IV. Inter cæteras pastoralis curæ sollicitudines nobis jugiter imminentes, illa est præcipua, ut ad Dei gloriam et augmentum ejus fidei negocium Sanctæ Inquisitionis cum omni ea (ut decet) justitia et puritate peragatur, ut scilicet contra tanti criminis reos id agatur, quod contagiosa ipsius enormitas agendum requirit, et e contra, is discretionis ordo in procedendo servetur, ne bonorum innocentia insidiis pateat malignantium, et sub pietatis specie graventur innoxii, et ne quod per circumspectam Sedis apostolicæ vigilantiam ad exterminationem hæreticæ pravitatis salubriter est provisum, per malitiosam calumniantium iniquitatem cedat in fidelium detrimentum, et scandalum universum. Sane dudum tempore pontificatus Pauli papæ IV, prædecessoris nostri sanctæ memoriæ, causa licet nulliter et injuste mota inter procuratorem nostrum, tunc suum fiscalem, et officium sanctæ Inquisitionis actores ex una, et dilectum filium nostrum Joannem, tituli Sanctæ Mariæ Trans Tyberim, ejusdem Sanctæ Romanæ Ecclesiæ præsbyterum, cardinalem Moronum vulgariter nuncupatum parte ex altera, de et super eo, quod prætendebatur eundem Joannem cardinalem in non nullis articulis pro parte fisci et officii prædicti productis, male et aliter quam Sancta Romana et Catholica Ecclesia teneat, sensisse, rebusque aliis latius in actis causæ et causarum hujusmodi deductis: Nos, post nostrâm ad summi pontificatus apicem divina favente clementia assumptionem, causa præfecta adhuc indecisa pendente reassumpta, eam dilectis filiis Jacob, tituli Sanctæ Mariæ in via de Puteo, vulgariter nuncupato I. V. D. et Michaeli, tituli Sanctæ Mariæ supra Minervam Alexandrino summo inquisitori, sacræ theologiæ magistro, sanctæ Romanæ Ecclesiæ presbyteris cardinalibus ambobus in officio sanctæ Inquisitionis, et a prædecessore nostro inter alios judicibus, et in hac causa a nobis specialiter deputatis, quoad ejus merita cognoscendam, et nobis referendam commisimus. Qui quidem, visis et mature discussis omnibus pro parte fisci seu officii præfati, deductis et ex adverso exceptionibus quoque et juribus pro parte Joannis cardinalis productis et probatis, nobis statum totius causæ retulerunt, conformem innocentiæ præfati Joannis cardinalis.

Nos igitur, hac causa inter procuratorem seu officium prædictos ex una, et dilectum filium Joannem præfatum parte ex altera, coram nobis et de mandato nostro coram præfatis cardinalibus sic pendente, habita prius relatione præfata, et de meritis totius causæ etiam alias ad plenum informati, Domini Nostri Jesu Christi nomine invocato, per hanc nostram definitivam sententiam, quam in supremo justitiæ throno pro tribunali sedentes, et solum Deum præ oculis habentes, de illorum et aliorum sacræ paginæ, et jurisperitorum consilio, ferimus in his scriptis, prononciamus, sententiamus, et diffinimus, capturam et carcerationem dicti Joannis, alias tempore pontificatus Pauli prædicti, et forsan de ejus mandato, nullis pœnitus ad id legitimis indiciis præcedentibus factam. Necnon Inquisitionem contra eum formatum, et totum processum contra ipsum Joannem cardinalem factum, præsertim ex defectu formæ in capitulis conclavis ejusdem Pauli contra hujusmodi cardinalem necessariæ, non servatæ, nulliter et de facto, ac inique et injuste processisse, prout etiam sicut de facto processerunt, annullamus et irritamus, nulliusque momenti fuisse decernimus. Et nihilominus dicimus et judicamus etiam ex tali processu ipsum Joannem cardinalem nequaquam fuisse aut esse de hæresi, aut quibusque delictis et criminibus hæresim et hæreticam pravitatem seu ejus suspitionem quomodolibet concernentibus culpabilem, convictum, aut confessum, aut deprehensum, aut aliquo modo suspectum, aut etiam legitime diffamatum, sed in omnibus iis, quæ contra eum pro parte fisci et officij præfati (ut præfertur) prætendebantur, innocentissimum, et nudum culpa, sed omni prorsus suspitione carentem. Quinimo ex deductis pro parte ipsius Joannis cardinalis constare dicimus et judicamus, ipsum tam in illis articulis, quam in omnibus alijs sanctam Christi fidem, et christianam religionem concernentibus, bene, sancte, catholice, ac secundum sanctæ romanæ Ecclesiæ et sanctorum Patrum traditiones omni tempore sensisse et tenuisse, et ita non solum verbis, sed etiam operibus ubique semper testatum esse, et pro tali ab omnibus probis et catholicis viris semper habitum, et reputatum fuisse ubique locorum.

Idcirco illum ab omnibus et singulis contra eum, ut præfertur, pro parte fisci seu officii sanctæ inquisitionis prætensis imputationibus, et a quibusvis aliis in processu fisci contentis alligatis et positis, tamquam innocentem et innocentissimum, omnique prætensæ hæresis culpa, macula et suspitione carentem absolvendum et liberandum fore et esse, prout absolvimus et libera-

mus, proque absoluto et liberato haberi volumus et mandamus. Carcerationem quoque, inquisitionem, et processum præfatos, aliasque vexationes, præmissorum occasione, ipsi Joanni cardinali factas, illatas et præstitas fuisse et esse temerarias, iniquas, illicitas, et injustas, ac de facto et perperam factas et præsumptas, et nullam, propter præmissa, existimationis notam, etiam minimam, ullo modo incurrisse decernimus; ac de et super illis omnibus et singulis præmissis procuratori fiscali et officio præfatis perpetuum silentium imponendum esse et imponimus; et ita dicimus, absolvimus, liberamus, declaramus, et sentiamus omni meliori modo, etc.

Fin de Morone. Pie IV dédommagea Morone en le nommant président du concile de Trente. De retour du concile et rétabli dans son évêché de Modène, Morone y introduisit les capucins et les jésuites, fonda le séminaire et la pieuse institution bernardine pour l'éducation de la jeunesse, célébra trois synodes diocésains, et obtint le pardon de beaucoup de Modénais, coupables ou suspects d'hérésie; il enlevait par là tout moyen de les poursuivre.

Morone était très-lié avec l'austère Charles Borromée; de concert avec lui, il insista en 1561 pour que Paul Manuce transportât son imprimerie au Capitole, *in ædibus populi romani*. Peu s'en fallut qu'après la mort de Pie IV, en 1566, Morone ne fût élu pape; on lui préféra le cardinal Alexandrin, qui avait dirigé son procès (U). A cette occasion, l'on raconte que, sollicité de voter pour Morone, ce cardinal dit qu'il voulait célébrer la messe avant de donner une réponse. Sa réponse fut qu'en conscience il ne pouvait voter pour Morone, à cause des accusations dont ce cardinal avait été l'objet sous Paul III. On ajoute que deux hommes de Castellacio, près d'Alexandrie, déclarèrent que Morone leur avait promis beaucoup d'argent pour assassiner Pie V. Ce pape manda auprès de lui

Morone et, sans lui rien dire, mit en présence du cardinal les deux dénonciateurs, qui avouèrent avoir calomnié dans l'espoir d'une récompense. Morone mourut à Rome en 1580. Une vie de ce cardinal a été publiée par Jean-Georges Frick, professeur à Ulm, dans le tome XII des *Amœnitates literariæ* de Schœlhorn ; on y fait grand étalage des hérésies qui lui furent imputées [1].

Les choses se passèrent de la même façon par rapport à Egidio Foscarari, dominicain bolonais, aussi docte que pieux, et qui, devenu évêque de Modène, distribuait aux pauvres, non-seulement les revenus épiscopaux qui ne dépassaient pas mille ducats, mais encore tout l'argent qu'il avait en propre ou qui lui venait des largesses d'autrui. Les pères Quétif et Echard, dans les *Écrivains de l'ordre des Prédicateurs*, racontent comment *Petri sedem ascendit Paulus IV, capularis senex et effetæ jam ætatis, asperioribus paulo moribus et senili morositate suspicionibus obnoxius, qui astu delusus et circumventus æmulorum occulto, fidei postulatos apud se Joannem card. Moronum, inculpatæ vitæ pectorisque magnanimi virum, ætate meritisque gravem.... et Ægidium nostrum, zelo præcipiti comprehendi, inque molem Hadrianam, XXI Januarii MDLVIII detrudi jussit.* Egidio Foscarari.

Les accusations dirigées contre Foscarari étaient moins directes ; les auteurs de lettres anonymes ou de vagues dénonciations n'osèrent pas se découvrir ou soutenir leurs accusations, et le 18 juin 1558 Foscarari fut mis en liberté, en donnant caution qu'il comparaîtrait devant le saint-office dès qu'il en serait requis. Pie IV ayant succédé à

(1) M. Cantù a publié une monographie du card. Morone, tome X des *Mémoires de l'Institut Lombard des sciences et Lettres*, séance du 8 novembre 1866.

Paul IV, Foscarari fut déclaré innocent par la sentence suivante :

Son absolution. « Nous, Michel Ghislieri, par la divine miséricorde cardinal Alexandrin de la sainte Église Romaine, sous le titre de Sainte-Marie sur la Minerve, délégué par le Saint-Siége apostolique comme inquisiteur général dans toute la république chrétienne contre la perversité hérétique, savoir faisons que, en l'an MDLVIII, le XXI janvier, en vertu d'une commission de Paul III d'heureuse mémoire, laquelle nous fut donnée *vivæ vocis oraculo*, le révérend père Egidio, évêque de Modène, fut incarcéré dans le palais de la sainte inquisition, sans qu'aucun indice, concernant soit le passé, soit le présent, eût été manifesté. Aussi le XVIII août de ladite année, en vertu de notre ordre, il fut mis en liberté, s'obligeant par caution à se présenter dans la forme voulue, comme il est marqué dans les actes de notre notaire ou de l'office de la sainte inquisition. Et ainsi, nous déclarons avoir constaté que le révérendissime père Egidio n'a été, ni n'est présentement coupable ou suspect d'hérésie, ou de quelque délit regardant l'hérésie et la perversité hérétique. En conséquence, si quelques accusations contre le révérendissime père Egidio ont été adressées au pape Paul III d'heureuse mémoire, ou à la sainte inquisition, nous jugeons et nous avons la persuasion qu'elles venaient de personnes malhonnêtes, menteuses et méchantes, auxquelles on ne doit accorder aucune créance. En vertu de notre autorité et de la commission à nous donnée *vivæ vocis oraculo* par notre saint-père le pape Pie III, comme il en appert plus haut, par les présentes lettres nous déclarons que le révérend père Egidio a été trouvé et reconnu irréprochable et entièrement innocent des faits allégués contre

lui. Nous jugeons que tout fidèle chrétien doit le tenir comme investi des mêmes état, grade, dignité et honneur qu'il possédait avant son emprisonnement, car il n'a rien perdu de son honneur et de sa réputation, et ledit révérendissime père Egidio évêque de Modène doit être reçu par son clergé et par son peuple avec toutes les marques d'honneur et de respect dues à un évêque légitime et catholique. En tout et partout, ils devront humblement accepter ses salutaires commandements et ses ordres, comme si jamais il n'avait été arrêté et emprisonné. De même nous mettons à néant, cassons, et voulons qu'on tienne pour nul et comme ne pouvant avoir dans l'avenir aucun effet fâcheux, l'engagement pris sous caution par le père Egidio de se présenter devant l'inquisition dès qu'il en serait requis, comme il est dit dans nos actes. Nous décidons et déclarons que dorénavant il ne pourra plus être inquiété. Nons avons donné ordre que les présentes lettres soient regardées comme déclaratoires, afin que jamais à l'avenir il ne puisse naître de soupçons sur sa doctrine et sur l'intégrité de sa vie.

« Donné à Rome dans notre sacré et apostolique palais, le premier janvier de l'an MDLX, la première année du pontificat de notre très-saint père le pape Pie IV. »

Foscarari retourna alors dans son évêché, où on lui fit un accueil joyeux. Il érigea dans sa ville un établissement destiné aux filles repenties, et construisit une partie de la demeure épiscopale. Il dut se rendre au concile de Trente, et ensuite il fut appelé à Rome, pour y travailler à la rédaction du catéchisme, en compagnie de frère Léonard Marini, archevêque de Lanciano, et de frère François Foreiro, portugais. De concert aussi avec eux, il réforma le missel et le bréviaire. C'est à Rome qu'il

s'endormit dans le Seigneur, en 1564, dans sa cinquante-deuxième année [1].

(1) Nous ajouterons que l'illustre théologien Bertani que nous avons nommé plus haut, dominicain et cardinal, fut accusé d'hérésie pour avoir approuvé certains livres contenant des propositions dangereuses; mais il demanda pardon au pape.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS XI.

(A) — Non tam exemplis rationibusque actum est, quam conviciis ac maledictis : nec christiana pietate sed canina facundia.... Nec jurgiis modum sed, quod dictu nefas est, jocis et scommatis libros referserunt. Quin vero qui veritatis indagandæ studio scribunt, mites modestosque semetipsos exhibeant, Christi exemplo, qui cum esset veritas, in se ipso quoque mansuetudinem prædicavit, tantumque abfuit ut ultro maledixerit, ut etiam, quod Petrus ait, maledicenti non minaretur.

(B) — Ulric Valenio qui le premier contesta la venue de saint Pierre à Rome, fut réfuté même par des écrivains non catholiques : Guillaume Cave, Hammond, Grotius, Pearson, Blondel, Chamier, Patrice Guinio, Balthazar Babelio, Thomas Ittig, Jean Le Clerc, Samuel Basnage, Newton, Joseph Scaliger, Jean Pappio, etc.

Les œuvres de Cortese ont été recueillies par le marquis J. B. Cortese, et imprimées par Comino à Padoue en 1774, en deux tomes, sous ce titre : GREGORII CORTESII *monachi cassinatis* S. *R. E. cardinalis omnia quæ huc usque colligi potuerunt*, *sive ab eo scriptæ*, *sive ad illum spectantia.* Outre les vers, on y trouve une élégante description du sac de Gênes, en 1522, ses lettres italiennes écrites pour la plupart à Contarini, et d'autres lettres latines qui, suivant la parole de Bembo, ne sentaient pas le frère, ce en quoi il a d'autant plus de mérite que *delet maculam jam per tot sæcula inustam illi hominum generi* de ne pas savoir écrire élégamment. » Enfin, une édition du Nouveau Testament, collationnée sur les textes grecs.

(C) — Il écrivait à Jean-François Bini, le 20 août 1535 :

« ..... Il me semble que vous me pensez et croyez irrité à cause des censures. Je ne serais pas chrétien s'il en était ainsi, et je serais bien arrogant de vouloir enlever à chacun la liberté de dire et d'écrire ce qui lui vient à la pensée. Les censures ne me dé-

plaisent pas, et quiconque écrira contre moi pour me démontrer mon ignorance, ne m'offensera pas..... Mais devant cette prohibition de mes livres, j'ai souffert jusqu'à la mort; car elle est faite *nominatim*, *in specie*, et sans ménagements..... On en a tant jasé à Lyon, à Avignon, et dans tous les pays d'alentour, que jamais je n'avais éprouvé un tel chagrin, et que j'étais comme un homme qui n'ose plus lever les yeux..... Il m'a bien fallu, afin de réfuter ces bruits diffamatoires, envoyer les censures et les réponses à Lyon, non pour qu'elles fussent imprimées, mais pour qu'on les y appréciât..... Vous dites que les réponses sont mordantes. On ne peut pas, je crois, répondre sans réfuter les raisons de l'adversaire, et sans montrer que ses allégations portent à faux..... Mais quoi qu'il en soit, chacun est libre d'écrire et de contredire, et je ne fuis pas devant la réprimande. Bien plus, puisque vous me dites que beaucoup d'autres endroits sont encore critiqués par certaines personnes, je serais fort aise qu'on me les désignât; j'apprendrai toujours ainsi quelque chose, et m'avertir de mon ignorance sera pour moi une bonne leçon. Cette ignorance, je suis le premier à la reconnaître en moi; seulement je dis que si ceux qui vont à Paris pour étudier la théologie, deviennent docteurs dans l'espace de six années, moi qui l'ai étudiée huit ans de suite à Carpentras, j'aurais été bien mal doué en naissant, si je n'en avais pas acquis quelque teinture. Et quoique je n'aie pas étudié Durand, Capreolus, Occam, j'ai étudié la Bible, saint Paul, saint Augustin, saint Ambroise, saint Chrysostome, et ces grands docteurs qui sont les colonnes de la vraie science...

(D) — Jérôme Negro écrivait de Rome, le 6 décembre 1535, à Marc-Antoine Micheli : « Sa seigneurie révérendissime (le cardinal Farnese?) est bien de corps et mieux encore d'esprit, tant à cause de ses belles qualités naturelles, qu'à cause des vertus qu'il a acquises. Aussi, depuis la mort de son frère chéri, ni cette mort, ni la pauvreté dans laquelle il est tombé, ne lui ont causé d'ennui, ou ne l'ont distrait de ses études. Maintenant, le soir il lit le *Phédon* de Platon en grec, et la *Logique* d'Aristote à certains des nôtres; le matin, il fait au Belvédère un peu d'exercice avec le pape dont il est bien vu, comme aussi de toute la cour. Après dîner, quand il fait beau, il chevauche au milieu des ruines antiques..... Il entretient environ vingt chevaux, parce que ses moyens ne lui permettent pas d'en entretenir davantage, et il a quarante bouches à nourrir. On vit ici médiocrement et comme de bons religieux sans pompe. Le pape lui a assigné deux cents

écus par mois pour son entretien, et cette provision avec les émoluments du chapeau suffit pour ses dépenses ordinaires, et cela pourra suffire jusqu'à ce que Dieu lui en envoie d'autres. Il nous est arrivé de Carpentras Paul Sadolet, jeune homme instruit et distingué, en faveur duquel son oncle a renoncé à son évêché. Votre Excellence sait, je crois, tout le tracas que lui a donné le maître du sacré palais à propos de son commentaire sur l'Épître de saint Paul aux Romains, en l'accusant d'hérésie, et en défendant la vente de son livre. L'évêque a envoyé ici au pape une belle apologie, et il y eut une grosse escarmouche entre lui et ce moine son compatriote (Badia); mais grâce à l'intervention du cardinal, la paix fut faite, au grand honneur de l'évêque. Les livres ont été approuvés et remis en circulation. Paul Sadolet a apporté ici le livre de son oncle, si désiré, l'*Hortensius* qui est entre nos mains; et il nous dit qu'il écrit maintenant *De Gloria*, pour réparer une si grande perte. » (Il s'agit ici de la perte du traité *De Gloria* de Cicéron.)

(E) — A l'appui des bonnes relations qui existaient entre Sadolet et Mélanchthon, et des espérances que le cardinal avait conçues sur la conversion de ce dernier, nous allons citer un curieux document. C'est une lettre, datée de Pordenone le 21 février 1539, adressée par le nonce Jérôme Rorario au cardinal Verulano, ainsi conçue :

« J'ai écrit le 17 courant au révérend Sadolet et à Votre Seigneurie illustrissime pour leur faire part du voyage de mon compatriote Michel Brazetto, qui, parti d'ici il y a trois mois pour aller à Wittemberg, a eu avec Philippe Mélanchthon des rapports d'amitié si intimes, que celui-ci lui a ouvert tout son cœur, et lui a fait connaître ses bonnes dispositions pour le siége apostolique. Ce fait nous est attesté *etiam* par une lettre qu'écrivit Mélanchthon au révérend Sadolet en réponse à une missive de Sa Sainteté révérendissime. Quant à moi, ceci me fait concevoir de solides espérances, que j'appuie du reste sur une hypothèse bien naturelle, à savoir que Mélanchthon étant le plus grand érudit de l'Allemagne, et n'ayant pas jusqu'ici d'égaux dans aucun autre pays, il faut penser qu'il connaît la voie de la vérité. Or, connaissant la vérité, étant très-pauvre et ayant un fils, on ne peut admettre qu'il veuille vivre pauvre et damné, et laisser après lui ce fils dans la même position, que dis-je? lui léguer une pauvreté plus grande et une damnation plus certaine encore, alors qu'il peut encore pourvoir à l'une et prévenir l'autre. Cette hypothèse

est d'autant plus vraisemblable, que quiconque l'a connu sait que c'est un homme des plus modestes : et plût au Ciel que les autres envoyés d'Allemagne lui ressemblassent! Je me rappelle qu'étant à Augsbourg à la dernière diète, Mélanchthon, cherchant à faire la paix et à réconcilier l'Allemagne avec le siége apostolique, écrivit, quoique pouvant le voir, une lettre à M. Luca Bonfiglio, alors secrétaire du révérendissime Campeggio, pour discuter avec lui si l'on pouvait lui accorder ces trois points : la communion *sub utraque specie*; le mariage des prêtres; quant au troisième, j'en ai perdu le souvenir, mais il me semble que c'était une concession plus légère que celle contenue dans chacun des deux autres, moyennant quoi il promettait que tout le reste s'arrangerait. J'en parlai avec le révérend Campeggio, qui me répondit qu'en somme il reconnaissait que les demandes étaient telles que le siége apostolique ne les pouvait octroyer sans scandale, mais qu'il connaissait l'avidité des dissidents, et que, lors même qu'on leur ferait ces concessions, ils ne s'en contenteraient pas, et en demanderaient *etiam* d'autres, persuadant aux peuples que, de même qu'ils avaient été joués sur ces points, ils ne le seraient pas moins pour le reste.... » (*Archives du Vatican*, n° 3918, *Nuntiatura Germaniæ* VIII.)

(F) — Voyez Tiraboschi, *Stor. della letter. Ital.*, t. VII, p. 1. La vie de Sadolet a été écrite par Fiordibello dont nous parlons dans le texte. Le livre V de Sadolet sur l'éducation et sa Vie ont été traduits en français par Charpenne, en 1855. Sadolet eut un neveu, du nom de Paul, qui fut chanoine de Ferrare, et dont on a imprimé en 1859 des lettres à des personnages du temps; un livre sur la Genèse, un sur les Psaumes, et un sur l'Épître catholique de saint Jacques. A la fin de ces lettres, il y a deux discours pour la défense de deux prélats qui avaient écrit leurs mandements en italien, parce que la plupart des prêtres de leurs diocèses ne comprenaient pas le latin.

(G) — Les lettres de Morone, qui sont aux archives du Vatican, attestent les diligences incessantes qu'on employait pour arriver à la réalisation du concile et pour hâter sa réunion. Il rapporte que dans l'assemblée de Haguenau les luthériens avaient répondu au roi des Romains de manière à ôter toute espérance d'accord, disant ouvertement qu'ils ne connaissent ni ne veulent reconnaître le pape pour chef. « Si donc l'empereur et le roi veulent que les ministres de Sa Sainteté assistent à la réunion proposée, ils n'entendent point que Sa Sainteté ait plus d'une

voix, comme tout autre évêque. Quant à la restitution des biens ecclésiastiques, ils prétendent qu'ils n'y sont pas tenus, parce qu'ils en font un meilleur usage que les premiers possesseurs, et ils s'offrent à en rendre compte. » (23 juillet 1540, *Arch. Vatic.*)

Le cardinal Farnèse, dans sa réponse, dit entre autre choses qu'il trouve étrange qu'on veuille faire traiter des questions de dogme par des princes, et non des théologiens, et que le duc Louis de Bavière n'ait pas amené avec lui Eckius, si non pour l'aider de ses conseils. Eckius est assurément l'homme le plus habile en cette matière qu'il y ait eu jamais en Allemagne, et il n'est pas si intraitable que le représentent ses adversaires, qui, sous ce prétexte, le repoussent par la crainte qu'ils ont de lui. « C'est vraiment extraordinaire que nos adversaires envoient qui ils veulent et quand il leur fait plaisir, et qu'ils imposent aux catholiques la condition de ne pouvoir envoyer au concile que ceux qui sont agréables aux hérétiques. » (Rome, 24 juillet 1540.)

(H) — Outre la douceur, Morone montre déjà dans sa légation, comme il montrera plus tard dans son procès, le peu de confiance qu'il a en lui-même, le désir d'abandonner les affaires, et le besoin qu'il éprouvait d'avoir l'appui d'un co-légat. L'évêque d'Aquila écrivait de Worms, le 8 janvier 1541, au cardinal Farnèse : « Mutinensis est satis turbato animo, excusat se a negociis, credo prudenti consilio quia prudens est et perspicacis ingenii ; nunquam tamen potuit induci ut semel tantum una cum Feltrensi voluerit tractare causam : imo dicit se velle ad Urbem proficisci vel ad regem Romanorum. Excito ejus animum, quantum possum omni studio foveo, confirmo; dignus enim est ut ametur, sed video animi obstinationem : hodie enim confirmavit se omnino deliberasse de recessu, et nolle futuris comitiis interesse. »

(I) — Dans les *Monumenta Vaticana, historiam ecclesiaticam sæculi XVI illustrantia*, (Fribourg, 1861), on trouve une série de lettres de Morone écrites d'Allemagne au cardinal Farnèse dans les années 1540, 41 et 42. Entre autres passages, nous noterons celui-ci : « Le duc Guillaume de Bavière m'a fait dire, comme étant une chose certaine, que les protestants sont très-résolus à ne vouloir jamais reconnaître le siége apostolique; qu'avant tout ils doivent protester, que, s'ils font une concession quelconque à la religion ancienne, ils entendent la faire en vertu de l'autorité et du commandement de l'empereur, et non point dans la pensée d'obéir ou de reconnaître en aucune façon la supériorité du pape et celle de l'Église romaine. » (Ratisbonne, 15 avril 1541.)

C'est ainsi que jusque dans les matières de foi on subordonnait la liberté à l'obéissance à l'empereur!

Une autre fois, Morone trace à l'avance le plan qui fut exécuté plus tard pour le Collége germanique. « Par suite du développement qu'ont pris ces sectes, peu de personnes embrassent l'état ecclésiastique, et leur nombre en diminue de jour en jour : de là vient l'abandon où se trouve la religion, car il n'y a plus personne qui veille sur elle. Les évêques et les chapitres entretiennent bien des écoles très-vastes de jeunes enfants; mais ceux-ci dès qu'ils ont grandi, voyant l'état d'opprobre où en sont réduites les autorités ecclésiastiques, abandonnent pour la plupart le sacerdoce, et bien peu d'entre eux consentent à se faire prêtres; tandis que, aussitôt qu'ils ont pris quelque teinture des belles-lettres, ils deviennent luthériens par la lecture d'une quantité de livres imprimés en latin et en allemand qu'ils ont à leur disposition. Je crois donc utile de rappeler qu'on pourrait envoyer en Italie, de différents endroits, quelques jeunes enfants, et les répartir dans des maisons bien disciplinées, comme par exemple dans quelques bons monastères et près de quelques vertueux prélats, pour y recevoir une instruction littéraire inoffensive et une éducation chrétienne. » (Inspruck, 18 janvier 1542.)

En ce qui concerne la paix, le roi d'Allemagne expliquait à Morone que les prétentions de la France étaient la seule cause qui l'eût empêchée de se conclure : que l'empereur avait offert au roi très-chrétien de lui céder le Milanais, pourvu qu'il le reçût comme un fief de l'empire, mais que celui-ci n'en avait pas voulu à cette condition. Et il ajoutait : « *Rex Galliæ appetit monarchiam, et si haberet ducatum Mediolani, vellet habere Florentiam et Regnum Neapolitanum, et regere totam Italiam; quia bene scit, ut libere loquar, quod, qui habent dominium Mediolani, facile mutant animos aliorum Italorum.* » (Spire, 10 février 1542.)

Il existe aux archives du Vatican (*Nuntiatura Germaniæ*, vol. VII) d'autres lettres de Morone écrites de Bohême en 1537 à Recalcato et à Paul III, contre lequel, dit-il, on ne cesse de publier des invectives qui le représentent comme ayant troublé la paix et différé le concile.

Il y en a d'autres encore adressées à Duranti, au cardinal de Santafiora, et, dans toutes, il exhorte à user de douceur, à faire des concessions, en montrant quels dissentiments existent entre les réformés. « Parmi les luthériens et les autres hérétiques, il y a des princes, des savants et des gens du peuple. Les princes

embrassent l'hérésie, les uns par le désir de s'élever comme le duc de Saxe et le langrave de Hesse, et pour abaisser la maison d'Autriche; les autres pour s'enrichir avec les biens ecclésiastiques, comme le susdit landgrave et presque tous ses pareils assez connus. Les savants sont entraînés à l'apostasie par une vraie méchanceté; et, sans compter qu'ils sont les instigateurs des passions desdits princes, ils recherchent encore leur propre intérêt et les honneurs du monde. Les gens du peuple, parmi lesquels il y a dans toute l'Allemagne bien des bourgeois riches et honnêtes, ont été séduits et trompés : quelques-uns d'entre eux s'aperçoivent de leur erreur, mais la honte les retient dans l'hérésie, tels que les habitants de Nuremberg, ceux de Lubeck et autres; quelques autres restent encore dans leur erreur, persuadés qu'ils sont dans la bonne voie. (Lettre datée de Gand, le 18 avril 1540).

Morone croit que le concile sera utile à toutes ces classes d'hérétiques, et, en attendant, il exprime le vœu qu'on favorise par tous les moyens possibles la ligue catholique. Dans la convocation du concile, « Sa Sainteté, guidée par ce saint désir, par son cœur vraiment apostolique et par sa charité paternelle, pourrait s'écarter quelque peu de la forme ordinaire, c'est-à-dire, inviter de nouveau les luthériens dans un langage tout bienveillant, tout affectueux, tout persuasif, et même avoir recours au ton suppliant; elle ne ferait en ceci qu'imiter celui dont elle porte le nom, celui qui *omnia omnibus factus erat ut omnes lucri faceret*. Si ce langage déterminait les luthériens à se rendre au concile, ce serait pour eux une cause de salut; mais lors même qu'il ne devrait pas avoir d'efficacité sur eux, il n'en serait pas moins chose agréable à Dieu, avantageuse et honorable pour Sa Sainteté, et la source d'une plus grande confusion pour les luthériens eux-mêmes. »

(J)—Aux archives du Vatican (*Nuntiatura Germaniæ*, vol. VIII, 64), on trouve une note anonyme à la date de septembre 1540, contenant les noms des personnes qu'il serait bon d'envoyer en Allemagne avec le cardinal Contarini. Ce sont le général des mineurs conventuels, Grégoire Cortese que nous connaissons, le maître du sacré palais Ortiz, Pierre Martyr chanoine régulier, et Flaminio. Voici ce que l'anonyme dit de ces derniers : « L'office de secrétaire pourrait bien aussi être rempli par Flaminio, bon poëte et bon orateur, savant hélléniste, qui pendant bien des années s'est adonné à l'étude de l'Écriture sainte et

à celle des docteurs anciens, et dont le commentaire sur certains psaumes est bien estimé..... Je ne connais pas don Pierre Martyr. Le révérend Contareno, au rapport de Flaminio, dit merveille de ses connaissances en théologie et en d'autres sciences, et même de son habileté dans les langues grecque et latine, et en partie je crois aussi dans l'hébreu. Ce sont des qualités qui sont fort appréciables chez ceux qu'on envoie, car les luthériens se donnent pour des hommes plus savants en linguistique qu'en toute autre science et s'en servent plus que de toute autre. Si on avait pu avoir des théologiens séculiers d'Italie, ç'eût été préférable ; mais l'Italie en est tout à fait dépourvue, et il faut se servir des religieux..... »

(K) — Jacques Lancelloti, dans une chronique inédite qui est en cours de publication, à l'année 1543, dit qu'il est arrivé de Rome à l'évêque quarante articles de foi, sur lesquels on doit examiner les académiciens qui exposent de fausses doctrines. Le chroniqueur dit qu'elles sont répandues par François Greco (ainsi nommé à cause de son origine), qui enseigne le grec en public à raison de vingt-cinq livres par mois, sur les instances des académiciens. *Il y en a beaucoup, et des meilleurs de la ville, qui sont tous plongés dans le grec.* On dit que l'évêque (Morone) veut faire signer les académiciens..... On dit que François Greco opinait pour ne pas souscrire les articles. Nicolas Machella s'en alla pour le même motif à Venise. Les trente autres académiciens sont épouvantés. Le modenais Bertani, évêque de Fano, arrive ici pour ces articles. Les académiciens laissent entendre qu'ils ne font pas maigre, qu'ils ne se confessent qu'à Dieu, qu'ils n'honorent pas les saints, qu'ils ne célèbrent qu'un petit nombre de fêtes, qu'il n'y a point de purgatoire. Le chanoine Valentino disait qu'il voulait vendre tous ses livres, puisque les hommes comme il faut ne peuvent plus étudier les Écritures sans courir des dangers.

On suspend la souscription des quarante-un (plus haut il a dit des quarante) articles de foi, pour ne pas faire encourir à la ville l'épithète de luthérienne, alors qu'on n'a discuté que pour s'instruire. Mechella, ayant appris ceci, revint à Modène.

Septembre. — L'évêque invite divers académiciens à souscrire les quarante-un articles; ils répondent qu'ils le feraient, après toutefois que les conservateurs de la commune y auraient apposé leurs signatures; ceux-ci interrogés à leur tour, répondirent qu'ils voulaient avoir sur ce point l'avis des adjoints. Il n'y eut

que trois des conservateurs qui souscrivirent. Alors le cardinal Sadolet modifia les articles. On fit revenir François Greco; mais comme il avait été poursuivi en dehors de la ville, il semble que l'évêque ne voulût pas de sa souscription, ce dont les académiciens se plaignirent, et ils le conduisirent dans la communauté, où il se déclara prêt à souscrire, ajoutant qu'il entendait être maintenu dans sa chaire de grec. Toute la ville est en révolution.

L'inquisiteur présente au gouverneur des lettres ducales, en joignant à ce fonctionanire de lui prêter l'appui du bras séculier contre les hérétiques qui sont à Modène.

Remarquez que les sermons du franciscain Dalla Pergola étaient suivis fort assidûment par le gouverneur et par beaucoup de monde; le frère reçut des reproches de son provincial : Morone le protége, l'inquisition lui ordonne de justifier quarante-six de ses propositions et il sort vainqueur de l'épreuve. Il dit qu'il ne prêchait que l'Évangile, qu'il ne nommait pas les saints, ni les pénitences quadragésimales; il affirmait que le Christ avait payé pour nous. Il y a plus de vingt-cinq académiciens qui assistent à ses sermons, et parmi eux le libraire André qui, le premier, introduisit à Modène des livres hérétiques, livres qui furent ensuite brûlés à Rome. Le chroniqueur dit que Pergola a été envoyé à Modène par Morone, et que de retour à Venise il fut mis en prison par ses supérieurs.

Un chanoine régulier examine de concert avec les inquisiteurs un livre sans date, qu'il avait trouvé dans la chambre de Lucrèce Rangoni, et accuse l'auteur anonyme de ce livre devant le vicaire de l'évêque : du haut de la chaire il invite ceux qui détiennent des livres prohibés à les lui apporter.

A Bologne comme à Modène, ce livre que les académiciens vantent, est brûlé comme hérétique.

Aux archives d'État, jadis archives secrètes de la maison d'Este, nous avons copié le fragment suivant du rapport envoyé à Ferrare par François Villa, gouverneur de Modène, au duc, par l'entremise de son chancelier M. Gentile Albino, le 12 août 1542.

« Et d'abord, je dois avertir S. E. que, sur les instances du révérendissime cardinal (en vertu d'un bref de Sa Sainteté), certaines personnes de Modène doivent apposer leur signature à une formule qui sera jointe à ces instructions : cependant elles soulèvent des difficultés et refusent même de

signer, disant qu'il ne leur appartient pas de donner leur avis sur ces matières, mais qu'elles se conformeront aux décisions du concile à intervenir. Il y a néanmoins certains chapitres auxquels elles souscriraient : mais rien ne se fait, le susdit révérendissime entendant qu'elles souscrivent à tout, et non pas à une partie seulement. Ce révérendissime a vraiment procédé avec toute l'habileté possible. J'ajoute que le gouverneur, lui aussi, est intervenu et n'a pas manqué de lui rappeler que, à cause des sévérités dont usa envers les luthériens le cardinal Cajétan, légat en Allemagne, on vit naître d'une petite étincelle ce vaste incendie qui brûle encore aujourd'hui : que sa révérence prenne bien garde que Dieu ne veuille et ne permette alors pour les péchés du monde, qu'en mettant au désespoir des personnes douées de beaucoup de talent, d'esprit et de subtilité, un semblable incendie n'éclate en Italie, car la lenteur de procéder de ce révérendissime, et les rapports qu'ont faits sur son compte lesdites personnes, l'ont mise en suspicion près du pape, qui a choisi six cardinaux légats à la réquisition des Modénais. On pense qu'il enverra l'un d'eux à Modène pour y procéder aux informations sur les matières de foi, ce qui a tellement indisposé le révérendissime contre lesdites personnes, qu'il ne voulait plus s'en mêler. Cependant sur les instances du gouverneur, il souffre qu'on lui en parle, et il est prêt à recevoir de ces personnes leur adhésion au formulaire, quand il leur fera plaisir de la donner. Le gouverneur, qui a montré tant de bonne grâce au cardinal, n'en manque pas avec elles, et les exhorte à souscrire ledit formulaire pour arranger ce différend qu'il sait parfaitement être de nature mauvaise et pouvoir faire naître beaucoup de mal, car il lui déplairait trop, pour l'honneur de l'illustrissime seigneur duc, de voir arriver de Rome dans son État un cardinal pour faire des procès et des inquisitions en matière de foi, alors surtout qu'il rédigerait lui-même les articles. Comme il était bien sûr de sa manière d'opérer, il a voulu que je les porte à Son Excellence (le duc), afin que, les ayant vus et montrés, il puisse en délibérer, et prendre les mesures qu'il aura jugées opportunes sur cette matière, laquelle à beaucoup d'égards est fort importante, et mérite un sérieux examen. »

(L) — Balzac écrivait à Chapelain :

« Je suis bien avant dans la querelle d'Annibal Caro, mais je ne change point de passion, et l'estime toujours plus honnête homme que son adversaire, quoique peut-être son adversaire

soit plus grand docteur que lui. Je n'ai guère vu de grammairien de la force de ce Modénois, soit ici, soit dans les commentaires sur la *Poétique* d'Aristote. Il faut avouer pourtant qu'il pèche par trop de subtilité, et qu'au reste c'était un ennemi public, qui ne pouvait souffrir le mérite ni la réputation de personne. » (*Lettre* 5 *du livre V de l'année* 1640). Dans les œuvres de Chevreau, page 330, édit. La Haye 1697, on lit une lettre de celui-ci à M. de la Ménarderie, où il dit : « Je viens d'achever de lire votre *Poétique*, où vous traitez Castelvetro d'une étrange sorte. Et peut-être qu'autrefois vous n'eussiez pas trouvé votre compte, s'il est vrai, ce que Pasquin lui a reproché en quelque endroit, qu'il passait de la langue aux mains, de la plume au fer, de l'encre au sang, et qu'il avait fait assassiner un fort galant homme qui avait pris la liberté de lui contredire. »

(M) — Morone, à qui l'on demandait s'il avait des ennemis à Modène, répondit : « Je n'en ai point, à l'exception de Boniface Valentino, le prévôt de Modène, qui m'a constamment fait de l'opposition dans toutes les mesures que j'ai prises pour le gouvernement de mon diocèse, et qui a eu des inimitiés particulières avec mon vicaire que je favorisais, et avec l'archiprêtre don André Accolti, mon confesseur.... Ce Valentino se liguait avec certaines personnes contre moi pour empêcher.... et il disait : Je sais que j'ai tort, mais je veux chicaner pour jouer pièce au cardinal. »

(N) — Tassoni que nous avons cité raconte :

1558. « De anno antecedenti, videlicet 1557 D. Bonifacius Valentinus canonicus et præpositus ecclesiæ cathedralis mutinensis et D. Filippus Valentinus doctor et consobrinus ejus, et D. Ludovicus Castelvetrus doctor, et quidam D. Antonius Gadaldinus bibliothecarius citati fuerumt Roma ab inquisitoribus hereticæ pravitatis ad respondendum de fide : tandem Gadaldinus, et D. Bonifacius missi sunt Romam sub custodia, et in carcere inquisitionis clausi : aliis duobus, videlicet D. Ludovico Castelvetro et D. Filippo, fugientibus. Qui per contumaciam excomunicati, et omnibus honoribus privati sunt. Sed quum D. Bonifacius examinatus, confessus fuisset omnes errores et opiniones suas, et retractasset, et abjurasset eas, liberatus fuit a carcere, injuncta pœnitentia quod publice in ecclesia super Minerva ad altare S. Crucis ante et post debeat alta voce abjurare omnes hæreses, in quibus per multos annos fuerat involutus. Et sic die 6 maji 1558 in dicta ecclesia Romæ abjuravit. Postea Mutinæ reversus, in die Pentecostis post prædi-

cationem fecit eandem abjurationem die 29 maji in ecclesia cathedrali Mutinæ, præsente multo populo. Sed Antonius Gadaldinus senex, qui vendiderat maximam quantitatem librorum lutheranorum prohibitorum, remansit Romæ in carceribus inquisitionis. »

Suit l'acte d'abjuration de Boniface Valentino, qui est conçu dans le même sens que celle rapportée ci-dessus. Il confesse avoir cru qu'il était contraire aux saintes Écritures de prescrire l'usage des aliments maigres, d'interdire aux prêtres le mariage; que l'homme était justifié par la foi seule, et qu'il pouvait obtenir la vie éternelle sans les œuvres; qu'on ne devait ni garder chez soi, ni honorer les images des saints, ni invoquer ceux-ci; que les indulgences étaient inutiles; qu'il n'y a pas de purgatoire; que les bonnes œuvres ne pouvaient pas nous mériter la vie éternelle; que le souverain pontife de Rome n'est pas le vicaire du Christ, mais l'Antechrist; que la confession n'est pas nécessaire; que les sacrements ne confèrent pas la grâce; que la transsubtantiation ne s'opère pas dans l'eucharistie; qu'il a lu des livres d'hérétiques et de luthériens, dont il a écouté les leçons, et qu'il a eu des entretiens avec eux; qu'il est resté dans ces hérésies pendant huit ou dix ans, temps pendant lequel, bien qu'il ne célébrât jamais la messe, « *car je n'ai jamais dit que ma première messe,* » il assistait cependant aux offices divins, avec les autres chanoines au chœur, et, « *ie me suis communié sans être absous desdites hérésies.* » Il abjure maintenant ces hérésies, les maudit et les déteste.

(O) — Dans un recueil de documents très-variés et qu'on peut comparer à un arsenal, je veux dire dans les Annotations de Logomarsino aux lettres de Jules Pogiano, nous trouvons deux lettres du cardinal Commendon à Jean-Marie Castelvetro, du mois de février et du mois d'avril 1570, d'après lesquelles il semble que ce dernier avait eu recours à l'intervention de l'empereur Maximilien II et du duc de Ferrare pour obtenir que son procès fût jugé dans cette ville. Commendon lui répondait que que ce n'avait jamais été l'usage de soustraire à la juridiction du saint-office les procès qui y étaient déjà pendants; il promettait cependant, au nom de Sa Sainteté, qu'au cas où Castelvetro se constituerait accusé, on le ferait juger avec toute la clémence, tous les égards et même toute la célérité désirables. Castelvetro ayant plus tard demandé pardon de ses erreurs, le cardinal se faisait fort de lui faire obtenir sa grâce. (Pogiani *Epistolæ,* vol. IV, p. 444.)

Dans l'*Index* librorum *prohibitorum* et *expugnandorum novissimus* (Madrid 1667), dans lequel on désigne les endroits à enlever ou à corriger dans les auteurs, le titre de Castelvetro occupe plusieurs colonnes. On commence par son commentaire de Pétrarque, édité à Bâle en 1582. On s'étend de plus sur la *Poétique d'Aristote*, en substituant par exemple maire à évêque, chevalier à abbé, secte à religion païenne, maître à prêtre, etc.

Un certain Jacques Castelvetro, aussi Modénais, qui n'était pas le neveu de Louis, embrassa les nouvelles opinions religieuses. Il publia à Bâle en 1562 les œuvres de Louis, et entre autres un livre contre le concile de Trente, inséré dans la bibliothèque Viziana. Il fit aussi paraître à Londres divers classiques italiens. A son arrivée à Venise, il fut arrêté par ordre du saint-office, mais l'ambassadeur Arrigo Voltone réussit à le faire échapper, en 1611.

De nos jours où la frénésie d'élever des monuments a gagné tous les esprits, les Modénais ont demandé les cendres de Castelvetro pour les transporter dans leur ville, mais on leur en demanda un prix exagéré.

(P) — Dans une vie de Castelvetro, écrite par un contemporain, et trouvée par Tiraboschi, on raconte que Louis voulut faire interdire son frère Paul comme prodigue. Celui-ci, ayant eu connaissance de ce projet, en fut irrité, et songea à s'en venger. S'étant abouché avec Pierre Bertano, moine, cardinal et l'ennemi de Castelvetro, il l'accusa de concert avec lui à Rome, sur les poursuites intentées par Caro.

Le père Laderchi à la date de 1571, rapporte que « finalement Louis Castelvetro ainsi que le pseudo évêque Jean Merlino moururent dans l'hérésie; le châtiment exercé par la justice divine sur ces insignes hérétiques fit bien voir que l'Église n'avait pas remporté un moins beau triomphe sur les hérétiques que sur les infidèles. » C'était précisément l'année de la bataille de Lépante.

Vergerio écrivait au duc Albert, le 15 mars 1561 :

« Trois personnages remarquables ont été bannis d'Italie pour la cause de l'Évangile, un évêque, un abbé et un professeur de littérature grecque, François Da Porto, surnommé Greco. Il a vécu quelque temps à Ferrare; il a cinquante ans, femme et enfants, et pourrait venir à Regiomonte dans l'école de Votre Altesse; je crois qu'il se contenterait de deux cents florins. Si Dieu inspirait à Votre Altesse de désirer Porto pour son école, j'oserais lui affirmer que, pour ce qui est de la littérature grecque,

(je ne parle pas de la latine), elle aurait un professeur qui n'a pas son égal dans aucune autre école ; puis c'est un homme sincère dans ses opinions religieuses, et vraiment pieux. »

Da Porto mourut à Genève, et Théodore de Bèze composa son épitaphe.

(Q) — Le dominicain Antoine Caracciolo qui, au commencement de l'an 1608, composa une *Vie de Paul IV*, laquelle est une apologie de la sainte inquisition, et qui avait pu en consulter les registres, écrit :

« A Modène, les hérétiques ont fait plus de besogne que dans aucun autre endroit de l'Italie. C'est là qu'était le vicaire du cardinal Morone, nommé Bianco da Bonghis, et beaucoup de personnes suspectes d'hérésie. Il y avait Antoine Gadaldino, libraire modénais, un hérétique emporté ainsi que toute sa famille ; il vendit considérablement d'exemplaires *Del Benefizio di Cristo*, livre pernicieux où était enseignée la justification *ex sola fide et ex meritis Christi*, en vertu de l'imputation luthérienne. Ce livre, si cher aux hérétiques, Gadaldino ne se borna pas à le vendre, mais il le réimprima.

Le cardinal Cortese...., malgré la haute estime qu'inspiraient ses vertus et sa science, fut néanmoins inquiété sans aucun ménagement par le saint-office pour avoir lu et approuvé le livre *Del Benefizio di Christo.* »

Ailleurs Caracciolo dit aussi, en parlant du livre *Del Benefizio di Cristo;* « Ce livre a été imprimé plusieurs fois, spécialement à Modène, *de mandato Moroni.* » Il ajoute aux noms déjà cités Boniface Valentino, à qui Adrien, secrétaire du cardinal de Fano, écrivait une lettre de condoléance à l'occasion de la mort de Luther et de celle de deux moines hérétiques de Modène, frà Reginaldo, et frà Albasio. Boniface infecta de son hérésie le pays de Nonantola. Puis Alexandre Milano, frà Bernard Bartoli, qui fit son abjuration en prison : frère Barthélemy Pergola, le prêtre Dominique Morando, François Camerone, un nommé Farzirolo, le prêtre Gabriel Faloppia, le cordonnier Gozapino, le prêtre Regia, Castelvetro, dom Jérôme de Modène, chapelain de Morone; Jean Borgomazza, Jean Bertano, maître Jean-Marie Mannelli. Ceux-ci envoyaient des subsides aux hérétiques d'Allemagne; Caracciolo cite quelques particularités sur chacun d'eux.

Les notices et les documents les plus importants concernant cet épisode, se trouvent dans la *Bibliothèque modénaise* de Tiraboschi, mais cet historien a eu le tort de les insérer comme ils lui

arrivaient, et sous le nom des personnes auxquelles ils se rapportent. On a bien voulu nous communiquer d'autres documents, parmi lesquels je citerai la chronique inédite de Tassoni, où à l'année 1561 on lit ce qui suit : « Cum, jam pluribus mensibus elapsis, dominus Ludovicus Castelvetrus, dominus Philippus Valentinus doctores mutinenses accusati fuissent de hæresi lutherana, et citati Romæ, sed non comparuissent, et sicut contumaces condemnati fuissent, tandem de anno 1560 dominus Ludovicus, habito salvoconductu, ad purgandam calumniam Romæ se transtulit, una cum domino Joanne Maria fratre suo. Et sic ab inquisitoribus ter examinatus, timens ne quid deterius sibi contingeret, noctu clam aufugit, et sic ab inquisitoribus condemnatus, tali sententia percussus est. »

Suit un fragment de la sentence publiée par les cardinaux inquisiteurs de la perversité hérétique, où Castelvetro est déclaré hérétique impénitent, et atteint par les censures.

Le chroniqueur, en parlant plus bas de Lanfranco Fontana, noble modénais, dit que, après avoir été banni par le duc Alphonse d'Este, il embrassa, plusieurs années après la religion luthérienne en France.

(R) — Il répondait encore :

« Tandis que j'ai servi Paul III comme nonce en Allemagne, j'ai toujours voulu garder le rang qui convient à un nonce apostolique, placé par sa position au-dessus de tous les autres ambassadeurs de l'empereur et du roi, et au-dessus de tous les princes de l'empire, *etiam* les électeurs et ecclésiastiques. Ce rang, je n'aurais jamais pu le faire observer *mordicus*, si je l'eusse regardé comme étant celui d'un prince séculier. En outre, j'étais muni de pleins pouvoirs, dont j'usais dans toute l'Allemagne selon le besoin. Dans l'hypothèse où le pape n'eût été qu'un simple prince temporel, et même s'il n'eût pas été pape universel, ces pouvoirs il n'eût pu me les donner pour en faire usage dans les provinces étrangères à sa souveraineté. » (*Procès du cardinal Morone.*)

(S) — Ce Pergola avoue qu'il a professé l'opinion luthérienne sur la justification et sur l'invocation des saints. Il rapporta que, lors du procès qui lui fut fait, Morone et monseigneur Lodovico (*Castelvetro*) lui offrirent les moyens de fuir d'Italie, et qu'il n'en voulut pas.

Tassoi, que nous avons déjà cité, écrit :

« De anno 1544, pro tempore quadragesimæ, in ecclesia cathe-

drali prædicavit quidam frater Bartolomeus, conventualis S. Francisci, dictus *Pergola*, qui post Pascha accusatus de hæresi apud inquisitorem S. Dominici, in die lunæ duabus concionibus in dicta ecclesia ore retractavit, vel potius hæreticorum honore declaravit magna parte articulorum sibi oppositam, qui erant amplius 40, probati per 11 testes idoneos et sufficientes dicens : intelligebam sic; excusans se, aliquando negans non dixisse sic, et aliquando dicens testes non intellexisse. Qui postea Romæ condemnatus est non posse amplius prædicare et ad alia quædam facienda.

« Eodem anno prædicavit quidam frater conventualis S. Francisci, dictus *il Pontremolo* in festo nativitatis D. N. qui accusatus de hæresi et condemnatus obiit. »

(T) — Tiraboschi est donc dans l'erreur, lorsque dans ses *Memorie storiche di Modena*, IV, 76, il dit que Morone y fit venir les jésuites en 1556.

Dans la Chronique inédite de Modène par Barthélemy Lodi, qui va jusqu'à l'année 1596, on voit que les jésuites vinrent dans cette ville en 1551 ; il n'y eurent d'abord aucune installation fixe, et ils s'établirent définitivement à Saint-Barthélemy en 1614, où leurs écoles ne tardèrent pas à faire tomber les écoles laïques. Le chroniqueur rapporte qu'en 1568 Morone hébergea dans son évêché sa sœur la marquise de Soncino; que sur la rente composant la mense épiscopale, qui consistait en trois mille quatre cents écus, il en retint la moitié, lorsqu'il renonça à son évêché en faveur de Foscarari, puis de Visdomini; enfin il décrit les funérailles qu'on lui fit, dans lesquelles le chanoine Fogliani prononça l'oraison funèbre. Lodi parle en outre des châtiments qu'on faisait subir aux hérétiques ou des abjurations qu'on leur imposait. Souvent des querelles naissaient entre les chanoines, ou entre ces derniers et l'évêque, si bien qu'en 1576 le chapitre tout entier fut suspendu. Les confréries et les monastères ne se montrèrent pas moins turbulents, en sorte qu'ils subirent des réformes, ou furent remplacés par d'autres, par exemple par les Minimes, que le pape imposa aux Modénais, et qui étaient mal vus du peuple. En 1589, on chercha à refaire une académie, à l'instar de celle de Grillenzoni; elle se rassemblait dans la maison de Sertorio, rue del Muro.

Voir *Una pagina della storia di Modena*, par C. Campori, 1866.

(U) — On a fait contre la candidature de Morone la pasquinade suivante :

« Serez-vous assez aveugles, assez coquins, assez ennemis de Dieu et assez inconsidérés pour faire encore un pape de Morone, qui est ennemi de la Vierge et des saints?

« Ne savez-vous pas, vous tous insensés que vous êtes, que le cardinal a de mauvaises opinions sur la foi, que peu s'en est fallu qu'il n'ait chanté la palinodie en compagnie de monseigneur d'Angleterre et de ses pareils?

« Gardez-vous bien de vous laisser tenter par le diable, afin de n'être pas assaillis par la mauvaise fortune, et de ne pas payer bien cher votre folie.

« Ne vous préparez pas des difficultés, sots que vous êtes, n'allez pas faire de l'Italie une nouvelle Allemagne, et ruiner la prêtraille.

« Laissez dire qu'il est aussi de Milan, et que ce serait une énormité de rendre le pontificat en quelque sorte héréditaire, et que nécessairement celui qui a mal guidé un petit troupeau ne peut convenablement donner des règles et des lois au monde.

« Mais pourquoi ne pas chosir Verceli ou Borromée? etc.

« Puisqu'on en est venu à un enchaînement de circonstances semblables, je n'ai pas d'autre désir, je ne souhaite rien autre chose, sinon que Morone ne soit pas nommé pape. »

L'Angleterre signifie Pole. Le pape qui avait précédé était milanais, et cousin de Morone.

DISCOURS XII.

Celio Curione. Les Pasquinades.

Jérôme Roterio, dit Curione parce qu'il était né à *Chieri*, et Charlotte Montrolier, dame d'honneur de la duchesse Blanche de Savoie, d'une noble et riche famille de Moncalieri, donnèrent le jour à Celio Secondò, le dernier de leurs vingt-trois enfants. Orphelin à neuf ans, il vint demeurer à Turin chez sa tante Madeleine et étudia à l'université sous Georges Carrare, Dominique Macaro, Jean Breme et le milanais Sfondrati, qui plus tard fut cardinal. C'est là qu'il connut les livres et les doctrines des protestants, et qu'après en avoir bu le poison, il se concerta pour un projet de fuite en Allemagne avec Jean Cornelio et François Guarini. Il fut arrêté dans le val d'Aoste; le cardinal Boniface, évêque d'Ivrée, le fit enfermer dans la forteresse de Caprano, et deux mois plus tard dans le monastère de Saint-Bénigne, pour le faire rentrer dans la vraie foi. Mais s'obstinant dans celle qu'il s'était faite, il se moquait des moines de cette communauté; à certaines reliques, objet de leur vénération, il substitua une Bible; enfin parvenu à s'échapper, il parcouru diverses villes, et s'arrêta à Milan où il obtint une chaire. Celio Curione.

Milan était alors fort malheureuse sous le gouvernement des Espagnols, et un grand nombre de ses citoyens

avaient cherché un refuge à la campagne, entre autres les membres de la famille Isacchi à Barzago en Brianza; le chef de cette famille, après avoir accueilli Curione, lui donna sa fille en mariage.

Curione, aussitôt qu'il crut pouvoir le faire sans péril, retourna dans sa patrie pour recueillir la succession de ses frères, à partager avec une sœur, la seule qui eût survécu. Un jour qu'il assistait, à Castiglione, au sermon d'un dominicain de Turin, celui-ci fulmina contre Luther, en l'accusant de devoir tout son crédit en Allemagne à sa complaisance pour les mœurs licencieuses, et de ne faire que glisser sur l'exposé de sa doctrine.... Celio lui cria : « Vous mentez; » et en même temps il exhibait les œuvres de l'hérésiarque. Cette sortie lui valut une rigoureuse captivité à Turin : mais là, feignant de se résigner à un châtiment mérité et simulant une maladie, il aurait obtenu du geôlier qu'il ne lui enchaînât qu'une seule jambe alternativement; dans cette opération il aurait réussi à introduire une jambe postiche, et, ainsi dégagé, il aurait pris la fuite. Ce sont là de ces historiettes reproduites encore de nos jours, à l'aide desquelles on espère donner une couleur romanesque à la corruption d'un gardien ou au dévouement d'un ami. Il arriva alors, ce qui arriverait encore; on fit beaucoup de bruit à cette occasion : le fait fut attribué à la magie, et Curione se crut obligé d'en raconter les miraculeuses circonstances dans le dialogue suivant :

Dialogue qu'il composa sur sa fuite.

LUCIUS. — Ou je me trompe, ou j'ai la berlue, ou celui qui s'avance vers moi est bien mon cher Probus, à moins que ce ne soit son ombre. Je sais avec quelle cruauté il a été traité pendant ces dernières années par les nouveaux Caïphes. Mais qui que ce

soit, puisqu'il a le visage de Probus, je le saluerai comme Probus. Bonjour, Probus.

PROBUS. — Bonjour, mon cher Lucius. Mais dis-moi, au nom de Jésus : d'où venait ton hésitation à ma vue?

LUCIUS. — Je craignais je ne sais quoi; c'est bien lui, ce n'est pas lui, me disais-je.

PROBUS. — Pourquoi donc? N'ai-je pas la même cape, la même barbe, le même visage.

LUCIUS. — Le même, en effet; mais cependant combien il est changé! Depuis ta sortie de prison comme tu es pâle et maigre!

PROBUS. — Mais l'intelligence! elle est restée égale à elle-même, elle n'est en rien changée, si ce n'est qu'elle s'est agrandie.

LUCIUS. — Il est donc vrai, la mère de la prudence, c'est la patience au milieu de cruelles épreuves.

PROBUS. — Tu vas être bien instruit de mes périls, si tu as le temps d'écouter comment j'ai pu y échapper.

LUCIUS. — Oh! dis-le-moi, si tu m'aimes. Quand je suis revenu ici, j'ai entendu dire qu'à l'aide d'enchantements tu avais brisé tes ceps et pris la fuite, et je ne puis te dire quelle joie j'en éprouvai..... Je pressens dans mon cœur quelque chose d'extraordinaire et digne de Probus.

PROBUS. — Comment je fus pris, tu le sais.

LUCIUS. — Je ne le sais que trop: Satan, une fois de plus, lance ses satellites contre les serviteurs du Christ pour étouffer la vérité.

PROBUS. — C'est bien cela; mais la vérité vaincra. Après m'avoir mené en plusieurs prisons, ne me croyant jamais en lieu sûr, ils m'enfermèrent enfin dans un cachot mieux défendu encore que la prison Tullienne. Ce cachot est situé entre les lieux d'aisance et deux autres chambres : dans l'une couche le geôlier en chef, dans l'autre les gardiens. C'est là qu'on me conduit à la nuit pleine et par de longs corridors, là qu'on me serre les jambes dans des ceps de bois d'une grosseur énorme. Pendant que mes persécuteurs se demandent, cherchent, se consultent entre eux pour savoir ce qu'ils feront de moi, je ne cesse pas de prier Dieu avec des gémissements et des supplications; lui demandant si je pouvais servir sa gloire, de me tirer des mains des impies. Je continuai ainsi pendant plusieurs jours, et Jésus-Christ me venant en aide m'ouvrit enfin une voie que je m'empressai de suivre sans nulle crainte.

Lucius. — Jusqu'ici je ne vois point intervenir l'art magique, car Jésus-Christ ne souffre point de semblables pratiques.

Probus. — Tu vas voir. J'étais sous la garde d'un jeune homme. Je commençai à le prier de dégager des ceps l'un de mes pieds : ne suffisait-il pas que je fusse attaché par l'autre? Je ne suis, disais-je, ni Briarrée aux cent bras, ni un Dédale pour pouvoir enlever un tel poids ou fendre les airs. Ce gardien, qui n'était pas d'humeur méchante, se laissa persuader et dégagea l'un de mes pieds.

Lucius. — Hé quoi! espériez-vous par hasard, marchant sur un seul pied, entraîner un tel poids.

Probus. — Nous n'y sommes pas encore. Je passe ainsi un jour, puis un autre, après quoi je m'occupe de l'autre côté. J'avais une chemise de *linon* ou pour mieux dire de *limon* [1]. Je l'ôtai et j'en remplis la partie de mon caleçon correspondant à la jambe libre, en ajustant au bout mon soulier de façon à donner au tout l'apparence d'une jambe, et en y bourrant tout ce que je pus trouver de solide pour donner de la rigidité. Je m'ingéniai alors, et je découvris un bâton sous un banc. Ayant étendu la main autant que je le pus, car j'étais étendu par terre, je pris ce bâton et l'introduisit dans la fausse jambe. Alors, repliant la vraie sous mon vêtement, je lui substituai celle-ci et je fis l'épreuve pour voir si mon stratagème réussirait.

Lucius. — A quoi ne peut-on pas réussir quand Dieu le veut?

Probus. — Tu as raison, car Paul a dit: *Qui peut résister à la volonté de Dieu?*

Lucius. — Mais je ne comprends pas encore ce que tu projetais.

Probus. — Tu vas le savoir. Le lendemain vers la vingtième heure, mon jeune homme revient et me demande : « Comment allez-vous? — Je n'irais pas mal, répondis-je, si vous me permettiez d'échanger avec celle-ci la jambe prise dans les ceps, afin que la *prisonnière* puisse se reposer à son tour. » Il y consent.

Lucius. — Ah bravo! le tour est bon. Mais restaient encore toutes les portes fermées, les gardiens, les longs corridors non explorés; comment se tirer de là?

Probus. — O Lucius, les voies du Seigneur sont multiples. Ne

(1) L'italien dit : « di *lino*, o direi meglio di *limo*. Il y a là un jeu de mot que nous avons essayé de rendre en français

(*N. des traducteurs.*)

te disais-je pas tout à l'heure que rien n'arrive sans la volonté de Dieu? La nuit vient. On m'apporte le souper, et tout troublé que j'étais par l'espérance et la crainte, pour ne pas donner de soupçon, je mangeai quelque peu; on alla se coucher, et je restai seul. J'allai d'abord d'une porte à l'autre à pas de loup, écoutant, m'arrêtant, retenant mon souffle, tendant l'oreille pour écouter si on dormait, si quelqu'un parlait ou se remuait. Quand je me fus assuré que tout était tranquille, je dégageai la fausse jambe, je remis ma chemise, et je me disposai à partir; mais auparavant j'implorai le Seigneur par une rapide prière.

Lucius. — C'était d'un bon chrétien, car le Seigneur dans saint Matthieu nous avertit qu'il ne faut pas prier longuement, et le docteur des nations déteste la βαττολογίαν[1]. As-tu fait un vœu comme on en fait d'ordinaire dans les heures de péril?

Probus. — Oui, assurément, et le plus grand, le plus saint de tous les vœux.

Lucius. — Peut-être un vœu de religion?

Probus. — De quelle religion parles-tu?

Lucius. — Je ne sais : il y a la religion des franciscains, celle des dominicains, des bénédictins, et six cents autres peut-être.

Probus. — Paul enseigne que le Christ n'est point divisé et que les chrétiens ne sont point baptisés au nom d'un homme. Le Christ lui-même avait prédit que tout royaume divisé périrait.

Lucius. — Tu as donc fait vœu de visiter Saint-Jacques de Compostelle ou la Madone de Lorette; ces sanctuaires où l'on voit tant d'ex-voto de condamnés?

Probus. — Le Christ nous défend de le chercher hors de lui-même : il est partout, principalement dans le cœur humain, que Paul appelle le temple de Dieu.

Lucius. — Mais suivant un grand nombre, le pèlerinage par excellence, c'est celui de Terre Sainte; et le pape n'en dispense pas facilement. N'est-ce point la terre que touchèrent les pieds mêmes du Christ?

Probus. — Cela est vrai; mais n'a-t-il pas dit par la bouche du prophète: *Le ciel est ma demeure, la terre est l'escabeau de mes pieds?* Et je ne vois pas que les pèlerins de Jérusalem nous en reviennent meilleurs. *Le ciel change et non pas l'âme pour celui qui traverse la mer*, dit le poëte.

(1) Βαττολογίαν. *Battologie*, patenôtres routinières et sans fin.

LUCIUS. — S'il ne s'agit pas du vœu de chasteté, je ne saurais dire quel autre vœu tu as pu faire.

PROBUS. — Tu dois le savoir; mais, puisque tu le veux, je te réponds que la chasteté est une de ces choses que l'homme peut promettre, mais Dieu seul peut la faire observer. Il y a donc là témérité et folie à promettre ce qu'on ne peut tenir, et même dans l'état du mariage, n'est-ce pas garder la chasteté que de garder la fidélité et l'intégrité maritale?

LUCIUS. — En somme, quel fut ton vœu?

PROBUS. — Je vouai ma personne et tous mes intérêts à Jésus-Christ notre Sauveur; je le suppliai de ne plus me laisser désormais en proie à mes passions, mais de m'attirer à lui par son esprit, et de vouloir bien se servir de moi, comme d'un vase de terre pour sa gloire.

LUCIUS. — O vœu vraiment chrétien, que tous ont fait à la piscine mystique, et que bien peu observent, mais en revanche on offre à Dieu tous ces *ex-voto* qui pendent aux murs.

PROBUS. — Après ma prière, je me sentis plus léger; je cherchai à gauche les lieux d'aisance. Là un premier rayon de lumière vint me frapper, et presque aussitôt la porte qui d'ordinaire criait sur ses gonds s'ouvrit aussi silencieusement que si elle fût restée immobile.

LUCIUS. — Et tu n'eus pas même besoin de clef?

PROBUS. — Non; elle était seulement fermée au verrou intérieur. Je sors donc, glissant à tâtons sur le palier pour m'engager par une seconde porte dans l'escalier. Je descends et je trouve en bas une porte fermée par le plus solide des cadenas.

LUCIUS. — Voilà que tu tiens le loup par les oreilles!

PROBUS. — Sans doute, si le Christ n'était venu à mon aide. Je remonte l'escalier, et dans cette ascension j'avise une fenêtre et je mesure la hauteur par le nombre des degrés, ne pouvant, tant la nuit était noire, découvrir le sol de la cour. La hauteur ne dépassait pas dix pieds, je résolus donc de m'aventurer; je jetai d'abord ma cappe pour amortir ma chute, puis je sautai moi-même.

LUCIUS. — Et il ne t'arriva rien dans ce saut?

PROBUS. — Rien, par la grâce de Dieu. Je vais droit à la porte du milieu, espérant qu'elle n'était fermée que par une barre intérieure, comme il arrive quelquefois; mais au contraire je trouve et cadenas et serrures. Alors je tourne du côté du jardin et j'essaye d'escalader le mur, mais en vain. J'avais déjà perdu

une heure; j'étais plus mort que vif et je ne cherchais plus à m'échapper, mais à me résigner à la mort. Et pourquoi souris-tu?

Lucius. — Ne me racontes-tu pas ceci après être échappé au péril? il me vient à la pensée le proverbe : « *Le loup tourne autour de la source.* » Peut-être ne prends-tu pas plaisir à te rappeler de telles épreuves.... Mais je voudrais qu'elles fussent connues de tous ces nouveaux Saducéens, pour la gloire de Dieu et pour leur confusion.

Probus. — Oui, s'ils se convertissaient : mais le feu ne s'éteint point avec des bûches ou de l'huile, il y trouve au contraire un aliment.

Lucius — Il faut donc les laisser là.

Probus. — Je le crois, jusqu'au jour où le Seigneur les brisera d'un souffle de sa bouche. Le temps est proche où celui qui prévarique, prévariquera davantage, où celui qui est déjà souillé s'enfoncera davantage dans le bourbier, et où le juste deviendra plus juste et plus saint. Mais le Père céleste ne permettra point que nous soyons tentés au delà de nos forces.

Lucius. — Mais moi je suis dans l'angoisse de savoir comment tu as escaladé le mur, puisque tu ne pouvais ni rester en bas, ni remonter par la fenêtre d'où tu étais sauté.

Probus. — Qui pouvait me fournir les moyens de salut, sinon Dieu? Quel autre pouvait me tirer de là?

Lucius. — Peut-être as-tu ouvert quelque petite porte avec l'aide de Dieu?

Probus. — Ce n'est point cela. Au moment où je me désespérais en face de semblables obstacles, je vis briller une étoile d'un éclat extraordinaire, comparable à celui de la lune. Et pour que tu ne la prennes pas pour l'étoile de Vénus, sache que la nuit était arrivée au milieu de sa course. Quand je m'assis sur la crête du mur, la septième heure sonnait, et nous étions en hiver. Fallait-il me réjouir ou m'effrayer à propos de cette étoile? Certes, sa clarté m'eût fait découvrir, si quelque geôlier avait fait bonne garde. Mais ils étaient profondément endormis, et moi qui veillais pour mon salut, je crus devoir profiter de cette lumière céleste. Je me mis donc à examiner le mur dans toute sa longueur, et je découvris un angle assez endommagé par le temps pour offrir prise à mes pieds et à mes mains. Je commençai à grimper; mais à peine avais-je quitté terre, que la pierre sur laquelle je m'appuyais tomba en m'entraînant avec un grand bruit.

Lucius. — .... Et tu ne te cassas pas quelque membre?

Probus. — Aucun, Lucius; il me sembla que je tombais sur un lit moelleux. Je tressaillis jusqu'au fond de mes entrailles; je croyais déjà voir accourir au bruit tout le monde, et cependant personne ne bougea. Je tendis quelques instants les oreilles et les yeux, et comme je ne vis personne venir, je grimpai de plus belle, et finalement je me mis à califourchon sur le mur. Puis après être descendu avec précaution de l'autre côté, je pus avec l'aide de Dieu gagner la maison de Philoxène Nucéo, homme dont tu connais la science et la piété, qui est plein de dévouement pour moi et tous les fidèles. Tels sont les enchantements auxquels je dois mon salut : ne faut-il pas reconnaître plutôt que ce salut, je le dois au Christ.

Lucius. — Je ne vois pas vraiment en quoi ta délivrance diffère de celle de saint Pierre apôtre. En effet, n'étions-nous pas en prières pour toi, nous tous les vrais adorateurs du Christ, et n'est-ce pas l'esprit de Dieu qui t'excita quand tu ne songeais pas à fuir? Personne n'a jamais entendu parler d'une telle délivrance, et qui pourrait douter que la lumière de ton étoile ne fût véritablement la splendeur de l'ange?

Curione se réfugia à Salo, et obtint peu après une chaire à Pavie. Quoiqu'il transpirât bien quelque chose de ses opinions, on n'osa pas pendant trois années l'arrêter, parce que les étudiants veillaient à sa défense. Cependant, sur les instances du pape, le sénat de Milan fit cesser ce scandale. Curione se retira à Venise, puis à Ferrare, où la duchesse Renée lui donna des lettres de recommandation qui lui valurent une chaire à Lucques. Mais comme le pape continuait à demander qu'on consignât l'hérétique entre ses mains, la petite république lui conseilla de changer d'air. Entré en Suisse, il devint maître et recteur à l'école de Lausanne, puis, en 1547, à celle de Bâle, qu'il ne voulut plus quitter, quelque offre qu'on lui fit. Une fois il risqua de retourner à Lucques pour prendre sa femme et ses enfants; mais pendant qu'il se reposait à Pescia, le commissaire du saint-office

se présenta pour l'arrêter. Il ne perdit pas la tête, et brandissant un couteau de table, il profita de la surprise des suppôts pour s'échapper.

Il a laissé beaucoup d'ouvrages où sa malice protestante se donne libre carrière, entre autres une rareté, les *Pasquillorum tomi duo*, livres que l'index signale en donnant à l'auteur le nom de *Curius Cœlius Noratius* et de *Curio Cœlius secundus*. C'est un recueil de pasquinades et de satires diverses éditées par Oporino en 1544. Ses œuvres.

Le recueil débute par une pièce de vers intitulée *De seipso et origine sua*. Pasquin y raconte qu'il n'est autre que Lica, celui qui porta à Hercule, de la part de Déjanire, la fatale chemise, cause de la mort du héros qui, on le sait, avant d'expirer, lança en l'air le malheureux envoyé ; il retomba, dit Curione, dans l'Eubée, sur un rocher d'où il souleva tant de tempêtes, que Neptune le chassa à coups de trident sur la terre ferme ; depuis, il réside à Rome où une foule de pédagogues lui rendent chaque année les honneurs qui lui sont dus.

Il n'y a pas de preuve directe pour attribuer ce recueil à Curione pas plus que le *Pasquillus theologastes* adressé à Luther, mais on peut les donner comme étant bien de lui.

Ce dialogue parut peut-être dans l'origine en langue italienne sous ce titre : *Pasquin en extase, conversation entre Marforio et Pasquin*. On en trouve un exemplaire manuscrit dans cette langue à la bibliothèque ducale de Gotha, et on y remarque quelques passages qui manquent dans l'édition latine, par exemple celui relatif à Jean Valdès, que nous donnons plus bas.

Il parut ensuite à Genève un *Pasquillus extaticus, non ille prior sed totus plane alter auctus et expositus?* et aussi

Pasquino in estasi, nuovo e molto più piano che'l primo, col viaggio all' inferno : Roma, nella bottega di Pasquino a l'istanza di Papa Paulo Farnese[1]. Quoique cette dernière indication soit évidemment une plaisanterie du satirique, elle semble indiquer que la pièce est antérieure à l'année 1549; nous trouvons d'ailleurs en appendice : *Questioni di Pasquino da disputare nel concilio di Trento, che mostrava di voler fare il papa.*

Ce fut un des livres qui eurent le plus de vogue à cette époque, et il est de ceux qui d'ordinaire font le plus de mal, car ils pervertissent le bon sens et la morale en employant le rire au lieu de bonnes raisons et en ravalant l'homme au niveau du singe. En voici l'analyse :

MARFORIO. — Quelle nouvelle, Pasquin? Comme tu es beau et radieux!

PASQUIN. — Comme celui qui a vu le roi du ciel. Ne sais-tu pas qu'au sortir de son entretien avec l'Éternel, Moïse resplendissait de lumière!

MARFORIO. — Je le sais, mais quoi? Est-ce que par hasard les pierres vont aujourd'hui au ciel?

PASQUIN. — Pourquoi t'en étonner, quand tu y vois monter tous les jours des moines, des abbés, des prêtres, des évêques, des papes avec des ventres qui pèsent dix fois plus que toute ma personne.

MARFORIO. — Mais, du moins, ce sont des hommes et non des pierres.

PASQUIN. — Ne sais-tu pas que ceux qui gouvernent le monde et l'Eglise ont l'oreille dure, qu'il faut des pierres pour les frapper, et qu'il en faut surtout pour chasser cet essaim de flatteurs bourdonnant à l'entour?

MARFORIO. — Et qui t'a donné cette charge à toi? As-tu licence du pape?

(1) *Pasquin en extase*, nouvelle édition, beaucoup plus ample que la première; avec le voyage de l'enfer. Rome, dans la boutique de Pasquin, par instance du pape Paul Farnèse. Date inutile; remarquer que l'indication et la provenance sont mensongères.

PASQUIN. — C'est la nécessité qui me force à parler : nos contemporains ont grand besoin d'entendre la vérité : ceux qui pourraient la dire se taisent : il faut donc que les pierres parlent, comme le commande l'Évangile.

Alors il raconte comment, s'étant reposé dans une grotte voisine du Colysée, il s'y endormit, et comment du milieu d'un globe de feu lui apparut un vieillard, Hiérosataniel, le chef des vrais voyants, qui lui offrit de lui montrer le ciel; « mais aujourd'hui il y a deux ciels, l'un éternel où monta le Christ, où iront les fidèles, où Dieu, entouré de ses anges, nous jugera tous; l'autre, fait de main d'homme, et fabriqué, assez mal même, par le pape. » Pasquin demande à voir celui-ci : grande cité, où entrait une foule de mauvais anges, chargés de suppliques, de pétitions, de chapelets, de rosaires, de cire pour les bulles, d'argent, d'or, de cachets, d'images, de scapulaires, de pierres précieuses; d'autres en sortaient portant la paix, la guerre, les orages, la foudre, la tempête et tout ce que les gens crédules aiment et craignent. Une seule porte sert aux mortels, elle est faite d'un marbre grossier et qui a pour ornements la donation de Constantin avec les trophées des papes humiliant les rois et mettant le pied sur la tête des empereurs.

Le vieillard qui la gardait, entendant nommer Pasquin, ne voulut pas le recevoir, et lui dit que ce ciel n'était pas fait pour les bouffons et pour les batteleurs.

Le guide consola son compagnon, en lui disant qu'il connaissait une brèche ouverte par Luther et Zwingle suivant les préceptes de Paul, pour faire écrouler ce ciel. A l'entrée flottaient deux bannières, sur lesquelles on lisait ces versets de l'Évangile : « *Dans le silence et l'espé-*

rance sera votre force. — Venez à moi vous qui souffrez et qui êtes fatigués, et je vous aiderai. »

En approchant de cette difficile entrée, ils rencontrent un vieillard à longue barbe, sur la tunique duquel étaient brodées les lettres V. D. M. I. Æ. (*Verbum Dei manet in æternum*). Celui-ci ne veut pas laisser entrer Pasquin, sans l'avoir au préalable examiné sur la foi. Et il lui demande : « Quel est le chef de l'Église ? le Christ ou le Pape ?

— Tous deux, répondis-je.

— Donc, l'Église est bicéphale, eh !

— Non, non. Je plaisantais ; elle n'a jamais eu et elle n'a qu'une seule tête, Jésus-Christ ; celui qui met sur ses épaules la tête du Pape, en fait une espèce de Cerbère. »

Ici le vieillard l'embrasse, et le mène vers les autres en l'appelant frère.

Là il trouve Frédéric de Saxe, excellent prince, qui ouvrit toutes les portes à l'Évangile ; Zwingle, Capiton, Œcolampade, d'autres Allemands, beaucoup de Suisses, bon nombre de Français, assez d'Italiens et quelques Espagnols. Il y avait parmi les Italiens Jérôme Galateo de Venise, qui pendant onze années souffrit avec constance et mourut pour l'Évangile dans les ténèbres d'un cachot. Il vit aussi un Espagnol, noble comme chevalier de César, mais plus noble comme chevalier du Christ, Jean Valdès, *vir summa religione, fide, eruditione, qui Neapoli diem obiit supremum, egregiis relictis ad hoc cœlum excidendum instrumentis.*

En poursuivant, il voit les murs qui composent cette cité, formés de rosaires, de tonsures, de cordons, de sandales, d'instruments de mortification, de chaussures monacales, de poissons, d'œufs, de mitres, de cire, de bulles, le tout relié, avec des lampes allumées et des ten-

tures de soie. Elle avait quatre portes, la Superstition, l'Ignorance, l'Hypocrisie et l'Orgueil. Mais tout était miné, sans que les moines qui la gardaient s'en aperçussent. Après être entré, il visite le quartier qu'habitent les moines et les ermites, dont il estropie les noms burlesques ; puis les nonces, puis les confesseurs, puis les grands docteurs, qui s'épuisaient à extraire de l'Ancien et du Nouveau Testament ce qui convenait à leur église, les dîmes, les mitres, les encensements, les sacrifices des Lévites, et qui ne veulent pas de femmes légitimes en disant que la loi nouvelle permet seulement les concubines, et pire encore. Au lieu des évangélistes, on voit pulluler des docteurs, des rédacteurs de décrétales, et des bulles sur l'infaillibilité du pape.

Quand il eut vu ceci et d'autres choses encore, il pria le vieillard de le reconduire sur la terre, et crut inutile de voir l'enfer, dès l'instant qu'il a vu le ciel des papes.

A Bâle, Curione fit imprimer *De amplitudine regni Dei,* où il soutenait que le nombre des élus surpasse de beaucoup celui des damnés, ce qui lui mit à dos Bullinger, Vergerio et d'autres qui le tancèrent vertement comme pélagien. Il fit un traité *De l'antique autorité de l'Église du Christ;* il composa différents opuscules, entre autres une « lettre aux frères répandus dans le royaume de Babylone » : il paraphrasa le commencement de l'Évangile selon saint Jean, et il mit une préface de douze pages au livre intitulé : *Le cento et dieci diuine considerationi del S. Giouani Valdesso, nelle quali si ragiona delle cose più utili, più necessarie et più perfette della christiana professione,* ouvrage que peut-être il avait traduit, et qui, bien que sans date, paraît avoir été imprimé par Oporino ou par Guarino.

Grand cicéronien, il a laissé beaucoup de travaux de philologie : il augmenta le dictionnaire de Nizolio; il publia une édition des œuvres du fameux helléniste Guillaume Buddée; il fit le *Thesaurus linguæ latinæ* ainsi que des commentaires sur Aristote; il traduisit en latin vingt livres de l'*Histoire d'Italie* de Guichardin (A.) Beaucoup de ses lettres ont été imprimées; d'autres sont encore manuscrites dans la bibliothèque de Bâle; elles sont adressées aux chefs et aux principaux personnages de la réforme, tels que Bullinger, Musculus, Cardan, Eraste, Gesner, Sturm, Brenz, Borrhaus, Vadian, Vaileario, Gribaldi, Castalion, Mélanchton. Ce dernier donne de grands éloges à son beau style, en lui appliquant à ce propos ce vers d'Homère :

Σοὶ δ'ἔνι μὲν μορφὴ ἐπέων, ἔνι δὲ φρένες ἐσθλαί.

Il disait d'Érasme que *sursum, deorsum, huc atque illuc agebatur.... inter cœlum papisticum et christianum.*

Ses vicissitudes. Il accueillit dans sa maison les jeunes Italiens qui venaient se faire instruire dans le protestantisme, entre autres Jean-Baptiste Bernardini de Lucques. Il donna sa fille Violante en mariage à Zanchi, autre réfugié italien, et il la vit mourir en 1556. Il existe à la Bibliothèque de Bâle des lettres très-tendres du père et de l'époux sur cette perte, où ils expriment l'espoir de lui être un jour réunis. Voici son épitaphe, qui fut placée dans l'église de Strasbourg : *D. O. M. S. Violanthi Curioni C. S. C. itali f., conjugi santis. clariss. ob singularem probitatem, industriam, candorem, fidem, amorem, admirabilem in longiss. et graviss. morbo constantiam, patientiam, pietatem incomparabili : Hieronymus Zanchius italus optime mœrenti mœstiss. p. tertio puerperio eoque infausto, ad Christum Jesum,*

quem sincere coluit religionis cupidiss: concessit, cum quo vivit beata illam expectans diem qua suo corpori reddita, integra immortalitate fruetur. An. sal. MDLVI, XIII Nov. ætat. suæ, ann. XXII.

Curione perdit dans la peste de 1564 trois filles, de seize, dix-sept et dix-huit ans ; il en déplore la mort avec le cœur d'un père dans ses lettres manuscrites, où il loue leur esprit, leurs vertus et leur affection (B). Il conduisit alors à Zurich sa femme, qui put chercher des consolations près des nombreuses familles italiennes réfugiées dans cette ville et parler sa langue natale, dans laquelle elle ne pouvait plus, hélas ! s'entretenir avec ses filles. Revenu à Bâle, Curione vit encore mourir son fils Horace, qui était professeur de médecine à Pise et qui a traduit en latin quelques discours d'Ochin.

Ses autres fils, Ange et Augustin, suivirent les mêmes errements : le dernier, mort en 1566, avait écrit l'histoire des Sarrasins et celle de l'Amérique. Ils étaient nés à Lucques et avaient fait leurs études en Italie avec leur frère Léon, qui épousa Flaminia, de la famille des Muralto de Locarno ; il fut prisonnier en France au temps des guerres civiles, joua un grand rôle en Pologne et fut ambassadeur près de diverses cours.

Celio Secondo mourut le 25 novembre 1569 : il fut inhumé dans la cathédrale de Bâle près des autres membres de sa famille, et sa femme vint l'y rejoindre le 12 mai 1587.

Voici l'épitaphe de Curione :

Hospes, mane et disce. Non Cœlius hic, sed Cœlii σωμα, *imo* σημα : *spiritum Christus habet : cætera nomen veræ pietatis, humanitatis, insignisque constantiæ. Quum* σωμα *in* שפןלס *tunc vere erit Cœlius Secundus Curio hospes. Si*

didicisti vale. Reliquit ætat. suæ ann. LXVII. *salut.* MDLXIX *ad* VIII *kal. dec.*

D'une finesse d'esprit excessive, disent ses coreligionnaires, il ne savait pas se restreindre à la simplicité de l'Écriture, et il laissait son imagination aller au delà des limites de la révélation[1]. Pour qu'on ne pût l'accuser d'avoir été anti-trinitaire, dans son testament, dont le manuscrit existe à la bibliothèque municipale de Bâle, il confesse qu'il croit en Dieu le Père, en son Fils unique et au Saint-Esprit, et qu'il reconnaît en Jésus-Christ, vrai Fils de Dieu et vrai homme, l'unique médiateur entre Dieu et nous.

(1) Voyez *Vita C. S. Curionis; de mirabili sua e vinculis ac ipsis diræ necis faucibus liberatione dialogus.* SCHOLHORN, *Amœnit. eccles.*, page 258.

C. SCHMIDT, *L. S. Curioni*, dans *Zeitchrift für die historische Theologie*, C. W. NIEDER, 1860, fasc. IV.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS XII.

(A) — Œuvres de Curione, mentionnées par Stuprano dans son *Oratio de C. S. Curionis* vita.

Encomio della noce: lavoro giovanile.
Probo, dialogo.
Il ragno, sulla providenza di Dio.
Della immortalità delle anime.
D'una pia educazione ai figli.
Parafrasi del principio del vangelo di san Giovanni.
Paradossi cristiani.
Esortazione alla religione.
Orazione sulle buone arti.
Encomio degli scrittori.
Encomio di chi muor per la patria: orazioni funebri.
Orazioni contro Antonio Floribello.
Dell' antica autorità della Chiesa di Cristo.
L'instituzione della cristiana religione.
Della dottrina puerile et delle lettere, libri cinque.
Grammatica latina. Libro del perfetto grammatico.
Somma di tutto l'artifizio nel dissertare e nel trattare.
Compendio della dialettica di Perionio.
Commentarj contro Perionio.
Storia della guerra maltese.
Dei pesi dei Romani.
Continuazione della guerra sabellica.
Orazioni di Diogene tradotte dal greco.
Rettorica d'Ermogene.
Nizolio arrichito.
Tesoro della lingua latina corretto ed accrescinto.

(B) — Angelæ, Cœliæ, Felici, puellis nobilissimis castissimisque, quarum ingenium, candor, industria, pudor, pietas, morum

elegantia et sanctitas, grata Deo, multis nota, probata bonis, parentibus jucunda fuerunt, Coelius Secundus Curio pater et Margarita Isacia mater itali, tribus filiabus præstantissimis, dulcissimis carissimisque ut earum quod mortale fuit in beatæ reparationis spem conderetur, h. m. p. migrarunt ad Deum in maxima hujus urbis pestilentia mense aug. anno sal. hum. MDLXIV, ætat. singular. an. XVIII, XVII, XVI.

Vivit ut exigua lucens in lampade flamma,
Sic nos æternum vivimus ante Deum.
Surgemus vivæ, lacrymas cohibete, parentes,
Quum tuba supremum fuderit alma sonum.

DISCOURS XIII.

Pie IV. — Le concile de Trente.

Pour rendre méritoire la vie, ce combat dont l'enjeu est l'éternelle jouissance de Dieu, il fallait assez de lumière pour éclairer la foi, et assez de ténèbres pour qu'elle conservât des voiles : sans ces ténèbres, l'évidence aurait frappé l'âme, et par suite eussent disparu l'équilibre entre le bien et le mal, la possibilité de pécher, l'action de l'homme sur sa propre destinée, et le mérite de la sainteté (A). Mais de là aussi la lutte incessante de l'erreur contre la chaire de vérité : elle est élevée, cette chaire, entre l'obscénité du vieux monde et la barbarie du nouveau, contre la servitude de la pensée ; elle se conserve dans cette liberté de la pensée, qui ne consiste pas dans une indépendance absolue, mais dans l'absence de tout obstacle à reconnaître la vérité et à développer l'intelligence dans la sphère de l'intelligible.

Importance des conciles.

L'Église, toutes les fois qu'elle a été déchirée par quelque grande hérésie, s'est serrée dans un concile autour du successeur « du grand homme à qui Notre-Seigneur a laissé les clefs [1] » pour prononcer « *quod visum est nobis et Spiritui sancto.* » Si la foi divine est la source vive de la

(1) .... del gran viro,
A cui nostro Signor lasciò le chiavi.
DANTE. *Paradis*, ch. XXIV, v. 35.

vraie civilisation, combien n'importe-t-il pas de la conserver dans toute sa pureté, d'unir tous les peuples du monde dans les croyances comme dans le culte, de retremper la société au dedans en corrigeant les mœurs, surtout celles du clergé, de la défendre au dehors contre les ennemis communs, enfin de répandre des flots de vérité et de vie sur tout ce qu'il y a de noble, de beau, de généreux dans la nature humaine? Ces définitions n'ont rien introduit de nouveau dans ce monde; est-ce que toutes les connaissances de l'homme, est-ce que notre intelligence elle-même, sont autre chose que des traditions? Jésus-Christ lui-même ne nous a rien apporté de nouveau, mais il a révélé ce qui était encore sous le voile. L'Église elle-même ne fait que déclarer encore aujourd'hui ce qu'elle croyait hier; elle change seulement l'expression pour rendre plus claire, plus complète, plus explicite, une croyance qui est toujours *la* même.

La définition infaillible porte sur la matière et sur la forme. La première vient de l'épiscopat, la seconde du pontife; tout évêque parle dans le concile, il atteste la croyance de son Église : ainsi donc le consentement de tous les évêques représente le consentement de toutes les Églises. Le pape, chef inséparable de l'épiscopat, n'est pas le plus profond théologien, ni le plus savant canoniste, ni le plus habile dialecticien, pas même le plus pieux, ni la plus saint, mais celui que la prière du Christ garantit des erreurs humaines; celui qui n'invente rien, qui n'ajoute point la moindre pensée au trésor surabondant des pensées, mais qui déclare : « ceci est vrai. » Il se défie de son savoir, et par suite il interroge, il provoque la discussion; mais il ne se défie plus quand il s'agit de son indéfectibi-

lité; il convoque le concile, il le préside, il le sanctionne et le déclare infaillible.

Que les esprits sceptiques se moquent de tels mérites : nous nous adressons aux esprits sérieux et loyaux. Et ceux-ci savent que tous les conciles, depuis celui de Nicée jusqu'à celui de Trente, même au point de vue mondain, furent les assemblées les plus admirables que nous signale l'histoire, si on considère la dignité des personnes qui y assistèrent, la grandeur des questions qu'on y agita et l'élévation des idées qui dépassent les limites des pays, des nationalités et du temps. Ces idées sont fondées sur des principes irréfragables et sont inspirées par une générosité non point abstraite, mais effective et jamais démentie. Là furent prises les décisions les plus graves, les plus prudentes, les plus élevées ; on y arrêta les institutions les plus sages pour la conduite de l'Église, les plus importantes pour la paix des âmes et le salut du monde, sans qu'il ait jamais été nécessaire de les abolir ou de les corriger.

Hésitations de Clément VII.

Ce remède si efficace dans les temps où l'on n'avait pas encore mis en doute l'autorité de l'Eglise, nous l'avons entendu proposer au moment où éclata la grande réforme. Les protestants en appelaient des excommunications du pape au concile ; les catholiques avaient la confiance que, dans cette réunion, il suffirait d'opposer le sentiment universel et antique aux opinions particulières et nouvelles. L'empereur, le roi de France, les princes d'Allemagne, les ecclésiastiques, Luther, criaient : *le concile, le concile.* Mais le désiraient-ils, le demandaient-ils sincèrement ? Les champions du pouvoir pontifical ne croyaient pas cette assemblée nécessaire ; suivant eux, ils s'était écoulé trop peu de temps depuis le dernier concile,

et ne pouvait-on pas à toutes les négations nouvelles opposer les affirmations antiques et précises? Cependant, pressés par leurs adversaires, se rappelant d'ailleurs qu'un concile avait toujours été pour l'Église un moyen puissant de réprimer les hérésies et de faire cesser les schismes, ils consentirent à la convocation. Il s'agissait de discuter, non plus des questions particulières comme à Constance, mais bien l'essence même de l'Église ; et dans le bouillonnement des esprits, combien n'était-il pas dangereux de le convoquer, difficile de le contenir dans de justes limites, et d'empêcher qu'à la façon de celui de Bâle il ne se déclarât supérieur au pontife lui-même ?

Charles-Quint, comme empereur, pouvait désirer l'humiliation des papes. En résistant toujours à la domination étrangère, n'avaient-ils pas tenu en bride ses prédécesseurs, n'avaient-ils pas, avec Jean XXII, proclamé que l'Italie devait être détachée de l'empire, avec Jules II, qu'il fallait en chasser les étrangers? Mais, d'un autre côté, flamand et espagnol, roi catholique d'Espagne et chef du saint empire romain, il ne pouvait sortir de l'*orthodoxie*.

Roi de Naples et rival de François, il ne pouvait se faire l'ennemi du pape ; cosmopolite, il ne pouvait se restreindre à la politique allemande. Il sentait l'autorité ébranlée, il trouvait insupportable qu'un moine avec ses syllogismes hardis se mît en travers de son ambition démesurée : il craignait que les princes de l'empire ne profitassent des innovations religieuses pour s'émanciper de César comme de Pierre, et que tout cela ne produisît une diversion désastreuse au moment même où les Turcs étaient plus menaçants que jamais. Il restait donc catholique, ne fût-ce que par calcul : il avait conclu

avec Léon X un accord où les intérêts mondains tenaient une large place; mais, quand il eut vaincu à Pavie son rival François 1er, ne sentant plus le besoin d'avoir dans Luther l'épouvantail des papes, et dans les papes le contre-poids de la puissance française, il changea de langage; il reprocha au pape de tergiverser et lui déclara que, pour peu que le concile fût encore retardé, il le réunirait lui-même.

François 1er de France prétendit que le concile devait être libre de traiter toutes les questions et comme bon lui semblerait; et néanmoins, imitant en cela l'empereur, il faisait, comme roi, promulguer par ses théologiens particuliers des décisions sur des matières de foi, ce qui entravait encore plus les négociations si scabreuses qu'on avait entamées. Clément VII, pape illégitime quant à la naissance, et considéré par quelques-uns comme peu légitime quant à l'élection, en prit plus d'ombrage; aussi opposa-t-il à la réunion du concile des délais et des prétextes, disant qu'il était inutile et dangereux; inutile, parce que l'hérésie de Luther ayant été déjà condamnée par les édits impériaux, il suffisait de les faire exécuter; dangereux, parce qu'il aurait l'air de remettre en question les anciennes décisions de l'Église, et parce que tous ces esprits turbulents, en se rapprochant, pouvaient arracher au pape ou à l'empereur des concessions, dont ils auraient plus tard à se repentir. Si cependant l'empereur en reconnaissait la convenance, il n'avait qu'à le convoquer au nom du pape, à condition que les hérétiques promissent de s'y soumettre; quant aux articles à discuter, on devait au préalable les mettre par écrit, pour composer ce qu'aujourd'hui nous appelons l'ordre du jour, afin de perdre moins de temps et d'éviter les digressions (B)

Hubert Gambara, nonce apostolique, s'expliqua plus clairement; il exposa que les luthériens demandaient le concile et promettaient de s'y soumettre; qu'on devait uniquement s'occuper de la guerre contre les Turcs et de l'extinction de l'hérésie, et non pas de la réforme de l'Église; que le concile devait se tenir en Italie, qu'enfin le droit de voter devait être réservé exclusivement à ceux à qui il appartient d'après les canons. Par cette déclaration, Clément indisposait même les catholiques; sans compter que pour satisfaire les ambitions de sa famille, il exigeait les dîmes du clergé, et les affermait : le clergé de Ferrare les ayant refusées, il mit la ville en interdit. A Parme aussi, les prêtres s'étaient récriés contre les exactions des percepteurs; et voici qu'arrive Vincent Carina, commissaire papal, qui fait afficher des placards menaçants. Les prêtres s'obstinent dans leur refus; bien plus, ils s'insurgent : le peuple vient à leur secours, et le commissaire est massacré et mis en pièces. De semblables faits se reproduisirent ailleurs.

On vit ensuite éclater la guerre pour la Sainte-Ligue, qui amena les Allemands à saccager Rome. Parmi les conditions mises alors par Charles-Quint à la délivrance de Clément VII, était la convocation du concile; mais à peine le pape se fut-il senti appuyé de nouveau par la France, à cause du mariage de sa nièce Catherine, qu'il se mit à accumuler les retards et les prétextes.

Obstacles et dangers. Cependant à Rome on était tombé d'accord sur l'opportunité d'un concile, dans l'espoir non plus qu'il pourrait raviver les branches desséchées, mais que du moins il communiquerait une séve nouvelle au trone indéfectible. Au concile de Constance, on avait vu l'aristocratie

ecclésiastique [1] s'élever contre le pouvoir monarchique du pape, sans s'apercevoir que la démocratie s'aguerrissait contre elle. On ne voulait pas cependant faire disparaître le lien qui existe entre l'autorité et l'homme qui l'exerçait, mais au contraire faire la séparation entre les actes légaux et les abus. La papauté est la plus haute des autorités, la plus absolue, l'autorité irréformable, essentiellement attachée à la personne qui en est légitimement investie. Il ne faut pas séparer l'autorité de la personne, mais bien la personne des abus. Nous avons vu à quels excès se laissa aller le concile de Bâle. Maintenant pourrait-on réussir à ramener les brebis sous la houlette d'un seul pasteur, comme on l'avait fait à Nicée ?

L'Église déclare qu'elle est l'unique dépositaire et l'unique interprète de la parole divine, et partant, qu'elle est infaillible pour prononcer ce que tous doivent croire ; les protestants attribuent à chacun le droit d'interpréter à sa manière les saintes Écritures, substituant ainsi à l'autorité collective la capacité individuelle. Ce dissentiment radical ôtait toute possibilité d'accord : au point où l'on en était arrivé, chacun avait pris parti ; les opinions religieuses s'étaient enchevêtrées avec les intérêts politiques ; le monde était divisé en deux camps humainement irréconciliables, en sorte que l'assemblée, ne pouvant faire de transaction, ni décider autrement que ne l'avait fait l'Église, en était réduite dès maintenant à « faire une longue et consciencieuse révision de l'ensemble des dogmes catholiques. » Mais les adversaires tergiversaient avec cet artifice ordinaire qui consiste à exagérer la

(1) Gérard Dacherio avait intitulé son livre : *Historia magnatum in Constantiensi Concilio.*

demande. Ils prétendaient que le pape comparût au concile non pas comme président, mais comme simple membre, et que les novateurs aussi y eussent voix délibérative, ce qui équivalait déjà à reconnaître officiellement la scission.

Ces subterfuges ne cessèrent plus. Si les papes pressaient pour le concile, on disait : « Le temps manque pour le préparer ; ils brusquent exprès la convocation, pour qu'il y ait moins d'assistants, et que les Italiens, qui leur sont dévoués, y dominent. » Si au contraire les papes apportaient des retards à sa réunion, on les accusait de ne la vouloir qu'en paroles, de faire surgir les difficultés, et de s'empêtrer dans des toiles d'araignées. Le pape voulait-il marcher seul de l'avant? on criait à l'arrogance, on lui reprochait de préjuger la question de suprématie. S'adressait-il aux rois et à l'empereur? On disait que le pape voulait rejeter sur ceux-ci tout l'odieux : accusations banales qui se reproduisent à toutes les époques en de semblables circonstances.

Le concile avait été, en 1537, indiqué à Mantoue : mais le duc prétendait que le pape devait y entretenir une garde militaire pour garantir la sécurité; le pape, lui, n'en voulait point pour ne pas avoir l'air d'exercer une pression sur les membres de l'assemblée. On proposa donc une ville de la Vénétie, et on choisit Vicence : mais cette ville n'ayant pas été acceptée, on mit en avant Ferrare, Bologne, Cambrai, puis plusieurs autres parmi celles si nombreuses alors qui étaient ou libres, ou soumises à des princes indépendants, et pour toutes on trouvait des objections. Les plus fortes venaient du patriotisme allemand, que le choix de tout pays italien effarouchait; huit années s'écoulèrent en propositions et

en refus, avant qu'on se fût arrêté au choix de Trente, ville italienne encore, mais située sur les confins de l'Allemagne, et indépendante comme principauté sous le sceptre de son évêque.

Cette ville n'avait pas été complétement préservée du levain du luthérianisme, et en 1536, sous le gouvernement de l'évêque Bernard Cles, il avait produit une agitation qui aboutit à une révolte ouverte contre les seigneurs. L'évêque tenta, mais en vain, de calmer les chefs des habitants des vallées ; il dut se retirer à Riva, tandis que ceux des vallées de Sugana et de Non essayaient de prendre Trente de vive force. Les milices de l'évêque réussirent à calmer la sédition, et beaucoup de révoltés furent ou décapités, ou pendus, ou mutilés, ou jetés en prison.

Nous avons montré ailleurs quel zèle avaient déployé Sadolet, Aléandre, Morone et autres, pour ramener les esprits à consentir à la tenue du concile ; mais, outre que les protestants s'y refusaient (C), on ne pouvait faire un pas sans rencontrer l'opposition pointilleuse des princes catholiques et celle des prélats de chaque nation. Après qu'il eut été longtemps annoncé lorsque le pape ne le voulait pas, puis refusé lorsque le pape l'avait accepté ; après qu'on eut demandé d'abord qu'il n'y eût pas de troupes à Trente, de peur de compromettre la liberté de la discussion, puis qu'il y en eût pour la sécurité commune, le concile y fut enfin ouvert le 13 décembre 1545. Paul III, qui aspirait sincèrement à le voir s'ouvrir (D), avait expédié à cet effet en Allemagne Hugues Rangone, puis il envoya pour le présider, comme *anges de la paix*, les cardinaux Jean-Marie Ciocchi del Monte et Marcel Cervini, qui plus tard devinrent papes, et l'anglais Réginald

Première réunion à Trente.

Pole, qui faillit bien l'être. Les légats firent une communication, aux termes de laquelle le concile était rassemblé pour trois objets : 1° l'extirpation des hérésies qui n'avaient point été suscitées par eux, mais provenaient de la négligence à défendre les bonnes doctrines et à arracher l'ivraie; 2° l'amendement des mœurs corrompues, puisqu'il était manifeste que les ecclésiastiques étaient corrompus et corrupteurs; 3° les moyens de pourvoir à la guerre civile que l'hérésie avait allumée entre les chrétiens, et à la guerre extérieure avec les Turcs.

La première séance, à laquelle assistèrent vingt-cinq évêques, traîna en longueur sur les préséances, sur le cérémonial, sur les formalités, sur le mode de voter, et jusque sur le titre à donner à l'assemblée : pertes de temps que nous voyons se renouveler à chaque instant dans des assemblées qui ne sont pas composées de moines et de cardinaux, et qu'a recueillies avec un soin vraiment puéril frà Paolo Sarpi, comme pourrait le faire de nos jours un gazetier. En 1547, on vit éclater des fièvres pernicieuses accompagnées de pétéchies, en sorte que le médecin Fracastor déclara imminent le danger de la peste, et, ajoutant qu'il avait été appelé pour soigner les maladies ordinaires et non pas les maladies contagieuses, il partit au plus vite. Les légats protestèrent qu'ils feraient ce que les Pères décideraient, et quarante, sur cinquante qu'ils étaient, opinèrent pour le transfert du concile en un autre lieu.

Une guerre ouverte venait alors d'éclater entre la ligue de Smalkalde, composée des princes protestants, et l'empereur. On envoya à celui-ci d'Italie 12,000 fantassins et 500 chevaux, outre 200 que lui envoya le duc de Toscane, et 100, celui de Ferrare, conduits par de fa-

meux capitaines, ayant pour commandant en chef Octave Farnèse; enfin 6,000 soldats d'élite recrutés dans les possessions autrichiennes de Naples et de la Lombardie. Le passage de ces troupes, et plus encore l'approche de Maurice de Saxe, ennemi aventureux de l'empereur et des catholiques, troublèrent le concile; aussi, après la septième session qui se tint le 3 mars 1547, on décréta de le transférer à Bologne. Dans cette résidence, le concile n'avança pas ses travaux. Jules III, en décembre 1550, le rétablit à Trente, où en 1551 et en 1552 se tint la seizième session : la clôture en fut prononcée lorsque la guerre frappait aux portes de cette ville.

Ce fut alors que mourut Paul IV, de qui on a dit tant de mal, et dont nous voudrions ici seulement rappeler la constitution *Etsi romanum pontificem*, où il condamna les diplomates romains qui avaient recours aux courbettes; aux flatteries, aux courtisaneries pour obtenir des grâces ou des bénéfices, et se recommander pour l'avancement. Il avait indisposé les cours en leur montrant qu'une puissance, que les protestants déclaraient morte, savait encore se lever et émouvoir par ses menaces; aussi les intrigues suscitées par elles firent que le conclave qui eut lieu, se prolongea deux mois et demi au milieu des luttes de vingt-deux compétiteurs à la tiare, dont quelques-uns avaient un grand mérite (E). Pour conserver dans la foi les Français qui donnaient de l'inquiétude, les cardinaux inclinaient à choisir un pape de cette nation, mais ils craignaient que l'élu ne renouvelât l'exil d'Avignon.

Jean-Ange, de la famille des Médici de Milan, qui n'a aucun rapport avec la famille florentine de ce nom, était frère de Jean-Jacques Médici, capitaine d'aventuriers, Pie IV.

connu sous le nom de Medeghino, qui, ayant fait son chemin à la pointe de l'épée, comme il arrive dans des temps malheureux, avait conquis le titre de marquis de Marignano. Son frère, qui était prélat, bon jurisconsulte, avait obtenu plusieurs bénéfices, dont quelques-uns n'étaient que de simples titres; au conclave de 1559, il l'emporta sur tous ses autres concurrents, et prit le nom de Pie IV. En parcourant les rapports si différents des ambassadeurs et des ministres résidents, on comprend combien on doit faire peu de cas de semblables documents (F). Pour quelques-uns, ce pape est paresseux, ignorant des affaires; pour d'autres, d'une activité dévorante, allant vite en besogne, et voulant tout faire par lui-même. L'un le dit sobre et avare; pour d'autres, il dépense trop en constructions; il en est qui l'accusent de laisser tout faire au cardinal Borromée, homme froid, peu pratique dans les affaires du monde et sans résolution; un autre ajoutera qu'il absout de tout péché pourvu qu'on paye, et le cardinal d'Augsbourg prétendait lui avoir entendu dire dans le conclave qu'il n'était pas loin de consentir au mariage des prêtres et à la communion sous les deux espèces.

En fait, Pie IV croyait l'autorité des princes nécessaire pour soutenir celle des papes, et par suite sa politique fut plus cosmopolite que nationale. Bien que tenant à l'Autriche comme Milanais, il ne prit jamais part à la guerre; il procura à Rome des années prospères; il donnait dans le Belvédère audience aux ambassadeurs, sans cérémonie; et quand il chevauchait, il accueillait quiconque voulait lui parler; il lisait les historiens et les poëtes modernes. Pour mettre le Vatican à l'abri des attaques, il fit une forteresse de toute la cité Léonine; il

ajouta au palais de nombreux embellissements, et notamment la *Sala regia*, où il fit peindre par Joseph Salviati les fastes de l'histoire des papes, avec des inscriptions composées par une commission spéciale, et entre autres la scène de Frédéric Barberousse prosterné aux pieds d'Alexandre III, à Venise[1].

La construction de ces édifices, et les armements contre les Turcs et les huguenots entraînèrent Pie IV à de grandes dépenses; les Romains, qui les payaient, s'en vengèrent par des satires : un assassin tira sur lui; mis à la torture, il dit qu'il avait été poussé à cela par son ange gardien. Le pape fit faire un rigoureux procès aux trois neveux de Paul IV, et il les laissa exécuter, sans en excepter le cardinal-diacre. Le supplice d'un prince de l'Église était une nouveauté qui étonna le monde. Tous brûlaient du désir de connaître le procès, mais personne ne le vit tout entier, pas même l'accusé ni son défenseur; aussi la médisance a-t-elle prétendu que cette condamnation servit moins les intérêts de la justice que les rancunes de l'Espagne contre cette famille, qui s'était vantée de pouvoir enlever à cette puissance le royaume de Naples. Pie IV a dit à l'historien Pallavicini que rien ne lui avait tant coûté que cette condamnation, mais qu'il avait dû

(1) L'inscription porte : *Alexander papa III, Federici I imperatoris iram et impetum fugiens, abdit se Venetiis. Cognitum et à senatu perhonorifice susceptum, Othone imperatoris filio navali prælio à Venetis victo captoque, Federicus pace facta supplex adorat, fidem et obedientiam pollicitus. Ita pontifici sua dignitas veneta reipublicæ beneficio restituta* MCLXXVII. Cette dernière phrase fut supprimée lorsque survinrent des dissidences avec la république vénitienne. On trouve le même fait peint à Venise au palais ducal, tant le libéralisme du moyen âge était différent de celui d'aujourd'hui, qui se scandalise en voyant le représentant de la force et de l'Etat se courber devant le représentant de la justice et du peuple. (Voir la note du Discours III des *Précurseurs*, page 102.)

laisser libre cours à la justice, pour la leçon des neveux de papes à l'avenir[1].

Et cependant Pie IV lui-même ne se garda point de favoriser ses neveux : il fit général de l'Église, aux appointements de mille écus par mois, Frédéric Borromée, fils d'une de ses sœurs; il lui fit épouser une fille du duc d'Urbin, obtint pour lui la principauté d'Oria, et il songeait à lui assurer le duché de Camerino, lorsqu'il fut ravi à tant de brillantes espérances.

Charles Borromée.

Cette fin inattendue fut un solennel avertissement pour son frère Charles. Il avait à peine vingt-trois ans, et déjà le pape, son oncle, lui avait donné l'archevêché de Milan et peu après la pourpre, quoiqu'il ne fût pas encore dans les ordres (1560). Bénéfices et charges s'accumulaient sur sa tête! Il fut légat *a latere* de Bologne, de Ravenne, puis de l'Italie tout entière. Il était abbé et commendataire d'au moins douze églises dans divers pays, archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure, grand pénitencier de la sainte Église, protecteur du royaume de Portugal, des cantons catholiques de la Suisse, de la basse Allemagne, des franciscains et des humiliés, des chanoines réguliers de Sainte-Croix à Coïmbre; des chevaliers de Malte et du Christ; si bien, qu'en y joignant le comté d'Arona, sur le lac Majeur, et la principauté d'Oria, dans le pays de Naples, il jouissait d'un revenu d'au moins 90,000 sequins. Il avait pour belle-sœur une duchesse d'Urbin; une de ses sœurs avait épousé un Gonzague, prince de Molfetta; une autre, un prince de Venosa; une

(1) Pie V fit reviser cette cause; la condamnation fut déclarée injuste, et on trancha la tête à Alexandre Pallantieri qui avait instruit le procès. On brûla les pièces du procès, ce qui n'a pas permis à la postérité de le reviser en dernier ressort.

troisième, le prince Colonna, vice-roi de Sicile. Il menait un train de prince, lorsque la mort de son frère Frédéric le ramena aux graves pensées de la tombe; de ce jour, le nom de Charles Borromée rappelle un des prélats qui ont le plus honoré l'Église et qui ont travaillé avec le plus d'ardeur à la réformer. Il ne voulut plus cumuler toutes ces charges; pour corriger par son exemple le faste et les désordres des princes séculiers et ecclésiastiques de Rome, il congédia quatre-vingts personnes de sa suite et ne garda des séculiers près de lui que pour les bas emplois; il réduisit de 90,000 sequins à 20,000 la dépense de sa maison; aux fêtes splendides, aux réunions bruyantes auxquelles son palais s'ouvrait d'ordinaire, il fit succéder l'assemblée hebdomadaire d'une académie pour les lettres et la morale, qu'on appela les *Notti Vaticane*. Il engagea le pape à édifier Sainte-Marie des Anges et la superbe Chartreuse de Rome; on lui doit la construction de beaucoup d'églises dans toute l'Italie et la fondation de l'université de Bologne. La reconnaissance des pauvres a conservé à Rome, dans la chapelle d'Ara-Cœli, la bourse dont il se servit pour distribuer aux nécessiteux en un seul jour quarante mille écus, et dans un autre vingt mille.

Au lieu de vivre à Rome, comme c'était la coutume de beaucoup trop d'évêques, ou à la cour, ou dans les nonciatures, il s'empressa de retourner à son siége de Milan. Depuis quarante ans cet évêché constituait une commende qui passait en quelque sorte à titre héréditaire aux cadets de la maison d'Este qui n'y résidaient pas et qui la faisaient gérer par un vicaire. Aussi la discipline s'y était-elle relâchée; il n'y avait plus ni piété, ni bonnes mœurs parmi les prêtres qui, bien loin de veiller sur l'âme du prochain,

négligeaient la leur, et se croyaient dispensés de se confesser parce qu'ils confessaient les autres. Ils rivalisaient avec les séculiers pour le vêtement, les habitudes et les compagnies; ils faisaient le commerce et se servaient des églises et des sacristies comme de ports francs pour soustraire les marchandises et la contrebande aux impôts et aux perquisitions, si même ils ne les convertissaient pas en salles de banquets ou de bals. Les solennités et les dimanches étaient des occasions de bombances, de fêtes indécentes et parfois souillées de sang. Les moines se livraient à l'oisiveté dans leurs couvents, aux intrigues au dehors; les religieuses, au mépris de la clôture, sortaient pour faire des visites et en recevaient; elles ne se piquaient d'habileté que dans l'art de faire des dentelles, des bonbons et des confitures.

S'entourant d'hommes d'élite, Charles s'appliqua à réformer son archevêché. Il disait son office *la tête découverte*; il lisait l'Écriture à genoux; il parlait rarement, lisait très-peu, ou plutôt ne lisait pas les nouveautés, disant qu'un évêque ne peut méditer la loi de Dieu, s'il s'abandonne à une vaine curiosité.

Il exerçait une grande influence dans toute l'Italie par sa famille et par ses alliances; à la cour de Rome par ses amis; chez les nobles par sa haute naissance et par ses grands airs; chez les ecclésiastiques par sa dignité; chez les gens du peuple par ses richesses et par l'usage qu'il en faisait; chez les personnes pieuses par sa vertu et par ses austérités. Doué de qualités insinuantes et irrésistibles pour convertir et ramener à la vie intérieure les catholiques qui sacrifiaient au paganisme nouveau, il avait la vigueur du corps pour supporter les marches et les abstinences, et la vigueur de l'esprit pour tenir tête aux résis-

tances des gouverneurs, aux persécutions des méchants, et pour supporter l'indifférence de ceux à qui il avait fait du bien; par ces décrets qui coûtent peu à rendre, mais beaucoup à faire exécuter, il disciplina son Église, depuis les matières les plus importantes jusqu'aux moindres détails de sacristie. Une fois par an il recevait le gouverneur de Milan, et lui servait un repas composé uniquement d'un chapon bouilli, d'un rôti, d'une tourte de pâtisserie, et rien autre. Il avait des conférences très-fréquentes avec son clergé: pour empêcher l'hérésie de pénétrer des confins de la Suisse en Italie, dans son zèle infatigable, il la parcourut en qualité de légat pontifical, y réchauffa le parti catholique et fonda à Milan un collége helvétique, destiné à préparer des apôtres et des curés pour ces populations. Nous verrons combien de luttes il eut avec son clergé, enorgueilli de ses richesses, et combien il eut de conflits de juridiction : aussi le pape dut-il l'avertir qu'il faut souvent ne pas considérer les mesures en elles-mêmes, mais au point de vue de leur opportunité[1]. Charles ne recevait point de bref du pape sans se découvrir, et cependant il fut toujours l'ami de Sirleto et de Morone. Ses lettres et celles qu'on lui adressait, à elles seules, composeraient une histoire du concile de Trente.

Mener ce concile à bonne fin, telle fut désormais sa principale affaire : il obtint du pape qu'il en fixât la réouverture au 29 novembre 1560; mais les séances ne commencèrent qu'au 18 janvier 1562, pour finir le 3 décembre de l'année suivante : le 26 janvier 1564 parut la bulle de confirmation. Tel fut ce concile, le plus célèbre

(1) Lettre du 16 septembre 1569.

dans l'histoire de la chrétienté, et en même temps la plus riche école de diplomatie ecclésiastique. Il compta dans son sein des théologiens de première force, des ambassadeurs de toutes les nations; pendant sa durée, on vit se succéder plusieurs papes et changer la politique de l'empereur vis-à-vis de l'Église, de l'Église vis-à-vis de l'empereur, et de ces deux puissances vis-à-vis des nations : c'est un véritable cours de jurisprudence libérale (G).

Commendon, nonce en Allemagne.

Que d'efforts il fallait pour faire accepter de la foule révoltée une autorité sans appel, qui parle et doit être crue, qui ordonne et doit être obéie! Parmi tous ceux qu'on envoya porter aux princes, principalement à ceux d'Allemagne, des invitations pour le concile, signalons le vénitien Jean-François Commendon, orateur limpide, rompu aux affaires les plus compliquées et les moins prévues. « La cour de Rome n'eut jamais de ministre plus éclairé, plus actif, plus désintéressé et plus fidèle; il conduisit à bonne fin et avec une rare habileté, dans des temps difficiles, les négociations les plus importantes; il sut se concilier l'amitié des princes sans condescendre à leurs passions et à leurs erreurs; il s'attacha avec une persévérance infatigable à raffermir la foi et la discipline dans l'Église, et combattit en homme avisé et ferme les hérésies renaissantes (H). Il fut nonce en Angleterre, en Pologne, en Moscovie, puis à Augsbourg; ses voyages ont été agréablement racontés par Annibal Caro, avec lequel il avait été intimement lié, comme avec Paul Manuce, Basile Zanchi, Sirleto et d'autres personnages illustres de ce temps.

Il cherchait à raffermir l'autorité de l'Église, et, dans une lettre écrite de Berlin, le 3 février 1561, au cardinal

Borromée, il raconte son entrevue avec l'électeur de Brandebourg.

Sa lettre au cardinal Borromée.

« Sa Seigneurie illustrissime ouvrit le bref, lut la bulle, et puis elle me fit dire qu'elle en délibérerait et me donnerait sa réponse, ce qu'elle fit, en effet, le 24.

« Cette réponse fut très-longue, et cependant elle se bornait à accepter les compliments du souverain avec le respect qu'on lui devait, et à l'en remercier d'autant plus que, même en Hongrie, il l'avait trouvé on ne peut mieux conseillé et mieux disposé. Quant à lui, électeur, il avait toujours été dévoué à la paix, et je ne m'étais pas trompé en le donnant pour tel, parce qu'il avait toujours fait et faisait encore tous les efforts possibles pour la réaliser, *nescire tamen an pax apud omnes gratiam ineat;* ce dont il se plaignait d'autant moins, qu'il ne se proposait d'autre but que la paix de *conscientia sua et verbum Dei :* aussi il n'avait point accepté légèrement la confession d'Augsbourg, car il désirait ardemment pour tous les hommes et spécialement *summo pontifici veram agnitionem Filii Dei*. L'électeur s'expliqua ensuite sur la présente convocation du concile, et il dit que cette affaire ne le concernait pas seulement lui et les princes assemblés à Naumbourg, mais encore tous les princes et États de la Confession d'Augsbourg; qu'en conséquence, il ne pouvait répondre qu'après s'être concerté avec tous. Quant à lui, il déclarait vouloir faire tout son possible pour amener un accord, quoique, par l'expérience qu'il avait des dispositions des princes et de celles du parti, il y vît de grandes difficultés, ainsi qu'il me l'avait déjà clairement déclaré dans nos entretiens familiers. Il aimait en effet, ajoutait-il, me montrer la pleine sincérité dont j'usais envers lui; il tenait pour certain que non-seulement je prendrais tout ceci en bonne part, mais que je voudrais continuer avec lui les bonnes relations auxquelles il tenait beaucoup pour sa part, etc. Je répondis que Sa Seigneurie illustrissime ne se trompait pas quant au jugement qu'elle portait sur la grande bonté et la sincérité du pape, et que Sa Sainteté de son côté avait toujours pensé que Sa Seigneurie illustrissime avait un grand désir de la paix, ainsi qu'elle avait pu le reconnaître à propos des affaires de Hongrie. J'ajoutai ensuite : bien que la cause soit commune à Sa Seigneurie illustrissime et à beaucoup d'autres, ce caractère commun n'empêche pas qu'elle ne touche grandement chacun en particulier, puisqu'il s'agit du salut de l'âme, et elle touche d'autant plus

Sa Seigneurie illustrissime, qu'en cette occasion elle disait seule avoir consenti à la Confession d'Augsbourg : en ceci Sa Seigneurie avait agi d'elle-même, elle pouvait donc aussi d'elle-même, surtout dans un concile universel, chercher *veram agnitionem Filii Dei*, connaissance à laquelle le pape non-seulement l'appelait instamment, mais encore pouvait l'amener comme successeur de Pierre à qui il avait été dit expressément que *aliquando conversus confirmaret fratres suos*, avec la promesse formelle *ut non deficeret fides sua*, que lui avait faite Notre-Seigneur Jésus-Christ. Peut-on trouver un plus sûr refuge que dans une humble soumission au jugement de Dieu et dans une entière confiance en cette lumière qui se perpétue sur le siége apostolique par une succession non interrompue depuis les apôtres, *et in perpetua et constanti patrum doctrina?* Enfin, dans les nombreux entretiens que j'eus avec Sa Seigneurie, je lui présentai l'expression de ma vive gratitude, je lui dis que je la priais de m'excuser si je lui avais répondu librement ce que je devais lui répondre; comme personne publique, je n'avais rien autre chose à lui dire, si ce n'est qu'elle consentît à aller au concile, que là elle pourrait exposer aux Pères les difficultés qui se seraient présentées à elle; quant à tout le reste, ajoutai-je, je le lui avais dit comme personne privée et pour répondre à l'invitation que m'en avait faite Sa Seigneurie illustrissime.

« Je la suppliai donc de rechef de bien considérer ce qu'on peut et ce qu'on doit, et de ne point approuver les expédients qui ne pourraient donner ni soulagement, ni paix à l'Église, et qui seraient dangereux pour l'avenir; car, avec les conditions qu'on posait pour consentir au concile, on détruisait toute la certitude que nous pouvons acquérir sur la terre, pour séparer la vérité catholique de l'hérésie, laquelle certitude, règle inébranlable, a toujours existé dans les décrets du Saint-Siége et dans les conciles universels, *legitime convocatis*, *habitis et confirmatis*.

« Telle fut ma réponse, développée en plus de paroles que je n'en dis ici, de peur de fatiguer Votre Seigneurie révérendissime; j'omets aussi une partie des raisonnements que j'employai près de l'électeur, quelquefois pendant trois ou quatre heures du jour, car il se plaît aux lectures et aux disputes sur ces matières controversées : je dirai seulement en abrégé à Votre Seigneurie illustrissime ce qui touche à la présente affaire du concile. Les difficultés qu'il disait m'avoir exposées dans sa réponse, et qu'il appuyait sur d'autres raisonnements, sont les mêmes que celles soumises par les protestants à Sa Majesté impériale : cependant

il se montra fort traitable sur plusieurs d'entre elles. Il tenait surtout à l'admission de ses docteurs au concile, et il y revint plusieurs fois dans nos entretiens ; comme après ma réponse, il continuait à insister par des considérations essentiellement politiques, je le priai de me dire comment, si on admettait les docteurs de la Confession d'Augsbourg, on pourrait raisonnablement écarter les représentants des autres sectes, qui ne manqueraient pas de demander aussi leur admission. Il me répondit qu'on pouvait la refuser à tous les autres, parce qu'ils ne tiennent pas, comme les docteurs d'Augsbourg, *expressum verbum Dei*. Mais ils prétendent eux aussi, lui disais-je, avoir *verbum Dei!* et ne voyez-vous pas par cela même combien il était nécessaire que Dieu constituât sur la terre un juge, tel que celui que nous voyons dans l'antique et perpétuelle forme du gouvernement de l'Eglise? Il ne me répondit pas alors : cependant je vis bien qu'il ne se rendait pas, et aujourd'hui il s'est fait assister de l'un de ses docteurs. On a mis de nouveau en avant que les autres sectes ne pouvaient réclamer leur admission, d'abord parce que leurs doctrines étaient fausses, et ensuite parce qu'elles n'ont point de controverses directes touchant l'autorité de l'Eglise comme en a la Confession d'Augsbourg, qui cherche principalement à détruire les abus et à rétablir la pureté de l'Évangile. Je dis alors : Un tel raisonnement ne tend qu'à augmenter le caractère hérétique de chaque secte. Chacune d'elles avait déjà créé de grandes difficultés en accusant et combattant le Siége apostolique, elle allait encore réclamer droit de vote au concile, et ce pour faire constater un refus d'obéissance.

« Et à ce propos nous dissertâmes longtemps au sujet des calvinistes, de leurs progrès et des cérémonies qu'ils rejettent parmi celles que l'électeur aime et fait rigoureusement observer. Nous parlâmes des règles admises dans l'Église, et de la volonté que Sa Sainteté exprimait d'introduire des réformes là où elles pouvaient être nécessaires : il me paraît certain que le prince sent en lui une conscience troublée et des dispositions à la résipiscence. Au moment où je prenais congé de lui pour aller en Lusace vers son frère, le marquis Jean, il m'a adressé en soupirant ces paroles textuelles : *Profecto, reverendissime Domine, vos injecistis mihi multas et magnas cogitationes* (I). »

Et le 4 mars de la même année :

Son rapport sur sa mission.

« Sa Seigneurie illustrissime me pria avec instance de rester

encore deux jours, parce qu'elle désirait me montrer les reliques et les cérémonies de son Église. Quant à moi, voulant éviter d'assister à la messe dite par des hommes non consacrés, je m'y rendis après dîner et je vis toutes les reliques en fort bon état, et beaucoup de statues en argent, ainsi que des vases et des croix en or dont quelques-unes dataient même de Charlemagne, et dont cet empereur avait fait présent, à ce que je crois, à l'église de Magdebourg. On y voit encore une rose offerte à son aïeul par le pape Nicolas V. Le soir étant venu, j'obtins à grand'peine la permission pour le lendemain; ce jour, de bon matin, Sa Seigneurie illustrissime vint me voir, et insista beaucoup pour que je suppliasse Sa Sainteté de vouloir bien lui donner une petitte parcelle du bois de la sainte croix pour la placer dans une croix de cristal magnifique montée en or, qu'elle m'avait montrée. Puis, reprenant tout à coup la suite de ses conversations ordinaires, elle me dit que le moyen le plus expéditif de terminer ces différends était peut-être de choisir pour juges dans toutes les nations des hommes vertueux, et elle me demanda si ce parti me semblait avantageux. Pour moi, je demandai à Sa Seigneurie illustrissime quel serait celui qu'on chargerait d'élire ces hommes vertueux, et je la priai de bien considérer que telle ne *peut en aucune façon* être la marche à suivre, mais que, même dans l'hypothèse où elle serait possible, ces hommes n'auraient d'autre autorité qu'une autorité humaine, tandis que dans les conciles régulièrement formés l'Église a toujours tenu et reconnu l'assistance du Saint-Esprit; finalement, que rien ne serait ni plus incertain, ni plus vain que l'autorité de l'Église, s'il était permis d'opposer aux magistrats ecclésiastiques cette exception tirée de la vertu du juge, et par ce moyen d'échapper au jugement, sous prétexte de vouloir des hommes vertueux; et que, bien moins que personne, ceux qui n'attribuent aucune efficacité à nos œuvres, étaient fondés à émettre une telle prétention. Sur ces raisonnements et sur d'autres du même genre, Sa Seigneurie me retint si longtemps, que je ne pus partir qu'après dîner. A la fin, elle me donna une lettre pour notre Seigneur (le pape), et je pris congé d'elle.

« Au moment où je me retirai, Sa Seigneurie me fit offrir beaucoup de présents, dont plusieurs d'une grande valeur : je les refusai, la priant plutôt de m'accorder deux grâces : d'abord ayant apporté à son illustrissime épouse, au nom de l'évêque de Worms, le livre de sa confession de foi, je priai Son Excellence de vouloir bien le lire; ensuite, je la suppliai de faire restituer

leurs couvents à certains pauvres chartreux qui sont encore à Francfort-sur-l'Oder, et à qui on les avait enlevés. Sa Seigneurie me promit de s'arranger de façon à me satisfaire sur l'un et l'autre point, et elle consentit à ce que je m'abstinsse du reste (J). »

Les conciles étaient composés d'hommes, et pour qui connaît les agitations des parlements modernes, surtout dans les pays où cette institution est de fraîche date, la manie de parler à tort et à travers, d'embrouiller les questions, d'ergoter sur les mots, de faire des motions, de proposer des amendements, de faire prévaloir l'habileté sur la raison, d'aspirer à la vaine popularité des applaudissements ou à la reconnaissance lucrative des grands, il est facile de supposer que les mêmes abus régnaient au concile de Trente, bien qu'il eût l'assistance du Saint-Esprit, et bien que ce fût une assemblée majestueuse et composée des catholiques les plus célèbres dans les lettres, dans la diplomatie et dans les voies de la sainteté. Aussi faut-il se rappeler la sentence évangélique : *Quæcumque dixerint vobis, servate et facite : secundum vero opera illorum nolite facere*[1].

Incidents. Formalités. Objections.

Nous avons vu quel nombre infini de disputes s'élevèrent au commencement : fallait-il célébrer le concile, où, et quand? Était-ce au pape ou à l'empereur à le convoquer? quels étaient ceux qui devaient y prendre part[2]?

(1) SAINT MATTHIEU, XXIII, 3.

(2) Marc Mantova Benavides, docte jurisconsulte et professeur à Padoue, écrivit un livre intitulé *Del Concilio*, où il examine quelles sont les personnes qui ont droit d'y assister, et en quelles qualités; il déplore que beaucoup de cardinaux et de prélats s'y entendent si peu en fait d'études sérieuses, et s'occupent de philosophie et de belles-lettres plutôt que des canons et des Écritures; il examine ensuite les divers conciles qui ont précédé, et pose la question de savoir si le concile est supérieur au pape. Bien qu'il n'ait pas épargné les désordres des ecclésiastiques, il fut loué pourtant par Paul III et reçut des applaudissements de Rome.

à ne pas pousser les réformes jusqu'au point où il les désirait; il voulait apaiser ses Allemands, et leur montrer ainsi qu'il avait obtenu satisfaction, sans pour cela déroger aux droits des légats ou à ceux du pape. Il fallait agir près de lui; c'est pourquoi Morone, qui, en sa qualité de président, eut tant d'ennuis à essuyer à propos de ces prétentions, se rend à Inspruck sans son train ordinaire de bureaucrates, s'abouche avec l'empereur, et aplanit tous les différends. Le cardinal de Guise ménagea de son côté une entrevue particulière entre le pape et le roi de France, puis entre le pape et le roi d'Espagne, et ces entrevues firent disparaître d'autres difficultés. On put alors avancer en six mois, plus qu'on ne l'eût fait en plusieurs années, et on obtint, après bien des discussions, les réformes relatives aux évêques, aux cardinaux, à la curie et aux princes.

Plus tard, on vit s'élever des difficultés sur les expressions : les uns ne les croyaient pas grammaticalement latines, les autres les trouvaient trop recherchées pour la gravité du sujet; d'autres, au contraire, trop grossières pour un siècle « qui prenait en dégoût la doctrine, quand elle ne revêtait pas une forme élégante, en sorte que beaucoup d'hommes de lettres avaient moins d'attachement pour les vérités célestes, uniquement parce qu'ils les voyaient à travers les grossières enveloppes de la barbare scolastique. » Ils proposaient des amendements, ils ergotaient sur chaque mot; par exemple, on ne voulait pas donner l'épithète de *augustissimus* au saint sacrement, parce que ce titre est donné aux empereurs séculiers.

Il est inutile de répéter que les protestants, qui d'abord en avaient appelé au concile, le repoussaient comme manquant d'indépendance, et consacrant des opinions

arrêtées d'avance ; quant aux émigrés d'Italie, ils le répudiaient de toutes leurs forces. Mais au sein même du concile, on se plaignait que la discussion ne fût pas libre (K), que tout vînt de Rome déjà préparé et délibéré, ce qui faisait dire à Frà Paolo Sarpi, que le Saint-Esprit voyageait en valise par la poste ; que les prélats prenaient trop de soucis de la grandeur pontificale, qu'enfin le concile était mené au gré des Italiens.

Les Italiens dominent au concile.

Le mot *Italiens* était une qualification générique, comme celle qu'on invente pour désigner les partis, et on l'appliquait à tous ceux qui se faisaient les chauds partisans des prérogatives romaines. L'habitude qu'a l'Église d'attribuer à chaque homme de l'importance en raison de ses mérites personnels, et non de sa naissance, devait faire préférer le vote par tête au vote par nation : de là, dérivait la prépondérance des Italiens ; car, en face de quatre-vingt-trois prélats que comptaient au concile tous les autres pays ensemble, l'Italie, à elle toute seule, en avait cent quatre-vingt-sept. Les présidents du concile, à la date du 1er juin 1563, écrivaient au cardinal Borromée pour informer le pape de la marche des affaires, et entre autres détails lui rapportaient ceci :

« Comme les membres du concile appartiennent à trois nations principales, l'Italie, l'Espagne et la France, de même ils se divisent en trois factions qui ont chacune leurs prétentions et leur but ; aussi les voit-on toujours se diriger par leurs passions et leurs intérêts. Les Italiens, qui, même quand ils ne sont pas unanimes, composent la majorité à raison même de leur grand nombre, ont toujours l'œil ouvert à ce qui peut faire plaisir à Votre Sainteté, et à la conservation de la cour de Rome : quelle que soit la proposition qu'on leur soumette, et quelle que soit son importance, ils ne se laissent dominer par aucune autre considération pour l'accepter ou la repousser, que celle de savoir si elle est faite dans l'intérêt ou au préjudice de Sa Sainteté et de la cour. »

Les Espagnols tendaient à rehausser les évêques a. détriment du pape et des cardinaux, en réduisant ceux-ci au rôle de conseillers du pape, résidant à Rome pour administrer les Églises dont ils étaient titulaires. Les princes eussent vu avec beaucoup de plaisir cet abaissement des cardinaux, aussi était-on à leur égard en grave appréhension. Le concile doit être supérieur au pape, disaient-ils, comme les Pères de Bâle, les Français le petit nombre d'Allemands présents, et aussi « plusieurs Italiens qui, moins instruits et moins riches, se laissent facilement entraîner par l'ignorance et par le besoin de consentir bien souvent à ce qu'ils ne devraient pas. »

Illustres personnages assistant au concile.

Mais en réalité la discussion dogmatique fut dirigée par les jésuites espagnols Lainez et Salmeron, qui eurent pour collaborateur le génevois Le Jay, représentant du cardinal Truchsess, évêque d'Augsbourg. Un des trois présidents était anglais, le cardinal Pole : André de Vega, Wolfang Remy, Gentian Hervet, les lumières de cette assemblée, n'appartenaient pas non plus à l'Italie. Il est vrai que les évêques étrangers sortant à chaque instant du droit chemin, il fallait avoir recours aux évêques italiens, plus pauvres et ayant de moins grandes prétentions, et se servir des jésuites, qui méritèrent alors plus que jamais le surnom qu'on leur a donné de grenadiers ou janissaires du Saint-Siége. Outre ces personnages, le concile était composé d'hommes remarquables, comme il est rare d'en trouver dans une assemblée. Au nombre des présidents était le cardinal Morone, dont nous avons parlé en détail. Comme le pape manquait d'argent, il persuada aux cardinaux d'emprunter sous leur garantie; et il donna des règles qui servirent plus tard au concile

de ligne de conduite dans la réglementation des séminaires.

A la liste des noms fameux que nous venons de donner, ajoutons le docte évêque de Troïa, Seriprando, jadis secrétaire du célèbre cardinal Egidius de Viterbe; Bertani, auteur d'un commentaire sur saint Thomas et d'un traité sur le pouvoir temporel du pape; Alvise Lippomano (1559), Jérôme Accolti et Hercule Gonzague qui, nommé à quinze ans évêque de Mantoue par Léon X, à vingt-deux ans créé cardinal par Clément VII, se fit remarquer par sa prudence dans le maniement des affaires, par son application et par sa piété.

Le bolonais Laurent Campeggi, évêque de Feltre, puis de Bologne, nonce en Angleterre à l'occasion du divorce d'Henri VIII, et à la diète d'Augsbourg (— 1539) eut un fils, Alexandre, qui fut cardinal et comme son père évêque de Bologne : celui-ci embellit l'église de Sainte-Pétrone, introduisit les jésuites, et favorisa les augustins et les capucins. Prolégat à Avignon, il combattit les vaudois, et lorsque le concile fut transféré momentanément à Bologne, il le reçut dans sa maison, où logeaient quatre autres évêques de sa propre famille (— 1554).

Chez Augustin Valier, évêque de Vérone, on ne savait ce que l'on devait le plus admirer, ou de sa rare érudition ou de sa conscience à l'abri de toute souillure; il composa cent vingt-huit ouvrages, mais en publia fort peu, et parmi eux une *Histoire de Venise :* il combattit à outrance la barbarie scolastique et la terreur qu'inspiraient les comètes; dans sa *Rethorica ecclesiastica*, plusieurs fois réimprimée, il indiqua le premier une source féconde de fausses légendes. Elles provenaient, suivant lui, des compositions qu'on donnait à faire dans les monastères sur le martyre

de quelque saint; les écoliers s'abandonnaient à de minutieux détails et à des exagérations, comme il arrive dans de pareilles amplifications, sans s'inquiéter de la vérité. Les meilleures de ces compositions furent conservées dans les archives des monastères, et plus tard, lorsqu'on les eut retrouvées, elles passèrent pour des actes authentiques.

On voyait un Aurélien de Bari, évêque de Bude en Dalmatie, dont frà Paolo recueillit avec soin les bons mots; un Bollani, qui, après avoir consumé sa jeunesse dans les affaires mondaines, passa à l'âge de vingt-cinq ans de la prélature à l'évêché de Brescia sans posséder la moindre teinture de science sacrée[1], mais on voyait aussi briller le jurisconsulte bolonais Hugues Buoncompagni, qui fut conseiller de saint Charles, qui eut un grand renom, qui refusa si souvent des legs et des pensions, et qui finit par devenir pape; les cardinaux Salviati qui se distinguaient par leurs vertus et leur bienfaisance, et surtout Antoine-Marie qui fonda et agrandit des hôpitaux et un asile pour les orphelins; le cardinal Vincent Giustiniani de Gênes, général des dominicains, qui envoya un grand nombre de religieux de son ordre pour évangéliser les Indes, la Chine, le Japon, qui fit imprimer les œuvres de saint Thomas, et fut le chaud défenseur de Carranza; le dominicain frère Camille Campeggio de Pavie (— 1569), qui publia ZANCHINI UGOLINI *senæ arminensis jc. cl. tractatus aureus cum locupletissimis additionibus et summariis* (L).

Daniel Barbaro fut chargé d'écrire l'histoire de Venise et composa des poésies philosophiques très-vantées, sous le titre de *Prediça dei sogni*; il fonda à Padoue le jardin

(1) GRADONICO, *Brixia sacra*, page 366.

botanique et l'Académie *des Enflammés* (degli Infiammati), traduisit et commenta Vitruve, et laissa une très-belle relation de son ambassade près d'Édouard VI d'Angleterre. Du même pays étaient Jean-Antoine Volpi et Antoine Minturno, hommes de lettres du premier mérite; Honorat Fascitello, évêque d'Isola, auteur de lettres et de poésies estimées; Marc-Antoine Flaminio et l'évêque Vida qu'on avait salués comme un nouveau Catulle et un nouveau Virgile; Isidore Clario, grand jurisconsulte; Taddée Cucchi de Chiari, qui corrigea la Vulgate en la confrontant avec les textes hébraïque et grec, sans négliger l'exégèse des protestants; Louis Beccadelli, éminent littérateur, ami de Bembo, de Contarini, de Pole, dont il écrivit la vie, qui administra divers évêchés, devint plus tard évêque de Raguse et prévôt de Prato, où il mourut en odeur de sainteté.

Le milanais Primo del Conte, un des premiers compagnons de saint Jérôme Miani, avait été envoyé en Allemagne pour s'opposer à l'hérésie. A son retour dans sa patrie, les couvents le recherchèrent à l'envi pour enseigner la théologie et les langues orientales, et Volpi, évêque de Côme, se servit de lui pour combattre les hérétiques de la Valteline. A Milan et à Côme, Conte était l'arbitre souverain dans le choix des professeurs de belles-lettres; on le chargea aussi de préparer les matières pour le concile, auquel il assista comme théologien du cardinal Visconti, évêque de Vintimille. L'illustre jurisconsulte cardinal Paleotto était sans cesse consulté par les Pères : il écrivit les actes du concile, actes dont Raynaldi s'est beaucoup aidé.

Le calabrais Guillaume Sirleto, véritable bibliothèque ambulante, parlait français, latin, grec, hébreu, si bien

que depuis trois cents ans, disait-on, on n'avait pas vu de cardinal plus érudit, ce qui l'empêcha de devenir pape, parce qu'on craignait que ses études ne l'absorbassent trop. Enseveli pour ainsi dire dans la bibliothèque Vaticane, il s'occupait uniquement d'aider les autres dans leurs ouvrages, et ne publia aucun des siens. Il pourvoyait de textes et d'arguments les champions du concile, en sorte que le cardinal Seriprando lui écrivait de Trente que ses opinions sur les questions pendantes avaient été fort bien reçues, et il concluait que Sirleto, en restant à Rome, rendait plus de services au concile, que s'il fût venu en compagnie de cinquante prélats [1]. Et pourtant un tel homme ne dédaignait pas de rassembler autour de lui les enfants qui arrivaient sur la place Navone avec des fagots de bois, pour les instruire sur le catéchisme.

Le prédicateur Musso.

Parmi les membres du concile qui brillèrent par leur éloquence comme prédicateurs, citons Alexis Stradella de Fivizzano, François Visdomini de Ferrare, Barthélemy Baffi de Lucignano. Cornelius Musso de Plaisance, à la fleur de son âge, faisait à Padoue des leçons sur les épîtres de saint Paul, lorsque survint un prédicateur qui les interpréta dans un sens différent. Ce dernier ayant rencontré des approbateurs, il s'ensuivit des troubles, qui durèrent jusqu'à ce que le cardinal Campeggi, légat à Bologne, eût fait chasser les novateurs. Il recommanda Musso à Paul III, qui l'appela à Rome, où il succéda à Saint-Laurent *in Damaso* à Ochin, contre qui il écrivit des discours et des livres de polémique. Il présentait Ochin comme un transfuge ecclésiastique, et il chercha même

(1) Voir LAGOMARSINI, dans ses notes sur Poggiano, professeur de Saint-Charles, qui devint plus tard cardinal.

à le convertir dans des entretiens particuliers. Le premier jour du carême de l'an 1548, comme il prêchait à Bologne, il vit se lever dans son auditoire un servite pour lui faire des objections. Plus tard, le pape nomma Musso évêque de Bitonto et voulut qu'il résidât à la cour, afin que chaque jour il lui fît en latin une homélie sur l'évangile, soit dans sa chambre, soit pendant son repas ; manière de procéder déjà bien différente de celle en usage au temps de Léon X, où, après le sermon, commençaient les objections que l'orateur combattait. Celui-ci disputa souvent avec un clerc, qui devint plus tard Pie IV, et qui employa Musso au même office.

On lui décernait les plus grands éloges pour avoir banni de la chaire les subtilités de la scolastique, les déclamations ridicules, les citations affectées d'auteurs profanes, et pour y avoir substitué une prédication solide, pieuse, et conforme à l'évangile. Jérôme Imperiali l'appelle l'Isocrate italien; d'après lui, il ne manquerait à Musso ni la vigueur de Démosthènes, ni l'abondance de Cicéron, ni la grâce de Quinte-Curce, ni la majesté de Tite-Live. Bien des œuvres de ce temps lui furent dédiées; monseigneur Della Casa lui consacra son ode sur l'éloquence; Bernardin Tomitano, médecin et recteur de l'université de Padoue, composa un discours sur son génie oratoire, et lui fit frapper une médaille portant un cygne, et autour la légende *Divinum sibicanit et orbi*. Pour les cardinaux Contarini et Bembo, Musso « n'était ni philosophe, ni orateur, mais un ange qui persuadait le monde. »

Ce « Chrysostôme italien » fut choisi pour faire le discours d'ouverture du concile; il eut un grand succès, car il « y déploya une habileté consommée, il y sema les ornements de la rhétorique, comme une pluie de ru-

bis et de diamants; il le parfuma de tous les précieux onguents d'Aristote, d'Hippocrate, de Cicéron, et de tous les sages préceptes d'Hermogènes. » Cet éloge, donné à son discours par un gazetier du temps, Hortensius Lando, suffirait à le condamner, quand même nous n'en posséderions pas le texte. L'orateur fut peut-être mal apprécié par la malice des adversaires, mais assurément il est bien loin d'avoir la dignité qu'il convenait de garder en face de l'assemblée la plus auguste qu'on eût réunie depuis bien des siècles. Musso donne aux trois nonces des éloges tirés du nom même de chacun d'eux; il apostrophait l'écho des montagnes de Trente; et (tant la mythologie était incarnée en lui) il citait l'exemple des poëtes faisant tenir un conseil aux Dieux pour inviter les prélats à se rendre à Trente, comme s'il se fût agi des preux de la Grèce appelés dans le cheval de Troie.

On avait prescrit aux théologiens d'*émettre leur avis*, en l'appuyant sur les saintes Écritures, sur la tradition apostolique, sur les synodes, sur les constitutions et les décisions émanées des souverains pontifes et des saints Pères, sur l'accord unanime de l'Église catholique, le tout en termes concis, et en éliminant les questions inutiles et les disputes opiniâtres. Personne ne s'avisera pourtant de croire que tout se passât toujours sans bruit; souvent les légats durent rappeler les champions aux lois de la charité et de la modestie; mais en somme, il n'y avait qu'un conflit intérieur, tous partant de points admis, et finissant par s'accorder sur les décisions à prendre.

Il appartient à ceux qui écrivent des monographies historiques de développer le rôle que jouèrent dans cette *Iliade* l'élément humain, les luttes, les partis et leurs manœuvres; ce qu'il y a réellement d'important, c'est

de rapporter la sentence finale, le *visum est* sur lequel tombèrent d'accord toutes les nations, tous les âges, toutes les passions. A n'examiner le concile de Trente qu'au point de vue extérieur, on reste convaincu que, si sur quelques-unes de ses décisions la politique parut avoir une certaine influence, la plupart cependant ont été inspirées par la conviction et par la conscience; elles ont été dictées avec une clarté et une élégance d'expressions remarquables : elles ont autant que possible mis le mystère à la portée de la raison humaine et favorisé le sentiment, tandis que les protestants le vilipendaient. Plutôt que de réfuter Luther et les autres hérétiques, le concile entreprit de diriger la chrétienté tout entière devenue politique et raisonneuse, et de lui donner une explication rigoureuse et péremptoire des doctrines, en écartant toute contradiction ou divergence et en repoussant toute transaction, toute confusion dans les termes et dans la portée des définitions : cette étonnante précision avait été préparée par les habitudes scolastiques que tempérait alors la correction classique. Et comme l'hérésie luthérienne avait été la synthèse de toutes les hérésies, le concile de Trente fut à son tour la synthèse de tous les conciles qui avaient donné des définitions sur quelque sujet que ce fût.

Les décisions sont rédigées ou sous la forme d'un traité qui présente le dogme, même dans ses détails, avec le titre de *Decretum* ou de *Doctrina;* ou sous la forme de sentences concises, absolues, et avec le titre de *Canones*, qui proscrivent les erreurs de foi; ou sous la forme de prescriptions disciplinaires, appelées *Decretum de reformatione*. Canons doctrinaux.

Quoique nous ayons dans cet ouvrage évité la forme

doctrinale, nous ne croyons pas pouvoir omettre ici l'exposition de l'ensemble des croyances universelles dans leurs divergences avec les croyances particulières.

Les premières sessions s'étaient déjà prononcées sur les divergences capitales, afin d'enlever toutes les équivoques à l'aide desquelles on avait essayé, pendant quelque temps, de ramener les dissidents.

Sur l'essence de Dieu, les catholiques étaient d'accord avec les Églises *orthodoxes* des protestants.

L'homme fut créé en possession de son libre arbitre; aussi, c'est sur lui que ses fautes retombent tout entières.

Le péché originel fut proclamé, non par un décret doctrinal, mais par la condamnation de ceux qui le niaient. On ajouta que, en déclarant tous les hommes atteints par la faute d'Adam, on ne comprenait point dans ce nombre la Bienheureuse Vierge, par respect pour la bulle de Sixte IV sur l'Immaculée Conception, controversée entre les scotistes et les thomistes[1]. Par ce péché, l'homme perdit la justice et la sainteté primitive; il s'attira le courroux et la vengeance de Dieu; il fut dégradé dans son âme et dans son corps, et devint sujet à la mort. Ce péché et les suites de ce péché se transmettent à la race d'Adam, de telle sorte que nul homme ne peut accomplir un acte agréable à Dieu, ni devenir juste, sans la médiation de Jésus-Christ (M). La liberté est affaiblie, non perdue; par conséquent, toutes les actions humaines ne sont pas des péchés. En résumé, l'homme a gardé la liberté

(1) Les principaux défenseurs de l'immaculée conception furent le cardinale Pole, que nous avons déjà plusieurs fois nommé, et le cardinal Pacheco.

morale, trop attestée par le pouvoir qu'il a de se tromper et de faire le mal; le libre arbitre, par lequel il peut entrer dans le plan de la rédemption, comme il pouvait ne pas sortir du plan primitif de la création.

Au contraire, les protestants disaient que l'homme est prédestiné au salut ou à la perdition; les mots de liberté, de libre arbitre, ne se trouvent pas dans l'Écriture et sont des inventions des scolastiques; c'est Dieu qui fait tout, le bien comme le mal; les hommes naissent avec le péché, avec la concupiscence, c'est-à-dire avec une aversion positive pour la loi et avec la haine de Dieu; sans crainte de Dieu et sans confiance en lui, ils n'ont plus ni intelligence ni désir du royaume de Dieu; les péchés actuels ne sont que des manifestations du péché héréditaire.

D'après les catholiques, le pécheur est rappelé à la grâce par une miséricorde de Dieu, en vue des mérites du Rédempteur, et par le moyen de la révélation évangélique; l'Esprit-Saint réveille ses facultés assoupies et l'amène à céder à l'impulsion céleste. Si le pécheur prête l'oreille, le premier effet de cette docilité, c'est la foi dans la parole de Dieu, et dans cette vérité que Dieu a aimé le monde au point de lui donner son Fils unique. Dans quel abîme de corruption gisait le monde, puisqu'il ne pouvait en être retiré que par l'intervention du Fils de Dieu! L'homme s'abandonne à la miséricorde du Sauveur, espère en ses mérites; à la vue de cette charité infinie, il sent se ranimer en lui une étincelle d'amour, déteste son péché et s'en repent. Arrivé à ce point, avec son libre consentement, il est justifié; c'est-à-dire que le Saint-Esprit répand dans l'âme la grâce sanctifiante et l'amour de Dieu; renouvelé ainsi, le chrétien produit des œuvres bonnes et méritoires, et devient participant du royaume

céleste; mais il ne peut être certain de sa justification que par une révélation spéciale[1].

L'homme et Dieu coopèrent donc; Dieu réveille le pécheur, avant que celui-ci puisse mériter et même tant soit peu désirer cette grâce; mais le pécheur doit correspondre librement à l'appel divin, et alors seulement il est relevé. L'Esprit-Saint n'agit pas d'une manière nécessitante; à sa propre toute-puissance, il donne pour limite la liberté de l'homme que le péché *originel n'a* point détruite.

En ceci (nous le répétons) consiste la différence fondamentale qui sépare de nous les protestants. Ils professent que le pécheur, épouvanté par son impuissance d'accomplir la loi qui lui est prêchée, voit cependant que Jésus-Christ enlève les péchés du monde, et que la *foi justifie* par elle-même. Il s'attache donc aux *mérites du Sauveur*, en vertu desquels Dieu déclare juste et saint le fidèle, bien qu'il ne le soit pas, et bien qu'il continue à porter la souillure originelle et celle des autres péchés. La foi justifiante ne demeure pas seule; à elle vient se joindre la sanctification qui se manifeste par les bonnes œuvres. La justification et la sanctification ne doivent pas cependant se confondre; autrement on n'obtiendrait pas la certitude de la rémission des péchés et du salut éternel. L'œuvre de la régénération revient entièrement à l'Esprit-Saint; toute la gloire en est à Dieu, aucune à l'homme.

Ainsi parlent les luthériens. Calvin, au contraire, éta-

(1) Il s'agit ici, d'après les termes mêmes du concile, d'une *certitude de foi*. « .... cum nullus scire valeat certitudine fidei, cui non potest « subire falsum, se gratiam Dei esse consecutum. » (Sess. VI de Justificatione, cap. IX.)

blit un lien intime entre la justification et la sanctification; Dieu opère seulement dans ceux qu'il a prédestinés *ab æterno*. Quand on a admis que le péché originel a entièrement détruit les facultés de l'homme, il n'y a plus lieu à la libre coopération; on ne peut même plus reconnaître en l'homme la capacité de recevoir l'action divine. Pour eux donc, la justification est un jugement par lequel Dieu délivre l'homme des peines du péché, mais non du péché même; pour les catholiques, elle comprend tout ensemble la rémission des peines dues au péché, et la sanctification moyennant l'acte divin qui justifie.

Les protestants rejettent la distinction entre la foi vive et la foi morte. Ils sont persuadés que, même après la justification, l'essence criminelle subsistant dans l'homme, ils ne peuvent faire d'actions agréables au Seigneur. Ils en vinrent cependant quelquefois à les dire nécessaires, mais dans quel sens? Je ne le saisis pas.

Après des discussions qui montrèrent quelle variété d'opinions courait sur ce point si capital (N), le concile reconnut que nos péchés nous sont remis gratuitement par la miséricorde divine; qu'ils ne sont pas seulement couverts, mais détruits par le sang de Jésus-Christ, dont la justice n'est pas imputée, mais actuellement communiquée aux fidèles par l'opération de l'Esprit-Saint. Toutefois, la chair ne se révolte que trop contre l'esprit, parce que notre justice n'est point parfaite; aussi le continuel gémissement de l'âme pénitente est-il nécessaire.

Quant au mérite des œuvres, la vie éternelle est une grâce miséricordieusement promise, et une récompense donnée aux bonnes actions dont la valeur provient de la grâce sanctifiante. Le libre arbitre ne peut nous diriger vers la béatitude éternelle, s'il n'est mu par l'Esprit-

la vraie justice; quand on l'a perdue, c'est là qu'on la recouvre, car ce sont des signes sensibles institués par Dieu, et possédant la vertu, non-seulement de signifier, mais de produire la sainteté et la justice. Les symboles de l'ancienne alliance ne conféraient pas la vertu justifiante par laquelle l'homme s'unit à Dieu; c'est le propre des sacrements[1]. L'œuvre accomplie par Dieu dans les sacrements n'exclut pas cependant l'activité humaine, car elle exige des dispositions chez ceux qui veulent les recevoir.

Au fait moral de la justification concourent nécessairement le tribunal de Dieu et celui de l'homme. C'est Dieu qui remet les péchés par le moyen de ses ministres; seul, il peut enlever la faute et rendre à l'âme ses droits à l'héritage céleste; mais le pardon n'est pas accordé si l'homme d'abord n'a point prononcé contre lui-même un verdict de culpabilité, en se reconnaissant *digne de châtiment*. Le tribunal de l'homme doit être un *tribunal de* justice et de peine; le tribunal de Dieu est un tribunal de miséricorde et de grâce, quand il a été apaisé par le repentir. Toutefois, la conscience ne se condamne pas proprement elle-même: elle rend simplement témoignage à l'acte juridique de Dieu qui s'exerce sur le coupable; celui-ci peut y acquiescer ou y contredire; il peut rétablir l'ordre par l'expiation ou le troubler en résistant à son auteur.

Dans la consécration, le pain et le vin se changent au vrai corps et au vrai sang de Jésus-Christ. En conséquence,

(1) Si l'on admet avec Luther que les sacrements donnent la grâce uniquement parce qu'ils excitent la foi, il s'ensuit que les sacrements de la loi antique possédaient la même vertu, et pourtant ces derniers n'étaient qu'un pur signe de la grâce, tandis que ceux de la nouvelle la contiennent et la produisent.

notre être se transforme dans l'union avec le Rédempteur qui vit en nous.

On avait proclamé cette vérité lorsque le nominalisme, panthéisme mystique, confondait Dieu avec l'homme; aussi l'Église exprima-t-elle alors d'une manière plus nette la distinction qui existe entre l'un et l'autre; et dans la fête du *Corpus Domini* elle célébra le Christ, vraiment extérieur à l'homme et s'approchant de lui par bonté. En vertu d'une pure règle disciplinaire, on distribua l'eucharistie sous une seule espèce; le fidèle sait que le Christ est tout entier sous les deux espèces et sous chacune; et il n'est pas nécessaire, pour s'unir réellement à Jésus-Christ, de joindre à l'espèce du pain quelques gouttes de l'autre espèce (P).

Le concile définit que le mariage est un vrai sacrement; que l'Église a pu, par sa propre autorité, établir des empêchements dirimants qui en annulent tous les effets, humains et divins; que des juges ecclésiastiques ressortissent les causes matrimoniales concernant le lien et la validité de l'acte (Q).

Elle n'est donc pas seulement insensée, elle est perverse la loi qui dénature le sacrement des âmes et l'abaisse à ce point de n'être plus qu'un contrat des corps; qui fait qu'un maire, un officier public, par sa simple autorité municipale, ordonne à une enfant, formée à la pudeur et au jaloux amour de la plus précieuse des fleurs, de se donner à un homme en vertu d'un contrat et au nom de la liberté de la chair, sans cette bénédiction qui prescrit l'amour et consacre la transmission de la vie. Ce que Mirabeau lui-même déclarait le plus grand attentat du pouvoir politique contre le pouvoir religieux, ouvre la voie aux libres unions et aux libres abandons.

Heureusement les hommes sont moins serviles que les législateurs; ils écoutent moins l'opinion publique que leur conscience, et ils corrigent ainsi, dans la pratique, la brutalité des despotes et les sophismes des *parlements*.

L'Église. L'Église est en même temps une institution divine et humaine. Le mot d'Église indique toujours dans les Écritures une société visible. Le Christ lui a promis l'indéfectibilité; et puisqu'elle n'est visible que par la profession de la vérité, il faut qu'elle la professe toujours. Cela implique qu'elle est infaillible, et que personne ne peut s'écarter de ses enseignements[1].

Pour être admis dans l'Église invisible, le baptême spirituel suffit; pour y vivre, il suffit d'un aliment immatériel; mais à l'Église visible, précisément parce qu'elle est telle, outre le baptême d'esprit, il faut un baptême extérieur; outre la nourriture de la parole de Jésus-Christ, il faut la nourriture du corps de Jésus-Christ, et un sacrifice qui, comme le sacrement, tombe sous les sens. Le sacrifice et le sacerdoce sont unis dans toute loi; puisque, dans le nouveau Testament, le sacrifice est visible, le sacerdoce doit l'être aussi; en vertu de l'institution divine, il a reçu le pouvoir de consacrer, d'offrir, d'administrer l'eucharistie, de remettre ou de retenir les

(1) Saint Augustin définit l'Eglise *populus fidelis per universum orbem dispersus*. Après le schisme d'Orient, on l'a définie l'assemblée des personnes unies entre elles par la profession de la foi chrétienne et la participation aux mêmes sacrements, *sous la suprême conduite du pape, premier vicaire du Christ*. Les paroles de cette définition que nous mettons en italiques sont omises par l'Église grecque. L'Église protestante se nomme la congrégation des saints, dans laquelle l'évangile est enseigné et les sacrements administrés comme il faut. (*Confession d'Augsbourg*, art. 7.) D'après les sociniens, l'Église visible est la réunion de ceux qui tiennent et enseignent la doctrine du salut. (*Catéchisme de Cracovie*, page 108.)

péchés; dans ce sacerdoce établi par Dieu, on s'élève, par divers ordres, des ministères inférieurs aux supérieurs; au nombre des ordres supérieurs sont le diaconat et le sous-diaconat; les ministres inférieurs sont les acolytes, les exorcistes, les lecteurs, les portiers. La grâce est conférée dans l'ordination; aussi l'ordre est-il un des sacrements qui impriment un caractère indélébile, et l'on a condamné ceux qui disent qu'après l'avoir reçu on peut devenir laïque, ou que tous les chrétiens sont revêtus des mêmes pouvoirs spirituels. Le consentement ou l'autorité du magistrat séculier n'interviennent pas dans la promotion à l'épiscopat, au sacerdoce et aux autres degrés de la hiérarchie; ceux-là sont des larrons et non de vrais ministres de l'Église, qui sont appelés aux fonctions ecclésiastiques ou qui en sont investis par le peuple et par la puissance laïque. C'est du Ciel que vient la vocation au ministère ecclésiastique, à la dispensation de la parole et des sacrements; mais cette vocation doit être reconnue et sanctionnée sur la terre; pour prendre part au ministère public de l'Église, il faut en recevoir le droit par la vertu d'un rite symbolique que les hommes accomplissent selon les prescriptions du Christ, c'est-à-dire par la vertu d'un sacrement. La visibilité de l'Église implique une constitution d'après laquelle, d'un évêque à un évêque et d'un prêtre à un prêtre, on remonte jusqu'au Christ. C'est par un tel lien que les évêques se rattachent aux apôtres; et comme l'unité est nécessaire pour rassembler tous les fidèles dans une véritable communion, il faut un chef, institué par le Christ, visible comme l'Église est visible, et à qui tous doivent l'obéissance, puisque tous sont membres d'un même corps.

L'Église possède, transmet et interprète les livres *Les livres saints.*

saints, et nous les recevons d'elle comme des œuvres divines, avant même qu'en les lisant nous y ayons reconnu la présence de l'esprit de Dieu; nous les recevons, comme dit un grand saint, parce que l'Église nous les donne[1], quand bien même nous y rencontrerions moins de traces de l'inspiration prophétique, comme, par exemple, dans les livres historiques des Machabées; ou de la sûreté critique, comme dans l'Épître de saint Jude, qui semble citer le livre apocryphe d'Enoch (R).

Catholiques et protestants s'accordaient à regarder la Bible, et particulièrement le Nouveau Téstament, comme la source de la vérité; il importait donc de fixer le nombre des livres canoniques et l'ordre dans lequel on devait les lire (S), sauf toutefois que les uns en attribuaient l'interprétation à l'Église, les autres à l'individu. Pour les catholiques, l'infaillibilité de l'Église s'identifiait avec celle de l'épiscopat et du pape; quant aux *dissidents*, leur respect pour le livre les amena à donner un caractère miraculeux à la lettre, je dirai même aux points-voyelles introduits par les rabbins du moyen âge. Pour eux, la Bible manque du caractère de la certitude, car ils n'en ont qu'une traduction humaine; pour nous, elle a vraiment une autorité divine.

L'Église fut fondée par la prédication, c'est-à-dire par la parole; la parole ne perdit point son autorité quand elle fut écrite. Au même titre que l'Écriture, nous vénérons

(1) C'est là précisément l'opposé du rationalisme du dix-huitième siècle; par exemple, des idées de Tillotson ou de Buttler, qui disaient : Quiconque désire vraiment accomplir la volonté de Dieu, ne peut se laisser entraîner par les prétendues révélations. Qu'on lui propose une doctrine comme venant de Dieu, il la juge d'après les connaissances qu'il a de la nature et des perfections divines : y est-elle conforme? il l'admet; si non, il la rejette, lors même qu'un ange descendrait du ciel pour la lui faire accepter.

donc la parole transmise de vive voix. Pour garantie de sa vérité, nous avons le fait de son acceptation par toutes les Églises chrétiennes depuis l'origine ; et ce fait ne nous permet pas de croire qu'elle ait une autre source que l'enseignement des apôtres. La tradition est donc la croyance constante et universelle de l'Église, déposée dans les monuments historiques; aussi la nomme-t-on le *criterium* à l'aide duquel on interprète l'Écriture sainte. L'Église est la gardienne de l'une et de l'autre. Telles seraient, en résumé, les doctrines sur lesquelles les protestants et les catholiques ne s'entendent pas. Quand Bossuet en fit l'exposition, en énumérant les seules vérités définies par le concile de Trente, sans s'arrêter aux curiosités téméraires de la scolastique ni aux objections faites par des docteurs particuliers ou sur des points qui n'étaient pas universellement et nécessairement reçus, les adversaires furent étonnés d'être si peu éloignés de lui.

Quelquefois, les Pères ne pouvant s'accorder sur la manière d'exprimer un article, lui donnèrent une formule négative, c'est-à-dire qu'ils condamnèrent la proposition contradictoire, ce qui n'implique pas que l'affirmation opposée soit toujours tenue pour entièrement vraie. La vie future.

D'autres points sont exprimés en termes généraux, tels cependant qu'il faut bien se garder de les confondre avec les termes vagues ou ambigus; ceux-ci ne signifient rien, ou n'ont aucun sens précis; les termes généraux ne portent pas l'évidence jusqu'à la dernière précision, mais ils sont clairs néanmoins jusqu'à ce degré permis par les textes de l'Écriture et des saints Pères. Telle serait la question sur le point si controversé du purgatoire. Les âmes justes peuvent sortir de ce monde sans être

entièrement purifiées; or, l'Esprit-Saint déclare que rien d'impur n'entrera dans la cité sainte[1], et l'Église a appris de la tradition de tous les siècles que l'entière purification s'accomplit après la mort (T), par le moyen de peines non définies que les prières des vivants peuvent adoucir ou faire cesser. Le concile se borne à définir que les prières des vivants peuvent soulager les défunts, sans entrer dans le détail de leurs peines, sans s'expliquer sur la manière dont les âmes sont purifiées, ces points n'étant pas précisés par la tradition. Il indique seulement que ces âmes sont purifiées par Jésus-Christ, puisqu'elles le sont par les prières et les offrandes faites en son nom.

Ainsi, même après que l'on est sorti de ce monde, les liens qui n'ont pas été volontairement rompus subsistent encore, et les défunts forment une même Église avec nous comme avec les Anges et avec le Christ. Seuls, les damnés resteront séparés de la source de l'ordre et de la vie, et tourmentés par l'angoisse d'une irrémédiable division : division entre les facultés de l'âme luttant l'une contre l'autre, division entre l'âme et le corps qui ne peuvent plus s'unir dans la paix, division d'avec leurs compagnons, division d'avec leurs semblables, division enfin d'avec la mort elle-même qu'ils appelleront en vain!

Les saints ont étendu sur la terre le royaume de Dieu; ainsi leurs bienfaits subsistent encore, et ils nous ont laissé des modèles; mais en outre ils continuent d'agir comme nos protecteurs; ils prient Dieu pour nous, et nous les implorons pour nos frères du purgatoire. Tout culte religieux doit donc se terminer à Dieu comme à sa

(1) *Ad Ephes.* v, 27; *Apoc.* xxi, 27.

fin nécessaire; l'honneur que l'Église rend à la bienheureuse Vierge et aux saints peut s'appeler religieux, puisqu'il se rapporte nécessairement à Dieu; on recourt à leur intercession comme à celle de personnes plus agréables à Dieu, et quelle que soit la manière dont on les invoque, elle se ramène toujours à *Priez pour nous.* C'est à Dieu que l'on offre le saint sacrifice en faisant mention des saints, afin qu'ils daignent prier pour nous[1].

Après les questions concernant le dogme, on passait à celles qui regardent la hiérarchie. L'épiscopat, bien que d'institution divine, tire-t-il du pape ses prérogatives? ou bien, tout en reconnaissant que le pape a été établi par Jésus-Christ, son autorité est-elle commune (quoique dans un degré moindre) à tous les évêques? La résidence et l'institution des évêques, en ce qui regarde le pouvoir de juridiction, sont-elles de droit divin? ou, ce qui revient au même, jusqu'à quel point sont-ils indépendants du pape? Et les clefs furent-elles données à Pierre seul? La hiérarchie.

Dans l'examen de ces questions, ceux qui travaillèrent le plus à faire triompher l'autorité pontificale furent les jésuites, et surtout leur général Lainez, qui, suivant Sarpi, « y mit autant de zèle que s'il se fût agi de son propre salut. » Au zèle de saint Ignace il unissait la science des choses de la foi. C'est lui qui, dans le concile, prononça le discours le plus célèbre; il y proclamait la souveraine puissance du pape (il n'était pas question de son infailli-

(1) Sess. XXII, cap 3. *Et quamvis in honorem et memoriam sanctorum nonnullas interdum missas Ecclesia celebrare consueverit, non tamen illis sacrificium offerri docet, sed Deo soli qui illos coronavit; unde nec sacerdos dicere solet: offero tibi sacrificium, Petre vel Paule; sed Deo de illorum victoriis gratias agens, eorum patrocinia implorat ut ipsi pro nobis intercedere dignentur in cœlis, quorum memoriam facimus in terris.*

bilité); avec l'autorité de l'histoire et de la logique, il réfutait toutes les objections élevées contre cette puissance; et il affirmait que le pouvoir de juridiction avait été donné au pape seul et découlait de lui aux autres évêques. Un tel discours ne fut pas agréé par les évêques, dont il diminuait les prérogatives; par les docteurs, qui penchaient vers les maximes proclamées à Constance[1]; par les historiens, qui soutenaient que les évêques avaient regardé leur institution comme de droit divin, et dès lors comme indépendante du pape *quant à* l'origine, bien que, pour l'exercice, elle lui fût subordonnée en sa qualité de chef suprême et unique de toute l'Église. D'après ces docteurs, les choses allèrent ainsi jusqu'après l'an mille; à partir de cette époque, les congrégations de Cluny, de Cîteaux et d'autres encore formées dans le même temps, travaillèrent à faire concentrer à Rome maintes fonctions propres aux évêques; puis, au treizième siècle, les ordres mendiants restreignirent davantage encore l'exercice de l'autorité épiscopale, qui maintenant essayait de se relever, et qui derechef se voyait annulée par une congrégation née d'hier, et qui n'était ni séculière ni régulière. Cependant, parmi les évêques, beaucoup même de ceux qui désiraient grandir leur autorité au détriment de celle du pape, sentaient la nécessité d'abriter celle-là sous celle-ci; et les princes voyant leur propre pouvoir mis en péril par des disputes théologiques, songeaient moins à raffiner sur les li-

(1) Cependant, un des champions du concile de Constance, Gerson, si peu favorable à la primauté du pontife romain, déclare hérétique *eum qui negaret statum papalem institutum esse a Deo supernaturaliter et immediate, tanquam habentem primatum monarchicum et regalem in ecclesiastica hierarchia*. (*De statu Ecclesiæ* cons. 1.) Peut-être cette formule est-elle plus compréhensive que celle de Bellarmin, et doit-elle être préférée.

mites de la puissance ecclésiastique qu'à y chercher un appui.

Ce fut donc la partie du concile la plus dévouée à l'autorité pontificale qui l'emporta, du moins d'une manière négative, et en tant que l'on ne définit pas, comme les adversaires l'eussent désiré, le droit divin de la prééminence des évêques sur les prêtres (V). Ainsi se raffermit cette suprématie du pape, que l'on avait voulu ébranler; lui seul interprète les canons, impose les règles de la foi et celles de la vie. Notons toutefois que dans le concile de Trente, on ne trouve pas une seule phrase qui attribue aux papes quelque nouvelle prérogative; les expressions des conciles de Florence et de Latran, si favorables à la primauté des souverains pontifes et à leur supériorité sur le concile, ne furent pas même répétées; les évêques français s'opposèrent à toute formule qui paraissait affirmer cette supériorité, et d'après le récit de Pallavicini, le pape lui-même déclara qu'il ne fallait rien définir qui n'eût été agréé par l'unanimité des Pères. Ainsi survécurent les deux écoles; l'une plus compacte, l'autre plus active; ni l'une ni l'autre ne s'écartent de l'orthodoxie; toutes deux reconnaissent que les décisions de l'épiscopat réuni autour de son centre, sont infaillibles en matière de foi; autrement, il se pourrait que toute l'assemblée des fidèles fût dans l'erreur; toutes deux reconnaissent que l'organe suprême, par le moyen duquel l'Église se prononce, ne peut manquer à son office, qui est la garde de la vérité[1].

Restaient les délibérations qui regardaient la réforme des princes, c'est-à-dire la revendication des prérogatives usurpées par eux. Une discussion sur les limites des

(1) Bossuet, *Hist. des Variations*, liv. XV.

deux puissances pouvait mettre en péril tout ce qui avait été décidé sur la foi ; les princes mêmes qui avaient soutenu l'Église contre les protestants, de peur qu'elle ne fût absorbée dans l'État, prétendaient, à l'exemple des protestants, non-seulement ne rien restituer, mais encore s'approprier d'autres pouvoirs qui, selon eux, convenaient mal à l'autorité spirituelle.

Les légats se tirèrent d'une affaire aussi difficile en demandant du temps pour y réfléchir ; la clôture venue, ils présentèrent un décret général où l'on frappait d'excommunication tout prince qui ouvrirait la lice au duel ; on engageait les princes à respecter les droits et les immunités de l'Église, et à faire en sorte que les évêques pussent résider dans leurs diocèses avec dignité et calme ; on renouvela toutes les anciennes constitutions sur la liberté ecclésiastique.

Clôture du concile. La confession de foi Tridentine.

Le concile prononça la fin et la clôture de ses sessions ; Pie IV en confirma solennellement les décrets et fit rédiger une *profession de foi* que devaient souscrire tous les ecclésiastiques et tous les professeurs docteurs. Dans cette profession de foi, vient d'abord le symbole de Constantinople ; on y exprime le dogme d'une manière plus positive qu'il ne l'avait été dans le concile, en déclarant accorder une foi entière au symbole des apôtres et aux sacrements institués par Jésus-Christ, lesquels confèrent tous la grâce ; on accepte les décisions du concile de Trente sur le péché originel et sur la justification ; on reconnaît que la messe pour les vivants et pour les morts est un véritable sacrifice propitiatoire ; que l'eucharistie contient réellement et substantiellement le corps et le sang du Christ, et que toute la substance du pain et du vin est changé en ce corps et en ce sang ; que le Christ

est reçu tout entier sous chacune des deux espèces. On reconnaît le purgatoire et la validité des suffrages pour les morts ; l'invocation des saints qui intercèdent pour nous, et dont il faut honorer les reliques ; on fait profession de garder et de vénérer les images du Christ, de sa mère, des saints ; on proclame que l'Église catholique, apostolique, romaine, est la mère et la maîtresse de toutes les autres ; que le Christ lui a laissé le pouvoir d'accorder des indulgences souverainement utiles aux fidèles ; on promet obéissance au pape, vicaire de Jésus-Christ et successeur de saint Pierre ; enfin, on acquiesce à tout ce qui a été reçu par tradition et défini dans les conciles, spécialement dans le concile de Trente. En résumé, le concile est une ferme protestation même contre les erreurs qui germèrent plus tard.

La réforme, désormais sans prétexte, depuis qu'avaient été rendus les oracles de cette grande assemblée à laquelle elle n'avait cessé d'en appeler, apparaissait comme une révolte manifeste ; contre les opposants qui se séparaient et s'isolaient loin d'elle, l'Église ne pouvait mieux se défendre qu'en se fortifiant dans l'enceinte des remparts de l'antique foi. Chez les catholiques, il ne fallait pas de transactions, ni presque de débats : on n'avait qu'à mettre en lumière toute la synthèse de la foi catholique ; on retrancha bon nombre de points controversés, et la théologie apparut comme une science positive, dégagée de la dialectique. A propos des décisions de foi, elle pouvait s'exercer encore sur les diverses manières d'expliquer la vérité, à la condition de respecter les points essentiels que tous les catholiques défendent comme un seul homme, et de n'y mêler rien de douteux. Les décrets de Trente, expression de la croyance catholique, rendaient pour

longtemps inutile tout autre concile; l'Église, comme une personne qui sort d'une dangereuse maladie, parut avoir recouvré sa vigueur, et s'appliqua tout entière à l'œuvre de son perfectionnement et du perfectionnement social[1].

(1) On a dernièrement célébré à Trente le troisième centenaire de ce concile, et on a frappé à Rome une médaille portant cette inscription : « Concilium magnum Tridenti inchoatum an. MDXLV absolutum an. MDLXIII Ecclesiæ salvs. R. an. MDCCCLXIII Tridenti tertiis festis sæcularibus. »

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS XIII.

(A) — Renan pousse cette exclamation : « O Père céleste, « j'ignore ce que tu nous réserves. Cette foi que tu ne nous « permets pas d'effacer de nos cœurs, est-elle une consolation « que tu nous a ménagée pour nous rendre supportable notre « destinée fragile ? Est-ce là une bienfaisante illusion que ta piété « a savamment combinée, ou bien un instinct profond, une ré- « vélation qui suffit à ceux qui en sont dignes? Est-ce le désespoir « qui a raison, et la vérité serait-elle triste ? Tu n'as pas voulu « que ces doutes reçussent une claire réponse, afin que la foi au « bien ne restât pas sans mérite, et que la vertu ne fût pas un « calcul. Une claire révélation eût assimilé l'âme noble à l'âme « vulgaire; l'évidence en pareille matière eût été une atteinte à « notre liberté; c'est de nos dispositions intérieures que tu as « voulu faire dépendre notre foi. Sois béni pour ton mystère, « béni pour t'être caché, béni pour avoir réservé la pleine li- « berté de nos cœurs ! » (E. Renan, *Avenir de la Métaphysique.*)

(B) — Albert Mazzoleni, religieux du fameux couvent de Pontida près Bergame, qui vécut de 1695 à 1760, avait rassemblé cinquante volumes de documents sur le concile de Trente, à l'aide desquels il se proposait d'en écrire une nouvelle histoire *corroborée autant que possible par des documents authentiques contemporains*. Mais il mourut sans en avoir fait usage, et sa collection fut vendue à Antoine Mazzetti de Trente, qui avait bien pu les acheter, mais n'avait pas su s'en servir, et qui mourut lui-même en la léguant à la ville de Trente, où cette collection attend encore un historien qui en tire parti. Trois volumes sont restés dans la bibliothèque de Bergame.

Le premier volume de cette collection contient : *Præludia Clementis VII ad celebrationem generalis concilii*, qui sont des lettres et des bulles de ce pape à l'empereur et au roi des Ro-

mains; il y en a d'autres de Paul III, du cardinal Pole, de Cocleus, de Vergerio; parmi celles de ce dernier surtout plusieurs sont longues et révèlent chez leur auteur beaucoup de zèle et d'habileté à écarter les difficultés.

(C) — Le cardinal Contarini écrivait de Ratisbonne, le 29 mai 1541, au secrétaire du pape :

« Voulant remplir mon devoir envers Dieu, et m'acquitter de celui qui incombe à un bon ministre de sa Béatitude, je me vois forcé d'aviser votre seigneurie révérendissime de toutes les mesures à prendre qui me paraissent nécessitées par les circonstances. D'abord, je vous avertis que cette hérésie luthérienne est enracinée dans les esprits de ces populations d'Allemagne, je dis non-seulement des protestantes, mais de presque toutes les populations catholiques, au point que, suivant moi-même, si dans cette diète on arrivait à un accord religieux par le consentement de tous les princes et théologiens protestants qui y sont réunis, nous ne pourrions pas nous flatter d'avoir trouvé le remède, mais seulement d'avoir trouvé les bases du remède. Je puis assurer votre seigneurie que, d'une part, cette secte étant une chose nouvelle, et les peuples étant naturellement avides de nouveauté; et de l'autre étant si large puisqu'elle fait disparaître l'obligation de la confession, celle d'entendre la messe et d'assister aux autres offices sacrés, puisqu'elle retranche l'obligation des jeûnes et de l'abstinence, l'observance des fêtes, etc. cette secte, dis-je, est très-populaire et très-applaudie. Aussi je reconnais qu'il y a un immense danger d'y voir entrer toute l'Allemagne et même la Flandre; que beaucoup d'âmes en France et même en *Italie* la désirent....... C'est pourquoi il importe, avant tout, qu'en Allemagne on fasse une bonne réforme chrétienne; il faut que les évêques consacrent leur vie et leur zèle à faire enseigner la foi catholique par des prédicateurs et des maîtres capables, comme le font les protestants, qui, en aucun point, ne manquent de zèle pour la prédication, pour la lecture, et pour le développement de leur secte..... Assurément, si on ne s'occupe pas plus de cet état de choses qu'on ne l'a fait par le passé, la chrétienté court un plus grand danger de la part de cette secte, que de la part des armées du Turc. Celui-ci pourrait nous ravir le temporel, mais cette secte nous prive à la fois du temporel, et de ce qui est l'essentiel même dans la foi : aussi devons-nous concentrer toute notre attention sur cette situation, et n'épargner aucun expédient; autrement nous aurons un énorme

compte à rendre à Dieu. Aujourd'hui nous vivons, demain nous sommes morts : n'oublions pas que la vie de tout homme et non du chrétien seulement, consiste à remplir ses devoirs, et à bien opérer selon la mission que Dieu nous a confiée. Que votre seigneurie révérendissime considère ce que nous devons faire, nous chrétiens, nous prélats, nous à qui Dieu a conféré tant de dignités, tant d'avantages achetés au prix du sang de Jésus-Christ et de sa passion, que nous possédons si indignement, et dont nous jouissons ainsi comme des ingrats. » (*Collez. Mazzoleni*, tome XII.)

Pole lui répond qu'aucun légat avant lui n'avait soutenu avec tant de dignité le nom du siége apostolique, non-seulement au point de vue de l'action et de la charité envers tous, mais encore au point de vue de la solidité de la doctrine.

(D) — Parmi les lettres de monseigneur Della Casa conservées aux archives de Parme, il en est une adressée au cardinal Farnèse en date du 17 décembre 1545, où il énumère tous les évêques du territoire vénitien à qui il a transmis, de la part du pape, l'avis de se rendre au concile de Trente, *sans retard*, et les réponses qu'il a reçues de chacun d'eux. « Corfou ira; Veglia, Curzola et le coadjuteur de Papho iront, ainsi que Terracine. Quant à Sebenico, je crois qu'il est parti pour Rome. Cesarino s'excuse parce qu'il est malade, au point de ne pouvoir monter à cheval; et je crois que sa seigneurie dit la vérité. Papho est âgé de quatre-vingt-quatre ans et d'une mauvaise santé; quant à ses facultés intellectuelles, elles ont perdu beaucoup de ce qu'elles avaient lorsqu'il était jeune, et je ne crois pas possible qu'il y aille. L'évêque de Nona est si pauvre, qu'il a à peine pour vivre. Civital dit qu'il est pauvre et faible de santé. L'évêque élu de Spalatro répond qu'il ne sait pas si Sa Sainteté veut qu'il y aille en personne, ou qu'il y laisse aller son archevêque, mais qu'il sera toujours prêt à obéir aux ordres de Sa Sainteté. L'archevêque de Chypre est vieux et fort replet, en sorte qu'il pourrait très-difficilement se rendre à Trente, et en conséquence il charge très-respectueusement votre seigneurie révérendissime, de supplier Sa Sainteté de vouloir bien admettre son excuse, faute de quoi certainement ce serait l'exposer au grave danger de perdre la vie. »

Et ainsi de suite pour les autres; il y a certes dans cette lettre un ton de véracité, qui exclut toute idée de voir une pure fiction dans le désir qu'avait le pape d'assembler le concile. Lagomarsini aussi, dans ses annotations aux lettres de Jules Poggiano, vol. II,

teste le droit de dire qu'il n'y ait plus besoin de traiter de la controverse doctrinale, depuis que les hérétiques ont soulevé, ainsi qu'il est notoire, des controverses sur tous les sacrements de l'Église et sur les principaux fondements de la religion chrétienne. Et ensuite on ajoute que, bien qu'à Rome on s'occupe avec beaucoup de soin de la réforme, laquelle, en quelque temps et en quelque lieu qu'on la fasse avec un peu de zèle et une prudence éclairée, est toujours bonne, on ne doit pas pour cela enlever au concile le pouvoir et la facilité de traiter la question d'une réforme générale et particulière, soit de l'ordre ecclésiastique, soit des abus des princes et des seigneurs, qui s'arrogent ou usurpent une autorité qu'ils n'ont pas.

« Quant au doute sur la suspension ou la translation, il a été émis avec peu de charité et bien légèrement, car on ne doit pas supposer qu'un concile assemblé par l'autorité apostolique, après avoir au préalable invoqué l'Esprit-Saint, puisse traiter une matière qui déplaise au Vicaire du Christ, lequel aura à juger ledit concile, et dont le jugement est toujours guidé par le même Esprit-Saint.

« Les hérétiques ne doivent pas davantage calculer le hasard d'une vacance ou d'autres malheurs : mais pourquoi toujours craindre ? il vaut mieux espérer.

« Quant à l'exécution de ce concile, on n'a aucune raison de prétendre que les hérétiques se déchaînent contre le roi catholique seul, et on fait grand tort à l'empereur et au roi de France en les accusant d'être des amis inconstants, plutôt que fidèles. On doit plutôt être convaincu, qu'en s'unissant ensemble par un lien si saint et pour une cause si louable, ils ne peuvent manquer de se secourir mutuellement, surtout s'il s'agit de servir leur propre intérêt, de conserver leurs sujets tranquilles, et d'éviter les révoltes. Etant donc liés entre eux par le sang et leur union étant ensuite resserrée par l'Esprit-Saint, bien loin de laisser peser tout le fardeau sur les épaules du roi catholique, qui est le plus puissant des princes chrétiens, ils viendront à son aide pour remporter toujours une glorieuse victoire, et ils pourront ensuite tourner leurs forces contre les infidèles.

« Que Votre Sainteté se tienne pour avertie : le 15 avril 1543 a eu lieu à Augsbourg une déclaration signée par tous les électeurs, barons et États du saint Empire, aux termes de laquelle ils s'en remettaient pour toutes les controverses religieuses à la définition du concile général de Trente, promettant de s'y sou-

mettre toujours et d'y obéir. L'archevêque électeur de Mayence l'a consignée dans une patente publique, qui est maintenant aux mains du révérendissime don Diégo Mendozza, avec beaucoup d'autres écrits relatifs au concile, qu'il doit consigner à Sa Majesté; et, dans son absolu dévouement à Votre Béatitude, il vous offre tous ses services. »

(E) — Il existe sur ce conclave aux archives de Florence une information de Barthélemy Concina au duc de Côme, qui nous révèle les intérêts mondains et les manéges qu'on employait pour *gagner des votes* et faire disparaître les obstacles, sans aucun égard pour la sainte dignité du pontificat. Hippolyte, cardinal de Ferrare, écrit le 8 décembre 1539 au duc pour lui recommander chaudement sa candidature; il lui fait part de ses grandes espérances, et il ajoute de sa propre main : « Je supplie Votre Seigneurie de brûler ma lettre aussitôt qu'elle l'aura lue, et de me conserver ses bonnes grâces, etc. » Mais le duc favorisait Médici, qui fut élu.

Je noterai cette autre anecdote : le duc fit une réponse au cardinal Farnèse, mais ne pouvant la lui faire parvenir à cause des rigueurs nouvelles apportées à la tenue du conclave, il la plaça entre les bouteilles. Une d'elles étant venue à se casser, la lettre en fut tellement tachée qu'elle devint illisible.

Cet Hippolyte d'Este, fils d'Alphonse duc de Ferrare et de Lucrèce Borgia, était né le 24 août 1509. Instruit dans la politique par son père, et fait prélat à la fleur de l'âge, il alla en France, où François I[er] le combla d'honneurs et lui obtint le chapeau de cardinal en 1538 : le roi le fit ensuite, en 1540, archevêque de Lyon, où il ne demeura pas longtemps, à cause des grandes dignités dont il était revêtu. Jean Desgouttes de Lyon lui dédia une traduction du *Roland furieux*, comme l'Aveugle de Ferrare lui avait dédié le *Mambriano*, poëme plein de lazzi comiques et de situations impudiques. Hippolyte assista au concile de Trente, après lequel il fut nommé à l'évêché d'Autun, qu'il échangea ensuite contre l'abbaye de Flavigny et le prieuré de Saint-Vivant; il reprit enfin l'archevêché de Lyon, et fit publier pour ce diocèse le *Breviarum recognitum ac innumeris pene mendis summa diligentia et fide repurgatum*, 1547. Lyon était un centre d'imprimerie riche, où régnait une licence que François I[er] essaya de réfréner. Etienne Dolet, savant typographe, fut pendu et brûlé comme hérétique à Paris, et beaucoup de hugenots qui prêchaient en cachette ayant été découverts, n'échappèrent au

même sort que par la fuite. Lors de la rencontre d'Henri III avec Catherine de Médecis dans cette ville, on fit de grandes fêtes, que décrivit en latin et en français le poëte lyonnais Maurice Sève, et les marchands italiens y firent représenter la *Calandra* du cardinal Bibbiena. Hippolyte avait été le protecteur de Benvenuto Cellini, qui en fait grand éloge : il laissa de splendides édifices en France, et aussi à Rome, à Montecavallo et à Tivoli.

Pendant qu'il retournait au concile de Trente, le cardinal Hippolyte fut assailli par cinquante cavaliers de l'armée de Condé, qui lui enlevèrent son luxueux équipage, ses chevaux et ses mules, disant que tant de magnificence ne convenait pas au successeur des apôtres. Il remplit un très-grand nombre de charges et d'emplois, jusqu'à ce que, ayant renoncé à tous les *bénéfices* qu'il avait au profit de Louis d'Este son neveu, il mourut le 2 décembre 1572, à Rome. Muret prononça son oraison funèbre : il y a peint ces temps désastreux pour la France, où « des hommes pervers, profitant de la jeunesse du roi Charles, se croyaient tout permis, et répandaient dans le peuple des doctrines dangereuses et criminelles en matière de religion; où, non-seulement ils avaient imbu de leurs maximes la basse classe, mais encore infecté l'esprit de beaucoup de princes. Les écrits de Luther, ceux de Calvin et d'autres impies étaient exposés publiquement et étaient dans toutes les mains, tandis que ceux de Jérôme, d'Augustin, de Grégoire et d'Ambroise, étaient exclus des bibliothèques publiques et privées. On tenait même à la cour de nombreuses assemblées d'hérétiques, auxquelles prenaient part des personnes de la maison du roi. Partout on n'entendait que d'abominables chansons, et d'exécrables blasphèmes contre Dieu et les saints ne cessaient d'y souiller les oreilles des chrétiens. »

(F) — Le célèbre publiciste François Lottino de Volterre écrit: « Je puis certifier, en qualité de témoin oculaire, que l'élection du pape vient de Dieu seulement; car j'ai assisté à plusieurs conclaves, j'ai eu l'occasion de connaître la pensée intime, je puis dire, de presque tous les cardinaux, et j'ai su d'une manière évidente que la plus grande partie d'entre eux finit par choisir le pape qui n'était pas du tout de son choix, sans qu'on puisse reconnaître qu'aucune contrainte, aucune pression, aient été exercée; et aussi sans qu'aucun motif l'y ait poussé; mais, arrivés à ce point, il semble que les cardinaux soient hors d'eux, et que l'un soit entraîné par la peur de l'autre; on dirait que tous ensemble vont là où ils ne voudraient pas aller, et que néanmoins il n'est

pas en leur pouvoir de s'opposer à cette force occulte qui les dirige. C'est ainsi que de mon temps on a vu se produire de pareils contrastes; celui qui était l'objet d'une haine mortelle de la part de tous, avait été nommé pape par ceux-là même qui le haïssaient, et tel autre jouissant de l'affection générale et dont l'élection paraissait assurée, n'avait pu, justement à cause de cela, être élu. On voit donc que Dieu est maître de l'élection du pape, et que, ou sa justice pour châtier nos péchés nous donne parfois un mauvais pape, ou sa miséricorde et sa bonté pour nous dédommager nous en donnent un bon. Mais comme on pense généralement que les menées politiques ont leur influence dans une semblable élection, et que vous en particulier vous êtes portés à le croire, c'est ce qui m'a fait rassembler ici quelques souvenirs touchant ce sujet. »

Cette citation, prise entre mille autres, suffira à contredire les documents qu'ont rassemblés les satiriques dans certaines compilations, par exemple Jean Georges Fueslino dans ses *Conclavia Romana reserata*, et récemment M. Petrucelli Della Gattina dans son *Histoire diplomatique des Conclaves*.

(G) — Nous parlerons ailleurs des deux plus fameux historiens du concile. Voyez Le Plat, *Monumentorum ad historiam concilii tridentini illustrandam spectantium amplissima collectio*. Louvain, 1782.

Mansi a donné beaucoup de documents nouveaux dans la deuxième édition imprimée à Lucques des *Miscellanea* de Baluze.

Le livre de Louis Ellies Dupin, *Histoire du Concile de Trente*, fut prohibé en 1725, comme le fut en 1746 le livre de *Jean Aymon, Lettres, anecdotes et mémoires historiques du nonce Visconti au concile de Trente.*

Le Père Bergantini avait rassemblé beaucoup de documents à l'appui de l'histoire de frà Paolo, qu'il écrivit contre Pallavicini, sous le pseudonyme de Giusto Nave. Sur Mazzoleni, voyez ci-dessus la note B.

Le livre VII des Decrétales de Clément VII comprenait le concile de Trente, mais il fut supprimé. L'ouvrage intitulé *Libri symbolici Ecclesiæ catholicæ conjuncti, atque votis, prolegomenis, indicibusque instructi, opera et studio* FRID. GUIL. STREITWOLF *et* RUD. E. KLENER 1845, contient les trois symboles universels, les décrets et les canons du concile de Trente, la confession de foi de Pie IV et le catéchisme romain. Dans ces dernières années plusieurs écrivains se sont occupés de l'histoire du concile de Trente,

entre autres Alzog, Döllinger et le P. Prat de la compagnie de Jésus, etc. Le savant père Theiner s'était proposé dernièrement de faire un travail tout nouveau en s'aidant des archives du Vatican confiées à sa garde, et en allant compulser toutes les autres. Il devait trouver de grandes lumières dans les procès-verbaux des séances, mais on ne doit pas perdre de vue qu'il dut s'y produire beaucoup d'opinions inexactes, comme il arrive dans l'improvisation et dans les controverses, et que la mauvaise foi pouvait en faire un crime à l'orateur et en tirer argument contre la vérité et la certitude des décisions.

Nous avons lu dans les archives de Venise et de la Toscane, (et on ferait des découvertes semblables pour toutes *les autres*) des relations d'ambassadeurs qui reproduisent presque jour par jour les discussions et les décisions. Voici comme exemple et comme se rapportant plus particulièrement à ce que nous citons dans le texte, l'extrait d'une lettre du 3 février 1545 écrite par Pandolfini, résident de Toscane.

« Il nous revient de Trente que le révérendissime cardinal de cette cité était venu dernièrement dans une congrégation pour déposer un certain écrit et parler longuement sur la réformation de l'Église. Il s'étendit surtout sur ce qui regardait la personne du pape et les abus de l'Église romaine, et *il l'eût facilement* emporté, si le cardinal de Monti ne l'eût vaillamment contredit en citant plusieurs passages de l'Écriture à l'appui de ses propres raisonnements. Et on dit que le cardinal de Monti, craignant de ne pouvoir y trouver assez d'appui pour les intérêts du Pape, fit des instances près de Sa Sainteté, sous prétexte qu'il souffrait de l'air de Trente, pour obtenir la permission de quitter cette ville, etc. »

Dans une autre lettre on lit : « Quant au concile, je tiens toujours pour ma première opinion, à savoir, qu'il ne s'y fera rien : tout aboutira à une dispute de moines et de prêtres, à moins que Dieu n'envoie de ce côté son souffle d'aquilon qui rafraîchisse toutes les têtes et allume quelques étincelles (car il n'en manque point), mais elles ne peuvent s'enflammer ni rien produire. On ne peut, en effet, parler que sur les questions et les propositions des légats qui ont dit ouvertement que le concile dépend du Pape et qu'il ne peut traiter que les sujets agréés et proposés par le Pape. On n'a pas encore fait de réponse sur ce point, le temps ne paraissait pas encore venu; mais il y a bien des gens qui la voulaient et qui pouvaient l'obtenir. Seulement, comme je l'ai dit, si

Dieu n'y met autrement la main, on ne fera rien. Ce matin s'est ouvert la session (la seconde, 4 février), et on n'a fait autre chose que de consacrer par un décret le symbole que chante l'Église, et d'y consigner les excuses des abbés qui sont en route pour arriver de France, d'Espagne et de Rome. Frère Ambroise Catarino a prononcé le sermon : je n'aurais jamais cru qu'il eût pu trouver tant de ferveur et tant de feu : il a parlé avec une entière liberté sans attaquer personne, mais en exhortant tout le monde à maintenir la liberté du concile, et à exprimer son opinion sans aucune crainte, ce qu'on ne pourra jamais faire tant que le nombre des membres ne sera pas renforcé. »

Le duc Côme recevait du concile des nouvelles quotidiennes par son ambassadeur particulier, Jean Strozzi, et plus tard par Jacques Guidi, évêque de Penne. Les archives de Toscane nous offrent aussi comme renseignement les correspondances de Bernard Daretti, pour l'année 1546, celles de Pierre-François de Riccio aux numéros 47 et 48 du *Carteggio universale*, et plus de détails encore dans les manuscrits de Cervini, qui roulent sur le concile et sur les affaires d'Allemagne au temps de Marcel Cervini, devenu plus tard pape ; on y lit des lettres de Vergerio, de Morone, et une infinité d'opuscules d'actualité. Nous aurons à en parler lorsque nous traiterons de la Toscane.

(H) — La belle vie de Commendon, écrite en latin par Graziani, a été bien traduite en français par Fléchier (Paris 1669). On attribue à Commendon un discours sur la cour de Rome, qui existe en plusieurs copies manuscrites à la bibliothèque palatine de Florence : cette pièce n'est point citée par son biographe, mais elle est digne de lui. Il fait l'éloge de cette admirable république organisée pour l'avantage de la religion; mais aujourd'hui, ajoute-t-il, on fait des ecclésiastiques et des prélats, avant même qu'ils comprennent bien la dignité à laquelle ils sont élevés. Les pontifes s'écartent de leur mission divine; ils veulent vivre comme de jeunes séculiers et s'attacher de cœur aux choses que nous ne possédons que pour peu d'années. La puissance des papes doit être illimitée ; c'est là une nécessité qui apparaît dans les schismes; elle résulte de l'histoire et des conciles comme étant la volonté même de Dieu. Mais la sensualité produit dans l'Église beaucoup de taches, entre autres les ruses, le népotisme, la négligence dans le gouvernement et la recherche des faveurs du prince. A ceux qui croient que l'Église ne doit point avoir de seigneurie, il oppose que Dieu a donné à son peuple pour seigneurs les prêtres, et que

les richesses et le pouvoir, même celui de faire la guerre, ont été remis en leurs mains de toute antiquité; il désapprouve les gouvernements qui enlèvent à Rome ses biens et défendent de lui en donner de nouveaux; Rome n'est-elle pas l'arène de tous ceux qui ont des espérances et de l'activité dans le reste du monde? Il révèle les abus avec une énergie calme et intrépide. Il démontre comment des choses futiles, par exemple l'habitude de donner des noms païens aux enfants et celle d'admirer les héros de la gentilité, ont révélé des travers qui plus tard sont devenus manifestes; on voit par là que Paul II avait agi prudemment en condamnant ces habitudes. L'Église, poursuit-il, fut amenée peu à peu à employer des moyens qui parurent peu convenables : si au début elle subit le martyre, plus tard elle dut recourir à des moyens séculiers, mais ils eurent pour effet de discréditer son autorité et même de diminuer ses biens.

Passant aux remèdes, il place en première ligne l'amendement de la cour pontificale, le retour des ecclésiastiques à la loi de leur vocation, les efforts à faire pour diriger toutes choses aux fins de la religion et la rétablir dans sa force primitive qui est celle d'une aristocratie universelle. Il voit la grande difficulté de la réforme, si elle se fait par les prélats; comment, en effet, supposer que les bons domineront assez parmi eux pour corriger des abus aussi invétérés? Si elle doit se faire par d'autres, où trouver encore assez de personnes dignes d'une telle entreprise? Puis, comment déposséder tant de dignitaires qui le plus souvent ont été investis à perpétuité? Cependant il faut faire tout son possible pour commencer à purifier la tête et le cœur; mais, comme les défauts sont entrés dans l'Église peu à peu, il n'est pas probable que la santé lui revienne tout d'un coup.

(I) — Commendon écrit de Naumbourg, le 8 février 1561, au cardinal Borromée à Rome.

« Le 5 février parurent quatre gentilshommes fort honorables, dont deux envoyés par l'électeur Palatin, et deux par le duc de Saxe, suivis de la garde des hallebardiers et d'un grand nombre d'autres personnes, disant qu'ils avaient reçu l'ordre des princes de nous accompagner à l'aller et au retour. Nous les remerciâmes et nous les priâmes de vouloir bien monter dans les voitures qui avaient été préparées, mais ils voulurent marcher à pied à côté de nos voitures. Les deux envoyés de l'électeur Palatin étaient son maréchal et le docteur Hemmio son premier secrétaire; les deux autres, ceux du duc de Saxe, Wolfang

Koller, conseiller et chef, qui se trouva au concile de Trente, et le docteur François Cram, de Silésie, son conseiller intime. Les susdits princes étaient assemblés dans leur étuve servant de grand salon ordinaire, dans lequel il n'y avait que des princes, des fils de princes, des ambassadeurs, des conseillers, des secrétaires et des chanceliers. A l'entrée des nonces, les princes se tenaient dans le salon, tous debout, la tête découverte et rangés dans l'ordre suivant : sur une banquette, les deux électeurs ; un peu à l'écart était assis sur un tabouret le comte de Hostein, ambassadeur de l'électeur de Brandebourg ; le duc Wolfang de Neubourg était également assis un peu à l'écart ; près de lui était le duc de Wirtemberg, puis le marquis Charles de Baden, puis le fils du landgrave, qui la veille n'avait pas assisté au conseil, puis Jean-Georges Palatin. On remit à chacun le bref avec la bulle du concile ; chacun l'accepta et il s'unirent tous ensemble, eux étant encore debout, pour nous inviter à nous asseoir, en nous indiquant un banc mis là exprès pour nous, et recouvert de velours. Nous répondîmes : *Sedeant celsitudines vestræ*, et aussitôt tous s'assirent à la fois, et il se fit en même temps un grand silence. Alors l'évêque Delphino commença à parler, et exposa exactement tout ce que renferme l'écrit ci-annexé : l'évêque Commendon ajouta les paroles qui seront également rapportées ci-après. Lorsqu'il eut fini, les deux électeurs échangèrent entre eux quelques paroles, dont ils donnèrent connaissance au duc Wolfang de Neubourg et au duc de Wirtemberg, et ensuite Misquir, chancellier de l'électeur Palatin, répondit au nom de tous les princes par ces paroles textuelles : *Illustres principes intellexerunt ea quæ exposuistis nomine pontificis romani, et quia negotium est arduum, nolunt nunc resolvere ; convenient inter se, et postea dabunt responsum ; interim cuperent ut, quæ vos legati pontificis dixistis, ea scripto eis deferatis.*

« Alors on répondit que Sa Sainteté avait manifesté ses intentions dans la bulle du concile, outre qu'elle en avait écrit surabondamment à l'empereur, et qu'en conséquence nous avions l'ordre de ne pas aller plus loin.

« Alors un chancelier passa autour des princes, et puis il nous répondit : *Illustres principes intellexerunt vestrum responsum, et vos in eo non urgent.* » Après ces paroles nous prîmes congé de l'assemblée, et le même cortége nous accompagna jusque chez nous, où nous ne fûmes pas un quart d'heure sans voir paraître trois gentilshommes envoyés par les princes, qui nous dirent ces

paroles formelles : *Magnifici domini principes, quamdiù vos fuistis apud illos non viderunt hæc verba*, Dilecto filio *quia tecta erant : sed postquam viderunt se appellatos filios a romano pontifice, quem illi non agnoscunt pro patre, remittunt vobis literas; respondebunt nihilominus ad ea quæ vos dixistis.*

On répondit qu'on leur avait écrit comme on écrit aux autres princes chrétiens, et que les prédécesseurs de Sa Sainteté ont toujours employé pour écrire les mêmes règles. Les princes protestants déposèrent sur une table tous les brefs, à l'exception des bulles du concile, et s'en allèrent. Votre seigneurie peut avec son expérience s'imaginer le déplaisir que nous fit éprouver ce départ; nous ne voyions même pas ce que nous pouvions faire, les princes luthériens ayant déjà pris avant leur départ cette délibération, ils pouvaient d'autant moins revenir sur elle. Nous attendîmes donc qu'on nous rappelât; mais, au contraire, le lendemain à sept heures nous vîmes venir à nous des conseillers de ces princes, et à leur tête Misquir, conseiller de première classe de l'électeur Palatin. Ils trouvèrent près de nous un accueil des plus convenables. Georges Cracovio, le second d'entre eux, conseiller de l'électeur de Saxe, personnage versé dans la pratique des langues, nous servit d'interprète auprès des princes. Il commença par nous appeler *Reverendi Domini*, et voici en substance les paroles qu'il nous adressa : Il y a (a-t-il dit) chez toutes les nations des personnes pieuses et droites, qui désiraient que la lumière de l'Évangile et la pureté de la doctrine fussent rétablies, *et tetri abusus tollerentur*, abus que le pontife romain dans la sphère de ses attributions aurait déjà dû extirper; mais chacun peut savoir quelles ont été les pensées de leurs seigneuries et les intérêts particuliers, *et quantum romana Ecclesia superstitionis et erroris effuderit evangelio*, motifs à raison desquels ces princes avaient été forcés, *ab ordinaria potestate decedere, lucem quærere et puritatem doctrinæ haustam ex ipso verbo Dei, quam nunc certe et indubitate sequuntur, juxta primam confessionem Augustanam.* En ce qui touche notre présente légation, il semble bon aux princes de donner cette réponse aux propositions que nous avions faites au nom du pontife romain : *Primo, mirari se, qua spe fretus, romanus pontifex ausus sit mittere legationem ad illos : non agnoscere se ejus potestatem, neque in aliis, neque in indictione concilii : unum se dominum in terris agnoscere, cæsaream majestatem.* Ils se sont ensuite plaints de ce qu'on leur avait fait un crime de s'être partagés en beaucoup de

sectes, disant qu'ils suivent une seule confession, celle d'Augsbourg, qu'ils avaient leurs docteurs et leurs théologiens pour la défendre, comme nous avons pu le lire dans leurs livres, *et quod illi debuissent habere vota in concilio*. Enfin, que les ambassadeurs de Sa Majesté Impériale étaient venus ici, et que les princes leur avaient répondu : *ut supplices referrent cæsareæ majestati quid de hac tota re principes sentiant*. Mais, quant à nos personnes privées, lors même que nous ne fussions pas venus *nomine pontificis*, on eût usé envers nous de tous ces procédés bienveillants et courtois, eu égard à notre qualité de vénitiens, les princes ayant un grand respect pour l'illustre république, et aussi par considération pour nous-mêmes, et nous donnant de belles paroles ils ajoutaient qu'à ne voir en nous que de simples particuliers, ils se faisaient un plaisir au nom des princes de nous offrir tout ce qui nous ferait plaisir.

« Dès qu'il eut fini, nous conférâmes tous deux sur la réponse à lui faire, et d'un commun accord l'évêque Commendon répondit ainsi : « Que notre seigneur (le pape) avait envoyé ses nonces aux princes d'Allemagne pour accomplir son devoir de pasteur universel des peuples, et au nom de la charité qu'il avait dans le cœur pour chacun, aux intentions et pour le but qui avaient été exposés avant-hier à Leurs Altesses, et qu'en conséquence nous ne voyions pas pourquoi on pourrait s'en étonner. Que le concile avait été convoqué par Sa Sainteté selon la forme et le mode ponctuellement observés dans l'Église et sur l'inspiration du Saint-Esprit; qu'il n'y avait pas d'autres moyens pour conserver, partout où le besoin s'en faisait sentir, ou pour rétablir l'antique discipline de nos pères, que ceux employés par eux.. Quant à leur prétention de n'avoir, eux princes, d'autre supérieur que Sa Majesté Impériale, ils ne doivent pas ignorer quelle différence il y a dans la république chrétienne entre Sa Majesté et le souverain pontife, quel doit être le respect de Sa Majesté Impériale envers Sa Sainteté, et enfin quelles ont toujours été les dispositions des pontifes vis-à-vis cette illustre nation (l'Allemagne), surtout en ce qui regarde l'empire. Quant à la réforme, omettant pour le moment de parler des prédécesseurs du pape, et surtout de Pie IV, de sainte mémoire, Pie V depuis le commencement de son pontificat s'en est occupé et lui a donné un bon essor; et il a d'autant plus volontiers convoqué le concile, qu'il y a vu un moyen pour opérer cette réforme universelle.

« Quant à l'Église romaine, elle n'a point (ajouta-t-il) obscurci

la lumière de l'Évangile, mais elle n'a cessé d'être l'oracle et la règle de la doctrine chrétienne et le flambeau de la vérité, et c'est à elle que tous les Pères, dès les siècles apostoliques, ont toujours eu recours; enfin c'est à elle encore que les Germains sont redevables d'être chrétiens, *a qua primam Evangelii lucem acceperunt*. Quant aux paroles échangées avant-hier sur la vérité des opinions modernes, on n'a pas fait autre chose que d'expliquer le fait, ainsi qu'on le voit dans les écrits de leurs théologiens, écrits remplis de beaucoup d'opinions nouvelles et contradictoires. Quant à la consistance et à la fermeté de leur opinion, Commendon leur répondit que la nouveauté et le dissentiment qui existaient entre eux et le reste de *l'Église, et ab ordinaria potestate discessisse*, devait au moins leur ôter cette certitude, et leur inspirer quelques doutes surtout en ce qui concerne le salut et la perdition éternelle, et qu'à saint Paul lui-même, ce vase d'élection, bien que, ainsi qu'il l'affirme, *accepisset evangelium, non ex homine sed per revelationem*, il fut néanmoins ordonné *ut ascenderet Jerosolymam, et conferret evangelium suum cum apostolis, ne forte in vanum curreret, aut cucurrisset* : ce que le Saint-Esprit a fait, non pas que Paul en eût besoin, mais pour servir éternellement d'exemple; et à ce propos il rappelle ces paroles de l'Évangile : *Quoties volui congregare filios*, etc.

« En ce qui concerne nos personnes, il ajouta : « que nous étions très-reconnaissants envers Leurs Altesses; que nous nous tiendrions à perpétuité liés envers eux d'une obligation toute particulière, et que nous leur offrions en retour, etc. » Ils partirent sans faire d'autre réplique.

« D'après ce qu'on peut conjecturer, et aussi d'après les allusions que nous ont données certain conseillers de princes, tout ce qui est arrivé est l'œuvre du duc de Wirtemberg. Au contraire, le duc Auguste incline plus que tout autre vers la paix temporelle et spirituelle; aussi a-t-il fait complimenter chacun de nous, et a-t-il saisi l'occasion de s'en aller, avant qu'on nous ait répondu, bien que ce fût à lui de partir le dernier, vu la proximité où il est de Naumbourg.

« Voici ce qui nous a frappé et qui nous semble digne d'être porté à votre connaissance. Les princes, lorsque nous nous vîmes en leur présence, ne nous tendirent pas la main suivant l'usage allemand, parce que cette formalité est un signe de paix et de bonnes dispositions, sentiment dont ils ne sont pas animés vis-à-vis de

la sainte Église romaine. Pendant que nous parlions, il y avait au moins dix personnes qui écrivaient; le duc de Wirtemberg avait son carnet en main, et il nota lui-même quelques passages. Ils nous ont reçus, entendus et honorés en notre qualité de nonces du siége apostolique; il ont fait une réponse polie à ce que nous leur avons dit au nom de Sa Sainteté, et sans user de paroles ou de procédés injurieux ou dérisoires, ainsi que beaucoup de personnes s'y attendaient. Ils ont repoussé les lettres apostoliques, mais non la bulle du concile, conduite inconséquente, mais qui dénote beaucoup de mauvaise volonté et un esprit fortement indisposé, car chacun voit qu'ils ont consenti à ce qui importe le plus, en acceptant et en gardant la bulle du concile. Après cet exemple, nous courons risque de voir tous les princes luthériens de toutes les villes protestantes refuser les brefs. D'un autre côté, c'est déjà beaucoup que, même sans voir les brefs de Sa Béatitude, nous ayons été reçus, honoré set écoutés comme ses nonces, qu'on nous ait laissés remplir notre devoir, c'est-à-dire faire les invitations pour le concile, en montrer la nécessité, déclarer la pieuse intention de Sa Béatitude, et finalement qu'on nous ait répondu à propos, sinon à souhait. Mais le fait principal, c'est que les princes ont jugé qu'on allait certainement célébrer le concile général, et qu'ils ont reconnu qu'il était pour eux d'une indispensable nécessité de s'accorder sur quelque formule de foi, pour avoir un certain air d'entente. Leur conférence n'a pas eu d'autre but important que celui-ci.

« Les résultats n'ont pas répondu à leur attente, car Jean-Frédéric duc de Saxe s'en veut tenir uniquement à la confession rédigée par Luther, présentée l'an 1530 à l'empereur Charles-Quint; les autres princes veulent ajouter l'appendice de Mélanchthon, et cela, parce qu'ayant penché vers les doctrines de Zwingle, et celui-ci ayant dans ses écrits semé beaucoup de germes de sa pernicieuse folie, les sacramentaires, qui parmi ces princes sont les plus notables, comme l'électeur Palatin, le duc de Wirtemberg, le marquis de Baden, échappent de cette manière à la condamnation. C'est pour cela que le susdit duc Jean-Frédéric, non-seulement n'a pas voulu donner son adhésion, mais est parti en colère contre les princes appelés sacramentaires, et a causé du scandale. Nous avons su par plusieurs secrétaires et conseillers de princes, qui sont venus souvent nous visiter et même dîner avec nous, qu'on n'a aucune bonne disposition pour

le concile, et que les princes regardent la bulle du concile comme se rattachant à la communion antérieure, spécialement à cause de ces paroles : *omni suspentione sublata*, et qu'ils ont traité cette question avec les ambassadeurs de Sa Majesté Impériale. De plus les mêmes conseillers nous ont répété à différentes fois qu'aucun prélat d'Allemagne ne viendrait à Trente....... »

(J) — Commendon écrivait d'Anvers le 3 juin 1562, au cardinal Borromée.

« A Londres, la veille de la Fête-Dieu, à l'heure de vêpres, la foudre brûla la tour et le reste de l'église de Saint-Paul, qui est la principale de cette ville ; et les Anglais, au lieu de reconnaître leur impiété, disent que Dieu détruit les temples de l'ancienne idolâtrie dans ce royaume. C'est de la même manière qu'en Saxe, les théologiens, interprétant le feu qu'on aperçut au ciel dans toutes ces provinces le jour de la fête des Innocents, prêchaient que Dieu les menaçait, parce qu'ils ne conservaient pas bien la pureté de l'Évangile qui leur avait été révélé, et que le pape, le Turc et le Moscovite deviendraient des instruments de vengeance, s'ils ne se corrigeaient pas. Ceci a été écrit et imprimé, en y joignant l'image de ce feu : on la voyait publiquement en ce lieu, et j'en eus même un exemplaire à Wirtemberg. Si j'écris ces détails à Votre Seigneurie illustrissime, c'est pour qu'elle connaisse encore mieux par ce fait la perversité de ceux qui ne se contentent pas de ne voir dans ces signes que des causes naturelles sans l'intervention de Dieu, mais les altèrent de la même manière qu'ils altèrent les Écritures, au mépris de l'auteur de ces signes et de ces Écritures, cherchant à confirmer ainsi dans l'hérésie ces malheureux peuples. »

(K) — Dans l'*Ordo et modus in celebratione sancti et generalis concilii tridentini observatus*, a. R. P. Ange Mazzatello, *ejusdem concilii secretario descriptus*, en parlant *de congregationibus generalibus*, il est écrit : « Licet unicuique quam maluerit summa libertate opinionem vel tueri vel destruere, dummodo ea quæ catholicum decet dicatur et tandem confirmetur. Evenit aliquando ut, aliquo minus catholice loquente, multi assurgerunt conclamantes : Hæc non sunt dicenda, hæc hæresim sapiunt vel similia : usque adeo ut non umquam aliquibus clara voce dictum fuerit : Iste est hæreticus, Iste debet a congregatione expelli. Quæ verba fuere summa ratione ab illustrissimis Legatis reprehensa, ne libertas loquendi patribus adempta esse videretur. »

(L) — Mantoue, 1567. Ce Zanchino qui avait été inquisiteur

dans l'Émilie en 1302, mourut en 1340. Il dit : « Pour l'instruction la plus commode du religieux et honnête frà Donato de Sainte-Agathe, de l'ordre des Mineurs, inquisiteur dans la province des Romagnes, qui, tout occupé des choses divines, et spécialement adonné à l'étude de l'Écriture sainte, ne peut se livrer à la science du droit canonique et à celle du droit civil ; pour qu'il puisse s'instruire plus à fond dans ces matières, et savoir la marche à suivre dans les jugements ou dans les procès afin de ne pas s'écarter des préceptes de la justice, moi Zanchino fils d'Ugolin, siénois de la porte de Saint-Pierre de Rimini, modeste avocat, fils spirituel et dévoué de ce seigneur inquisiteur, j'ai composé ce traité abrégé sur les hérétiques, etc. Voir Quétif.

Campeggi fit aussi un livre : *De privata potestate rom. pontificis contra Matthiam Flacium Illyricum*, qui ne fut imprimé qu'en 1697. Vincent Patina de Quinzano (1575), écrivit encore : *Fragmenta contra hæreses*. (Mantoue, 1557), et d'autres œuvres de mérite.

(M) — Les théologiens nomment mérite la bonté surnaturelle des actions de l'homme, et le droit qu'il acquiert par elles aux récompenses divines, en vertu des promesses de Dieu. Il y a mérite de *condignité*, quand il y a proportion entre la valeur de l'acte et la récompense qui y est attachée : sinon, il n'y a que mérite de convenance (*de congruo*.) Le mérite de condignité ne se peut fonder que sur une promesse formelle de Dieu ; l'autre a pour base la confiance dans la bonté, la pure grâce et la miséricorde divine.

Daniel dit à Nabuchodonosor : « Rachète tes iniquités par des aumônes. » Ici il s'agit d'un autre mérite : le pardon des péchés accordé en récompense des bonnes œuvres. De même, il est écrit que Dieu fit du bien aux sages-femmes égyptiennes, parce qu'elles le craignirent. (Exode, I, 20.)

D'après saint Jacques, la courtisane Rahab fut justifiée à cause de ses bonnes œuvres (II, 25). Dans ce cas, et dans d'autres semblables, il n'y avait point *de condignité*, c'est-à-dire point de proportion entre les œuvres et la récompense, et il n'y avait pas de promesse divine ; c'est la pure bonté qui ne voulut pas laisser ces bonnes œuvres sans récompense ; il y avait donc mérite de convenance.

L'homme ne peut mériter la première grâce actuelle ; autrement, elle serait le prix d'actions accomplies sans elle et pure-

ment naturelles. De même, la première grâce sanctifiante ne peut être méritée *de condigno*. Mais l'homme peut la mériter *de congruo* par ses bonnes œuvres faites à l'aide de la grâce actuelle. Saint Augustin enseigne que le don de la persévérance finale ne peut être l'objet d'un mérite *de condigno*, car Dieu ne l'a point promis aux justes ; mais les justes peuvent mériter *de congruo* la persévérance par leurs prières et leur humble confiance.

(N) — Ochin écrivait : « Je me rappelle que, pendant mon séjour à Rome, le cardinal Contarini avait écrit de Spire au pape et à certains cardinaux, que les catholiques avaient admis entre eux l'article de la justification par le Christ, mais *qu'ils ne l'avaient* pas encore déclaré aux protestants ; il désirait savoir *si le* pape et les cardinaux jugeraient bon que l'on en fît une acceptation publique. Le cardinal Frégoso me dit alors : Demain il y aura consistoire et l'on proposera l'article de la justification par le Christ ; nous serons cinquante cardinaux ; trente au moins ne sauront pas ce que c'est que la justification ; sur les vingt autres, le plus grand nombre la combattra, et si quelqu'un veut la défendre, il sera tenu pour hérétique... On peut voir par là où en est notre Église ; puisque, dans son tribunal suprême composé de ses principaux chefs, on propose comme un *point douteux le* premier et principal article de la foi, et de plus qu'on le rejettera. » (*Réponse de maître Bernardin Ochin aux calomnies et blasphèmes impies de frère Ambroise Catarino*, 1546.)

De telles assertions excitèrent de grandes rumeurs, mais nous n'y voyons qu'un de ces paralogismes en usage dans les polémiques. De fait, les Pères étaient indécis sur les termes à employer ; ils craignaient d'être trouvés en faute pour quelque expression qui leur aurait échappé ou sujette à mauvaise interprétation. Dans le recueil des lettres de Réginald Pole, il s'en rencontre une que Nicolas Ardinghello écrivait à Contarini au nom du cardinal Farnèse. Le pape avait reçu la conclusion arrêtée entre six députés sur la matière de la justification et ne l'avait pas lue en consistoire, sur la recommandation faite par Contarini de tenir secrètes ces tentatives de réunion, afin de ne pas empêcher l'accord. Sa Sainteté regardait les résolutions du colloque comme n'ayant pas d'autorité et comme étant *citra conclusionem* ; néanmoins, elle jugeait qu'il fallait bien se garder d'en laisser échapper quelque chose dont les hérétiques pussent tirer parti. Elle voulait qu'on s'attachât à n'employer « que des expressions toujours claires et nullement équivoques » ; que « le fond des ar-

ticles fût bon et que la forme en fût claire ; que, dans l'espérance d'un accord, non-seulement on ne se laissât point aller à accepter tel sens et telle détermination qui ne fût pas entièrement catholique, mais *etiam* que dans l'explication des termes, on évitât toute équivoque, toute omission, et qu'on y apportât assez de netteté pour écarter le péril d'être joué par la malice des adversaires. » Lainez, dans son ouvrage *De Imputatione justitiæ* (Trente, 1546), concluait ainsi : *His itaque dictis circa ipsam decreti doctrinam, addam me vehementer desiderare ut, in publica atque ordinaria synodo, huic negotio justificationis imponatur extrema manus : atque ob id præsertim, quia cum ego, sicut et alii generales, jam missurus sim permultos concionatores ad varia Italiæ loca, vellem ut ex præscripta formula idem omnes de justificatione dicerent.*

(O) — Le docteur Pusey dans sa récente et célèbre lettre : *L'Église d'Angleterre, portion de l'Église une, sainte, catholique de Jésus-Christ, et moyen d'en rétablir l'unité visible*, Irenicon, etc., Londres, 1866, dit : « Quant à la justification, il n'y a pas un seul chapitre du concile de Trente que nous, anglicans, ne soyons tout disposés à souscrire ; il n'est pas un anathème du concile sur ce sujet qui soit en contradiction avec la doctrine de l'Église anglicane. » Et il ajoutait : « En comparant ma croyance avec celle qu'expose le concile de Trente, je me suis persuadé que les expressions dont il s'est servi, entendues d'après les explications qu'en ont données des docteurs catholiques, et qui tout en gardant leur caractère privé sont autorisées parmi les catholiques, ne condamnent pas ce que je crois, ne m'obligent pas à admettre ce que je n'admets pas..... Rien ne s'y rencontre qui ne puisse être expliqué d'une manière satisfaisante pour nous, pourvu que ces explications nous soient données avec autorité ; c'est-à-dire, non-seulement par de simples théologiens, mais par l'Église romaine elle-même. »

Le docteur Pusey se déchaîne ensuite contre l'Église catholique en s'inspirant des préjugés vulgaires ; selon lui, la primauté du pape dérive non du droit divin, mais du droit ecclésiastique ; il veut distinguer dans l'Église un enseignement *doctrinal* qu'il loue et reconnaît, et un *système pratique populaire*, source de superstitions et d'absurdités, et en contradiction avec le premier ; le docteur Pusey le trouve autoritaire et idolâtrique ; c'est la cause qui retient les protestants éloignés de l'Église catholique.

Il n'en est pas ainsi. Le pape croit ce que croit le dernier des catholiques; l'Église, attentive à condamner toutes les erreurs, ne tolérerait pas un système pratique opposé à l'enseignement doctrinal.

(P) — La communion sous les deux espèces était demandée avec instance au nom de beaucoup de pays, entre autres par la France, à ce point que, pour ne pas s'exposer à perdre une si grande nation, on inclinait à la condescendance. Mais les cardinaux espagnols s'y opposaient; le cardinal de Saint-Ange *disait* « que ce serait donner aux Français un calice de poison; mieux valait les laisser mourir que de leur fournir de tels remèdes. Le cardinal della Cueva disait que si l'autorité du Saint-Siége faisait une telle concession, il irait, sur l'escalier de Saint-Pierre, *crier* miséricorde; » le cardinal Pacheco exprimait cette pensée : maintenant, Français, Allemands, Espagnols, fréquentent les mêmes églises; si l'on introduisait des changements dans un rite si important, ils se trouveraient séparés, et l'on verrait naître un schisme et des inimitiés. Le cardinal Alexandrin (frère Michel Ghislieri) soutenait que le pape ne pouvait accorder l'usage du calice; non qu'il manquât de l'autorité nécessaire, mais parce que ceux qui demandaient une telle grâce n'avaient pas le droit de la demander. En effet, ou bien ils tiennent *le calice pour nécessaire*, ou ils ne le regardent pas comme tel. Si non, à quoi bon vouloir donner du scandale par cette diversité dans le rite de la communion? Si oui, ils sont donc hérétiques et indignes de toute faveur. Recevoir le calice en le croyant nécessaire, c'est commettre un péché d'hérésie; et le pape ne peut accorder le pouvoir de faire le mal. Le cardinal Rodolphe Pie de Carpi faisait observer que, cette faveur une fois obtenue, les Français en solliciteraient une autre, le mariage des prêtres, l'usage de la langue vulgaire dans l'administration des sacrements, et d'autres encore, et l'on n'aurait pas moins de raisons pour les accorder toutes. En fait, le pape refusa.

(Q) — La doctrine de la XXIVe session, cap. *de Reformatione*, est péremptoire :

« Quant à ceux qui oseront contracter mariage autrement qu'en présence du curé, ou d'un autre prêtre autorisé par le curé lui-même ou par l'Ordinaire, et de deux ou trois témoins, le saint concile les rend tout à fait inhabiles à contracter de la sorte, et déclare de tels contrats nuls et de nul effet. » Donc, *aux yeux de l'Église*, il n'y a de légitime mariage que celui qui a été contracté

dans la forme qu'elle a prescrite; aujourd'hui, au contraire, en Italie, la loi ne reconnaît que l'acte civil. Que le mariage ne soit pas un sacrement, mais qu'il soit seulement un contrat civil, c'est ce qui a été soutenu parmi nous, entre autres par De Dominis. Pour réfuter De Dominis et Launoy, le célèbre Gerdil commença un traité où il montre que la nature intime et essentielle du mariage, et son institution divine, distinguent le mariage de tous les contrats civils et naturels. L'ouvrage de Gerdil fut publié en 1803, après la mort de l'auteur; on le réimprima en 1860, lorsque la question du mariage fut soulevée de nouveau.

(R) — J. Wolkmar, dans le *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, 1861, à propos des épîtres canoniques, soutient que les livres d'Enoch ne parurent que vers l'an 132 de Jésus-Christ. Par conséquent, les deux épîtres de saint Pierre et l'épître de saint Jude qui citent ces livres, sont postérieures et se placent vers 145; Pappias, qui se sert de la première épître de saint Pierre, n'a pu écrire avant les années 155-170; et ainsi tombe le témoignage rendu par Pappias en faveur des livres de saint Jean. Et ainsi de suite.

Mais le livre apocryphe du prophète Enoch, regardé pendant de longs siècles comme perdu, fut découvert en Abyssinie à la fin du siècle dernier, et a été traduit sur un manuscrit éthiopien de la bibliothèque Bodleyenne (Oxford, 1821); la date antérieure de sa composition est désormais démontrée. Voir Richard Lawrence, *Mashafa Enoch Naby the Booky*, etc., et Ghiringhello dans sa *Vie de Jésus-Christ*, p. 113. La vérité, c'est que l'authenticité de l'épître de saint Jude ne dépend en rien de l'âge du livre d'Enoch; l'apôtre ne le cite pas comme un livre, il ne dit pas : *Scriptum est* : il cite seulement des paroles que la tradition attribuait à Enoch, et qu'on a pu faire passer dans l'ouvrage apocryphe qui porte le nom du patriarche, en les empruntant à la même tradition et peut-être aussi à l'épître de saint Jude où elles sont citées.

(S) — La division des livres saints en ancien et nouveau Testament fut formulée par Tertullien appuyé sur saint Paul, qui a écrit : *Qui et idoneos nos fecit ministros novi testamenti*, (II Cor., III, 6); et *In lectione veteris testamenti*. (II Cor., III, 14.) Le mot grec διαθήκη, c'est l'équivalent de l'hébreu *bérith*, qui signifie incision, alliance ou économie. Les livres de l'ancien Testament sont au nombre de quarante-six, à savoir : la *Genèse*, l'*Exode*, le *Léviti-*

que, les *Nombres*, le *Deutéronome*, *Josué*, le livre des *Juges*, *Ruth*, les quatre livres *des Rois*, le premier et le second livre des *Paralipomènes*, le livre d'*Esdras*, le livre de *Néhémie*, *Tobie*, *Judith*, *Esther*, *Job*, les *Psaumes*, les *Proverbes* de Salomon, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des Cantiques*, le *Sagesse*, l'*Ecclésiastique*, *Isaïe*, les *Prophéties* et les *Lamentations de Jérémie*, *Baruch*, *Ézéchiel*, *Daniel*, *Osée*, *Joel*, *Amos*, *Abdias*, *Jonas*, *Michée*, *Nahum*, *Habacuc*, *Sophonie*, *Aggée*, *Zacharie*, *Malachie*, le premier et le second livre des *Machabées*. Les livres du Nouveau Testament sont au nombre de vingt-sept; à savoir : les *quatre Évangiles*, les *Actes des Apôtres*, les *quatorze Épîtres de saint Paul*, les *sept Épîtres catholiques*, dont une de saint Jacques, deux de saint Pierre, trois de saint Jean, une de saint Jude ou Thaddée, l'*Apocalypse*.

Cette liste avait déjà été donnée par le concile de Carthage, en 397, et fut reproduite par celui de Trente, qui ne fit aucune différence pour les livres deutéro-canoniques.

(T) — Dans l'Évangile de saint Matthieu, XII, 32, il est dit que « Si quelqu'un parle contre le Saint-Esprit, ce péché ne lui sera remis ni dans ce monde ni dans l'autre. » Il y a donc des péchés qui seront remis dans l'autre vie.

Saint Augustin, outre ce que nous avons rapporté à la note C du Discours XV, des *Précurseurs*, page 600, a écrit un traité *de cura pro mortuis gerenda;* dans la Cité de Dieu, § XXI, c. 24, il dit : *Pro defunctis quibusdam vel ipsius Ecclesiæ vel quorumdam piorum exauditur oratio ;* dans l'*Enchiridion*, § XXIX, c. 110, il s'exprime ainsi : *Cum sacrificia sive altaris, sive quarumcumque eleemosynarum pro baptizatis defunctis omnibus offeruntur, pro valde bonis gratiarum actiones sunt : pro non valde malis, propitiationes sunt : pro valde malis, etiamsi nulla sunt adjumenta mortuorum, qualescumque vivorum consolationes sunt.*

Voir Vincent de Vit, *Comment on peut défendre l'Église catholique dans ses prières pour les défunts, attaquées par les hérétiques.* Prato, 1863.

(U) — Le concile de Trente, dans sa session XXIII, can. 7, a défini que *les évêques sont supérieurs aux prêtres*; il n'a point ajouté que cette supériorité est de *droit divin;* toutefois l'institution divine d'une telle prééminence n'en est pas moins invinciblement certaine. La doctrine et le langage même du concile l'expliquent. En 1327, le pape Jean XXII avait condamné dans Marsile de Padoue une proposition qui attribuait aux simples prêtres, aux évêques et au pape, en vertu de l'institution divine, une juridic-

tion égale. D'ailleurs, ce sont les mêmes preuves qui démontrent, d'une part la supériorité des évêques sur les simples prêtres, de l'autre, le principe divin de cette supériorité.

(*Note que les traducteurs doivent à un théologien autorisé.*)

DISCOURS XIV.

La réforme morale et disciplinaire.

Tout arbre doit porter des fruits, toute doctrine exercer une influence salutaire sur la conduite des hommes; autrement, elle n'échappe pas au mépris qu'Israël réservait à la femme stérile. Si le principal devoir du prêtre est de combattre le vice et l'incrédulité, il faut qu'il possède une grande science, et qu'il offre en même temps un modèle de vertu. Réforme ecclésiastique.

L'orgueil, qui ne veut pas donner raison aux dissidents, n'avait pas empêché les catholiques de reconnaître la dépravation qui s'était glissée dans le clergé, de désirer la réforme morale, et de faire prévaloir le sentiment religieux sur l'idolâtrie classique dans les arts, dans la jurisprudence, dans la littérature, dans la vie. A chaque session du concile, on promulgua des décrets de réforme pour rétablir à la fois la clarté dans la doctrine et la pureté dans les actes. On déclara qu'à l'avenir seraient nuls et de nul effet les mariages clandestins, ou ceux contractés hors la présence du curé et des témoins, et on prescrivit à cet effet de les faire précéder de trois publications. On défendit de conférer les ordres à celui qui ne posséderait pas un bénéfice ou un patrimoine suffisant pour vivre; on condamna les distributeurs d'indulgences, lesquelles ne doivent être publiées que par les

évêques. On statua dorénavant que la collation des ordres, les dispenses, les dimissoires seraient gratuits; que la résidence serait obligatoire, et en conséquence, que la pluralité des bénéfices curiaux était abolie; que personne n'en pourrait être titulaire avant d'avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans; qu'on ne pourrait être promu à une dignité dans une église cathédrale avant l'âge de vingt-un ans, et sans avoir au préalable subi un examen: on voulait aussi que le sacrifice de l'autel fût célébré avec une pompe convenable et sans exigences pour *l'honoraire*[1]. Quant aux revenus des cathédrales et des collégiales, le concile décréta que le tiers en serait consacré à des distributions journalières au profit de ceux qui prennent part aux cérémonies du culte; il prescrivit aux évêques de faire chaque année, ou au moins tous les deux ans, la visite des églises de leur diocèse, pour examiner toutes les branches du service; ils y devaient, outre les mesures réclamées par le soin des âmes et le redressement des mœurs, aviser à l'entretien et à la réparation des édifices religieux et des ornements sacrés; chaque diocèse devait avoir un séminaire, et les synodes provinciaux et diocésains avaient pour mission de déraciner les restes des superstitions et les indécences dans le culte.

Les pasteurs ne devinrent pas pour cela des saints: un pareil résultat était au-dessus des forces humaines; mais le concile avait voulu éclairer pleinement leur conscience sur les devoirs imposés à leur charge; il avait ramené à l'observance des canons l'élection des ministres

(1) Le tome XII de la collection Mazzoleni, que nous avons déjà cité plusieurs fois, contient entre autres un mémoire intitulé *Abusus qui circa sacrum missæ sacrificium evenire solent* et un *Manuale de quibusdam abusibus*, qui traite principalement des prédications faites par les religieux des quêteurs et de leur réforme.

de l'autel, les offices et tous les rapports entre prêtres et fidèles. A voir les décrets que l'assemblée rendit, on croirait que les pieux réformateurs s'étaient flattés de ramener le monde aux mœurs de l'époque apostolique; ils n'évitèrent pas l'excès dans le bien, ce défaut qui peut compromettre les meilleures causes. En fait, une semblable réforme enlevait tout prétexte à la réforme protestante; et, selon le mot du père Ventura, « elle détruisit théologiquement son empire. »

On traita également de la réforme des princes; ici on rencontra une vive opposition chez les ambassadeurs; aussi fallut-il se borner à exprimer la confiance que les princes restitueraient à l'Eglise l'exercice de ses droits, n'exigeraient plus de ses ministres les gabelles ou les dîmes, engageraient leurs sujets à respecter le clergé, et ne permettraient plus que des officiers et des magistrats subalternes violassent les immunités de l'Église et celles des ecclésiastiques. Les sujets et les princes, lit-on dans les décrets de Trente, obéiront aux constitutions du pape et des conciles, et à celles qui protégent la liberté ecclésiastique; ils n'auront point la prétention de soumettre à l'*exequatur* les bulles pontificales; l'empereur, les rois, les princes, tous respecteront les droits des ecclésiastiques, en sorte que les clercs puissent rester dans leur résidence et exercer leur ministère sans entraves, à l'édification du peuple : enfin, l'excommunication est prononcée contre quiconque usurperait des biens ou des droits appartenant à l'Église.

Un des objets principaux soumis à l'examen du concile, c'était d'empêcher la diffusion de l'erreur, et ici se présente avant tout la question de la surveillance des livres.

La liberté illimitée pour le bien appartient à l'Église, parce qu'elle est une action de Dieu sur l'homme; mais, par rapport à l'individu qui opère sur un autre, la liberté ne peut subsister dans son essence que si elle est réglée. La raison pure veut, pour la vérité, le triomphe; la raison pratique exige qu'elle ait tous les moyens de l'obtenir, et qu'on écarte la violence pour laisser à la conviction son élan. La liberté et la vérité sont faites l'une pour l'autre; mais on ne peut aller de la liberté à la vérité, comme le veulent les protestants : il faut au contraire aller de la vérité à la liberté (et là est la gloire des enfants de Dieu), en cherchant le bien avec la plus grande liberté possible, et non la liberté sans le bien.

C'est ce principe qu'il ne faut pas perdre de vue, quand on discute sur la liberté de la presse, où souvent on donne à la question politique le pas sur la question morale. Tant que les livres ont été une rareté, on songea peu à y mettre un frein; et pourtant, paraît-il, les païens présentèrent au sénat de Rome une demande où ils réclamaient la destruction de certains livres, et nommément du *De natura Deorum* de Cicéron, où les chrétiens puisaient trop d'arguments pour battre en brèche la religion antique[1]. Du temps des martyrs déjà, on mettait en garde les fidèles contre les écrits des hérétiques, car il est conforme à la loi divine de se préserver de la contagion, de ne pas s'exposer sans nécessité à la tentation, de ne pas se distraire à des choses vaines[2]; et, comme beaucoup de personnes se laissaient égarer

(1) Arnobe, *adversus Gentes*, III, 7.

(2) Aux *Actes des Apôtres*, chap. xix, v. 19 : *Multi eorum, qui fuerant curiosa sectati contulerunt libros, et combusserunt coram omnibus.*

par l'amour du beau, dans un concile tenu à Carthage l'an 400, on accorda aux évêques la permission de lire les livres hérétiques qu'ils devaient réfuter, mais non les livres païens. Le motif va de soi, et on comprend la décision inverse au temps où le péril, disparu pour les livres païens, subsista pour les livres hérétiques. Il y a là une loi de défense et une mesure de précaution, comme celles que prend l'autorité pour interdire la détention des armes dangereuses ou la vente des poisons. Tantôt la prudence des princes, tantôt celle des prélats fit défendre ou brûler certains livres. Les universités de Louvain et de Paris en dressèrent même des catalogues. A une époque où la scolastique était flagellée par les classiques, où les humanistes de l'Allemagne avaient commencé à faire la guerre à la théologie, tout naturellement la peur que ces livres inspiraient dut s'accroître. Cependant on ne trouve une défense générale et une menace d'excommunication que dans la condamnation que Léon X lança contre Luther, en prohibant tous les livres de cet hérésiarque. Une constitution de Paul IV en 1554 proscrivit en général les livres traitant de magie et d'autres superstitions, les ouvrages obscènes, les livres d'hérésiarques, mais non ceux des simples hérétiques; elle ne défendit pas non plus les traductions d'auteurs sacrés faites par ces derniers, pourvu qu'elles ne continssent rien d'erroné. Aux termes de cette constitution, il fallait une permission pour lire, ou la Bible en langue vulgaire, ou les controverses avec des hérétiques.

Le siècle intolérant nous permettra, à nous qui nous sommes montré, même aux jours les plus dangereux, au nombre des intrépides défenseurs de la presse, de dire qu'on n'a peut-être pas assez considéré l'importance so-

ciale de cette découverte, la plus décisive pour la civilisation. Au moyen âge, la conscience chrétienne et les constitutions germaniques avaient rendu à l'homme la personnalité, qui avait été absorbée dans le magnifique titre de citoyen romain, et on en vit sortir ces institutions si caractéristiques qu'on nomme le monachisme, la chevalerie, la féodalité, et les corporations des arts et métiers. Ces éléments allaient chaque jour se rapprochant, non pour se détruire, mais pour se combiner et former l'État moderne, où les différentes sociétés devaient subsister l'une à côté de l'autre. Au milieu de ce lent travail d'enfantement, apparut tout à coup la presse, qui créait l'opinion, la répandait, l'imposait.

Presse. On n'avait eu jusqu'alors pour instrument de la publicité que la parole qui retentissait dans les églises ou dans les universités. En voici un nouveau beaucoup plus accessible à tous, bien autrement propre *à la diffusion. Pour* discourir, en effet, il faut une certaine supériorité, une occasion, un lieu propice et une sorte de courage; la presse, au contraire, est un agent mécanique, dont tous les hommes peuvent se servir, et toujours, même le lâche et l'ignorant; car il n'est besoin pour l'employer ni de probité, ni de zèle, ni d'éloquence, ni de précautions oratoires, ni de respect pour l'auditoire, ni de pudeur, et pas davantage d'une mise en scène. Chacun dit ce qu'il veut, et comme il le veut, et quand il le veut : l'incapable, le méchant, le lâche qui veut frapper sans se faire connaître, le déhonté qui veut affirmer sans avoir à essuyer la honte d'un démenti, avaient trouvé leur champ d'action, et les moyens de faire prévaloir l'utile sur le juste, les intérêts sur le droit; il leur fallait seulement de l'audace.

Au début de cette invention, on n'en connut que les

avantages : ainsi que nous l'avons vu[1], les papes, abritant l'imprimerie sous leur manteau, l'accueillirent comme une bénédiction du Ciel. Les savants y applaudirent comme à un moyen de populariser les bienfaits de la civilisation ; mais en même temps, à des milliers de copistes plus ou moins érudits on vit succéder la presse mécanique, partant inintelligente ; au livre, dont un auteur faisait le travail unique de toute sa vie et qu'il écrivait pour la postérité, succéda la composition improvisée et éphémère. A peine les hommes eurent-ils goûté de ce nectar, qu'ils en furent enivrés : la diffusion des classiques tendit à implanter de nouveau la civilisation païenne, non pas d'abord sur les ruines de la civilisation chrétienne, mais en concurrence avec elle : les discussions se répandirent encore et se perpétuèrent. Les Égyptiens avaient dit à Platon que la découverte de l'écriture fut le premier attentat contre le caractère sacré de la pensée[2]. On peut dire dans le même sens que l'imprimerie a donné le dernier coup de marteau à l'édifice féodal et ecclésiastique ; elle a diminué le droit personnel si précieux pour qui a le respect de soi-même, en offrant des armes puissantes à la force de concentration, à l'audace, à l'habileté. On put modeler toutes les intelligences sur le type agréé par celui qui exerçait ou dirigeait ce grand mouvement de pression.

(1) Voir notre volume LA RÉFORME EN ITALIE : *Les Précurseurs*, pages 489-490.

(2) Dans le *Phédon* de Platon, il faut voir avec quelle finesse et aussi avec quelle élégance Socrate parle des dangers que l'écriture fit courir à la pensée ; il établissait un parallèle entre la parole vivante et la parole écrite ; il condamnait ainsi par anticipation ces hétérodoxes qui, rejetant la tradition, veulent que la substance de la vérité soit enfermée dans un livre.

Ses effets sur la liberté.

L'imprimerie était bien loin d'avoir au début la toute-puissance qu'elle eut plus tard et qu'elle a de nos jours. Mais la passion qui pousse les hommes à attaquer tout ce qui est respecté à quelque titre que ce soit, ne tarda pas à s'en emparer. Dès lors tout devoir à accomplir devient un poids insupportable, toute autorité est une tyrannie ; tout désordre dans l'application est une condamnation des institutions ; tout mal inévitable est la faute de celui qui ne sait pas le faire disparaître, et il serait si facile, disait-on, de le faire disparaître, et de faire un paradis de cette terre, où les désordres ne proviennent que des hommes.

En conséquence, la presse dirigea ses premières attaques contre les moines et les ecclésiastiques, parce qu'ils étaient les défenseurs de l'ordre et de la conscience individuelle contre la tyrannie de l'opinion *générale* qu'elle voulait imposer, parce qu'elle *qualifiait de préjugés* les sentiments même les plus nobles, les inspirations les plus libres de la conscience. Dans ce but, le sarcasme et le raisonnement s'affublèrent du vice qu'ils reprochaient à l'Église, c'est-à-dire de l'hypocrisie, et feignirent de vouloir l'amendement et la réforme, tandis qu'ils ne visaient qu'à la destruction : ils ne menaçaient pas le dogme en lui-même, ils n'opposaient pas à l'autorité ecclésiastique le fait de son existence, mais ils l'accusaient de n'être pas sincère, de prétendre à l'obéissance et au dévouement d'autrui par des moyens immoraux, et en déviant de sa divine institution.

Déjà Hutten, Erasme, Ochin, Vergerio avaient employé cette tactique contre la morale ou la foi : l'Arétin lui-même était toléré et récompensé, tant on avait peur de l'*opinion imprimée;* aussi la presse devint-elle bientôt le sou-

verain organe des intérêts. N'étant en elle-même ni bonne ni mauvaise, mais toute-puissante, par cela même tyrannique et produisant des effets irréparables, soit qu'elle exalte ou qu'elle abaisse, la presse ne permet plus d'avoir désormais une foi, une conscience individuelle, puisqu'elle oblige les hommes à recevoir les suggestions d'autrui. Du reste, ils pourront en subir d'autres le lendemain, et par suite de ces continuels changements, ils perdront la faculté d'avoir des opinions vraies, c'est-à-dire personnelles. Telle est cette énorme oppression de l'individu et de la liberté de penser, qui plaît pourtant, parce que chacun peut l'exercer.

Les rois cherchèrent à l'exploiter à leur profit, pour opposer à la foi, à la féodalité, au catholicisme, la bureaucratie, les écoles, les intérêts, et enfin la liberté organisée, c'est-à-dire la liberté du pouvoir dirigeant. Mais le temps vint où cette organisation échappa de leurs mains pour tomber dans celles de quiconque sut flatter les passions du jour.

L'Église avait prévu le danger; gardienne comme elle l'est de la morale et de la justice, pouvait-elle ne pas chercher le remède? L'Index.

La bulle *In Cœna Domini* excommuniait les hérétiques, ou ceux qui lisaient des livres entachées d'hérésie; mais ceux-ci n'étant pas désignés spécialement et par leurs titres, il restait de l'incertitude. Les divers inquisiteurs les enregistraient au fur et à mesure qu'ils en avaient connaissance; aussi n'étaient-ils pas d'accord les uns avec les autres. D'abord l'inquisition d'Espagne en 1558 publia un catalogue des livres prohibés; l'année suivante, le pape Paul IV fit paraître l'Index, qui servit de modèle à ceux qui vinrent ensuite. Il était divisé en trois parties : la

première comprenait les auteurs dont tous les ouvrages étaient réprouvés bien que traitant de sujets étrangers à la religion ; parmi ces auteurs, il en était quelques-uns qui avaient vécu et qui étaient morts dans la communion catholique ; la seconde comprenait ceux dont les livres avaient été spécialement condamnés ; la troisième, les anonymes ; on y interdisait par une disposition générale les livres publiés sans nom d'auteur à partir de 1519 (A).

En outre, on dressa une liste de soixante-douze éditeurs, en déclarant que tout livre imprimé par eux serait considéré comme défendu ; même déclaration pour les éditions publiées par quiconque aurait imprimé des ouvrages faits par des hérétiques. Voilà bien les exagérations auxquelles on se laisse entraîner, en face d'un péril urgent !

On proscrivit alors des auteurs qui depuis des siècles avaient libre cours partout, quelques-uns même imprimés au début avec approbation, par exemple les *Annotations* d'Érasme sur le Nouveau Testament, que Léon X avait honorées d'un bref. Plus tard, on assimila aux livres entachés d'hérésie les ouvrages qui affaiblissaient l'autorité pontificale vis-à-vis soit des évêques, soit des princes et des magistrats temporels.

Quelquefois des livres excellents furent défendus, à cause des commentaires que les éditeurs y avaient ajoutés (B). On trouve parmi eux beaucoup de livres de dévotion, de prières, des légendes, des offices et des recueils de sermons.

Congrégation de l'Index.

Pie V, pour régler cette matière, établit la *Congrégation de l'Index*, à laquelle Benoît XIV, en 1753, donna des règles définitives, destinées à protéger les esprits bien moins contre les ouvrages des hérétiques que contre ceux des

catholiques, et à faire cesser les plaintes qui s'étaient produites même publiquement, à propos de la condamnation d'auteurs irréprochables. Il louait le Saint-Siége d'avoir toujours pris les mesures nécessaires pour empêcher les mauvais livres de nuire à la foi et à la piété des chrétiens; il approuvait l'Index tel qu'il avait été publié, d'abord sous Pie IV, puis successivement sous Clément VIII, sous Alexandre VII, avec l'addition de nouveaux auteurs; enfin, lui-même en rédigea un autre, en suivant les règles prescrites dans la bulle *Sollicita ac provida.*

Aux termes de cette bulle, la congrégation de l'Inquisition est composée de cardinaux qui se sont distingués par leur connaissance en théologie, ou par leur science en droit canon, ou par leur habileté dans les affaires ecclésiastiques et civiles; on leur adjoint un auditeur de la S. Rote, un maître en théologie dominicain, quelques consulteurs du clergé séculier et régulier, et des savants *qualificateurs*. Quand un livre est dénoncé, on examine s'il y a lieu de le transmettre à la congrégation de l'Index. Au cas d'affirmative, on le remet à un qualificateur ou consulteur, pour le lire attentivement et indiquer les passages répréhensibles. Son rapport imprimé est présenté à chaque membre de la congrégation; celle-ci le discute, et émet son vote. Mais ce vote est purement consultatif; il doit être transmis avec le livre à la congrégation des Cardinaux, qui prononce suivant les mêmes règles; puis toutes les pièces sont présentées au pape, qui peut seul prononcer la condamnation. Comment procède la Congrégation.

Une règle ancienne veut, lorsqu'il s'agit d'un livre dont l'auteur est catholique, que l'avis d'un seul rapporteur ne suffise point pour la prohibition; il faut que le livre soit soumis à un autre réviseur qui ignore le nom

du premier. Si celui-ci est d'un avis différent, un troisième réviseur examine l'ouvrage à son tour, et c'est sur ces avis différents que prononcent les cardinaux.

Certaines personnes se plaignent de ce qu'on rend la décision sans avoir entendu l'auteur. Cette formalité n'est pas nécessaire; on ne juge pas la personne, mais l'ouvrage. Il n'est pas question de punir l'auteur, mais uniquement d'avertir les fidèles du danger. S'agit-il cependant d'un auteur catholique de bonne renommée? On défend le livre avec la formule *jusqu'à ce qu'il soit corrigé ou amendé*, s'il est possible. Cette sentence une fois rendue, avant de la publier, on la communique à l'auteur ou à celui qui le représente, en lui indiquant les passages à corriger ou à retrancher. S'il fait ces corrections dans une nouvelle édition, on supprime le décret à moins que beaucoup d'exemplaires de la première ne soient déjà en circulation. Pour un auteur catholique *et de réputation*, on veut qu'il soit entendu, ou qu'il nomme un consulteur chargé de prendre sa défense; et, bien que le silence soit prescrit sous la foi du serment, le secrétaire de la congrégation pourra communiquer à l'auteur les points incriminés, en supprimant les noms du dénonciateur et du censeur. Mais à quoi bon ces égards pour un livre, ou qui attaque la foi par des hérésies directes, ou qui blesse les bonnes mœurs ?

On prescrit de choisir pour censeurs des personnes d'une piété et d'une science éprouvées, dont l'intégrité repousse toute crainte de haine ou de faveur. Ils ne doivent pas se croire appelés à condamner l'ouvrage, mais à l'examiner avec impartialité ; il leur faut peser les opinions sans acception de nation, de famille, d'école, d'institut et de parti ; leur devoir est de ne pas oublier que

beaucoup d'opinions paraissent indubitables à une école, à un institut, à un pays, qui pourtant sont rejetées par d'autres catholiques sans dommage pour la foi. Avant tout, ils ne doivent pas perdre de vue qu'on ne peut juger d'un livre, sans l'avoir lu en entier, en comparant entre eux les différents passages, et en recherchant l'intention de l'auteur ; ils ne doivent pas non plus prendre une décision sur une ou deux propositions détachées, car ce qu'un auteur dit quelque part, sans la clarté suffisante et en passant, est peut-être parfaitement expliqué ailleurs.

Plût au Ciel (ajoute la Constitution pontificale), qu'on pût empêcher les injures, les mots mordants qu'on échange trop souvent! Celui qui les emploie dans des questions religieuses sert mal la vérité et la charité. Il faut donc se montrer sévère pour ceux qui défendent avec acharnement une proposition, non point parce qu'elle est vraie, mais parce qu'elle est *leur*, et qui exposent des opinions privées comme étant des dogmes positifs de l'Église.

Ce pape donna d'autres règles sur cette matière dans une lettre adressée au grand inquisiteur d'Espagne, où il le désapprouvait d'avoir mis à l'index les œuvres du cardinal Henri Noris; il y rappelle qu'on doit observer la plus grande prudence, quand il s'agit de prohiber des livres d'auteurs illustres, et qui ont bien servi les saines doctrines. Il y a sans doute (dit-il) dans l'ouvrage de ce cardinal des propositions qui prêtent à la censure, mais on en pourrait aussi trouver dans l'*Histoire* de Tillemont, dans celle des Bollandistes, dans la *Déclaration du clergé gallican* de Bossuet, dans les *Annales* de Louis Muratori; et pourtant, bien que ces ouvrages aient été dénoncés, les papes s'abstinrent de les condamner, estimant qu'on devait avoir de grands égards pour la réputation et les mé-

rites de ces écrivains ; que par là on ne met point en péril l'Église, qui pèse les avantages et les inconvénients avant de rendre une sentence.

Toutes ces précautions sont ignorées de ceux qui font litière de l'Index, sans s'être jamais donné, je puis l'affirmer, la peine de le lire. L'Église croit que ses principes sont justes et les plus propres à faire prospérer l'État et la famille ; aussi ne souffre-t-elle pas qu'on les entame. N'accorde-t-on pas une pareille autorité à l'État et à la famille ? Pourquoi donc la refuserait-on à l'Église ? *Celle-ci*, ne pouvant empêcher le mal, empêche du moins que ce mal n'en engendre un autre. C'est pourquoi elle emploie les armes qui lui conviennent, à savoir l'avertissement et l'excommunication. Il ne faut pas dissimuler que cette loi a uniquement le caractère d'un remède ; l'Église n'a pas recours à la force pour empêcher d'imprimer des livres, mais elle défend de les lire ; elle en *donne la permission* à ceux qu'elle croit incapables d'en faire un mauvais usage (C), absolument comme cela se pratique pour les armes dangereuses ; dans ce cas, ce n'est pas la permission de faire le mal qu'elle accorde, mais celle de le connaître.

On objecte que la trop lente procédure de la sacrée congrégation de l'Index rend inutile la prohibition ; elle arrive quand le livre court déjà le monde, et peut-être même quand il est déjà oublié. Voudriez-vous la prohibition préventive ? Alors supprimez en matière pénale les formes, sous prétexte qu'elles ôtent au châtiment son efficacité en l'empêchant de suivre immédiatement le délit. L'Église, qui ne connaît pas les répressions matérielles, croit de son devoir d'annoncer aux catholiques que des doctrines dangereuses ou des exemples funestes sont

exposés dans des livres qu'elle signale expressément et auxquels elle ne veut pas, dût-elle parler un peu tard, laisser le bénéfice de l'impunité. Ce ne fut pas le concile, mais la sacrée congrégation de l'Index qui défendit les Bibles en langues vulgaires (D). Cette mesure, réclamée par le caractère de cette époque, fut ensuite abrogée par Benoît XIV : mais qui pourrait prétendre n'avoir pas besoin d'être dirigé dans le choix d'une bonne traduction?

Parmi les livres lascifs et obscènes, on avait excepté les classiques, eu égard à leur élégance (*nulla tamen ratione pueris prælegendi erunt*, dit cependant la règle VII de l'Index); c'est ainsi que l'impie Lucrèce ne fut pas enregistré au catalogue de l'Index, mais que la traduction faite par Marchetti y figure. Depuis longtemps déjà, les honnêtes gens et les confesseurs déclamaient contre le *Décaméron* : je citerai, entre mille autres, Boniface Vannozzi, qui disait que « ces traités d'amour, ces discours « si lascifs ont ouvert de grandes fenêtres à l'idolâtrie, « aux hérésies, aux mœurs les plus dissolues parmi nous « catholiques. Celui qui pourrait évaluer le nombre de « femmes égarées grâce au *Décaméron* de Boccace, « serait stupéfait et presque hors de lui. » Mais comme on regrettait de priver les personnes studieuses d'un livre qu'on regardait comme un modèle achevé de style, on prit le moyen terme de l'expurger. Le maître du sacré palais signala les passages à retrancher ou à corriger, et une députation de Florentins, à la tête desquels était Vincent Borghini, arrangea ce livre tel qu'il parut en 1573 avec approbation de Grégoire XIII. Les fanatiques, les scrupuleux n'en furent pas encore satisfaits : ils demandèrent une nouvelle épuration, dont on chargea Léonard Salviati. On ne saurait dire les lazzi et les dé-

clamations que firent à ce propos les joyeux compères et les humanistes, qui comparaient cette opération à celle que Paul IV ordonna de faire pour voiler les nus du *Jugement dernier* de Michel-Ange.

La surveillance étendue aux œuvres d'art.

Ces nus, qui produisent encore aujourd'hui un certain effet sur les admirateurs de l'œuvre, étaient déjà blâmés par les contemporains. Un d'eux appelait Michel-Ange « l'inventeur des saletés, » et condamnait « tous les peintres et les sculpteurs modernes, pour avoir imité de « semblables fantaisies luthériennes ; on ne peint et on ne « sculpte aujourd'hui dans les églises que des figures « bonnes à détruire la foi et la dévotion ; mais j'espère « bien qu'un jour Dieu enverra ses saints pour jeter bas « de pareilles idolâtries[1]. » Il n'est pas jusqu'au licencieux Arétin qui n'en fît lui-même des reproches à son adoré Michel-Ange : « Eh quoi ! dans un sujet d'histoire si re- « levé, vous nous faites voir les anges et les saints, les « uns sans honnêteté terrestre, les autres sans beauté « céleste.... Votre manière de faire convenait dans un bain « voluptueux, et non dans un chœur de chapelle papale : « le mal serait moindre, si vous n'aviez pas la foi ; est-il « possible que, l'ayant au degré où vous l'avez, vous « affaiblissiez ainsi la croyance chez le prochain ?... Nos « âmes ont plus besoin du sentiment de la dévotion que « de l'expression donnée par le dessin : que Dieu daigne « inspirer la sainteté de Paul, de même qu'il a inspiré « la béatitude de Grégoire, qui a privé Rome de l'orne- « ment des superbes statues des faux dieux, de peur que « leur mérite artistique n'affaiblît chez les Romains « le respect pour les humbles images des saints. »

(1) Manuscrit de la Bibliothèque Magliabecchiana, classe XXV, 274, au mois de mars 1549.

Maintenant, que Cicognara vienne nous conter que ces nudités sont un effet de *l'innocente simplicité* du seizième siècle[1]. Les archives de l'archevêché de Milan possèdent une lettre de Scipion Saurolo, adressée le 6 septembre 1561 à saint Charles, où il lui exprime combien ces nudités du *Jugement* de Michel-Ange avaient déplu aux papes Paul III et Paul IV, à Marcel II et à beaucoup de cardinaux; il ajoute qu'on entendit l'artiste lui-même répéter « qu'il le voulait à tout prix arranger, se faisant (disait-il) un cas de conscience de ne pas laisser après lui une pareille ordure. » Saurolo fait passer à saint Charles un mémoire destiné à être présenté au pape, dans lequel il lui rappelle *quod odio sanctissimo intuenda est pictura Judicii sacræ capellæ Suæ Sanctitatis, in quo divinam offendit majestatem, eo quod in eum nuditatis modum depicta est, in quo omnes vident et multi admiratores plorant*. Il poursuit en prouvant que dans cette composition, la majesté du Juge, les ornements prêtés à Marie, les siéges des apôtres n'ont rien de vrai : *Quis enim vidit Dominum et sanctos sic depictos, sic formatos aut sculptos in qualibet mundi parte? Quis vidit in picturâ Judicii nostri, sic memorabilis et tremendi, fabulosam Acherontis cymbam repræsentari?* Il se plaint que, dans les habitations et dans les chapelles, il y ait des images de saints et des représentations de la divinité, toutes défigurées et percées de clous, etc.; enfin il fait des vœux pour que Borromée « et Sa Sainteté puissent « mériter l'honneur d'avoir restauré la sainte « barque, battue par des vents contraires et mal diri- « gée, et de l'avoir ramenée au port sûr du salut. »

Le concile défendit qu'on plaçât dans les églises des

(1) *Storia della Scultura.*

images non approuvées par l'évêque; qu'on y mît rien de faux, de déshonnête, de profane, de superstitieux et de contraire à la vérité des Écritures et de la tradition : il prescrivit que toutes les images fussent en harmonie avec la dignité et la sainteté du modèle, afin que leur vue excitât la piété, et non des pensées coupables. Les évêques veillèrent en effet à l'exécution du décret, et surtout saint Charles, qui interdit à ceux qui faisaient les portraits des saints de prendre pour modèles des personnages vivants, comme de représenter d'une façon théâtrale la *passion* du Christ ou les actions des saints.

Aux théâtres et à la musique.

Plusieurs voulaient qu'on interdît les théâtres, et les motifs ne manquaient pas, si l'on considère ce que la scène était alors, et plus encore ce qu'elle est de nos jours. Comme on ne pouvait cependant pas bannir un délassement si cher aux multitudes, on exerça du moins une surveillance sur les acteurs de *comédie et on* les obligea à soumettre le programme de leurs représentations à un délégué de l'évêque. Remède bien insuffisant! Il n'empêchait pas les basses plaisanteries, de même qu'aujourd'hui la surveillance de la police n'empêche pas la scène d'être la pire école d'immoralité, d'égoïsme, de dévergondage. Saint Philippe de Néri fut mieux inspiré en cherchant à opposer aux spectacles les *Oratorio*, qui dans l'origine n'étaient que des chants, et qui devinrent des représentations complètes de drames moraux et sacrés.

Mais la musique a une autre mission spéciale, celle d'accompagner les cérémonies du culte. Devenue entièrement profane, c'est-à-dire employée à charmer les sens et la fantaisie, plutôt qu'à élever le sentiment, elle tendait à surmonter les difficultés, à se jouer dans des imitations et des combinaisons disparates, dans des modu-

lations, des hémiolies, des nœuds, des énigmes; les voix humaines n'y figuraient pas mieux qu'un autre instrument; cinq, six, jusqu'à huit parties se croisaient sans qu'il fût possible de saisir un sens, ou bien le sens était badin, même volupteux. Léon X avait appelé de Florence Alexandre Mellini pour habituer ses chapelains à conserver la tonique dans le chant des psaumes, et la mesure syllabique dans les hymnes. Le concile de Trente s'était plaint de semblables profanations, et Paul IV fit examiner si l'on devait, oui ou non, tolérer la musique dans l'église. Quant à exclure les chants alternés avec la musique, les airs profanes, les textes non approuvés par l'autorité ecclésiastique, on était tombé d'accord, mais les compositeurs assuraient qu'il serait impossible de faire entendre clairement les paroles dans un chant sans accompagnement. Tel ne fut pas l'avis de Pierre-Louis Palestrina, qui pour essai composa la messe papale à six voix, avec mélodie simple, en conservant l'expression du rituel, et en l'adaptant aux diverses significations des chants et des prières[1]. Homme pieux, étranger aux intrigues, et par suite négligé, sur son manuscrit qui nous a été conservé, on lit ces paroles : *Dieu, éclairez-moi*. C'est ainsi qu'il sauva cet art, non pas en détruisant et en abolissant, comme faisait la réforme, mais en lui donnant une nouvelle vie, en le sanctifiant. Palestrina, pauvre encore de mélodie, possédait cependant dans toute la perfection le pur sentiment de l'harmonie et de la tonalité, et si

(1) Elle est nommée *missa papæ Marcelli*, mais il ne paraît pas que Palestrina l'ait composée pour défendre la cause de la musique sacrée auprès de Marcel II, qui ne régna que vingt-deux jours. Il la composa par ordre de saint Charles, et elle fut chantée dans la chapelle Sixtine le 19 juin 1565.

d'autres l'ont surpassé en fait d'art, certes il ne l'a été par personne pour la puissance, pour l'accent profond de simplicité et pour la mystique tendresse avec lesquels il nous a révélé les douleurs de la mère de Dieu et les angoisses du Fils de l'Homme. C'est ainsi qu'il nous a appris à goûter par anticipation les symphonies dont les anges font retentir les parvis de l'Éternel.

Catéchisme de Trente et autres publications orthodoxes.

Les luttes avec les protestants avaient développé la science catholique : aussi les ouvrages postérieurs au concile de Trente furent-ils beaucoup plus précis au point de vue de la connaissance du christianisme, parce que les dogmes y avaient été débattus et éclairés avec beaucoup de profondeur et de précision.

Il n'apparaît pas qu'au moyen âge on composât des catéchismes, petits livres où l'on exposait, à l'usage des personnes étrangères aux études théologiques, les points essentiels de la doctrine. Le concile de Trente en prescrivit un, et confia sa rédaction à saint Charles, qui prit pour le compiler l'évêque Foscarari, Muzio Calino de Brescia, évêque de Zara, puis de Terni, Léonard Marino de Gênes, archevêque de Lanciano, tous dominicains. L'œuvre, ayant été interrompue, fut reprise par Calino, par Pierre Galesino de Milan, qui traita du décalogue, et par Jules Poggiani de Suna, lui aussi milanais, qui exposa l'oraison dominicale. Ce dernier (et non pas Paul Manuce, comme on a coutume de le dire), corrigea les imperfections de langage et mit dans le style des divers rédacteurs une sorte d'unité, tandis que la partie doctrinale était revue par une congrégation que présidait le cardinal Sirleto. Tel est le *Catéchisme romain*, livre admiré pour l'élégance du style et la lucidité de la méthode : il prouve que la profonde et solide érudition sacrée n'a pas

besoin de s'envelopper dans des argumentations et des formules scolastiques, et qu'elle s'accorde bien avec une exposition claire et précise et avec la sublime simplicité de la conception. Il fut publié en italien et en latin, puis divisé par chapitres, et enfin disposé par demandes et par réponses dans l'édition d'André Fabrizio, qui y ajouta une table des sujets tirés de l'Évangile pour chaque dimanche avec un sommaire de prédications, et les renvois au catéchisme lui-même pour les développements. On y inséra en outre les devoirs du curé sur les divers points de la doctrine, en sorte que ce livre servit pour ainsi dire de cours de théologie, de sermons et de méditations pour les curés.

Dans cet ouvrage, on présente comme résolus certains points que le synode avait laissés indécis, ou dont il avait seulement condamné les contraires. Aussi les jésuites, qui, principalement sur la question de la grâce, étaient en désaccord avec les dominicains, crurent devoir, après la publication de ce catéchisme, en composer d'autres, parmi lesquels nous citerons la *Summa doctrinæ christianæ* de Canisius[1] et le catéchisme de Bellarmin.

Le catéchisme est le livre des savants et des ignorants, où l'on trouve la solution de toutes les grandes questions morales et sociales. D'où viennent l'homme et la race humaine? Quelle est leur destinée, et comment y parvien-

(1) Le père Pierre Canisius de Nimègue fut un des plus vigoureux adversaires de la réforme. Il assista au concile, fut chargé de missions fort importantes, et fonda en beaucoup d'endroits, et notamment à Messine, des congrégations en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie. C'est à lui qu'on doit la création du collége germanique de Rome et celle du collége de Saint-Michel à Fribourg, qui fut le centre de la résistance en Suisse. Il fut puissamment aidé dans cette œuvre par le nonce Bonomo. C'est dans cette dernière ville qu'il mourut en 1597; il a été béatifié en 1865.

nent-ils? Pourquoi l'homme est-il sur la terre? Où va-t-il quand il la quitte? Quelles furent les origines du monde? l'origine de l'espèce humaine et des différentes races? Quelles relations l'homme a-t-il avec Dieu, avec ses semblables, avec les autres créatures? Quels devoirs a-t-il envers la société, envers ses supérieurs, envers l'État, envers les nations? A toutes ces questions, le catéchisme donne une réponse précise; ajoutons que cette réponse est la plus conforme à la nature humaine, la plus généreuse (E). C'est le livre de la première enfance, c'est l'unique livre d'une infinité de familles dans les pays les plus civilisés du monde; et cependant, de tous les livres, c'est celui qui a été le plus combattu; et ce n'est pas sans raison, puisque c'est celui qui répand jusque dans les jeunes intelligences la réponse décisive à toutes les erreurs religieuses, morales et sociales[1].

Pie IV appela à Rome Paul Manuce, l'élégant et docte imprimeur, et le chargea de publier les saints Pères avec ses caractères si renommés (F). Manuce, dans la dédicace qu'il fit à Charles Borromée de son édition de saint Cyprien (Roma 1563), expose au lecteur les soins que d'autres lettrés italiens et lui ont apportés à la correction des œuvres de ce Père de l'Église, parce que, selon lui,

(1) Il nous paraît bon de répéter ici cet avertissement de saint Augustin :

« La vraie manière d'enseigner la religion est de remonter à ces paroles : *Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre*, et de développer toute l'histoire du christianisme jusqu'à nos jours. Ce n'est pas à dire qu'il faille rapporter l'un après l'autre tous les événements consignés dans l'Ancien et le Nouveau Testament : ce serait tout à la fois impossible et inutile. Faites un abrégé : insistez davantage sur ce qui vous paraît le plus important, et glissez sur le reste. De la sorte, vous ne fatiguerez pas celui que vous voulez pousser à l'étude de la religion, et vous ne surchargerez pas la mémoire de celui que vous devez instruire. » (*De catechizandis rudibus*, cap. III, n° 5.)

« au milieu d'une si grande tempête et d'un tel bouleversement, il était opportun de faire entendre la voix de Cyprien, cet admirable champion de la dignité catholique. » (G)

Hymnes, Breviaire et Missel.

Le raffinement de la civilisation exigeait qu'on corrigeât les leçons apocryphes, certaines antiennes triviales et quelques cérémonies burlesques, introduites par l'ignorance ou par la simplicité. Léon X confia cette tâche à Zacharie Ferreri de Vicence. A une époque où l'esprit ecclésiastique était si affaibli, où l'amour de l'élégance préoccupait à tel point la société, qu'on souriait au rude latin de saint Paul, pouvait-on concevoir de grandes espérances de cette révision? Ferreri avait assisté le cardinal Carvajal au conciabule de Pise; aussi se retira-t-il à Lyon, jusqu'à ce qu'il eût obtenu son pardon du pape. Il fit en trois jours un poëme de mille hexamètres, où il exaltait la félicité du genre humain sous un tel pontife. S'étant mis à reviser les hymnes, il les lisait au fur et à mesure à Léon X, qui lui en faisait des compliments; mais, si le style en était pur, la flamme de la piété y manquait; on y trouvait Horace, non-seulement dans les expressions, mais encore dans les images. Sarbiewski réussit mieux : sur l'ordre d'Urbain VIII, il avait entrepris la même tâche, et montra plus de respect pour cette poésie sacrée (H). Pie V publia un nouveau bréviaire, obligatoire pour toutes les Églises qui n'en avaient pas un au moins depuis deux cents ans; la publication du missel le suivit de près.

La Bible de Sixte-Quint et celle de Clément VIII.

Sixte-Quint fit éditer une Bible, qui seule devait avoir autorité; il se mit aussi lui-même à l'œuvre avec Nobili, Agello, Morino, Lelio Landi, Ange Rocca, le cardinal Caraffa, et Prosper Martinengo de Brescia. Mais à peine eut-elle

paru, qu'on y découvrit de nombreuses erreurs ; on la mit à l'index, et on retira avec la plus grande sollicitude les exemplaires en circulation, ce qui les a fait devenir une curiosité bibliographique des plus rares. Clément VIII publia plus tard l'édition qui fait autorité dans l'Église (1).

Outre la publication des livres d'une dévotion mieux réglée [1], on songea à élucider et à consolider l'histoire. Luther, qui avait brûlé les bulles en les déclarant émanées d'une autorité incompétente, brûla aussi le *Droit Canon*, en affirmant qu'il se résume en ces mots : « Le pape est Dieu sur la terre, il est supérieur à tous les êtres célestes, terrestres, spirituels et corporels : tout appartient au pape, et personne ne doit oser lui demander : Que faites-vous? » La fumée de ces incendies qui rappelaient ceux qu'avait allumés Savonarole, a obscurci l'histoire, qui dès lors s'est trouvée réduite à des anecdotes, et seize siècles entiers *de l'histoire* de l'Église ont été exposés dans les diatribes des protestants et dans les graves *Centuries de Magdebourg*, comme étant solidairement coupables de fraude et de mensonge. Cependant la société catholique est éminemment un fait historique, puisqu'elle a pour lien d'unité la tradition : *quod semper, quod omnibus, quod ubique*. En même temps qu'on répondait aux objections des hétérodoxes par l'exposition précise du dogme, il fallait aussi que l'histoire

(1) Il existe à la bibliothèque Magliabecchiana (classe XXXVII, 292), un manuscrit ayant pour titre : *Modus propagandi fidem catholicam*, qui, entre autres choses, recommande aux évêques de communiquer des livres pieux à leurs curés et d'en envoyer aux contrées les plus éloignées. *Quod si una genevensis civitas, hac una cura disseminandi libros, literasque scriptitandi, paucissimorum annorum spatio regna orbemque pœne ipsum, satano vires suppeditante, aut infecit erroribus, aut evertit, sane contra multo magis sperandum est a dextra Dei si*, etc.

leur révélât les faits, l'essence de l'Église et la vertu potentielle de l'Esprit-Saint.

Légendes et histoire ecclésiastique.

Dans les siècles de foi, les chroniques et les légendes suffisaient à cette tâche, mais elles étaient impuissantes pour l'âge critique qui mettait à la place du sentiment la raison. On publia des légendaires qui supportaient mieux la critique, tels que ceux de Pierre Natali, de Bonnino Mombrizio, de Louis Lippomano, qui ont été dépassés ensuite par ceux de Laurent Surius, puis par les Bollandistes[1]. Mais on désirait une histoire ecclésiastique, qui eût pour objet de révéler les lois qui gouvernent les faits, de faire voir la supériorité de l'unité de l'Église sur les vicissitudes de ce monde, son imperturbabilité en face des sophismes et des violences, son influence sur le développement du principe de l'autorité malgré les crises qu'elle traverse; une histoire, en un mot, qui éloignât les applications partielles, dont on voulait se servir pour attaquer le catholicisme, en le montrant éloigné des croyances et des pratiques primitives. Ce fut dans ce sens tout catholique et papal que travailla César Baronius de Sora, au pays de Naples (1538-1609). Il avait commencé par raconter quelques courtes périodes de l'histoire ecclésiastique à ses oratoriens, lorsque, cédant surtout aux instances de Philippe de Néri, il entreprit le récit complet des Annales ecclésiastiques (J). Il éleva

(1) Voir la note H aux *Eclaircissements* du Discours XV du volume LA RÉFORME EN ITALIE, — *les Précurseurs*, pages 602-603. Jean Bolland, jésuite d'Anvers, commença en 1643 cette grande collection, qui se continua jusqu'en 1794. Composée de 53 volumes contenant environ 25 mille vies de saints, elle ne va que jusqu'à la mi-octobre. Les immenses matériaux qui avaient été recueillis furent mis à l'encan lors de la barbare suppression des couvents décrétée par Joseph II. Les débris de ce vrai monument littéraire ayant été en partie sauvés du naufrage, on est en train d'en publier la continuation, qui avance rapidement. (Victor Palmé, éditeur à Paris.)

l'histoire au-dessus des chroniques et des légendes, la mit d'accord avec la chronologie, lui donna l'unité et la bienséance, en fit une espèce de champ de bataille où la synthèse eut à résister aux attaques analytiques des théologiens et des philologues. Les *Annales* de Baronius ne vont que jusqu'au douzième siècle. Il ne savait pas le grec; il prétendait lire dans chaque événement le châtiment immédiat ou la récompense de Dieu, comme si la rétribution avait lieu ici-bas; pourtant il n'excuse jamais la faute, et n'hésite pas à blâmer les erreurs des papes, et « après avoir bien pesé, ajoute-t-il, les incon-« vénients de mettre à nu leurs fautes, je crois qu'il vaut « mieux les exposer franchement, plutôt que de lais-« ser croire aux adversaires que les catholiques sont « complices des faiblesses des papes. » Ses adversaires les plus acharnés n'ont jamais douté de sa *bonne foi* (K); et son livre est la source peut-être la *plus importante* de renseignements que nous ayons sur le moyen âge, alors que Rome était le centre de la civilisation.

On était arrivé ainsi à opposer la foi historique au scepticisme philosophique; on recommençait à établir l'union entre le principe conservateur de la tradition et le principe progressif de la civilisation; et, tandis que naguère on avait caressé l'idée de ressusciter la société païenne, on en revenait maintenant à étudier l'idéal chrétien, l'autorité qui régénère le monde.

Lettres édifiantes et Bullaire.

Déjà en 1551 (Venise, imprimerie de Michel Tramezzini) on avait commencé la collection des *Lettere edificanti*, relations des missionnaires dans les pays nouvellement découverts, où la piété la plus naïve et la plus ardente fait, de ces relations pleines d'intérêt, des récits vivants.

On forma aussi un recueil des bulles, et dans la pre-

mière collection qui parut en 1586, Laërce Cherubini disposa d'après l'ordre chronologique les constitutions pontificales, depuis Léon le Grand jusqu'à Sixte V; son fils, Ange-Marie, puis Ange Lantusca et Paul de Rome l'augmentèrent successivement; dans le *Bullarium magnum* de 1727, elles furent mises au courant jusqu'à Benoît XIII, puis enfin jusqu'à Pie VIII dans l'édition d'André Barberi, publiée en 1835. Aujourd'hui, une quantité innombrable d'autres lettres pontificales ont été publiées, et les *Regesta pontificum romanorum* de Jaffe (Berlin, 1852) ajoutent mille huit cent quatre-vingt-un documents au Bullaire, et mille cinq cent trente-sept au Recueil de Mansi, seulement depuis l'an 882 jusqu'à 1073; pour le douzième siècle les *Regesta* mettent au jour six mille sept cent quatre-vingt-onze bulles, tandis que le Bullaire n'en contient que six cents, et mille trois cent quatre-vingt-neuf le Recueil de Mansi.

Séminaires.

Il ne suffisait pas de déraciner les vices du clergé et de condamner les scandales qu'il avait donnés; il fallait encore en diriger les vocations et préparer la laborieuse coopération que doit prêter à la grâce quiconque est appelé au sacerdoce. Il fallait qu'une éducation spéciale précédât l'onction sacramentelle; cette nécessité fit établir les séminaires. Déjà saint Ignace, d'accord avec le cardinal Pole et avec Canisius, avait institué le Collége germanique; sur le modèle de celui-ci, on érigea le Collége Romain, l'une des principales gloires ecclésiastiques et scientifiques du monde catholique. Les bâtiments ayant été achevés le 10 février 1565, on y rassembla, sous la direction des jésuites, cent jeunes gens choisis dans les premières familles de l'Europe, et l'établissement a compté parmi ses anciens élèves les papes Grégoire XV,

Innocent X, Innocent XII, Innocent XIII, Clément IX, Clément XI, Clément XII, plus de quatre-vingts cardinaux, et des centaines d'évêques.

Sur ce modèle, le concile prescrivit que chaque diocèse eût un séminaire pour les clercs; on donna ainsi une preuve de la force rationnelle de nos croyances, et du progrès qu'on cherchait à réaliser non moins dans le domaine de l'intelligence que dans celui de la conscience. Les séminaires, destinés à former la milice qui devait combattre les combats du Seigneur par la science autant que par la charité, furent une des plus sublimes institutions qu'ait créées le concile, nous devrions dire une des plus puissantes, si l'on considère la fureur avec laquelle elle a été combattue par les potentats en délire. Tout capitaine a droit de former ses soldats : il fallait donc réserver aux évêques la faculté d'organiser les séminaires, et écarter toute immixtion laïque; ils devaient avoir le droit de régler l'enseignement à donner aux jeunes séminaristes suivant les besoins de leur mission. Cet enseignement comprenait la littérature, le chant, le comput ecclésiastique et les autres arts libéraux; il devait en outre embrasser l'Écriture sainte, les livres ecclésiastiques, les homélies des saints, les formes des rites et des sacrements. On prescrivait aux évêques de fonder des séminaires, et de s'assurer par des visites fréquentes que les règles y étaient observées[1]; on savait bien que « si les jeunes gens ne sont pas formés dès leurs plus tendres années à la piété et à la religion, avant que l'habitude des vices ne fasse invasion dans leur cœur, on ne pourra jamais obtenir d'eux la persévérance complète dans la

(1) Cap. 18, ses. XXIII, *De Reform.*

discipline ecclésiastique, sans un secours efficace et spécial du Dieu tout-puissant. »

Éducation des séculiers.

Le concile entreprit aussi d'assurer aux ecclésiastiques même l'éducation des séculiers; on vit alors s'y consacrer les barnabites, les pères des Écoles Pies, les somasques, et, plus que tous les autres, les jésuites. Les professeurs laïques en furent naturellement jaloux, et cependant tous les lettrés d'alors sont unanimes pour louer l'instruction donnée par ces religieux. Il est superflu de dire que jamais elle ne marchait sans l'éducation, et qu'on la dirigeait dans l'intérêt des âmes, bien mieux qu'on ne voyait dans les traités qu'écrivirent sur cette matière entre autres Sadolet en latin (L), et en langue vulgaire le cardinal Antoniano.

Entre les mille erreurs que l'insolence académique d'abord, la haine systématique ensuite propagèrent contre le moyen âge, se place l'accusation d'avoir détruit les chefs-d'œuvre du paganisme. Aux railleries si souvent répétées du satirique Boccace et de l'ignorant Benvenuto d'Imola, nous répondrons que *tous* nous ont été conservés par les ecclésiastiques, et nous défions qui que ce soit de nous donner un démenti.

Étude des classiques.

Il y eut bien des écrivains ecclésiastiques dans les premiers siècles, et spécialement Tertullien et Arnobe, qui déclamèrent contre l'étude des classiques (M), parce qu'en fait ils devenaient dangereux, lorsque, par la beauté de leurs descriptions, ils attiraient les âmes vers l'obscène félicité, tandis que la sévérité chrétienne les appelait à l'ascétisme de la pénitence. Mais, après l'établissement du christianisme, on conserva dans les écoles l'antique tradition littéraire; et même, si dans certaines écoles on introduisit quelque auteur chrétien, la préfé-

rence resta aux auteurs païens, condamnés pour le fond, étudiés pour la forme.

Saint Basile, dans son traité aux jeunes gens *Sur la manière de lire avec fruit les œuvres des païens*, recommande d'étudier ces auteurs, d'abord pour y recueillir des exemples de vertu; et ensuite, parce que tout ce qu'ils contiennent d'utile et de vrai, ils l'ont tiré des saintes Écritures : telle était alors l'opinion répandue. Ce Père eût pu ajouter que l'étude de leurs ouvrages épure le goût et exerce l'intelligence et la critique pour les employer plus tard à de saints usages; par cet opuscule, il a bien mérité de la postérité, en empêchant un zèle immodéré de détruire les livres profanes.

Cassiodore, recommandant à ses religieux l'étude des auteurs profanes, invoque l'exemple non-seulement de Moïse, qui fut instruit dans toutes les sciences des Égyptiens, mais encore celui des saints Pères, qui, « bien loin « d'ordonner qu'on rejetât l'étude de la littérature pro« fane, ont donné un exemple tout opposé, en montrant « la connaissance parfaite qu'ils en avaient acquise, ainsi « qu'on le voit dans Cyprien, Lactance, Ambroise, Jé« rôme, Augustin et autres. Après l'exemple donné par « de tels hommes, qui oserait hésiter plus longtemps[1]? »

Charlemagne, dans une célèbre encyclique *De literis colendis*, adressée aux évêques et aux abbés en 787, recommandait chaudement le culte des belles-lettres, pour qu'en perdant l'habitude d'écrire, on ne perdît pas encore l'intelligence exercée que demande l'interprétation des saintes Écritures, car si les erreurs de mots sont dangereuses, les erreurs de sens le sont bien davantage. Il

(1) *Divin. Lect.*, c. XXVIII.

les exhorte en conséquence à rivaliser de zèle pour l'étude, afin de pouvoir facilement et sûrement pénétrer les mystères des saintes Écritures, où se trouvent des figures, des tropes et d'autres ornements de style, et dont le sens intime sera bien mieux saisi par celui qui aura été préparé à cette étude par l'enseignement des lettres.

Dans certains ordres religieux, on défendait au moine *gentilium libros vel hæreticorum volumina legere*, mais dans d'autres on recommandait de les copier; c'était même un des exercices de prédilection, et nous en retrouvons la trace dans les catalogues de toutes les bibliothèques monastiques. Nous avons une lettre du onzième siècle, dans laquelle le clerc Henri décrit à un nommé Stéphane le travail qu'on fait sur les œuvres classiques dans l'abbaye de la Pomposa, près de Ravenne; il énumère les livres qui composent la bibliothèque, et il loue « la bonté de Dieu qui accroît notre soif de « savoir par la science. Nous n'ignorons pas (poursuit-il) « qu'il peut y avoir quelques superstitieux ou malinten- « tionnés, qui auraient l'envie d'accuser ce vénérable abbé « d'avoir mêlé dans notre bibliothèque des livres païens et « les fables de l'erreur aux œuvres de la vérité divine et « aux pages des livres saints. Nous vous répondrons par « les paroles de l'Apôtre, qu'il y a des vases d'argile aussi « bien que des vases d'or; il en a été ainsi ordonné pour « charmer et occuper les différents goûts des hommes. »

Ceux qui désapprouvent de pareilles lectures le faisaient ou dans la ferveur de la lutte, ou pour frapper l'abus, comme saint Jérôme dans le passage ci-dessus cité; comme encore saint Augustin qui, dans ses *Confessions*, gémit de ce que les larmes de Didon lui faisaient oublier le Christ, et dans ses *Rétractations* d'avoir trop souvent employé le mot *Fortune*, et rappelé le nom des

Muses. Nous trouvons une preuve des périls étranges auxquels exposait l'étude des classiques dans Vilgardo de Ravenne, que nous avons déjà mentionné. Suivant le récit d'un écrivain du onzième siècle, il étudiait avec trop d'assiduité la grammaire (c'est-à-dire les classiques), « comme ont coutume de le faire les Italiens, qui ont pour cette étude une préférence exclusive. » Il avait l'*orgueil de sa science* : une nuit, les démons lui apparurent sous la forme des poëtes Virgile, Horace, Juvénal (N), et dans un langage trompeur, se mirent à le remercier du zèle qu'il apportait à les étudier en lui promettant de lui faire partager leur gloire. Égaré par ces séductions, Vilgardo commença à enseigner des propositions contraires à la foi, et il affirmait qu'on devait ajouter la même créance aux paroles des poëtes qu'aux saintes Écritures. Convaincu d'hérésie, il fut condamné par l'archevêque Pierre. Il y avait alors en Italie beaucoup *de personnes* infectées des mêmes opinions[1].

Mais convenait-il de former le goût de la jeunesse sur les classiques païens? Dante, au XX[e] chant du *Paradis*, condamnait cette lie du paganisme, quoiqu'il eût pris Virgile pour guide, et en effet il empruntait aux anciens la forme classique, non le fond païen. Plus tard, les auteurs profanes prirent si bien le pas sur les auteurs chrétiens, que la réaction proposait de les bannir des écoles, comme faisant naître dans les âmes des sentiments et des passions antichrétiennes. L'Église se montra moins rigoureuse, et saint Charles lui-même ne les proscrivit pas de ses séminaires; il les fit seulement expurger en quelques endroits, et fut d'avis qu'on étudiât à la fois le

(1) Hist. Glaber, ap. Bouquet, *Réc. des hist. de France*, X. 23.

De Officiis de Cicéron avec le traité de saint Ambroise sur le même sujet, la *Rhétorique* de Tullius et celle de saint Cyprien, et qu'on procédât de même à l'égard des autres saints Pères. Le jésuite Possevin prononça à Lucques un discours sur la manière de tirer parti des classiques, même au point de vue de la morale; il citait tout à la fois les œuvres de Pantène, celles de Justin martyr, d'Eusèbe, et surtout celles de saint Augustin, où fut donnée une interprétation chrétienne à la civilisation païenne. Possevin voulait que les maîtres eussent toujours sous la main les saints Pères, et qu'ils s'en servissent pour trouver la vérité, même chez les profanes, et la différence qui existe entre la lumière voilée de ceux-ci et la lumière éclatante de l'Évangile. Qu'on emprunte, disait-il, le style à Tullius; aux saints Pères, la piété et la vraie doctrine; qu'on mette en parallèle les héros de la Grèce et de Rome avec les nôtres, tels que Charlemagne, saint Louis de France, saint Étienne de Hongrie, et, en descendant jusqu'aux temps modernes, avec Vasco de Gama et d'Albuquerque : on le peut d'autant mieux qu'on possède le récit de leurs entreprises écrit en bon latin par Paul-Émile, le comasque Jove et le bergamasque Maffei[1].

Ce sont des principes plus libéraux que ceux que pro-

(1) Voir aussi sur cet argument THOMASSIN, *Méthode d'enseigner et de lire chrétiennement les poëtes et les historiens.* Jean-Baptiste Crispo, bon théologien et poëte de Gallipoli, publia à Rome en 1594 un vol. in-folio ayant pour titre : *De Ethnicis philosophis caute legendis*; et Possevin appelle l'auteur *vir vere philosophus, qui nimirum acri et quali christianum decet judicio philosophiam expendit, librum sat grandem de philosophis caute legendis scripsit, ut quæcumque hæreses a philosophis minus cautis manarunt, exjudicatæ sint, ac solidis rationibus confutatæ, ex divinis Scripturis et Patribus, ex synodorum decretis, ex scholasticis; quibus cautionis præmuniti, philosophi, sive publici professores, inoffenso pede curriculum hoc decurrent, tantamque ancillam recto adducent ad arcem.* (*Apparat. sacr.*, t. II, p. 117.)

fesse ou pratique notre siècle ; plus libéraux aussi qu'on ne pouvait l'espérer de la couleur religieuse et ecclésiastique qu'avait l'éducation, à une époque où, même en dehors des séminaires, on voyait se multiplier les pratiques religieuses, où l'on fréquentait les sacrements et les offices, où l'on introduisait des fêtes, où l'on se plaisait à faire des petits autels et des crèches ; à une époque où l'on insinuait dans les âmes la vénération pour tout objet sacré, l'obéissance sans conditions envers le pape, l'horreur pour la moindre lubricité.

Alors on vit paraître le zèle de beaucoup d'évêques, on pourrait dire de tous, pour restaurer la discipline de leurs diocèses.

Prélats exemplaires.

Le cardinal Giberti, jadis dataire, qu'on a surnommé le père des lettrés et des pauvres, établit dans son évêché de Vérone une imprimerie dans laquelle il fit reproduire les œuvres des saints Pères. Il rendit son clergé un modèle si parfait de discipline ecclésiastique, que le concile n'eut qu'à convertir en décret les nouveaux règlements qu'il lui avait donnés.

C'est à tort qu'on a attribué à Contarini une lettre qui probablement est de Flaminio, lettre insérée dans les recueils du temps, et où on lit ce qui suit :

« Gardez pour vous ces monstres d'évêques avec leurs ornements en soie, leurs bijoux d'or, leurs argenteries, leurs tapisseries, leurs montures et leurs estafiers, pour n'en pas dire pis, et chez qui on ne voit de l'évêque qu'une grande tonsure. Quant à nous, il nous faut des évêques qui, au lieu de pierres précieuses et de joyaux, possèdent les saintes Écritures ; qui, au lieu de vivre dans les délices, vivent dans la pauvreté et dans les jeûnes ; qui enfin aient pour ornements une charité ardente, chaste et humble, telle qu'on l'a rencontrée de nos jours chez le saint évêque Mathieu Giberti, dont l'esprit était orné de tant de rares qualités, qu'on pouvait vraiment le comparer aux anciens. Il passa dans l'o-

pinion pour un si saint évêque, qu'il laissa après lui une mémoire éternelle et d'inexprimables regrets. »

Gabriel Paleotto, illustre helléniste et canoniste, un des champions du concile de Trente dont il rédigea les procès-verbaux, fait cardinal et archevêque de Bologne en 1556, se régla dans son administration sur les exemples de saint Charles, dont il était l'ami et le collaborateur. Dans son diocèse, il réforma les mœurs et la discipline, introduisit des dévotions, des religieux, fit bâtir de nouvelles églises, fonda des œuvres de charité et l'un des premiers séminaires. Il expliquait en personne le catéchisme aux enfants, administrait les sacrements, donnait l'hospitalité à tous les prêtres de passage, visitait les pauvres à domicile, ainsi que les malades, qu'il envoyait dans ses villas pour y faire leur convalescence; il accueillait en même temps des savants, tels que Aldrovandi, Pandusio et Sigonio. Le pape, voulant lever sur ses sujets de nouveaux impôts pour soutenir les catholiques de France dans leur guerre contre les huguenots, Paleotto s'y opposa, sans craindre les rancunes et les châtiments (1597).

Benoît Lomelli réformait le diocèse d'Anagni; le cardinal Hippolyte de Rossi, illustre savant et prélat charitable, celui de Pavie, où il construisit l'évêché, restaura la cathédrale, et introduisit des hôpitaux, des synodes, les visites pastorales et la doctrine chrétienne; Robert Nobili de Montepulciano, neveu de Jules III qui le fit cardinal à l'âge de quatorze ans, et qui à quinze avait été élevé au grade de bibliothécaire de la sainte Église par Marcel II, était universellement appelé l'ange du Seigneur. Assidu aux oraisons, au jeûne, à la prédication, il s'épuisa

par les pénitences et mourut à l'âge de dix-huit ans, pour n'avoir pas voulu, dit-on, blesser la chasteté.

Le Florentin Ange Niccolini, célèbre gouverneur de Sienne et de Pise dont il fut plus tard archevêque, et qui avait été ambassadeur près de différentes cours, eut pu, lors du conclave où fut élu Pie V, devenir pape lui-même, s'il n'eût paru être trop bien avec le grand-duc (1567).

Rodolphe Pio da Carpi, plein de zèle pour la paix et la bonne administration, n'est pas moins connu pour ses éminentes vertus que pour sa splendide bibliothèque et sa collection de statues et de médailles. Le cardinal Alexandre Farnèse multiplia sur divers points les institutions de bienfaisance et les œuvres pies. Le prêtre Démétrius Pétrone régénéra Montagano dans le Samnium, en engageant les habitants de ce pays, corrompus et ignorants, à planter, par esprit de pénitence et en proportion avec leurs péchés, des arbres fruitiers dans les champs qui leur appartenaient et dans ceux du prochain, fournissant lui-même aux plus pauvres les arbres et les pioches.

Gaspard Del Fosso, religieux minime, devenu plus tard archevêque de Roggio, reçut de grands éloges au concile de Trente; il avait voulu le quitter pour aller combattre les germes d'hérésies répandus, avait-il appris, dans sa bien-aimée Calabre. Cependant, sur l'invitation des légats, il resta au concile, où sa prudence et ses vertus paraissaient, au dire de Pallavicini, non-seulement utiles, mais encore nécessaires. Après le concile, Del Fosso s'appliqua avec beaucoup d'ardeur à améliorer son diocèse, où il reconstruisit la cathédrale presque entièrement renversée par l'invasion des Turcs : au rite gallican, qui s'y était maintenu, il substitua le rite latin; il

se prodigua dans la peste de 1576 et distribua beaucoup de terres faisant partie de la mense épiscopale à trente-deux familles, à la condition qu'elles y cultiveraient des figuiers et des mûriers. Son tombeau a été violé dans une autre invasion des Turcs, qui eut lieu en 1594.

Parmi ceux qui illustrèrent alors la pourpre et la mitre, nous mentionnerons Rusticucci, homme aussi perspicace que droit; Salviati, dont l'éloge est encore sur les lèvres des Bolonais; Sartorio, l'un des chefs les plus sévères de l'Inquisition; Thomas Campeggi, qui dans son livre *De auctoritate SS. Conciliorum*, fait voir la nécessaire dépendance des conciles vis-à-vis du pape, sauf les exceptions précises. Clément Dolera de Gênes, évêque de Foligno, combattit les erreurs qui avaient cours alors, et a laissé un *Compendium institutionum theologicarum*, ouvrage d'une grande réputation. Tolomeo Gallio, de Côme, ouvrit à sa patrie les trésors inépuisables de sa bienfaisance, en la dotant, entre autres institutions, d'un collége où l'on devait élever les enfants du diocèse et leur apprendre non-seulement la grammaire et la rhétorique, mais encore les beaux-arts et les métiers; en un mot, d'écoles professionnelles, ainsi que notre siècle les appelle.

Il serait trop long d'énumérer tous les personnages qui furent envoyés dans les nonciatures pour combattre ou dissiper les tempêtes de cette époque.

Charles Caraffa, nonce apostolique, dans sa *Germania sacra restaurata*, traite des progrès de la réforme dans les pays allemands, et des bouleversements qui s'ensuivirent jusqu'à la guerre de Trente ans.

Juvénal Ancina de Fossano, qui fut à Rome l'ami des grands saints et des grands érudits, chercha à se soustraire aux dignités pour se faire oratorien; néanmoins,

après avoir évité plusieurs fois l'épiscopat, il fut à la fin forcé d'accepter l'évêché pauvre et périlleux de Saluces, où il put faire preuve de zèle et de science, jusqu'à sa mort prématurée qu'on attribua au poison.

Le servite Félicien Scosta de Capitone combattit très-vivement les huguenots. Promu plus tard à l'archevêché d'Avignon sur les instances de saint Charles et sous le pontificat de Pie V, il préserva cette ville des doctrines et des armées des protestants (1511-1577).

On cite parmi les auditeurs de Rote, le cardinal Mantica, originaire du Frioul, le milanais Arrigone et Séraphin Olivieri, dont les décisions font encore loi. Tel était l'entourage que s'étaient formé les papes, au lieu des poëtes et des soldats qui composaient celui du siècle précédent.

Saint Charles Borromée réformateur.

Modèle du réformateur catholique, l'archevêque Charles Borromée convoqua six fois en synode *diocésain* le clergé milanais, et il en fit imprimer les *Actes*, véritable charte constitutionnelle, où le caractère d'universalité de l'Église se trouve appliqué au gouvernement de chaque diocèse, corps de discipline qui excite encore l'admiration même à l'étranger, et que l'assemblée du clergé français en 1657 a fait réimprimer et propager à ses frais.

Saint Charles se préoccupe extrêmement de la dignité et du maintien des prêtres et de l'évêque, en ce qui concerne le vêtement, la conversation, l'habitation, la table. Il avait prescrit à ses suffragants de se faire envoyer par chaque curé une fois l'an un sermon, et pour le cas où il ne le verrait pas faire de progrès, de lui expédier un prédicateur. Les morts devaient être enterrés hors la ville dans un terrain entouré de murs; les bibliothèques devaient être l'objet de soins particuliers. Il exige un examen sérieux pour la constatation des antiques reliques et pour

l'acceptation des nouvelles ou la confirmation de nouveaux miracles ; il met des bornes au zèle excessif qui faisait entreprendre à beaucoup trop de fidèles des pèlerinages, soit par dévotion, soit par pénitence ; il donne aux prédicateurs d'excellentes règles tant pour le choix des matières et la forme de leurs sermons, que pour le mode d'exposition. Il répétait à son clergé cette parole de l'Écriture : *Maledictus homo qui facit opus Dei negligenter* ; il lui recommandait de veiller sur les mœurs des fidèles et même de tenir dans chaque paroisse un registre de la conduite de chacun. Il alla jusqu'à rétablir les anciennes pénitences publiques et recueillit dans son rituel celles édictées dans les premiers temps contre plusieurs péchés[1]. Au nombre des pénitences, il place la défense de porter des vêtements de soie et brodés d'or ; d'assister à des repas et d'aller à la chasse ; l'injonction de faire des aumônes, d'aller en pèlerinage et de servir les pauvres dans les hôpitaux ; de visiter les prisonniers, de s'enfermer pendant un certain temps dans les monastères, de prier dans l'église les bras élevés ou le corps prosterné à terre, ou de se flageller, ou enfin de porter le cilice.

Saint Charles était infatigable à parcourir son immense diocèse jusque dans ses parties les plus inabordables et les plus éloignées ; il y envoyait aussi des visiteurs géné-

(1) Saint Charles ne se contentait pas seulement d'inscrire dans le rituel les pénitences, mais il tenait à ce qu'elles fussent exécutées. On a de lui aux archives de l'archevêché de Milan une lettre du 6 mai 1569, par laquelle il ordonne que Jacques Riva de Calenico et Marguerite Defilippi de Tonza, dans le val de Blenio, qui avaient eu l'impudence de cohabiter avant d'avoir été bénis par le curé, tous les dimanches, pendant un an consécutif, se tinssent tous deux debout à la porte de l'église avec une corde au cou et un cierge allumé à la main, pendant le temps de la messe, et que le prêtre qui la célébrerait avertît le peuple du motif qui leur a fait imposer cette pénitence, à savoir la désobéissance précitée.

raux et particuliers. Il ne négligea ni efforts, ni conseils, ni injonctions, ni exemples, pour rétablir l'usage presque abandonné des sacrements et la décence dans les églises, qui ressemblaient plus à des tavernes qu'à toute autre chose ; on n'y voyait ni cloches, ni confessionnaux, ni chaires, ni ornements. Il introduisit des dévotions, des rites, et toutes les règles du cérémonial ; il remit en vigueur l'exécution des legs pieux ; il institua des paroisses là où auparavant un seul prêtre avait à desservir d'immenses territoires ; il réunit plusieurs paroisses sous la juridiction d'un vicaire forain, qui correspondait directement avec la curie épiscopale et fit reprendre aux prêtres l'habitude de la chaire, où ne montaient plus que des moines ; il fixa le casuel pour les baptêmes, les mariages et les obsèques ; il rendit régulière la tenue des registres de naissance, de mariage et de décès ; il essaya de déraciner les superstitions et de vérifier les légendes des saints et les récits miraculeux. Il institua les *Confréries de la doctrine chrétienne*, dans lesquelles, les jours de fête, on enseignait, outre les vérités de la foi, même la lecture et l'écriture, et il avait défendu à ceux qui en faisaient partie de tirer des profits ou avantages temporels comme membres de cette confrérie. Son zèle pour l'observance des fêtes était poussé à un tel point, qu'il faisait saisir les récoltes des paysans qui les avaient méconnues, en travaillant ces jours-là. Il prescrivit de ne laisser entrer à l'église, ou suivre les processions aucune femme, de quelque condition qu'elle fût, si elle n'avait pas un voile non transparent, ou en taffetas, ou en autre étoffe, et assez grand pour couvrir réellement toute la chevelure. Personne ne devait non plus entrer à l'église avec des chiens de chasse ou des éperviers, pas plus qu'avec des arquebuses,

des arbalètes, des lances ou autres armes semblables, ou les appuyer soit aux portes, soit aux murs de l'église, ni les déposer dans le parvis ou dans l'atrium [1]. Il demandait aux princes de vouloir bien exclure de leurs États les charlatans, les bohémiens, les jeux, et d'interdire les folles dépenses; il voulait aussi qu'ils prohibassent le plus possible les tavernes, et qu'on y pût donner à manger et à boire, mais non pas y loger.

Il recommandait la surveillance la plus rigoureuse sur le commerce de la librairie; il ne voulait point que les libraires eussent, sans permission, des bibles en langue vulgaire, pas plus que des ouvrages de controverse avec les hérétiques; les fidèles ne devaient pas aller dans les pays entachés d'hérésie, pas même sous prétexte de se livrer au commerce ou d'apprendre la langue; on devait aussi, suivant lui, aider de toute manière le saint-office. Il institua la congrégation des *oblats de saint Ambroise*, composée de simples prêtres ayant fait vœu tout spécial d'obéissance à l'archevêque; ils étaient destinés aux paroisses les plus fatigantes et les plus pauvres, à donner des exercices et des missions, à instruire la jeunesse dans les séminaires. Les religieux de l'ordre des humiliés, s'étant enrichis avec leurs fabriques d'étoffes de laine, possédaient dans le seul Milanais quatre-vingt-quatorze maisons qui pouvaient loger cent frères chacune, et qui n'en contenaient que deux; aussi leurs rentes, qui se montaient à vingt-cinq mille sequins, étaient à la disposition d'un nombre fort restreint de religieux, ce qui avait fait de leurs maisons un foyer de honteuse dépravation. Charles voulut ramener ces religieux à la discipline,

(1) Edits du 7 mai 1579 et du 13 novembre 1574.

d'œuvres serviles et de débauches. Chaque année, l'excommunication doit être prononcée contre toute personne qui ne dénonce pas dans le délai de quinze jours tout hérétique ou suspect; il faut qu'on publie la constitution de Pie V contre quiconque attenterait aux biens ou aux personnes du saint-office; il faut que chaque semaine l'évêque se concerte avec l'inquisiteur et avec quelques théologiens et avocats, pour faire poursuivre les hérétiques. Celui qui blasphème Dieu ou la sainte Vierge sera puni d'une amende de vingt-cinq sequins ; en cas de récidive, du double; à la troisième fois, du centuple, outre le bannissement et l'infamie. S'il n'a pas de quoi payer l'amende, qu'on lui lie les mains derrière le dos et qu'on le mette à genoux pendant un jour de fête au seuil de l'église; s'il est en état de simple récidive, qu'il soit battu de verges dans les rues; à la troisième fois, qu'on lui perce la langue avec un poinçon, puis qu'il soit condamné aux galères à perpétuité. L'échelle des peines croît si le coupable est un ecclésiastique; elle est différente pour celui qui blasphème les saints, et l'on promet publiquement des indulgences aux dénonciateurs et aux juges. Les curés doivent parcourir chaque semaine les maisons de leurs ouailles pour connaître les besoins spirituels et temporels, et recueillir les billets de communion pascale.

La prébende des curés sera améliorée par des prélèvements opérés sur les bénéfices dont jouissent sans nécessité des cardinaux ou des prélats. Il sera mis un frein

qu'a duré le gouvernement papal. Lorsqu'il eut été remplacé par le royaume d'Italie, on imposa aux professeurs l'obligation de prêter serment de fidélité au roi; et comme plusieurs d'entre eux refusèrent de se soumettre à cette nouvelle exigence, ils furent destitués en 1865.

à l'avarice des fonctionnaires de la curie; arrière les petites bourses qui avaient coutume de se pendre aux confessionnaux; arrière les monuments funèbres élevés dans l'église; il ne faut pas refuser aux défunts les cérémonies de l'Eglise pour manque d'argent, ni varier, selon les fortunes, le son des cloches ou la dimension de la croix. Si les femmes à l'église laissent paraître à travers l'épaisseur de leur voile même un cheveu, que cette faute soit réservée à l'évêque. A ce dernier, il appartient de veiller à ce qu'aucune jeune fille ne soit amenée, par séduction ou par violence, à prendre le voile; les confesseurs de religieuses ne doivent accepter de leurs pénitentes ni présent, ni régal, et il est interdit à celles-ci de garder dans leur cellule aucune des choses qui servent à écrire; quand elles en ont besoin, elles doivent les demander à l'abbesse; il doit y avoir dans les couvents, des prisons, des ceps et des chaînes pour celles qui violent la discipline.

On donna partout des instructions qui ressemblaient par leur contexte à celles que nous venons de citer.

On fit de la résidence pour les évêques une obligation rigoureuse, on fit de même pour tous les bénéficiers; on vit cesser l'abus qui consistait à confier des abbayes, des collégiales, des évêchés à des séculiers et même à des militaires.

Des Ordres nouvellement établis ou des Ordres anciens régénérés tendaient à faire revivre le sentiment religieux et à rajeunir le monachisme, alors que les protestants l'abolissaient. Dès avant ce temps, le calabrais saint François de Paule avait fondé les minimes, qui en Espagne avaient été surnommés les *Pères de la victoire*, parce que les habitants de ce pays croyaient devoir à leurs prières les victoires remportées sur les Maures; en France on les

Réforme des religieux.

appelait les *Bons hommes*, parce que leur fondateur était désigné sous ce nom à la cour de Louis XI. Les franciscains eurent les diverses réformes dites des déchaux, des mineurs conventuels, de la stricte observance, des capucins. Ces derniers, après s'être lavés des soupçons d'hérésie que la faute d'Ochin avait fait planer sur eux, obtinrent de ne point user de la faculté de posséder des biens, faculté que le concile de Trente avait accordée même aux ordres mendiants. Ambroise Stampa Soncino de Milan, gendre du fameux général Antoine de Leyva, abandonna toute dignité pour prendre l'habit de capucin. Entendant un jour un homme blasphémer dans les rues de Milan, il voulut le corriger : celui-ci l'ayant souffleté, il lui offrit l'autre joue, et lui dit : « Frappe, mais cesse de blasphémer. » Par cet acte, Soncino fit rentrer en lui-même cet homme violent : plus tard il alla comme missionnaire sur les côtes barbaresques, où il opéra des conversions et racheta des captifs jusqu'à sa mort, arrivée en 1601. Alphonse III, duc d'Este, à l'âge de trente-huit ans, prit l'habit de capucin à Merano en Tyrol, où il donna ses soins aux pestiférés, et convertit des hérétiques. Joseph de Léonessa, envoyé dans les missions de Turquie, catéchisa à Péra les galériens, ce qui lui valut de la part des Turcs d'être suspendu par un pied, puis d'être exilé ; rongé par un affreux cancer dont il dut se faire opérer, il ne voulut pas être lié, disant : « Donnez-moi le crucifix, et il me tiendra immobile mieux que toute espèce de lien. » Laurent de Brindes, après avoir professé à Vérone, poursuivit à Padoue la réforme des mœurs parmi les jeunes étudiants; à Rome, il discutait avec les rabbins, sans colère et sans personnalité, et il les invitait à examiner le texte de la Bible. On le vit plus tard exciter les

princes allemands contre Mahomet III ; il chevauchait en tête de l'armée la croix en main, à la bataille du 11 octobre 1611, où la victoire fut attribuée à un miracle venu de lui. Il fut ensuite employé à conclure des ligues et à diriger des ambassades pendant la guerre de Trente ans

Les annales des capucins, recueil composé par Boverio Capucins. avec une bien pauvre critique, nous offrent une série d'hommes qui se vouèrent à l'œuvre de leur propre perfection morale, et au service du prochain dans ses plus grandes nécessités, juste au moment où commence Luther, c'est-à-dire en 1524. Ces moines, même ceux à qui on aurait pu reprocher des trivialités et des bouffonneries, se répandaient au milieu du peuple, pour le consoler, le bénir, le conseiller et le prêcher ; il n'est donc pas possible de se moquer de leur mission, pas plus que de certaines épreuves imposées au noviciat, et de leurs minutieuses observances. Comment d'ailleurs oublier l'héroïsme qu'ils ont déployé dans les pestes de cette époque, et la persévérance avec laquelle ils allaient en quelque sorte se faire arroser du sang des suppilciés ?

Les protestants, au contraire, dans ces temps de peste, prenaient la fuite, et Luther lui-même l'atteste en ces termes : « Ils fuient avec un tel égoïsme, qu'on ne trouve « plus ni chirurgien, ni infirmier. Il semble que tous les « diables sont à leurs trousses, tant ils sont pris de terreur « panique ; le frère abandonne le frère, le fils son père.... « Fléau tout à fait nouveau que cette fuite générale, alors « que le diable n'a frappé que peu de victimes. Je ne puis « revenir de ma stupeur, en voyant que plus se répand « la prédication de la vie en Christ, plus les populations « sont saisies de crainte à l'approche de la mort ! Serait-ce « que sous le règne du pape, les hommes, soutenus par

« leurs espérances superstitieuses, se montraient par cela « même moins pusillanimes, ou bien qu'aujourd'hui « mieux instruits, ils sentent mieux combien est faible « la nature humaine[1] ? »

Nouvelles fondations religieuses.

Paul Giustiniani avait réformé les camaldules avec la nouvelle congrégation de Monte Corona, dite des érémitains; de même, en dehors de l'Italie, sainte Thérèse réforma les carmélites; François de Sales fonda les visitandines; Joseph Calasanzio, les écoles-pies; Jean de Dieu, les frères de la Charité (dits fate-bene-fratelli); Louise de Marillac, les sœurs de la Charité, fondations qui ne tardèrent pas à se propager en Italie. Le moine Pierre, espagnol appartenant aux carmes déchaux, dans les prédications qu'il donna à Naples, recueillit une somme de quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq réaux, dont il se servit pour acheter le palais et les jardins du duc de Nocera, qu'il transforma en une église et un *monastère sous le vocable* de la Mère de Dieu. A la même époque les carmélites déchaussées achetaient dans la même ville pour seize mille ducats le palais du prince de Tarsia, et en faisaient leur monastère de Saint Joseph. Le palais Caracciolo devint l'hôpital des frères de la Charité; le palais Seriprando fut converti en une église pour les oratoriens, la plus somptueuse peut-être de celles qui existent à Naples; les camaldules y prirent possession de cette admirable hauteur si connue des étrangers; les capucins, de la Conception; les dominicains, de la Santé; les minimes, de la Stella.

Chaque Ordre nous présente de fervents ouvriers de la

(1) Lettres à Venceslas Link, à Codart, à Amsdorf, citées par NICOLAS, *du Protestantisme*, Liv. III, chap. IV. Les mêmes doléances se trouvent très-fréquemment chez les réformés.

vigne du Christ, qui se sanctifièrent en retrempant leurs âmes dans les luttes, dans les mâles joies de l'abstinence, dans une résistance pleine de résignation en face des persécutions, dans la dignité que donne le sentiment d'un péril toujours présent.

Le clergé séculier surtout avait besoin d'une réforme, car, si l'exubérance des austérités, l'interminable série des psalmodies, la fréquence des prosternations convenaient dans des siècles rigides à des générations qui avaient besoin de secousses violentes, on s'étudia à cette époque, au milieu de cette riche variété des sacrifices, plutôt à produire le recueillement de l'esprit, la mortification du cœur, à faire l'éducation de l'intelligence, et à assurer la victoire sur la chair par la vigueur de l'âme.

Les clercs réguliers étaient astreints à prononcer les vœux des moines et à remplir les devoirs des prêtres; alors on vit reparaître les prêtres en surplis et en calotte sur la chaire, où auparavant ne montaient que les moines en froc.

A Milan, cette ville ravagée par tant de guerres que la convoitise de sa possession avait engendrées, Antoine-Marie Zaccaria de Crémone, Barthélemi Ferrari et Jacques-Antoine Morigia, patriciens milanais, instituèrent en 1533 les barnabites pour donner des missions, diriger des colléges, venir en aide aux évêques; ils faisaient vœu de ne briguer aucune charge dans leur congrégation, et en dehors d'elle de n'en accepter aucune sans une dispense du pape. Barnabites.

Dominique Sauli, versé dans l'étude des lettres, de la philosophie, de l'histoire et de la politique, et en même temps mêlé à la pratique des affaires, se transféra de Gênes à Milan, où il eut un fils nommé Alexandre qui, étant

entré chez les barnabites, fut envoyé à Pavie, et devint un des premiers et des plus appréciés parmi les réformateurs de l'enseignement philosophique et théologique. Il initiait les jeunes gens à la langue grecque, et composa dans ce but une grammaire, puis il leur mettait entre les mains la *Logique* d'Aristote, livre d'une grande opportunité pour restaurer ce que les révolutions gâtent le plus, *le bon sens*. Il y joignait l'étude de la géométrie, et, comme dit Gerdil, il ouvrit l'intelligence des jeunes élèves en les habituant à concentrer toutes les forces du raisonnement sur un seul objet, principalement en les exerçant aux mathématiques. Il avait si bien appris la *Somme* du plus grand philosophe du moyen âge, qu'on disait à Pavie : « Si l'on venait à perdre la Somme de saint Thomas, maître Alexandre pourrait la recomposer en entier. » Coopérateur de saint Charles dans le diocèse de Milan, avec un zèle prévoyant, il introduisit en Corse les synodes diocésains[1]. On ne tarda pas à voir fleurir dans cet ordre Barthélemi Gavanto, surnommé le père de la liturgie, qui fut chargé par Clément VIII et Urbain VIII de corriger le bréviaire romain. Augustin Tornielli de Novare refusa plusieurs évêchés, afin de s'adonner à la dévotion du cloître, dans lequel il composa les *Annali sacri e profani della creazione fino alla redenzione*, ouvrage où le premier il tenta avec succès d'éclaircir les difficultés des livres saints, et qui sert comme d'introduction aux *Annales* de Baronius. Henri IV, en 1610, demanda à Paul V une mission composée de barnabites italiens pour convertir le Béarn, où il ne restait plus une seule église catholique, et où, avec

(1) On a publié tout récemment à Rome le *Commentariolum de Off. civili et moribus episcopi.*

l'aide de saint François de Sales, ils eurent la consolation d'opérer de nombreuses conversions.

Philippe de Néri et les Oratoriens.

Philippe de Néri, qui faisait des vers italiens comme tous les Florentins, et des vers latins comme bien peu de personnes savaient en faire, recherchait le mépris avec autant d'art que d'autres en mettent pour conquérir l'admiration. Père spirituel des plus grands saints, tels que Charles Borromée, François de Sales, ces hommes pleins de zèle, et Félix de Cantalice le contemplatif, il avait pour amis les plus grands savants, tels que Tarugi l'illustre prédicateur devenu plus tard cardinal, Silvio Antoniano, poëte et secrétaire pour les brefs apostoliques, et le célèbre médecin Michel Mercati. Philippe aimait à se trouver tantôt parmi les gens déguenillés qui mendient sous les portiques de Saint-Pierre, tantôt dans les boutiques des changeurs, ou dans les tribunaux, ou dans les palais, et partout il s'efforçait par son inaltérable douceur et aussi par les bons mots si familiers aux Florentins, d'insinuer la charité, de faire triompher la justice, et de sauver la vertu chancelante.

Indulgent dans les choses secondaires autant qu'inflexible dans les choses essentielles, au confessionnal il dirigeait les consciences avec une admirable perspicacité. Un prêtre étant venu à Rome dans un but d'ambition disait à Philippe : « J'aspire à la houppe violette. — Et après ? répliqua le saint. — Et après, pourrait venir la verte. — Et après ? — On a vu tant de choses en ce monde, et le pape est choisi parmi les cardinaux. — Et après ? concluait Philippe. — Et après, il faut mourir. » Le saint disait encore que les ménagements, les soupçons, les dépits bouleversent le monde.

Il persuada à Thomas Bozio de Gubbio, grand connais-

seur en linguistique et en histoire, de se priver de ce à quoi il tenait le plus, de ses livres, et afin de lui faire pratiquer l'humilité, il le chargea d'enseigner les rudiments de la grammaire. Ce même Bozio, entre autres ouvrages dignes d'un grand érudit, écrivit une réfutation de la politique de Machiavel.

Il accueillait la jeunesse pour lui procurer de pieuses récréations, des concerts, des promenades; il lui faisait faire des visites aux sanctuaires célèbres, la formait aux études libérales et à une aimable piété comme la sienne. On visite encore avec dévotion le petit oratoire où il s'entretenait souvent avec saint Charles, saint Camille de Lellis, saint Ignace et saint Félix de Cantalice. Là, sur une délicieuse éminence du Janicule, qui domine tout Rome, et transformée par lui en amphithéâtre, à l'ombre de beaux arbres, il faisait jouer aux jeunes gens de petites comédies faites pour porter à la piété; c'était une véritable sanctification de l'art et du théâtre[1]. Philippe de Néri disait : « L'expérience a démontré, qu'en alternant avec les exercices sérieux, les efforts faits par des personnes sérieuses pour distraire l'enfance, on attire une foule de personnes de toute condition, dont le nombre atteint parfois trois ou quatre mille. N'a-t-on pas vu Notre-Seigneur se servir de semblables filets pour pêcher les âmes ? » (Q) Il donna l'exemple et le précepte de la visite aux sept basiliques, surtout pendant le carnaval, et en

(1) L'ordre des oratoriens produisit plus tard des célébrités telles que Balducci, le cardinal Philippe Petrucci, le père Antoine Ghielmo, auteur des *Grandezze della Trinità* et de plusieurs poëmes, le père Gizzio, Villaroza, et de nos jours le père Jules Metti, comme auparavant il avait produit Zeno et Métastase; c'est dans leurs maisons que s'adonnaient à la musique Erasme, fils de Berthole de Gaète (1606-56), le napolitain Scipion Dentice, etc.

la faisant lui-même, il s'arrêtait pour se reposer sous de verts ombrages à la villa Massimi, ou à la villa Crescenzi, ou à la villa Mattei du mont Cœlius.

Il s'était fait une solitude au milieu de la populeuse Rome : le soir, il visitait les basiliques, puis se retirait dans le cimetière de Saint-Calixte et dans les catacombes de Saint-Sébastien. Avec Baronius, qu'il engagea, comme nous l'avons dit, à entreprendre le gigantesque travail des *Annales*, et avec d'autres personnes de mérite, il institua en 1564 la communauté des prêtres de l'oratoire, qui n'ont point d'autres règles que les canons, d'autres vœux que ceux prononcés au baptême et à l'ordination, d'autres liens que ceux de la charité.

Il ouvrit avec Persiano Rosa l'hospice de la Sainte-Trinité pour les pèlerins qui venaient visiter le tombeau des Apôtres; quatre cent quarante quatre mille cinq cents hommes et vingt-cinq mille femmes y furent hébergés pendant trois jours au cours du jubilé de 1600. Cette solennité fit accourir à Rome trois millions de dévots; on vit princes et cardinaux, confondus avec la foule pour faire leurs dévotions, et il y eut une multitude de conversions.

La congrégation de l'oratoire prit de suite une grande extension : à Naples surtout [1], ses membres exercèrent une grande influence sur cette population fameuse par le grand nombre de ses confréries, de ses hôpitaux, de ses maisons de refuge pour les repenties et les jeunes filles en péril; ils allaient les chercher jusque dans les carrefours et

(1) Saint Philippe appelait Naples une terre bénie du Ciel. Il y envoya Tarugi pour établir les oratoriens, et quand il partit, *Populus neapolitanusse videns illis orbatum, per quos divini verbi pabulum, aliarumque piarum exercitationum suavitatem gustare, ac ipsum Christum peculiari modo cognoscere cœperat, vehementer indoluit.* (*Hist. creationis Congr. Neapol.* mss.)

les tavernes pour les instruire les jours de fête, et, sortant de l'église du Carmel, ils les conduisaient en procession par les places du Marché, *della Selleria* et *della Vicaria;* spectacle qui excitait l'admiration des hommes vertueux et qui ferait rire aux éclats nos journalistes modernes, qui n'ont de vénération que pour les carabiniers et les fusils rayés. Nicolas-Antoine Bellarbore de Trani, qui s'occupait de diminuer le nombre des concubinaires, J.-B. Antonin de Lanciano, Matthieu Borello de Naples, et surtout Alexandre Barla de Plaisance, qui avait été, pour ainsi dire, « le précurseur du nouvel oratoire », firent grand bien à la ville de Naples. Ce dernier, s'étant consacré aux hospices, en fonda de nouveaux, introduisit les sœurs de la Bonne-Mort, les frères de la Charité et les infirmiers; il établit en outre, à Sainte-Marie du Refuge, un hospice pour les filles des femmes de mauvaise vie. Naples compte encore parmi ses bienfaiteurs Juvénal Ancina de Fossano, qui, pendant plus de dix ans, s'épuisa au chevet des incurables en leur rendant les services les plus infimes, et qui conviait à cette tâche les jeunes gens de bonne famille et les nobles dames, parmi lesquelles on a conservé le souvenir de l'épouse du vice-roi, des comtesses de Miranda et de Monterey, de la duchesse de Mondragone, de la princesse de Stigliano; en sorte que, au dire d'un contemporain, on aurait pu appeler cette maison un paradis de délices[1]. Cette institution vit encore, et cela pour subir les coups d'une persécution savante, non moins impopulaire qu'irréligieuse.

Les théatins aussi étaient pauvres, et cependant à Flo-

(1) LOMBARDO, *Vita di Giovanni Ancina*. Voyez aussi *Breve notizia dell' origine della Congregazione delle dame benefattrici*. Naples, 1821. MAGNALI, *Teatro della Carità*, Venise, 1727.

rence ils dépensèrent cent mille écus pour la construction de Saint-Gaétan, une des plus magnifiques églises de cette ville.

Pieux et saints personnages d'Italie.

Ce fut pareillement à Florence qu'Hippolyte Galantini, négociant en soies, qui dès son adolescence s'était consacré à aimer et à secourir les pauvres, fonda, avec les subventions données par le cardinal Alexandre Médici, la congrégation des *Vanchetoni* ou des frères de la Doctrine chrétienne, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, spécialement au profit des ouvriers en soie. Là aussi se fondait, sur les conseils du frère Albert Léoni, une pieuse maison de catéchumènes.

Véronique Franco, par trop connue à Venise pour ses amours et pour le bruit que faisaient les réunions de musique et de poésie tenues chez elle, fonda après sa conversion, au profit de ses pareilles, le refuge de *Santa Maria del Soccorso;* Françoise Longa, à Naples, le célèbre hôpital des Incurables ; Mariola Negra de Gênes, un asile cloîtré pour les femmes sans domicile, un autre pour les repenties : elle avait même l'intention d'en créer un pour chaque quartier de la ville.

Parmi les saints personnages dont Gênes honore la mémoire, citons, outre Catherine Fieschi et d'autres bienheureux, Baptiste Interiano, qui ouvrit à l'Aquasola un conservatoire destiné à former les jeunes filles aux travaux de femmes; Victoire Fornari, qui, restée veuve à vingt-cinq ans, voua ses six enfants à la sainte Vierge, et qui, s'étant faite pauvre pour l'amour d'elle, fonda les annonciades, qui ne recevaient que trois fois par an au parloir leurs plus proches parents ; la vénérable Baptiste Vernazza, auteur de traités et de poésies pastorales ; Augustin Adorno, qui, avec François Caracciolo, institua les

et des pupilles. Léonard Ceruso de Salerne, palefrenier du cardinal de Médici, réunissait à Rome les enfants abandonnés (1580), leur faisait chanter des cantiques et balayer les rues, et recueillait des aumônes pour leur entretien. Ainsi commença cet institut, tant admiré depuis sous le nom d' *Hospice apostolique de San Michele a Ripa,* où l'on élève des enfants trouvés et où l'on leur fait apprendre des métiers et aussi les beaux-arts. A la même époque, Octave, son compagnon, recueillait les jeunes filles égarées, et commençait le conservatoire de Sainte-Euphémie.

Saint Jérôme Emiliani fondateur des somasques.

La misère avait grandi au milieu des guerres de ce siècle; la fermeture de tant de couvents priva une infinité d'hommes du pain temporel et du pain spirituel, et par suite la charité catholique avec les mille formes qu'elle sait prendre, ne trouva qu'un trop large champ pour s'exercer. Jérôme Emiliani, *patricien* de Venise, après avoir défendu, lors de la ligue de Cambrai, la forteresse de Castelnuovo di Piave et y avoir été fait prisonnier, se voua à la bienheureuse Vierge de Trévise. Ayant été miraculeusement délivré par elle, il rassemble les orphelins qu'avaient laissés ces combats et la peste de 1528, durant laquelle on fut réduit à manger les animaux les plus immondes; partout il fonde des hospices pour les abriter et des écoles pour les instruire; il en établit également pour l'amendement des pauvres femmes égarées. A Venise, il assiste les incurables au service de qui ont aussi dépensé leurs veilles et leurs fatigues, saint Ignace, saint Gaétan et saint François Xavier. On doit encore à Jérôme Emiliani la fondation ou l'organisation des hôpitaux de Vérone, de Padoue, de Brescia et de Bergame. Dans le Bergamasque, on laissait faute de bras

les blés dans la campagne : Emiliani fait provision de faux, et y envoie des moissonneurs qui, au lieu de chansons d'amour, chantent des cantiques. Enfin en 1531, il fonde à Somasque une autre congrégation de clercs réguliers, destinés à donner à la jeunesse une instruction littéraire, l'enseignement professionnel et à la former à la vertu.

Des Somasques sortit plus tard la congrégation de la Doctrine chrétienne, instituée en 1592 par César de Bus, né en France de parents milanais; elle avait pour mission d'apprendre le catéchisme aux pauvres.

Le bienheureux Jean Marinone, vénitien, maître d'Andrea Avellino, fit des prodiges de piété et de charité à Naples, et refusa l'archevêché de cette ville.

Sœur Angèle Mérici de Desenzano (— 1541) réunit Ursulines.
autour d'elle soixante-trois compagnes choisies dans les premières familles de Brescia, puis les mit sous le patronage de sainte Ursule (1527). Ces religieuses ne furent point assujetties à des règles austères, ni à la contemplation, ni à d'autres prescriptions rigoureuses contre lesquelles déclamaient alors les hérétiques; elles restaient au milieu de leurs familles, variant la règle de leur vie selon les lieux et les circonstances, toutes occupées à découvrir les infortunés pour les secourir, à visiter les hôpitaux et les malades, à élever les enfants. Elles disaient : « Il faut régénérer le monde corrompu au moyen de la jeunesse; les jeunes filles réformeront un jour les familles, les familles les provinces, et les provinces le monde. » Cette institution de charité et de bienfaisance exhalait un si doux parfum de sainteté, que saint Charles reçut dans son diocèse au moins quatre cents sœurs de cet Ordre. Il se répandit ensuite non-seulement en Europe, mais au delà de

l'Atlantique; ces religieuses faisaient par leurs prodiges de charité l'admiration des sauvages du Canada, où elles prêchaient l'Évangile, admiration que partageaient au même degré les capitales de la France et de l'Angleterre : tout récemment encore elles excitaient l'envie des Anglais par les ressources ingénieuses que leur suggérait leur pieuse charité pour secourir les soldats italiens en Crimée. Cela n'empêcha pas que le nouveau royaume d'Italie leur ait dit, comme à tous les autres Ordres religieux : « Allez-vous-en ! je saurai mieux que vous prier, mieux que vous instruire la jeunesse, mieux que vous faire la charité. »

Prêtres de la Mission. Le nom de saint Vincent de Paul, ce paysan français, rappelle tout ce que la charité renferme de sainteté, de spontanéité et de délicatesse. Ses prêtres de la Mission, institués en 1625, se répandirent bientôt en *Corse, cette* île déchirée par la barbare *vendetta; puis ensuite* en Italie, où le Piémont, le pays de Gênes et la Romagne offrirent un vaste champ à leur zèle. Les pasteurs qui guident leurs troupeaux à travers la campagne de Rome et dans les vallées de l'Apennin, restaient des mois entiers privés de sacrements et de prédications, ignorant jusqu'aux vérités fondamentales de la foi. Alors, dans le but de les instruire, les prêtres de la Mission les rassemblaient le soir dans les étables ou en rase campagne, et les appelaient les jours de fête autour de quelque oratoire improvisé pour les régénérer en les faisant assister aux saints mystères.

En 1569, un jésuite associait, sous le patronage de la sainte Vierge, les jeunes étudiants de Naples : en 1584, chaque ville possédait déjà une congrégation de ce genre, que Grégoire XIII enrichissait d'indulgences. Des écoles,

ces associations spirituelles se répandirent dans les diverses classes de la société : artisans et nobles, mendiants et magistrats invoquèrent la Vierge Marie, en employant les mêmes formules de prières. A Milan, le prêtre Castellini de Castello établit la compagnie dite *de la réforme chrétienne*, qui en somme était celle du catéchisme, et dont les membres prirent ensuite le nom de *Servi de' puttini* (Serviteurs des petits enfants). Frère Buono de Crémone introduisit dans cette ville la dévotion des quarante heures, l'usage de sonner l'agonie à la vingt-unième heure, et un asile pour les repenties, à Sainte-Valérie. Nous pourrions ajouter à cette liste les congrégations du Bon-Jésus, celles de la Mère de Dieu, de la Bonne-Mort, et d'autres encore.

Miracles.

Les nombreux miracles proclamés alors attestent combien le sentiment religieux s'était ravivé ; on publiait aussi les fréquentes apparitions de la Bienheureuse Vierge, à Caravagge, aux Monti à Rome, à Narni, à Todi, à San Severino, et dans le val Saint-Bernard du pays de Savone. Sur le mont Pitone à Brescia, la sainte Vierge ordonne à un pasteur d'y construire une église ; la Madone de Subiaco sue ; devant le saint crucifix de Côme se brisent les chaînes qui arrêtaient la procession ; une Madone pleure à Treviglio, et sauve ainsi ce bourg du pillage ordonné par Lautrec ; une autre parle à Saint Sylvestre. On en voit une à Saint-Eugène de Concorezzo qui fait des miracles ; on en découvre une d'une manière miraculeuse à Portovenere, et une autre à Castiglione delle Stiviere, dans un gros noyer. En 1588, à Lucques, un soldat qui avait perdu au jeu, lance, en blasphémant, ses dés à une Madone, et dans cet acte il se brise le bras ; à l'occasion de ce miracle, les dons viennent en abondance, et en moins d'une année on vit accourir en ce lieu deux cent

cinquante processions de pèlerins dont les aumônes servirent à édifier le sanctuaire connu sous le nom de la *Madone des Miracles*.

Influence du catholicisme. L'histoire de tous ces événements présuppose nécessairement l'existence de la foi. Pour nous, nous les énonçons seulement comme des signes du temps; car, tandis qu'au commencement de ce siècle tout dans les arts, dans les gouvernements, dans l'Église, était redevenu païen, à la fin du même siècle, l'intérêt religieux était presque l'unique mobile des actions. C'est au nom du christianisme qu'on écrivait, qu'on combattait, qu'on tuait, qu'on donnait l'éducation et qu'on rassasiait ceux qui avaient faim; des ecclésiastiques d'une grande capacité entrent dans les conseils des rois pour en diriger la politique et les actes; les papes, dépouillés de la moitié du monde, s'en refont un nouveau en gagnant à la foi catholique les deux Indes, et *subjuguent les rois et* les penseurs avec une poignée de clercs que redoutent tous ceux qui se révoltent contre l'autorité de Pierre.

Si la réforme catholique n'a point déraciné le vice et la corruption, combien n'a-t-elle pas changé l'économie des universités et des corps religieux auxquels était confié le haut enseignement! Les nouveaux Ordres ont pu se laisser aller à la tiédeur et au relâchement; cependant l'esprit chrétien, qui avait repris son antique vigueur, était là pour combattre l'effervescence de la chair et la volupté sensuelle, et la charité, qui avait des baumes pour calmer toute blessure, empêchait que la corruption n'atteignît le dernier degré. Combien d'âmes, fatiguées de courir les vicissitudes du monde, cherchaient un asile au sein de Dieu! Les sœurs de la Charité qui s'élançaient au milieu des misères, les Carmélites qui s'ensevelissaient par an-

ticipation, semblaient tout entières enflammées de l'amour divin; le clergé se répandait partout, et cherchait à instruire l'ignorance, à corriger le vice, à soutenir la vertu, à nourrir les pauvres, s'exposant au martyre quotidien du mépris et de la calomnie.

Sommes-nous sortis de notre cadre en montrant quelle défense l'Église opposa aux assauts de l'hérésie? En admirant ces prodiges de la charité, nous ne pouvons faire autrement que de rappeler l'exclamation de Luther: « Du moins, sous le régime papal, les personnes étaient « charitables et elles ne se faisaient pas tirer l'oreille « pour faire l'aumône; maintenant, sous le régime de « l'Évangile, au lieu de faire l'aumône, on se vole l'un « l'autre; on vous écorcherait plutôt tout vif, si l'on y « trouvait quelque léger profit, et il semble qu'on n'ait « rien, si on n'a pas pris au prochain tout ce qu'il pos- « sède[1]. Contraste avoué par les dissidents.

Et Musculus: « Nous avons même changé de nature; « nous sommes devenus bienveillants et charitables les « uns envers les autres, presque comme le sont entre elles « les bêtes féroces. Qui s'intéresse maintenant au pro- « chain? Chacun n'aime que soi, ne tient compte que de « soi, et on peut même douter qu'il y ait encore en nous « une goutte de sang humain[2]. »

Et Wizel: « Jadis il y avait des chrétiens qui aimaient « tellement les pauvres qu'ils s'appelaient entre eux « pères et frères: ils leur lavaient les pieds et les ser- « vaient à table, à l'exemple de Jésus-Christ. Maintenant, « ils s'excluent d'une ville et d'une maison, comme des

(1) *Hauspostill*, *Walch*. XIII, 1572, 1584.

(2) MUSCULUS, *Von Himmel und der Höll*.—Franckfurt, 1559. D. 3, 4.

« reprouvés et des ennemis publics. Est-ce bien, Seigneur, « ton esprit qui règne aujourd'hui dans les Églises? « Quelle purification, quelle réforme, quels éléments « d'unité et de concorde![1]. »

Nous pourrions poursuivre longtemps ces citations, et pour conclure répéter les paroles de notre début : *l'arbre se juge par les fruits*.

(1) *Refectio* Lutherismi f. 91, 246, ap. NICOLAS, *Du Protestantisme*, etc. Lib. III, cap. 4.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS XIV.

(A) — Il entre dans le plan de notre travail et il est utile de noter les livres suivants qui figurent dans le premier Index :

JULIUS CÆSAR P., *Qui Calvini Institutiones in italicam linguam transtulit.*

CASTELVETRO, *Opera omnia, donec expurgentur.*

BATTISTA DA CREMA, *Opera omnia nisi emendentur.*

FIRMANUS SERAPHINUS, *Apologia pro Baptista de Crema.*

ANTONIO D'ADAMO, *Anatomia della Messa.*

Brucioli est aussi au nombre des auteurs prohibés de la première catégorie. Viennent ensuite les ouvrages dont les noms suivent :

Modo di tenere nell' insegnare e nel predicare al principio della religione cristiana.

Modo o via breve di consolare quelli che stanno in pericolo di morte.

Opera divina della cristiana vita.

Opera utilissima intitolata, Dottrina vecchia e Dottrina nuova.

Maniera di tenere a insegnar i figliuoli cristiani.

Toutes les œuvres d'Albéric Gentile, et de De Dominis.

Precedenzie alla apologia della confessione wirtembergense.

ANTONIUS POLUS *venetus*, *Lucidarium potestatis papalis, septem libros complectens.* (Appendice.)

(B) — Par exemple, le *Consilium de emendanda Ecclesia* à cause des notes et de la préface entachées d'hérésie ; — *Epitome responsionis Silvestri ad M. Lutherum*, éditée par Luther ; — S. Concilii Trid. Decisiones, éditées par Jean de Gallemart ; — FEDERICO FREGOSO, *Pio e cristianissimo trattato della orazione ;* —

Della giustificazione della fede e delle opere; — *Prefazione alla lettera di san Paolo ai Romani*, ouvrages qu'on lui a faussement attribués.

Poemata varia doctorum piorumque virorum de corrupto Ecclesiæ statu, cum præfatione M. FLACCI ILLYRICI.

Scripta quædam papæ et monachorum de Concilio tridentino, ann. 1547 et 1548, *cum præfatione* MATTHIÆ FLACCI ILLYRICI. Il en fut de même des décrets d'Alexandre VII et d'Innocent XI contre les propositions de morale relâchée; du décret du saint-office contre certaines confréries, parce que lors de la réimpression il fut étendu plus qu'il ne l'avait été à l'origine.

(C) — Je ne crois pas inopportun d'avertir le lecteur que, à raison de mes travaux, et plus spécialement à raison de cet ouvrage, devant me servir de toute espèce de livres, même des plus mauvais, de ceux qui sont entachés d'hérésie, j'ai demandé et obtenu du Saint-Père la plus ample permission.

Qu'on me permette de citer ici quelques cas particuliers qui ne manquent ni d'importance ni d'opportunité.

Louis Muratori, en butte aux attaques comme tout homme de lettres, et comme l'est spécialement tout historien en Italie, a été accusé aussi d'opinions anti-papales; on a même été jusqu'à lui lancer du haut de la chaire les épithètes de fou, de téméraire, d'hérétique. Dénoncé à la sacrée congrégation, Muratori en écrivit au Pape pour demander à être instruit des erreurs qu'on lui reprochait. Benoît XIV lui répondit qu'assurément on rencontrait dans ses écrits beaucoup de choses à reprendre, mais que, « selon l'exemple de ses prédécesseurs, on n'interdit pas les œuvres des grands hommes; » et il ajouta qu'il prononcerait d'autant moins l'interdiction des siennes, qu'il appréciait sa grande réputation comme auteur, et sa piété reconnue. Ce qui avait déplu dans ses livres ne se rapportait qu'aux possessions temporelles du Saint-Siége: « il avait toujours cru, quant à lui, qu'il ne convenait pas de prodiguer le blâme pour une divergence d'opinions en matières non dogmatiques ni disciplinaires, quoique tout gouvernement puisse prohiber les livres qui contiennent des choses qui lui déplaisent. (Rome, 25 septembre 1748.)

Jean-Dominique Romagnosi était, au fond, un philosophe sensualiste et un juriste idolâtre de l'État. Ses œuvres sont devenues plus célèbres après sa mort que de son vivant, et on y reconnaît l'esprit des encyclopédistes, aux yeux de qui la religion est considérée comme une affaire civile, et plutôt dédaignée que combattue. Certain dévot crut donc devoir dénoncer au saint-

office la *Genèse du droit pénal*. En novembre 1827, la sacrée congrégation chargea l'archiprêtre de la cathédrale de Milan, Opizzoni, de lui signaler les divers passages incriminés. « Touché des généreux égards dont l'honorait la sacrée congrégation, » Romagnosi estima qu'il était de son « devoir de répondre à ces procédés avec le respect et la loyauté qu'il devait à cette institution. » En conséquence, il lui fournit les explications que j'ai publiées dans une biographie du maître. La sacrée congrégation, « après avoir examiné avec soin les explications de l'auteur sur les propositions censurées, lui recommanda la soumission et le respect, » et se borna « à lui conseiller, au cas de réimpression, quelques notes explicatives. »

Les doctrines religieuses de Romagnosi avaient été vivement attaquées par le célèbre philosophe Antoine Rosmini. Homme profondément pieux, fondateur d'un ordre nouveau, d'une vie exemplaire et d'une admirable charité, il parut cependant à quelques personnes se rapprocher dans ses théories philosophiques de véritables hérésies, spécialement dans son *Traité de la conscience*. Il fut d'abord accusé dans les journaux catholiques, puis avec violence dans certaines lettres *d'Eusebio Cristiano*, où l'on a voulu voir une vengeance des jésuites, parce qu'il y développait des systèmes contraires à ceux soutenus par des philosophes de cette compagnie. Des livres, l'affaire en vint aux tribunaux : on déféra les œuvres de Rosmini à la sacrée congrégation de l'Index, qui les soumit à un sévère examen. Les adversaires des jésuites prétendaient que le pouvoir de ceux-ci réussirait infailliblement à le faire condamner. Nous autres, amis de Rosmini, nous étions dans une vive anxiété, craignant de voir blâmer un si grand homme, et condamner des livres qui, ne s'écartant jamais des enseignements des saints Pères, avaient paru apporter un puissant secours à la religion contre les erreurs de notre époque, et contre l'irruption de la philosophie éclectique et du panthéisme. Aussi, quelle immense consolation n'éprouvâmes-nous pas, lorsque Rome eut prononcé qu'il n'y avait pas lieu à condamnation !

Par contre, cet être déhonté qu'on appelle l'opinion publique avait répandu dans ses organes de publicité que l'*Histoire universelle* de Cantù était un travail de compilation fait par les jésuites, travail auquel il ne donnait que son nom ou la forme. Pour réfuter cette assertion, les jésuites eux-mêmes lui firent de très-sévères réprimandes, et publiques étrivées : aussi l'auteur suppliat-il l'un d'eux d'entreprendre l'examen de son œuvre, pour lui en

indiquer les erreurs, afin qu'il pût les corriger dans les futures éditions. Le charitable office en effet commença; puis, sans doute que la moisson toujours croissante des erreurs effraya le pieux annotateur, car au lieu de transmettre ses notes à l'auteur directement, il jugea opportun de les faire passer à la sacrée congrégation de l'index. Cantù, en ayant été informé officieusement, déclara qu'il se soumettait d'avance à la décision que pourrait prendre le Saint-Siége, quelle qu'elle fût; mais aux termes de la constitution de Benoît XIV, il réclamait instamment qu'on l'en avertît, afin de pouvoir se défendre. Sa réclamation ne fut pas accueillie en ce point; peut-être estima-t-on suffisante la défense qui serait présentée dans l'intérieur même du tribunal; et longtemps après (ce qui fait supposer un examen approfondi), on lui écrivit que « la sacrée congrégation, après mûr examen, a pu se convaincre qu'il s'est glissé çà et là dans l'*Histoire universelle* des inexactitudes et même des propositions erronées; mais qu'en vue du vaste plan de l'ouvrage, des nombreuses éditions qu'il a eues, des belles pages qu'il contient, de la droiture de l'auteur.... conformément à la constitution de Benoît XIV, ladite congrégation a déclaré ne pas condamner cette histoire, bien qu'il s'y trouve des opinions erronées dont l'auteur lui-même, avec son bon sens et son érudition, pourra tenir compte. »

En lui envoyant cette décision, le 7 septembre 1860, le cardinal préfet de la sacrée congrégation, pour son compte particulier, félicitait l'auteur « de ne s'être pas laissé gagner par le parti antipapal et peut-être anti-catholique qui distribue les couronnes les plus tapageuses, et d'avoir su si bien s'éloigner de ce parti, dont il ne pouvait plus espérer les applaudissements. »

(D) — On trouve aussi à l'index, FURIUS CORIOLANUS (c'est-à-dire Frédéric Valentino). *Bononia, sive de libris sacris in vernaculum linguam convertendis*.

La règle IV de l'index publié par le concile de Trente établit en principe : « Comme il est manifeste par l'expérience que, si l'on permet *sans distinction* la lecture de la sainte Bible en langue vulgaire, il en résulte plus d'inconvénients que d'avantages, grâce à la témérité des hommes, qu'on s'en rapporte sur ce point au jugement de l'évêque ou à celui de l'inquisiteur, pour que, sur l'avis du curé ou du confesseur, ils puissent permettre la lecture de la traduction des livres saints faite par des catholiques, à ceux qu'ils savent pouvoir trouver dans cette lecture non pas un danger, mais un aliment pour leur foi et leur piété.

…uve la même règle pour les livres en langue vulgaire
…ontroverses entre catholiques et hérétiques de notre
…ula VI.)

…y a un petit livre qu'on fait apprendre aux enfants et
les interroge à l'église : lisez ce petit livre, qui est
… et vous y trouverez une solution de toutes les ques-
…par la philosophie, de toutes, sans exception. De-
…hrétien d'où vient l'espèce humaine, *il le sait;* où elle
… comment elle va, *il le sait.* Demandez à ce pauvre
… de sa vie n'y a songé, pourquoi il est ici-bas, et ce
…ndra après sa mort, il vous fera une réponse sublime
…mprendra pas, mais qui n'en est pas moins admirable.
…lui comment le monde a été créé et à quelle fin ; pour-
…y a mis des animaux, des plantes ; comment la terre a
…e : si c'est par une seule famille ou par plusieurs ; pour-
…hommes parlent plusieurs langues ; pourquoi ils souf-
…urquoi ils se battent, et comment tout cela finira, *il le*
…ine du monde, origine de l'espèce, questions de race,
…le l'homme en cette vie et en l'autre, rapports de
…vec Dieu, devoirs de l'homme envers ses semblables,
…l'homme sur la création, *il n'ignore de rien ;* et quand il
…l, il n'hésitera pas davantage sur le droit naturel, sur le
…itique, sur le droit des gens ; car tout cela sort, tout cela
…avec clarté et comme de soi-même du christianisme. »
…FFROY. *Mélanges philosophiques*, tom. I, pag. 470.)
…iers écrit que le catéchisme et l'école paroissiale du vil-
…ront l'unique sauvegarde de la France.

– Il existe à la biliothèque Magliabecchiana (Manuscrits,
XXXVII, 292) un discours de Jean Carza sur la manière
…ter le décret du concile de Trente, *De editione et usu sa-*
librorum, « pour conserver intacte l'Écriture sainte, pour
…r la maladie des hérésies enracinées dans les éditions cor-
…ues, et pour remédier aux abus commis par les imprimeurs,
…ans ces cent dernières années depuis que leur art est en
…, ont, dans leurs éditions imprimées, obscurci et dépravé le
…le la doctrine et de la discipline ecclésiastiques, plus peut-
…que ne l'avaient fait jusque-là les copistes avec leurs plu-
… Carza dit que même les décrets du concile de Trente
…r Paul Manuce avec des signatures authentiques,
…imés avec une infinité d'erreurs et d'altérations de
…eille-t-il d'établir à Rome une grande imprimerie

nos jours le barnabite Vercellone (*Variæ lectiones vulgatæ bibliorum editionis*, Roma 1860-64) achevant le travail commencé par son maître et confrère Ungarelli (*De castigatione Bibliorum editionis peracta jussu Concilii Tridentini*, Roma, 1847), publie les immenses travaux entrepris par les congrégations et toutes les variantes de la Vulgate, à commencer par le *Codex Amiatinus* qui est le plus ancien. Il donne aussi dans cet ouvrage les raisons qui ont fait préférer la leçon adoptée dans l'édition Clémentine et signale les erreurs de la Sixtine. C'est une preuve remarquable des travaux patients et généreux entrepris par les savants d'alors, et du mérite de l'édition de 1592, la seule reconnue authentique. Cela n'empêche point qu'on puisse de nouveau examiner et critiquer le texte de cette édition; aussi Pie IX a-t-il encouragé Vercellone dans son entreprise, par les paroles que voici : *Tibi addimus animos ut inceptum opus naviter scienterque absolvendum ac perficiendum cures, omnesque ingenii tui vires in iis peragendis semper impendas.* C'est ainsi qu'on pourra parfaitement faire une nouvelle édition de la Bible, non en vertu d'une autorité privée, mais de celle de l'Église.

Les dissertations qui accompagnent le travail de Vercellone font ressortir la coutume constamment observée par l'Église pour les traductions et les variantes. Elles nous apprennent également que le concile de Trente n'avait eu en vue que de pourvoir aux variations infinies que l'œuvre de l'homme pouvait introduire dans l'œuvre divine, c'est-à-dire qu'il s'est borné uniquement à affirmer la conformité substantielle de la Vulgate avec les originaux, et non pas la conformité jusque dans les moindres détails, comme c'est l'usage des rabbins. (Voir notre discours XV, et la note K, page 604 du vol. *La Réforme en Italie. — Les Précurseurs*.)

La première édition hébraïque du commentaire du Pentateuque de Rabbi Salomon Jarco fut faite par Abraham Garton, à Reggio de Calabre l'an 5235 de la création, dans le mois d'adar, ce qui correspond à mars 1475. La même année on avait imprimé à Pieve di Sacco, dans le pays de Padoue, le Rabbi Jacob ben Ascer Arba Jurim, qui est la plus antique édition hébraïque qu'on connaisse, mais elle porte la date du mois de jamuz, c'est-à-dire qu'elle est de quatre mois postérieure à l'édition de Reggio.

Les plus anciens manuscrits connus de la version grecque du texte hébraïque, dite édition des Septante, appartiennent au qua-

trième ou au cinquième siècle de J. C. En voici la liste : le manuscrit du *Vatican*, édité en 1857 à Rome, par Vercellone; l'*Alexandrin*, publié de 1816 à 1828 à Londres, par Baber; le *Sinaïtique*, publié à Saint-Pétersbourg en 1862, par Constantin Tischendorf, qui le découvrit dans un couvent du mont Sinaï, mais dans lequel il manque plus de la moitié de l'Ancien Testament; à la Bibliothèque Vaticane, il y a aussi le manuscrit Marchelliano du septième ou du huitième siècle : ils sont tous écrits en lettres onciales. — Tout récemment on a découvert à Grottaferrata un autre manuscrit palimpseste qui n'est pas postérieur au septième siècle, qui contient un très-grand nombre de notes marginales en grec et en latin, et qui se rattache à l'hexaple d'Origène.

Outre beaucoup de publications bibliques, nous devons encore à Tischendorf, une nouvelle édition des Évangiles et des Actes des Apôtres apocryphes, avec une dissertation historico-critique.

(J) Le père Laderchi, au tome XXIII, page 160 des *Annales ecclésiastiques*, a extrait de la vie de saint Philippe, l'anecdote suivante, par Pierre Jacques Bacci : Baronius étant entré dans la congrégation de l'Oratoire, ne cessait pas, du haut de la chaire, d'effrayer ses auditeurs par les menaces de la mort et de l'enfer. Cette méthode parut exagérée à saint Philippe, qui l'exhorta à laisser de côté ces épouvantails, et à entreprendre plutôt d'écrire l'histoire ecclésiastique. Baronius n'en tint aucun compte, si bien que Philippe usa de son autorité pour le lui ordonner expressément. César, dans son amour-propre, s'en crut offensé; il était même dans une grande perplexité, lorsqu'une nuit il rêva qu'Onufre Panvino (érudit d'une grande valeur en matière sacrée, et par qui il aurait voulu voir écrire cette histoire) l'exhortait à composer les Annales ecclésiastiques; et, à moitié endormi, il entendit la voix de Philippe qui lui disait : « Allons, César, ne t'obstine pas; c'est à toi, et non à Panvino, qu'il appartient d'écrire l'histoire ecclésiastique. »

On trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque Magliabecchiana, une apologie que Baronius adresse au pape Clément VIII, pour se défendre contre ceux qui l'accusaient d'avoir soutenu dans le tome V de son histoire, que l'Église, en vertu d'une ancienne discipline, n'admettait plus à la pénitence les relaps. Baronius prouve, par des faits et des citations textuelles extraites des saints Pères, que l'Église a toujours procédé différemment.

(K) — Jacques Ier d'Angleterre, pour réfuter Baronius, employa le fameux érudit français Casaubon. Celui-ci dans une lettre qu'il écrivait en septembre 1609, racontait qu'un Italien, se disant envoyé par le roi d'Espagne, avait cherché à s'introduire près de lui; qu'étant parvenu à entrer, il hésita longtemps à lui dire le véritable motif de sa visite; puis qu'il le pria d'invoquer pour lui son démon familier, assurant que sa démarche n'avait d'autre mobile qu'une pure curiosité et qu'elle n'avait pour objet que de s'assurer de ce que tout le monde disait et croyait. Casaubon eut grand'peine à persuader du contraire son visiteur, qui lui disait qu'en Italie quantité de personnes, et même des cardinaux, s'occupaient de magie.

L'œuvre de Baronius a été publiée de 1588 à 1593. En 1705, le franciscain Pagi y releva et corrigea de nombreuses erreurs chronologiques. Raynaldi de Trévise, avec bien moins de critique, le continua de 1198 à 1571, en dix volumes in-fol.; Laderchi ajouta à cette série trois autres volumes, qui comprennent sept années du temps de la réforme. C'est à ce dernier auteur que Benoît XIV disait : « Un peu moins de foi, et un meilleur criterium. » La continuation de Laderchi ne se trouve pas dans l'édition de Lucques, qui se compose de 38 volumes, avec *notes*. On réimprime le tout à Bar-le-Duc, avec *des notes* et des corrections du père Theiner, ainsi que de nouveaux documents : ce père a déjà donné de cette continuation 3 vol. in-fol. Roma, *Ex Typographia Tiberina*, 1856.

(L) — Déjà nous avons remarqué comment Sadolet cédait aux tendances païennes; en effet, il ne parle ni de pratiques, ni de théologie. Le cardinal Pole, tout en le louant beaucoup, attirait son attention sur ce qu'il laissait son élève au port de la philosophie, *statio malefida carinis*, comme le port de Ténédos, au lieu de le conduire dans un autre beaucoup plus tranquille, inconnu aux anciens, et ouvert aux enfants de Dieu : il eût voulu que Sadolet traitât de la théologie dans une suite à cet ouvrage. Sadolet répondait que sous le nom de philosophie on comprend aussi la théologie, qui en est le faîte et la couronne; qu'il conduit son élève seulement jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, tandis que l'étude de la théologie ne convient qu'à l'âge mûr.

L'Index de Trente a dans son catalogue *De disciplina puerorum recteque formandis eorum et studiis et moribus; ac simul tam præceptorum quam parentum in eosdem officio, doctorum virorum libelli aliquot vere aurei.*

(M) — Saint Jérôme qui, pour avoir été trop cicéronien, fut battu par le démon, blâme « ces prêtres qui mettent de côté les Évangiles et les Prophètes, lisent des comédies, répètent les couplets amoureux des Bucoliques, ont sans cesse en main Virgile, et traduisent en péchés de voluptés ce qui est une étude imposée aux enfants. » (*Ep. ad Damasum.*) Mais saint Augustin ne désapprouve pas les enfants *qui Virgilium legunt*, *ut poeta magnus omniumque præclarissimus atque optimus*, *teneris imbibitus annis, non facile oblivione possit aboleri*. (*Civ. Dei*, I, 3.)

L'effet produit par les classiques sur l'opinion a été indiqué par Gioberti dans son *Rinnovamento d'Italia*, II, 122; il pensait que c'était à eux qu'on devait attribuer les tendances républicaines de notre époque. « Depuis trois ou quatre siècles, la jeunesse instruite (dit-il), s'est imbue dans les écoles et continue encore à se laisser pénétrer par les idées de ce régime : ce qui peu à peu entraîne le monde à la république, surtout depuis que le germe classique, apporté en Amérique et devenu par l'accroissement une plante, a été transporté en Europe.... Certes, les papes et les princes qui se sont faits avec tant d'ardeur les promoteurs du culte des lettres et des arts classiques, n'avaient pas prévu ce résultat, et bien moins encore les prêtres et les moines qui en firent le fondement et l'âme du noviciat. »

(N) — Que ce passage n'échappe point à nos spiritistes modernes! Pierre Giannone, tant loué par les libéraux, craint que « la presse ne nuise » au génie de l'éducation et à l'érudition par la multiplicité des livres, et à la propagation des grandes idées par la reproduction des mauvais livres. » (*Storia civile del regno di Napoli*, l. VIII.) Il trouve que l'Église a commis une usurpation en s'attribuant la censure, et il voudrait qu'on la réservât aux princes, afin que « les sujets ne s'emprégnassent point d'opinions qui sont contraires au bon gouvernement.... et des doctrines nouvelles contraires aux intérêts des princes et aux droits régaliens; » il loue aussi ces princes des défenses qu'ils ont faites aux évêques de rien imprimer sans la permission du gouvernement, pas même les conciles et les calendriers. (*Ibid.* liv. XXVII, c. 4.)

(O) — Les seigneurs suisses l'ayant su, expédièrent un ambassadeur à Milan pour que ce gouvernenr réclamât le cardinal. L'ambassadeur descendit de cheval chez un marchand son compatriote; mais, avant qu'il eût présenté ses lettres de créance, l'inquisition le fit arrêter. Le marchand informa du fait le gouverneur, qui fit relâcher l'ambassadeur et lui rendit les honneurs

qui lui étaient dus ; mais les Suisses, à peine informés de ce qui s'était passé, envoyèrent l'ordre d'arrêter le cardinal, qui s'enfuit pour le mieux.

J'ai parlé dans d'autres ouvrages des procès que Charles Borromée fit intenter aux magiciens. Ce sont là des faits particuliers dont on ne peut attribuer à quelqu'un la responsabilité qu'après avoir porté son examen sur chacun de ceux à qui ils sont imputés pour assurer à quel degré on manquait au précepte de la charité, ou comment on abusait des choses sacrées. D'autre part, en supposant même le délit impossible, la simple tentative, étant une preuve manifeste de perversité, peut-être punie comme l'attentat non perpétré. Saint-Charles avait défendu à tous prédicateurs d'indiquer dans leurs sermons l'époque de la fin du monde : *Ne certum tempus antichristi adventus et extremi judicii diem prædicent ; cum illud Christi Domini ore testatum sit, non est vestrum nosse tempora vel momenta.* (Act. pag. 5.) Il dit aussi au Ve concile provincial : *Ad nuptias matrimoniaque impedienda vel dirimenda eo cum ventum sit, ut veneficia fascinationesve homines adhibeant, atque usque adeo frequenter id sceleris committant, ut res plena impietatis ac propterea gravius detestanda ; itaque, ut a tanto tamque nefario crimine pœnæ gravitate deterreantur, excommunicationis latæ sententiæ vinculo fascinantes et venefici id generis irretiti sint.*

(P) — Le sénat de Milan écrivait à Pie V en ce qui concerne les hommes d'armes qu'avait saint Charles, que *tanta fuit archiepiscopi duritia, ut, etiam si de jure nostro non parum decedere voluerimus, ad conditiones aliquas accipiendas flecti nunquam potuerit : intereaque numerosi, nunc alios laicos, non sine regiæ jurisdictionis læsione, per suos comprehendi fecit, id ab aliis archiepiscopis ante se factitatum affirmans, quod tamen minime verum est ; quandoquidem illi familiam armatam nunquam habuerunt, sed brachium sæculare semper implorarunt* (18 juillet 1567).

(Q) — Saint Philippe de Néri écrivait à Clément VII : « Saint Père, que suis-je pour que les cardinaux viennent me trouver ? Hier au soir vinrent ici les cardinaux de Cusa et Médici. Comme j'avais besoin d'un peu de manne, celui-ci m'en fit donner deux onces par l'hôpital du Saint-Esprit, auquel il en a procuré beaucoup. Il est resté chez moi jusqu'à deux heures de la nuit, en me disant de Votre Sainteté tant de bien que ces louanges m'ont paru excessives, parce qu'à mon avis un pape doit être l'humilité

même. A sept heures, le Christ est venu me visiter, et il m'a réconforté par son Corps sacré. Votre Sainteté, au contraire, n'a pas même daigné venir une fois à notre église. Le Christ est Dieu et homme, et cependant il vient me visiter chaque fois que je l'appelle.... Je somme Votre Sainteté de me permettre de faire admettre dans un couvent la fille de Claude Néri, auquel vous avez promis de prendre soin de ses enfants. Un pape doit tenir sa parole : chargez-moi donc de cette affaire, etc. »

Clément lui répondait sur la même feuille : — « Le pape dit que l'ambition transpire dans la première partie du billet, où il est parlé avec emphase des visites fréquentes des cardinaux, à moins que ce ne soit pour faire voir qu'ils sont des personnes pieuses, ce dont personne ne doute. Si donc le pape n'est pas allé vous voir en personne, c'est votre faute, puisque vous n'avez jamais voulu être cardinal. Il consent à ce que vous exigez, comme il désire que vous grondiez ces bonnes mères, ainsi que vous le faites, avec force et autorité, si elles n'obéissent pas à la première invitation. A son tour, il vous commande de soigner votre santé, de ne pas retourner au confessionnal sans son avis, et, lorsque vous recevrez Notre-Seigneur, de prier pour lui et pour les nécessités permanentes de la république chrétienne. » (Dans les *Acta Sanctorum*, au 26 mai. Voir aussi Bacci, *Vita di san Filippo Neri*. Gallonio, *id.* Marciano, *Mem. della congregazione dell'Oratorio.*)

(R) — La charité à domicile et la visite des pauvres, ces institutions tant louées de nos jours, appartiennent, elles aussi, à ce moyen âge qui, si on l'étudiait sans parti pris, pourrait nous offrir tant de modèles. En 1402, Pileo de Marini, évêque de Gênes, avait établi un bureau pour recevoir et distribuer les aumônes aux pauvres de la ville. Ce *magistrato della misericordia* fut plus tard développé ; on y ajouta l'*Ufficio dei poveri*, dont les statuts furent rédigés en 1590. Saint Antonin, avant d'être archevêque de Florence, avait organisé en 1441 la société des *Provveditori dei poveri vergognosi* (pourvoyeurs des pauvres honteux), qui furent désignés par le peuple sous le nom de *Buonomini di san Martino.* Répartis entre les différents quartiers de la ville, ils venaient au secours de toutes les nécessités des pauvres, en mariant leurs filles, en leur fournissant des lits, des couvertures, des vêtements, des médicaments, de l'argent pour retirer leurs effets du mont-de-piété, et aussi pour les soustraire au vice. Les statuts de cette compagnie défendaient à l'autorité publique, civile ou ecclésias-

tique, de s'immiscer en rien dans leurs affaires, d'apporter le moindre changement à leurs règles, de faire la moindre recherche dans leurs biens ; tout était confié à l'honnêteté des pourvoyeurs et à la Providence. De cette manière, on était arrivé à distribuer quatorze mille sequins par an, et dix mille dans le siècle suivant. (Passerini, *Storia degli instituti di beneficenza di Fiorenze.)*

APPENDICE.

Annexe à la page 174, après la ligne 20, ajoutez :

Michel Ange et Vittoria Colonna se consolaient de l'absence en s'écrivant, mais celle-ci écrivait à son ami de se modérer : « Car si vous continuez à montrer tant d'ardeur, je ne pourrais aller le soir avec nos sœurs à la chapelle de Sainte-Catherine, et vous ne pourriez aller de bonne heure travailler à Saint-Pierre, et ainsi l'un manquerait aux épouses du Christ, l'autre à son vicaire. »

La phrase n'est pas celle d'une hérétique à un hérétique.

Annexe à la page 146, note 2, *in fine*.

Les lettres de Flaminio et de Vergerio et d'autres personnes suspectes d'hérésie se trouvent dans la première édition des *Lettere Volgari*, donnée par les Aldes, et aussi dans la seconde publiée à Venise en 1549, avec un privilége de Paul III, mais elles ont été retranchées dans les éditions postérieures, et même on a effacé le nom de ces auteurs partout où il se trouvait dans les lettres d'autres personnes.

Annexe à la page 165, note 1.

Lorsqu'il publia les lettres du cardinal Pole, le cardinal Quirini ne connaissait pas les nombreuses lettres qui sont aux archives des Frari à Venise ; parmi celles-ci, il y en a trois cent quarante-neuf, écrites de l'année 1548 à l'année 1558 avec d'autres renseignement relatifs à l'histoire d'Angleterre à cette époque. Voir *Report upon the documents in the Archives and public librairies of Venice, by* Thomas Duffus Ardy, etc., London 1867.

Annexe à la page 202, ligne 29, en note après les mots Alexandre, fils de Pierre Louis.

Alexandre Farnèse, duc de Parme, envoyé comme gouverneur

en France par son oncle Philippe II, s'acquit un grand nom dans les guerres qu'il fit aux protestants de ce pays; cependant il fut dénoncé à l'inquisition espagnole comme suspect de luthéranisme et fauteur des hérétiques. On prétendit même qu'il visait à se faire, avec leur appui, roi des Pays-Bas; on citait à ce sujet plusieurs témoignages, mais ils n'ont pas suffi pour établir cette accusation.

Annexe à la page 344, comme devant former note F, correspondant à la page 340, § 1 *in fine*.

Dans l'index de Trente, on mentionne : *Historia vera de vita, obitu, sepultura, accusatione hæreseos exhumatione Martini Buceri et Pauli Fagii. Item historia Catharinæ Vermiliæ, Petri Martyris Vermilii conjugis, exhumatæ, ejusque ad honestam sepulturam restitutæ.*

Annexe à la page 285, troisième alinéa, après ces mots :

Il ne me fit pas d'autre politesse que de tenir son bonnet à la main, indiquer comme note.

Un nonce, racontant au Pape, en 1521, la façon dont Luther s'était présenté devant l'Empereur et devant les *États*, dit : « Ce « fou était entré en riant, et, *coram Cæsare*, *tournait la tête* con- « tinuellement de çà et de là, de haut en bas : il est vrai qu'en « partant il ne paraissait pas si allègre. Plusieurs de ses parti- « sans l'ayant vu agir ainsi, le prirent, les uns pour un fou, les « autres pour un démoniaque, mais beaucoup d'autres pour un « saint et un homme tout rempli de *Spiritu sancto* ; toutefois, il « a beaucoup perdu de la bonne opinion qu'il avait d'abord don- « née de lui. »

Annexe à la page 279, après la ligne 21.

La duchesse de Tajetta, Julie Gonzague, avait été fort remuée par les prédications d'Ochin. Un jour qu'elle sortait de l'église Saint-Jean le Majeur, Valdès, qui la voyait fort agitée, l'accompagna jusqu'à son palais. Elle lui confia avec effusion ses espérances, ses luttes intérieures et ses défaillances. « Il se livre, je le sens, disait-elle, au dedans de moi un vrai combat. Les paroles de frère Ochin me remplissent de la terreur de l'enfer, mais je crains les mauvaises langues. Ochin me donne l'amour du paradis, mais je sens en moi-même l'amour du monde et de ses vaines gloires. Comment me soustraire à cette lutte à laquelle

je succombe? Mettrai-je d'accord mes deux penchants, ou faudra-t-il en sacrifier un? »

Et Valdès, la rassurant, lui disait « que cette agitation prouvait que l'image de Dieu reprenait son empire sur elle. La loi vous a fait une blessure, l'Évangile vous en guérira. Je ne crains qu'une chose, c'est que vous ne cherchiez à régler votre vie chrétienne de façon à ce que votre entourage ne s'accommode point du changement... Vous devez choisir entre Dieu et le monde. Je vous ferai connaître le moyen d'arriver à la perfection, c'est d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et le prochain comme vous-même.

— Mais j'ai toujours compris qu'il n'y a que les vœux monastiques qui puissent conduire à la perfection.

— Laissez-moi dire. Les moines ont la perfection chrétienne, en ce sens qu'ils ont l'amour de Dieu, et pas un sou vaillant. » Et il continua en lui montrant comment cette charité, qui est la vraie perfection, peut se produire dans notre cœur. Les œuvres ne sont bonnes qu'autant qu'elles émanent d'une personne juste. De même qu'il faut du feu pour produire la chaleur, de même il faut la foi vivante pour produire la charité. La foi est l'arbre; la charité est le fruit. Mais parfois j'entends celle qui vit dans l'âme, qui vient de la grâce de Dieu, qui s'attache avec une confiance sans bornes à toutes les paroles de Dieu. Puisque le Christ a dit: *Celui qui croira sera sauvé*, le disciple qui croit ne doit pas avoir le moindre doute sur son salut.

Et comme la duchesse protestait qu'elle ne le cédait à personne sous le rapport de la foi, Valdès ajoutait: « Prenez bien garde. Si on vous demande: Croyez-vous aux articles de foi? répondez hardiment que oui; mais si on ajoute: Croyez-vous que Dieu vous a pardonné vos péchés? répondez: Je le crois, mais je n'en suis pas sûre. Si vous acceptez avec pleine foi les paroles du Christ, alors, même en éprouvant du repentir des péchés qui ne vous sont pas imputables, hésiterez-vous à dire en toute sécurité: *Dieu lui-même m'a pardonné mes péchés.*

Julie Gonzague répliqua: Quel est donc suivant vous ce moyen de salut? Et Valdès de dire: « Trois voies nous conduisent à la pleine notion de la toute-puissance de Dieu: la lumière naturelle, qui fait connaître la toute-puissance de Dieu; l'Ancien Testament, qui nous montre le Créateur terrible pour l'iniquité; enfin le Christ, la voie lumineuse et suprême. Le Christ est amour: quand donc nous connaissons Dieu par son intermédiaire, nous le con-

naissons comme un Christ d'amour. Dieu a satisfait pour le péché; seul un Dieu infini pouvait payer une dette infinie. Mais il ne suffit pas de le croire, il faut en faire l'expérience chaque jour. Employez quelques instants à méditer sur le monde, sur vous-même, sur Dieu, sur Jésus-Christ, sans tomber dans la superstition : faites-le en toute liberté d'esprit, choisissant pour cela la chambre qui vous paraîtra la plus convenable; *faites-le encore* quand vous êtes éveillée dans votre lit. Ayez toujours deux images devant les yeux : celle de la perfection chrétienne el celle de votre propre imperfection. Voilà les livres qui vous feront avancer en un seul jour plus que tous les autres en dix ans. Et l'Écriture sainte elle-même, si vous ne la lisez pas avec cette humilité d'esprit, pourrait être un poison pour votre âme : écoutez la prédication avec un esprit humble.

— Mais, répliqua la duchesse : si le prédicateur est de ces hommes, si nombreux aujourd'hui, qui, au lieu de prêcher le Christ, bavardent sur des vanités et sur des inutilités, s'il est de ceux qui traitent de la philosophie ou de je ne sais quelle théologie, qui content des fables el des fariboles, voulez-vous que je le suive ? — Faites en pareil cas ce qui vous paraît préférable. Les pires moments pour moi sont ceux que je perds à écouter des prédicateurs tels que vous venez de les *caractériser; aussi cela* m'arrive-t-il rarement. — Deux mots *encore* : quel usage faire de la liberté chrétienne ? — Le véritable chrétien est libre de la tyrannie du péché et de la mort; il est le maître absolu de ses affections, mais aussi il est le serviteur de tous [1]. »

Annexe à la page 284, note 1, suppléez le texte même de la lettre suivante :

« En revenant ces jours derniers de ma campagne à Rome, j'appris tout à coup une nouvelle, qui non-seulement me parut inouïe, mais insensée, incroyable et épouvantable. On m'a dit que vous, par quel dessein je ne le puis comprendre, vous étiez passé du camp des catholiques aux tentes des luthériens, en vous donnant à cette secte hérétique et scélérate. Les cheveux m'en dressèrent sur la tête, et je fis le signe de la croix. Mais la nouvelle me fut

1. Valdès a reproduit ce dialogue avec plus de développement dans son *Abecedario spirituale*, ainsi appelé parce qu'il est destiné à faire connaître les éléments de la perfection chrétienne. Il a été reproduit récemment dans l'Encyclopédie d'Herzog.

confirmée par quatre, par six personnes, et finalement par tout le monde dans les mêmes termes. Il fallut bien malgré moi le croire, et il me sembla que j'apprenais une nouvelle plus extravagante que si on m'eût dit que les colombes devenaient serpents et les chèvres panthères. Mais me rappelant que Lucifer, le bel ange, était devenu un diable, un démon, ou bien qu'il valait mieux me taire, je refoulai au dedans de moi la douleur que je ressentis et que je ressens encore pour ce nouveau et épouvantable changement; je voyais bien qu'il n'y avait rien à gagner en écrivant, car vous avez enfoui vos pensées dans cette secte nouvelle, et vous avez montré au monde, non-seulement par vos paroles, mais par vos ouvrages, combien votre âme s'y est acharnée; je craignais qu'en me répondant vous ne me troublassiez l'esprit beaucoup plus que je n'espérais de vous retirer de la voie que vous avez prise; car je sais combien votre science est grande et quelles sont les flammes de votre éloquence, voilà les séductions dont la douceur aurait pu m'enivrer, et, une fois enivré, me jeter dans quelque abîme. Mais d'autre part, en ne vous interrogeant pas, je craignais de ne pouvoir vous juger suivant vos mérites; car, ne sachant pas les motifs et le dessein qui vous ont déterminé à partir, je ne pourrais jamais, près de tous ceux qui vous accusent, vous excuser assez; je n'aurais plus que l'excuse vulgaire de ne pas croire que frère Bernardin Ochin, homme éprouvé pour sa grande prudence, pour sa vertu singulière, pour son éminente piété, soit passé sans motif sérieux à des croyances et à une vie si différentes. Cette allégation, bien qu'elle puisse paraître à quelques-uns vraisemblable, ne peut néanmoins me satisfaire, moi, et d'autres moins encore; car comment croire que changer les antiques fondements de la religion, désobéir à son supérieur, passer des catholiques aux protestants, soit le fait d'un homme sage et religieux; qu'abjurer la vérité sainte, laquelle a été transmise de main en main depuis les apôtres jusqu'à nous comme un dépôt dont l'Église romaine a la garde, qu'enfin abjurer tout cela puisse jamais être permis et toléré dans aucun cas, alors qu'on devrait supporter toute espèce de supplice pour confesser cette vérité et pour la défendre? Le service d'une telle cause ne change-t-il point les épreuves en plaisir, les chaînes en liberté, les tourments en joie, la pauvreté en richesse, la mort en vraie et éternelle vie, comme l'ont prouvé tant de martyrs dans les temps antiques, pour n'avoir point renoncé un seul des articles confessés par l'Église catholique, laquelle, suivant la pa-

rule de saint Paul, est la colonne et le fondement de la vérité? Donc, quand j'entends ainsi parler de vous, je me sens tout troublé et tout triste; je me suis résolu à la fin de vous écrire pour vous prier, si toutefois vous me permettez cette prière, de me répondre et de dissiper les ténèbres dans lesquelles me jette votre changement inattendu, car, tant que je n'aurai pas de nouvelles informations à ce sujet, je ne pourrai pas m'empêcher de croire que vous avez perdu la lumière d'en haut. Peut-être, me dira-t-on, que vous êtes parti de l'Italie, à cause des persécutions dirigées contre vous, et qu'en cela vous avez suivi l'exemple du Christ, de Paul et d'autres saints qui, en butte à la persécution, ont fui les mains et les ongles des persécuteurs; on me dira que bien souvent les accusés par le monde sont excusés par Dieu, et que les méprisés du monde sont honorés par Dieu.

Mais je ne sais d'abord comment il est permis de s'enfuir contrairement aux ordres et aux décrets de son supérieur, à qui on est soumis et doit l'obéissance, comme il vous est arrivé à vous; de plus, je ne vois pas quelle persécution, quelle accusation, quel outrage ont pu vous forcer à fuir. Je me souviens au contraire qu'en Italie vous étiez apprécié, honoré, respecté et en quelque sorte adoré comme un être divin, et lorsque vous prêchiez le saint nom et la vraie loi du Christ, vous étiez écouté par l'Italie tout entière avec une respectueuse sympathie; qu'on ne pouvait désirer ni pour vous plus d'influence, ni pour elle de meilleures dispositions. Pour être ainsi en honneur et en crédit auprès du monde, vous n'en étiez pas, à ce que je crois, moins en grâce devant Dieu, et cette grâce augmentait d'autant plus en vous que vous produisiez de meilleurs fruits et inspiriez toujours davantage l'amour de Dieu aux âmes chrétiennes: vous aviez cela de commun avec notre premier père et maître saint François, qui, en grande vénération devant les peuples et les princes, n'en fut pas moins un serviteur cher à Dieu, au point de mériter de recevoir les stigmates qui rappelaient les souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la croix. Mais on dira que, dans vos derniers sermons, quelques points furent notés, requis et signalés comme contraires à la saine doctrine catholique. Que dirai-je, ici, sinon que l'accusation était juste ou injuste: si injuste, pourquoi la redoutiez-vous? Pourquoi au premier appel n'êtes-vous pas plutôt venu à Rome vous présenter devant ce souverain modèle de justice, qui avait pour vous une si grande affection? n'auriez-vous pas, comme l'or passé au feu, ravivé ainsi

la bonne opinion qu'il avait de vos mérites et de votre vertu? Rappelez-vous saint Bernardin, né dans votre patrie et membre de votre ordre. Accusé d'idolâtrie, il vint à Rome, et manifesta si clairement son innocence, que la sainteté de sa vie éclata avec un nouveau lustre et rayonna plus utilement encore sur le peuple de Dieu. La malice de vos accusateurs pouvait d'autant moins prévaloir contre la force plus grande de la vérité soutenue et défendue encore en vous par la faveur dont vous jouissiez, non pas seulement à Rome, mais dans toute l'Italie. Mais si leur accusation était juste, je ne sais ce que vous eussiez pu dire, si ce n'est d'avouer que vous aviez répandu cette doctrine dans le peuple ou par ignorance ou par malice : deux hypothèses, à dire vrai, dont l'une me paraît difficile et l'autre impossible à croire. Mais il peut se faire que l'une et l'autre soient vraies. Si vous avez péché par ignorance, vous devez avoir de grandes obligations à vos accusateurs qui, en vous accusant, vous ont fourni l'occasion de reconnaître le vrai et de remonter des ténèbres de l'erreur à la lumière de la vérité : en ceci vous n'eussiez fait que vous soumettre au Christ, suprême vérité, source, principe et origine de tout ce qu'il y a de vrai au monde. Si vous avez péché par malice, quelle coupable pensée est la vôtre, et comment pouvez-vous vous défendre, après avoir conçu un dessein blâmé dans l'homme, abhorré dans le chrétien, condamné dans le religieux, anathématisé dans le prédicateur de la parole de Dieu? et je croirais volontiers que celui qui se laisse emporter à de tels excès n'est plus un homme, et qu'il est déjà devenu un démon. Heureusement vous pourrez vous souvenir que le Dieu plein de miséricorde n'abandonne pas celui qui recourt à lui, et qu'ils sont pleins de douceur les fruits de l'auguste sacrement de pénitence. Aussi ne peut-on choisir une voie plus sûre, prendre un remède plus salutaire et plus efficace que les gémissements amers de Pierre pleurant son péché. On me dira peut-être qu'en tout cela il n'y a ni ignorance ni malice, mais au contraire une connaissance plus lumineuse des choses de Dieu et un effet de la grâce du Christ, qui vous a découvert plus largement la vérité comme il l'avait fait autrefois pour illuminer l'âme de Paul et le convertir du judaïsme à la vraie foi. Hé quoi! le Christ aurait-il révélé et enseigné aux successeurs des apôtres une doctrine contraire à la leur, ce qui impliquerait qu'il leur aurait enseigné à eux-mêmes une fausse doctrine? Ainsi donc ce qui était la vérité suprême ne serait qu'une étrange imposture? Donc Clément, Anaclet, Évariste,

Anicet et tous ces grands esprits inspirés de Dieu auraient *été* trompés et auraient trompé les autres? Donc Ignace, au cœur de qui se trouva gravé le nom du Christ, n'aurait possédé la vraie doctrine de Jésus? Que dire de tant d'autres qui sont venus après? Croirons-nous jamais qu'Irénée, Origène, Cyprien ; croirons-nous qu'Athanase, Didime, Damascène; croirons-nous que ces deux grandes lumières de la Cappadoce, Grégoire et Basile; *croirons*-nous qu'Ambroise, Jérôme, Augustin, Bernard, tant et tant d'autres, ces grands saints et ces grands docteurs de la loi du Christ, se soient tous trompés, et qu'au lieu de faire briller la lumière, ils nous aient plongés dans de ténébreuses impostures? Il faudrait être insensé pour croire à tous ces mensonges, surtout quand le Christ, notre sauveur, a dit: *Là où est le corps, là se rassembleront les aigles.* Plus encore, le Christ avait donc bien longtemps abandonné son Église, si cette vérité catholique, reconnue dans le monde entier jusqu'à l'impie Luther, vérité auguste, n'avait été qu'une erreur? le Christ aurait donc abandonné son Église, chose horrible à penser, puisque le Christ a dit: *Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles?* Il est nécessaire, croyez-moi, que sur cette mer troublée et agitée par les tempêtes de tant d'opinions diverses, brille une étoile immuable vers laquelle on puisse tourner les yeux, et qui nous guide dans les vraies voies de Dieu. Elle ne peut être autre, comme l'ont démontré tant de saints et de docteurs, que l'Église romaine, qui commence à Pierre sur qui le Christ a fondé son Église, et qui, par la succession continue des papes, s'est conservée entière jusqu'aux temps présents.

En vain on alléguerait contre ceci des passages de l'Écriture compris, commentés à notre façon. Quant à moi, toujours je me souviendrai de l'excellent et sûr conseil d'Origène Adamantin. Toutes les fois, dit-il, qu'on vous montrera dans les écritures canoniques quelque chose qui paraisse contraire à ce qu'observe et pratique l'Église, reconnue par le peuple du Christ, et qu'on semblera vous dire : *Voilà véritablement la parole de vérité*, vous ne devez pas croire à cette interprétation; vous ne devez pas vous écarter de la tradition des Pères et de celle de l'Église, et vous devez croire seulement ce que cette Église a enseigné de toute antiquité. Finalement, je dis que parmi les bons il n'est personne qui se sépare jamais de l'Église catholique, et aucun de ceux qui se sont séparés d'elle ne compta jamais parmi les bons. De ceci on pourrait alléguer bien des raisons, et il n'est

point de doctrine qui contienne une vérité plus évidente que celle-là. Permettez-moi, par toutes ces raisons un peu confuses peut-être dans ma bouche, de dissiper les fumées d'erreurs qui se sont élevées dans votre esprit. Mais puisque je sens encore en mon cœur la vive affection qu'y avaient allumée vos éminentes vertus, veuillez du moins me donner quelque consolation en me faisant connaître les causes de votre détermination, et si vous ne parvenez ainsi à faire disparaître toute ma peine, puissiez-vous du moins l'adoucir et l'alléger quelque peu. Écoutez plutôt mon conseil : si, comme je le crois, vous avez quitté l'Italie pour votre sûreté personnelle, plus effrayé que de raison, je vous le dis, arrêtez-vous où vous êtes, n'allez pas plus loin; gardez-vous de prêcher, d'écrire, de dire rien de contraire à la doctrine catholique : au contraire, pour tout ce que vous avez dit ou fait, remettez-vous-en avec humilité au jugement de l'Église romaine : si vous faites ce que je vous dis, on reprendra seulement en vous une crainte inconsidérée; mais si vous vous comportez autrement, en gâtant de plus en plus vos affaires, vous serez condamné pour votre aveugle obstination et pour votre hérésie opiniâtre. Dans le premier cas, montrez-vous tranquille et humble, et alors l'Italie tout entière se lèvera en votre faveur; on vous désirera, on vous rappellera, on vous suppliera, et pour vous, à la satisfaction générale, tout sera effacé. Mais si vous prenez l'autre parti, vous verrez s'éteindre les dernières étincelles d'affection qui se sont conservées pour vous dans bien des cœurs, et vous y verrez au contraire s'enflammer l'indignation, le mépris et la haine. J'en suis réduit, moi qui naguère, comme vous le savez bien, vous ai prié tant de fois de prier Dieu pour moi, j'en suis réduit à cette heure, tant le besoin contraire est manifeste, à prier sans cesse Dieu pour vous, et je le prie de vouloir bien dans sa miséricorde vous éclairer et vous venir en aide.

De Rome, le XXII octobre MDXLII.

Annexe à la page 372, *in fine*.

C. Curione, en dédiant à la reine Élisabeth les œuvres d'Olympia Morata, écrivait : *Mulieris pietate ac litteris clarissimæ monumenta, a me tamquam ejus ingenii reliquias cui illa moriens commendavit et legavit collectas*, les louanges les plus fades et les plus empoulées. *Hujus quanta fuerit eruditio, quantum, quam ardens veræ religionis studium, quanta in malis adversisque rebus quæ multa perpessa est patientia : quanta constantia ex his libris*

majestas tua facile judicabit. Et il rappelle qu'il a fait mention de la reine dans son supplément aux histoires de Sabellicus, et qu'il a consacré une dédicace au roi Édouard dans ses commentaires aux Philippiques.

Olympia Morata a traduit de Boccace la nouvelle d'Abraham le Juif. Écrivant à Flavius Illyricus, elle le remercie d'avoir été le premier à prodiguer la lumière spirituelle aux Italiens *si pauvres* des biens célestes. Elle ajoute que si jamais il traduisait en italien quelque opuscule de Luther (ce qui eût été bien son affaire, si elle eût su l'allemand) ou s'il en composait lui-même quelque traité en italien, il contribuerait bien davantage à l'extirpation de l'erreur.

Olympe écrit aussi à Anne d'Este, princesse de Guise, pour l'exhorter à s'appliquer à l'étude des saintes Écritures; quant à elle, elle y trouve son unique bien. Depuis qu'avec la grâce de Dieu, elle a rejeté l'idolâtrie italienne, on ne saurait croire combien Dieu a changé son âme; elle qui avait horreur des saintes Écritures, elle en fait aujourd'hui ses seules délices, n'ayant que du dégoût pour toute autre lecture. Il ne suffit pas de connaître l'histoire du Christ que le diable lui-même n'ignore pas, il faut encore avoir cette foi qui opère par l'amour et fait confesser Jésus-Christ au milieu de ses ennemis. *Il n'y aurait pas eu de martyrs*, s'ils avaient caché leur foi; elle l'exhorte à ne point craindre l'aversion des siens, et lui offre de lui envoyer des livres chrétiens.

Elle adressa aussi plusieurs lettres à C. Curione.

Annexe à la page 442, ligne 18, après la citation de la lettre de Vergerio, en note.

Nous avons une lettre écrite par don Ferrante Gonzaga à Charles-Quint le 11 mai 1550 : « Monseigneur Vergerio... tant qu'il est resté catholique, fut attaché au cardinal de Mantoue, mon frère; il fut aussi mon intime ami. Plus tard, persécuté par le pape Paul, ou cédant à une malheureuse tentation, il se retira chez les Grisons, et là il fit ses preuves. Persuadé que j'étais que l'entreprise lui serait facile, je lui écrivis de s'entremettre pour faire à ces gens un cas de conscience de la restitution de la Valteline, partie importante de l'empire, ce qu'ils pourraient faire sans rien perdre de leur réputation et en gagnant une honnête récompense. » Il ajoute qu'il avait promis à Vergerio dix mille écus en cas de succès.

Non vestræ religionis dogmate probatum. De lampade combinatoria.

Vèrgerio seconda le baron Ungnad, Carnio et Truber dans leur dessein de traduire en langue slave la Bible et d'autres écrits luthériens : on fit venir des montagnes de l'Istrie les personnes instruites, et on commença à imprimer quelque morceau. On expédia dans ce but des caractères fondus à Lubiana pour y établir une imprimerie ; mais dans la traversée de l'Istrie, on les confisqua ; et, après être longtemps restés en oubli, on en fit don à un franciscain istriote, qui les transporta à Fiume ; de là ces caractères d'imprimerie passèrent à Rome, où la Propagande s'en servit pour éditer des livres catholiques.

Annexe à la page 724, note B *in fine.*

Plus curieux est l'*Index librorum prohibitorum et expurgandorum novissimus pro catholicis Hispaniarum regnis Philippi IV*, etc. Madrid, 1667, gros volume in-4°, où l'on a noté les différents passages que les auteurs doivent retrancher ou corriger.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA

Page 2, 28ᵉ ligne. Après ces mots : *les religions n'ont été*, ajoutez : *dit-on.*

Page 114, 12ᵉ ligne. Au lieu de : *à* Naples, lisez : *de* Naples.

Page 140, 20ᵉ ligne. Au lieu de : *et puisqu'à Rome*, lisez : *puisqu'à Rome.*

Page 143, 3ᵉ ligne. Au lieu de : *Rolland amoureux*, lisez : *Roland l'amoureux.*

Page 170, à la note. Au lieu de : *Lefevre Derimier*, lisez : *Lefevre Deumier.*

Page 216, dernière ligne. Au lieu de : *romasques*, lisez : *somasques.*

Page 244, paragr. 2. Au lieu de : *Côme*, lisez : *Cosme.*

Page 276, à la note. Après ces mots : *dit Ochin*, lisez : *et* qu'il.

Page 563, 30ᵉ ligne. Au lieu de : *entre les lieux d'aisance*, lisez : *entre une salle basse où l'on mange.*

Page 591, 28ᵉ ligne, à la note. Au lieu de : *Venetiis*, lisez : *Venetæ.*

Page 616, à la note. Au lieu de : *subire*, lisez : *subesse.*

PARIS. — IMP. ADRIEN LE CLERE, RUE CASSETTE, 29









